This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

L SOC 451.8

Harvard College Library

FROM

American Academy of Arts and Science

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google 26-14 7

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

—

1850.

SEIZIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

—

MDCCCL.

Digitized by Google

Harvard College Library,
Gift of
American Academy of
Arts and Sciences
Nov. 2 1 1925

Digitized by Google

L Soc 451.8

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1850.

SEIZIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCL.

Digitized by Google

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

Année de la création du monde	5856
— de la période julienne	6563
— depuis le déluge universel.	4198
— de la fondation de Rome, selon Varron	2603
— de l'ère de Nabonassar.	2507
— de l'ère chrétienne	1850

L'année 2626 des Olympiades, ou la 2me année de la 657e Olympiade, commence en juillet 1850.

L'année 1266 des Turcs commence le 17 novembre 1849.

L'année 1850 du calendrier julien commence le 13 janvier 1850.

ÉCLIPSES EN 1850.

Il y aura cette année deux éclipses de Soleil, savoir : le 12 février et le 7 août ; aucune ne sera visible à Bruxelles.

Il n'y aura pas d'éclipse de Lune en 1850.

Digitized by Google

FÊTES MOBILES.

Septuagésime	27 janvier.
Les Cendres	13 février.
Pâques	31 mars.
Les Rogations	6, 7 et 8 mai.
Ascension	9 »
Pentecôte	19 »
La Trinité	26 »
La Fête-Dieu	30 »
Premier dimanche de l'Avent	1 décembre.

QUATRE-TEMPS.

Les 20, 22 et 23 février. — Les 22, 24 et 25 mai. — Les 18 20 et 21 septembre. — Les 18, 20 et 21 décembre.

Digitized by Google

Janvier.

1 M. Circoncision de N.-S.
2 M. S. Adalard, abbé.
3 J. Ste Geneviève, vierge.
4 V. Ste Pharaïlde, vierge.
5 S. S. Télesphore, pape.
6 D. Epiphanie ou les Rois.
7 L. Ste Mélanie, vierge.
8 M. Ste Gudule, vierge.
9 M. S. Marcellin, évêque.
10 J. S. Agathon, pape.
11 V. S. Hygin, pape.
12 S. S. Arcade, martyr.
13 D. Ste Véronique.
14 L. S. Hilaire, év. de Poit.
15 M. S. Paul, ermite.
16 M. S. Marcel, pape.
17 J. S. Antoine, abbé.
18 V. Chaire de S. P. à Rome.
19 S. S. Canut, roi de Danem.
20 D. SS. Fabien et Sébastien.
21 L. Ste Agnès, vierg. et m.
22 M. SS. Vincent et Anastase.
23 M. Épous. de la Ste Vierge.
24 J. S. Thimothée, év. d'Ep.
25 V. Conversion de S. Paul.
26 S. S. Polycarpe, év. et m.
27 D. *Septuag.* S. Jean-Chrys.
28 L. S. Julien, év. de Cuença.
29 M. S. François de Sales.
30 M. Ste Martine, v. et mart.
31 J. S. Pierre Nolasque.

Dernier Quartier le 5.
Nouvelle Lune le 13.
Premier Quartier le 21.
Pleine Lune le 28.

Février.

1 V. S. Ignace, év. et mart.
2 S. Purific. ou Chandeleur.
3 D. *Sexagés.* S. Blaise, év.
4 L. S. André et Ste Jeanne.
5 M. Ste Agathe, v. et mart.
6 M. Ste Dorothée et S. Amand
7 J. S. Romuald, abbé.
8 V. S. Jean de Matha.
9 S. Ste Apollonie, v. et mart.
10 D. *Quinquag.* Ste Scholast.
11 L. S. Sévérin, abbé.
12 M. Ste Eulalie, v. et mart.
13 M. *Les Cend.* Ste Euphrosine.
14 J. S. Valentin, prêt. et m
15 V. SS. Faustin et Jovite, m.
16 S. Ste Julienne, vierge.
17 D. *Quadragés.* S. Julien, m.
18 L. S. Siméon, évêque.
19 M. S. Boniface de Lausanne
20 M. *Quat. temps.* S. Éleuthère.
21 J. Le B. Pépin de Landen.
22 V. *Quat. temps.* Ch. de S. P.
23 S. *Quat. temps.* S. P. Dam.
24 D. *Reminiscere.* S. Modeste.
25 L. Ste Walburge.
26 M. Ste Aldetrude, abbesse.
27 M. S. Alexandre, évêque.
28 J. SS. Julien et Chronion, m

Nomb. d'or .	8	Indict. rom.	8
Epacte . . .	XVII	Lett. domin.	F

Dernier Quartier le 4.
Nouvelle Lune le 12.
Premier Quartier le 19.
Pleine Lune le 26.

Digitized by Google

Mars.

1 V. S. Aubin, év. d'Angers.
2 S. S. Simplice, pape.
3 D. *Oculi*. Ste Cunégonde.
4 L. S. Casimir, roi.
5 M. S. Théophile.
6 M. Ste Colette, vierge.
7 J. S. Thomas d'Aquin.
8 V. S. Jean de Dieu.
9 S. Ste Françoise, veuve.
10 D. *Lætare*. Les 40 SS. Mart.
11 L. S. Vindicien, évêque.
12 M. S. Grégoire-le-Grand, p.
13 M. Ste Euphrasie, vierge.
14 J. Ste Mathilde, reine.
15 V. S. Longin, soldat.
16 S. Ste Eusébie, vierge.
17 D. La Passion. Ste Gertrude.
18 L. S. Gabriel, archange.
19 M. S. Joseph, patr. de la B.
20 M. S. Wulfran, év. de Sens.
21 J. S. Benoit, abbé.
22 V. N.-D. des 7 doul. S. Basile.
23 S. S. Victorien, martyr.
24 D. *Les Rameaux*. S. Agapet.
25 L. Annonciation. S. Humbert.
26 M. S. Ludger, év. de Munst.
27 M. S. Rupert, év. de Worms.
28 J. *Jeudi-Saint*. S. Sixte III.
29 V. *Vendredi-Saint*. S. Eusta.
30 S. S. Véron, abbé.
31 D. PAQUES. S. Benjamin.

Dernier Quartier le 5.
Nouvelle Lune le 13.
Premier Quartier le 21.
Pleine Lune le 27.

Avril.

1 L. S. Hugues, abbé
2 M. S. François de Paule.
3 M. S. Richard, évêque.
4 J. S. Isidore de Séville.
5 V. S. Vincent Ferrier.
6 S. S. Célestin, pape.
7 D. *Quasimodo*. S. Albert.
8 L. S. Perpétue.
9 M. Ste Vaudru, abbesse.
10 M. S. Macaire, évêque.
11 J. S. Léon-le-Grand, pape.
12 V. S. Jules I, pape.
13 S. S. Herménégilde, mart.
14 D. *Misericordia*. S. Tiburce.
15 L. Ste Anastasie et Basilisse.
16 M. S. Drogon, ermite.
17 M. S. Anicet, pape et mart.
18 J. S. Ursmar, év. et abbé.
19 V. S. Léon IX, pape.
20 S. Ste Agnès de Monte-Pul.
21 D. *Jubilate*. S. Anselme.
22 L. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 M. S. Georges, martyr.
24 M. S. Fidèle de Sigmaring.
25 J. *Rogations*. S. Marc, évang.
26 V. SS. Clet et Marcellin, p.
27 S. S. Antime, év. et mart.
28 D. *Cantate*. S. Vital, mart.
29 L. S. Pierre de Milan, m.
30 M. Ste Catherine de Sienne.

Dernier Quartier le 4.
Nouvelle Lune le 12.
Premier Quartier le 19.
Pleine Lune le 26.

Digitized by Google

Mai.

1 M. SS. Philippe et Jacq., ap.
2 J. S. Athanase, év. et doct.
3 V. Invention de la Ste Croix.
4 S. Ste Monique, veuve.
5 D. *Vocem.* S. Pie V, pape.
6 L. *Rogations.* S. Jean P. Lat.
7 M. *Rogations.* S. Stanilas, év.
8 M. *Rogations.* App. de S. Mich.
9 J. ASCENSION. S. Grégoir.
10 V. S. Antonin, év. de Flor.
11 S. S. François de Hiéron.
12 D. *Exandi.* SS. Nér. et Ach.
13 L. S. Servais, évêque.
14 M. S. Pacôme, abbé.
15 M. Ste Dymphne, v. et mart.
16 J. S. Jean Népomucène, m.
17 V. S. Pascal Baylon.
18 S. S. Venance, m. *Jeûne.*
19 D. PENTECOTE.
20 L. S. Bernardin de Sienne.
21 M. Ste Itisberge, vierge.
22 M. *Qual. temps.* Ste Julie, v.
23 J. S. Guibert.
24 V. *Qual. temps.* N.-D. S. des C.
25 S. *Qual. temps.* S Grég. VII.
26 D. La Trinité. S. Phil. de N.
27 L. S. Jean I, pape.
28 M. S. Germain, év. de Paris.
29 M. S. Maximin, év. de Trèv.
30 J. Fête-Dieu. S. Ferdin. III.
31 V. Ste Pétronille.

Dernier Quartier le 4.
Nouvelle Lune le 11.
Premier Quartier le 18.
Pleine Lune le 26.

Juin.

1 S. S. Pamphile, martyr.
2 D. S. Érasme, martyr.
3 L. Ste Clotilde, reine.
4 M. S. Optat, év. de Milève.
5 M. S. Boniface, év. et mart.
6 J. S. Norbert, évêque.
7 V. S. Robert, évêque.
8 S. S. Médard, év. de Noyon.
9 D. SS. Prime et Félicien, m.
10 L. Ste Marguerite, reine.
11 M. S. Barnabé, apôtre.
12 M. S. Jean de Sahagun.
13 J. S. Antoine de Padoue.
14 V. S. Basile-le-Grand, arc.
15 S. SS. Guy et Modeste, m.
16 D. S. Jean François Régis.
17 L. Ste Alène, vierge et mart.
18 M. SS. Marc et Marcellin, m.
19 M. Ste Julienne de Falcon.
20 J. S. Sylvère, pape et m.
21 V. S. Louis de Gonzague.
22 S. S. Paulin, év. de Nole.
23 D. B. Marie d'Oignies.
24 L. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 M. S. Guillaume, abbé.
26 M. SS. Jean et Paul, mart.
27 J. S. Ladislas, roi de Hong.
28 V. Léon II, pape.
29 S. SS. Pierre et Paul. *Jeûne*
30 D. Sol. de SS. Pier. et Paul.

Dernier Quartier le 3.
Nouvelle Lune le 10.
Premier Quartier le 16.
Pleine Lune le 24.

Digitized by Google

Juillet.

1 L. S. Rombaut, évêque.
2 M. Vis. de la Ste Vierge.
3 M. S. Euloge, martyr.
4 J. S. Théodore, évêque.
5 V. S. Pierre de Lux., év.
6 S. Ste Godelive, martyre.
7 D. S. Willebaud, évêque.
8 L. Ste Elisabeth, r. de Port.
9 M. SS. Martyrs de Gorcum.
10 M. Les sept Frères Martyrs.
11 J. S. Pie I, pape.
12 V. S. Jean Gualbert, abbé.
13 S. S. Anaclet, pape et m.
14 D. S. Bonaventure, évêq.
15 L. S. Henri, emp. d All.
16 M. N.-D. du M.-Car. Ste Ren.
17 M. S. Alexis, confesseur.
18 J. S. Camille de Lellis.
19 V. S. Vincent de Paule.
20 S. S. Jerôme Emilien.
21 D. S. Sacr. de Mir. à Brux.
22 L. Ste Marie-Madeleine.
23 M. S. Apollinaire, évêque.
24 M. Ste Christine, v. et mart.
25 J. S. Jacques le majeur.
26 V. Ste Anne, mère de la Se V.
27 S. S. Pantaléon, martyr.
28 D. S. Victor, martyr.
29 L. Ste Marthe, vierge.
30 M. SS. Abdon et Sennen, m.
31 M. S. Ignace de Loyola.

Dernier Quartier le 2.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 16.
Pleine Lune le 24.

Août.

1 J. S. Pierre-ès-Liens.
2 V. SS. Étienne et Alphonse.
3 S. Invention de S. Etienne.
4 D. S. Dominique, confess.
5 L. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 M. Transfiguration de N. S.
7 M. S. Donat, év. et mart.
8 J. S. Cyriac, martyr.
9 V. S. Romain, martyr.
10 S. S. Laurent, martyr.
11 D. S. Géry, év. de Cambrai.
12 L. Ste Claire, vierge.
13 M. S. Hippolyte, martyr.
14 M. S. Eusèbe, mart. *Jeûne.*
15 J. ASSOMPTION. S. Arn.
16 V. S. Roch, confesseur.
17 S. S. Libérat, abbé.
18 D. Ste Hélène, impératrice.
19 L. S. Jules, martyr.
20 M. S. Bernard, abbé.
21 M. Ste Jeanne-Françoise.
22 J. S. Timothée, martyr.
23 V. S. Philippe Béniti.
24 S. S. Barthélemi, apôtre.
25 D. S. Louis, roi de France.
26 L. S. Zéphirin, pape et m.
27 M. S. Joseph Calasance.
28 M. S. Augustin, év. et doct.
29 J. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 V. Ste Rose de Lima, vierge.
31 S. S. Raymond Nonnat.

Dernier Quartier le 1.
Nouvelle Lune le 7.
Premier Quartier le 14.
Pleine Lune le 22.
Dernier Quartier le 30.

Digitized by Google

Septembre.

1 D. S. Gilles, abbé.
2 L. S. Étienne, roi de Hong.
3 M. S. Remacle, év. de Maest.
4 M. Ste Rosalie, vierge.
5 J. S. Laurent Justinien.
6 V. S. Donatien, martyr.
7 S. Ste Reine, vierge.
8 D. Nativité de la Ste Vierge.
9 L. S. Gorgone, martyr.
10 M. S. Nicolas de Tolentino.
11 M. SS. Prote et Hyacinthe.
12 J. S. Guy d'Anderlecht.
13 V. S. Amé, év. Sion en Val.
14 S. Exaltat. de la Ste Croix.
15 D. S. Nicomède, martyr.
16 L. SS. Corneille et Cyprien.
17 M. S. Lambert, év. de Maest.
18 M. *Quat. temps.* S. Joseph.
19 J. S. Janvier, martyr.
20 V. *Quat. temps.* S. Eustache.
21 S. *Quat. temps.* S. Mathieu.
22 D. S. Maurice et ses comp.
23 L. Ste Thècle, vierge et m.
24 M. Notre-Dame de Merci.
25 M. S. Firmin.
26 J. SS. Cyprien et Justine.
27 V. SS. Cosme et Damien, m
28 S. S. Wenceslas, martyr.
29 D. S. Michel, archange.
30 L. S. Jérôme, docteur.

Nouvelle Lune le 6.
Premier Quartier le 13.
Pleine Lune le 21.
Dernier Quartier le 28.

Octobre.

1 M. SS. Rémi et Bavon.
2 M. S. Léodegaire, évêque.
3 J. S. Gérard, abbé.
4 V. S. François d'Assise.
5 S. S. Placide, martyr.
6 D. S. Brunon, confesseur.
7 L. S. Marc, pape.
8 M. Ste Brigitte, veuve.
9 M. S. Denis et ses comp., m.
10 J. S. François de Borgia.
11 V. S. Gommaire, p. de Lier.
12 S. S. Wilfrid, év. d'Yorck.
13 D. S. Édouard, roi d'Angl.
14 L. S. Calixte, pape et mart.
15 M. Ste Thérèse, vierge.
16 M. S. Mummolin, évêque.
17 J. Ste Hedwige, veuve.
18 V. S. Luc, évangéliste.
19 S. S. Pierre d'Alcantara.
20 D. S. Jean de Kenti.
21 L. Ste Ursule et ses comp. m.
22 M. S. Mellon, évêque.
23 M. S. Jean de Capistran.
24 J. S. Raphaël, archange.
25 V. SS. Crépin et Crépinien.
26 S. S. Évariste, pape et m.
27 D. S. Frumence, apôtre.
28 L. SS. Simon et Jude, apôt.
29 M. Ste Ermelinde, vierge.
30 M. S. Foillan, martyr.
31 J. S. Quentin, mart. *Jeûne.*

Nouvelle Lune le 5.
Premier Quartier le 13.
Pleine Lune le 21.
Dernier Quartier le 28.

Digitized by Google

Novembre.

1 V. TOUSSAINT.
2 S. *Les trépassés.*
3 D. S. Hubert, év. de Liége.
4 L. S. Charles Borromée.
5 M. S. Zacharie et Ste Elisab.
6 M. S. Winoc, abbé.
7 J. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 V. S. Godefroi, év. d'Am.
9 S. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 D. S. André Avellin.
11 L. S. Martin, év. de Tours.
12 M. S. Liévin, év. et mart.
13 M. S. Stanislas Kostka.
14 J. S. Albéric, év. d'Utrecht
15 V. S. Léopold, confesseur.
16 S. S. Edmond, archevêq.
17 D. S. Grégoire Thaumatur.
18 L. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 M. Ste Élisabeth, duchesse.
20 M. S. Félix de Valois.
21 J. Présent. de la Ste Vierge.
22 V. Ste Cécile, vierge et mar.
23 S. S. Clément I, pape et m.
24 D. S. Jean de la Croix.
25 L. Ste Catherine, v. et m.
26 M. S. Albert de Louv., év.
27 M. S. Acaire, év. de Noyon.
28 J. S. Rufe, martyr.
29 V. S. Saturnin, martyr.
30 S. S. André, apôtre.

Nouvelle Lune le 4.
Premier Quartier le 11.
Pleine Lune le 19.
Dernier Quartier le 26.

Décembre.

1 D. *Avent.* S. Éloi, év. de N.
2 L. Ste Bibienne, v. et m.
3 M. S. François Xavier.
4 M. Ste Barbe, martyre.
5 J. S. Sabbas, abbé.
6 V. S. Nicolas, év. de Myre.
7 S. S. Ambroise, év. et doct.
8 D. Concept. de la Ste Vierge.
9 L. Ste Léocadie, v. et mart.
10 M. S. Melchiade, pape et m.
11 M. S. Damase, pape.
12 J. S. Valéry, abbé en Pic.
13 V. Ste Lucie, vierge et mart.
14 S. S. Spiridion, évêque.
15 D. S. Adon, arch. de Vien.
16 L. S. Eusèbe, év. de Verc.
17 M. Ste Begge, veuve.
18 M. *Quat. temps.* MESSE D'OR.
19 J. S. Nêmésion, martyr.
20 V. *Quat. temps.* S. Philogone.
21 S. *Quat. temps.* S. Thomas.
22 D. S. Hungère, év. d'Utr.
23 L. Ste Victoire, vierge et m.
24 M. S. Lucien. *Jeûne.*
25 M. NOEL.
26 J. S. Étienne, premier m.
27 V. S. Jean, apôt. et évang.
28 S. SS. Innocents.
29 D. S. Thomas de Cantorb.
30 L. S. Sabin, évêq. et mart.
31 M. S. Sylvestre, pape.

Nouvelle Lune le 3.
Premier Quartier le 11.
Pleine Lune le 19.
Dernier Quartier le 25.

Digitized by Google

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Réunions de la commission administrative et des commissions spéciales des finances, pour arrêter les comptes; les commissions spéciales font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des recettes et dépenses pendant l'année écoulée.

Id. — Élection du Directeur dans chaque classe.

Février. — Présentation des mémoires destinés au concours de la *Classe des Lettres.*

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours pour les lettres; rédaction du programme pour le concours suivant; élections des membres, associés et correspondants.

Id. — Séance générale des trois classes pour régler les intérêts communs; élection des membres de la commission administrative de l'Académie.

Id. — Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses décernées.

Juin. — Présentation des mémoires destinés au concours de la *Classe des Beaux-Arts.*

Août. — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Id. — Présentation des mémoires destinés au concours de la *Classe des Sciences.*

Id. — Jugement des mémoires envoyés au concours pour les beaux-arts; rédaction du programme pour le concours suivant; élections des membres, associés et correspondants.

Id. — Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses décernées.

Décembre. — Nomination des commissions spéciales pour la vérification des comptes de chaque classe.

Id. — Jugement des mémoires envoyés au concours pour les sciences; rédaction du programme pour le concours suivant; élections des membres, associés et correspondants.

Id. — Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses décernées.

Digitized by Google

APERÇU HISTORIQUE.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale*, plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, le 13 avril 1773 (1).

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses

(1) Voyez dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année, les différents documents relatifs à l'histoire de l'ancienne académie impériale et royale, qui y ont été insérés par M. Gachard, d'après les pièces retrouvées dans les archives de l'État.

Digitized by Google

travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur l'utilité de la création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur de l'Académie, et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, sépara définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

On trouvera ci-après les pièces qui appartiennent à cette réorganisation.

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

Digitized by Google

RÉORGANISATION

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

RAPPORT AU ROI.

Bruxelles, le 19 novembre 1845.

SIRE,

L'organisation actuelle de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles n'est plus en harmonie avec les progrès que la science et la littérature ont faits dans notre pays.

D'un côté, la confusion des deux classes aujourd'hui existantes, et l'infériorité numérique de la classe des lettres, doivent nécessairement entraver l'essor de celle-ci, tandis que les développements remarquables des travaux littéraires en Belgique paraissent devoir lui imprimer une activité toute nouvelle.

D'un autre côté, la littérature flamande, si florissante aujourd'hui, n'y compte presque point de représentant.

Digitized by Google

En troisième lieu, les beaux-arts qui semblent avoir attendu notre régénération politique, pour sortir avec éclat d'un long engourdissement, désirent un centre commun, où les efforts individuels de nos artistes puissent en quelque sorte converger, afin de consolider cette glorieuse école flamande qui a jeté tant de lustre sur notre patrie.

L'Académie elle-même, Sire, a apprécié les inconvénients de cet état de choses. Il y a longtemps qu'un de ses membres, usant de la prérogative que lui donnait sa qualité de représentant, a soumis un projet de réorganisation à la Législature, à laquelle on avait d'ailleurs présenté d'autres projets. Mais les travaux importants dont la Chambre s'est trouvée chargée, en ont empêché jusqu'ici et en empêcheraient probablement la discussion pendant longtemps encore. C'est ce que l'Académie elle-même a bien compris; car plus tard, elle a nommé dans son sein une commission, dont faisait partie l'honorable auteur de la première proposition, et à laquelle elle confia le soin de jeter les bases d'un travail qui devait être soumis à la sanction du Gouvernement.

Une question d'opportunité a suspendu l'exécution de cette mesure.

Dans ces circonstances, Sire, j'ai pensé qu'il appartenait au Gouvernement de Votre Majesté de s'acquitter de cette tâche. J'ai étudié mûrement la question, et j'ai l'honneur de soumettre le résultat de mon examen à la haute appréciation de Votre Majesté.

Ne voulant rien innover, j'ai suivi les dispositions projetées par la commission de l'Académie, dispositions qui m'ont paru frappées au coin d'une parfaite convenance et d'une entière sagesse.

Digitized by Google

L'Académie serait désormais divisée en trois classes :

Celle des sciences ;

Celle des lettres et des sciences morales et politiques ;

Enfin celle des beaux-arts.

Chacune aurait ses attributions distinctes; la première s'occuperait des sciences physiques, mathématiques et naturelles ;

La seconde aurait dans ses attributions l'histoire, l'archéologie, les littératures ancienne et moderne (tant flamande que française), la philosophie ; on y joindrait les sciences morales et politiques. Votre Majesté jugera que, dans l'état actuel de notre société, avec les institutions politiques qui nous régissent, cette adjonction était devenue un véritable besoin.

Enfin, la troisième s'occuperait de toutes les branches des beaux-arts, ainsi que des sciences et des lettres qui y ont rapport.

L'Académie se composerait de membres ordinaires, Belges ou naturalisés Belges, de membres étrangers ou associés, et de correspondants régnicoles.

Le nombre des membres serait fixé dans chaque classe, à savoir : pour la première catégorie, à trente; pour la seconde, à cinquante; pour la troisième, à dix.

D'autres dispositions règlent les conditions d'admission et l'administration de la compagnie; elles ne sont, en grande partie, que la reproduction des dispositions existantes, mises en harmonie avec les modifications apportées à la constitution même de l'Académie. Toutes ensemble, elles formeront les statuts organiques de la compagnie, statuts qui, pour plus de garantie de stabilité, ne pourront recevoir de changements qu'en séance générale et du con-

Digitized by Google

sentement de l'Académie, donné par les trois quarts de ses membres présents.

Mais, en même temps que je soumets ces statuts à la sanction de Votre Majesté, par le premier projet d'arrêté ci-joint, j'ai cru devoir réunir en un seul faisceau les dispositions réglementaires, aujourd'hui éparses. Elles formeront le règlement général, indépendamment duquel chaque classe devra encore former son règlement particulier.

Enfin, Sire, par un troisième projet d'arrêté, je propose à Votre Majesté, en exécution de l'art. 51 du règlement général, la première nomination des deux tiers des membres dans la classe des beaux-arts.

Tous les noms que je soumets au choix de Votre Majesté sont connus depuis longtemps par des travaux importants et par des succès signalés; j'espère donc que Votre Majesté voudra bien ratifier ces nominations.

D'autres mesures, Sire, m'ont paru se rattacher naturellement à la réorganisation de l'Académie. Ce sont :

La désignation d'un local qui fût plus en rapport avec l'importance et la dignité de la Compagnie;

L'établissement d'un prix quinquennal d'histoire;

L'exécution de plusieurs travaux, tels qu'une biographie nationale, une collection des grands écrivains du pays, la publication des anciens monuments de la littérature flamande;

Enfin, la réunion à l'Académie de la Commission royale d'histoire.

Ces mesures font l'objet d'autant de projets d'arrêtés royaux distincts.

Je soumets avec confiance, Sire, ce travail à la haute sanction de Votre Majesté. Le pays, j'ose le croire, verra

Digitized by Google

dans l'approbation qu'Elle voudra bien y donner, une nouvelle preuve de la constante sollicitude qui anime Votre Majesté pour les intérêts moraux autant que pour les intérêts matériels de la nation.

Le Ministre de l'intérieur,
SYLVAIN VAN DE WEYER.

ARRÊTÉ ROYAL RÉORGANISANT L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Considérant que, par suite des progrès des lettres et des sciences en Belgique, la constitution actuelle de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles est devenue susceptible de plusieurs modifications essentielles;

Considérant les services éminents rendus par cette institution, et voulant donner plus de développements à ses travaux, en étendant son action sur les différentes branches des beaux-arts qui, depuis quelques années, ont pris un essor si remarquable;

Voulant en même temps donner une nouvelle preuve de Notre haute sollicitude pour tout ce qui peut contribuer à

Digitized by Google

encourager la culture des sciences, des lettres et des beaux-arts dans le pays;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

ART. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

ART. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres en rapport avec les beaux-arts.

ART. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants régnicoles au plus.

A l'avenir la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe.

ART. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

ART. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou na-

Digitized by Google

turalisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur, ne peut-être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles.

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue. Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles.

Sa nomination est soumise au Roi.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Digitized by Google

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté des changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a de plus une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés au concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de mai, une séance générale pour régler entre elles les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition

Digitized by Google

des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

Art. 24. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

Digitized by Google

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Revu Notre arrêté de ce jour, portant réorganisation et décrétant les statuts organiques de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons ainsi qu'il suit le règlement général de l'Académie :

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles, qui se composent de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

Digitized by Google

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants, se font, pour chaque classe, une fois par an, la veille de la séance publique.

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'examen des titres des candidats.

Toutefois, on peut nommer en dehors de ces listes.

Art. 7. Il s'écoulera une séance au moins entre la présentation et la nomination.

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Digitized by Google

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, à savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre;
La classe des lettres, au mois de mai;
La classe des beaux-arts, au mois de septembre;

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués aux membres de la manière suivante :

Un jeton aux membres qui habitent Bruxelles ou les environs;

Digitized by Google

Deux jetons aux membres qui habitent de deux à dix lieues de distance de Bruxelles;

Trois jetons aux membres qui habitent de dix à quinze lieues de distance de Bruxelles;

Quatre jetons aux membres qui habitent à plus de dix-huit lieues de distance de Bruxelles.

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Digitized by Google

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que

Digitized by Google

des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression, est inséré dans les mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille, seront ou ne seront pas insérés dans le bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les bulletins de l'Académie, ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont, en outre, la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition)	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Digitized by Google

Art. 29. L'Académie a son lithographe; mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres lithographes, dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression, sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

Couverture non imprimée,	in-4°,	papier de pâte, le cent . fr.	3 00
» »	in-8°	. . . . .	1 50
» imprimée,	in-4°	. . . . .	5 00
» »	in-8°	. . . . .	3 00
Brochure in-4°, avec planches,		moins de 5 feuilles, le cent.	4 00
» » »		plus de 5 feuilles . . .	5 00
» in-8°, »		moins de 5 feuilles . . .	3 50
» » »		plus de 5 feuilles . . .	4 00

Digitized by Google

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours, doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise et être adressés au secrétaire de l'Académie, avant le 1er février.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels, sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents: on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Digitized by Google

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Digitized by Google

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Dispositions transitoires.

Art. 48. La moitié des nominations aux nouvelles places créées dans la classe des lettres se fera, conformément aux dispositions du présent règlement, immédiatement après la promulgation du présent arrêté. L'autre moitié des nominations se fera un an après.

Art. 49. Les membres étrangers ainsi que les membres honoraires actuels restent attachés à l'Académie, en qualité d'associés.

Art. 50. Les correspondants étrangers actuels prennent également le titre d'associés.

Art. 51. La première nomination des deux tiers des membres dans la classe des beaux-arts est faite par le Roi. L'autre tiers sera nommé par la classe elle-même, à savoir : pour une moitié immédiatement après la promulgation du

Digitized by Google

présent arrêté, et pour l'autre moitié à une année d'intervalle.

Art. 52. Les classes des sciences et des lettres compléteront le nombre de leurs associés et de leurs correspondants, sans cependant faire plus de six nominations à la fois.

Art. 53. La classe des beaux-arts nommera immédiatement la moitié du nombre de ses associés et de ses correspondants; les autres nominations seront faites par dix, et à un an d'intervalle.

Art. 54. Le secrétaire perpétuel est maintenu dans ses fonctions.

Il continue provisoirement à rester dépositaire des fonds de l'Académie et à les administrer, sous la surveillance des commissions désignées à l'art. 41.

Art. 55. Par dérogation à l'art. 8, chaque classe nommera à la fois, à la première séance de janvier 1846, son directeur et son vice-directeur.

Art. 56. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

Digitized by Google

ARRÊTÉS ROYAUX

CONCERNANT

LES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES CLASSES DE L'ACADÉMIE.

Règlement intérieur de la Classe des Sciences.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT :

Vu le règlement intérieur formé par la classe des sciences de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ;

Vu l'art. 16 de Notre arrêté du 1er décembre 1845, portant réorganisation de cette compagnie ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. Le règlement susdit est approuvé dans sa teneur suivante :

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'Académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres pré-

Digitized by Google

sents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé ; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard: 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe, soient représentées dans ses publications.

Digitized by Google

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion, ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;

2° Pour la discussion des articles réglementaires ;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Digitized by Google

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 23 janvier 1847.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Comte de Theux.

Articles additionnels au règlement intérieur de la classe des sciences adoptés par arrêté royal du 24 octobre 1849.

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

Digitized by Google

Règlement intérieur de la Classe des Lettres.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu le règlement intérieur formé par la classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Vu l'art. 16 de Notre arrêté du 1er décembre 1845, portant réorganisation de cette compagnie;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons:

Art. 1er. Le règlement susdit est approuvé dans sa teneur suivante:

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants,

Digitized by Google

des littérateurs et des personnages de distinction, étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers : il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

Digitized by Google

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes, sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les

Digitized by Google

académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique, sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Tous les deux ans, et dans l'ordre déterminé par le sort, chacun des membres ou correspondants communiquera à la classe un travail inédit, dont la lecture ne dépassera pas la durée d'une heure.

Ces lectures seront réparties entre les séances de manière qu'il n'y en ait jamais plus de deux par jour.

Les lectures obligatoires n'excluent pas les autres lectures.

Le bureau avertira deux mois à l'avance chaque membre ou correspondant de l'époque où il est appelé à communiquer son travail.

La convocation fera mention, pour chaque séance, des lectures qui seront faites en vertu de la présente disposition, du sujet des travaux qui seront lus et du nom des auteurs.

Article transitoire.

19. Les dispositions de l'art. 18 ne seront mises à exécution qu'à partir du mois de juillet 1847. Toutefois, dans la séance qui suivra l'adoption du présent règlement, un

Digitized by Google

tirage au sort réglera l'ordre dans lequel les membres et correspondants devront se succéder.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 26 janvier 1847.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Comte de Theux.

Articles additionnels au règlement intérieur de la classe des lettres adoptés par arrêté royal du 23 mars 1849.

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

Digitized by Google

Règlement intérieur de la Classe des Beaux-Arts.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT :

Vu le règlement intérieur formé par la classe des beaux-arts de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Vu l'art. 16 de Notre arrêté du 1er décembre 1845, portant réorganisation de cette compagnie;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Le règlement susdit est approuvé dans la teneur suivante :

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour immédiatement après la lecture du procès-verbal.

Digitized by Google

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers : il a égard :

1° A la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun

Digitized by Google

candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce ;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles ;

Une sur l'architecture ;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;

2° Pour la discussion des articles réglementaires ;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 27 octobre 1846.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Comte de Theux.

Digitized by Google

LOCAL PROVISOIRE DESTINÉ A L'ACADÉMIE.

Rapport au Roi.

SIRE,

Il manque à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, telle que Votre Majesté vient de la réorganiser, un complément indispensable; c'est un local digne du premier corps savant du pays.

Malheureusement, il est impossible au Gouvernement de trouver ce local parmi les édifices qui sont à sa disposition, et les circonstances ne permettent pas de songer immédiatement à faire la dépense nécessaire à de nouvelles constructions.

Cependant, Sire, l'Académie ne peut continuer à siéger dans son local actuel, dont l'insuffisance était déjà reconnue avant la création de la classe des beaux-arts. Il faudra donc, malgré tous les désavantages qui en résultent, recourir encore à des mesures provisoires.

Par suite d'arrangements récemment pris, les bâtiments de l'Ancienne Cour offrent quelques salles qui peuvent être appropriées à l'usage de l'Académie. L'une de ces salles servira aux séances publiques. Afin de la rendre plus digne de sa destination, le Gouvernement pourra la décorer successivement des bustes des fondateurs et protecteurs de l'Académie, des Belges illustres, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants. Ce sera, en même temps, rendre un juste hommage à la mé-

Digitized by Google

moire de ces académiciens, et cet honneur, accordé au mérite, ne pourra que stimuler le zèle des membres actuels de l'Académie.

Guidé par les considérations qui précèdent, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

Arrêté royal concernant le local destiné à l'Académie.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne Cour.

Digitized by Google

Art. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

Art. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

Art. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE. — ADJONCTION DE SAVANTS ET DE LITTÉRATEURS.

Rapport au Roi.

Sire,

Votre Majesté vient de réorganiser l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, et Elle a déterminé quelles seraient ses publications.

Digitized by Google

Ces publications comprennent les mémoires des membres, des associés, des correspondants; les mémoires couronnés et ceux des savants étrangers.

Ce cadre, Sire, est assez vaste, et, à en juger par le passé, l'Académie continuera à fournir dignement son contingent à notre édifice littéraire et scientifique.

Mais indépendamment de ces travaux, il en est d'autres, d'une haute importance, qui exigent le concours et les lumières d'un grand nombre de personnes. Tels seraient :

Une biographie nationale;

Une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

Enfin, la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de confier ces travaux à l'Académie, qui sera autorisée à s'adjoindre des savants et des littérateurs pris en dehors de son sein. Flattée de ce nouveau témoignage de la confiance du Gouvernement de Votre Majesté en ses lumières et en son zèle, elle y répondra dignement, et elle acquerra des nouveaux droits à la reconnaissance du pays, à l'estime du monde savant.

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

Digitized by Google

Arrêté royal concernant les travaux spéciaux de l'Académie.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

Art. 2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

Art. 3. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

Digitized by Google

PRIX QUINQUENNAL EN FAVEUR DU MEILLEUR OUVRAGE SUR L'HISTOIRE DU PAYS.

Rapport au Roi.

SIRE,

Les études historiques sont cultivées en Belgique avec une espèce de prédilection. Il est permis de croire que l'action du Gouvernement n'est pas restée étrangère à ce fait et qu'il y a, au contraire, puissamment contribué. Ainsi la recherche et la publication des chroniques belges inédites, les soins donnés à la mise en ordre des dépôts des archives nationales, la publication des inventaires des archives, la création de la bibliothèque royale, les encouragements accordés aux bibliothèques communales et aux sociétés littéraires ou savantes locales, toutes ces mesures ont incontestablement servi à répandre et à faciliter la connaissance des sources historiques.

Naguère Votre Majesté a donné une preuve de sa sollicitude pour les travaux historiques, en instituant un prix spécial de trois mille francs en faveur de l'auteur de la meilleure histoire du règne des archiducs Albert et Isabelle.

J'ai l'honneur, Sire, de proposer à Votre Majesté une nouvelle mesure qui, j'ose le croire, sera accueillie avec faveur par le public savant : c'est l'institution d'un prix quinquennal en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui sera publié durant chaque période de cinq années.

L'expérience prouve, Sire, qu'on obtient souvent, en laissant à chacun sa liberté d'action, des résultats plus sa-

Digitized by Google

tisfaisants qu'en traçant d'avance le cadre d'un travail. Ici, aucun point historique n'est désigné de préférence à un autre. Tout savant traitera le sujet vers lequel il se sentira attiré. Tel cherchera à éclaircir les points encore obscurs de la constitution primitive de notre nationalité ; tel racontera nos luttes et nos dissensions au moyen âge ; tel autre enfin rapportera les événements qui, pour être plus récents, ne sont cependant qu'imparfaitement connus. L'érudition, la critique, le style, trouveront à la fois l'occasion de se produire et d'être appréciés.

Déjà plus d'une fois, Sire, l'idée de cette mesure a été suggérée. La meilleure occasion de la réaliser me semble être la réorganisation de l'Académie. C'est donc avec confiance que je soumets à Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,
SYLVAIN VAN DE WEYER.

Arrêté royal instituant un prix quinquennal d'histoire.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Voulant donner un nouveau témoignage de Notre haute sollicitude pour les travaux relatifs à l'histoire de la Belgique, et exciter, en même temps, le zèle et l'émulation des savants qui se livrent à ces travaux ;

Digitized by Google

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

ART. 2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

ART. 3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

Digitized by Google

Règlement pour le prix quinquennal d'histoire.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu les articles 1 et 3 de Notre arrêté du 1er décembre 1845, concernant l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, articles dont la teneur suit :

« Art. 1er. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant la période de cinq ans. »

« Art. 3. La classe des lettres de l'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages. »

Vu le projet de règlement présenté par la classe des lettres de l'Académie, conformément à l'art. 3 ci-dessus rapporté;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Est approuvé, tel qu'il suit, le projet de règlement concernant le prix quinquennal d'histoire, institué par Notre arrêté du 1er décembre 1845 :

Digitized by Google

« Art. 1er. La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850.

» Art. 2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est belge de naissance ou naturalisé.

» Art. 3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie, antérieurement au 1er janvier 1846, seront admis au concours après leur achèvement.

» Art. 4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

» Art. 5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi, sur la proposition de la classe des lettres.

» Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

» Art. 6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

» Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale. »

Art. IIe. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 26 décembre 1848.

LÉOPOLD.

Par le Roi:

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

Digitized by Google

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Rapport au Roi sur la création de la Commission.

SIRE,

L'histoire de la Belgique, comme celle de la plupart des nations de l'Europe, n'est encore qu'imparfaitement connue, malgré les travaux recommandables de plusieurs écrivains distingués.

Ce qui a manqué à ces écrivains, c'est moins le talent, il est juste de le reconnaître, que les matériaux qu'ils auraient pu mettre en œuvre avec succès, et qui étaient restés enfouis dans la poussière des archives et des bibliothèques.

Cependant, depuis que la Belgique, après tant de vicissitudes, a recouvré une existence indépendante, la connaissance de tous les faits qui se rattachent à son histoire a acquis un degré d'importance qu'elle n'eut à aucune autre époque; aussi les esprits se sont-ils reportés, avec une activité remarquable, vers les traditions du passé, et l'étude de nos fastes civiques a pris un essor qui s'est manifesté par des indices non équivoques.

Il appartenait au Gouvernement auquel le vœu national a confié les destinées du pays, de seconder de tout son pouvoir une tendance non moins favorable au développement du patriotisme qu'au progrès des lettres.

Dans un rapport que j'ai soumis récemment à Votre Majesté, j'ai retracé ce qui, dès le principe de notre régénération politique, et malgré les embarras de tout genre qui préoccupaient l'administration, a été fait pour la mise en ordre de nos dépôts d'archives ; j'ai proposé à Votre

Digitized by Google

Majesté, comme l'une des mesures les plus propres à encourager les investigations sur l'histoire nationale, la publication des catalogues de ces dépôts. Votre Majesté a donné son assentiment à cette mesure.

Là ne s'est pas bornée la sollicitude du Gouvernement.

Par une disposition qui date de l'année 1832, la mise en lumière des documents intéressants pour l'histoire générale de la Belgique, que renferment non pas seulement les Archives de l'État, mais tous les dépôts de titres du pays, a été ordonnée : cette publication, confiée aux soins de l'archiviste général du royaume, se poursuit avec activité. Déjà deux volumes de documents ont paru ; le troisième sera imprimé dans le courant de cette année.

Mais il est une autre source précieuse pour l'histoire et à laquelle jusqu'ici il a été trop peu puisé : je veux parler des chroniques, des mémoires, des relations de tel ou tel événement, rédigés par des contemporains.

La Belgique était autrefois très-riche en monuments de ce genre : on y comptait peu d'abbayes et de chapitres dans lesquels il ne s'en conservât ; les archives des corps administratifs et judiciaires en recélaient aussi, quoiqu'en moins grand nombre.

Les événements qui marquèrent la fin du dernier siècle, ont malheureusement occasionné la perte de beaucoup de nos chroniques, comme d'une quantité considérable de nos chartes : les unes ont été détruites, d'autres sont passées à l'étranger ; toutefois il nous en est resté qui méritent l'attention des savants : telle est la chronique de Van der Meyden, dit *a Thyme*, pensionnaire ou secrétaire de la ville de Bruxelles pendant près d'un demi-siècle, et de plus chanoine et trésorier de Sainte-Gudule, mort en 1473 ; on

Digitized by Google

crut longtemps qu'elle avait été la proie des flammes lors du bombardement de Bruxelles en 1695. Tels sont encore la chronique d'Edmont De Dynter, qui fut successivement secrétaire des ducs de Brabant Antoine Ier, Jean III, Philippe Ier et Philippe II; les chroniques flamandes rimées de Jean Van Heelu et de De Klerk, les voyages de Philippe-le-Beau et de Charles-Quint, et d'autres ouvrages sans doute qui ne sont pas connus.

Je viens proposer à Votre Majesté la publication de ces chroniques.

Bien des fois déjà, Sire, la même entreprise a été tentée, sans avoir eu jamais un résultat satisfaisant.

Dans le XVIe et le XVIIe siècle, des savants isolés en conçurent le projet; mais leurs plans reçurent à peine un commencement d'exécution.

Sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse, ce fut le Gouvernement lui-même qui le forma : le comte De Cobenzl fit faire beaucoup de recherches et d'écrits dans ce but; il s'assura de la coopération d'hommes distingués par leurs connaissances dans l'histoire du pays, le comte De Neny, chef et président du conseil privé, l'abbé Paquot, historiographe de l'impératrice, l'abbé Nelis, bibliothécaire de l'université de Louvain, MM. Van Heurck et Verdussen. Différentes circonstances, mais principalement la mort du comte De Cobenzl, arrivée en 1770, rendirent infructueux tous les travaux préparatoires qui avaient été faits pour la publication du recueil dont le plan avait été adopté par lui.

Plus tard, l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles créa dans son sein un comité qu'elle chargea de la mise au jour des chroniques, mémoi-

Digitized by Google

res et autres monuments propres à servir de matériaux à une histoire générale de la Belgique. Cette création semblait promettre de grands résultats ; mais, soit défaut de zèle ou de loisir de la part des membres du comité, soit manque de fonds nécessaires, tout ce qui en sortit se réduisit à l'édition, par le marquis Du Chasteler, de la chronique de Gilbert, chancelier des comtes de Hainaut sur la fin du XIIe et au commencement du XIIIe siècle.

L'œuvre pour l'accomplissement de laquelle l'Académie et le Gouvernement lui-même s'étaient en quelque sorte montrés impuissants, M. De Nelis, devenu évêque d'Anvers, crut pouvoir l'entreprendre, aidé de ses seules forces. Il s'était livré à des recherches étendues sur l'histoire de la Belgique ; il avait eu accès aux bibliothèques et aux chartriers qui contenaient le plus de richesses : il annonça, en 1783, le dessein de publier, en trente à trente-cinq volumes in-4°, une collection d'historiens des Pays-Bas.

Cette entreprise, ainsi que toutes celles dont le projet avait été précédemment conçu, n'eut point de suite. Il faut d'autant plus le regretter que, dans son *Prodromus rerum Belgicarum*, le seul monument que nous possédions de ses longs et importants travaux, le savant évêque d'Anvers a prouvé qu'il eût été capable de s'acquitter de la tâche difficile qu'il s'était imposée.

Dans les dernières années de notre communauté politique avec la Hollande, le Gouvernement avait résolu de faire publier, aux frais de l'État, les chroniques belges inédites, et il avait institué une commission à cet effet (1).

(1) Un arrêté royal du 23 décembre 1826 nomme membres de cette commission : MM. De Reiffenberg, Willems, Van de Weyer, Raoul et Bernhardi.

Digitized by Google

Au mois de septembre 1830, la commission dont je viens de parler n'avait encore livré au public aucun des ouvrages qu'elle avait annoncé l'intention d'éditer ; seulement deux de ces ouvrages se trouvaient entre les mains de l'imprimeur : le premier volume de la chronique d'*a Thymo* et quelques feuilles de la chronique flamande de Jean Van Heelu venaient de sortir de la presse (1).

Je viens de proposer à Votre Majesté de reprendre une œuvre nationale, aussi souvent abandonnée ou interrompue qu'entreprise. Je ne m'arrêterai pas à démontrer que c'est sous les auspices des Gouvernements seuls, que de pareilles entreprises peuvent aujourd'hui être exécutées; seuls ils possèdent les ressources de tout genre qu'elles exigent : d'une part, en effet, les dépenses qu'elles entraînent ne sauraient être bien onéreuses pour eux, et, de l'autre, ils sont dépositaires des matériaux les plus importants qui doivent y être employés. Des individus isolés, quels que fussent leurs efforts, n'obtiendraient que des résultats partiels et nécessairement bornés.

Le projet d'arrêté ci-joint a été basé sur cette donnée.

L'article premier institue une Commission pour la recherche et la mise en lumière des chroniques belges inédites.

Il est évident qu'un aussi grand travail réclame le concours d'un certain nombre de coopérateurs. Les hommes que je désigne au choix de Votre Majesté se recommandent à cette distinction par leurs connaissances et par leurs travaux sur l'histoire nationale.

L'art. 2 porte que la Commission, aussitôt après qu'elle aura été installée, s'occupera de rédiger un plan pour ses travaux.

(1) Il faut y ajouter l'*Histoire de la Toison d'or*.

Digitized by Google

Je pense, Sire, qu'à cet égard une grande latitude doit être laissée à la Commission.

Par l'art. 3 du projet d'arrêté, une somme annuelle de cinq mille francs, à prélever sur le crédit alloué au budget du département de l'intérieur pour l'encouragement des sciences et des lettres, est mise à la disposition de la Commission, jusqu'à ce qu'elle ait rempli la tâche qui lui est confiée.

Il m'a paru de toute nécessité, pour assurer aux travaux de la Commission une marche régulière, de lui allouer un subside fixe et sur lequel elle puisse compter; elle fera ses arrangements en conséquence. Il arrivera que, une année, les 5,000 francs ne seront pas dépensés; une autre année, ils auront été insuffisants : le déficit de l'une sera couvert par l'excédant de l'autre.

Au surplus, la Commission est tenue, d'après le même article, de rendre compte, chaque année, au département de l'intérieur, de l'emploi des fonds affectés à ses travaux.

La somme annuelle de 5,000 francs est destinée à faire face aux frais de copie, aux frais de déplacement des membres de la Commission et aux frais d'impression que ne couvrira pas la vente des ouvrages.

Dans l'art. 4 et dernier, le Gouvernement fait espérer aux membres de la Commission les distinctions ou les récompenses que leurs travaux auront pu mériter : c'est un encouragement dont Votre Majesté reconnaîtra l'opportunité autant que la justice.

J'ose me flatter, Sire, que l'ensemble de ces dispositions répondra aux vues libérales de Votre Majesté, et je les soumets avec confiance à son approbation.

Le Ministre de l'Intérieur,
CH. ROGIER.

Digitized by Google

Arrêté royal organique de la Commission royale d'histoire.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Considérant que tous les travaux qui ont pour objet de répandre des lumières sur l'histoire de la Belgique, méritent Notre sollicitude ;

Qu'ils doivent contribuer à la fois au développement du patriotisme et aux progrès des lettres ;

Que, déjà, mû par ce motif, Nous avons ordonné la publication des catalogues des Archives de l'État et celles des documents intéressants pour l'histoire générale du royaume, qui existent tant dans ces Archives que dans les autres dépôts de titres du pays ;

Considérant que la mise au jour des chroniques belges inédites doit concourir puissamment au même but ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Une Commission est instituée à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites.

Cette Commission est composée de :

MM. De Gerlache, premier président de la Cour de cassation, membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles ;

L'abbé De Ram, archiviste de l'archevêché et professeur au séminaire archiépiscopal de Malines ;

Le baron de Reiffenberg, professeur à l'université de Louvain, membre de l'Académie de Bruxelles ;

Digitized by Google

Dewez, inspecteur des athénées et colléges, secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles;

Gachard, archiviste général du royaume;

Warnkœnig, professeur à l'université de Gand;

Et J.-F. Willems, receveur à Eecloo.

Art. 2. La Commission sera installée par Notre Ministre de l'intérieur.

Elle s'occupera, dans ses premières séances, de la rédaction d'un plan pour ses travaux, qu'elle soumettra à l'approbation de Notre dit Ministre.

Art. 3. Il sera mis à la disposition de la Commission, jusqu'à l'entier accomplissement de la tâche qui lui est confiée, une somme annuelle de cinq mille francs, destinée à couvrir les frais de toute nature qu'elle aura à supporter.

Cette somme sera prélevée sur le crédit alloué au budget du département de l'intérieur, pour l'encouragement des sciences et des lettres.

La Commission rendra compte de son emploi, chaque année, à Notre Ministre de l'intérieur.

Art. 4. Nous nous réservons d'accorder aux membres de la Commission telles distinctions et récompenses dont Nous les aurons jugés dignes.

Art. 5. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin Officiel*.

Donné à Bruxelles, le 22 juillet 1834.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

Digitized by Google

Règlement intérieur de la Commission royale d'histoire (1).

Le Ministre de l'intérieur,

Vu l'arrêté royal du 22 juillet 1834, organique de la Commission royale d'histoire;

Vu les propositions de ladite Commission;

arrête :

Art. 1er. La Commission, composée de sept membres, nommés par le Roi, choisit dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 2. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen, se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux d'après le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, conformément à l'art. 2 de l'arrêté royal du 22 juillet 1834, et s'aider mutuellement de leurs lumières et de leurs connaissances.

La Commission s'assemble extraordinairement, lorsque le président le juge convenable.

Art. 3. Le président met les matières en délibération, recueille les voix, et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le doyen d'âge.

Art. 4. Il est publié un compte-rendu ou bulletin des

(1) Voyez, page 70, les modifications apportées à ce règlement et à l'arrêté royal qui le précède.

Digitized by Google

séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée, et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication ne peut toutefois y être insérée, qu'après résolution prise par la Commission.

Le secrétaire est invité à continuer de placer, à la suite du compte-rendu, un bulletin bibliographique, où seront mentionnées les publications relatives à l'histoire de la Belgique, faites dans le royaume et à l'étranger, mais sans y exprimer d'opinion sur le mérite de ces ouvrages.

Art. 5. La Commission étant instituée uniquement à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publications qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 6. Les règles de publication arrêtées dans les séances de la Commission du 4 et du 16 août 1834, et imprimées dans le recueil de ses bulletins, vol. Ier, pp. 4, 5 et 6, seront strictement observées. Chaque volume à publier ne dépassera pas 100 feuilles in-4o.

Art. 7. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, ne sera autorisée qu'après que le membre qui désirera en être chargé aura fait connaître, dans un rapport à la Commission, le plan qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal. L'impression commencera quand la copie d'un tiers de volume, au moins, pourra être livrée à l'imprimeur.

Art. 8. Les cartes et planches reconnues nécessaires,

Digitized by Google

pour être jointes au texte des chroniques, ou de leurs appendices, ne seront confectionnées que lorsque la Commission en aura autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 9. Tous les mois, l'imprimeur adressera à chaque membre de la Commission, une bonne feuille de tout ce qu'il aura imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 10. Chaque membre reçoit un exemplaire sur grand papier et un exemplaire sur papier ordinaire, des volumes de la collection, ainsi que six exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à vingt-cinq exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier (1).

Art. 11. La distribution et la mise en vente des volumes ne peuvent avoir lieu, en Belgique, que dix jours après leur présentation au Roi, leur remise aux membres de la Commission et leur envoi dans les pays étrangers.

Art. 12. Les employés attachés à la Commission, adressent au président, avant chaque assemblée trimestrielle, un rapport sur leurs travaux pendant le trimestre qui a précédé.

La Commission elle-même adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 13. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

(1) Deux lettres du Ministre de l'intérieur, datées du 12 août et du 21 octobre 1847, 3e division, n° 2878, statuent que *tous les membres* de l'Académie seront gratifiés également des publications de la commission.

Digitized by Google

Art. 14. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 15. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la commission. Il en tient inventaire.

Art. 16. Les comptes sont vérifiés par le trésorier et visés par le président et par le secrétaire.

Ils sont transmis ensuite au Ministre de l'intérieur, qui en soigne la liquidation.

Cependant une somme à déterminer par le Ministre de l'intérieur pourra être mise annuellement à la disposition de la Commission pour faire face aux dépenses urgentes.

Il sera rendu un compte régulier de l'emploi de cette somme.

Art. 17. A l'avenir les ouvrages dont il sera fait hommage à la Commission, seront déposés à la Bibliothèque de l'Académie, à l'exception de ceux dont le commencement a été envoyé à la Bibliothèque royale, qui continuera à en recevoir la suite. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs, seront insérés au *Bulletin* (1).

Art. 18. Pour les cas d'urgence et de moindre importance, ainsi que pour les travaux relatifs à la confection de la table chronologique des chartes imprimées, concernant l'histoire de la Belgique, les membres de la Commission domiciliés à Bruxelles, réunis à ceux qui s'y trouveraient temporairement, sont autorisés à prendre telles résolutions qu'ils jugeront convenir.

(1) Cet article a été adopté par l'arrêté royal du 8 juin 1847, qui modifie la rédaction primitive.

Digitized by Google

Il sera rendu compte à la Commission, dans son assemblée ordinaire suivante, de ce qui aura été fait en conséquence de la présente autorisation (1).

Bruxelles le 29 mars 1845.

NOTHOMB.

Rapport au Roi sur l'adjonction de la Commission royale d'histoire à l'Académie.

SIRE,

Par arrêté du 22 juillet 1834, Votre Majesté a créé une Commission, à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites.

La Commission a dignement répondu au but de son institution. Elle a publié jusqu'aujourd'hui huit volumes de chroniques et dix volumes de bulletins de ses séances.

Ces travaux, Sire, ont obtenu les suffreges du monde littéraire. Mais, jusqu'à présent, ils avaient été exécutés en

(1) Par sa lettre en date du 20 novembre 1846, M. le Ministre de l'intérieur a fait connaître que la correspondance officielle de la Commission royale d'histoire doit se faire par le Secrétaire perpétuel de l'Académie, conformément à l'art. 1er de l'arrêté royal du 1er décembre 1845. Le secrétaire de la Commission royale d'histoire reste chargé de la correspondance particulière entre les membres.

Digitized by Google

dehors de l'Académie, quoique, par leur nature, ils paraissent appartenir à ce corps savant. En conséquence, il m'a semblé qu'il serait convenable de les faire rentrer dans le cercle de ses travaux.

Cette mesure est d'autant plus opportune, que Votre Majesté a assigné à chacune des trois classes de l'Académie, un cercle de travaux bien distincts. Au premier rang de ceux qui sont confiés à la classe des lettres, se trouve l'histoire nationale. Dès lors, Sire, il paraît juste de lui donner aussi dorénavant la direction des recherches et des publications de la Commission d'histoire.

Il est, du reste, à remarquer que tous les membres de celle-ci font déjà partie de l'Académie, et rien ne sera changé à la constitution actuelle de la Commission d'histoire, si ce n'est que ses travaux auront, dans le patronage de l'Académie, une garantie de plus aux yeux du monde savant.

C'est pour ces motifs, Sire, que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

Digitized by Google

Arrêté royal qui fait rentrer la Commission royale d'histoire dans le sein de l'Académie.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu Notre arrêté de ce jour, portant réorganisation de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Revu Notre arrêté du 22 juillet 1834, instituant une Commission à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. La Commission prérappelée, dans sa formation actuelle et avec son budget spécial, est maintenue.

Elle rentre dans le sein de l'Académie, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications serviront de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

Digitized by Google

Création d'un Bureau paléographique.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est annexé à la Commission royale d'histoire et sous la haute direction de celle-ci, un bureau paléographique.

Art. 2. Ce bureau est chargé de satisfaire aux demandes qui lui seront faites tant par les administrations publiques que par les particuliers, et qui auront pour objet des transcriptions, des extraits, des analyses des textes, des traductions, des renseignements empruntés aux manuscrits et aux archives.

Art. 3. Le personnel se compose d'un chef de bureau et d'un certain nombre d'attachés.

Art. 4. Le chef du bureau, seul, est salarié; il est nommé par Nous et son traitement est fixé par l'arrêté de sa nomination.

Art. 4. Les attachés sont nommés par le Ministre de l'intérieur; ils doivent être au moins candidats en philosophie et lettres, ils sont exercés dans l'interprétation des manuscrits, dans leur transcription, et généralement dans tout

Digitized by Google

ce qui concerne la paléographie, surtout la paléographie nationale.

Art. 6. Les attachés n'ont point de traitement ; ils font gratuitement les copies et les recherches demandées par les départements ministériels pour le service de l'administration, mais celles qui sont exécutées pour des particuliers ou pour des institutions littéraires ou scientifiques, leur sont payées suivant un tarif à établir.

Art. 7. Le nombre des attachés ne pourra dépasser six, il sera pour commencer limité à deux et augmenté successivement suivant que les travaux du bureau en feront sentir la nécessité.

Art. 8. La Commission royale d'histoire proposera à Notre Ministre de l'intérieur les mesures réglementaires pour l'organisation du bureau.

Art. 9. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 30 janvier 1847 (1).

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Comte de Theux.

(1) Un arrêté du même jour nomme M. Émile Gachet, chef du bureau paléographique. Par un autre arrêté du 8 septembre 1847, M. P. Gigot a été attaché au même bureau.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

Arrêté royal accordant la franchise de port.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Revu Notre arrêté en date du 8 novembre 1841, qui attribue la franchise de port à la correspondance officielle de l'Académie royale de médecine;

Considérant que, par des motifs analogues, il y a lieu d'accorder le même privilége à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles;

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1er. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Digitized by Google

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Notre Ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 22 décembre 1841.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des travaux publics,

L. DESMAISIÈRES.

NB. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contresignées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi. De plus, les envois doivent être déposés au bureau de la poste; l'exemption n'a pas lieu pour les papiers qui seraient simplement jetés dans la boîte aux lettres.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(Janvier 1850.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. D'OMALIUS D'HALLOY, président pour 1850.
» QUETELET, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

Le directeur de la classe des Sciences, M. D'OMALIUS D'HALLOY.
» » des Lettres, M. le chanoine DE RAM.
» » des Beaux-Arts, M. BARON.
Le Secrétaire perpétuel.
Le délégué de la classe des Sciences, M. DUMORTIER.
» » des Lettres, M. le baron DE GERLACHE.
» » des Beaux-Arts, M. BRAEMT.

M. DE HEMPTINNE, trésorier de l'Académie.

Digitized by Google

CLASSE DES SCIENCES.

M. D'Omalius d'Halloy, directeur.
» De Hemptinne, vice-directeur.
» Quetelet, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des sciences mathématiques et physiques (15 membres).

M. Kesteloot, J. L.; à Gand.	Nommé le 3 juillet 1816.	
» Thiry, Ch. E. J.; à Bruxelles. . . .	—	id.
» Quetelet, A. J. L.; à Bruxelles. . .	Élu le 1er février 1820.	
» Pagani, G. M.; à Louvain.	—	28 mars 1825.
» Timmermans, H. A.; à Gand. . . .	—	12 octobre 1833.
» De Hemptinne, A.; à Bruxelles. . .	—	7 mai 1834.
» Crahay, J. G.; à Louvain.	—	8 mai 1835.
» Martens, M.; à Louvain.	—	15 décem. 1835.
» Plateau, J.; à Gand.	—	15 décem. 1836.
» Delvaux, C.; à Liége	—	14 décem. 1841.
» Stas, J. S.; à Bruxelles	—	id.
» De Koninck, L. G.; à Liége . . .	—	15 décem. 1842.
» De Vaux, Ad.; à Bruxelles	—	16 décem. 1846.
» Nerenburger, G. A.; à Bruxelles . .	—	15 décem. 1849.

. . . . . .

Section des sciences naturelles (15 membres).

M. D'Omalius d'Halloy, J. J.; à Halloy .	Nommé le 3 juillet 1816.	
» Vandermaelen, P.; à Bruxelles. . .	Élu le 10 janvier 1829.	
» Dumortier, B. C.; à Tournay . . .	—	2 mai 1829.
» Sauveur, D.; à Bruxelles.	—	7 novem. 1829.

Digitized by Google

M. Lejeune, A. L. S.; à Verviers. . . . . Élu le 7 mai 1834.
» Wesmael, C.; à Bruxelles. . . . . — 15 décem. 1835.
» Dumont, A. H.; à Liége. . . . . — 15 décem. 1836.
» Cantraine, F.; à Gand. . . . . — id.
» Kickx, J.; à Gand . . . . . — 15 décem. 1837.
» Morren, Ch.; à Liége . . . . . — 7 mai 1838.
» Van Beneden, P. J.; à Louvain . . — 15 décem. 1842.
» Le baron de Selys-Longchamps, Edm.; à Liége. . . . . — 16 décem. 1846.
» Le vicomte Du Bus, B.; à Bruxelles. . — id.
» Nyst, H.; à Louvain . . . . . — 17 décem. 1847.
» Gluge, T.; à Bruxelles . . . . . — 15 décem. 1849.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. Galeotti, H.; à Bruxelles . . . . . Élu le 7 mai 1841.
» Duprez, F.; à Gand. . . . . — 16 décem. 1846.
» Maus, M. H. J.; à Bruxelles . . . . — id.
» Meyer, A.; à Liége . . . . . — id.
» Melsens; à Bruxelles . . . . . — id.
» Louyet, P.; à Bruxelles . . . . . — id.
» Brasseur, J. B.; à Liége . . . . . — 17 décem. 1847.
» Schaar, M.; à Gand . . . . . — 15 décem. 1849.

50 ASSOCIÉS.

M. Le baron de Geer, J. W. L.; à Utrecht. Nommé le 3 juillet 1816.
» Vrolik, G.; à Amsterdam . . . . . — id.
» Vène, A.; à Paris . . . . . Élu le 2 février 1824.
» Gergonne, F. D.; à Montpellier. . . — 8 mai 1824.
» Moreau de Jonnès, Alex.; à Paris. . — 21 mai 1825.
» Ocken; à Zurich. . . . . — 8 octobre 1825.
» Babbage, Ch.; à Londres. . . . . — 7 octobre 1826.
» Herschel, sir John F. W.; à Londres. — id.

Digitized by Google

M. Villermé, L. R.; à Paris.	Élu le	31 mars 1827.
» Bertoloni, Ant.; à Bologne. . . .	—	6 octobre 1827.
» Granville, A. B.; à Londres. . . .	—	id.
» Barlow, P.; à Woolwich.	—	10 novem. 1827.
» South, sir James; à Londres. . . .	—	id.
» Sabine, Édouard; à Londres. . . .	—	2 février 1828.
» Barrat, John; à Grassinton-Moor. .	—	1er mars 1828.
» Taylor, John; à Londres	—	id.
» Chasles; à Paris.	—	4 février 1829.
» Blume, Ch. L.; à Leyde	—	2 mai 1829.
» Brown, Robert; à Londres.	—	7 novem. 1829.
» Encke, J. F.; à Berlin.	—	id.
» Schumacher, H. C.; à Altona. . . .	—	id.
» Van Rees, R.; à Utrecht	—	6 mars 1830.
» Le baron de Humboldt, A.; à Berlin .	—	3 avril 1830.
» Arago, D. F. J.; à Paris	—	5 avril 1834.
» Brewster, sir David; à Édimbourg. .	—	id.
» Crelle, A. L.; à Berlin.	—	id.
» Plana, J.; à Turin	—	id.
» Matteucci, Ch.; à Pise	—	8 novem. 1834.
» De Macedo; à Lisbonne	—	15 décem. 1836.
» Decaisne, Jos.; à Paris.	—	id.
» Tiedemann, Fr.; à Heidelberg . . .	—	15 décem. 1837.
» De Blainville (H. M. Ducrotay); à Paris	—	8 mai 1838.
» Gauss, Ch. Fr.; à Goettingue. . . .	—	14 décem. 1841.
» Schwann, Ph.; à Liége.	—	id.
» Spring, A.; à Liége	—	id.
» Bache, D.; à Philadelphie.	—	9 mai 1842.
» Bonaparte, Charles P., prince de Canino; à Rome	—	id.
» De la Rive, Aug.; à Genève. . . .	—	id.
» De Martius, Ch. Fr. Ph.; à Munich.	—	id.
» Fuss, P. H.; à St-Pétersbourg . . .	—	id.

Digitized by Google

M. Oersted, J. Ch.; à Copenhague. . . Élu le 9 mai 1842.
» Lacordaire, Th.; à Liége. . . . . — 15 décem. 1842.
» Sommé; à Anvers . . . . . — 9 mai 1843.
» De Buch, Léopold; à Berlin . . . . — 17 décem. 1843.
» Dumas, J. B.; à Paris . . . . . — id.
» Faraday, Michel; à Londres . . . . — 17 décem. 1847.
» Owen, Richard; à Londres. . . . . — id.
» De Beaumont, Élie; à Paris . . . . — id.
» Lamarle; à Gand . . . . . — id.
» Wheatstone, Ch.; à Londres . . . — 15 décem. 1849.

Digitized by Google

CLASSE DES LETTRES.

M. Le chanoine DE RAM, directeur.
» LECLERCQ, vice-directeur.
» QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

La section des lettres et celle des sciences morales et politiques réunies.

M. Le baron DE REIFFENBERG, F. A. F. T.; à Bruxelles	Élu le	8 juillet 1823.
» Le chevalier MARCHAL, J.; à Bruxelles.	—	4 février 1829.
» STEUR, Ch.; à Gand.	—	5 décem. 1829.
» Le baron DE GERLACHE, E. C.; à Brux.	—	12 octobre 1833.
» Le baron DE STASSART, G. J. A.; à Bruxelles.	—	id.
» GRANDGAGNAGE, F. C. J.; à Liége . .	—	7 mars 1835.
» Le chanoine DE SMET, J. J.; à Gand .	—	6 juin 1835.
» Le chanoine DE RAM, P. F. X.; à Louvain.	—	15 décem. 1837.
» ROULEZ, J. E. G.; à Gand.	—	id.
» LESBROUSSART, Ph.; à Bruxelles . .	—	7 mai 1838.
» MOKE, H. G.; à Gand	—	7 mai 1840.
» NOTHOMB, J. B.; à Bruxelles. . . .	—	id.
» VAN DE WEYER, Sylvain; à Bruxelles .	—	id.
» GACHARD, L. P.; à Bruxelles. . . .	—	9 mai 1842.
» QUETELET, A. J. L.; à Bruxelles . .	Nommé le	1er déc. 1845.
» VAN PRAET, Jules; à Bruxelles . . .	Élu le	10 janvier 1846.
» BORGNET, A.; à Liége	—	id.
» Le baron DE St-GENOIS, Jules; à Gand.	—	id.
» DAVID, J. B.; à Louvain	—	id.
» VAN MEENEN, P.-F.; à Bruxelles. . .	—	id.

Digitized by Google

M. De Vaux, Paul, à Bruxelles . . . . Élu le 10 janvier 1846.
» De Decker, P. J. F.; à Bruxelles. . . — id.
» Schayes, A. G. B.; à Bruxelles. . . — 11 janvier 1847.
» Snellaert; à Gand . . . . . — id.
» L'abbé Carton, C.; à Bruges . . . . — id.
» Haus, J. J.; à Gand. . . . . — id.
» Bormans, J. H.; à Liége. . . . . — id.
» Leclercq, M. N. J.; à Bruxelles . . — 17 mai 1847.
» Polain, L.; à Liége. . . . . — 7 mai 1849.
. . . . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. De Witte, J.; à Anvers . . . . . Élu le 7 mai 1840.
» Baguet, F. N. J. G.; à Louvain. . . — 14 décem. 1841.
» Bernard, Ph.; à Bruxelles. . . . . — 9 mai 1842.
» Gruyer, Louis; à Bruxelles . . . . — 10 janvier 1846.
» Faider, Ch.; à Bruxelles . . . . . — id.
» Ducpétiaux, Ed.; à Bruxelles . . . — 11 janvier 1847.
» Arendt, G. A.; à Louvain. . . . . — id.
» Serrure, C. P.; à Gand . . . . . — id.

50 Associés.

M. Le duc d'Ursel, C.; à Bruxelles . . Nommé le 3 juillet 1816.
» Van Lennep, D. J.; à Amsterdam. . — id.
» De Molèon, J. G. V.; à Paris . . . Élu le 14 octobre 1820.
» Lenormand, L. Séb.; à Paris. . . . — id.
» De la Fontaine; à Luxembourg . . — 23 décem. 1822.
» Muller; à Trèves . . . . . — id.
» Wittenbach; à Trèves. . . . . — id.
» Van Gobbelschroy, L.; à Bruxelles. — 20 août 1825.

Digitized by Google

M. Van Ewyck, D. J.; à Bois-le-Duc .	Élu le	4 février 1826.
» De Jonge, J. C.; à La Haye. . . .	—	1er avril 1826.
» Cousin, Victor; à Paris.	—	6 octobre 1827.
» Cooper, C. P.; à Londres.	—	5 avril 1834.
» Leglay, A.; à Lille.	—	id.
» Blondeau, J. B. A. H.; à Paris . . .	—	15 décem. 1836.
» Mone, J.; à Carlsruhe	—	7 mai 1840.
» Groen van Prinsterer; à La Haye .	—	15 décem. 1840.
» Lenormant, Charles; à Paris. . . .	—	14 décem. 1841.
» Le vicomte de Santarem; à Lisbonne .	—	15 décem. 1842.
» L'abbé Gazzera, C.; à Turin . . .	—	id.
» Grimm, Jacques; à Berlin.	—	id.
S. E. le cardinal Mai, A.; à Rome . . .	—	id.
M. Philips; à Munich	—	id.
» Raoul-Rochette, D.; à Paris . . .	—	17 décem. 1843.
» Dinaux, Arthur; à Valenciennes. . .	—	9 février 1846.
» Ellis, sir Henry; à Londres	—	id.
» Gioberti, Vincent; à Turin	—	id.
» Guizot, F. P. G.; à Paris.	—	id.
» Hallam, Henry; à Londres	—	id.
» Mignet, F. A. A.; à Paris.	—	id.
» Rafn; à Copenhague.	—	id.
» Ramon de la Sagra; à Madrid . . .	—	id.
» Ranke; à Berlin	—	id.
» Salva, Miguel; à Madrid	—	id.
» Warnkoenig; à Tubingue	—	id.
» Le baron de Hammer-Purgstal; à Vienne.	—	11 janvier 1847.
» Droz, F. X. J.; à Paris	—	id.
» Le baron Dupin, Charles; à Paris . .	—	id.
» Hermann, Ch. Fr.; à Goettingue. . .	—	id.
» Hurter; à Vienne	—	id.
» Lekmans; à Leyde	—	id.
» Mittermaier; à Heidelberg	—	id.

Digitized by Google

M. Pertz; à Berlin . . . . . Élu le 11 janvier 1847.
» Ritter, Ch ; à Berlin . . . . . — id.
» Manzoni; à Milan . . . . . — 17 mai 1847.
» Panofka; à Berlin . . . . . — 7 mai 1849.
» Nolet de Brauwere van Steeland;
à Bruxelles . . . . . — id.
» De Bonnechose, Em.; à Bruxelles . . — id.
» Whewell, W.; à Cambridge. . . . — id.
» Nassau-Senior; à Londres . . . . — id.
» Le duc de Caraman; à Paris . . . . — id.

Digitized by Google

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. Baron, directeur.
» Navez, vice-directeur.
» Quetelet, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. De Keyzer, N.; à Anvers	Nommé le 1er déc. 1845.	
» Gallait, Louis; à Bruxelles	—	id.
» Leys, H.; à Anvers	—	id.
» Madou, Jean; à Bruxelles.	—	id.
» Navez, F. J.; à Bruxelles.	—	id.
» Verboeckhoven, Eugène; à Bruxelles .	—	id.
» Le baron Wappers, G.; à Anvers . .	—	id.
» De Braekeleer, F.; à Anvers . . .	Élu le 8 janv. 1847.	
» Van Eycken, J.; à Bruxelles. . . .	—	22 sept. 1848.

Section de Sculpture :

M. Geefs, Guillaume; à Bruxelles . . .	Nommé le 1er déc. 1845.	
» Simonis, Eugène; à Bruxelles. . . .	—	id.
» Geefs, Joseph; à Anvers	Élu le 9 janvier 1846.	
» Fraikin; à Bruxelles	—	8 janvier 1847.

Section de Gravure :

M. Braemt, J. P.; à Bruxelles	Nommé le 1er déc. 1845.
» Corr, Érin; à Anvers	Élu le 9 janvier 1846.

Digitized by Google

Section d'Architecture :

M. Roelandt, E.; à Gand. . . . . Nommé le 1er déc. 1845
» Suys, T. F.; à Bruxelles . . . . . — id.
» Bourla, P.; à Anvers . . . . . Élu le 9 janvier 1846.
» Partoes, H. L. F.; à Bruxelles . . . — 8 janvier 1847.

Section de Musique :

M. De Bériot, Ch.; à Bruxelles. . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Fétis, F.; à Bruxelles . . . . . — id.
» Hanssens, C. E.; à Bruxelles . . . . — id.
» Vieuxtemps, H.; à Bruxelles . . . — id.
» Snel, F.; à Bruxelles . . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Alvin, Louis; à Bruxelles. . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Quetelet, A. J. L.; à Bruxelles . . . — id.
» Van Hasselt, André; à Bruxelles . . — id.
» Buschmann, Ernest; à Anvers . . . Élu le 9 janvier 1846.
» Baron, A. A.; à Liége. . . . . — 8 janvier 1847.
» Fétis, Ed.; à Bruxelles . . . . . — id.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Pour la Peinture :

M. De Biefve, Édouard; à Bruxelles . . Élu le 9 janvier 1846.
» Dyckmans; à Anvers . . . . . — 8 janvier 1847.

Digitized by Google

Pour la Sculpture :

M. Jehotte, Louis; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.
» Geerts; à Louvain . . . . . — 8 janvier 1847.

Pour la Gravure :

M. Jehotte, père; à Liége. . . . . Élu le 9 janvier 1846.
» Jouvenel, A.; à Bruxelles . . . . — 8 janvier 1847.

Pour l'Architecture :

M. Renard, B.; à Tournay . . . . . Élu le 8 janvier 1847.

Pour la Musique :

M. Mengal; à Gand. . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Bogaerts, Félix; à Anvers . . . . Élu le 8 janvier 1847.

50 associés.

Pour la Peinture :

M. Vernet, Horace; à Paris. . . . . Élu le 6 février 1846.
» Scheffer, Ary; à Paris . . . . . — id.
» Cornelius, P.; à Berlin. . . . . — id.
» De la Roche, Paul; à Paris . . . . — id.
» Landseer; à Londres. . . . . — id.

Digitized by Google

M. KAULBACH, W.; à Munich . . . . . Élu le 6 février 1846.
» INGRES, J.; à Paris. . . . . — 8 janvier 1847.
» CALAME, A.; à Genève . . . . . — id.
» BECKER, J.; à Francfort . . . . . — id.
» HAGHE; à Londres. . . . . — id.
. . . . . .

Pour la Sculpture :

M. SCHADOW, Godefroi; à Berlin . . . . Élu le 6 février 1846.
» RAUCH; à Berlin . . . . . — id.
» PRADIER, James; à Paris. . . . . — id.
» RUDE, F.; à Paris . . . . . — id.
» RAMEY, Étienne-Jules; à Paris. . . . — id.
» DAVID, d'Angers; à Paris . . . . . — 8 janvier 1847.
» TENERANI, Pierre; à Rome . . . . . — id.
» BARTOLINI; à Florence . . . . . — id.

Pour la Gravure :

M. WYON, William; à Londres . . . . . Élu le 6 février 1846.
» Le baron BOUCHER-DESNOYERS; à Paris . — id.
» FORSTER, François; à Paris . . . . . — id.
» BARRE, père; à Paris . . . . . — id.
» HENRIQUEL DUPONT; à Paris . . . . — 8 janvier 1847.
» CALAMATTA, L.; à Bruxelles . . . . — id.
» TOSCHI, Paul; à Parme . . . . . — id.
» BOVY, Ant.; à Paris . . . . . — id.

Pour l'Architecture :

M. FONTAINE, P. F. L.; à Paris . . . . Élu le 6 février 1846.
» DONALDSON, Thom.; à Londres . . . — id.
» VON KLEINZE, Léon; à Munich . . . — id.

Digitized by Google

M. Caristie, Aug.; à Paris . . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» Barry, Ch.; à Londres . . . . . — id.
» Stüler, A.; à Berlin. . . . . — id.
. . . . . .

Pour la Musique :

M. Rossini; à Bologne . . . . . Élu le 6 février 1846.
» Meyerbeer, Giacomo; à Berlin. . . . — id.
» Auber, D. F. E.; à Paris . . . . . — id.
» Spontini, G. L. P.; à Paris . . . . — id.
» Daussoigne-Méhul, J.; à Liége . . . — id.
» Halèvy, Jacques-F.; à Paris . . . . — 8 janvier 1847.
» Spohr; à Cassel. . . . . — id.
» Lachner; à Munich . . . . . — id.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Bock, C. P.; à Bruxelles . . . . . Élu le 6 février 1846.
» Passavant, J. D.; à Francfort. . . . — id.
» Waagen, Gust.; à Berlin . . . . . — 8 janvier 1847.
» Coussemaker; à Hasebrouck . . . . — id.
» Avellino; à Naples . . . . . — id.
» Gerhard, Ed.; à Berlin . . . . . — id.
» De Caumont, A.; à Caen . . . . . — 22 sept. 1848.
. . . . . .

Digitized by Google

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques inédites.

M. Le baron DE GERLACHE, président.
» Le baron DE REIFFENBERG, secrétaire.
» GACHARD, trésorier.
» Le chanoine DE RAM.
» Le chanoine DE SMET.
» DUMORTIER.
» BORMANS.

Digitized by Google

COMMISSION DE L'ACADÉMIE.

Commission pour la rédaction d'une Biographie nationale.

Le Président de l'Académie.
Le secrétaire perpétuel.

M.	MORREN,	délégué	de la classe	des Sciences.
»	KICKX,	id.	id.	id.
»	Le Baron DE STASSART,	id.	id.	des Lettres.
»	Le baron DE REIFFENBERG,	id.	id.	id.
»	FÉTIS,	id.	id.	des Beaux-Arts.
»	VAN HASSELT,	id.	id.	id.

Digitized by Google

COMMISSIONS DES CLASSES.

Classe des lettres. — Commission pour la littérature flamande.

M. Bormans.
» David.
» L'abbé Carton.
» Snellaert.
» De Decker.

Classe des Beaux-Arts. — Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.

M. Quetelet, président.
» Van Hasselt, secrétaire.
» Alvin.
» Fétis.
» Bock.
» Schayes.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Classe des Sciences.

VERHULST, P.-F., membre, décédé le 15 février 1849.

Classe des Lettres.

CORNELISSEN, Norbert, membre, décédé le 31 juillet 1849.
WEUSTENRAAD, Th., correspondant, décédé le 25 juin 1849.

Classe des Beaux-Arts.

QUATREMÈRE DE QUINCY, associé, décédé le . . . décembre 1849.
GRANET, F.-M., associé, décédé le . . . décembre 1849.
BIANCHI, C.-P., associé, décédé le . . . . janvier 1850.

Digitized by Google

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

P. F. VERHULST.

Digitized by Google

[illegible]

[illegible] de Brun. Paris, 1821.

9

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

PIERRE-FRANÇOIS VERHULST (1),

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE,

Né à Bruxelles, le 28 octobre 1804; mort le 15 février 1849.

« L'éloge d'un homme de lettres doit être le récit de ses travaux, dit d'Alembert; mais, ajoute-t-il, il peut être utile aussi de faire connaître ce qu'il a été, et de peindre l'homme en même temps que l'écrivain (2). » Et en effet, ne rappeler que les travaux par lesquels il a pu servir la science, c'est le montrer d'une manière incomplète, le dépouiller de son individualité, et ne satisfaire qu'imparfaitement la curiosité du lecteur.

En général, ce qui nous intéresse dans une biographie, c'est de nous sentir plus près de celui qui en est l'objet; d'être en quelque sorte initié dans le secret de sa pensée; et, s'il s'est distingué par un talent supérieur, de recon-

(1) Cette notice a été lue, à la séance publique de la classe des sciences de l'Académie, le 16 décembre 1849. Le portrait que nous donnons ici, a été exécuté sous les yeux de M. Calamatta, d'après un dessin faisant partie d'une collection de portraits appartenant à l'auteur de cette *Notice*.

(2) *Réflexions sur les éloges*, p. 151, t. II des *OEuvres de d'Alembert*, édition de Belin. Paris, 1821.

Digitized by Google

naître, par les détails de sa vie privée, qu'il appartenait à notre nature, et qu'avec quelques efforts peut-être nous aurions pu nous élever à sa hauteur.

Ces détails d'ailleurs ne sont pas sans intérêt pour l'histoire générale des sciences et des lettres. Si l'on veut juger des progrès qu'un écrivain a fait faire, il faut nécessairement tenir compte des circonstances dans lesquelles il s'est trouvé, et des obstacles qu'il avait à vaincre. C'est surtout à ceux qui ont vécu dans son intimité qu'il appartient de recueillir impartialement les éléments d'appréciation qui manquent presque toujours quand arrive l'instant d'en faire usage. Par suite de cette conviction et à défaut d'autre mérite, je me suis attaché, dans les différentes notices que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie sur ceux de nos confrères que la mort a frappés, d'être véridique avant tout, mais non cependant au point de me permettre d'entrer dans tous les détails de leur vie privée, surtout en présence de tombeaux quelquefois à peine fermés. « Le but des éloges littéraires, dit encore d'Alembert, est de rendre les lettres respectables, et non de les avilir (1). »

Je me hâte de le dire, le savant dont j'ai à vous parler aujourd'hui n'a point à craindre de réticences. Sa vie a été pure et limpide; on peut, sans y trouver la moindre tache, l'examiner dans toutes ses parties. J'ai pu moi-même en suivre les différentes phases. Il fut successivement mon élève et mon collaborateur; mon collègue à l'École mili-

(1) *Réflexions sur les éloges*, p. 151, t. II. Pour être plus sûr de rester dans le vrai, j'ai souvent emprunté, mais dans une juste mesure, à la correspondance intime des auteurs dont j'avais à retracer la vie, les particularités qui pouvaient le mieux les caractériser.

Digitized by Google

taire et mon confrère à l'Académie; je m'honore d'avoir été son ami, depuis l'instant où j'ai pu le connaître jusqu'à celui où la mort nous a séparés; c'est vous dire en même temps que je dois pouvoir compter sur votre indulgence pour les détails dans lesquels je me laisserai entraîner. Ces détails trouveront d'ailleurs leur justification dans les témoignages particuliers d'estime que vous lui avez donnés, et dans les titres mêmes de directeur de la classe des sciences et de président de l'Académie, qui ont honoré ses derniers jours.

Pierre-François Verhulst était né à Bruxelles le 28 octobre 1804. Il appartenait à une famille honorable qui n'avait rien négligé pour faciliter ses études. Entré de bonne heure à l'Athénée de sa ville natale, il s'occupa avec succès de l'étude des langues anciennes; et, deux années de suite, il remporta des prix de poésie latine. Ses inclinations le portaient cependant de préférence vers les sciences exactes; il s'y appliqua avec passion, au point même de négliger son cours de rhétorique; et, au mois d'août 1822, il partageait les premiers prix de mathématiques avec MM. Plateau et Nerenburger qu'il était destiné à retrouver, plus tard, comme confrères, dans la classe des sciences de notre Académie.

Déjà du temps de l'empire, l'Athénée ou plutôt le *Lycée* de Bruxelles avait donné à l'école polytechnique une série d'élèves distingués; le goût des sciences s'y était conservé; et, par un concours de circonstances favorables, il se trouvait, à l'époque dont nous parlons, dans son plus complet développement. Cet établissement comptait, en effet, parmi ses élèves, un grand nombre d'hommes qui se sont

Digitized by Google

distingués, depuis, dans le haut enseignement, la magistrature et l'armée (1). Jamais cependant l'enseignement n'y fut réduit à des proportions plus simples; peut-être est-ce à cette simplicité même que l'on doit la fécondité des résultats qu'on y obtint? En n'étendant pas outre mesure le terrain à défricher, il est permis d'atteindre à plus de profondeur.

Verhulst se rendit à l'Université de Gand, au mois de septembre 1822, sans même avoir terminé ses études littéraires, tant était grand son désir de se pousser dans les sciences exactes. Ce manque de formalité lui causa quelque embarras pour obtenir son inscription comme élève de la faculté des sciences.

Parmi les savants auxquels il avait été adressé, il distingua particulièrement Dandelin, pour qui il conçut une véritable admiration; et il était difficile, en effet, qu'il en fût autrement. Voici comment, dans une lettre qu'il écrivit à cette époque, il rend compte de ses premières relations avec ce savant, dont le tombeau devait un jour être placé si près du sien : « Je ne vous ferai pas l'éloge de M. Dandelin; vous le connaissez assez pour savoir apprécier parfaitement son caractère obligeant et ses vastes connaissances dans les sciences. Je puis vous assurer que les entretiens que j'ai eus avec lui, m'en ont donné la plus haute idée. Que je lui expose une difficulté quelconque qui m'embarrasse, il me donne sur-le-champ toutes les explications désirables, énoncées avec une facilité et

(1) Entre autres les professeurs des universités, MM. Plateau, Kickx, Verhulst, Morren, Nypels, De Cuyper, Guiette, Van Esschen, Kindt, Van Ginderachter, Uytterhoeven, etc.

Digitized by Google

une clarté qui plus d'une fois ont excité mon admiration. Il traite de bagatelles ses découvertes les plus intéressantes. »

Les études de Verhulst à l'Université de Gand furent, comme à l'Athénée royal de Bruxelles, couronnées d'un plein succès. Une même année lui vit remporter deux palmes académiques : au mois de février 1824, il fut couronné par la faculté des sciences de l'Université de Leyde, pour un mémoire sur la théorie des *maxima* et des *minima*; et, au mois d'octobre de la même année, il reçut la médaille d'or de la faculté des sciences de Gand, pour un travail sur le calcul des variations. Il serait injuste, on le conçoit, d'exiger des jeunes auteurs de pareils travaux autre chose que de la méthode et de l'élégance dans l'exposition; l'invention mathématique ne saurait être une condition nécessaire d'un semblable concours.

Le prix sur la question des *maxima* et des *minima* fut partagé avec M. Verdam, élève de l'Université de Leyde. On peut voir dans la *Correspondance mathématique et physique* (1), une analyse des ouvrages des deux concurrents, faite par M. Garnier, notre ancien confrère. L'auteur de cette analyse n'a pas fait pencher la balance en faveur de son élève; il semble laisser comprendre au contraire que son jugement lui eût été défavorable, s'il eût été appelé à le prononcer.

Quant au second mémoire sur le calcul des variations, M. Garnier se borna à en promettre une analyse (2), qu'il ne publia jamais. Il n'existait pas entre le professeur et

(1) Tome I, pp. 23 et suiv.

(2) *Correspondance mathématique et physique*, t. 1er, p. 284.

Digitized by Google

l'élève cette sympathie si favorable aux études et si propre à en assurer le succès.

Nous avons déjà eu l'occasion, dans la notice consacrée à M. Garnier, de faire remarquer que des chagrins, éprouvés dans sa carrière professorale, l'avaient rendu méfiant dans ses relations avec ses élèves. D'une autre part, le jeune Verhulst n'avait peut-être pas conservé à l'Université de Gand toute la modestie qu'il y avait apportée, et il avait pu froisser, sans le vouloir, un vieillard naturellement ombrageux.

Deux prix universitaires remportés successivement et les ovations qui en sont la suite, en fallait-il davantage pour exciter l'amour-propre d'un jeune homme, dépourvu d'ailleurs d'expérience et de conseils? Au milieu de ses élans d'amour-propre, Verhulst conservait encore sa simplicité primitive; tout ce qu'il apprenait, il le croyait nouveau pour les autres; il les questionnait, les pressait sur le terrain qu'il croyait s'être conquis exclusivement; et, comme Gil Blas, il entamait avec feu des argumentations dont il était quelquefois très-difficile d'entrevoir la fin. La discussion a toujours eu pour lui un puissant attrait. Ce penchant pour les disputes scientifiques se tempéra cependant beaucoup au sortir des bancs de l'école, où il avait pris ses premiers développements.

La même inconstance qui l'avait conduit à l'Université de Gand, sans avoir terminé ses études littéraires, le porta à prendre ses grades académiques plus tôt que son intérêt ne semblait l'exiger. Il soutint sa dissertation pour le titre de docteur en sciences, le 3 août 1825, après moins de trois années d'études universitaires. Cette dissertation, qui traitait de la résolution algébrique et linéaire des équa-

Digitized by Google

tions binômes, était dédiée au commandeur de Nieuport, ce vénérable vieillard, qui a rempli, à lui seul, dans notre histoire des sciences, à peu près toute une époque de transition.

Quoique nous soyons peu éloignés du temps où s'organisèrent nos Universités, cependant, chaque jour, le souvenir s'en efface davantage. Les facultés des sciences, dans leur origine, n'étaient composées chacune que de trois ou quatre professeurs. L'enseignement s'y réduisait à ses formes les plus simples et se donnait pour ainsi dire en famille. Les examens n'avaient guère lieu que pour remplir une formalité obligatoire; je ne pense même pas qu'aucun récipiendaire, pour le doctorat en sciences, ait jamais été refusé. C'est qu'aucun élève en effet n'eût osé se présenter à l'examen, sans y être bien préparé et sans avoir préalablement obtenu l'assentiment de ses professeurs. S'il se distinguait dans une branche, il était sûr d'avance de trouver des juges indulgents dans celles qu'il avait dû négliger. Ce vaste champ ouvert au développement des spécialités a singulièrement contribué à produire les excellents résultats qu'ont donnés les anciennes facultés des sciences.

La révolution de 1830, en proclamant la liberté de l'enseignement, a dû nécessairement amener une réforme dans les examens, et par suite modifier les relations entre les professeurs et les élèves. Aussi voit-on ces derniers moins occupés de la science que du désir de satisfaire des examinateurs dont la plupart leur sont complétement inconnus. Devant porter également leur attention sur un nombre considérable de branches des connaissances humaines, ils sont en général dans l'impossibilité d'en approfondir au-

Digitized by Google

cune (1). Comme il n'existe pas même de programmes qui précisent les limites dans lesquelles ils doivent se renfermer, leur admission reste toujours problématique. Serait ce exagérer de dire que les docteurs en sciences, même les plus distingués, formés dans les anciennes universités, eussent très-probablement échoué devant les jurys nouveaux? l'état de choses actuel peut être avantageux pour les services publics, où il s'agit bien moins de créer des hommes distingués dans l'une ou l'autre spécialité, que de former des employés au courant de tout ce qu'exigent leurs fonctions. Mais ici, du moins, on a compris la nécessité de programmes dans lesquels rien ne soit laissé dans le vague ou livré à l'arbitraire des juges.

Une trop grande multiplicité d'études finit par engendrer la satiété, et souvent le jeune homme, après avoir conquis laborieusement ses grades, abandonne complétement la science. Verhulst n'était point arrivé jusqu'à ces fâcheuses limites; il prétendait, au contraire, qu'il ne rentrait à

(1) La physique figure jusqu'à trois fois parmi les sciences formant l'objet de l'enseignement, sous les noms de physique expérimentale, physique mathématique et physique industrielle. On pourrait y joindre aussi la physique médicale, la physique agricole, la physique du globe, etc. Il y aurait sur ce pied autant de physiques qu'on peut faire de combinaisons entre la physique et les autres sciences. Ne serait-il pas préférable de s'en tenir simplement à l'enseignement de la physique? Quant aux dénominations de physique mathématique, d'astronomie mathématique, etc., qu'on emploie assez fréquemment, autant vaudrait dire physique anglaise, physique allemande, parce que les principes de la physique seraient écrits dans ces langues. Les mathématiques forment une langue aussi, et pour ceux qui la connaissent, il suffit de l'étude de la physique et de l'astronomie.

Digitized by Google

Bruxelles que pour se livrer plus exclusivement à la partie des mathématiques qu'il affectionnait le plus. La théorie des nombres fixait alors toute son attention ; il inséra dans la *Correspondance mathématique et physique* quelques résultats de ses recherches, et promit de devenir un des collaborateurs les plus assidus de ce recueil périodique, à la rédaction duquel concouraient alors à peu près tous les jeunes mathématiciens belges qui, depuis, se sont fait un nom dans la science.

Cependant un arrêté royal, qui parut à cette époque et qui réglait le payement de la dette différée, par la voie du sort et de 25 en 25 ans, fit descendre notre jeune géomètre de la région des abstractions sur le terrain de l'arithmétique politique. Un autre arrêté royal, qui créait une loterie nouvelle, le porta à examiner les chances que présentait cette institution, et à en apprécier le côté financier en même temps que le côté moral.

Depuis ses premières études, Verhulst m'avait toujours conservé le plus sincère attachement; il me consultait souvent sur la direction à donner à ses travaux : je crus devoir lui conseiller de rester dans la voie où il venait d'entrer et pour laquelle il montrait une aptitude toute particulière. Il pouvait être utile d'ailleurs d'avoir quelques hommes qui fussent en état d'examiner et d'approfondir les questions d'intérêt général en rapport avec les sciences mathématiques.

Il se mit à étudier la théorie des probabilités, et à se rendre familiers les principes de l'économie politique ; il se trouvait là sur un terrain nouveau, mais encore peu ferme et mal limité; il pouvait y donner large carrière à son goût pour la discussion; aussi ce genre d'études devint-il pour lui l'objet d'une passion nouvelle.

Digitized by Google

Verhulst m'avait parlé de publier une édition complète des œuvres d'Euler, cet admirable modèle de l'élégance mathématique. Je crus devoir l'engager, avant d'entreprendre une tâche aussi difficile, à consulter les hommes les plus compétents dans ces matières; et je l'adressai à M. Poisson, qui n'eut pas de peine à le détourner de son projet.

Il désirait cependant employer utilement ses loisirs et faire diversion à ses autres études. Je lui parlai de la traduction du *Traité de la lumière* par sir John Herschel, qui avait paru successivement par parties séparées dans la vaste collection de l'*Encyclopédie métropolitaine* de Londres. Il y avait de l'utilité à faire connaître sur le continent cet excellent ouvrage, dont l'accès était si difficile aux physiciens. Nous devions faire la traduction en commun; les parts changèrent ensuite; Verhulst s'occupa seul de ce travail, et je restai chargé de la rédaction du supplément à l'ouvrage de l'illustre astronome anglais.

Cependant le Gouvernement avait organisé des cours publics au Musée de Bruxelles, où, déjà depuis plusieurs années, j'étais chargé de l'enseignement de la physique expérimentale. Comme les mathématiques n'étaient pas comprises dans cette organisation, j'engageai trois de mes anciens élèves à remplir cette lacune.

M. Verhulst s'était chargé de donner le cours d'analyse, mais il dut renoncer bientôt à la nouvelle tâche qu'il s'était imposée; sa santé s'était considérablement altérée (1). Il lutta pendant longtemps contre le mal qui faisait des pro-

(1) Cet état maladif semblait particulièrement dû à l'excès du travail et à un développement de taille peu ordinaire; sa hauteur était de 1m,89 ou de 6 pieds environ.

Digitized by Google

grès rapides; mais cédant à la fin aux conseils de ses amis, il prit la résolution de se transporter sous un ciel plus favorable, et partit pour l'Italie, au commencement de 1839.

Il avait pris avec lui les livres nécessaires à ses études; mais à peine arrivé à Turin, il dut renoncer au désir de les porter plus loin, pour éviter des contestations incessantes avec les douanes des petits États qu'il avait à traverser. Il visita successivement Milan, Bologne, Florence, Pise, Livourne et Rome, ayant soin partout de se mettre en relation avec les hommes les plus éminents dans les sciences. Je le suivis de près dans ces différentes villes, mais en arrivant à Rome, j'eus le regret d'apprendre que nous nous étions croisés sur la route de Florence. Nous touchions alors à la fin de septembre : la révolution qui venait d'éclater en Belgique, avait le plus vif retentissement en Italie; on en exagérait considérablement les effets et les résultats. Je dus précipitamment quitter Rome, sans y avoir vu Verhulst, qui n'y rentra que quelques jours après mon départ.

C'est à cette époque et sous l'influence des nouvelles qu'il recevait de France et de Belgique, qu'il lui vint à l'esprit un de ces projets qui ne peuvent guère trouver place que chez des jeunes gens dépourvus de la connaissance des hommes et des choses. Il conçut l'idée d'opérer une réforme dans les États pontificaux et de persuader au Saint-Père de donner une constitution à son peuple. Il ne s'en tint pas au projet. Verhulst marchait toujours droit aux conséquences d'un principe, avec toute la fermeté que donne une pleine conviction. Il rédigea le pacte constitutionnel, et alla le communiquer à des cardinaux dont il

Digitized by Google

avait été bien accueilli. Ce qu'on aura peut-être peine à comprendre, c'est que ce projet fut pris en considération et renvoyé confidentiellement à l'avis de plusieurs ministres étrangers. Mais l'affaire passa des mains de la diplomatie à celles de la police, et notre compatriote reçut brusquement l'ordre de quitter Rome.

Des avis officieux lui avaient fait craindre déjà que des émissaires ne vinssent l'attaquer dans sa demeure. Verhulst résolut de se barricader; et, le cas échéant, de soutenir un siége; il avait pourvu à tout, même à la retraite, si ses premiers remparts étaient forcés. Il avait voulu associer à ses plans de défense l'un de nos confrères de la classe des lettres, qui partageait alors son appartement mais nullement son ardeur belliqueuse. Ces détails, je les tiens de la bouche même de Verhulst; et s'ils sont mentionnés ici, c'est parce qu'ils ont eu quelque retentissement dans les journaux et les mémoires de l'époque (1).

Après cet épisode, notre jeune compatriote rentra en Belgique; c'est dire assez qu'il ne demeura pas étranger aux événements qui s'y passaient alors. Il se trouva bientôt au courant du véritable état des choses, et déploya une activité qui semblait annoncer un complet rétablissement de sa santé. Quand, vers le milieu de 1831, l'armée hollandaise fit invasion sur notre territoire, Verhulst, malgré toutes les représentations de ses amis, voulut absolument se rendre à l'armée. Le 9 août, vers 9 heures du matin, je reçus de lui le billet suivant : « Je pars aujourd'hui, à 10 heures, pour le quartier général, chargé par le ministère

(1) Particulièrement dans les *Mémoires de la reine Hortense*, qui avait fait un bon accueil à notre jeune géomètre.

Digitized by Google

de suivre l'armée pour tenir le Gouvernement au courant des mouvements de nos troupes. »

Une fois lancé dans les affaires politiques, Verhulst abandonna à peu près complétement ses études mathématiques, et fit un appel aux électeurs pour devenir membre de la Chambre des Représentants. Toutefois cet appel n'obtint pas le succès qu'il en attendait, et je crois que ce fut un bien pour lui.

Les savants, et les artistes surtout, doivent-ils chercher à se présenter dans l'arène parlementaire? On pourrait en douter, en considérant que peu s'y sont distingués, et que beaucoup au contraire y ont perdu de leur réputation. On prétendra peut-être que la chose publique y a gagné : la thèse est plus problématique encore; la plupart du temps, l'État perd des hommes éminents dans leur spécialité, et il est souvent difficile de les remplacer, hormis dans le poste qu'ils ont cru devoir rechercher. La véritable source de leur talent, l'imagination, au lieu de s'exercer et de se développer dans les assemblées délibérantes, finit au contraire par s'émousser et s'éteindre en présence d'intérêts presque constamment matériels sur lesquels portent les discussions.

Au milieu de ses préoccupations politiques, Verhulst relisait notre histoire nationale et y cherchait avidement les époques qui pouvaient offrir quelque analogie avec celle où le pays se trouvait alors. Cette étude le porta à écrire le *Précis historique des troubles de Bruxelles*, *en* 1718, publié avec des détails inédits sur le procès et l'exécution d'Agnecssens, que le peuple bruxellois considère encore comme l'un des martyrs de ses libertés (1). Cet

(1) Une brochure in-18 de 72 pages. Bruxelles, chez Th. Lejeune, 1832.

Digitized by Google

opuscule est écrit d'une manière intéressante et prouve que l'auteur ne se serait pas trouvé déplacé sur le terrain de l'histoire, s'il avait jugé à propos de s'y arrêter.

Lorsqu'en 1832, je m'occupai de réunir les éléments nécessaires pour calculer les premières tables générales de mortalité de la Belgique, où se trouve établie la distinction des sexes, Verhulst voulut bien m'aider dans ce pénible travail. C'était encore à ma prière qu'il avait calculé, en 1827, une table de mortalité pour la ville d'Amsterdam, en faisant usage des documents recueillis dans les *Annuaires* de Lobatto (1).

Ce genre de recherches porta son attention sur un travail relatif aux *populations spécifiques*, publié par le baron de Prony, dans *l'Annuaire du bureau des longitudes de France*. L'écrit qu'il composa à ce sujet fut inséré dans le même annuaire pour 1833. L'illustre géomètre français reconnut avec courtoisie la valeur des observations du jeune géomètre belge, et lui adressa à ce sujet une lettre intéressante, dans laquelle il revenait sur plusieurs de ses premiers calculs pour les corriger (2)

En 1834, Verhulst avait été attaché à l'École militaire; il avait commencé par y remplir gratuitement les fonctions de répétiteur d'analyse. Nommé ensuite professeur, il se consacra tout entier à l'accomplissement de ses importantes fonctions. Quel plus digne éloge pourrait-on faire de sa carrière professorale, que celui qu'a prononcé sur sa

(1) Voyez p. 105 du t. III de la *Correspondance mathématique et physique*.

(2) Voyez pages 227 et suivantes du t. VIII de la *Correspondance mathématique et physique*.

Digitized by Google

tombe l'honorable commandant de l'École militaire, qui avait su apprécier avec tant de tact toutes ses éminentes qualités? « Dans ses fonctions de professeur, disait le général Chapelié, dans ses relations avec ses collègues et avec ses élèves, Verhulst montra continuellement, et le besoin d'être utile, et les sentiments de justice et d'équité dont il était pénétré. Il rédigea le précis des cours dont il était chargé. Chaque année, ce travail était perfectionné. Il s'en occupait avec ardeur, et s'efforçait, tout en tenant ses résumés à la hauteur de la science, d'aplanir les difficultés qu'offre l'étude des mathématiques. »

Sentant le besoin de concentrer ses affections, Verhulst s'était allié à une famille distinguée dans les beaux-arts et les sciences (1). Il avait épousé, en 1837, Mlle Debiefve; et de cette union naquit une fille, qui, plus tard, contribua à lui donner, dans son intérieur, un bonheur tranquille que l'état de sa santé ne lui permettait plus guère d'espérer.

Nos travaux les plus importants se rattachent souvent à de faibles causes. Verhulst avait acheté, dans une vente publique, un bel exemplaire des Œuvres de Legendre. Le plaisir que lui procurait cette acquisition lui inspira le désir d'étudier le *Traité des fonctions elliptiques*. Insensiblement le cercle de ses recherches s'étendit, et il conçut l'idée de résumer dans un traité élémentaire les principaux résultats analytiques obtenus par Legendre, Abel et Jacobi. Il ne recula pas devant les difficultés d'une pareille entre-

(1) Il avait pour beaux-frères M. le Dr Debiefve et M. Ed. Debiefve, l'un de nos principaux peintres. Son frère, du côté maternel, M. Wynants, est capitaine du génie dans l'armée belge.

Digitized by Google

prise ; il se mit à lire, la plume à la main, non-seulement les différents mémoires de ces illustres géomètres, mais encore tous les écrits relatifs à ces matières, et finit par publier, en 1841, son principal ouvrage, le *Traité élémentaire des fonctions elliptiques*, destiné à faire suite aux traités élémentaires de calcul intégral (1).

La publication de ce livre était un véritable service rendu aux sciences ; il fallait plus qu'un mérite vulgaire pour faire rentrer dans le domaine de l'enseignement une série de travaux de haute analyse qui se trouvaient disséminés dans différentes collections et écrits dans différentes langues. Peut-être l'auteur a-t-il eu le tort de substituer quelques notations nouvelles aux notations généralement admises ; il ne l'a fait, du reste, qu'avec la plus grande réserve et en protestant de sa *répugnance pour les innovations*.

La publication du *Traité des fonctions elliptiques* lui ouvrit les portes de notre Académie ; Verhulst fut nommé correspondant de la section des sciences, le 7 mai 1841 ; et, dans la séance générale du mois de décembre de la même année, il fut nommé membre, en remplacement de M. Garnier, son ancien professeur à l'Université de Gand. Ces deux distinctions, données à des termes si rapprochés par le premier corps savant de son pays, ne furent pas les seules récompenses de ses travaux. Le Roi lui conféra la croix de chevalier de son ordre, et le Gouvernement l'indemnisa des

(1) M. Garnier a donné une analyse de cet ouvrage dans les *Bulletins* de l'Académie pour 1840, première partie, p. 322 et suiv.

M. Verhulst, avec la loyauté qui le caractérisait, a fait connaître que plusieurs tables renfermées dans son ouvrage, ont été calculées par M. Loxhay, son ancien élève et son ami, qui lui donna les soins les plus touchants pendant sa dernière maladie.

Digitized by Google

frais de publication de son livre, dont le nombre des lecteurs devait être d'autant plus restreint que le sujet suppose des connaissances mathématiques assez approfondies.

Déjà, depuis le mois de septembre de la même année, Verhulst avait été contraint de reprendre le chemin de l'Italie, et d'aller respirer sous un ciel plus favorable à sa santé. Son absence se prolongea jusqu'au printemps; et à son retour, on pouvait croire, comme la première fois, à un complet rétablissement. Cependant ses facultés intellectuelles avaient perdu de leur énergie; il renonça presque entièrement aux études mathématiques qui exigeaient un travail trop soutenu. Il publia cependant encore, en 1847, un petit opuscule intitulé : *Leçon d'arithmétique dédiée aux candidats aux écoles spéciales* (1); il a cherché à y présenter quelques simplifications dans les procédés ordinaires de calcul pour la multiplication et la division, et dans les moyens de reconnaître le degré d'approximation où l'on est parvenu en faisant l'extraction d'une racine cubique.

Son attention s'était plus particulièrement tournée vers les sciences politiques et vers la théorie de la population. Voici à quel sujet. On admet, en général, que la tendance de la population à se multiplier suit une progression géométrique; c'est la loi de Malthus. Cependant de nombreux obstacles s'opposent à ce que cette loi mathématique se confirme par l'expérience. Le célèbre économiste anglais, qui s'était occupé avec soin de l'énumération et de l'examen de ces obstacles, avait gardé le silence sur leur mode d'action. Dans mon *Essai de physique sociale*, j'avais cru pouvoir avancer que la résistance ou la somme des obstacles

(1) Bruxelles, 1847, 1 vol. in-12.

Digitized by Google

opposés au développement indéfini de la population, augmente proportionnellement *au carré de la vitesse avec laquelle la population tend à croître*. Une proposition analogue avait été avancée par Fourier, l'illustre auteur de la *Théorie de la chaleur*, dans son introduction au tome Ier des *Recherches statistiques sur Paris* (1). Je priai M. Verhulst de soumettre ce principe à un calcul approfondi et d'en faire l'application aux meilleurs documents connus sur la population. Notre confrère voulut bien se prêter à ma demande, et publia les résultats de ses recherches dans le tome X de la *Correspondance mathématique et physique*. Il fut conduit à cette conclusion, que les données de l'observation étaient encore trop peu nombreuses pour que le principe énoncé pût être vérifié, de manière à ne laisser aucun doute sur son exactitude; ou, en d'autres termes, que la théorie avait devancé l'observation et qu'il était prudent de s'arrêter. Cependant il ne s'en tint pas à ces sages conclusions; et, l'année suivante (1844), il nous présenta un mémoire intitulé : *Recherches mathématiques sur la loi d'accroissement de la population* (2); on trouve dans ce travail, remarquable du reste sous différents rapports, quelques conclusions qu'on peut considérer tout au moins comme hasardées. Aussi, l'auteur reprit-il son travail avec cette patience et cette bonne foi qui le caractérisaient; et, en 1846, il présenta un second mémoire sur le même sujet (3).

(1) Tome Ier, p. 277, chez Bachelier, Paris, 1835.

(2) Tome XVIII des *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*.

(3) Tome XX des *Mémoires de l'Académie royale*, 1847. Lu dans la séance du 15 mai 1846.

Digitized by Google

En recherchant, à son tour, le mode d'action des obstacles au développement de la population, notre confrère a cru pouvoir établir en principe qu'*ils augmentent proportionnellement au rapport de la population surabondante à la population totale.* Dans cette hypothèse, il a cherché les limites entre lesquelles la population belge doit toujours se trouver resserrée, et il a fixé la limite supérieure à 9,400,000 habitants. Dans son mémoire précédent, il avait fixé cette même limite à 6,600,000 habitants, en partant, cette fois, du principe que les obstacles croissent *exactement dans la même proportion* que la population surabondante.

On conçoit que lorsqu'on se place sur le terrain des hypothèses, on peut donner une vaste carrière à son imagination; surtout quand les observations manquent pour les mettre à l'épreuve. Si quelque chose peut les justifier, c'est la loi des analogies; mais il n'existe, à notre connaissance, aucun principe dans la nature, analogue à celui posé par notre savant confrère.

Il se montrait, d'une autre part, peu favorable à l'application de la théorie des probabilités aux phénomènes moraux, et particulièrement aux déductions *a posteriori* que l'on tire de l'observation des faits. Il était, à cet endroit, d'une réserve et d'une timidité qu'on pouvait regarder comme extrêmes : il ne jugeait le calcul applicable que quand on aperçoit un rapport direct entre la cause et l'effet. Sa conviction paraissait cependant ébranlée, quand on lui parlait des tables de mortalité et des applications diverses qui en ont été faites, même dans ses propres écrits.

Vers la fin de sa vie, il revint encore sur sa thèse favorite, et me confia qu'il méditait, pour notre séance publique,

Digitized by Google

un discours dans lequel il entreprenait de combattre mes idées sur la théorie des probabilités appliquée à la statistique morale ; il craignait que sa santé ne lui permît pas de le lire ; j'offris d'en donner communication à sa place, disant que sa réfutation en serait d'autant plus piquante. Cette idée lui souriait, mais il n'eut ni le temps ni la force de donner suite à ce projet.

Moins exclusif que la plupart des écrivains politiques, il accordait une égale importance à la statistique et à l'économie sociale. Il ne concevait pas, comme on le fait si souvent de nos jours, le besoin de sacrifier l'une de ces deux sciences à l'autre. Naguère encore n'avons-nous pas vu la France supprimer son cours d'économie politique du Collége de France, et y substituer différents cours de statistique, tandis que, chez nous, comme par représailles, l'économie politique prenait le dessus et que le nom de statistique disparaissait des programmes de nos Universités ?

La Belgique cependant, par une glorieuse initiative, régularisait ses travaux statistiques et donnait l'exemple du plus vaste recensement qui ait jamais été exécuté chez aucun peuple (1). C'est quand une science est naissante, qu'il importe surtout de suivre, en historien fidèle et impartial, les différentes phases que présentent ses premiers développements, et de signaler les causes qui peuvent en accélérer ou retarder les progrès.

La nature des études de notre confrère, les excellentes qualités de son cœur et ses inflexibles principes de droiture lui valurent de nombreux témoignages d'estime et de con-

(1) Le triple recensement de la population, de l'agriculture et de l'industrie.

Digitized by Google

fiance. Je citerai en particulier les pénibles fonctions de maître des pauvres qu'il exerça aussi longtemps que l'état de sa santé le permit.

Dans les derniers temps de sa vie, le Gouvernement l'avait appelé successivement dans la commission pour l'amélioration de la condition des pauvres dans les Flandres, et dans celle pour les assurances générales par l'État. La classe des sciences, de son côté, l'avait nommé son directeur pour 1848, et le Roi lui avait conféré, pour la même année, le titre de président de l'Académie.

Vous savez combien il s'attachait à justifier cette distinction par son esprit droit et conciliant, par ses habitudes douces et polies. Il prévenait avec le plus grand soin tout ce qui pouvait devenir un germe de discorde dans le sein de la classe. Jamais de paroles blessantes; il se montrait d'autant plus modeste, que sa position devenait plus élevée.

Exempt lui-même de toute susceptibilité personnelle, il respectait religieusement celles des autres. S'il discutait, c'était par le désir de s'instruire et non par esprit de contradiction ou pour imposer ses opinions. Ce qui le distinguait surtout, c'était une inaltérable égalité de caractère.

Il eût été difficile d'être plus rigoureux observateur de ses devoirs. « Pour juger du courage de l'homme dont nous déplorons la perte, il faudrait l'avoir vu, comme nous, disait auprès de son tombeau l'honorable général Chapelié, il faudrait l'avoir vu obligé de se reposer à chaque pas pour parvenir au lieu de ses leçons, et arriver essoufflé, haletant, après avoir mis près d'une heure pour parcourir la petite distance qui séparait son domicile de l'école. »

J'ai déjà rappelé que, sur son lit de mort, il ne croyait pas que ses souffrances pussent lui servir d'excuse et lui

Digitized by Google

faire négliger ce qu'il regardait comme ses devoirs de président de l'Académie. C'est ici même, dans cette séance publique, qu'il eût voulu se faire entendre une dernière fois, comme vous y aviez entendu, dans des circonstances semblables, le colonel Dandelin qui, lui aussi, avait pris à tâche de réserver en quelque sorte son dernier soupir pour vous remercier publiquement de l'avoir nommé directeur de la classe des sciences (1).

Il était un autre devoir à l'accomplissement duquel notre confrère n'attachait pas une importance moins grande. Nos usages réservent au président l'honneur d'exprimer au Roi nos félicitations au sujet de chaque renouvellement d'année. Verhulst avait préparé l'allocution qu'il comptait faire; il avait, pour ainsi dire, calculé ce qu'il lui fallait de force physique pour monter le grand escalier du palais; mais, ici encore, la gravité de sa maladie déjoua toutes ses prévisions. Il me mit dans la confidence du chagrin qu'il en éprouvait. Je crus pouvoir lui promettre que ses désirs ne seraient pas complétement trompés, et que le Roi entendrait les paroles qu'il avait eu l'intention de lui adresser. Je m'empressai d'en parler à M. Fétis, son successeur à la présidence; et notre savant confrère, avec toute la modestie et la bienveillance qui accompagnent d'ordinaire un talent supérieur, voulut bien accepter cette mission, peut-être insolite, mais dictée par un sentiment pieux.

Depuis cette époque, l'existence de Verhulst ne fut plus qu'une longue agonie qu'il supportait avec une résignation et un courage dont il serait difficile de se faire une idée.

(1) Par un rapprochement singulier, tous deux sont morts le 15 février, l'un en 1847, l'autre en 1849.

Digitized by Google

Habitué à lutter contre la maladie, lui seul n'en prévoyait pas le terme prochain, bien qu'il l'étudiât comme un problème, et qu'il s'observât mourir, si je puis m'exprimer ainsi. Son extrême douceur ne se démentit pas un instant; la veille de sa mort encore, lorsque sa voix se refusait à rendre sa pensée, il me tendait affectueusement la main, voulant témoigner toute sa reconnaissance à ses confrères des sentiments d'amitié que je venais lui exprimer en leur nom. Il s'éteignit avec calme, après avoir reçu les secours de la religion et au milieu des soins les plus touchants de sa famille, le 15 février 1849, vers sept heures du soir.

Approche-t-il du but, quitte-t-il ce séjour;
Rien ne trouble sa fin; c'est le soir d'un beau jour (1).

A. Quetelet.

(1) Ses funérailles avaient attiré un grand concours de monde : plusieurs discours furent prononcés sur sa tombe : au nom de l'Académie, par le secrétaire perpétuel; pour l'École militaire, par M. le général Chapelié, commandant de cet établissement, et par M. Ferrier, élève sous-lieutenant, au nom de ses camarades qui assistaient tous à cette triste cérémonie.

Digitized by Google

PUBLICATIONS FAITES PAR M. VERHULST.

I. *Petri Francisci Verhulst commentatio de maximis et minimis, in certamine literario civium Academiarum belgicarum die 8 mensis februarii an. MDCCCXXIV, ex sententia ordinis disciplinarum math. et phys. Academiae Lugduno-Batavae premio ornata.* Leyde, 1824. Broch. in-4°.

II. *Petri Francisci Verhulst commentatio ad quaestionem mathematicam a nobilissimo disciplinarum math. et physicarum ordine Academiae gandavensis propositam an. MDCCCXXIII, quae praemium reportavit die IV octobris MDCCCXXIV.* Gand, 1825. Broch. in-4°.

III. *Dissertatio mathematica inauguralis de resolutione tum algebraïca, tum lineari aequationum binominalium quam.... pro gradu magisterii et doctoratus summisque in mathesi et philosophia naturali honoribus et privilegiis in Academia regia gandavensi, rite ac legitime consequendis publice defendet Petrus Franciscus Verhulst, bruxellensis, die III^a augusti MDCCCXXV, hora XI^a.* Gand, 1825. Broch. in-4°.

IV. *Traité élémentaire des fonctions elliptiques; ouvrage destiné à faire suite aux traités élémentaires de calcul intégral*, par Verhulst; Bruxelles, 1841, chez M. Hayez. 1 vol. in-8°.

V. *Précis historique des troubles de Bruxelles, en* 1718. Bruxelles 1832, chez Th. Lejeune. Broch. in-18.

VI. *Leçon d'arithmétique dédiée aux candidats aux écoles spéciales.* Bruxelles, 1847, chez M. Hayez. 1 vol. in-12.

Digitized by Google

VII. *Traité de la lumière*, par J.-F.-W. Herschel, traduit par Verhulst, avec notes par A. Quetelet. Paris, 1829, chez Malher et compag. 2 vol. in-8°.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

Recherches mathématiques sur la loi d'accroissement de la population, tome XVIII.

Deuxième mémoire sur la loi d'accroissement de la population, tome XX.

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

Sur la réduction des fonctions elliptiques de la troisième espèce à paramètre circulaire, à des fonctions de deux arguments; année 1839, tome VI, 1re partie, p. 2.

Calcul approximatif des transcendantes elliptiques; année 1839, tome VI, 2e partie, p. 424.

Sur une nouvelle manière de trouver à priori la différentielle de $y = log.\ x$; année 1840, tome VII, 1re partie, pp. 53 et suiv.

Note sur l'équation approchée $F'(c) = log.\ \frac{t}{s}$; année 1843, tome X, 2e partie, p. 378.

Nota. — Les *Bulletins* contiennent, en outre, différents rapports faits par M. Verhulst.

CORRESPONDANCE MATHÉMATIQUE ET PHYSIQUE.

Tome II, p. 80.

Solution de la question :

Si l'on désigne par $m + n\sqrt{-1}$ *une des valeurs de la*

Digitized by Google

racine n^{me} *d'une quantité quelconque réelle positive ou négative* $\pm z$, *on aura identiquement*

$$\sqrt{m^2+n^2}\,\sqrt[n]{\pm 1}=\sqrt[n]{\pm z},$$

les signes supérieurs ayant lieu en même temps dans les deux membres de l'équation, aussi bien que les signes inférieurs.

Tome II, page 196.

Solution de la question :

On demande ce que devient, au bout de n *années, un capital* z *à* r *pour* 100, *lorsqu'à la fin de la première année on retranche du capital augmenté des intérêts, une somme égale à* c, *ce qui donnera lieu à une différence que l'on placera également à* r *pour* 100, *en ajoutant les intérêts au capital, mais dont on retranchera* 2c ; *et ainsi de suite, en retranchant successivement* 3c, 4c.... nc, *à la fin de la* 3e, 4e.... ne *années.*

Cette question s'était présentée à l'occasion d'un arrêté royal qui réglait le payement de la dette différée par la voie du sort et de 25 en 25 ans.

Tome III, p. 5.

Démonstration du théorème de Fermat : Soit p *un nombre premier et* a *un nombre quelconque premier avec* p, *la puissance* $a^{p-1}-1$ *sera exactement divisible par* p.

Digitized by Google

Tome III, page 71.

Démonstration du théorème de Wilson : si p *désigne un nombre premier, le produit* $1 \times 2 \times 3 \ldots p - 1$, *augmenté de l'unité, sera divisible par* p.

Tome III, page 269.

Solution du problème : On donne dans un plan un angle et un point, et l'on demande de faire passer par le point une droite qui coupe les deux côtés de l'angle, de manière que l'aire interceptée soit de grandeur donnée.

Tome IV, p. 57.

Tableaux des chances de la nouvelle loterie, établie par arrêté de Sa Majesté, en date du 13 *novembre* 1827.

Tome IV, page 141.

Rectification au même article.

Tome V, p. 174.

Note sur un article d'analyse de M. de Montferrier.

Tome V, page 329.

Sur l'intégration de quelques équations différentielles, relatives au problème des oscillations du pendule simple dans un milieu résistant.

Digitized by Google

Tome VI, p. 120.

Note sur l'expression de l'aire d'un quadrilatère, donnée par M. Lefèvre, dans son TRAITÉ D'ARPENTAGE.

Tome VII, p. 183.

Note sur une remarque de M. Pagani, relative au mouvement rectiligne d'un point matériel attiré par un centre fixe.

Tome X, p. 113.

Notice sur la loi que la population suit dans son accroissement.

Tome XI, p. 225.

Sur la réduction des fonctions elliptiques de la troisième espèce à paramètre circulaire, à des fonctions de deux arguments.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

JEAN-THÉODORE-HUBERT WEUSTENRAAD,

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE,

Né à Maestricht, le 15 novembre 1805 ; mort à Jambes, province de Namur, le 25 juin 1849 (1).

Qu'a de commun la poésie avec ce siècle sceptique et tourné vers les choses matérielles? Quelle oreille s'ouvre encore à ses chants, au milieu des clameurs sauvages qui menacent nos institutions séculaires? La lyre ancienne créait les villes et fondait les empires, dont le génie de la destruction s'attache aujourd'hui à saper les fondements. S'il surgit de loin en loin un poëte animé du feu sacré, il ne tarde pas à être entraîné par le torrent. Mais, pour qui lui résiste et l'observe, ce torrent même a son côté sublime; les plus violentes tempêtes que la main de Dieu déchaîne sur la terre ont aussi leur caractère de grandeur. C'est le spectacle imposant de la vaste transformation sociale à laquelle nous assistons, qui a donné ses plus belles inspira-

(1) Lu à la séance de la classe des lettres du 7 janvier 1850.

Digitized by Google

tions au poëte dont j'aurai à vous retracer la carrière si courte, hélas! et qui promettait de devenir si brillante.

Son origine était modeste, mais moins humble que ne pourraient le faire croire quelques passages de ses poésies. Jean-Théodore-Hubert Weustenraad était né à Maestricht, le 15 novembre 1805. Son père, qui exerçait la profession d'avoué, le fit entrer de bonne heure à l'athénée de sa ville natale. Le jeune Weustenraad fit de brillantes études dans cet établissement, qui jouissait d'une réputation justement méritée, et y développa les premiers germes de son talent poétique.

En 1823, il alla suivre les cours de la faculté de droit de l'université de Liége, et s'attacha particulièrement au célèbre professeur Kinker. Il puisa dans les préceptes de ce savant un goût prononcé pour les littératures du Nord, et produisit même quelques compositions en hollandais. Les ouvrages qu'il a publiés depuis portent presque tous un cachet emprunté à ses premières études.

Après avoir obtenu le grade de docteur, il retourna à Maestricht. Le désir de donner de l'activité à sa pensée et de se poser en défenseur de la cause libérale, le porta à s'enrôler dans la presse militante, et il contribua, vers la fin de 1827, à fonder *l'Éclaireur du Limbourg*, journal modéré, mais faisant partie de l'opposition.

Une rixe qui eut lieu, au mois d'août de l'année suivante, entre des bourgeois et des soldats de la garnison de Maestricht, rixe dans laquelle ces derniers firent usage de leurs armes, excita l'indignation de Weustenraad. Sous l'inspiration des sentiments qui le dominaient, le jeune publiciste écrivit un article qui donna lieu à des poursuites judiciaires; mais malgré l'opiniâtreté de ces poursuites, il triompha suc-

Digitized by Google

cessivement devant la cour d'assises, le tribunal de police correctionnelle et la cour d'appel.

Ce procès à peine terminé, le ministère public en commença imprudemment un second, qui promettait de suivre à peu près les mêmes phases que le précédent, quand éclata la révolution de 1830 Weustenraad se rendit aussitôt à Bruxelles pour coopérer de tous ses moyens à l'indépendance de la Belgique. Pendant qu'il servait de sa plume la cause qu'il avait embrassée avec tant d'enthousiasme, son frère la servait de son épée : c'est à ce sujet qu'il composa la pièce qui commence par ces vers :

C'est ici que tomba l'élite de nos braves,
C'est ici que mon frère est mort pour son pays,
Mort, à vingt ans, sous les canons batavés...

Dans cette espèce de dithyrambe, l'auteur annonce, d'un ton prophétique, que le régime du sabre est désormais passé :

Soldats! pour le bonheur du monde
Vous ne pouvez plus rien; non, vos chefs ne sont plus
Les symboles vivants du verbe qui féconde :
Place donc à d'autres élus!

Ces derniers mots trouvent leur explication dans les *Chants de réveil*, qu'il publia vers la même époque, sous le nom supposé de Charles Donald (1). Weustenraad y proclame, avec enthousiasme, l'avénement du saint-simonisme et l'inauguration d'une ère nouvelle.

Le saint-simonisme, en effet, venait de faire irruption en

(1) Tongres, chez J. Billen, 1831, 1 broch. de 32 pages.

Digitized by Google

Belgique. M. Pierre Leroux et un élève de l'ancien lycée de Gand, M. Margerin, furent ses deux premiers apôtres parmi nous. Prêchée ensuite par une série de jeunes missionnaires, dont plusieurs ne manquaient ni de savoir, ni d'éloquence, la religion nouvelle causa, au premier abord, une assez vive sensation. Des observations justes sur les vices de notre état social, des aperçus brillants sur les différentes époques historiques, un système mathématiquement coordonné en apparence et paré de tout le luxe des images orientales, la réhabilitation de la théorie des plaisirs sensuels, en fallait-il davantage pour frapper les esprits et surtout pour séduire de jeunes imaginations? Toutefois, les choses n'allèrent pas aussi loin que chez nos voisins; le bon sens, qui caractérise si éminemment notre nation prévint les déceptions nombreuses qu'ils eurent à enregistrer.

Les *Chants de réveil* annonçaient déjà un véritable talent poétique, mais qui avait besoin de se perfectionner encore. C'est ainsi du moins que leur auteur en jugea lui-même; car, dix ans plus tard, il les refit presque complétement; il adoucit les images exagérées, supprima différents passages faibles et en conserva le *Chant du prolétaire*, ainsi que *le Vieux drapeau*.

Il jugea également à propos de tempérer les acclamations trop vives dont il avait salué la religion nouvelle. Au vers peu harmonieux d'ailleurs :

Gloire à toi, saint Simon, seul vrai dieu de ta race,

qui commençait le troisième chant de réveil, il substitua :

Gloire à toi, saint Simon, gloire aux fils de ta race!

Digitized by Google

Il débuta en même temps par cette strophe qu'on ne trouve pas dans la première édition :

Quand sur les splendides ruines
De ce siècle âgé de trente ans,
L'essaim des nouvelles doctrines
S'abattit à cris triomphants,
Un poëte éclos sous leurs ailes,
Qui les suivait dans leur essor,
S'éprit d'amour pour l'une d'elles,
Et chanta plein d'espoir encor.

Faut-il entendre, par ce dernier mot, que cet espoir n'existait plus dix ans plus tard? Weustenraad, du reste, n'avait pas la prétention d'être invariable dans ses convictions; et qui pourrait l'être dans nos temps de crise? « Ne suivant que ma libre fantaisie, dit-il, n'écrivant que sous le coup d'une émotion réelle, je ne me suis pas même demandé si ma pensée de la veille était toujours conforme à celle du lendemain. La face des choses change et se transforme chaque jour, et la nature de nos sensations change et se transforme avec elle (1). »

Les *Chants de réveil* furent publiés à Tongres, où Weustenraad avait été nommé substitut du procureur du Roi. Notre poëte resta peu de temps dans cette ville : il y avait été envoyé le 24 février 1831, et le 19 novembre de l'année suivante, il fut appelé à Liége en qualité d'auditeur militaire. Il passa, dans cette position nouvelle, quinze des plus belles années de sa vie, partageant ses loisirs entre ses études, ses amis et des promenades dans la vallée la plus pittoresque et la plus riche de notre pays.

(1) *Poésies lyriques*, préface, p. 2.

Digitized by Google

Cependant la lecture des poésies qu'il a composées vers l'époque de son établissement à Liége fait naître, en général, un sentiment pénible. On souffre, en rencontrant des oppositions trop fréquentes entre la misère des prolétaires et la dureté des grands, des malédictions continuelles contre ces derniers et des paroles de découragement jetées aux autres. Ces paroles ne font qu'engendrer des sentiments d'envie chez le pauvre, sans améliorer son sort : s'il est, d'ailleurs, des hommes égoïstes et durs, il en est d'autres généreux et compatissants. Quel bénéfice a-t-on retiré depuis plus d'un demi-siècle de ces nombreux appels à toutes les mauvaises passions des hommes? En excitant constamment une partie de la société contre l'autre, on n'a fait qu'augmenter la masse des misères communes.

Ce n'est pas que nous refusions au poëte la faculté d'exprimer ses appréhensions à la vue des tempêtes qui grondent sur notre vieille Europe. Nous applaudissons, au contraire, à son vers prophétique, quand il nous met en garde contre les dangers qui menacent l'ordre social :

Place, place au torrent! il grossit, il s'avance!
Pour arrêter sa marche et dompter sa puissance,
En vain les rois du monde ont uni leurs efforts;
Encore un jour, une heure, et le lit séculaire,
Le lit étroit, obscur, où gronde sa colère,
Il va l'abandonner pour engloutir ses bords.

Riches trop indolents qui craignez ses ravages,
Au lieu de l'insulter du haut de ses rivages,
Creusez-lui donc un lit plus large et plus profond,
Où puissent librement, à travers nos vallées,
Rouler au grand soleil ses ondes nivelées,
Sans ébranler la digue ou menacer le pont.

Digitized by Google

Ce langage est élevé, et mérite d'être entendu. Que l'on compare la pièce d'où ces vers sont extraits (*la Démocratie*) à celle à peu près analogue qu'on trouve dans les *Chants de réveil*, et l'on aura la mesure de l'espace que l'auteur avait parcouru en quelques années.

Un suicide lui inspira deux élégies (*Mystère* et *Chute et Pardon*). Ces pièces, ainsi que plusieurs autres qu'il composa vers 1832 et 1833, laissent encore beaucoup à désirer; elles portent l'empreinte d'une misanthropie qui ne se trouvait point dans le cœur du poëte, et qui n'était que l'œuvre de sa plume. Weustenraad, sans s'en apercevoir, payait son tribut à cette poésie *échevelée* qui, prétendument grave, ne respecte ni les mœurs, ni le goût, ni la langue. On se croit grand parce qu'on est extraordinaire, et neuf parce qu'on peint des turpitudes que la littérature avait repoussées jusqu'alors.

N'est-ce pas avec un sentiment pénible que nous avons vu se reproduire, avec affectation, dans notre jeune littérature toutes ces excentricités de style dont quelques écrivains, d'un certain mérite du reste, ont donné le funeste exemple chez nos voisins? Des images forcées, des rapprochements bizarres et inattendus, des paroles triviales employées avec une certaine prétention, un usage immodéré des enjambements, affectant de violer toutes les règles de la versification, sont-ce là des modèles à suivre? Est-ce là le langage de la poésie? Et ne vaudrait-il pas mieux se résoudre tout d'abord à écrire en prose?

Weustenraad avait trop de goût pour persister dans une voie aussi fausse; et il avait l'âme trop noble et trop grande pour ne pas sentir ce qu'avaient de dangereux ces appels incessants à une croisade contre l'ordre social. Jamais le

Digitized by Google

sentiment religieux ne l'avait abandonné; c'était la source la plus pure de son talent. Lisez son *Hymne au siècle*, et jugez; l'épigraphe seule révèle toute son âme : *Au lieu de blasphémer, apprenons à bénir.*

Déjà, dès 1836, en s'adressant *aux barbares de la civilisation*, il faisait entendre courageusement ces paroles :

Vous avez à la Foi coupé ses vastes ailes,
Restitué le glaive aux archanges maudits,
Des temples profanés expulsé les fidèles,
A l'âme du chrétien fermé le paradis,
Étouffé l'esprit pur sous la matière immonde,
D'un abject égoïsme exaucé tous les vœux,
Placé l'impiété sur le trône du monde,
Et mis le désespoir au premier rang des dieux.

Il fallut quelque temps encore à notre jeune poëte pour se reconnaître et pour prendre l'allure libre qui convenait à son talent. C'est en 1841 qu'il se plaça décidément à la hauteur où l'appelait son génie poétique. Inspiré par les merveilles de l'industrie, cette source nouvelle de grandes images où il avait puisé déjà l'idée de plusieurs de ses compositions, il écrivit le *Remorqueur*, et l'on put dès lors lui assigner le premier rang parmi nos poëtes lyriques.

Jamais, en effet, la poésie, en Belgique, n'avait pris un essor plus élevé. Ce n'est pas cependant que cette pièce soit irréprochable; la critique trouverait à reprendre, et nous serions peut-être d'accord avec elle : mais, ici, le poëte vole de ses propres ailes; ses pensées sont nobles et grandes, bien que parfois l'expression manque de noblesse et de grandeur. Dans les hautes régions où il s'est élevé, il se trace sa route à lui-même; et cette route est glorieuse,

Digitized by Google

car elle lui appartient tout entière. J'aurais voulu citer quelques passages de cette œuvre remarquable, mais je m'aperçois que les citations, ici, deviennent impossibles; parce que le mérite réside moins dans les détails que dans l'ensemble; il est d'ailleurs des choses qui ne permettent pas une froide analyse.

Le Haut Fourneau n'est pas d'une conception moins heureuse que *le Remorqueur*, mais les difficultés à vaincre étaient plus grandes. Trop de détails techniques et la description de procédés généralement peu connus donnent à cette composition quelque chose d'embarrassé et de monotone que l'art du poëte n'a pu sauver entièrement. Entraîné par le plaisir de décrire, peut-être ne repose-t-il pas assez son lecteur et ne donne-t-il pas assez de variété à ses tableaux.

Les poésies de Weustenraad sont, la plupart, politiques ou destinées à célébrer les merveilles de l'industrie; cependant quelques-unes, composées vers la fin de sa vie, sont d'un caractère plus doux; il y a répandu toute la sensibilité de son âme; son vers prend plus de mollesse et de grâce; il coule d'une manière plus limpide et plus harmonieuse. Nous distinguerons surtout *la Charité*, l'une des pièces les plus suaves que renferment les *Poésies lyriques* publiées en 1848 :

Femmes, l'hiver est là dans toute sa tristesse,
Ramenant avec lui ces longs jours de détresse
Qui répandent le deuil sous plus d'un toit glacé :
Le pauvre attend quelqu'un pour sauver sa famille;
A son foyer muet plus de rayon qui brille,
Le pain a disparu, le travail a cessé.

Digitized by Google

Ce début si simple est parfaitement en rapport avec le sujet. Plus loin il continue :

Ne versez pas vos dons en des mains étrangères,
Faites le bien pour vous, comme l'ont fait vos mères;
Il n'est point de devoir et plus noble et plus doux.
Le bien, semé sans bruit, ne tarde pas d'éclore;
Qu'importe à votre cœur que le monde l'ignore!
Il est quelqu'un là-haut qui le saura pour tous.

La petite pièce intitulée *les Nuées* a de la grâce et de la fraîcheur. On trouve en général, dans ses dernières productions, des progrès très-sensibles; sans avoir moins de distinction, la période est plus pleine, plus harmonieuse; la diction est plus pure, la pensée plus complète.

C'est par l'une de ses odes les plus remarquables, la plus remarquable peut-être, que Weustenraad a payé sa bienvenue parmi nous. Vous vous rappelez tous, Messieurs, avec quel enthousiasme nous avons applaudi à l'*Hymne au siècle* dans le banquet fraternel qui, au mois de mai 1847, réunissait les trois classes de notre Académie, et avec quels transports le public à son tour accueillit cette même pièce dans notre séance publique du lendemain. Le poëte en effet s'y révélait dans toute la maturité de son talent; dès son début, on lui voit prendre ses inspirations dans une sphère élevée, et proclamer avec magnificence l'œuvre éternelle du Tout-Puissant. Il répudie ces cris de désespoir qui se mêlaient à ses premiers chants, et ne pense plus qu'en franchissant le seuil de la vie on dépasse en même temps les portes que Dante fixe à son enfer :

Gloire au Dieu juste et fort qui nous donna la vie!
Trêve à ces chants de deuil, à ces cris d'agonie

Digitized by Google

Dont trop souvent ma muse attrista son berceau!
L'homme est toujours puissant, la femme est toujours belle,
L'enfant sourit encore au vieillard qui l'appelle,
Le raisin à la coupe et la fleur à l'oiseau.

Frères, le beau soleil, astre que tout adore,
Brille aussi radieux qu'à sa première aurore;
Rien, à l'œil du savant, n'annonce son déclin.
La féconde nature, auguste et tendre mère,
De son lait généreux nourrit toujours la terre,
Nul flot de volupté n'a tari dans son sein.

Ah! sans doute, l'auteur de l'*Hymne au siècle* et du *Remorqueur* était l'homme le plus capable de faire fleurir la grande poésie sous le climat de la Belgique.

Weustenraad était l'ami sincère de son pays; la plupart de ses poésies lyriques en font foi. La *Prière pour la patrie*, l'ode *A la statue de la patrie* surtout, renferment de généreux sentiments exprimés avec élégance. Il concevait très-bien l'alliance de la royauté avec une liberté sage; il était avant tout ami de l'ordre, et craignait pour sa patrie les fléaux qui attristaient nos voisins :

Des querelles sans but, dignes du Bas-Empire,
L'oubli de tout respect pour les droits les plus saints,
Le désordre des mœurs poussé jusqu'au délire,
La révolte toujours suspendue aux tocsins.

L'amour de nos vieilles institutions et nos libertés communales, uni au désir d'en rendre la connaissance populaire, le porta aussi à travailler pour le théâtre. Il donna, en 1836, son drame historique, *Laruelle;* cet ouvrage eut plusieurs représentations, et fut chaudement applaudi; mais ce succès, il faut en convenir, s'adressait plus aux sen-

Digitized by Google

timents patriotiques de l'auteur qu'au mérite de sa pièce. Trop de longueurs et d'invraisemblances devaient nécessairement nuire à ce drame, qui semble plutôt destiné à la lecture qu'à la représentation. L'ouvrage est dédié à notre confrère, M. Polain, en témoignage d'amitié et de reconnaissance pour ses utiles conseils.

M. Polain n'était pas le seul de nos confrères avec qui Weustenraad se fût lié d'amitié pendant son séjour à Liége; MM. Borgnet, Lesbroussart et Grandgagnage vivaient également dans son intimité. Ils avaient été les confidents de ses travaux et de ses projets d'avenir; ils avaient pu lire dans cette belle âme et ils se trouveraient mieux que moi en position de payer un digne tribut à sa mémoire.

Weustenraad avait été nommé correspondant de la classe des lettres, le 11 janvier 1847; au mois d'août de la même année, il fut appelé à Bruxelles en qualité d'auditeur militaire du Brabant. Son séjour parmi nous contribua à répandre de la variété dans nos travaux académiques; il nous communiqua successivement les prémices des charmantes compositions qu'on trouve à la fin de ses *Poésies lyriques* et qui ont si dignement couronné sa carrière.

Il paraît qu'il avait écrit un poëme flamand en plusieurs chants; dans ce poëme héroï-comique, qu'il ne comptait pas publier, il donnait un libre essor à sa gaieté et passait, selon l'expression du poëte, *du grave au doux*, *du plaisant au sévère*.

En quittant Maestricht et en abandonnant la rédaction de *l'Éclaireur du Limbourg*, Weustenraad n'avait point renoncé à la presse périodique; il s'en occupa au contraire pendant toute sa vie; c'était pour lui une espèce de besoin de déverser dans un journal l'excès d'activité de son intelli-

Digitized by Google

gence; il prit successivement part à la rédaction du *Courrier belge*, du *Politique*, de *la Tribune*, de *l'Indépendance*, etc. Il était l'un des soutiens les plus actifs et les plus éclairés de la *Revue belge*, recueil périodique fondé en 1835, par l'association pour l'encouragement et le développement de la littérature en Belgique. Il se distinguait surtout par son impartialité et sa bienveillance, c'est un hommage que s'est plu à lui rendre un de ses plus dignes émules. Voici en effet comment s'exprime M. Ed. Wacken, dans l'article nécrologique consacré à Weustenraad dans la *Revue de Belgique* (1) : « Il s'empressait d'accueillir et d'encourager les jeunes gens chez lesquels il avait cru deviner quelque espérance d'avenir : il ne négligeait rien pour leur ouvrir la route du succès, lui qui souvent négligeait le soin de sa propre renommée. Nous acquittons nous-même une dette de reconnaissance, en rendant ce témoignage à la mémoire de celui dont les conseils et l'amitié ne nous abandonnèrent jamais. »

En 1835, la croix de fer avait été la récompense du citoyen; la croix de chevalier de l'ordre de Léopold devint celle du poëte au commencement de 1848. Le rapport qui le présentait au choix du souverain établissait les titres incontestables que notre confrère avait à cette distinction : aussi jamais nomination ne fut accueillie avec plus de faveur. Ce rapport était formulé par M. Rogier, Ministre de l'intérieur, l'ancien ami auquel Weustenraad avait dédié *le Remorqueur*, sa composition lyrique la plus importante.

(1) Numéro de juillet 1849. On trouve dans ce même numéro une pièce de vers également consacrée à la mémoire de Weustenraad, par M. Ad. Matthieu, l'un de nos poëtes les plus estimés.

Digitized by Google

L'amitié n'était entrée pour rien dans ce choix ; si Weustenraad lui-même avait pu s'y méprendre, un incident survenu vers la même époque eût pu le détromper. La retraite de M. Lesbroussart (1) avait laissé vacante la chaire de littérature française à l'université de Liége. Weustenraad, qui tournait toujours les yeux vers sa ville de prédilection et qui ne désirait rien tant que de pouvoir se consacrer exclusivement aux lettres, demanda la place au Ministre de l'intérieur; elle fut donnée à un autre. Loin d'en prendre de l'humeur, notre poëte fut le premier à reconnaître, avec la plus complète modestie, tout ce qui pouvait lui manquer pour remplir convenablement le poste qu'il ambitionnait. Avant même de connaître la décision du Gouvernement, il rendait pleine justice au mérite de son compétiteur, et parlait de l'issue probable de cette affaire comme s'il n'y eût été intéressé en rien.

Cependant sa position ne tarda pas à s'améliorer; vers la fin de 1848, il fut investi des fonctions de greffier du tribunal civil de Bruxelles; il trouva dans cette place, avec une certaine aisance, les loisirs nécessaires pour se livrer à ses travaux favoris. Ce n'était pas justement l'*otium cum dignitate*, mais un état qui en approchait beaucoup.

Aux dernières vacances de Pâques, Weustenraad avait été appelé à faire partie du jury d'examen pour les lettres; ce genre d'occupation, auquel il n'était point habitué, l'avait beaucoup fatigué; il avait également souffert d'une violente atteinte de la grippe; il sentait le besoin de se distraire et de rétablir sa santé. Ce fut à regret qu'il renonça

(1) L'élégant auteur des poëmes *les Belges* et *l'Art de conter* qui figurent en première ligne dans notre littérature nationale.

Digitized by Google

à se faire entendre dans notre séance publique du mois de mai dernier, pour laquelle il préparait une composition lyrique nouvelle qui n'eût certes pas été le joyau le moins admiré du précieux héritage qu'il nous a légué (1). Mais le chant qu'il méditait, ce dernier chant du cygne, ne devait pas s'achever sur cette terre.

Après s'être arrêté quelque temps dans la province de Liége, il était arrivé à Namur dans l'après-midi du 23 juin; il avait quitté Fauquemont la veille et avait passé la nuit à Liége; il comptait rester une partie de la journée du dimanche en famille, avec ses amis, et partir ensuite pour Bruxelles. Il était heureux et content; et avec cette gaieté franche et naïve qui le caractérisait, il se livrait aux plus riants projets d'avenir pour sa famille et pour lui. Rien n'annonçait encore le coup fatal qui bientôt devait anéantir cette belle intelligence.

Ce ne fut que dans la matinée du dimanche, vers 9 heures, que Weustenraad sentit les premières atteintes du mal; vers 2 heures de l'après-midi, il désira voir un médecin, qui, en arrivant, reconnut tout d'abord les terribles symptômes du choléra. Le mal faisait des progrès effrayants; la

(1) Voici l'extrait d'un billet que je reçus de lui avant notre séance :

« Mon ami, les travaux du jury ont si complétement absorbé mon temps, depuis plus de trois semaines, qu'il m'a été impossible d'achever la pièce que je destinais à notre séance publique. Ajoutez à cela que j'ai eu une violente atteinte de la grippe, et que je me trouve, aujourd'hui encore, dans la nécessité de m'abstenir de toute occupation sérieuse. Je regrette vivement ce contre-temps. Je m'étais fait une véritable fête de déférer à vos désirs et à ceux de mes collègues, qui se montrent si bienveillants envers moi. »

Digitized by Google

plus profonde consternation avait succédé aux élans de bonheur qui, le matin encore, régnaient dans la famille. Weustenraad, exténué par d'atroces souffrances, se trouvait dans le délire; son épouse était anéantie (1); M Jules Borgnet, son gendre, et quelques amis lui prodiguaient les soins les plus empressés, mais sans se rendre bien compte de son état. Vers la fin de la soirée, le malade leur paraissait plus calme, sa respiration seule était encore très-agitée; c'était, hélas! le râle de la mort. Toute illusion dut bientôt cesser; et, vers une heure du matin, Weustenraad avait cessé de vivre (2).

L'annonce de cette perte cruelle retentit de la manière la plus douloureuse dans toute la Belgique : le pays sentait en effet qu'il venait de perdre l'un de ses meilleurs citoyens et son poëte lyrique le plus distingué. Chacun regardait comme un sujet de deuil public la mort prématurée d'un écrivain dont le talent faisait l'orgueil de notre jeune littérature. Notre Académie se joignit aux nombreux amis que Weustenraad comptait à Bruxelles, pour lui ériger un monument funèbre; le Cercle artistique et littéraire, dont il était membre, fit inscrire dans ses salons, son nom en lettres d'or, en attendant qu'on puisse y placer son portrait. Le Cercle artistique et littéraire de Liége faisait, en même temps, frapper une médaille pour consacrer son sou-

(1) La plupart des détails qui précèdent sont extraits de deux lettres écrites immédiatement après la mort de Weustenraad, par l'une des personnes qui l'ont soigné. Nous en devons la communication à l'amitié de M. Ad. Borgnet.

(2) Weustenraad s'était marié en 1829; sa belle-fille, plus tard, épousa M. Jules Borgnet, archiviste de la ville de Namur.

Digitized by Google

venir; et, là aussi, ses amis s'unissaient pour couvrir d'un monument le lieu où reposeront désormais ses restes (1). Tant de manifestations simultanées ne prouvent pas seulement en faveur du mérite poétique de notre confrère; elles montrent encore qu'il avait mérité l'estime générale par sa droiture et par la noblesse de son caractère.

A. QUETELET.

(1) Weustenraad est mort dans la commune de Jambes, située aux portes de Namur; c'est là qu'ont été déposés ses restes et que sera érigé son tombeau.

Le portrait, placé en tête de cette notice, a été gravé, sous les yeux de M. Calamatta, d'après un buste de notre habile sculpteur M. Geefs. Le buste lui-même a dû être fait d'après les souvenirs de l'artiste, aidés d'une image daguéréoptypée et d'un croquis dessiné par M. Balat.

Digitized by Google

Digitized by Google

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

Arrêté royal organique.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR SALUT.

Vu le règlement adopté par la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, pour l'établissement d'une caisse centrale des artistes belges, qui serait destinée à assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles;

Vu le désir exprimé par ladite classe de voir ce règlement consacré par une disposition royale;

Considérant que l'institution projetée offre un haut degré d'utilité et mérite, à tous égards, le patronage du Gouvernement;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur, et vu l'avis de Notre Ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Est approuvé, dans sa forme et teneur, le règlement suivant :

Règlement pour la caisse centrale des artistes belges.

« Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est

Digitized by Google

d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

» L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

» Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1° être agréé par le comité ; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée ; 3° payer exactement la cotisation fixée à un franc par mois.

» Tout membre de l'association qui manque à cet engagement, cesse de faire partie de l'association.

» Le comité, juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation, décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

» Art. 3. La caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

» Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

» L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la caisse.

» Art. 4. Pour la première formation de l'association, le comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

» Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes,

Digitized by Google

ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

» Art. 5. Les intérêts de la caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

» La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus.

» Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant, pour la durée de son mandat de membre du bureau.

» Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

» Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

» Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

» Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

» Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

» Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

» La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

» Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

Digitized by Google

» Art. 7. Les sources de revenu de la caisse centrale des artistes belges sont :

» 1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association ;

» 2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires ;

» 3° Les dons et legs des particuliers ;

» 4° Les subventions qui seront réclamées du gouvernement et autres autorités ;

» 5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques, que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

» Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles et, pour la province, chez l'agent du comité.

» Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche paraphé par le président et le secrétaire perpétuel.

» Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort, les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

» Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

» Art. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article

Digitized by Google

qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

» Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de tout ou partie de ces sommes.

» Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

» Toute somme versée à la caisse lui est définitivement acquise.

» Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

» Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la caisse centrale des artistes belges.

» Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

» Art. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du ministère des finances.

» Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

» *La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la caisse centrale des artistes belges.*

» Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

» Les titres des rentes demeurent déposés au ministère des finances.

» Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'art. 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Digitized by Google

» Art. 13. Le compte et le bilan de la caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

» Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

» Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

» Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

» Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité, peuvent en appeler à la classe des beaux-arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

» Art. 16. La caisse prend à sa charge :

» 1° Des pensions;

» 2° Des secours temporaires.

» Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an; la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Digitized by Google

» Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation*.

» Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de 18 ans accomplis.

» Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

» Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

» Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

» Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

» Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

» 1° D'avocats à la cour de cassation;
» 2° D'avocats et d'avoués à la cour d'appel;
» 3° D'un notaire.

» Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

» Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

» 1° De docteurs en médecine;

Digitized by Google

» 2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins;

» 3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

» Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

» Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité. »

Art. IIe. Nos Ministres de l'intérieur et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 10 janvier 1849.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

Le Ministre des finances,

Frère-Orban.

Digitized by Google

Comité d'administration de la Caisse centrale des artistes.

(Année 1850.)

—

M. Baron, directeur de la classe des Beaux-Arts, président.
» Navez, vice-directeur.
» Quetelet, secrétaire perpétuel.
» F. Fétis.
» Gallait.
» Braemt.
» Alvin.
» Fraikin.
» Partoes.

Digitized by Google

Exposé général de l'administration de la Caisse centrale des artistes, pendant l'année 1849.

—

Avant de vous présenter, conformément à l'art. 13 du règlement, un *Exposé général de l'administration de la Caisse centrale*, pendant l'année écoulée, permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler sommairement ce qui se rapporte à l'origine de l'institution dont les intérêts vous sont confiés.

C'est dans la séance du 4 décembre 1846 que la classe des beaux-arts de l'Académie, sur la proposition de deux de ses membres, fut saisie du projet d'établir une caisse de secours pour les artistes malheureux.

Cette proposition, dans la séance suivante, fut renvoyée à une commission composée des membres du bureau et de M. Gallait, l'un de ses auteurs. Plus tard (6 août 1847), quatre membres furent encore adjoints à cette commission. Le projet de règlement pour la *Caisse centrale des artistes belges* fut présenté et adopté, dans la séance du 2 décembre 1847, et la classe chargea son bureau de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin d'obtenir le haut patronage du Gouvernement et la consécration des statuts de la Caisse centrale par une disposition royale. Elle recommandait spécialement d'insister auprès de M. le Ministre de l'intérieur, pour obtenir, en faveur de la Caisse, une part dans le produit des expositions nationales des beaux-arts.

Digitized by Google

Ces démarches furent couronnées d'un plein succès. Le Roi, par arrêté du 10 janvier 1849, voulut bien approuver le projet de règlement. Sa Majesté accepta en même temps, dans les termes les plus flatteurs, le patronage de l'institution nouvelle, et se plaça à la tête des souscripteurs pour une somme annuelle de 1000 francs (1).

(1) Nous reproduirons ici la lettre écrite à ce sujet aux membres du comité de la Caisse centrale :

« Messieurs,

» Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que le Roi a daigné » accueillir, avec une bienveillance particulière, la demande dont » vous aviez bien voulu me prier de l'entretenir, et qui tendait à » obtenir sa haute protection pour la *Caisse centrale des artistes* » *belges :* Sa Majesté consent très-volontiers, Messieurs, à accepter » le patronage de cette utile institution, et elle m'a autorisé à l'inscrire » sur la liste de souscription pour une somme de 1000 francs.

» Agréez, etc.

» *L'intendant de la liste civile,*

» E. Conway.

» Bruxelles, 24 mars 1849. »

Nous rappellerons aussi les paroles contenues dans la lettre par laquelle M. Ch. Rogier, Ministre de l'intérieur, donnait communication de l'arrêté royal du 10 janvier :

« Je félicite l'Académie d'avoir pris l'initiative de cette mesure, » qui prouve tout l'intérêt qu'elle porte aux artistes belges. De son » côté, le Gouvernement fera tout ce qui dépendra de lui, pour » assurer le succès d'une institution qu'il juge digne, au plus haut » degré, de sa sollicitude. »

Digitized by Google

Le Gouvernement, de son côté, ne se montra pas moins favorable à la Caisse centrale des artistes, et la jugea digne, au plus haut degré, de sa sollicitude. Pour en assurer, autant que possible, le succès, M. le Ministre de l'intérieur soumit à la signature du Roi un arrêté qui accordait au comité administratif de la Caisse centrale, un subside de 1000 francs, pour le mettre à même de pourvoir aux frais de premier établissement.

L'arrêté du 10 janvier ne put être communiqué à la classe des beaux-arts que dans la séance du 8 février suivant. Aux termes de l'art. 5, le comité de la Caisse centrale fut aussitôt constitué, et se composa de MM. Fétis, père, Baron et Quetelet, membres du bureau de la classe, et de six membres : MM Gallait, Braemt, Navez Alvin, Fraikin et Partoes.

La première réunion de la commission eut lieu le 22 février, sous la présidence de M. Fétis, directeur de la classe des beaux-arts. C'est donc à partir de cette époque que date réellement l'existence de la caisse centrale. Il fut convenu que M. Quetelet remplirait les fonctions de secrétaire et M Braemt celles de trésorier. Le président et le secrétaire furent chargés de s'entendre pour l'impression du règlement et pour la rédaction de la circulaire destinée aux personnes qui seraient invitées à prendre part à l'association.

Il fut écrit à cet effet aux principales sociétés artistiques et académies de peinture du royaume pour les inviter à faire les présentations des membres et agir, chacune dans son ressort, de la manière la plus efficace pour faire prospérer l'institution établie en faveur des artistes. Parmi les moyens indiqués, le comité proposait particulièrement des fêtes, des expositions et des tombolas.

Le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, ainsi que

Digitized by Google

l'Association des artistes d'Anvers, s'empressèrent de répondre à cet appel et de promettre leurs concours à la classe des beaux-arts.

Non content de cette promesse, le Cercle artistique de Bruxelles a fait verser, depuis, dans la Caisse centrale des artistes, une somme de 1300 francs montant du reliquat de la fête donnée au marché de la Madeleine, pendant les fêtes de septembre 1847.

En même temps qu'il faisait cet appel aux principales sociétés du royaume, le comité de la Caisse centrale, désirant prendre l'initiative, conçut le double projet de donner, au profit de l'association, un concert que M. Fétis voulut bien se charger d'organiser, et d'ouvrir une liste de souscription pour la formation d'une tombola. Cette liste ne tarda pas à se couvrir des noms les plus recommandables (voyez la liste, page 186) Quelques artistes désignèrent même les objets qu'ils se proposaient de mettre à la disposition de la classe : ainsi MM. Gallait et Navez promirent d'exécuter les portraits des personnes qui auraient les premiers numéros sortants à la tombola organisée en faveur de la caisse centrale; MM. Fétis et De Bériot promirent des albums de lettres des musiciens les plus célèbres, etc.

Une circonstance imprévue fit ajourner l'époque de la tombola projetée. Au moment où le comité s'occupait le plus activement d'en concerter l'organisation, il reçut une lettre par laquelle il était informé que, dans le désir de ramener l'activité dans les ateliers de nos artistes, un projet avait été conçu de donner une grande fête artistique avec tombola, au théâtre royal de la Monnaie, le 5 janvier suivant. M. le président de la commission

Digitized by Google

directrice faisait connaître qu'il avait été décidé que cinq pour cent seraient prélevés sur toute commande, au profit de la Caisse centrale des artistes. Cette offre fut acceptée avec reconnaissance; et, pour ne point nuire aux intérêts communs des artistes, la tombola à organiser par l'Académie, avec le concours du Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, fut remise à une autre époque. Le produit de cette œuvre philanthropique n'est pas encore connu jusqu'à présent.

Le Gouvernement a fait espérer également qu'il pourrait être perçu un tantième au bénéfice de la Caisse centrale dans toutes les expositions artistiques qui se feront désormais sous ses auspices. L'exposition annuelle pour les beaux-arts qui, cette année, avait lieu à Anvers, se faisait, comme on sait, sous les auspices de la Société royale pour l'encouragement des beaux-arts établie dans cette ville. C'est donc à cette Société que le comité de l'Académie crut devoir s'adresser pour obtenir un tantième à prélever sur le prix d'entrée au salon d'exposition; mais il lui a été répondu que la société regrettait de ne pouvoir satisfaire à cette demande, les fonds dont elle dispose étant destinés à encourager directement les beaux-arts. Le comité de la Caisse centrale des artistes belges se flatte que les commissions d'exposition d'œuvres artistiques comprendront dans un sens plus large les encouragements aux beaux-arts, et suivront les exemples donnés par le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, ainsi que par la commission directrice de la fête du 5 janvier.

Il me reste maintenant à vous présenter un aperçu des ressources de la Caisse centrale et du nombre des membres qui contribuent à l'alimenter.

Digitized by Google

A l'époque du 15 janvier de cette année, le nombre des souscripteurs s'élevait à 123 (voir la liste page 159); et le montant des souscriptions à une somme annuelle de 2,531 fr. La plupart de ces souscriptions ne sont parvenues que vers la fin de l'année, et, par conséquent, les rentrées de fonds n'ont pu être faites encore en totalité. Les sommes reçues par le trésorier, d'après les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 1849, sont les suivantes (1) :

Produit des souscriptions, en y comprenant celle de S. M. le Roi . . . . . fr.	1,600	»
Don fait par le Cercle artistique de Bruxelles . . .	1,300	»
Subside du Gouvernement.	1,000	»
1er coupon d'intérêt d'une obligation, etc.	202	33
TOTAL. . . . . fr.	4,102	33

Si l'on tient compte des sommes qui se trouvaient encore entre les mains des receveurs et de celles qui ont été reçues depuis, l'avoir de l'association peut s'élever à 4,500 francs. Quant aux dépenses, elles ont été nulles jusqu'à présent.

Tout fait espérer que les revenus de 1850 excéderont de beaucoup ceux de l'année précédente, puisqu'il sera permis d'y comprendre, outre un accroissement dans le nombre des souscripteurs, le produit de la fête du 5 janvier et ceux du concert projeté, ainsi que de la tombola pour la-

(1) M. Delemer a bien voulu se charger obligeamment de faire recevoir le montant des souscriptions. Il n'a pas encore été fait de dépense de ce chef.

Digitized by Google

quelle l'élite de nos artistes a bien voulu promettre généreusement son concours. Ils n'ont point confondu cet appel fait à leur talent avec ces appels indiscrets dont une philanthropie exigeante et quelquefois peu éclairée ne les importune que trop souvent, comme si l'œuvre de l'artiste ne faisait point partie de son revenu.

Il n'échappera sans doute pas que, parmi les nombreux souscripteurs à la Caisse centrale des artistes, bien peu se trouveront dans le cas de devoir recourir, soit pour eux soit pour leurs familles, aux ressources dont l'association pourra disposer ; et qu'ainsi les avantages seront considérables eu égard au faible taux des mises particulières. Sous ce rapport, la Caisse centrale des artistes belges présente un caractère tout spécial et qui la sépare complétement des autres institutions de prévoyance.

En terminant cet exposé, il sera bon d'ajouter aussi que le comité se propose de faire un appel à tous les amis des arts et des lettres, et de demander leur généreux appui pour augmenter encore les revenus d'une association appelée à rendre des services si éminents. Espérons qu'ainsi deviendront désormais impossible dans l'histoire des arts, du moins en Belgique, ces exemples affligeants d'hommes de mérite luttant contre l'adversité ou d'orphelins réduits à l'indigence dans le pays même illustré par les travaux de leurs pères.

Bruxelles, le 22 janvier 1850.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie,

QUETELET.

Digitized by Google

Liste des membres de l'association de la Caisse centrale des artistes (15 *janvier* 1850).

	Quotité par an.
SA MAJESTÉ LE ROI, protecteur de la caisse centrale . fr.	1,000
AERTS, Égide, professeur au Conservatoire royal de musique de Bruxelles, rue Verte, 10, faubourg de Schaerbeek . .	12
ALVIN (de l'Académie), directeur au Ministère de l'intérieur, à Bruxelles	12
BARON (de l'Académie), professeur à l'Université de Liége.	12
BATTA (père), professeur de solfége au Conservatoire, rue du Méridien, 40, faubourg de Schaerbeek	12
BERNIER, F., professeur de contre-basse au Conservatoire, à Bruxelles	12
BILLOIN, Ch., peintre, rue Léopold, 36, à Ixelles	12
BLAES, Jean-Baptiste, professeur de clarinette au Conservatoire, rue du Midi, 7, faubourg de Schaerbeek	12
BOCK, C. (de l'Académie), homme de lettres, à St-Josse-ten-Noode	12
BOSSELET, P., professeur d'harmonie au Conservatoire, à Bruxelles	12
BRAEMT (de l'Académie), graveur des monnaies à la Banque, à Bruxelles	12
BROWN, Henri, graveur, rue de la Couronne, 245, à Borgerhout, les-Anvers	24

Digitized by Google

BUSCHMANN, Ern. (de l'Académie), à Anvers. 12
CAPRONNIER, J.-B., peintre sur verre, rue du Brabant, 114, faubourg de Schaerbeek 12
CHALON, Regn., numismate, rue d'Anderlecht, 37, à Bruxelles. 12
CLAYS, Paul-Jean, peintre, rue Royale neuve, 53, à Bruxelles. 12
CLUYSENAER, Jean-Pierre, architecte, courte rue des Arts, 6, à St-Josse-ten-Noode 12
COOMANS, Jos., peintre, rue de Brabant, 93, faubourg de Schaerbeek 25
COOMANS, Aug. (fils), peintre, rue des Pierres, 69, faubourg de Schaerbeek 12
CORNELIS, J., professeur de chant au Conservatoire, rue de la Paille, 12, à Bruxelles 12
CORR, Erin (de l'Académie), graveur à l'Académie d'Anvers 12
DAUSSOIGNE-MÉHUL (de l'Académie), directeur du Conservatoire de Liége 12
DE BÉRIOT, C. (de l'Académie), professeur de violon au Conservatoire, Hôtel des Princes, à Bruxelles 12
DE BIEFVE, P. (de l'Académie), peintre, à Anvers 12
DE BRAEKELEER, Ferd. (de l'Académie), peintre, à Anvers. 12
DE CORNILLON, P., professeur de violon au Conservatoire, rue de Ruysbroek, 31, à Bruxelles 12
DE HEMPTINNE, A. (de l'Académie), rue des Fripiers, à Bruxelles 12
DE KEYSER, A. (de l'Académie), peintre, à Anvers. . . . 12
DELMOTTE, Henri, commissaire de district, à Nivelles. . . 12
DEMAN, Gust., architecte, rue Léopold, à Ixelles 12
DEMANET, Ch.-A.-J., peintre, rue Carreveld, 155 bis, à Ixelles. 12
DE MARNEFFE, Fr., peintre, rue des Palais, à Schaerbeek . 12
DE SELYS-LONGCHAMPS, Edm. (de l'Académie), à Liége. . 12
DE STASSART (Le baron), (de l'Académie), ministre plénipotentiaire, ancien président du Sénat, rue Montoyé, faubourg Léopold. 12

Digitized by Google

De Witte, Ph.-Jacq., professeur à l'Académie de Courtrai, Grande-Place, à Courtrai 15
Dielman (père), P.-E., pointre, Vieille chaussée, 15, à Schaerbeek 12
Dillens (aîné), Henri, peintre, rue Ste-Anne, 1985, à Anvers. 12
Dillens, Adol., peintre, rue de l'Escalier, 5, à Bruxelles. . 12
D'Omalius, J. (de l'Académie), à Halloy. 12
Dumont, A. (de l'Académie), professeur à l'Université de Liége 12
Dumont, J., architecte, rue de l'Observatoire, 11, à Bruxelles. 12
Dyckmans, Mlle, professeur de piano au Conservatoire, rue du Parchemin, 5, à Bruxelles 12
Fétis, F. (de l'Académie), directeur du Conservatoire, à Brux. 12
Fétis, Éd. (de l'Académie), rue d'Or, 12, à Bruxelles . . 12
Fraikin, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée d'Haecht, à Schaerbeek 12
Friard, professeur de hautbois au conservatoire, rue de la Senne, 17, faubourg de Schaerbeek 12
Gallait, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, à Schaerbeek 12
Gauchez, Léon, homme de lettres, Nouveau-Marché-aux-Grains, à Bruxelles 24
Geefs, Guillaume (de l'Académie), statuaire, faubourg de Schaerbeek 12
Geefs, Jos. (de l'Académie), professeur à l'Académie d'Anvers. 12
Geerts, Ch. (de l'Académie), professeur à l'Académie de Louvain 12
Godineau, Léop., professeur de piano au Conservatoire, rue de Ruysbroek, 39, à Bruxelles 12
Godineau, Léon, professeur de solfége au Conservatoire, Vieux-Marché-aux-Grains, 49, à Bruxelles. 12
Goossens, Hom., professeur de chant au Conservatoire, à Bruxelles 12

Digitized by Google

GURNET, François, peintre, rue Nevraumont, 2, à St-Josse-ten-Noode 12
HANISCH, Henri, chef de musique au corps de sapeurs-pompiers, à Bruxelles. 12
HART, L.-J., graveur en médailles, Passage St-Hubert, Galerie du Roi, 6, à Bruxelles 12
HENNE, Alex., secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts, 388A, chaussée d'Ixelles 24
HEYNDRICKX, Fél., peintre, premier professeur à l'Académie d'Alost 12
ISTAS, Aimé-Lam., chef de musique au 5me de ligne, rue de l'Écluse, 34, à Bruxelles 12
JACOB-JACOBS, peintre, rue du Navet, à Anvers. 12
JEHOTTE, Louis (de l'Académie), statuaire, à Bruxelles . . 12
JONES, Ad., peintre, rue des Palais, 65, à Schaerbeek. . . 12
JOUVENEL, Ad. (de l'Académie), graveur, à St-Josse-ten-Noode 12
LADOS, professeur de solfége au Conservatoire, à Bruxelles. 12
LAMBÉLÉ, professeur de clarinette au Conservatoire, Passage St-Hubert, Galerie du Roi, à Bruxelles. 12
LATOUR, Éd., peintre du Roi, rue du Moulin, 33, faubourg de Schaerbeek 12
LAVAY, Ch., homme de lettres, Boulevard de l'Observatoire, 25, à Bruxelles 12
LECLERCQ, Julien, sculpteur et graveur, rue du Commerce, 22, à St-Josse-ten-Noode 12
LEMMENS, Jacq., professeur d'orgue au Conservatoire, à Bruxelles 12
LE ROY, Ét.-Vict, peintre, rue Ducale, 12, à Bruxelles. 12
LE ROY, Jos., peintre, rue de Paris, 5, à Ixelles 12
LE ROY, Will., — — — 12
LESBROUSSART (de l'Académie), professeur émérite à l'Université de Liége, rue Verte, à Bruxelles 12

Digitized by Google

MADOU (de l'Académie), peintre, rue de la Limite, 4, à St-Josse-ten-Noode 12
MAGNÉE, F., calligraphe du Roi, rue Royale, à Bruxelles . 12
MEGANCK, Jos., peintre, chaussée d'Etterbeek, à Ixelles. . 12
MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, Place du petit Sablon, 15, à Bruxelles 12
MICHELOT, professeur de piano au Conservatoire, rue du Bois-Sauvage, 16, à Bruxelles. 12
MOLS, Florimont, peintre, rue Vanschoonbeke, section 5, à St-Laurent, les-Anvers 12
NAVEZ, F.-J. (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, rue Royale, à Bruxelles 12
NOLET DE BRAUWERE VAN STFELAND, J. (de l'Académie), rue du Brabant, à Ixelles 12
PARTOES, H.-L.-F. (de l'Académie), architecte, à Bruxelles. 12
PARTOES, Alexis, architecte, rue des Boiteux, 1, à Bruxelles. 12
PLANQUE, Fél., musicien, rue des Alexiens, 64, à Bruxelles. 12
PLATTEEL, peintre, rue du Curé, 20, à St-Josse-ten-Noode 12
QUETELET (de l'Académie), directeur de l'Observatoire, à Bruxelles 12
QUINAUX, Jos., peintre, rue de la Procession, 14, à St-Josse-ten-Noode 12
RICCIO, professeur de chant d'ensemble au Conservatoire, Grande rue du Nord, 5, à Bruxelles. 12
ROBERT, Alexandre, peintre, rue du Commerce, 22, à St-Josse-ten-Noode 12
ROBERTI. Alb., peintre d'histoire, rue Marais-Meyboom, 40, à Bruxelles 12
ROELANDT, L. (de l'Académie), professeur à l'Université de Gand. 12
ROFFIAEN, Fr., peintre, rue Goffaert, 48, à Ixelles . . . 12
RUMMEL, Jean-Antoine, fabricant de pianos, Boulevard Botanique, 14, à Bruxelles. 12

Digitized by Google

SACRÉ, L.-J., musicien compositeur, Passage St-Hubert, Galerie de la Reine, 28, à Bruxelles 12

SAEMEN, Ant.-Franç., peintre, rue de la Régence, 30, à Bruxelles 12

SCHUBERT, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12

SCHUBERT, F.-J., professeur de solfége au Conservatoire, rue Léopold, 78, à Ixelles 12

SERVAIS, Adr.-Franç., professeur de violoncelle au Conservatoire de Bruxelles, à Hal. 12

SIMONIS, Eug. (de l'Académie), statuaire, à Koekelberg. . 12

SNEL, J. (de l'Académie), rue de la Forge, 13, à St-Josse-ten-Noode 12

SOUBRE, Étienne, compositeur, Boulevard de l'Observatoire, 24, à Bruxelles 12

STAS, J.-S. (de l'Académie), professeur de chimie à l'École militaire, à Bruxelles 12

STERNBERG, Louis, fabricant de pianos, rue de Ruysbroek, 40, à Bruxelles. 12

STROOBANT, François, peintre, rue des Douze-Apôtres, 5, à Bruxelles 12

SUYS (de l'Académie), architecte, rue Royale extérieure, faubourg de Schaerbeek 12

TARDIEU, Am.-Louis, homme de lettres, rue de l'Alliance, 27A, à St-Josse-ten-Noode. 12

TAYMANS, Louis-Jos., peintre, rue d'Idalie, 27, à Ixelles. . 12

THIBERGHIEN, Louis, peintre, rue des Palais, 92, à Ixelles 12

THOMAS, Alexandre, peintre, rue Royale extérieure, 64, à St-Josse-ten-Noode 12

VAN BOMBERGHEN, Guillaume, peintre, rue des Flamands, 359, à Anvers 24

VAN EYCKEN, J. (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Bruxelles. 12

Digitized by Google

VAN HASSELT, A. (de l'Académie), inspecteur de l'instruction primaire, à Bruxelles 12

VANHORSEN, P. J., professeur au Conservatoire de musique, rue Neuve, 15, à St-Josse-ten-Noode 12

VAN LAMPEREN, professeur de solfége au Conservatoire, rue Camusel, 12, à Bruxelles 12

VAN MOER, Jean-Baptiste, peintre, rue d'Or, 42, à Bruxelles. 12

VAN VOLXEM, professeur de solfége au Conservatoire, rue de Ruysbroek, 80 bis, à Bruxelles 12

VENNEMAN, Ch., peintre, rue du Jardin, 406, à Anvers. . 15

VERBOECKHOVEN, Eug. (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, à Schaerbeek 12

VERBOECKHOVEN (fils), Eug., peintre, chaussée de Haecht, à Schaerbeek 12

VERWÉE, Louis-P., peintre, rue Royale extérieure, 26, à St-Josse-ten-Noode 12

WERY, professeur de violon au Conservatoire, rue Carreveld, 177, à Ixelles 12

ZANI DI FERRANTI, professeur de langue italienne au Conservatoire, à Bruxelles 12

TOTAL des souscriptions. . . . fr. 2,531

Digitized by Google

Liste des artistes et gens de lettres qui ont promis un ouvrage en faveur de la tombola.

M. Achard.
» Alvin.
» Balat.
» Bal, J.
» Baron.
» Billoin.
» Braemt.
» Bogaerts, F.
» Brown, L.
» Buschmann, Em.
» Calamatta, L.
» Charette-Duval.
» Claes, J.
» Clays, P.
» Corr, Er.
» Fétis, F.
» Fétis, Ed.
» Fraikin.
» Gallait.
» Geefs, G.
» Geefs, J.
» Guffens.
» De Braekeleer, F.
» De Braekeleer, fils.
» Dr Bériot.
» De Keyzer.
» De Senezcourt.
» Dero-Becker.
» Ducpétiaux, Ed.
» Dumortier, P.
» Dutrieux.
» Huart, L.
» Henne.

M. Jacobs.
» Jacob-Jacobs.
» Lacroix.
» Lennicq, Eug.
» Lennicq, Jos.
» Lavry, Ch.
» Leys.
» Madou.
» Navez.
» Partoes.
» Payen, Aug.
» Pellaert (le baron).
» Quetelet.
» Quinaux.
» Robert.
» Robie.
» Roelandt, L.
» Roelant.
» Schubert.
» Serrure.
» Simoneau.
» Simonis, Eug.
» Swerts.
» Thomas.
» Van Eycken.
» Van Hasselt.
» Van Larthem.
» Valerio.
» Van Bomberghen.
» Van Moer.
» Verboeckhoven.
» Wappers, G. (le baron).
» Waterman, Em.

Digitized by Google

TABLE.

—

Pages.

Ephémérides pour l'année 1850. — Correspondance des ères anciennes avec l'ère vulgaire. — Éclipses. 5
Fêtes mobiles. — Quatre-temps 6
Calendrier 7
Calendrier de l'Académie 13
Aperçu historique de l'Académie. 14
Réorganisation de l'Académie. — Rapport au Roi . . 16
Arrêté royal de réorganisation 20
Règlement général de l'Académie 25
Règlement intérieur de la classe des sciences . . . 36
Articles additionnels 39
Règlement intérieur de la classe des lettres . . . 40
Articles additionnels 44
Règlement intérieur de la classe des beaux-arts . . 45
Local provisoire de l'Académie. — Rapport au Roi . 48
Arrêté royal concernant le local destiné à l'Académie. 49
Travaux spéciaux de l'Académie. — *Adjonction de savants et de littérateurs*. — Rapport au Roi. . . 50
Arrêté royal concernant les travaux spéciaux de l'Acad. 52
Prix quinquennal d'histoire. — Rapport au Roi . . 53
Arrêté royal instituant un prix quinquennal d'histoire. 54
Règlement pour le prix quinquennal d'histoire . . 56
Commission royale d'histoire. — Rapport au Roi sur la création de la commission. 58
Arrêté royal organique de la comm. royale d'histoire. 64
Règlement intérieur de la commiss. royale d'histoire. 66

Digitized by Google

Pages.

Rapport au Roi sur l'adjonction de la commission royale d'histoire à l'Académie 70
Arrêté royal qui fait rentrer la commission royale d'histoire dans le sein de l'Académie 72
Création d'un bureau paléographique. 73
Correspondance de l'Académie. — Arrêté royal accordant la franchise de port 75
Liste des membres, des correspondants et des associés de l'Académie.—Bureau et commiss. administrative. 77
Classe des sciences. 78
Classe des lettres 82
Classe des beaux-arts 86
Commission royale d'histoire 91
Commission pour la rédacton d'une biographie nationle. 92
Commission pour la littérature flamande 93
Commission pour la rédaction d'une histoire de l'art en Belgique. . . . . *ib.*
Nécrologie. 94
Notices biographiques 95
Notice sur P.-F. Verhulst, par M. Quetelet 97
Notice sur J.-T.-H. Weustenraad, par le même . . 125
Caisse centrale des artistes belges. — Arrêté royal organique. 143
Comité d'administon de la caisse centrale des artistes. 151
Exposé général de l'administration de la caisse centrale des artistes, pendant l'année 1849 152
Liste des membres de l'association de la caisse centrale des artistes 159
Liste des artistes et gens de lettres qui ont promis un ouvrage en faveur de la tombola. 166

FIN DE LA TABLE

Digitized by Google

Digitized by Google

Ouvrages publiés par l'Académie Royale, depuis sa réorganisation en 1816 jusqu'à ce jour.

Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. I à XXIV; in-4°. Prix : 8 francs, à partir du tom. X.

Mémoires couronnés par l'Académie, t. I à XXII; in-4°. Prix : 8 francs, à partir du tom. XII.

Bulletins de l'Académie, tom. I à XVI; in-8°. Prix : 8 francs par année, 2 volumes.

Annuaire de l'Académie, années 1835 à 1850, in-18. Prix : fr. 1 50 c^s.

Des moyens de soustraire l'exploitation des mines de houille aux chances d'explosion, 1840. 1 vol. in-8°. Prix : 4 francs.

Mémoire sur la fertilisation des landes de la Campine et des dunes; par M. Eenens. Publié par l'Académie royale de Belgique. 1 vol. in-8°, 1849. 2 francs.

Exposé général de l'agriculture luxembourgeoise, ou dissertation raisonnée sur les meilleurs moyens de fertiliser les landes des Ardennes, etc.; par Henri Le Docte. Publié par l'Académie royale de Belgique. 1 vol. in-8°, 1849. fr. 1 60 c^s.

Mémoire sur la chimie et la physiologie végétales et l'agriculture; par le même. Publié par l'Académie royale de Belgique. 1 vol. in-8°, 1849. 2 francs.

Recueil de documents historiques relatifs à la Belgique, publiés par la Commission royale d'histoire. 14 vol. in-4°.

Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou Recueil de ses Bulletins. 15 vol. in-8°.

Digitized by Google

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1851.

DIX-SEPTIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLI.

Digitized by Google

Harvard College Library.
Gift of
American Academy of
Arts and Sciences
Nov. 2 1 2

Digitized by Google

M. Vrai
L Soc 45

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1851.

DIX-SEPTIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLI.

Digitized by Google

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DES ÈRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

Année de la création du monde	5857
— de la période julienne	6564
— depuis le déluge universel.	4199
— de la fondation de Rome, selon Varron	2604
— de l'ère de Nabonassar.	2598
— de l'ère chrétienne	1851

L'année 2627 des Olympiades, ou la 3me année de la 657e Olympiade, commence en juillet 1851.

L'année 1267 des Turcs commencée le 6 décembre 1850, finit le 26 octobre 1851, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1851 du calendrier julien commence le 13 janvier 1851.

ÉCLIPSES EN 1851.

Il y aura cette année deux éclipses de Soleil, savoir : le 1er février et le 28 juillet; cette dernière, partielle à Bruxelles, y sera seule visible et commencera à $2^h\ 26^m$ du soir pour finir à $4^h\ 36^m$.

Il y aura également deux éclipses de Lune : la première, partielle et visible à Bruxelles en partie seulement, commencera le 17 janvier à $3^h\ 58^m$ du soir (la lune ne se lève qu'à $4^h\ 24^m$) et finira à $6^h\ 17^m$; la seconde aura lieu le 13 juillet, mais ne sera pas visible à Bruxelles.

Digitized by Google

FÊTES MOBILES.

Septuagésime	16 février.
Les Cendres	5 mars.
Pâques	20 avril.
Les Rogations	26, 27 et 28 mai.
Ascension	29 »
Pentecôte	8 juin.
La Trinité	15 »
La Fête-Dieu	19 »
Premier dimanche de l'Avent	30 novembre.

QUATRE-TEMPS.

Les 12, 14 et 15 mars. — Les 11, 13 et 14 juin. — Les 17, 19 et 20 septembre. — Les 17, 19 et 20 décembre.

Digitized by Google

Janvier.

1 M. Circoncision de N.-S.
2 J. S. Adalard, abbé.
3 V. Ste Geneviève, vierge.
4 S. Ste Pharaïlde, vierge.
5 D. S. Télesphore, pape.
6 L. Epiphanie ou les Rois.
7 M. Ste Mélanie, vierge.
8 M. Ste Gudule, vierge.
9 J. S. Marcellin, évêque.
10 V. S. Agathon, pape.
11 S. S. Hygin, pape.
12 D. Solennité de l'Epiphanie.
13 L. Ste Véronique.
14 M. S. Hilaire, év. de Poit.
15 M. S. Paul, ermite.
16 J. S. Marcel, pape.
17 V. S. Antoine, abbé.
18 S. Chaire de S. P. à Rome.
19 D. S. Canut, roi de Danem.
20 L. SS. Fabien et Sébastien.
21 M. Ste Agnès, vierg. et m.
22 M. SS. Vincent et Anastase.
23 J. Épous. de la Ste Vierge.
24 V. S. Thimothée, év. d'Ep.
25 S. Conversion de S. Paul.
26 D. S. Polycarpe, év. et m.
27 L. S. Jean-Chrysostome.
28 M. S. Julien, év. de Cuença.
29 M. S. François de Sales.
30 J. Ste Martine, v. et mart.
31 V. S. Pierre Nolasque.

Nouvelle Lune le 2.
Premier Quartier le 10.
Pleine Lune le 17.
Dernier Quartier le 24.

Février.

1 S. S. Ignace, év. et mart.
2 D. Purific. ou Chandeleur.
3 L. S. Blaise, év. et mart.
4 M. S. André et Ste Jeanne.
5 M. Ste Agathe, v. et mart.
6 J. Ste Dorothée et S. Amand.
7 V. S. Romuald, abbé.
8 S. S. Jean de Matha.
9 D. Ste Apollonie, v. et mart.
10 L. Ste Scholastique, vierge.
11 M. S. Sévérin, abbé.
12 M. Ste Eulalie, v. et mart.
13 J. Ste Euphrosine, vierge.
14 V. S. Valentin, prêt. et m.
15 S. SS. Faustin et Jovite, m.
16 D. *Septuag.* Ste Julienne, v.
17 L. SS. Théodule et Julien, m.
18 M. S. Siméon, évêque.
19 M. S. Boniface de Lausanne
20 J. S. Éleuthère, évêque.
21 V. Le B. de Pépin de Landen.
22 S. Ch. de S. P., à Antioche.
23 D. *Sexagés.* S. Pierre Dam.
24 L. S. Modeste, évêque.
25 M. Ste Walburge, vierge.
26 M. Ste Aldetrude, abbesse.
27 J. S. Alexandre, évêque.
28 V. SS. Julien et Chronion, m

Nomb. d'or.	9	Indict. rom.	9
Epacte . .	XXVIII	Lett. domin.	E

Nouvelle Lune le 1er.
Premier Quartier le 9.
Pleine Lune le 16.
Dernier Quartier le 22.

Digitized by Google

Mars.

1 S. S. Aubin, év. d'Angers.
2 D. *Quinquag.* S. Simplice, p.
3 L. Ste Cunégonde, impérat.
4 M. S. Casimir, roi.
5 M. *Les Cendres.* S. Théophile.
6 J. Ste Colette, vierge.
7 V. S. Thomas d'Aquin.
8 S. S. Jean de Dieu.
9 D. *Quadrag.* Ste Françoise.
10 L. Les 40 SS. Mart. de Séb.
11 M. S. Vindicien, évêque.
12 M. *Quat.-temps.* S. Grégoire.
13 J. Ste Euphrasie, vierge.
14 V. *Quat.-temps.* Ste Mathilde.
15 S. *Quat.-temps.* S. Longin.
16 D. *Reminiscere.* Ste Eusébie.
17 L. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 M. S. Gabriël, archange.
19 M. S. Joseph, patr. de la B.
20 J. S. Wulfran, év. de Sens.
21 V. S. Benoit, abbé.
22 S. S. Basile, martyr.
23 D. *Oculi.* S. Victorien, m.
24 L. S. Agapet, év. de Synn.
25 M. Annonciation. S. Humbert.
26 M. S. Ludger, év. de Munst.
27 J. S. Rupert, év. de Worms.
28 V. S. Sixte III, pape.
29 S. S. Eustase, abbé.
30 D. *Lætare.* S. Véron, abbé.
31 L. S. Benjamin, martyr.

Nouvelle Lune le 5.
Premier Quartier le 10.
Pleine Lune le 17.
Dernier Quartier le 24.

Avril.

1 M. S. Hugues, abbé.
2 M. S. François de Paule.
3 J. S. Richard, évêque.
4 V. S. Isidore de Séville.
5 S. S. Vincent Ferrier.
6 D. La Passion. S. Célest., p.
7 L. S. Albert, ermite.
8 M. S. Perpétue.
9 M. Ste Vaudru, abbesse.
10 J. S. Macaire, évêque.
11 V. N.-D. des 7 doul. S. Léon.
12 S. S. Jules I, pape.
13 D. *Les Rameaux.* S. Hermén.
14 L. SS. Tib., Val. et Max., m.
15 M. Ste Anastasie et Basilisse.
16 M. S. Drogon, ermite.
17 J. *Jeudi-Saint.* S. Anicet.
18 V. *Vendredi-Saint.* S. Ursm.
19 S. S. Léon IX, pape.
20 D. PAQUES. Ste Agnès.
21 L. S. Anselme, archevêq.
22 M. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 M. S. Georges, martyr.
24 J. S. Fidèle de Sigmaring.
25 V. *Rogations.* S. Marc, évang.
26 S. SS. Clet et Marcellin, p.
27 D. *Quasimodo.* S. Antime.
28 L. S. Vital, martyr.
29 M. S. Pierre de Milan, m.
30 M. Ste Catherine de Sienne.

Nouvelle Lune le 1er.
Premier Quartier le 9.
Pleine Lune le 15.
Dernier Quartier le 23

Digitized by Google

Mai.

—

1 J. SS. Philippe et Jacq., ap.
2 V. S. Athanase, év. et doct.
3 S. Invention de la Ste Croix.
4 D. *Misericordia*. Ste Monique.
5 L. S. Pie V, pape.
6 M. S. Jean Porte Latine.
7 M. S. Stanilas, év. et mart.
8 J. Apparition de S. Michel.
9 V. S. Grégoire de Naziance.
10 S. S. Antonin, év. de Flor.
11 D. *Jubilate*. S. Franç. de Hiér.
12 L. SS. Nérée et Achillée, m.
13 M. S. Servais, évêque.
14 M. S. Pacôme, abbé.
15 J. Ste Dymphne, v. et mart.
16 V. S. Jean Népomucène, m.
17 S. S. Pascal Baylon.
18 D. *Cantate*. S. Venance, m.
19 L. S. Pierre Célestin, pap.
20 M. S. Bernardin de Sienne.
21 M. Ste Itisberge, vierge.
22 J. Ste Julie, vierg. et mart.
23 V. S. Guibert.
24 S. N.-D. Sec. des Chrétiens.
25 D. *Vocem*. S. Grégoire VII.
26 L. *Rogations*. S. Phil. de N.
27 M. *Rogations*. S. Jean I, pape.
28 M. *Rogations*. S. Germain, év.
29 J. ASCENSION. S. Maximin.
30 V. S. Ferdinand III, roi.
31 S. Ste Pétronille.

Nouvelle Lune le 1er.
Premier Quartier le 8.
Pleine Lune le 15.
Dernier Quartier le 23.
Nouvelle lune le 30.

Juin.

—

1 D. *Exaudi*. S. Pamphile, m.
2 L. S. Érasme, martyr.
3 M. Ste Clotilde, reine.
4 M. S. Optat, év. de Milève.
5 J. S. Boniface, év. et mart.
6 V. S. Norbert, évêque.
7 S. S. Robert, év. *Jeûne*.
8 D. PENTECOTE S. Médard.
9 L. SS. Prime et Félicien, m.
10 M. Ste Marguerite, reine.
11 M. *Quat.-temps*. S. Barnabé.
12 J. S. Jean de Sahagun.
13 V. *Quat.-temps*. S. Antoine.
14 S. *Quat.-temps*. S. Basile.
15 D. La Trinité. S. Guy, m.
16 L. S. Jean François Régis.
17 M. Ste Alène, vierge et mart.
18 M. SS. Marc et Marcellin, m.
19 J. Fête-Dieu. Ste Julienne.
20 V. S. Sylvère, pape et m.
21 S. S. Louis de Gonzague.
22 D. S. Paulin, év. de Nole.
23 L. B. Marie d'Oignies.
24 M. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 M. S. Guillaume, abbé.
26 J. SS. Jean et Paul, mart.
27 V. S. Ladislas, roi de Hong.
28 S. S. Léon II, pape. *Jeûne*.
29 D. SS. Pierre et Paul.
30 L. Ste Adèle, vierge.

Premier Quartier le 6.
Pleine Lune le 13.
Dernier Quartier le 21.
Nouvelle Lune le 29.

Digitized by Google

Juillet.

1 M. S. Rombaut, évêque.
2 M. Vis. de la Ste Vierge.
3 J. S. Euloge, martyr.
4 V. S. Théodore, évêque.
5 S. S. Pierre de Lux., év.
6 D. Ste Godelive, martyre.
7 L. S. Willebaud, évêque.
8 M. Ste Elisabeth, r. de Port.
9 M. SS. Martyrs de Gorcum.
10 J. Les sept Frères Martyrs.
11 V. S. Pie I, pape.
12 S. S. Jean Gualbert, abbé.
13 D. S. Anaclet, pape et m.
14 L. S. Bonaventure, évêq.
15 M. S. Henri, emp. d'All.
16 M. N.-D. du M.-Car. Ste Ren.
17 J. S. Alexis, confesseur.
18 V. S. Camille de Lellis.
19 S. S. Vincent de Paule.
20 D. S. Sacr. de Mir. à Brux.
21 L. Ste Praxède, vierge.
22 M. Ste Marie-Madeleine.
23 M. S. Apollinaire, évêque.
24 J. Ste Christine, v. et mart.
25 V. S. Jacques le majeur.
26 S. Ste Anne, mère de la Se V.
27 D. S. Pantaléon, martyr.
28 L. S. Victor, martyr.
29 M. Ste Marthe, vierge.
30 M. SS. Abdon et Sennen, m.
31 J. S. Ignace de Loyola.

Premier Quartier le 5.
Pleine Lune le 13.
Dernier Quartier le 21.
Nouvelle Lune le 28.

Août.

1 V. S. Pierre-ès-Liens.
2 S. SS. Étienne et Alphonse.
3 D. Invention de S. Étienne.
4 L. S. Dominique, confess.
5 M. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 M. Transfiguration de N. S.
7 J. S. Donat, év. et mart.
8 V. S. Cyriac, martyr.
9 S. S. Romain, martyr.
10 D. S. Laurent, martyr.
11 L. S. Géry, év. de Cambrai.
12 M. Ste Claire, vierge.
13 M. S. Hippolyte, martyr.
14 J. S. Eusèbe, mart. *Jeûne.*
15 V. ASSOMPTION. S. Arn.
16 S. S. Roch, confesseur.
17 D. S. Libérat, abbé.
18 L. Ste Hélène, impératrice.
19 M. S. Jules, martyr.
20 M. S. Bernard, abbé.
21 J. Ste Jeanne-Françoise.
22 V. S. Timothée, martyr.
23 S. S. Philippe Béniti.
24 D. S. Barthélemi, apôtre.
25 L. S. Louis, roi de France.
26 M. S. Zéphirin, pape et m.
27 M. S. Joseph Calasance.
28 J. S. Augustin, év. et doct.
29 V. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 S. Ste Rose de Lima, vierge.
31 D. S. Raymond Nonnat.

Premier Quartier le 4.
Pleine Lune le 11.
Dernier Quartier le 20.
Nouvelle Lune le 26

Digitized by Google

Septembre.

1 L. S. Gilles, abbé.
2 M. S. Étienne, roi de Hong.
3 M. S. Remacle, év. de Maest.
4 J. Ste Rosalie, vierge.
5 V. S. Laurent Justinien.
6 S. S. Donatien, martyr.
7 D. Ste Reine, vierge.
8 L. Nativité de la Ste Vierge.
9 M. S. Gorgone, martyr.
10 M. S. Nicolas de Tolentino.
11 J. SS. Prote et Hyacinthe.
12 V. S. Guy d'Anderlecht.
13 S. S. Amé, év. Sion en Val.
14 D. Exaltat. de la Ste Croix.
15 L. S. Nicomède, martyr.
16 M. SS. Corneille et Cyprien.
17 M. *Quat.-temps.* S. Lambert.
18 J. S. Joseph de Cupertino.
19 V. *Quat.-temps.* S. Janvier.
20 S. *Quat.-temps.* S. Eustache.
21 D. S. Matthieu, apôtre.
22 L. S. Maurice et ses comp.
23 M. Ste Thècle, vierge et m.
24 M. Notre-Dame de Merci.
25 J. S. Firmin.
26 V. SS. Cyprien et Justine.
27 S. SS. Cosme et Damien, m.
28 D. S. Wenceslas, martyr.
29 L. S. Michel, archange.
30 M. S. Jérôme, docteur.

Premier Quartier le 2.
Pleine Lune le 10.
Dernier Quartier le 18.
Nouvelle Lune le 25.

Octobre.

1 M. SS. Rémi et Bavon.
2 J. S. Léodegaire, évêque.
3 V. S. Gérard, abbé.
4 S. S. François d'Assise.
5 D. S. Placide, martyr.
6 L. S. Brunon, confesseur.
7 M. S. Marc, pape.
8 M. Ste Brigitte, veuve.
9 J. S. Denis et ses comp., m.
10 V. S. François de Borgia.
11 S. S. Gommaire, p. de Lier.
12 D. S. Wilfrid, év. d'Yorck.
13 L. S. Édouard, roi d'Angl.
14 M. S. Calixte, pape et mart.
15 M. Ste Thérèse, vierge.
16 J. S. Mummolin, évêque.
17 V. Ste Hedwige, veuve.
18 S. S. Luc, évangéliste.
19 D. S. Pierre d'Alcantara.
20 L. S. Jean de Kenti.
21 M. Ste Ursule et ses comp. m.
22 M. S. Mellon, évêque.
23 J. S. Jean de Capistran.
24 V. S. Raphaël, archange.
25 S. SS. Crépin et Crépinien.
26 D. S. Évariste, pape et m.
27 L. S. Frumence, apôtre.
28 M. SS. Simon et Jude, apôt.
29 M. Ste Ermelinde, vierge.
30 J. S. Foillan, martyr.
31 V. S. Quentin, mart. *Jeûne.*

Premier Quartier le 2.
Pleine Lune le 10.
Dernier Quartier le 18.
Nouvelle Lune le 24.
Premier quartier le 31.

Digitized by Google

Novembre.

—

1 S. TOUSSAINT.
2 D. *Les trépassés.*
3 L. S. Hubert, év. de Liége.
4 M. S. Charles Borromée.
5 M. S. Zacharie et Ste Elisab.
6 J. S. Winoc, abbé.
7 V. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 S. S. Godefroi, év. d'Am.
9 D. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 L. S. André Avellin.
11 M. S. Martin, év. de Tours.
12 M. S. Liévin, év. et mart.
13 J. S. Stanislas Kostka.
14 V. S. Albéric, év. d'Utrecht
15 S. S. Léopold, confesseur.
16 D. S. Edmond, archevêq.
17 L. S. Grégoire Thaumatur.
18 M. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 M. Ste Élisabeth, duchesse.
20 J. S. Félix de Valois.
21 V. Présent. de la Ste Vierge.
22 S. Ste Cécile, vierge et mar.
23 D. S. Clément I, pape et m.
24 L. S. Jean de la Croix.
25 M. Ste Catherine, v. et m.
26 M. S. Albert de Louv., év.
27 J. S. Acaire, év. de Noyon.
28 V. S. Rufe, martyr.
29 S. S. Saturnin, martyr.
30 D. *Avent.* S. André, apôtre.

Pleine Lune le 8.
Dernier Quartier le 16.
Nouvelle Lune le 23.
Premier Quartier le 30.

Décembre.

—

1 L. S. Éloi, év. de Noyon.
2 M. Ste Bibienne, v. et m.
3 M. S. François Xavier.
4 J. Ste Barbe, martyre.
5 V. S. Sabbas, abbé.
6 S. S. Nicolas, év. de Myré.
7 D. S. Ambroise, év. et doct.
8 L. CONCEPTION DE LA S. VIERGE
9 M. Ste Léocadie, v. et mart.
10 M. S. Melchiade, pape et m.
11 J. S. Damase, pape.
12 V. S. Valéry, abbé en Pic.
13 S. Ste Lucie, vierge et mart.
14 D. S. Spiridion, évêque.
15 L. S. Adon, arch. de Vien.
16 M. S. Eusèbe, év. de Verc.
17 M. *Quat.-temps.* MESSE S'OR.
18 J. Expect. de la S. Vierge.
19 V. *Quat.-temps.* S. Némésion.
20 S. *Quat.-temps.* S. Philogone.
21 D. S. Thomas, apôtre.
22 L. S. Hungère, év. d'Utr.
23 M. Ste Victoire, vierge et m.
24 M. S. Lucien. *Jeûne.*
25 J. NOEL.
26 V. S. Étienne, premier m.
27 S. S. Jean, apôt. et évang.
28 D. SS. Innocents.
29 L. S. Thomas de Cantorb.
30 M. S. Sabin, évêq. et mart.
31 M. S. Sylvestre, pape.

Pleine Lune le 8.
Dernier Quartier le 15.
Nouvelle Lune le 22.
Premier Quartier le 30.

Digitized by Google

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Réunions de la commission administrative et des commissions spéciales des finances, pour arrêter les comptes ; les commissions spéciales font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des recettes et dépenses pendant l'année écoulée.

Élection du Directeur dans chaque classe.

Février. — Les mémoires destinés au concours de la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er du mois.

Mars. — Les pièces destinées au *concours extraordinaire* ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remises avant le 1er du mois.

Avril. — Les projets destinés au *concours extraordinaire* ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er du mois.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours pour les lettres ; rédaction du programme pour le concours suivant ; élections des membres, associés et correspondants.

Séance générale des trois classes pour régler les intérêts communs ; élection des membres de la commission administrative de l'Académie.

Séance publique de la *Classe des Lettres* ; distribution des récompenses décernées.

Juin. — Les mémoires destinés au concours de la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1r du mois.

Août. — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Les mémoires destinés au concours de la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 20 du mois.

Jugement des mémoires envoyés au concours pour les beaux-arts ; rédaction du programme pour le concours suivant ; élections des membres, associés et correspondants.

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts* ; distribution des récompenses décernées.

Décembre. — Nomination des commissions spéciales pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours pour les sciences ; rédaction du programme pour le concours suivant ; élections des membres, associés et correspondants.

Séance publique de la *Classe des Sciences* ; distribution des récompenses décernées.

Digitized by Google

ORGANISATION

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

APERÇU HISTORIQUE.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut avec le titre d'*Académie impériale et royale*, plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, le 13 avril 1773 (1).

(1) Voyez dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année, les différents documents relatifs à l'histoire de l'ancienne académie impériale et royale, qui y ont été insérés par M. Gachard, d'après les pièces retrouvées dans les archives de l'État.

Digitized by Google

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur l'utilité de la création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur de l'Académie, et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, sépara définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez dans les *Annuaires* de 1846 à 1850 les documents relatifs à la réorganisation de l'Académie.

Digitized by Google

STATUTS ORGANIQUES (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres en rapport avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants régnicoles au plus.

A l'avenir la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou na-

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

Digitized by Google

turalisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur, ne peut-être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue. Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles.

Sa nomination est soumise au Roi.

(1) Les articles 10 et 13 ont été adoptés par l'arrêté royal du 1er juin 1848, qui modifie la rédaction primitive.

Digitized by Google

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté des changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a de plus une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés au concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de mai, une séance générale pour régler entre elles les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une commission administrative de sept membres, composée

Digitized by Google

des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

Digitized by Google

RÈGLEMENT GÉNÉRAL (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir: la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles, qui se composent de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants, se font, pour chaque classe, une fois par an, la veille de la séance publique.

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

Digitized by Google

mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'examen des titres des candidats.

Toutefois, on peut nommer en dehors de ces listes.

Art. 7. Il s'écoulera une séance au moins entre la présentation et la nomination.

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Digitized by Google

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, à savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre ;
La classe des lettres, au mois de mai ;
La classe des beaux-arts, au mois de septembre ;

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance ; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués aux membres de la manière suivante :

Un jeton aux membres qui habitent Bruxelles ou les environs ;

Deux jetons aux membres qui habitent de deux à dix lieues de distance de Bruxelles ;

Trois jetons aux membres qui habitent de dix à quinze lieues de distance de Bruxelles ;

Quatre jetons aux membres qui habitent à plus de dix-huit lieues de distance de Bruxelles.

Digitized by Google

Publications.

Art. 17 Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont

Digitized by Google

lus à l'Académie, ou se borne à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Digitized by Google

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression, est inséré dans les mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille, seront ou ne seront pas insérés dans le bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les bulletins de l'Académie, ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont, en outre, la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition)	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

Couverture non imprimée, in-4°, papier de pâte, le cent .	fr.	3 00
» » in-8°		1 50
» imprimée, in-4°		5 00
» » in-8°		3 00
Brochure in-4°, avec planches, moins de 5 feuilles, le cent.		4 00
» » » plus de 5 feuilles . . .		5 00
» in-8°, » moins de 5 feuilles . . .		3 50
» » » plus de 5 feuilles . . .		4 00

Digitized by Google

Art. 29. L'Académie a son lithographe; mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres lithographes, dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression, sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir

Digitized by Google

pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours, doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise et être adressés au secrétaire de l'Académie, avant le 1er février.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels, sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39 Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Digitized by Google

Art. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Digitized by Google

RÈGLEMENTS INTÉRIEURS.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CLASSE DES SCIENCES (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'Académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

Digitized by Google

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé ; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard: 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe, soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

Digitized by Google

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion, ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions.

Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de

(1) Adoptés par arrêté royal du 24 octobre 1849.

Digitized by Google

la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CLASSE DES LETTRES (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction, étrangers au pays.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

Digitized by Google

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers : il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

Digitized by Google

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont:

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes, sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.

14 Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

Digitized by Google

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique, sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18 Tous les deux ans, et dans l'ordre déterminé par le sort, chacun des membres ou correspondants communiquera à la classe un travail inédit, dont la lecture ne dépassera pas la durée d'une heure.

Ces lectures seront réparties entre les séances de manière qu'il n'y en ait jamais plus de deux par jour.

Les lectures obligatoires n'excluent pas les autres lectures.

Le bureau avertira deux mois à l'avance chaque membre ou correspondant de l'époque où il est appelé à communiquer son travail.

La convocation fera mention, pour chaque séance, des lectures qui seront faites en vertu de la présente disposition, du sujet des travaux qui seront lus et du nom des auteurs.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la

(1) Adoptés par arrêté royal du 23 mars 1849.

Digitized by Google

majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS (1).

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour immédiatement après la lecture du procès-verbal.

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

Digitized by Google

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers; il a égard :

1° A la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun

Digitized by Google

candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce ;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles ;

Une sur l'architecture ;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;

2° Pour la discussion des articles réglementaires ;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Digitized by Google

LOCAL PROVISOIRE DESTINÉ A L'ACADÉMIE.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et a venir, salut.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne Cour.

Art. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

Art. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

Art. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

Digitized by Google

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE. — ADJONCTION DE SAVANTS ET DE LITTÉRATEURS.

Rapport au Roi.

Sire,

Votre Majesté vient de réorganiser l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, et Elle a déterminé quelles seraient ses publications.

Ces publications comprennent les mémoires des membres, des associés, des correspondants; les mémoires couronnés et ceux des savants étrangers.

Ce cadre, Sire, est assez vaste, et, à en juger par le passé, l'Académie continuera à fournir dignement son contingent à notre édifice littéraire et scientifique.

Mais indépendamment de ces travaux, il en est d'autres, d'une haute importance, qui exigent le concours et les lumières d'un grand nombre de personnes. Tels seraient :

Une biographie nationale;

Une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

Enfin, la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de confier ces travaux à l'Académie, qui sera autorisée à s'adjoindre des savants et des littérateurs pris en dehors de son sein. Flattée de ce nouveau témoignage de la confiance du Gouvernement de Votre Majesté en ses lumières et en son zèle, elle y répondra dignement, et elle acquerra des nouveaux droits à la reconnaissance du pays, à l'estime du monde savant.

Le Ministre de l'intérieur,
Sylvain Van de Weyer.

Digitized by Google

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale ;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc. ;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

Art. 2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

Art. 3. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Sylvain Van de Weyer.

Digitized by Google

PRIX QUINQUENNAL EN FAVEUR DU MEILLEUR OUVRAGE SUR L'HISTOIRE DU PAYS.

Rapport au Roi.

SIRE,

Les études historiques sont cultivées en Belgique avec une espèce de prédilection. Il est permis de croire que l'action du Gouvernement n'est pas restée étrangère à ce fait et qu'il y a, au contraire, puissamment contribué. Ainsi la recherche et la publication des chroniques belges inédites, les soins donnés à la mise en ordre des dépôts des archives nationales, la publication des inventaires des archives, la création de la bibliothèque royale, les encouragements accordés aux bibliothèques communales et aux sociétés littéraires ou savantes locales, toutes ces mesures ont incontestablement servi à répandre et à faciliter la connaissance des sources historiques.

Naguère Votre Majesté a donné une preuve de sa sollicitude pour les travaux historiques, en instituant un prix spécial de trois mille francs en faveur de l'auteur de la meilleure histoire du règne des archiducs Albert et Isabelle.

J'ai l'honneur, Sire, de proposer à Votre Majesté une nouvelle mesure qui, j'ose le croire, sera accueillie avec faveur par le public savant : c'est l'institution d'un prix quinquennal en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui sera publié durant chaque période de cinq années.

L'expérience prouve, Sire, qu'on obtient souvent, en laissant à chacun sa liberté d'action, des résultats plus satisfaisants qu'en traçant d'avance le cadre d'un travail. Ici,

Digitized by Google

aucun point historique n'est désigné de préférence à un autre. Tout savant traitera le sujet vers lequel il se sentira attiré. Tel cherchera à éclaircir les points encore obscurs de la constitution primitive de notre nationalité ; tel racontera nos luttes et nos dissensions au moyen âge ; tel autre enfin rapportera les événements qui, pour être plus récents, ne sont cependant qu'imparfaitement connus. L'érudition, la critique, le style, trouveront à la fois l'occasion de se produire et d'être appréciés.

Déjà plus d'une fois, Sire, l'idée de cette mesure a été suggérée. La meilleure occasion de la réaliser me semble être la réorganisation de l'Académie. C'est donc avec confiance que je soumets à Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Voulant donner un nouveau témoignage de Notre haute sollicitude pour les travaux relatifs à l'histoire de la Belgique, et exciter, en même temps, le zèle et l'émulation des savants qui se livrent à ces travaux ;

Digitized by Google

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

ART. 2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

ART. 3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

Digitized by Google

RÈGLEMENT POUR LE PRIX QUINQUENNAL D'HISTOIRE (1).

Art. 1er La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850.

Art. 2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est belge de naissance ou naturalisé.

Art. 3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie, antérieurement au 1er janvier 1846, seront admis au concours après leur achèvement.

Art 4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

Art. 5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi, sur la proposition de la classe des lettres.

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

Art. 6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

(1) Approuvé par arrêté royal du 26 décembre 1848.

Digitized by Google

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Arrêté royal organique (1).

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et a venir, salut.

Considérant que tous les travaux qui ont pour objet de répandre des lumières sur l'histoire de la Belgique, méritent Notre sollicitude ;

Qu'ils doivent contribuer à la fois au développement du patriotisme et aux progrès des lettres ;

Que, déjà, mû par ce motif, Nous avons ordonné la publication des catalogues des Archives de l'État et celles des documents intéressants pour l'histoire générale du royaume, qui existent tant dans ces Archives que dans les autres dépôts de titres du pays ;

Considérant que la mise au jour des chroniques belges inédites doit concourir puissamment au même but ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Une Commission est instituée à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites.

Cette Commission est composée de MM. De Gerlache, De Ram, le baron de Reiffenberg, Dewez, Gachard, Warnkœnig et J.-F. Willems (2).

(1) Voyez les modifications apportées par l'arrêté royal suivant en date du 1er décembre 1845.

(2) Voyez p. 71, les membres qui composent actuellement la Commission.

Digitized by Google

Art. 2. La Commission sera installée par Notre Ministre de l'intérieur (1).

Elle s'occupera, dans ses premières séances, de la rédaction d'un plan pour ses travaux, qu'elle soumettra à l'approbation de Notre dit Ministre.

Art. 3. Il sera mis à la disposition de la Commission, jusqu'à l'entier accomplissement de la tâche qui lui est confiée, une somme annuelle de cinq mille francs, destinée à couvrir les frais de toute nature qu'elle aura à supporter.

Cette somme sera prélevée sur le crédit alloué au budget du département de l'intérieur, pour l'encouragement des sciences et des lettres.

La Commission rendra compte de son emploi, chaque année, à Notre Ministre de l'intérieur (2).

Art. 4. Nous nous réservons d'accorder aux membres de la Commission telles distinctions et récompenses dont Nous les aurons jugés dignes.

Art. 5. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin Officiel*.

Donné à Bruxelles, le 22 juillet 1834.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Ch. Rogier.

(1) La séance d'installation eut lieu le 4 août 1834, à l'hôtel du Ministère de l'intérieur.

(2) Un arrêté royal en date du 8 décembre 1837, ordonne la formation d'une liste chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres imprimés concernant l'histoire de Belgique, et alloue un subside annuel de 4,000 francs pour subvenir aux frais nécessités par ce travail. Le règlement pour la confection de cette liste a été adopté par arrêté ministériel du 16 novembre 1838.

Digitized by Google

Arrêté royal qui fait rentrer la Commission royale d'histoire dans le sein de l'Académie.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu Notre arrêté de ce jour, portant réorganisation de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Revu Notre arrêté du 22 juillet 1834, instituant une Commission à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. La Commission prérappelée, dans sa formation actuelle et avec son budget spécial, est maintenue.

Elle rentre dans le sein de l'Académie, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications serviront de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

Digitized by Google

Bureau paléographique annexé à la Commission royale d'histoire.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. Il est annexé à la Commission royale d'histoire et sous la haute direction de celle-ci, un bureau paléographique.

ART. 2. Ce bureau est chargé de satisfaire aux demandes qui lui seront faites tant par les administrations publiques que par les particuliers, et qui auront pour objet des transcriptions, des extraits, des analyses des textes, des traductions, des renseignements empruntés aux manuscrits et aux archives.

ART. 3. Le personnel se compose d'un chef de bureau et d'un certain nombre d'attachés (1).

ART. 4. Le chef du bureau, seul, est salarié; il est nommé par Nous et son traitement est fixé par l'arrêté de sa nomination.

ART. 4. Les attachés sont nommés par le Ministre de l'inté-

(1) Un arrêté du 30 janvier 1847 nomme M. Émile Gachet, chef du bureau paléographique. Par un autre arrêté du 8 septembre 1847, M. P. Gigot a été attaché au même bureau.

Digitized by Google

rieur ; ils doivent être au moins candidats en philosophie et lettres, ils sont exercés dans l'interprétation des manuscrits, dans leur transcription, et généralement dans tout ce qui concerne la paléographie, surtout la paléographie nationale.

Art. 6. Les attachés n'ont point de traitement ; ils font gratuitement les copies et les recherches demandées par les départements ministériels pour le service de l'administiotran, mais celles qui sont exécutées pour des particuliers ou pour des institutions littéraires ou scientifiques, leur sont payées suivant un tarif à établir.

Art. 7. Le nombre des attachés ne pourra dépasser six, il sera pour commencer limité à deux et augmenté successivement suivant que les travaux du bureau en feront sentir la nécessité.

Art. 8. La Commission royale d'histoire proposera à Notre Ministre de l'intérieur les mesures réglementaires pour l'organisation du bureau (1).

Art. 9. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 30 janvier 1847.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Comte de Theux.

(1) Le règlement proposé par la Commission a été adopté par arrêté ministériel du 9 août 1847, et un arrêté royal du 14 février 1848, règle les frais de route et de séjour du chef et des attachés du bureau paléographique.

Digitized by Google

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE (1).

Art. 1er. La Commission, composée de sept membres, nommés par le Roi, choisit dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 2. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen, se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux d'après le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, conformément à l'art. 2 de l'arrêté royal du 22 juillet 1834, et s'aider mutuellement de leurs lumières et de leurs connaissances.

La Commission s'assemble extraordinairement, lorsque le président le juge convenable.

Art. 3. Le président met les matières en délibération, recueille les voix, et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le doyen d'âge.

Art. 4. Il est publié un Compte-rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée, et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication ne peut toutefois y être insérée, qu'après résolution prise par la Commission.

Le secrétaire est invité à continuer de placer, à la suite du compte-rendu, un bulletin bibliographique, où seront

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mars 1845.

Digitized by Google

mentionnées les publications relatives à l'histoire de la Belgique, faites dans le royaume et à l'étranger, mais sans y exprimer d'opinion sur le mérite de ces ouvrages.

Art. 5. La Commission étant instituée uniquement à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publications qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 6. Les règles de publication arrêtées dans les séances de la Commission du 4 et du 16 août 1834, et imprimées dans le recueil de ses Bulletins (Ier vol., pp. 4, 5 et 6), seront strictement observées. Chaque volume à publier ne dépassera pas 100 feuilles in-4°.

Art. 7. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, ne sera autorisée qu'après que le membre qui désirera en être chargé aura fait connaître, dans un rapport à la Commission, le plan qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal. L'impression commencera quand la copie d'un tiers de volume, au moins, pourra être livrée à l'imprimeur.

Art. 8. Les cartes et planches reconnues nécessaires, pour être jointes au texte des chroniques, ou de leurs appendices, ne seront confectionnées que lorsque la Commission en aura autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 9. Tous les mois, l'imprimeur adressera à chaque membre de la Commission, une bonne feuille de tout ce qu'il aura imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 10. Chaque membre reçoit un exemplaire sur grand papier et un exemplaire sur papier ordinaire, des volumes de la collection, ainsi que six exemplaires du Bulletin. Il

Digitized by Google

a droit, en outre, à vingt-cinq exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier (1).

Art. 11. La distribution et la mise en vente des volumes ne peuvent avoir lieu, en Belgique, que dix jours après leur présentation au Roi, leur remise aux membres de la Commission et leur envoi dans les pays étrangers.

Art. 12. Les employés attachés à la Commission, adressent au président, avant chaque assemblée trimestrielle, un rapport sur leurs travaux pendant le trimestre qui a précédé.

La Commission elle-même adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 13. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 14. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 15. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 16. Les comptes sont vérifiés par le trésorier et visés par le président et par le secrétaire.

Ils sont transmis ensuite au Ministre de l'intérieur, qui en soigne la liquidation.

Cependant une somme à déterminer par le Ministre de

(1) Deux lettres du Ministre de l'intérieur, datées du 12 août et du 21 octobre 1847, 5e division, n° 2878, statuent que *tous les membres* de l'Académie seront gratifiés également des publications de la Commission.

Digitized by Google

l'intérieur pourra être mise annuellement à la disposition de la Commission pour faire face aux dépenses urgentes.

Il sera rendu un compte régulier de l'emploi de cette somme.

Art. 17. A l'avenir les ouvrages dont il sera fait hommage à la Commission, seront déposés à la Bibliothèque de l'Académie, à l'exception de ceux dont le commencement a été envoyé à la Bibliothèque royale, qui continuera à en recevoir la suite. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs, seront insérés au *Bulletin* (1).

Art. 18. Pour les cas d'urgence et de moindre importance, ainsi que pour les travaux relatifs à la confection de la table chronologique des chartes imprimées, concernant l'histoire de la Belgique, les membres de la Commission domiciliés à Bruxelles, réunis à ceux qui s'y trouveraient temporairement, sont autorisés à prendre telles résolutions qu'ils jugeront convenir.

Il sera rendu compte à la Commission, dans son assemblée ordinaire suivante, de ce qui aura été fait en conséquence de la présente autorisation (2).

(1) Cet article a été adopté par l'arrêté royal du 8 juin 1847, qui modifie la rédaction primitive.

(2) Par sa lettre en date du 20 novembre 1846, M. le Ministre de l'intérieur a fait connaître que la correspondance officielle de la Commission royale d'histoire doit se faire par le Secrétaire perpétuel de l'Académie, conformément à l'art. 1er de l'arrêté royal du 1er décembre 1845. Le secrétaire de la Commission royale d'histoire reste chargé de la correspondance particulière entre les membres.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

Arrêté royal accordant la franchise de port.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu Notre arrêté en date du 8 novembre 1841, qui attribue la franchise de port à la correspondance officielle de l'Académie royale de médecine;

Considérant que, par des motifs analogues, il a lieu d'accorder le même privilége à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles;

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Digitized by Google

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Notre Ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 22 décembre 1841.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des travaux publics,

L. DESMAISIÈRES.

NB. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contresignées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi. De plus, les envois doivent être déposés au bureau de la poste; l'exemption n'a pas lieu pour les papiers qui seraient simplement jetés dans la boîte aux lettres.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(Janvier 1851.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. LECLERCQ, président pour 1851.
» QUETELET, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

Le directeur de la classe des Sciences, M. DE HEMPTINNE.
» » des Lettres, M. LECLERCQ.
» » des Beaux-Arts, M. NAVEZ.
Le Secrétaire perpétuel, M. QUETELET.
Le délégué de la classe des Sciences, M. DUMORTIER.
» » des Lettres, M. le baron DE GERLACHE.
» » des Beaux-Arts, M. BRAEMT.

M. DE HEMPTINNE, trésorier de l'Académie.

Digitized by Google

CLASSE DES SCIENCES.

M. De Hemptinne, directeur.
» Kickx, vice-directeur.
» Quetelet, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des sciences mathématiques et physiques (15 membres).

M. Kesteloot, J. L.; à Gand.	. . . .	Nommé le 3 juillet 1816.
» Thiry, Ch. E. J.; à Bruxelles (1)	. .	— id.
» Quetelet, A. J. L.; à Bruxelles.	. .	Élu le 1er février 1820.
» Pagani, G. M.; à Louvain.	. . . .	— 28 mars 1825.
» Timmermans, H. A.; à Gand.	. . .	— 12 octobre 1833.
» De Hemptinne, A.; à Bruxelles.	. .	— 7 mai 1834.
» Crahay, J. G.; à Louvain.	. . . .	— 8 mai 1835.
» Martens, M.; à Louvain.	. . . .	— 15 décem. 1835.
» Plateau, J.; à Gand.	. . . . .	— 15 décem. 1836.
» Delvaux, C.; à Liége	. . . . .	— 14 décem. 1841.
» Stas, J. S.; à Bruxelles	. . . . .	— id.
» De Koninck, L. G.; à Liége	. . .	— 15 décem. 1842.
» De Vaux, Ad.; à Bruxelles	. . . .	— 16 décem. 1846.
» Nerenburger, G. A.; à Bruxelles	. .	— 15 décem. 1849.
» Melsens, H.; à Bruxelles.	. . . . .	— 15 décem. 1850.

Section des sciences naturelles (15 membres).

M. D'Omalius d'Halloy, J. J.; à Halloy	.	Nommé le 3 juillet 1816.
» Vandermaelen, P.; à Bruxelles.	. .	Élu le 10 janvier 1829.
» Dumortier, B. C.; à Tournay	. . .	— 2 mai 1829.

(1) Décédé le 25 janvier 1851, pendant l'impression de l'*Annuaire*.

Digitized by Google

M. Sauveur, D.; à Bruxelles. . . . . Élu le 7 novem. 1829.
» Lejeune, A. L. S.; à Verviers . . . — 7 mai 1834.
» Wesmael, C.; à Bruxelles. . . . . — 15 décem. 1835.
» Dumont, A. H.; à Liége. . . . . — 15 décem. 1836.
» Cantraine, F.; à Gand. . . . . — id.
» Kickx, J.; à Gand . . . . . — 15 décem. 1837.
» Morren, Ch.; à Liége . . . . . — 7 mai 1838.
» Van Beneden, P. J.; à Louvain . . — 15 décem. 1842.
» Le baron de Selys-Longchamps, Edm.; à Liége. . . . . — 16 décem. 1846.
» Le vicomte Du Bus, B.; à Bruxelles. . — id.
» Nyst, H.; à Louvain . . . . . — 17 décem. 1847.
» Gluge, T.; à Bruxelles . . . . . — 15 décem. 1849.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. Galeotti, H.; à Bruxelles . . . . Élu le 7 mai 1841.
» Duprez, F.; à Gand. . . . . — 16 décem. 1846.
» Maus, M. H. J.; à Bruxelles . . . . — id.
» Meyer, A.; à Liége . . . . . — id.
» Brasseur, J. B.; à Liége . . . . . — 17 décem. 1847.
» Schaar, M.; à Gand . . . . . — 15 décem. 1849.
» Liagre, J. B.; à Bruxelles. . . . . — 15 décem. 1850.
» Donny, F.; à Gand. . . . . — id.

50 ASSOCIÉS.

Section des sciences mathématiques et physiques (23 associés).

M. Vène, A.; à Paris . . . . . Élu le 2 février 1824.
» Gergonne, F. D.; à Montpellier. . . . — 8 mai 1824.
» Babbage, Ch.; à Londres. . . . . — 7 octobre 1826.
» Herschel, sir John F. W.; à Londres. — id.
» Barlow, P.; à Woolwich. . . . . — 10 novem. 1827.
» South, sir James; à Londres. . . . — id.

Digitized by Google

M. Sabine, Édouard; à Londres. . . .	Élu le	2 février 1828.
» Chasles; à Paris.	—	4 février 1829.
» Encke, J. F.; à Berlin.	—	7 novem. 1829.
» Van Rees, R.; à Utrecht	—	6 mars 1830.
» Arago, D. F. J.; à Paris	—	5 avril 1834.
» Brewster, sir David; à Édimbourg. .	—	id.
» Crelle, A. L.; à Berlin.	—	id.
» Plana, J.; à Turin	—	id.
» Matteucci, Ch.; à Pise	—	8 novem. 1834.
» Gauss, Ch. Fr.; à Goettingue. . . .	—	14 décem. 1841.
» Bache, D.; à Philadelphie.	—	9 mai 1842.
» De la Rive, Aug.; à Genève. . . .	—	id.
» Fuss, P. H.; à St-Pétersbourg . . .	—	id.
» Oersted, J. Ch.; à Copenhague. . .	—	id.
» Dumas, J. B.; à Paris	—	17 décem. 1843.
» Faraday, Michel; à Londres	—	17 décem. 1847.
» Lamarle; Ern.; à Gand	—	id.
» Wheatstone, Ch.; à Londres . . .	—	15 décem. 1849.

. . . . . .

Section des sciences naturelles (25 associés).

M. Le baron de Geer, J. W. L.; à Utrecht.	Nommé le	3 juillet 1816.
» Vrolik, G.; à Amsterdam	—	id.
» Moreau de Jonnès, Alex.; à Paris. .	Élu le	21 mai 1825.
» Ocken; à Zurich.	—	8 octobre 1825.
» Villermé, L. R.; à Paris.	—	31 mars 1827.
» Bertoloni, Ant.; à Bologne. . . .	—	6 octobre 1827.
» Granville, A. B.; à Londres. . . .	—	id.
» Barrat, John; à Grassinton-Moor. .	—	1er mars 1828.
» Taylor, John; à Londres	—	id.
» Blume, Ch. L.; à Leyde	—	2 mai 1829.
» Brown, Robert; à Londres.	—	7 novem. 1829.
» Le baron de Humboldt, A.; à Berlin .	—	3 avril 1830.

Digitized by Google

M. De Macedo; à Lisbonne	Élu le	15 décem. 1836.
» Decaisne, Jos ; à Paris.	—	id.
» Tiedemann, Fr.; à Heidelberg . . .	—	15 décem. 1837.
» Schwann, Ph.; à Liége.	—	14 décem. 1841.
» Spring, A.; à Liége	—	id.
» Bonaparte, Charles P., prince de Canino; à Rome	—	9 mai 1842.
» De Martius, Ch. Fr. Ph.; à Munich.	—	id.
» Lacordaire, Th.; à Liége.	—	15 décem 1842.
» Sommé; à Anvers	—	9 mai 1843.
» De Buch, Léopold; à Berlin	—	17 décem. 1843.
» Owen, Richard; à Londres.	—	17 décem. 1847.
» De Beaumont, Élie; à Paris	—	id.
» Edwards, Henri Milne; à Paris . . .	—	15 décem. 1850.

Digitized by Google

CLASSE DES LETTRES.

M. LEGLERCQ, directeur.
» le baron DE GERLACHE, vice-directeur.
» QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

La section des lettres et celle des sciences morales et politiques réunies.

M. Le chevalier MARCHAL, J.; à Bruxelles.	Élu le	4 février 1829.
» STEUR, Ch.; à Gand.	—	5 décem. 1829.
» Le baron DE GERLACHE, E. C.; à Brux.	—	12 octobre 1833.
» Le baron DE STASSART, G. J. A.; à Bruxelles.	—	id.
» GRANDGAGNAGE, F. C. J.; à Liége . .	—	7 mars 1835.
» Le chanoine DE SMET, J. J.; à Gand .	—	6 juin 1835.
» Le chanoine DE RAM, P. F. X.; à Louvain.	—	15 décem. 1837.
» ROULEZ, J. E. G.; à Gand.	—	id.
» LESBROUSSART, Ph.; à Bruxelles . .	—	7 mai 1838.
» MOKE, H. G.; à Gand	—	7 mai 1840.
» NOTHOMB, J. B.; à Bruxelles. . . .	—	id.
» VAN DE WEYER, Sylvain; à Londres .	—	id.
» GACHARD, L. P.; à Bruxelles. . . .	—	9 mai 1842.
» QUETELET, A. J. L.; à Bruxelles . .	Nommé le	1er déc. 1845.
» VAN PRAET, Jules; à Bruxelles . . .	Élu le	10 janvier 1846.
» BORGNET, A.; à Liége	—	id.
» Le baron DE ST-GENOIS, Jules; à Gand.	—	id.
» DAVID, J. B.; à Louvain	—	id.
» VAN MEENEN, P.-F.; à Bruxelles. . .	—	id.
» DE VAUX, Paul; à Bruxelles	—	id.
» DE DECKER, P. J. F.; à Bruxelles. . .	—	id.

Digitized by Google

M. Schayes, A. G. B.; à Bruxelles . . . Élu le 11 janvier 1847.
» Snellaert; F. A.; à Gand. . . . . — id.
» L'abbé Carton, C.; à Bruges . . . . — id.
» Haus, J. J.; à Gand. . . . . — id.
» Bormans, J. H.; à Liége. . . . . — id.
» Leclercq, M. N. J.; à Bruxelles . . — 17 mai 1847.
» Polain, L.; à Liége. . . . . — 7 mai 1849.
» Baguet, F. N. J. G.; à Louvain. . . — 6 mai 1850.
. . . . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. De Witte, J.; à Anvers . . . . . Élu le 7 mai 1840.
» Bernard, Ph.; à Bruxelles. . . . . — 9 mai 1842.
» Gruyer, Louis; à Bruxelles . . . . — 10 janvier 1846.
» Faider, Ch.; à Bruxelles . . . . . — id.
» Ducpétiaux, Ed.; à Bruxelles . . . — 11 janvier 1847.
» Arendt, G. A.; à Louvain. . . . . — id.
» Serrure, C. P.; à Gand . . . . . — id.
» Mathieu, Adolphe; à Mons . . . . — 6 mai 1850.
» Kervyn de Lettenhove, F.; à Bruges. — id.

50 ASSOCIÉS.

M. Le duc d'Ursel, C.; à Bruxelles . . Nommé le 3 juillet 1816.
» Van Lennep, D. J.; à Amsterdam. . — id.
» De Moléon, J. G. V.; à Paris . . . Élu le 14 octobre 1820.
» Lenormand, L. Séb.; à Paris. . . . — id.
» De la Fontaine; à Luxembourg . . — 23 décem. 1822.
» Muller; à Trèves . . . . . — id.
» Wittenbach; à Trèves. . . . . — id.
» Van Ewyck, D. J.; à Bois-le-Duc . — 4 février 1826.

Digitized by Google

M. De Jonge, J. C.; à La Haye. . . .	Élu le	1er avril 1826.
» Cousin, Victor; à Paris.	—	6 octobre 1827.
» Cooper, C. P.; à Londres.	—	5 avril 1834.
» Leglay, A.; à Lille.	—	id.
» Blondeau, J. B. A. H.; à Paris . . .	—	15 décem. 1836.
» Mone, J.; à Carlsruhe	—	7 mai 1840.
» Groen van Prinsterer; à La Haye .	—	15 décem. 1840.
» Lenormant, Charles; à Paris. . . .	—	14 décem. 1841.
» Le vicomte de Santarem; à Lisbonne .	—	15 décem. 1842.
» L'abbé Gazzera, C.; à Turin . . .	—	id.
» Grimm, Jacques; à Berlin.	—	id.
S. E. le cardinal Mai, A.; à Rome . . .	—	id.
M. Philips; à Munich	—	id.
» Raoul-Rochette, D.; à Paris . . .	—	17 décem. 1843.
» Dinaux, Arthur; à Valenciennes. . .	—	9 février 1846.
» Ellis, sir Henry; à Londres	—	id.
» Gioberti, Vincent; à Paris	—	id.
» Guizot, F. P. G.; à Paris.	—	id.
» Hallam, Henry; à Londres	—	id.
» Mignet, F. A. A.; à Paris.	—	id.
» Rafn; à Copenhague.	—	id.
» Ramon de la Sagra; à Madrid . . .	—	id.
» Ranke; à Berlin	—	id.
» Salva, Miguel; à Madrid	—	id.
» Warnkoenig; à Tubingue	—	id.
» Le baron de Hammer-Purgstal; à Vienne.	—	11 janvier 1847.
» Le baron Dupin, Charles; à Paris . .	—	id.
» Hermann, Ch. Fr.; à Goettingue. . .	—	id.
» Hurter; à Vienne	—	id.
» Leemans; à Leyde	—	id.
» Mittermaier; à Heidelberg	—	id.
» Pertz; à Berlin	—	id.
» Ritter, Ch; à Berlin	—	id.

Digitized by Google

M. Manzoni; à Milan . . . . . Élu le 17 mai 1847.
» Panofka; à Berlin . . . . . — 7 mai 1849.
» Nolet de Brauwere van Steeland, P.;
à Bruxelles . . . . . — id.
» De Bonnechose, Em.; à Bruxelles . . — id.
» Whewell, W.; à Cambridge. . . . — id.
» Nassau-Senior; à Londres . . . . — id.
» Le duc de Caraman; à Paris . . . . — id.
. . . . . .
. . . . . .

Digitized by Google

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. NAVEZ, directeur.
» F. FÉTIS, vice-directeur.
» QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. DE KEYZER, N.; à Anvers	Nommé le 1er déc.	1845.
» GALLAIT, Louis; à Bruxelles	—	id.
» LEYS, H.; à Anvers	—	id.
» MADOU, Jean; à Bruxelles.	—	id.
» NAVEZ, F. J.; à Bruxelles.	—	id.
» VERBOECKHOVEN, Eugène; à Bruxelles .	—	id.
» Le baron WAPPERS, G.; à Anvers . .	—	id.
» DE BRAEKELEER, F.; à Anvers . . .	Élu le	8 janv. 1847.
» VAN EYCKEN, J.; à Bruxelles. . . .	—	22 sept. 1848.

Section de Sculpture :

M. GEEFS, Guillaume; à Bruxelles . . .	Nommé le 1er déc.	1845.
» SIMONIS, Eugène; à Bruxelles. . . .	—	id.
» GEEFS, Joseph; à Anvers	Élu le	9 janvier 1846.
» FRAIKIN; à Bruxelles	—	8 janvier 1847.

Section de Gravure :

M. BRAEMT, J. P.; à Bruxelles	Nommé le 1er déc.	1845.
» CORR, Érin; à Anvers	Élu le	9 janvier 1846.

Digitized by Google

Section d'Architecture :

M. Roelandt, L.; à Gand. . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Suys, T. F.; à Bruxelles . . . . . — id.
» Bourla, P.; à Anvers . . . . . Élu le 9 janvier 1846.
» Partoes, H. L. F.; à Bruxelles . . . — 8 janvier 1847.

Section de Musique :

M. De Bériot, Ch.; à Bruxelles . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Fétis, F.; à Bruxelles . . . . . — id.
» Hanssens, C. L.; à Bruxelles. . . . — id.
» Vieuxtemps, H.; à Bruxelles . . . — id.
» Snel, F.; à Bruxelles . . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Alvin, Louis; à Bruxelles. . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Quetelet, A. J. L.; à Bruxelles . . . — id.
» Van Hasselt, André; à Bruxelles . . — id.
» Buschmann, Ernest; à Anvers . . . Élu le 9 janvier 1846.
» Baron, A. A.; à Liége. . . . . — 8 janvier 1847.
» Fétis, Ed.; à Bruxelles . . . . . — id.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Pour la Peinture :

M. De Biefve, Édouard; à Bruxelles . . Élu le 9 janvier 1846.
» Dyckmans; à Anvers . . . . . — 8 janvier 1847.

Digitized by Google

Pour la Sculpture :

M. Jehotte, Louis; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.
» Geerts; à Louvain . . . . . — 8 janvier 1847.

Pour la Gravure :

M. Jehotte, père; à Liége. . . . . Élu le 9 janvier 1846.
» Jouvenel, A.; à Bruxelles . . . . — 8 janvier 1847.

Pour l'Architecture :

M. Renard, B.; à Tournay . . . . . Élu le 8 janvier 1847.

Pour la Musique .

M. Mengal; à Gand. . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Bogaerts, Félix; à Anvers . . . . Élu le 8 janvier 1847.

50 associés.

Pour la Peinture :

M. Vernet, Horace; à Paris. . . . . Élu le 6 février 1846.
» Scheffer, Ary; à Paris . . . . . — id.
» Cornelius, P.: à Berlin. . . . . — id.
» De la Roche, Paul; à Paris . . . . — id.
» Landseer; à Londres. . . . . — id.

Digitized by Google

M. KAULBACH, W.; à Munich . . . . . Élu le 6 février 1846.
» INGRES, J.; à Paris. . . . . — 8 janvier 1847.
» CALAME, A.; à Genève . . . . . — id.
» BECKER, J.; à Francfort . . . . . — id.
» HAGHE; à Londres. . . . . — id.
. . . . . .

Pour la Sculpture :

M. RAUCH; à Berlin . . . . . Élu le 6 février 1846.
» PRADIER, James; à Paris. . . . . — id.
» RUDE, F.; à Paris . . . . . — id.
» RAMEY, Étienne-Jules; à Paris. . . . . — id.
» DAVID, d'Angers; à Paris . . . . . — 8 janvier 1847.
» TENERANI, Pierre; à Rome . . . . . — id.
. . . . . .
. . . . . .

Pour la Gravure :

M. WYON, William; à Londres . . . . . Élu le 6 février 1846.
» Le baron BOUCHER-DESNOYERS; à Paris . — id.
» FORSTER, François; à Paris . . . . . — id.
» BARRE, père; à Paris . . . . . — id.
» HENRIQUEL DUPONT; à Paris . . . . — 8 janvier 1847.
» CALAMATTA, L.; à Bruxelles . . . . — id.
» TOSCHI, Paul; à Parme . . . . . — id.
» BOVY, Ant.; à Paris . . . . . — id.

Pour l'Architecture :

M. FONTAINE, P. F. L.; à Paris . . . . Élu le 6 février 1846.
» DONALDSON, Thom.; à Londres . . . . — id.
» VON KLEINZE, Léon; à Munich . . . — id.

Digitized by Google

M. Caristie, Aug.; à Paris . . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» Barry, Ch.; à Londres . . . . . — id.
» Stüler, A.; à Berlin. . . . . — id.
. . . . . .

Pour la Musique :

M. Rossini; à Bologne . . . . . Élu le 6 février 1846.
» Meyerbeer, Giacomo; à Berlin. . . . — id.
» Auber, D. F. E.; à Paris . . . . . — id.
» Spontini, G. L. P.; à Paris . . . . — id.
» Daussoigne-Méhul, J.; à Liége . . . — id.
» Halèvy, Jacques-F.; à Paris . . . . . — 8 janvier 1847.
» Spohr; à Cassel. . . . . — id.
» Lachner; à Munich . . . . . — id.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Bock, C. P.; à Bruxelles . . . . . Élu le 6 février 1846.
» Passavant, J. D.; à Francfort. . . . — id.
» Waagen, Gust.; à Berlin . . . . . — 8 janvier 1847.
» Coussemaker; à Hasebrouck . . . . — id.
» Avellino; à Naples . . . . . — id.
» Gerhard, Ed.; à Berlin . . . . . — id.
» De Caumont, A.; à Caen . . . . . — 22 sept. 1848.
. . . . . .

Digitized by Google

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques inédites.

M. Le baron DE GERLACHE, président.
» GACHARD, secrétaire-trésorier.
» Le chanoine DE RAM.
» Le chanoine DE SMET.
» DUMORTIER.
» BORMANS.
» BORGNET.

Digitized by Google

COMMISSION DE L'ACADÉMIE

pour la rédaction d'une Biographie nationale.

Le Président de l'Académie.
Le secrétaire perpétuel.

M. MORREN,	délégué de la classe des Sciences.		
» KICKX,	id.	id.	id.
» Le baron DE STASSART,	id.	id.	des Lettres.
. . . . .	id.	id.	id.
» FÉTIS,	id.	id.	des Beaux-Arts.
» VAN HASSELT,	id.	id.	id.

Digitized by Google

COMMISSIONS DES CLASSES.

Classe des lettres. — Commission pour la littérature flamande.

M. Bormans.
" David.
" L'abbé Carton.
" Snellaert.
" De Decker.

Classe des Beaux-Arts. — Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.

M. Quetelet, président.
" Van Hasselt, secrétaire.
" Alvin.
" Fétis.
" Bock.
" Schayes.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Classe des Sciences.

LOUYET, Paulin-L. C. E., correspondant, décédé le 3 mai 1850.
DUCROTAY DE BLAINVILLE, H. M., associé, décédé le 1er mai 1850.
SCHUMACHER, H. C., associé, décédé le 28 décembre 1850.

Classe des Lettres.

Le baron de REIFFENBERG, Frédéric A. F. T., membre, décédé le 18 avril 1850.
VAN GORBELSCHROY, Louis, associé, décédé le 3 octobre 1850.
DROZ, F. X. J., associé, décédé le 9 novembre 1850.

Classe des Beaux-Arts.

SCHADOW, Godefroi, associé, décédé le .. janvier 1850.
BARTOLINI, associé, décédé le 20 janvier 1850.

Digitized by Google

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

ÉGIDE-NORBERT CORNELISSEN (1),

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE,

Né le 12 juillet 1769, à Anvers, mort à Gand le 31 juillet 1849.

Il est différentes manières de se distinguer dans la carrière des lettres. Les uns, sans sortir d'une sphère étroite, s'occupent uniquement de leurs écrits; et ils obtiennent parfois d'autant plus d'estime, qu'ils s'adressent à un plus petit nombre d'adeptes. D'autres, au contraire, moins portés à manier la plume qu'à agir directement sur les masses, se rendent utiles par l'influence qu'ils exercent, par la lumière et la vie qu'ils répandent sur tout ce qui les entoure : peu préoccupés d'eux-mêmes et du renom qu'ils pourraient acquérir par leur savoir, ils font généreusement le sacrifice de leur avenir en faveur des autres hommes.

D'où vient, cependant, que le public qui leur doit plus qu'aux

(1) Cette notice, lue à la séance publique de la classe des lettres, avait été rédigée avec quelque précipitation, à la suite d'un voyage que j'avais dû faire en Angleterre; je la présente ici d'une manière moins incomplète et en y apportant quelques rectifications.

Digitized by Google

premiers, soit moins juste à leur égard? Est-ce parce qu'habitué à matérialiser tout, il n'estime le talent qu'en raison du nombre de volumes qu'il produit; ou bien encore parce qu'il se lasse même de ses bienfaiteurs, quand il se trouve constamment en contact avec eux?

Le savant dont il sera question dans cette notice, appartenait à cette classe d'hommes généreux auxquels je viens de faire allusion; pendant près d'un demi-siècle, il a été l'âme d'une de nos principales cités; sa biographie, en effet, se confond en quelque sorte avec l'histoire littéraire de la ville de Gand. Sous ce rapport, elle ne sera peut-être pas sans intérêt : il est toujours curieux de rechercher par quels moyens on parvient à exercer de l'influence sur une population et comment on la détermine à créer des institutions utiles ou à consolider celles qu'elle possédait déjà.

Égide-Norbert Cornelissen naquit à Anvers, le 12 juillet 1769. Il fit ses premières études dans une école de la Campine (1);

(1) C'est lui-même qui nous l'apprend dans une notice spirituelle sur les truffes, intitulée *Sur les* TUBERA *des anciens*, et insérée dans les ANNALES BELGIQUES. Voici comment il s'exprime : « Si ma mémoire me retrace fidèlement ce que j'ai appris dans ma première jeunesse, je crois me ressouvenir que mon professeur en syntaxe, lorsqu'il rencontrait le mot *tubera* dans un auteur ancien, le traduisait par *aerd-appel* ou *pomme de terre*, et il en concluait gravement que ces tubercules étaient connus des Romains; les élèves, à une époque où la *civilisation* n'était pas aussi avancée qu'elle l'est aujourd'hui dans quelques colléges, n'avaient pas encore contracté l'habitude de contredire leurs maitres sur les bancs de l'école; j'aurais donc très-pieusement juré, *in verba magistri*, que le *tuber* de la Rome des Césars était ce que je mangeais deux fois chaque jour de l'année dans la Campine brabançonne, contrée riche en bonnes volailles, mais où le *non plus ultra* de la science culinaire était une dinde

Digitized by Google

c'était, à cette époque, le rendez-vous des jeunes gens qui, par la connaissance du latin, se préparaient à entrer à l'ancienne université de Louvain. L'état de fortune de ses parents lui permettait de faire des études régulières; ses premières classes terminées, il se transporta donc dans cette dernière ville, et commença son cours de philosophie.

Il y était à peine, qu'il entendit les premiers appels faits à la révolution de 1789. Le jeune Norbert s'y montra plus sensible qu'à ceux de ses professeurs; il s'empressa de quitter les bancs de l'école et de retourner dans sa ville natale (1).

L'imagination encore exaltée par les principes d'égalité qu'il avait puisés dans ses auteurs grecs et romains, il devint un des

farcie de châtaignes; la véritable truffe, de nom et de fait, était inconnue dans la Campine : les prélats même de Tongerloo et d'Éverbode n'en avaient jamais entendu parler. »

(1) Je dois à l'obligeance de M. Vrancken père, médecin à Anvers et parent de M. Cornelissen, de nombreux renseignements dont j'ai fait usage dans cette notice : les dates ont été généralement tirées de pièces authentiques trouvées parmi les papiers du défunt. Voici les renseignements qui se rapportent à ses premières années :

Égide-Norbert Cornelissen, fils d'Abraham Cornelissen, tanneur à Anvers, et de Lambertine-Françoise Cremers, native du fort Philippe sur l'Escaut, est né à Anvers le 12 juillet 1769 et a été baptisé, le 13, à l'église paroissiale de St-Jacques.

» Son père, qui était souvent atteint par la goutte, avait cessé d'exercer l'état de tanneur, et vivait de ses revenus avec sa femme et ses quatre enfants.

» A l'âge de 12 ans, le jeune Cornelissen fut envoyé à l'école communale de Turnhout pour y faire ses humanités. En 1787, il fut envoyé à Louvain pour y étudier la philosophie, mais les troubles qui survinrent en 1788 firent suspendre ses études, et il retourna à Anvers. . . . . »

Digitized by Google

apôtres les plus fervents des idées républicaines. Il ne s'en tint pas à des paroles ni à des chants patriotiques; il prit une part active à la révolution brabançonne, et se rendit à l'armée; il fut attaché successivement aux généraux Vandermersch et Schönfeld, et il paraît même qu'il fut fait prisonnier à Nassogne.

Cependant le gouvernement autrichien avait été rétabli, et le dictateur Vandernoot était en fuite. Notre jeune compatriote abandonna ses idées belliqueuses; et, vers la fin de 1790, il entra modestement, comme teneur de livres, dans une maison de commerce. Jamais profession n'avait été plus mal choisie; aussi fut-elle bientôt délaissée. Cornelissen alors tourna ses regards vers l'Italie; et, au mois d'avril 1792, il prit le chemin de la ville éternelle où l'appelaient depuis longtemps ses goûts et ses études.

Ce voyage eut toutefois une malheureuse issue. Cornelissen se trouvait à Rome au moment de l'assassinat de Bassville, dont le célèbre Monti a tour à tour maudit et glorifié la fin tragique (1); lui-même, il y courut les dangers les plus grands; il se hâta de gagner le nord de l'Italie; et, après avoir été expulsé de Gênes, il rentra en Belgique.

La bataille de Fleurus (1794) venait de livrer ce dernier pays à la France; on créait une administration générale à Bruxelles : Cornelissen y fut appelé en qualité de traducteur dans la division de l'instruction publique. Vers la fin de la même année, il fut proposé, conjointement avec M. Rouppe, ancien bourgmes-

(1) Cet assassinat eut lieu le 14 janvier 1793. Bassville était secrétaire de légation à Naples pour la Convention; on l'accusait, à Rome, d'avoir voulu soulever le peuple : il fut assailli dans une émeute et reçut des blessures dont il mourut peu de jours après.

Digitized by Google

tre de Bruxelles, et M. Van Meenen, notre confrère dans la classe des lettres, pour être envoyé comme représentant des élèves de la province de Brabant, à la nouvelle école normale de Paris.

Notre jeune compatriote ne resta que six mois dans cette dernière ville : en 1795, il reprit le chemin de la Belgique, et fut nommé chef de la division à laquelle il avait appartenu. Cependant ses voyages et les dangers qu'il avait courus en Italie ne l'avaient point calmé; sa fièvre républicaine s'exhalait dans les journaux; et, au mois de mars 1796, il fut cité devant le tribunal civil et criminel d'Anvers comme rédacteur du *Républicain du Nord*, journal très-exalté qui se publiait à Bruxelles (1).

Après la nouvelle organisation des provinces belges en départements, Cornelissen devint secrétaire général du département de la Dyle; et, le 9 vendémiaire an VI (30 septembre 1797), le Directoire le nomma commissaire du pouvoir exécutif près du

(1) Ce journal quotidien, sous format in-4° de 4 pages, publié chez Tutot, a paru depuis le 15 novembre 1795 jusqu'au 18 juin 1798; il fut rédigé d'abord par N. Cornelissen qui, le 28 mars 1797, y consigna cette déclaration : « Je remercie le propriétaire de cette feuille de m'en avoir confié la rédaction pendant 18 mois; il sait si jamais j'ai considéré son entreprise sous les rapports d'un autre intérêt que celui de la République. » Répondant à cette lettre, l'éditeur (L. Tutot) ajoute : « Sentant toute l'obligation qu'il doit aux soins parfaitement désintéressés que le citoyen Cornelissen a donnés jusqu'ici à la rédaction, il souhaite et espère les voir continuer. Mais comme la loi exige une responsabilité, et que le rédacteur connu retire la sienne, l'imprimeur s'en charge dorénavant pour les articles non signés. » Cornelissen continua toutefois à prendre part à la rédaction du journal. Voyez à ce sujet le *Messager de Gand* pour 1844, pages 217 et suiv.

Digitized by Google

canton de Tirlemont. Il venait de recevoir les instructions nécessaires pour se rendre à son poste, quand M. Lambrechts, ancien professeur de droit canon à l'université de Louvain, fut appelé en France au ministère de la justice. Ce haut fonctionnaire, qui avait pu apprécier les talents de son compatriote, l'invita à le suivre en qualité de secrétaire particulier.

Les habitudes régulières des bureaux et les formes administratives se conciliaient mal avec l'esprit d'indépendance qui caractérisait notre confrère. Il avait en horreur tout ce qui ressemblait à de la contrainte; et qui l'a connu a pu s'expliquer l'étrange fâcherie de Jean-Jacques Rousseau repoussant le bras du jeune Grétry qui voulait l'aider à passer au-dessus d'un tas de pierres (1). Cet esprit d'indépendance ne l'a point abandonné jusqu'à son dernier instant, bien que ses idées sur beaucoup d'autres points, et spécialement sur le républicanisme, eussent

(1) Grétry dit, en rendant compte d'une représentation de *La Fausse magie* : « Je ne quittai pas Rousseau pendant le spectacle : il me serra deux ou trois fois la main pendant *La Fausse Magie;* nous sortimes ensemble : j'étais loin de penser que c'était la première et la dernière fois que je lui parlais! En passant par la rue Française, il voulut franchir des pierres que les paveurs avaient laissées dans la rue; je pris son bras et lui dis : Prenez garde, M. Rousseau; — il le retira brusquement, en disant : Laissez-moi me servir de mes propres forces.— Je fus anéanti par ces paroles; les voitures nous séparèrent; il prit son chemin, moi le mien, et jamais depuis je ne lui ai parlé. » (*Essais sur la musique*, tom. Ier, p. 271.)

Quand Cornelissen assistait aux séances de l'Académie, il venait ordinairement finir la journée à l'Observatoire, quelquefois il y passait la nuit; mais, sur ce point, il ne fallait jamais l'interroger d'avance, ni s'occuper de lui quand il était à table; c'eût été le moyen de le mettre de mauvaise humeur et de l'éloigner. Quand, vers la fin de sa vie, sa vue était déjà considérablement affaiblie, il fallait, vers

Digitized by Google

subi les modifications les plus prononcées. On conçoit donc qu'il renonça à ses fonctions de commissaire du pouvoir exécutif pour se rendre aux désirs du Ministre.

Cette nouvelle position convenait parfaitement à ses goûts. M. Lambrechts recevait une société choisie, et composée en partie de savants et de gens de lettres; par suite, le jeune Cornelissen put passer successivement en revue tout ce que la capitale renfermait d'hommes éminents. D'une autre part, il s'était mis en relation avec ceux de ses compatriotes qu'on avait renfermés dans la prison du Temple à titre d'otages. Parmi les captifs se trouvait M. l'avocat Van Toers (1), avec lequel il se lia d'une étroite amitié, et qui le détermina à venir se fixer à Gand, lorsqu'en 1799, cessèrent les fonctions du ministre belge.

A son arrivée, Cornelissen fut attaché comme secrétaire à M. Van Wambeke, commissaire du pouvoir exécutif près du

le soir, recourir à des subterfuges pour le faire accompagner, et veiller à ce qu'il ne lui arrivât pas d'accident. Le malin vieillard s'apercevait parfois de cette petite ruse, mais, tout en se défendant de cette marque d'attention, il s'y montrait cependant très-sensible, bien différent en cela de J.-J. Rousseau, pour qui la reconnaissance, même dans les plus petites choses, fut toujours un fardeau insupportable.

(1) « M. Van Toers est mort cette nuit... c'était le plus ancien ami que j'eusse à Gand; car l'époque à laquelle se rattache mon amitié date de la prison du Temple, à Paris (1798-1799), où il subissait avec quarante à cinquante autres habitants de Gand, la déloyale application de la loi draconienne dite des *otages*. Ce fut lui surtout qui m'engagea à me fixer à Gand. » (Lettre du 9 février 1841.) C'est à la même époque qu'il fit la connaissance de Van Hulthem, également l'un des détenus au Temple. Voyez, pour ce qui concerne cette captivité, la *Notice sur Van Hulthem*, que j'ai insérée dans l'*Annuaire de l'Académie pour* 1835, en faisant usage des renseignements donnés par Cornelissen.

Digitized by Google

département de l'Escaut. C'est à dater de cette époque que commence une série non interrompue de bons services rendus à sa nouvelle patrie adoptive. Il s'occupa d'abord, avec le magistrat auquel il était attaché, à faire modifier les listes des émigrés et à faire redresser des injustices nombreuses. Il tourna en même temps son attention vers les institutions scientifiques et littéraires que renfermait la ville, et chercha à leur donner de la vie et de l'activité. Les nouvelles fonctions dont il fut revêtu, lui en facilitèrent les moyens.

Les mairies avaient été organisées en 1800; et M. Lievin Bauwens, à qui l'on doit l'introduction des premières filatures sur le continent, avait été nommé maire de la ville de Gand. Sur l'invitation de ce magistrat, Cornelissen accepta la place de chef de bureau de la police administrative, qui comprenait dans ses attributions, l'instruction publique et les beaux-arts. En septembre 1802, M. De Nayer, successeur de Lievin Bauwens, nomma Cornelissen secrétaire-adjoint de la mairie, fonctions que notre confrère conserva jusqu'en 1811.

Par la variété de ses connaissances, par son caractère franc et ouvert, Cornelissen sut bientôt se faire des amis nombreux. Il avait le rare privilége de pouvoir fréquenter tous les rangs de la société, sans se faire remarquer : il était tout aussi recherché dans les classes élevées qu'il charmait par la tournure originale de son esprit, que dans les derniers rangs du peuple, qu'il savait captiver par ses conseils éclairés et par ses sentiments de bienveillance. Souvent au sortir d'un salon, il allait tout simplement s'attabler dans le plus modeste estaminet et prendre part aux conversations qu'il relevait par ses saillies et par sa gaieté communicative. Sa popularité devint extrême : il était l'homme indispensable de toutes les réunions, l'âme nécessaire de toutes les fêtes publiques. Un peu de brusquerie,

Digitized by Google

quelquefois même un peu de causticité qu'il plaçait à propos, le préservaient des inconvénients d'une familiarité trop grande. Il sut habilement tirer parti de cette position pour arriver à des résultats utiles, dont nous aurons bientôt l'occasion de parler.

Cependant cette position même lui imposait de nombreux sacrifices, des pertes de temps considérables. Il lui est arrivé plus d'une fois de composer officieusement tous les discours d'apparat qui étaient lus dans une même solennité; sa modestie était si accommodante que, pour mieux s'effacer, il cherchait à mettre en relief le genre d'esprit et jusqu'aux connaissances supposées de chaque orateur. Il était cependant un magistrat dont il écrivait habituellement les discours et qui lui causait un chagrin extrême : malgré toutes les précautions que prenait notre confrère pour éviter les rencontres fâcheuses de voyelles, le malheureux orateur trouvait toujours occasion de blesser à la fois l'oreille et la grammaire (1). Cornelissen ne refusait pas

(1) Dans les recueils de ses discours de circonstance, recueils qu'il a formés pour l'Académie et pour ses amis, il a placé des notes manuscrites parfois très-curieuses, mais qu'il ne nous est pas permis de livrer à la malice publique. Parmi ces discours, il en est quatre qu'il a composés pour M. Van de Woestyne, président de la société botanique de Gand. « Je me nomme sans scrupule l'auteur de ces discours, écrit-il, d'autant plus que le digne président, en s'adressant à ses auditeurs, avait pour invariable usage de répéter avant de prononcer ses allocutions, « mes amis, je vais vous lire un discours que M. Cornelissen m'a préparé. »

Quelquefois même des hommes de mérite n'ont pas dédaigné d'employer sa plume. Ainsi, dans le recueil que je tiens de lui, il a écrit en marge d'un discours prononcé par M. Hellebaut, à l'occasion d'une distribution de prix : « M. Hellebaut écrivait mieux que moi, et aurait pu écrire des discours bien meilleurs que les miens. Il n'avait qu'un défaut, c'est qu'il n'écrivait pas. » *Miscellanea* D.

Digitized by Google

sa plume même pour les plus humbles services; parfois encore lorsqu'il avait fait quelque composition à laquelle il ne désirait pas attacher son nom, il y mettait celui de *knaep Van Dale*. Or, « ce *knaep* Van Dale, écrit-il quelque part, était le concierge de la société de botanique. C'était un bon homme, une espèce d'idiot, qui ne savait ni lire ni écrire; je me suis souvent égayé à ses dépens. Au renouvellement de chaque année, il pouvait compter sur quelque morceau de poésie, qu'il distribuait aux membres de la société pour en obtenir des étrennes (1). »

Lorsque Bonaparte, premier consul, vint à Gand au mois de juillet 1803, la réception fut magnifique; et c'est beaucoup dire pour une ville qui a toujours excellé par la magnificence de ses fêtes. Les inscriptions se lisaient en abondance; elles étaient composées en français, flamand, latin et même en italien. Cornelissen avait été largement mis à contribution; il avait fait des inscriptions pour tout le monde. Dans quelques-unes perçait, sous une apparente simplicité, cet esprit malin et frondeur qui ne le quittait jamais, pas même dans les circonstances les plus solennelles. On lui avait demandé une inscription pour un immense transparent destiné à orner le portail de la *petite boucherie* (2), il conseilla d'y inscrire tout bonnement, disait-il, ces mots :

Les petits bouchers de Gand à Napoléon le grand.

Ainsi fut fait, mais le transparent fut aussitôt supprimé par ordre.

Des emblèmes et des inscriptions tirées des auteurs latins pa-

(1) *Miscellanea* C., vol. de M. de Stassart.

(2) Par opposition avec la grande boucherie, qui se trouve entre le marché aux légumes et celui aux poissons.

Digitized by Google

raient la façade de l'hôtel de la préfecture. Quelques-unes de ces inscriptions étaient fort ingénieuses; elles ont été recueillies dans une brochure devenue très-rare aujourd'hui par une circonstance particulière qui mérite d'être rappelée.

Dans un des emblèmes, on voyait le débarquement de Bonaparte à Fréjus. Un vaisseau arrivait dans le port; un guerrier en descendait et courait embrasser sur le rivage une femme qui lui tendait les bras et dont les attributs désignaient la République française. On lisait, au bas, ces vers du VIe livre de l'Énéide :

Quas ego te in terras, et quanta per aequora vectum
Accipio! quantis ereptum, gnate, periclis!
Quam metui ne quid Lybiae tibi regna nocerent!

La brochure imprimée, M. Van Hulthem, notre ancien confrère, se disposait à l'offrir au consul, mais on lui fit remarquer une incorrection qui pouvait paraître une sanglante épigramme : les mots *per aequora vectum* se trouvaient remplacés par ceux *per aequora victum*. M. Van Hulthem s'avisa de corriger à la plume l'erreur qui n'en devint que plus saillante. On refusa de remettre la brochure; le bon M. Van Hulthem insista et s'adressa à Mme Bonaparte, chez laquelle il avait toujours trouvé un facile accès, mais il ne fut pas plus heureux : et en désespoir de cause, il jeta au feu tous les exemplaires, à l'exception d'une douzaine qu'il avait déjà distribués (1).

(1) Nous extrayons ces détails d'une note écrite à la main par M. Cornelissen lui-même sur un des rares exemplaires échappés à l'incendie et qu'il a remis à M. le baron de Stassart. On y lit que Mme Bonaparte refusa de se rendre aux désirs qui lui étaient exprimés, par un « fi donc, M. Van Hulthem, fi donc; c'est trop peu co-» quet : vous vous croyez toujours rue Chantereine. » Il est vrai, du

Digitized by Google

Le premier consul visita tous les établissements de la ville; il retrouva à l'école centrale Cornelissen et son ami l'avocat Hellebaut, qui tous deux venaient d'y être nommés professeurs (1). Il prit plaisir à causer avec eux, quoiqu'il pût s'étonner peut-être de la manière dont ils pratiquaient avec lui les principes de liberté, égalité et fraternité. Dans un moment où la conversation était assez animée, Bonaparte ouvrit sa tabatière, y puisa copieusement, et s'apprêtait à la refermer, quand l'avocat Hellebaut y plongea brusquement les doigts à son tour et, en achevant une phrase, huma bruyamment la poudre précieuse qu'il en avait retirée. Le vainqueur des Pyramides parut un instant stupéfait, puis il referma tranquillement sa tabatière.

Il s'était formé à Gand une petite réunion d'amis, convives joyeux qui se délassaient de leurs travaux par le commerce des lettres et des beaux-arts (2). Il y était souvent question des que-

reste, que la notice est horriblement imprimée et qu'elle ne fait pas plus honneur aux imprimeurs et aux papetiers qu'aux correcteurs gantois.

Bien que très-différents d'humeur et de caractère, Van Hulthem et Cornelissen étaient liés d'amitié; autant l'un était grave, lent et circonspect, autant l'autre était enjoué, mobile et sans réserve dans ses accès de gaieté : Cornelissen, dans ces dernières circonstances, ne ménageait pas même son ami dont il imitait les petits ridicules, devenus à peu près classiques, avec une vérité saisissante; ce qui ne l'empêchait cependant pas de rendre le plus éclatant hommage à ses excellentes qualités personnelles.

(1) Le jury de l'instruction publique avait désigné M. Cornelissen, le 11 avril 1803, pour la place de professeur d'histoire à l'école centrale. La nomination et l'installation suivirent de près la proposition qui avait été faite

(2) C'étaient MM. Cornelissen, Hellebaut, Ph. Lesbroussart, Wallez, Kluyskens, Cannaert, Rotier, etc.

Digitized by Google

relles archéologiques de l'historien Dierickx et du chanoine Debast, des étymologies du conseiller De Grave et de ses Champs Élysées, transportés au beau milieu des Flandres.

Une discussion avait pris naissance au sujet d'un concours

Depuis la lecture de cette notice, notre confrère et ami M. Ph. Lesbroussart a bien voulu me communiquer les notes suivantes que je reproduis textuellement :

« Jamais homme, avec un esprit et un savoir aussi distingués, ne fut plus simple que Cornelissen, ne fit de meilleure grâce les honneurs de sa personne, et ne se montra aussi naturellement enclin à se moquer de lui-même. Dans une de nos assemblées périodiques, nous reçûmes une pièce de vers sans signature, relative aux membres mêmes de la réunion et à leurs divers travaux. Cette satire, assez modérée pour la plupart d'entre eux, n'était violente qu'à l'égard de Cornelissen, qui s'y trouvait dépeint de la manière suivante :

Cet escogriffe renommé
Qui, sous sa verdâtre douillette
Ou sous un vieux surtout, par les rats entamé,
D'un maigre cynique affamé
Vient nous présenter le squelette,
Qui se croit Diogène et n'en est que le chien;
. . . . . .
Qui, dans de longs discours secs et froids comme lui,
Distillant goutte à goutte un éternel ennui,
Croit faire image, et crie à l'onomatopée. . . . .

L'indignation des assistants empêcha le lecteur de continuer, et se transforma en hilarite quand l'objet de tant d'invectives nous eut révélé en confidence que ces vers étaient de lui, en ajoutant que c'étaient les mieux pensés qu'il eût jamais écrits.

. . . . . Sa joyeuse philosophie et son insouciance, plus apparente que réelle, ne le mettaient pas à l'abri de sentiments sérieux

Digitized by Google

ouvert par l'Académie de Gand, pour le buste de Jean Van Eyck, inventeur de la peinture à l'huile. On n'était pas d'accord sur le véritable portrait du peintre brugeois; Cornelissen écrivit à ce sujet une brochure intitulée : *Factum ou mémoire qui était*

et même profonds, que ceux dont il n'était pas intimement connu n'auraient jamais soupçonnés sous cette enveloppe rabelaisienne. En 1809, il était fort épris d'une personne dont les agréments extérieurs et intellectuels justifiaient pleinement, au reste, cette passion, qui n'avait d'étrange que l'antithèse qu'elle formait avec les habitudes bien connues du disciple de Momus et de Comus. Un soir, le voyant pensif et taciturne au milieu de notre réunion, que d'ordinaire il animait par ses saillies : « Allons, dit l'un des nôtres, en lui versant un verre de bourgogne, il faut noyer cet amour-là dans le vin. — Ah! répondit le philosophe en soupirant, le petit drôle sait nager. »

Il s'occupait avec succès de botanique, et se plaisait surtout à observer la nature dans ses bizarreries. Un jour, il mit par distraction une pomme de terre dans la poche de sa redingote, où il l'oublia. Ce vêtement, déposé dans une armoire, y resta tout l'hiver. « Au retour du printemps, ajoutait gravement le naturaliste, je fus étonné de voir sortir par la serrure du meuble un long jet végétal, d'une admirable fraîcheur. Alimenté sans doute par la poussière qui s'amasse communément au fond des poches, le tubercule avait germé. »

Il était membre, ou même haut dignitaire, de presque toutes les sociétés littéraires, scientifiques ou artistiques de la ville de Gand. Un soir, au sortir de la séance publique qui avait eu lieu dans l'une des principales associations de ce genre, il vint, suivant son usage, retrouver le petit cercle d'amis qu'il cultivait particulièrement. Interrogé sur ce qui s'était passé dans cette occasion : « On a fait des discours, répondit-il du ton d'un homme épuisé de fatigue. — En quelle langue? — En latin, en français, en hollandais et en flamand. Mais quel affreux latin! et quel horrible français! et quel exécrable hollandais! et quel épouvantable flamand! »

Digitized by Google

destiné à être prononcé dans une affaire contentieuse où il s'agissait de deux têtes, l'une en plâtre et l'autre en marbre (1).

L'auteur s'y amuse surtout aux dépens des antiquaires et des fabricateurs d'étymologies. Nous aurions tort de nous arrêter à cet écrit, dont les plaisanteries ne sont pas toujours de bon goût; l'auteur d'ailleurs en fait lui-même justice dans un des volumes de ses œuvres, qu'il a déposés dans la bibliothèque de l'Académie (2).

Il faisait, avons-nous dit, une rude guerre aux archéologues, non qu'il dédaignât l'archéologie dont lui-même s'était occupé, mais parce qu'il blâmait l'abus qu'il en voyait faire. Nous lui avons entendu raconter fort gaiement, dans une de nos séances, quelques supercheries qu'il s'était permises dans sa jeunesse pour mettre en défaut de graves savants trop confiants dans leur mérite.

Naturellement sceptique et presque constamment en relation avec quelques joyeux sectateurs de Rabelais, il ne s'était pas complétement préservé de leurs habitudes. On sait, du reste, qu'à l'époque de l'Empire, les mystifications avaient une certaine vogue, même dans les classes élevées de la société. Cette débauche d'esprit peut avoir son côté amusant, mais elle ne

(1) Brumaire an XI (novembre 1802), brochure in-12 de 95 pages.

(2) Il a écrit en tête de l'opuscule les mots suivants :

« Véritable salmigondis, rapsodie, et que l'auteur rougirait d'avoir écrit, si on ne donnait pas quelque indulgence aux *juvenilia*. Cette honte que je devrais avoir ne se reporte cependant pas à l'ouvrage même, ni aux intentions que l'auteur a eues en s'amusant aux dépens d'un sculpteur désappointé et à ceux de Schrickius, de Goropius Becanus, de M. le conseiller De Grave et de ses *Champs Élysées* qui n'avaient pas encore paru, etc. »

Digitized by Google

tourne pas toujours à l'avantage de ceux qui se la permettent. C'est ce que Cornelissen put reconnaître dans une circonstance que je mentionnerai, parce qu'elle montre en même temps le prestige qu'un simple paysan avait réussi à exercer, vers le commencement de ce siècle, dans les campagnes de la Flandre et même dans les villes.

Il n'était question que des guérisons miraculeuses et des prodiges qu'il opérait : on le nommait *boereken Buysen*. C'étaient des pèlerinages continuels qui affluaient vers lui : l'autorité dut s'en mêler, non sans exciter des murmures chez ceux qui voulaient être guéris par notre Esculape. Quelques rieurs essayèrent de mettre sa science en défaut; et, comme il se donnait pour versé dans les connaissances astronomiques, Cornelissen, sous le nom de Lalande, se chargea de soutenir une argumentation contre lui. La discussion roula sur la valeur de la semaine et sur celle de la décade républicaine. « Tout est subordonné aux nombres, disait l'homme aux miracles; et, malgré votre décade, la semaine subsistera tant que le nombre sept restera supérieur au nombre dix; tant qu'il y aura sept péchés capitaux et non dix; tant qu'il y aura sept planètes et non dix.... Arrêtez! répliqua le prétendu Lalande; on vient de découvrir trois planètes nouvelles, et il disait vrai; mais, par malheur, ni ses compères, ni son antagoniste n'avaient ouï parler de la découverte. A ces mots planètes nouvelles, le paysan partit d'un éclat de rire inextinguible. Ce rire homérique se communiqua aux compagnons de Cornelissen; et, cette fois, le mystificateur fut mystifié, bien qu'il eût la raison de son côté. Cornelissen aimait à raconter cette petite anecdote, qui venait merveilleusement corroborer ses doutes sur la prétendue valeur de nos connaissances.

Puisque j'ai commencé à parler de ce sujet si futile en lui-

Digitized by Google

même, qu'on me permette une seconde anecdote; elle achèvera de représenter la tournure des esprits à cette époque et de faire connaître des tendances qui ne se sont pas encore entièrement effacées de nos jours.

On doit à notre confrère une invention dont il ne tirait point vanité : il en rougissait au contraire, à cause des abus qu'il en voyait faire; je veux parler de ce qu'on est convenu de nommer un *canard*, mot nouveau dont le dictionnaire de l'Académie n'a pas encore consacré l'usage, mais qui s'applique, comme on sait, à une nouvelle plus ou moins absurde, à laquelle on donne cours, en lui prêtant une forme vraisemblable. Voici, du reste, l'étymologie du mot. Pour renchérir sur les nouvelles ridicules que les journaux lui apportaient tous les matins, Cornelissen avait fait annoncer dans les colonnes d'une de ces feuilles, qu'on venait de faire une expérience intéressante, bien propre à constater l'étonnante voracité des canards. On avait réuni vingt de ces volatiles : l'un d'eux avait été haché menu avec ses plumes et servi aux dix-neuf autres qui en avaient avalé gloutonnement les débris. L'un de ces derniers à son tour avait servi immédiatement de pâture aux dix-huit survivants; et ainsi de suite jusqu'au dernier qui se trouvait, par le fait, avoir dévoré ses dix-neuf confrères dans un temps déterminé très-court. Tout cela spirituellement raconté, obtint un succès que l'auteur était loin d'en attendre. Cette petite histoire fut répétée de proche en proche par tous les journaux et fit le tour de l'Europe; elle était à peu près oubliée depuis une vingtaine d'années, lorsqu'elle nous revint d'Amérique avec des développements qu'elle n'avait point dans son origine et avec une espèce de procès-verbal de l'autopsie du dernier survivant, auquel on prétendait avoir trouvé des lésions graves dans l'œsophage. On finit par rire de l'histoire du *canard*, mais le mot resta.

Digitized by Google

Les véritables titres de Cornelissen à l'estime de ses compatriotes et à la reconnaissance de l'Académie résident, comme je l'ai rappelé déjà, dans les soins incessants qu'il mit à faire revivre, chez nous, le goût des arts et des lettres, dont le culte se trouvait à peu près abandonné en Belgique. Gand donna la première impulsion, et ce fut par son intermédiaire.

Cette ville, dès l'année 1792, avait fait l'essai d'une première exposition de tableaux; cet essai fut renouvelé en 1802. Cornelissen lui donna cette fois plus de consistance et transforma, désormais, les expositions d'objets d'art en une institution durable et nécessaire; il en prouva l'utilité par différents écrits, et spécialement par celui publié sous le titre l'*Hommage au salon de Gand*. Au moyen de ce recueil, qui servait en même temps de catalogue aux expositions, il stimula le zèle des artistes et des amis des arts, et montra que notre pays avait tout à gagner en reconquérant ses anciens titres de gloire. Plus d'un artiste, plus d'un savant doit à ses premiers encouragements la persévérance avec laquelle il a continué sa carrière, et marché vers le but qu'il se proposait d'atteindre (1).

(1) L'auteur de cette notice en particulier s'est toujours rappelé avec reconnaissance, que c'est à Cornelissen qu'il a dû les premiers encouragements, reçus dans sa jeunesse, à propos d'un dessin exposé au *Salon* de 1812. Il y fut d'autant plus sensible que son éloge se trouvait associé à celui de son père, qu'il avait eu le malheur de perdre à l'âge de six ans : « fils d'un père officier municipal, était-il dit, qui, dans des temps difficiles, a rendu, avec probité et avec désintéressement, des services que l'administration n'a pas oubliés. » (*Hommage au salon de Gand*, 1812, 3e article, p. 4.) Cette manière de louer un jeune homme annonce de la délicatesse et du tact, qualités que Cornelissen possédait à un haut degré, malgré ses formes un peu brusques.

Digitized by Google

Ce qu'il avait tenté pour les beaux-arts, il le fit aussi pour la botanique; et les Flandres lui doivent, en grande partie, le goût éclairé pour les fleurs qui forme aujourd'hui une des bases les plus solides de leur renommée : c'est surtout par la création de la Société d'agriculture et de botanique qu'il parvint à obtenir ces résultats.

Voici la modeste origine de cette société : deux maisons de campagne, occupée l'une par Mme la comtesse Vilain XIIII, l'autre par M. Hopsomere, à Wetteren, près de Gand, contenaient de vastes jardins. On y cultivait un grand nombre de plantes rares à cette époque et qu'on nommait plantes de *bruyère*, à cause de l'espèce de terre qui leur était nécessaire. Plusieurs de ces plantes étaient journellement introduites à Gand, et s'y multipliaient. Une trentaine de jardiniers, qui se réunissaient habituellement dans un estaminet, prirent la résolution de s'entre-communiquer leurs richesses florales et leurs succès de culture, d'abord une seule fois par an, ensuite deux fois : de là une *exposition d'hiver*, qui comprenait les plantes forcées artificiellement par la chaleur, et une *exposition d'été*.

Telles furent les *expositions-mères*, comme les appelait notre collègue, auxquelles tant d'autres ont dû leur naissance, non-seulement en Europe, mais en Asie et dans les deux Amériques. Ces expositions n'ont rien de commun avec celles qui avaient lieu il y a cent et même deux cents ans; ces dernières devaient leur origine à un usage ancien d'une confrérie religieuse; elles se faisaient par les jardiniers, au commencement de février, pour honorer, dans l'église, leur patrone sainte Dorothée. La société, telle qu'elle fut organisée à Gand, en 1808, a eu pour but fondamental d'encourager l'introduction et la culture des plantes, comme aussi l'art de *forcer les fleurs*, c'est-

Digitized by Google

à-dire de faire porter aux plantes des feuilles et des fleurs à des époques anormales (1).

Il est inutile d'ajouter, je pense, que cette société eut, pour premier secrétaire, son principal promoteur. Il en fut de même

(1) Ces détails, extraits des notes manuscrites laissées par Cornelissen, ont paru de quelque intérêt pour l'histoire des plantes en Belgique; c'est par ce motif que nous les compléterons, en y joignant ses notes sur les catalogues des expositions de la *Société d'agriculture et de botanique :*

« Le salon d'hiver de 1815 est le premier. Le prix est donné à la plante exotique, plutôt jugée la *plus rare que la plus belle.*

1816. La société s'agrandit; elle propose des prix pour la collection d'un herbier départemental. On remarque que tous les fonctionnaires supérieurs s'honorent de faire partie de ses membres.

1817. Le roi des Pays-Bas prend la Société sous sa protection. Le séjour des ministres américains pendant le congrès de Gand, ouvre nos premiers débouchés avec les botanographes des États-Unis.

La Société introduit l'usage honorifique d'exposer des plantes au nom des étrangers. Les individus le font également pour leurs correspondants et leurs amis.

1818. La Société ennoblit l'usage d'exposer des fleurs pour les étrangers et les régnicoles, illustrés par un grand nom dans la science ou par des bienfaits au jardin botanique ou à la Société de Gand.

La Société, en 1809, avait exposé 27 plantes; elle en expose, en 1818, 690.

L'usage d'exposer des *cyprès funéraires* se formule par des inscriptions raisonnées.

1819. La section d'agriculture continue à donner quelques signes de vie. (Les commissions d'agriculture instituées dans les provinces avaient à peu près annulé cette section.)

1820. Culture des abeilles.

M. Audoor présente quelques bouteilles de vin de son cru de Wesemal. La Société très-sérieusement prend acte de cette présentation ;

Digitized by Google

de la société des beaux-arts et de littérature de Gand, qui fut fondée pendant le cours de la même année 1808. Cette dernière société se fit une collection d'ouvrages de peinture, de sculpture et de gravure, provenant des dons des nouveaux membres, et qui

et, le soir, elle fait la dégustation du liquide à son banquet. A l'exception du respectable président, Van Hulthem, tous les dégustants le trouvent détestable.

1821. L'administration de la société prend la résolution de désigner nominativement les juges.

1822. La société commence à donner des prix aux collections des *plantes exotiques les plus rares.*

1824. La société choisit, pour quelques-uns de ses concours, des juges étrangers à la ville, et la plupart répondent à cet appel.

.... Plus tard, la société ne se borne plus à décerner des prix isolés à telle ou telle plante; mais elle propose ces prix tantôt pour des collections entières de fleurs, pour les plus rares, pour celles qui ont été le plus récemment introduites à Gand et sur le continent, pour des plantes sans floraison, pour des plantes en floraison, etc.; les médailles qu'elle distribue sont d'or, d'argent, de vermeil, de bronze du même module; mais, au moyen d'un bord plus ou moins pesant, on en double, s'il y a lieu, la valeur.

Au champ de la médaille, œuvre très-belle du graveur Braemt de Gand, il y a la tête de Flore, la légende désigne la société; le revers, qui est chaque fois gravé au burin, nomme le vainqueur, désigne pourquoi il a le prix et indique le millésime, époque d'hiver ou d'été.

Par une fiction rationnelle, c'est à la fleur qu'est censé être décerné le prix. Celui qui a introduit la plante ou qui l'a cultivée, la représente : le mot *être propriétaire d'une plante*, n'est pas admis.

1834. La société célèbre son jubilé de la 50e exposition. Des juges étrangers au pays assistent au concours.

Le nombre des plantes exposées s'élève à 2022.

Accroissements rapides de la société. Il faut s'en expliquer la

Digitized by Google

présente aujourd'hui un intérêt tout spécial : on y rencontre, en effet, les premiers ouvrages de plusieurs de nos artistes. On peut y voir le point de départ de MM. Paelinck, Navez, Van Assche,

cause ; c'est que la société s'est proposé de faire construire à ses frais, ou plutôt par souscriptions nominales, un vaste et magnifique enclos, jardin, salon d'exposition, de concert, de danse, etc. ; or les membres de la société pourront avec leur famille, et moyennant un supplément de souscription, jouir des fêtes.

1838. Le vaste bâtiment, construit sous le nom fort impropre de *Casino*, sert à cette exposition.

1839. La société avait résolu, dans une de ses séances, de célébrer, tous les cinq ans, une fête plus remarquable sous le nom de *Festival quinquennal de Flore*. (Après le jugement, un banquet réunit plus de 400 convives).

Le nombre des plantes exposées s'élève à plus de 3,700 ; mais il devient impossible, non pas qu'on dépasse, mais qu'on puisse dorénavant en admettre un si grand nombre ; car, comme l'exposition ne peut, soit en hiver, soit en été, se prolonger de plus de trois jours, pour ne pas nuire, soit par le froid, soit par le chaud, au bien-être des plantes, il devient impossible d'imprimer le catalogue numéroté et de donner le procès-verbal, pendant les trois jours (chose essentielle) de l'exposition.

Voici ce que la société, dans la vue de diminuer le nombre des plantes envoyées, a résolu de faire. Sous peine d'amende, chaque sociétaire était tenu d'envoyer quatre plantes épanouies ; dorénavant, il sera dispensé de ce devoir. On comprend facilement que le salon ne sera privé d'aucune de ses richesses : car les plantes envoyées par *devoir* étaient le plus souvent des individus très-communs et très-médiocres.

1840. Le salon d'hiver, fixé d'abord aux premiers jours de février, est reculé ensuite jusqu'à la mi-mars. Le salon en a perdu de son attrait, avec ses milliers de fleurs épanouies, au milieu des neiges et de la gelée. Mais *trop de richesses* végétales, tropicales, équinoxiales

Digitized by Google

Verboeckhoven, Noël, Delvaux, Braemt et de tant d'autres qui ont réussi à se faire un nom dans les arts.

La société des beaux-arts acquit bientôt une certaine célé-

encombraient le salon, et beaucoup d'horticulteurs refusaient d'exposer ces plantes à une température trop froide, au risque d'en perdre un certain nombre.

1844. Le nombre des plantes exposées excède 5,100; plusieurs avaient été envoyées d'avance et avaient pu être cataloguées. (Le banquet du festival quinquennal a lieu dans les magnifiques salons de concert et le bal au théâtre). Un fait signale particulièrement les banquets de la société de Gand, c'est que les jardiniers de la plus modeste extraction, même ceux qui sont aux gages des plus riches et des plus nobles fonctionnaires, du moment qu'ils sont ou couronnés dans un concours ou souscripteurs, s'asseyent dans les banquets sans distinction de place.

Le roi des Pays-Bas avait donné un noble exemple, lorsque, pour honorer l'*horticulture*, il demanda à sa table M. Mussche, jardinier du jardin botanique de Gand. Cet exemple si encourageant vient d'être renouvelé. S. M. le Roi Léopold et S. M. la Reine, étant venus voir le salon quinquennal de 1844, plusieurs botanistes et simples jardiniers, étrangers et régnicoles, ont été admis à l'honneur de s'asseoir à la table royale. LL. MM. ont pu voir aussi, que, malgré la séparation du nord et du midi de l'ancien royaume des Pays-Bas, la société conservait des sentiments de reconnaissance envers ses anciens bienfaiteurs; et en effet, des cyprès funéraires et des inscriptions exprimaient les regrets de la société à laquelle la mort venait d'enlever S. M. Guillaume et son ancien ministre Falck.

La société donne également des prix à des concours de Dahlia, ou d'autres espèces qu'elle détermine, soit à la *fleur sur la plante*, soit à la *fleur coupée* et placée dans des fioles remplies d'eau.

Elle institue, à l'exemple d'autres villes (car cette fois elle ne sert pas de modèle), des concours de fruits, de légumes, etc. »

Digitized by Google

brité à l'étranger; les West, les David, les Canova et d'autres illustrations artistiques tinrent à honneur d'en faire partie.

Lorsqu'au mois de juin 1818, David, à la demande des magistrats, exposa à Gand son tableau d'*Eucharis et Télémaque*, Cornelissen, selon ses habitudes en pareille circonstance, composa sur ce tableau une notice esthétique qui fut imprimée par la société royale des beaux-arts et de littérature. Il y rappelle d'une manière ingénieuse les principaux ouvrages où sont décrites les amours du fils d'Ulysse et de la nymphe de Calypso, et fait allusion aux inspirations qu'ils ont pu donner à l'artiste. Après avoir lu l'écrit, David dit en riant, qu'en composant son tableau, il n'avait pensé ni à Homère ni à Fénelon. « Et moi, répondit Cornelissen, je n'ai songé qu'à Homère et » à Fénelon, en écrivant ma notice (1). » N'est-ce pas là l'histoire de bien des descriptions esthétiques de tableaux et d'autres objets d'art?

Ce goût passionné qu'il professait pour les lettres et pour les arts du dessin, il avait tellement réussi à le répandre dans toutes les classes de la société, que les distributions de prix étaient devenues en quelque sorte des fêtes communales. Chacun y prenait l'intérêt le plus vif; on ornait de fleurs et l'on pavoisait de drapeaux les quartiers de la ville qu'habitaient les vainqueurs. Ceux-ci étaient solennellement reconduits chez eux par les premiers magistrats et complimentés par tous les notables de leur voisinage. A la suite de la révolution et à l'occasion de la distribution des prix de l'Académie royale de dessin (2), Cor-

(1) Note manuscrite du volume B *polygrapha*, donné à M. le baron de Stassart.

(2) Cornelissen est aussi resté jusqu'à la fin de ses jours secrétaire honoraire de l'Académie royale de dessin, de peinture et d'architecture.

Digitized by Google

nelissen prononça, le 3 août 1853, un discours dans lequel il eut le courage de s'élever avec force contre le premier magistrat de la province qui, contrairement aux usages de ses prédécesseurs, n'assistait à aucune des cérémonies où il était question de lettres et d'arts. « A Gand surtout, disait-il, la sollicitude pour les arts doit former une des qualités prédominantes des premiers magistrats de la Flandre orientale; partout ailleurs, ce peut être pour lui une nouvelle source de jouissances; ici, c'est encore une tâche, un devoir d'aimer les beaux-arts; c'est aussi une des conditions de sa mission; et ne fût-il pas doué d'une organisation assez heureuse pour sentir la beauté d'un tableau ou d'une statue, ni l'eurythmie élégante et correcte d'un grand monument d'architecture, encore devrait-il, magistrat flamand, se poser comme sachant au moins apprécier ce qu'il ne sent pas assez vivement; car enfin l'histoire de son pays à laquelle il ne peut pas être étranger, a dû lui apprendre combien le culte classique des arts du dessin et les succès de l'artiste contribuèrent à la gloire et non moins aux richesses matérielles du pays, et le convaincre que les honorer et les rémunérer devient un devoir national et un acte utile d'administration locale. »

Lorsqu'au mois de juillet 1812, la société de rhétorique de Gand célébra avec solennité sa réinstallation, et succéda à celle établie très-anciennement sous le nom des *Amis de la fontaine d'Hypocrène,* c'est encore de Cornelissen que partit la plus forte impulsion; c'est à lui que furent réservés les principaux honneurs de la séance (1). Il prononça à cette occasion, un discours

(1) Voici ce qu'il écrivait depuis au sujet de cette séance.

« Croyez-moi : cette fête *flamande* de 1812 sous l'Empire, et dont l'Empereur, sans s'en douter, était le complice, en l'autorisant,

Digitized by Google

remarquable *Sur l'origine, les progrès et la décadence des chambres de rhétorique établies en Flandre* (2).

L'orateur y démontre d'abord que, par suite des relations commerciales établies entre l'Italie et les Flandres, le grand siècle de la renaissance produisit ses fruits jusqu'au fond de nos provinces. « L'histoire des deux pays offre, à chaque page, les mêmes institutions, et souvent avec ce qu'elles renfermaient d'abus et d'inconvénients; elle présente quelquefois le tableau des mêmes crimes; mais plus souvent encore des traits vigoureux de ce patriotisme et de cet esprit public qui, selon qu'il

cette fête en fut le dernier soupir (de la société). On fait des efforts actuellement pour reconstruire ce genre d'anciennes institutions.... Remarquez que, dans les XVe et XVIe siècles, les *rhétoriques* de l'époque faisaient leurs esbattements et décernaient les prix en *flamand* et en *français :* on disait wallon et on n'avait pas peur de ce mot. C'est en faisant valoir ces observations que M. Van H., et bien aussi *moi quelque peu aidant*, nous avions obtenu la faveur de Napoléon. On aurait dû ou du moins pu suggérer.... de les reconstruire sur l'ancien pied. »

(2) Il se passa, au sujet du concours, qui eut lieu dans cette circonstance, un fait curieux et qui mérite d'être rappelé. Les pièces de poésie française étaient en général si médiocres qu'il fut décidé qu'on ne décernerait pas le grand prix. Un personnage influent, dont le frère avait pris part au concours, alla trouver les juges et leur fit observer à chacun en particulier que, puisque le prix ne devait pas être donné, on ne ferait tort à personne en décernant une médaille d'encouragement à son frère. Ce plan fut goûté, et la médaille d'encouragement votée en principe; mais, quand il fut question de la décerner au scrutin secret, chacun sans doute se fit le même raisonnement, et voulut éviter qu'il y eût unanimité dans les votes, alors qu'il y avait tant de divergence d'opinions sur le mérite des pièces. Il en arriva que le frère si bien recommandé n'eut pas même une voix et que la médaille fut accordée à un autre.

Digitized by Google

est bien ou mal dirigé, commande et fait exécuter tour à tour les plus belles actions et les plus noirs forfaits. Un seul trait manque à la ressemblance: Florence et ses révolutions eurent *Machiavel* pour historien, et c'est dans *Froissard* et dans la *Chronique de Bruges* que nous sommes condamnés à chercher ce qu'était la Flandre sous Louis de Crecy et sous le protectorat du premier des Artevelde (1). » Sous le rapport des lettres et des arts, l'analogie n'est pas moins saisissante; les artistes italiens trouvèrent de dignes émules chez nos aïeux.

« La littérature flamande dans nos provinces où cet idiome était en usage, et la littérature française, dans les provinces wallonnes, étaient cultivées d'après les mêmes exemples, et avec la même persévérance; et à une époque où, dans d'autres pays, des hommes distingués par leur naissance, et même par les premiers emplois militaires, pouvaient, sans avoir à rougir, se dispenser de savoir écrire, la Belgique renfermait un grand nombre de ces institutions, où tout ce que l'étude des belles-lettres a de plus relevé et de plus attrayant, était cultivé avec d'autant plus d'ardeur, que des succès dans cette partie étaient pour une jeunesse fière et studieuse, un des moyens de s'élever aux premières dignités de l'État. On donnait à ces institutions le nom de chambres de rhétorique; et déjà, dès les premières années du XIVe siècle, l'on trouve ce nom générique qui paraîtra moins singulier, si l'on veut se souvenir qu'il se rendait en flamand par *Rederyke-Kamers*, comme si l'on disait, des *institutions fondées pour avancer les progrès de la raison.* » L'auteur fait connaître les nombreuses analogies qui existaient entre

(1) Ce jugement sévère sur notre célèbre chroniqueur, tient sans doute à ce que Froissard ne s'est pas montré favorable au dictateur gantois dont Cornelissen avait entrepris la réhabilitation.

Digitized by Google

les sociétés italiennes et flamandes jusque dans la bizarrerie même de leurs dénominations. Les rhétoriques cependant ne se tinrent pas toujours dans les limites de la *gaye science;* elles mêlèrent à leurs esbattements des excursions dans les affaires politiques et religieuses du temps. Pendant l'insurrection contre l'Espagne, elles furent tour à tour supprimées et rétablies. Vers l'époque du règne d'Albert et Isabelle, elles avaient repris quelque consistance; mais depuis ce temps, et pendant le cours des XVIIe et XVIIIe siècles, les rhétoriques, qui avaient cessé de diriger l'esprit public, cessèrent insensiblement de contribuer avec succès aux progrès des lumières et de la raison: plus tard, les guerres de Louis XIV et l'envahissement de la langue française amenèrent leur décadence; et enfin celles qui subsistaient encore, à l'époque de la révolution française, furent comprises au nombre des confréries et supprimées avec elles (1).

L'écrit dont je viens de parler présente une circonstance remarquable; c'était la première fois, après cinq siècles, et à Gand même, où la mémoire de *Jean Van Artevelde* était indignement flétrie, comme dans le reste de l'Europe, qu'un orateur obscur, au milieu d'une grande solennité communale, du haut d'une tribune publique, en présence des magistrats, et sous l'autorité de Napoléon, osait décerner un éloge public au grand *Ruwaert* du XIVe siècle.

L'idée, tout inattendue d'ailleurs, et se rattachant à l'Italie du moyen âge plutôt qu'à la Flandre, parut neuve et hardie; ce ne fut qu'après quelques périodes qu'on entendit des ap-

(1) Le discours de Cornelissen, dont je viens de tracer une analyse rapide, en empruntant autant que possible les paroles de l'auteur, est intitulé : *De l'origine, des progrès et de la décadence des chambres de rhétorique établies en Flandres*, extrait d'un mémoire, lu le 27 juillet 1812. Broch. in-8°; à Gand, chez J. Begyn.

Digitized by Google

plaudissements timides et réservés; mais, à la fin du discours, des acclamations prolongées récompensèrent l'orateur de ce que cet éloge paraissait avoir d'audacieux.

Dès ce momont, Cornelissen osa entrevoir que J. Van Artevelde serait détaché, comme il le dit ailleurs, du pilori où une fausse opinion l'exposait au mépris de l'Europe, depuis tant de siècles, et qu'au grand jour où justice serait faite, une statue lui serait érigée sur une place publique, par le magistrat et les citoyens de Gand.

Mais dès l'abord surgit une première et assez bizarre opposition. M. Desmousseaux, préfet du département de l'Escaut, voulut relire, à tête reposée, le discours avant qu'il fût imprimé. Or, le plus grand nombre de passages qui établissent le patriciat du prétendu *brasseur* et les services qu'il avait rendus aux communes, avaient été prononcés à la tribune; le méticuleux préfet s'avisa de craindre que cet éloge d'un démagogue, d'un *Babœuf*, disait-il, ne vînt à offenser et à éveiller la susceptibilité de l'Empereur ou de ses ministres, et alors il ne convenait plus que les magistrats du département de l'Escaut eussent assisté, comme le *Moniteur* même l'avait dit, à la solennité et eussent applaudi un pareil discours.

La société de rhétorique avec le corps des juges du concours, formé de plus de soixante-dix Belges plus ou moins distingués dans les lettres, s'honora en s'opposant aux prétentions du préfet. Conformément à l'avis de l'orateur, le conseil d'administration envoya le discours à l'examen du comte Réal, préfet de police à Paris; celui-ci mit les dissidents à l'aise, en disant que les passages sur les Artevelde pouvaient être rejetés dans les notes (1).

(1) On lit dans une des notes manuscrites de ses *Miscellanea*

Digitized by Google

Au reste, notre savant confrère eut la satisfaction de voir rendre cette justice tardive, qu'il appelait de tous ses vœux, et d'assister à l'inauguration d'un monument à la mémoire d'Artevelde, au lieu même où le célèbre Gantois habitait autrefois. Cornelissen était l'ami le plus prononcé de nos anciennes franchises communales; il est tout simple alors qu'il vît dans le monument d'Artevelde autre chose qu'une figure historique : c'était le principe qu'il voulait voir consacrer; et il y avait du courage à le demander sous l'Empire.

Ce qui vient d'être dit suffira pour faire comprendre toute l'influence qu'exerçait notre confrère, et les services éminents que lui doit la ville, devenue sa patrie adoptive.

Ses nombreuses relations le rendaient précieux à ceux qui avaient le maniement des affaires; réunissant toutes les sympathies, dans la confidence de toutes les pensées, il savait mieux

(vol. III de la bibliothèque de l'Académie), d'où les détails précédents sont extraits : « L'orateur a eu la satisfaction bien douce d'avoir rallié à son opinion deux de ses collègues pour lesquels il avait la plus grande estime, et qui, d'après les erreurs consacrées, avaient beaucoup maltraité les Artevelde : M. Lesbroussart, père, dans ses excellents commentaires sur les *Annales d'Oudegherst*, et M. Dewez, dans nombre de ses premiers ouvrages.

« Un troisième suffrage, celui d'un illustre écrivain, est venu récompenser également l'orateur (M. de Barante). »

En 1825 et 1826, l'Académie royale de Bruxelles, sur la proposition de Cornelissen, avait mis au concours la composition d'un mémoire sur Jacques et Philippe Van Artevelde. Notre confrère, en qualité d'auteur de la question, fut nommé premier commissaire. M. Ed. de Busscher, dans une notice intéressante insérée dans *Annales de la société royale des beaux-arts de Gand*, nov. 1850, vient de reproduire deux rapports remarquables que notre confrère écrivit à ce sujet.

Digitized by Google

que personne les moyens de faire réussir les entreprises difficiles. Il était d'une complaisance inépuisable; et pour répondre à la bonne réputation qu'il s'était faite sous ce rapport, il avait recours à des moyens ingénieux. Cornelissen avait autour de lui un grand nombre de personnes dont il pouvait disposer et dont il connaissait les différentes portées; quand les touristes affluaient chez lui avec des recommandations, il commençait un premier examen; et, d'après les résultats qu'il en obtenait, il se chargeait de les accompagner lui-même, ou les recommandait à des amis, ou bien encore, pour me servir de ses expressions, il les livrait, comme les premiers chrétiens, *ad bestias*. Cette manière d'agir accommodait tout le monde et lui évitait des pertes de temps.

Cornelissen faisait partie de notre Académie depuis sa réorganisation, en 1816; c'était le dernier survivant des membres qui composaient la classe des lettres à son origine. S'il n'a pas enrichi la collection de nos mémoires, il nous a constamment aidé de ses lumières dans nos discussions et dans l'appréciation des ouvrages soumis à notre jugement. Il était un des membres qui assistaient le plus régulièrement à nos séances, et, ajoutons, qui étaient le plus généralement aimés et estimés de leurs confrères. Depuis un tiers de siècle, il avait accepté la tâche de composer les inscriptions latines que l'Académie destinait à ses médailles de concours; vous le savez, Messieurs, il s'acquittait presque toujours avec un rare bonheur de ce travail qui exige beaucoup de finesse d'esprit et de tact.

C'est lui encore qui, dans une de nos premières séances publiques, fut chargé de prendre la parole et de faire connaître les résultats du concours relatif aux découvertes et inventions faites en Belgique. On retrouve dans le discours qu'il prononça à ce sujet les traces d'une imagination brillante et d'un savoir

Digitized by Google

étendu. C'est aussi dans une de nos séances publiques qu'il reçut en récompense de ses longs et loyaux services dans la carrière des lettres, la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold qu'il méritait à tant de titres.

L'extrait suivant d'une de ses lettres, écrite confidentiellement à un ami, à qui il supposait quelque influence, fera connaître comment il comprenait ce genre d'honneurs. « . . . . . Mais, de grâce, mon cher ami, qu'il ne soit le moins du monde question de pousser les avantages qu'on veut me faire entrevoir (1) au point de charger ma boutonnière d'une décoration. Vous devez bien vous en souvenir, ni sous le règne de l'Empereur, ni sous l'ancien Gouvernement, je n'ai désiré recevoir cette faveur, j'avais cependant des amis dans les deux Gouvernements; et, par les services que je rendais aux beaux-arts, je pouvais bien avoir des droits comme tel autre à l'attention du souverain; mais alors, comme aujourd'hui, je vivais à ma manière, avec peu d'extérieur, etc.

» Je comprends parfaitement bien que l'homme public, haut placé, à la tête d'une administration ou d'une cour supérieure, dans un poste en un mot que relève la dignité, reçoive et porte avec reconnaissance ces témoignages de faveur de la part du prince ou de la nation.

» Je comprends que le Gouvernement veuille s'honorer lui-même et l'ordre dont il dispose, en le conférant à un savant de premier rang que ses ouvrages et ses talents ont distingué parmi les noms européens. Mais ni par des connaissances spéciales ni par des services *ad hoc*, ni même par les détails de ma conduite, je n'ai acquis ni pu acquérir le moindre droit à une distinction, toute relative de cette nature, et ce serait réellement surprendre

(1) Il était question de fixer sa pension de retraite.

Digitized by Google

la religion du prince, si ses conseillers lui faisaient une proposition pareille.

» Je vous ai si souvent confié mes tribulations; cette fois-ci, je le fais encore. Je comprends que M..... ne concevra guère pourquoi je parais m'inquiéter peu de ce qu'il croit être une distinction pour tout citoyen; peut-être mes observations tendront-elles en partie à le désillusionner sur mon compte. J'aurais du chagrin de cela; je vous le confie à discrétion : *transeat a me calyx iste.* » Quoiqu'il en soit, la décoration fut décernée; et Cornelissen ne dédaigna pas de la porter, bien différent en cela de tel autre qui croit se distinguer en ne la portant pas, après l'avoir longtemps convoitée.

Cornelissen était membre de la plupart des sociétés littéraires du royaume; il faisait depuis longtemps partie de l'Institut des Pays-Bas et de plusieurs autres sociétés savantes étrangères; il avait particulièrement des relations nombreuses dans l'Amérique du Nord, par suite de celles qu'il avait établies avec les représentants des États-Unis à l'époque des conférences qui eurent lieu, à Gand, pour le traité de paix avec l'Angleterre.

Lors de l'organisation des universités, en 1817, Cornelissen avait été nommé secrétaire-adjoint de celle de Gand (1). Cette place lui laissait tout le loisir nécessaire pour se livrer à ses études favorites; et quand, en 1821, M. Van Toers fut appelé au conseil d'État, notre confrère le remplaça en qualité de secrétaire inspecteur de l'université; il conserva cette place jusqu'en 1835, époque à laquelle il fut admis à faire valoir ses

(1) Ce ne fut pas sans quelque difficulté qu'on obtint sa nomination à l'université. M. Repelaer van Driel, alors Ministre de l'instruction publique, ne le trouvait pas assez grave pour la place. « M. Cornelissen, disait-il, vous avez fait tant rire ma femme. » Ce motif d'exclusion lui paraissait sans réplique.

Digitized by Google

droits à la retraite (1). Ce changement de position lui causa une affliction profonde; cependant les craintes qu'il avait conçues d'abord au sujet de sa pension, ne se réalisèrent heureusement pas; et le Gouvernement le traita de la manière la plus libérale (2).

(1) Il éprouva dans cette circonstance un embarras très-grand, que l'on concevra sans peine chez un homme habitué à ne mettre aucun ordre dans ses papiers. Il n'avait plus sous la main les titres nécessaires pour faire valoir ses droits; qu'on en juge par ceux qu'il croyait le plus en règle :

« J'ai 41 années de service, il me faudra d'abord produire mes preuves que, déjà en 1794, j'ai été nommé chef de la division de l'instruction publique à l'administration supérieure de la Belgique, et je n'ai qu'une lettre de M. Lambrechts qui l'indique indirectement.

» Il faudra ensuite produire ma nomination à l'école normale par le Gouvernement, et celle de professeur d'histoire à l'école centrale de Gand, et où trouverai-je ces pièces?

» Passe encore pour 1794 à 1804, etc. » (Lettre du 12 décembre 1835.)

Dans ses préoccupations, il perdait à peu près tout ce qu'il prenait avec lui. Il ne passait pas de nuit à l'Observatoire, sans y oublier sa montre, son parapluie, son mouchoir ou quelque autre objet. Voici un modèle des billets qui m'arrivaient ensuite : « Par distraction, je me suis donné un air tout à fait ridicule, en me faisant accompagner d'un parapluie (le temps était admirable). Fort heureusement je me suis aperçu ici, à Malines, que ce ridicule-là, je ne l'avais plus... »

(2) Sa pension de retraite fut fixée à 3,527 francs.

Cette somme ne différait que de 500 francs environ de la valeur de son traitement : « Diminution en effet si peu sensible, écrivait-il, que j'ai pu recevoir avec sincère partage de sentiments, l'effusion de la satisfaction de mes vieux amis et leur communiquer toute la mienne. »

Digitized by Google

Si nous le considérons comme auteur, bien que ses écrits soient nombreux et marqués au coin d'une érudition solide, il n'en a cependant pas composé qui soient de nature à lui faire un nom durable dans la république des lettres. Il est des hommes qui, avec beaucoup de savoir, avec infiniment d'esprit, ne sauront jamais faire un livre; et peut-être Cornelissen était-il de ce nombre. On conçoit que, par livre, nous entendons, non pas un assemblage plus ou moins volumineux de pages, mais un travail bien coordonné et dont toutes les parties s'enchaînent de manière à présenter de l'unité et à exposer dans un style convenable des choses dignes d'occuper un lecteur.

Les écrits qu'il a laissés sont très-variés et témoignent de l'étendue de ses connaissances; ils se rapportent en grande partie à notre histoire nationale et aux beaux-arts. La littérature ancienne et l'archéologie avaient également fixé son attention; il a fait plusieurs excursions heureuses dans le domaine de la botanique et a répandu des lumières sur son histoire dans nos provinces. On possède aussi de lui des poésies latines, françaises, flamandes et italiennes qui ne manquent ni de grâce ni d'harmonie (1).

(1) Il ne voulait pas que l'on parlât de ses connaissances variées. Voici une de ses boutades au sujet d'une demande faite au nom de l'Académie par M. Dewez, mon prédécesseur, pour l'engager à prendre part à une biographie nationale. La demande mentionnait naturellement la variété et l'étendue de son savoir.

« Jamais, mon ami, je ne me suis appuyé sur des connaissances *variées;* j'ai, en effet, écrit dans plusieurs recueils de certains articles sur des objets *variés;* mais j'avais tellement honte, moi-même, d'écrire sur une foule d'objets que j'étais censé peu connaitre, que mes articles (et tous étaient inoffensifs) n'étaient pas signés de moi. Connaissances *variées!* bustes des grands hommes! Mais si notre

Digitized by Google

On conçoit qu'il serait impossible de donner ici l'analyse de tant de compositions différentes, dont plusieurs, du reste, sont des ouvrages de circonstance qui ont nécessairement dû perdre de leur valeur. Une pareille analyse serait fastidieuse et sans intérêt pour les lettres. La plupart de ses écrits ont été imprimés dans les recueils auxquels il coopérait, et particulièrement dans les *Bulletins* et les *Annuaires de l'Académie*, dans *l'Observateur belge*, le *Messager des sciences* et dans les *Annales belgiques*, dont il était l'un des fondateurs (1).

Belgique était une hydre non pas à cent têtes, mais à cent doigts, cent doigts à la fois ne désigneraient-ils pas tel autre académicien qui, certes, a des connaissances variées et qui n'a garde de s'en cacher? etc. » Cet extrait montre aussi comment plusieurs idées se présentaient assez souvent en même temps à son esprit; et comment il passait, sans transition, de l'une à l'autre : aussi sa conversation était parfois difficile à suivre. C'est ce qui faisait dire à un autre de nos collègues, à M. Garnier, qu'il se présentait toujours simultanément trois à quatre idées dans sa tête, et tout autant de phrases dans sa bouche ou sous sa plume.

(1) Il lui prit un jour fantaisie de faire lui-même sa critique dans les *Annales* de Gand, à propos d'un discours qu'il avait prononcé, en 1816, dans un banquet de la société botanique; et il faut convenir que ses coups portaient assez juste. « Ce discours, disait-il, comme tout ce que l'auteur écrit, se ressent de la précipitation avec laquelle il travaille, tant le fond en est léger, tant les transitions sont brusques et peu motivées ! Il parait que, lorsqu'on lui donne un sujet ou qu'il a le loisir d'en traiter un à son choix, il ne l'envisage jamais que sous un seul rapport, et c'est celui qui pourra faire *couler le plus de nœuds* à son imagination; souvent ses expressions visent à la singularité, et c'est une mauvaise excuse que celle de croire qu'en affectant lui-même de les indiquer, en les soulignant, il devienne exempt de tout reproche. » Quelques journaux, qui n'étaient pas dans la confidence, prirent fait et cause pour lui contre lui-même.

Digitized by Google

Notre confrère, pendant les dernières années de sa vie, s'était occupé de recueillir ses opuscules; il y avait joint des remarques écrites de sa main et des renseignements historiques précieux. Quatre de ces volumes font partie de la bibliothèque de notre Académie; trois autres ont été donnés en souvenir à M. le baron de Stassart. Mais la collection la plus curieuse, celle qu'il destinait à l'auteur de cette notice, se composait de vingt-huit volumes. Cinq seulement ont été donnés (1); les autres ont été mis

(1) Dans les derniers temps de sa vie, Cornelissen m'apportait un volume chaque fois qu'il venait assister à l'une de nos séances. Sur le titre du volume *A* des *Miscellanea*, on lit :

« Je prie M. Adolphe Quetelet, directeur de l'Observatoire belge, et secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles, d'accepter ce volume et les suivants, et de trouver en leur faveur un coin de rayon vide de sa bibliothèque pour les y conserver comme souvenir de son vieux ami,

1840. NORBERT CORNELISSEN,

octogénaire.

(*Vivens vivo, ne mors tardi gradu quidem sed approximans, senem puerescentem ante diem auferat.*) »

Les autres volumes portent également des inscriptions. Différentes personnes, à qui Cornelissen avait parlé du don qu'il voulait me faire, ont bien voulu s'interposer, mais inutilement, pour obtenir les volumes qui m'étaient promis; je citerai avec reconnaissance MM. l'abbé Carton, le docteur Vrancken et P. Van Duyze qui a consacré une notice et de beaux vers à la mémoire du défunt.

Les volumes ou *Miscellanea* que je possède sont les suivants : A, *Litteraturia;* D, *Oratiunculae;* E, *Bibliographica;* K, *Instituta artium;* L, *Monumenta.*

Dans le volume E, se trouve une espèce de défi lancé à celui de ses confrères qui serait chargé d'écrire sa notice nécrologique; et, pour

Digitized by Google

en vente publique par ses héritiers. C'est dans les notes manuscrites des volumes qui se trouvent à Bruxelles qu'ont été puisés plusieurs des renseignements donnés dans cette notice.

Après tous les services qu'il avait rendus, Cornelissen en obtint la juste récompense : le 16 juillet 1837, les quatre principales sociétés de Gand, celles des beaux-arts, de botanique, de Ste-Cécile et de St-George (1) se réunirent dans un banquet fra-

que ce défi arrivât à son adresse, il a collé sur la page qui le contient un petit papier, en forme de signet, portant ces mots : *Note pour les biographes.* Voici ce qu'on y lit : « . . . Je le dis dans ma sincérité : l'on serait tenté de croire que le plus souvent on ne nous les montre déshabillés, que parce qu'il n'y a pas assez d'étoffe pour les habiller. Je ne conçois (et peut-être en m'énonçant ainsi, ne me montré-je pas assez désintéressé), je ne conçois qu'une seule circonstance où ces petits détails, racontés avec art et avec choix, remplacent très-convenablement un grand vide, en portant quelque intérêt sur la mémoire d'un homme qui, tout à fait dépourvu des qualités qui brillent et fixent les regards, pourrait bien ne pas être aperçu de la postérité. Plusieurs académiciens sont un peu dans ce cas. . . . . Il en est dont le passage calme et peu marqué ne demande que quelques fleurs inaperçues, espèce d'hommage *sui generis* qui, sous le nom convenu d'éloge académique, ne fait que glisser sur le drap mortuaire et n'atteint pas même la tombe : quand on est académicien, on entend tout cela avec je ne sais quel air de recueillement ; et tel, un peu plus malin peut-être (*atque aliquis de Dis non tristibus.* Ov., *Metam.*, IV, 5), essaie de deviner, ou même de mesurer d'avance dans le panégyrique d'un mort, la part que, lorsqu'il sera mort à son tour, il obtiendra de l'éloquente affection ou de la justice impartiale d'un Stuart ou d'un Vos Willems, chez nous, d'un Cuvier ou d'un Quatremère en France..... »

(1) La société de Ste-Cécile s'occupe de l'art musical, et celle de St-George, qui compte plusieurs siècles d'existence, perpétue le souvenir des anciens archers et arbalétriers flamands.

Digitized by Google

ternel pour lui offrir une médaille d'or de grand module, en témoignage d'amitié et de reconnaissance. « Tout ce que la ville de Gand comptait d'hommes cultivant ou aimant les beaux-arts, les sciences et les lettres, magistrats, jardiniers, artistes et professeurs, se réunirent dans la vaste et magnifique salle du Casino pour lui décerner une marque d'estime générale, sans antécédent dans la patrie de Daniel Heinsius et sans doute dans toute la Belgique (1). »

Lui-même, pour célébrer son quatre-vingtième anniversaire, projetait de réunir, dans un banquet, tous ses plus vieux amis, afin, disait-il, d'en prendre joyeusement congé. Le titre d'admission devait être une amitié non interrompue datant de quarante ans au moins. Il fallait, on en conviendra, être aimé comme il l'était, pour pouvoir compter sur un nombre suffisant de convives.

Je l'ai déjà dit, il n'y avait point de fête communale dont il ne fût à la fois l'âme et la tête; j'aurais dû ajouter qu'il n'y avait

(1) Ce sont les paroles du procès verbal de cette intéressante réunion. On y lit aussi ce passage qui résume l'objet de la fête : « Il est à Gand un homme dont le nom est attaché soit à la création, soit au développement des institutions scientifiques, littéraires ou même d'agrément de l'ancienne capitale des deux Flandres. Depuis près de quarante ans, il a rendu et rend encore à ces mêmes institutions, avec un dévouement et une obligeance qui ne connaissent pas de bornes, des services importants, en faisant connaître aux autres villes du pays et à l'étranger ces nombreuses sociétés que la ville de Gand compte avec orgueil dans son sein et en rendant annuellement compte de leurs travaux, dans des discours aussi spirituels que pleins de faits; et qui, sortant de la ligne des travaux de ce genre, sont soigneusement recueillis par les amis de notre histoire littéraire et artistique Cet homme, c'est M. Norbert Cornelissen. »

Digitized by Google

point de banquet public ou particulier dont il ne fit le principal ornement : sa présence y était en quelque sorte indispensable.

Ceux qui ne l'ont point connu se figureraient difficilement combien sa conversation était amusante et pittoresque, combien elle était parsemée de saillies et d'anecdotes piquantes. Le jeu de sa physionomie, ses gestes nombreux et tout méridionaux, les inflexions et jusqu'au son de sa voix imprimaient à ce qu'il disait un cachet particulier; quelquefois même, sans l'entendre, il suffisait de le voir pour saisir toute sa pensée. D'une franchise à toute épreuve, il donnait le cours le plus libre à ses paroles. Parfois on restait tout étourdi de ses boutades; mais, chez lui, l'absence complète de toute arrière-pensée malveillante ne pouvait produire de blessure durable. D'un commerce sûr, d'une probité à toute épreuve, il eût été désolé d'avoir été, même involontairement, cause de quelque peine (1).

Il avait un talent particulier pour dire à chacun des vérités quelquefois assez dures. Dans ces dernières circonstances, il s'associait généralement à ceux qu'il gourmandait. « Savez-vous comment on parle de nous, disait-il à un individu dont l'avarice était devenue proverbiale? On dit que nous sommes deux avares, deux arabes, deux . . . . . — Ah! M. Cornelissen, reprit vivement l'autre, comment vous, qui êtes si généreux! — Soit, dit le malin vieillard, mais prenez que dans tout ceci il n'y ait que la

(1) Il était trop en évidence pour ne pas avoir excité des sentiments d'envie, ou fait naitre des attaques contre sa personne. Quoiqu'il eût toutes les qualités nécessaires pour riposter vigoureusement à ses adversaires, et pour les faire repentir de leurs injustes attaques, toujours il aima mieux garder le silence : il serait impossible de citer un article de polémique sorti de sa plume. Il en coûte parfois pour conserver cette attitude digne, surtout quand l'attaque a été traitreuse et déloyale.

Digitized by Google

moitié de vrai; vous conviendrez que c'est très-fâcheux, et qu'il faudrait tâcher de nous amender (1). »

Cornelissen n'avait jamais été sérieusement malade; seulement dans sa vigoureuse vieillesse, des attaques de goutte venaient l'assaillir de loin en loin et porter obstacle, comme il le disait, à son besoin de locomotion. Ses goûts étaient extrêmement simples et modestes, eu égard aux ressources dont il pouvait disposer (2);

(1) Qu'on me permette de citer encore un trait de ce genre, et celui-ci je l'emprunte à Cornelissen lui-même, qui l'a consigné dans les *Annales belgiques;* seulement il l'attribue à son ami M. Hellebaut, dans une note manuscrite jointe à l'un des volumes qu'il m'a donnés. « Ne serait-ce pas ici le moment de raconter une anecdote qui regarde un des anciens serviteurs les plus zélés de Napoléon, devenu serviteur non moins zélé de Louis XVIII, qu'il avait suivi à Gand; et certes ce n'est pas en cela qu'il m'appartient de le blâmer : mais toujours fougueux dans ses expressions, il avait pris l'habitude de ne désigner son ancien maître que par des épithètes que plusieurs d'entre nous ne pouvaient entendre sans dégoût dans la bouche du personnage. Nous le laissions ordinairement déclamer à son aise, et nous nous moquions de lui en parlant flamand. Cela n'était ni bien honnête, ni bien hospitalier; mais c'était le moyen d'imposer silence à un bavard Un jour il se fâcha, et quelqu'un d'entre nous, poussé à bout, lui dit : Mais gredin, dites-vous toujours, M. le baron; eh bien soit, gredin, cela est très-bien dans votre bouche : si Napoléon m'avait, comme à vous, donné une des plus belles préfectures de l'Empire; s'il m'avait décoré de ses ordres; s'il m'avait conféré sa noblesse; si, en un mot, il m'avait comblé de ses bienfaits, je conçois que j'aurais acquis le droit de le traiter de gredin. Mais comme je n'ai jamais ni directement, ni indirectement reçu la moindre faveur de sa part, vous seriez peut-être le premier à me contester le droit d'être ingrat, et je ne veux pas donner dans ce panneau. »

(2) Sa pension, comme nous l'avons dit, s'élevait à 3,527 francs; et cette somme était plus que doublée par son revenu.

Digitized by Google

il n'était donc pas étonnant qu'avec la plus parfaite indépendance et avec la considération générale dont il jouissait, il se trouvât dans une position fort heureuse. Cependant, vers la fin de ses jours, l'affaiblissement de la vue et de l'ouïe avaient porté atteinte à sa sérénité habituelle; une lettre qu'il écrivait peu de temps avant sa mort se terminait ainsi qu'il suit : « Je remarque, en relisant ce billet, combien la rédaction en est peu soignée, combien les idées en sont incohérentes, etc. Oh! si vous compreniez (mais Dieu veuille vous en préserver un demi-siècle encore) combien tout travail pèse à celui pour qui, il y a moins de deux ans encore, il n'avait aucun poids » et ailleurs... « A mon âge, on craint la maladie, moins parce qu'elle fait souffrir, que parce qu'elle affaiblit les forces morales et vous rapproche, par une triste voie, de l'enfance. » Il ne voyait pas sans appréhension les approches de toutes les infirmités de la vieillesse. La maladie à laquelle il succomba lui évita du moins les ennuis de ce triste cortége. Il fut frappé par l'épidémie régnante; et en refusant opiniâtrément de se soumettre au régime qu'on lui prescrivait, il mourut le 31 juillet 1849, après avoir reçu les secours de la religion.

Sa dépouille mortelle a été déposée dans le nouveau cimetière qu'il a contribué à faire construire à proximité de la ville, sur la colline de St-Amand; sa tombe est placée à côté de celle de son ami Willems, dont la mort a également laissé une lacune déplorable dans nos rangs.

L'administration communale, sur la proposition de M. de Saint-Génois, l'un de nos confrères, a décidé qu'une des nouvelles rues de la cité porterait désormais le nom de Cornelissen.

Nous ignorons si ce nom est destiné à prendre place dans l'histoire générale des lettres; mais certainement, il brillera toujours au premier rang parmi les noms des hommes qui ont le mieux

Digitized by Google

mérité de la ville de Gand, qui y ont répandu le plus de bienfaits, qui y ont laissé les traces les plus durables de leur passage. Toujours il sera cité avec reconnaissance, quand on parlera des savants qui ont préparé chez nous le retour vers les sciences, les lettres et les arts, et qui ont donné aux esprits cette forte impulsion dont nous goûtons aujourd'hui les bienfaits (1).

A. QUETELET.

(1) Le portrait qui se trouve en tête de cette notice a été gravé, sous la direction de M. Calamatta, d'après un dessin de M. Madou, qui fait partie de ma collection particulière.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

PAULIN-L. C. E. LOUYET,

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE,

Né à Mons, le 23 janvier 1818; mort à Bruxelles, le 3 mai 1880;

PAR

M. DE KONINCK (1).

Il est bien rare qu'à chacune de ses réunions publiques, notre classe n'ait à déplorer la perte de l'un de ses membres. Pendant cette année encore, elle a été douloureusement atteinte par la mort de l'un de ses plus anciens et de ses plus illustres associés (2) et par le décès de l'un de ses plus jeunes correspondants.

D'où vient cette loi fatale à laquelle nous semblons assujettis, sinon de ce que les travaux de l'esprit usent le corps plus rapi-

(1) Les notes que M. E. Montefiore-Levi, beau frère de M. Louyet, a bien voulu me faire parvenir, ont rendu ma tâche beaucoup plus facile. Que M. E. Montefiore-Levi, qui lui-même se livre à des recherches chimiques avec le plus grand succès, veuille bien me permettre de lui en témoigner publiquement ma reconnaissance.

(2) M. de Blainville, membre de l'Institut de France.

Digitized by Google

Danse sculp. Bruxelles 1851

LOUYET.

Digitized by Google

Digitized by Google

dement que le vulgaire ne paraît le croire. La vieillesse atteint en général le savant de profession, avant l'âge fixé par la nature, et si ses forces physiques ne sont pas en rapport avec le développement de son intelligence, il est assailli par les infirmités, et le plus souvent il succombe, jeune encore, au moment où, à travers mille obstacles, il vient de se frayer une voie sûre dans la carrière épineuse et difficile qu'il s'était choisie.

C'est une cause de cette nature qui a précipité dans la tombe celui dont la classe était en droit d'espérer encore de nombreuses communications et dont elle m'a chargé de retracer ici la vie scientifique.

La classe, en me confiant cette mission honorable, a sans doute compté que le dévouement d'un ami suppléerait au talent de l'orateur. Tous mes efforts tendront à ne pas rester en dessous de la tâche que j'ai acceptée, et à faire passer devant vos yeux le tableau d'une vie courte à la vérité, mais honorable et digne, sous tous les rapports, de servir de modèle à ceux qui se laisseraient trop facilement rebuter par les obstacles qu'ils pourraient rencontrer dans leur carrière scientifique.

Paulin-Laurent-Charles-Evalery Louyet naquit à Mons, le 28 janvier 1818. C'est à une circonstance fortuite qu'il dut de voir le jour dans la capitale du Hainaut, car son père, ingénieur au corps des ponts-et-chaussées, résidait alors à Paris, où il s'était rendu dans le but de compléter ses études dans l'art de l'architecture.

Les premières années de Louyet s'écoulèrent paisiblement au sein d'une famille honorable, dont la probité et les talents du chef composaient le principal apanage.

Vers 1823, il suivit son père à Liége; d'un caractère vif, turbulent et espiègle, il fit le désespoir de ses premiers maîtres, qui n'eurent guère à se louer de la conduite, ni des succès de

Digitized by Google

leur élève. Son intelligence ne se prêtait point aux règles de la méthode et sa vivacité ne s'accommodait pas mieux des lenteurs de l'enseignement. Cependant Louyet était avide de savoir, et pour satisfaire ce penchant irrésistible, il lisait tous les livres qui lui tombaient sous la main. La lecture d'un ouvrage élémentaire de physique, composé par un homme dont la ville de Liége regrette la mort récente (1), servit à développer en lui le goût des sciences naturelles.

Dès lors, Louyet ne songea plus qu'à se procurer les moyens de répéter quelques-unes des expériences consignées dans le livre dont il fit son *vade mecum*, et à l'âge de dix ans, il possédait en physique, des notions bien plus exactes et bien plus étendues qu'on n'en rencontre souvent chez des jeunes gens d'un âge beaucoup plus avancé.

En 1830 éclata la révolution. On se rappelle la sympathie avec laquelle elle fut accueillie à Liége et les scènes émouvantes auxquelles elle y donna lieu. Eh bien, telle fut l'exaltation de Louyet, qu'il y eut bien peu de ces scènes auxquelles il n'ait assisté tantôt en acteur, tantôt en simple spectateur.

Vers la fin de l'année 1831, son père reçut l'ordre de transférer de nouveau son domicile à Bruxelles. A peine y fut-il établi, qu'il envoya son fils à l'Athénée. Mais celui-ci, ne se sentant aucun goût pour le grec et le latin, finit par négliger entièrement l'étude de ces langues, pour se livrer avec plus d'ardeur à celles de la physique, de la chimie et des mathématiques. En même temps, il cherchait à reprendre et à varier ses expériences. Retiré dans les combles de la maison paternelle, et privé de conseils et d'une direction convenable, il faillit à plu-

(1) M. Rouveroy, plus connu parmi les gens de lettres que parmi les savants.

Digitized by Google

sieurs reprises être victime d'accidents provoqués, soit par l'imperfection de ses appareils, soit par le défaut des précautions à prendre en pareilles circonstances.

Vers la fin de 1834, Louyet quitta l'Athénée, et, semblable à Corvisart, dont le génie se refusait à l'étude du grec et du latin, et dont la jeunesse offre plus d'un trait commun avec celle de notre infortuné confrère, il en sortit, quant à la connaissance de ces deux langues, à peu près comme il y était entré. Il n'en fut pas de même, pour ce qui regarde les sciences naturelles. Plusieurs prix vinrent couronner ses efforts.

Avec les connaissances scientifiques se développa chez Louyet le goût des voyages. Mais la modeste fortune de ses parents ne lui permettant pas d'entreprendre la moindre excursion lointaine, il profita d'une occasion qui lui sembla favorable pour satisfaire ce goût, sans être à charge à sa famille. A cet effet, il se présenta aux examens d'aspirant de marine, que le Gouvernement ouvrit peu de temps après sa sortie du collége. Il eut le bonheur de réussir, et la réception de son brevet mit pour un moment le comble à tous ses vœux.

Déjà son imagination ardente lui faisait entrevoir la possibilité de visiter des contrées lointaines, de vivre pendant un certain temps sous d'autres climats et d'autres cieux, d'étudier des mœurs différentes, d'affronter les périls qui accompagnent d'ordinaire les voyages maritimes, en un mot, d'échanger sa vie régulière, qui lui semblait monotone, contre une vie instructive et pleine d'incidents variés et de vives émotions (1).

(1) Si Louyet avait été imbu de préjugés, la date de son brevet, qui fut signé le 1er avril 1835, aurait pu lui faire présager les déceptions qui devaient l'assaillir à son arrivée à bord du bâtiment qui lui avait été assigné.

Digitized by Google

Mais loin de quitter son pays et de parcourir les mers, il resta pendant plusieurs mois à l'ancre dans l'Escaut, cloué pour ainsi dire à la même place, emprisonné dans un espace étroit, et ayant constammeut devant lui le même horizon; les occupations du lendemain étaient identiques à celles de la veille; et au lieu de ces émotions qu'il s'était promises, ses fonctions ne lui valurent qu'une fièvre ardente..... Le courage l'abandonna, et il prit la résolution d'offrir la démission de son emploi. Cette démission fut acceptée vers la fin de 1835 (31 novembre).

De retour à Bruxelles, Louyet eut le projet de compléter ses études littéraires, mais son père lui ayant manifesté le désir de le voir suivre la carrière dans laquelle lui-même s'était distingué, il s'adonna de nouveau aux mathématiques qu'il avait cultivées déjà avec succès à l'Athénée, et vers la fin de l'année 1836, il subit l'examen de conducteur des ponts et chaussées. Au mois de juin de l'année suivante, il obtint sa nomination de *conducteur temporaire*, avec mission de se rendre à Wolverthem, à 3 lieues de Bruxelles.

Mais cet emploi que Louyet n'avait recherché et accepté que par déférence pour son père, était pour lui un supplice, et ne convenait ni à son caractère, ni à ses goûts. Au milieu de ses occupations, il se surprenait herborisant dans les prairies et dans les bois des environs, ou étudiant un problème de physique ou de chimie qui s'offrait à son esprit. Sa loyauté et son désir de se consacrer désormais exclusivement à l'étude de ses deux sciences de prédilection, ne lui permirent pas de conserver pendant longtemps ces nouvelles fonctions, et du consentement de son père, il les résigna après quelques mois d'exercice.

La vocation décidée qu'il témoigna pour les sciences naturelles et particulièrement pour la chimie, décida son père à le présenter à M. Vandermaelen, directeur et fondateur de l'éta-

Digitized by Google

blissement géographique, situé dans l'un des faubourgs de la capitale. Notre confrère, à qui tant de jeunes naturalistes sont redevables des premiers encouragements qu'ils ont reçus au début de leur carrière, accueillit le jeune Louyet avec son affabilité ordinaire et lui procura les moyens tant désirés de se perfectionner dans ses études. Ayant obtenu l'autorisation de monter un petit laboratoire de chimie dans l'établissement même, son ardeur à développer ses connaissances s'accrut avec les moyens d'y satisfaire.

A force de travail et d'application, l'intelligence de Louyet s'étendait de jour en jour, et bientôt il se vit en état de communiquer aux autres ce qu'il avait appris lui-même.

A peine âgé de vingt ans, il débuta dans la carrière si difficile et souvent si ingrate de l'enseignement, en faisant un cours public et gratuit de chimie à une école spéciale et préparatoire qui venait de s'ouvrir à Bruxelles. Le succès qu'il y obtint lui valut, en 1839, sa nomination de répétiteur de chimie à l'école normale, fondée vers cette époque, dans l'établissement de son premier Mécène.

Témoin des efforts et de la haute intelligence de Louyet, M. Vandermaelen n'hésita pas à lui confier une mission scientifique pour le nord de l'Europe.

Cette circonstance lui permit d'assister au congrès scientifique des naturalistes allemands, qui, en 1839, eut lieu dans la ville de Pyrmont, célèbre par ses sources d'eaux minérales, et de se mettre en rapport avec plusieurs des notabilités scientifiques de notre époque. Bien que jeune encore, ses qualités aimables et sa précoce érudition lui valurent un accueil flatteur.

En quittant Pyrmont, Louyet se dirigea sur Copenhague.

Pendant son absence, son père, qu'il avait quitté en bonne santé, fut emporté en quelques jours. Satisfait de son voyage,

Digitized by Google

et ignorant encore le pénible événement qui venait de jeter la consternation dans sa famille, il arriva joyeux, se promettant bien de partager avec ses parents la fête dont son retour devait être l'occasion; mais au lieu de l'accueil sur lequel il comptait, il ne trouva dans la maison paternelle que silence, tristesse et désespoir!

A la vue des vêtements de deuil de sa mère et de ses sœurs, aux sanglots déchirants qu'elles firent entendre quand il parut en leur présence, Louyet ne comprit que trop bien le malheur irréparable qui l'avait frappé. Son père était non-seulement pour lui un guide assuré, mais encore pour sa famille un soutien indispensable.

Mais ce cruel événement sembla retremper son courage, et, après les premiers moments consacrés à la douleur, se repliant sur lui-même, il chercha à suppléer par son travail aux besoins d'une famille habituée à vivre dans une honnête aisance et que la mort de son chef menaçait de plonger dans la misère.

Dans cette situation déplorable, une chaire de chimie, vacante à l'école centrale du commerce et de l'industrie, lui fut offerte. Malgré le faible traitement qui s'y trouvait attaché (il n'était que de 800 francs), Louyet accepta ces nouvelles fonctions. Pendant environ deux ans, il s'en acquitta avec la plus louable exactitude et à la plus grande satisfaction de ses élèves, et ne les abandonna qu'à la suite d'un refus qu'il éprouva de la part de l'administration, d'augmenter son traitement, qui n'était pas en rapport avec l'importance du cours dont il était chargé.

Mais pendant que, par des travaux incessants et par mille sacrifices personnels, Louyet parvient à soutenir sa famille, dans un âge, où souvent les passions l'emportent sur le devoir, la Providence le soumet à une nouvelle épreuve. Sa mère, cette mère qu'il adorait, lui est ravie, quelque temps après la mort

Digitized by Google

de son père! Trop faible pour supporter le coup qui l'a frappée si inopinément, elle succombe à sa douleur!

Il fallut veiller à l'éducation et suffire à l'entretien des orphelins, dont le sort venait de le rendre fatalement le chef et l'unique soutien. Néanmoins, Louyet pourvut à tout, et pour me servir des termes de l'un de ses meilleurs et de ses plus anciens camarades de collége, *que lui importent un travail excessif et le sacrifice de sa jeunesse, si sa famille est sauvée* (1).

En 1845, le Gouvernement, dont les efforts constants tendent à développer l'industrie nationale, se décida à compléter le personnel du Musée de l'industrie, par l'adjonction d'un chimiste. Cette décision était d'autant plus indispensable, que la chimie est de toutes les sciences celle dont les applications sont le plus nombreuses, et à laquelle l'industrie est redevable des perfectionnements les plus importants.

Louyet que ses écrits avaient depuis longtemps désigné à la bienveillance du ministère, fut chargé de ces importantes fonctions. Dès lors, son avenir lui parut assuré; satisfait de son modeste sort, il se voua avec une nouvelle ardeur à ses travaux, et l'on verra bientôt s'il faillit à sa mission.

Les détails dans lesquels je suis entré, pourront paraître minutieux, mais comment faire ressortir le dévouement fraternel, l'abnégation de lui-même et toutes les autres belles qualités qui furent le partage de notre infortuné confrère, si ce n'est par le tableau des vicissitudes auxquelles il fut exposé, des luttes incessantes qu'il eut à soutenir contre l'adversité et du courage qu'il eut à déployer pour en sortir victorieux?

D'ailleurs comment pourrais-je mieux prouver que lui aussi,

(1) Voyez le discours prononcé par M. Moreau sur la tombe de Louyet.

Digitized by Google

à égal de ses plus illustres devanciers, fut le fils de ses œuvres, et que la persévérance et les talents nécessaires pour arriver au but qu'il s'était proposé, ne lui auraient pas fait défaut, s'il lui eût été donné de parcourir une plus longue carrière?

Peut-être un motif secret et respectable l'animait-il au travail, et le soutenait au milieu des difficultés mêmes qu'il eut à surmonter. La passion qu'il nourrissait dans son cœur pour la femme dont la main fut la récompense de ses succès, n'a peut-être pas peu contribué à entretenir ce feu sacré de la science dont il était rempli.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'on a peine à comprendre comment il a pu suffire à la fois aux occupations qui avaient directement pour but d'assurer son existence et celle de sa famille, aux travaux qu'il a publiés et aux nombreuses communications qu'il a faites à notre Académie et à divers autres corps savants, ainsi qu'à plusieurs journaux et autres recueils périodiques.

La première publication de Louyet porte la date de 1838. A cette époque, l'opinion publique se préoccupait vivement du magnétisme animal. Il paraîtra tout naturel qu'un jeune homme de vingt ans, à imagination vive et à idées généreuses, ait pu se laisser séduire par des faits vrais en apparence, dont on le rendait témoin et complice involontaire, et dont sa droiture ne lui permettait pas de suspecter la sincérité.

Heureusement pour lui et pour la science, son esprit prit bientôt une direction plus ferme, plus pratique et par conséquent plus utile. Les débats d'un procès tristement célèbre, et dont le drame qui y donna lieu, se déroula devant l'une des cours d'assises de la France, furent pour notre compatriote l'occasion de plusieurs travaux ayant pour objet de perfectionner les méthodes qui servent à reconnaître, au milieu de cer-

Digitized by Google

taines substances, la présence de petites quantités de matières arsenicales, et de distinguer d'une manière certaine, ces produits dangereux de ceux avec lesquels on pourrait les confondre.

Ces recherches, qui n'étaient pas sans mérite, furent bientôt suivies de deux travaux bien plus considérables, que son opiniâtreté au travail et son infatigable persévérance permirent pour ainsi dire à Louyet de conduire de front. L'un, provoqué par une question proposée par notre Académie, était du plus haut intérêt pour notre agriculture et pour la salubrité publique; l'autre était destiné à servir de guide à ses élèves et à ceux que leur goût entraîne vers l'étude de la chimie. Le premier de ces travaux avait pour objet de *déterminer par des expériences, si les poisons métalliques enfouis dans un terrain cultivé, pénètrent également dans toutes les parties des végétaux qui y croissent.*

Bien que Louyet se fût livré à un assez grand nombre d'expériences, et que de leur ensemble il fût permis de conclure que l'habitude contractée par certains cultivateurs de chauler avec de l'arsenic et autres poisons métalliques les graines destinées aux semailles et de répandre ces substances vénéneuses dans le sol, afin de se défaire des animaux nuisibles, ne saurait inspirer de crainte sérieuse pour la santé publique (1), l'Académie, jugeant sur le rapport de ses commissaires, ne put lui décerner que la médaille en argent. Cependant cette récompense de second ordre n'ôte rien au mérite du travail de Louyet. Ainsi que

(1) Les expériences de Louyet tendent en effet à prouver que dès que les végétaux, et principalement les céréales, absorbent de l'arsenic blanc ou tout autre composé arsenical, ces végétaux ne tardent pas à se flétrir et à succomber à l'action du poison.

Digitized by Google

l'a justement proclamé notre illustre secrétaire perpétuel sur la tombe même de notre jeune et infortuné confrère, ce mémoire est une œuvre consciencieuse et pleine de faits définitivement acquis à la science. Il est hors de doute que l'Académie se fût empressée de lui voter la plus haute distinction, si le temps ne lui eût fait défaut, pour ajouter aux faits si bien constatés quelques faits nouveaux qui, en faisant disparaître les lacunes qu'il s'efforça de combler par la suite, lui eussent permis de généraliser ses conclusions et de présenter un travail plus complet.

Si le mémoire dont je viens de parler n'eut pas tout le succès que Louyet en avait espéré, par compensation, son *Cours élémentaire de chimie générale inorganique*, qui parut en 1841-1842, fut accueilli avec faveur.

La publication de ce livre, qui, sous un petit volume, est gros d'érudition et renferme tous les principes de la science chimique, fut un témoignage éclatant de l'infatigable activité de son auteur. Aussi, le Roi, digne appréciateur du mérite modeste, le récompensa-t-il de son travail, en lui décernant la médaille en or de grand module à son effigie.

Louyet fut d'autant plus sensible à cette distinction honorable, qu'il ne l'avait point recherchée. Elle fut pour lui un motif de reprendre avec plus d'ardeur les recherches qu'il avait commencées en 1839 sur la nature du fluor et de ses composés.

On sait que ce corps est le seul de tous les éléments admis par les chimistes qui, jusqu'à présent, n'a pu être obtenu à l'état de pureté parfaite, quoique à plusieurs reprises on ait annoncé sa découverte et décrit le procédé par lequel on devait se le procurer dans cet état. Davy, dont le génie inventeur dota l'humanité de cette lampe merveilleuse, à l'aide de laquelle nos houilleurs exploitent sans danger le combustible minéral, qu'un

Digitized by Google

littérateur anglais a si justement désigné sous le nom de *diamant noir*, et qui forme l'une des principales sources de la prospérité de notre pays, Davy, dis-je, fut le premier qui essaya d'isoler le fluor.

Cet illustre chimiste, dans les divers essais qu'il entreprit dans ce but, découvrit que le chlore possède la propriété de décomposer plusieurs fluorures métalliques; mais à cause des affinités puissantes que le fluor semble exercer même à froid sur la plupart des autres corps, il ne put réussir à le dégager de ses combinaisons.

Désespérant de l'obtenir en se servant des vases métalliques ou autres, dont on fait généralement usage en chimie, il manifesta à Berzelius l'intention de faire construire des appareils en spath-fluor, afin de tenter de nouvelles expériences.

L'idée de Davy, que la mort était venue surprendre, avant qu'il ne pût la mettre à exécution, ne fut réalisée qu'en 1836 par MM. Th. et G.-J. Knox. Quoique ces chimistes distingués eussent la conviction d'avoir atteint le but qu'ils s'étaient proposé en faisant exécuter les appareils dispendieux qu'ils employèrent, ils se virent contraints de renoncer à une partie de leurs expériences, à cause de l'effet nuisible qu'elles avaient exercé sur leur santé.

Les choses en étaient là, lorsqu'en 1841, l'Académie publia, dans son *Bulletin*, le premier travail de Louyet sur le fluor.

MM. Knox n'eurent pas plutôt pris connaissance de ces recherches, qu'ils offrirent à notre compatriote de mettre à sa disposition leurs appareils en platine et en spath-fluor, bien que ces appareils fussent d'un prix très-élevé et sujets à se détériorer facilement, afin de lui fournir l'occasion de répéter leurs expériences et de les compléter au besoin. Une pareille proposition qui honore à la fois ses auteurs et celui à qui elle

Digitized by Google

fut faite, flattait trop l'amour-propre de notre jeune confrère, pour qu'il ne l'acceptât pas avec empressement.

Après cinq années de recherches laborieuses, Louyet en consigna les résultats dans un travail très-étendu, qu'il soumit au jugement de l'Institut de France, dans l'une des séances du mois de novembre de l'année 1846 (1).

Quelle que fût la faveur avec laquelle son mémoire fut accueilli, et la satisfaction que dut lui causer l'approbation que n'hésitèrent pas à lui donner les hommes les plus compétents de la science, il n'acheta que trop chèrement ses succès. Pour le prouver, il me suffira de reproduire ici, la fin de ce travail remarquable.

« En terminant, je ferai observer, dit-il, qu'il est nécessaire de prendre les plus grandes précautions pour se préserver de l'action des vapeurs fluorhydriques, quand on voudra répéter les expériences de MM. Knox et les miennes. Ces vapeurs agissent avec la plus grande énergie sur l'économie animale. Tous les chimistes qui se sont occupés de l'acide fluorhydrique ou du fluor, l'ont appris à leurs dépens. Gay-Lussac et M. Thénard ont fortement insisté sur ses dangereux effets. Outre les douleurs aiguës sous les ongles, l'inflammation momentanée des yeux, la fatigue de la vue, on ressent des douleurs à la poitrine, de l'irritation au larynx et aux bronches, on souffre de crachements de matières épaisses et parfois sanguinolentes, et il faut beaucoup de temps pour se rétablir. Il est rare que ses effets soient instantanés et rapides. Le révérend Thomas Knox a failli en mourir. Le mal n'a disparu qu'en faisant usage de l'acide hydrocyanique pendant six mois. M. Georges Knox en a

(1) Ce travail n'a été publié que par extrait dans le tome XXIII des *Comptes-Rendus de l'Académie des sciences*.

Digitized by Google

ressenti les effets pendant trois années consécutives, et a dû aller à Naples pour se rétablir. *Quant à moi, ma santé en a été profondément altérée, et j'ai craché le sang à diverses reprises.* »

Après un aveu aussi formel, doit-on s'étonner que Louyet, qui était né fort et robuste, ait néanmoins succombé si jeune! Ces simples paroles font ressortir mieux que je ne pourrais le faire par de longues phrases, combien il a fallu de courage pour se livrer pendant plusieurs années consécutives à l'étude d'un corps, qui non-seulement se dérobe à nos investigations, mais encore semble avoir été fait pour punir l'audace de ceux qui tenteraient de le réduire. Aussi conçoit-on que Louyet ait dû de temps en temps suspendre ses recherches. Mais comme il n'était pas dans sa nature de rester inactif, il se livrait pendant ce temps d'arrêt à d'autres travaux non moins utiles.

C'est ainsi qu'à la séance du 6 novembre 1841, il communiqua à notre Académie une notice sur un procédé de dorure sur métaux par la voie humide, à l'aide du galvanisme. Ce procédé, qui a beaucoup d'analogie avec celui dont M. Ruolz avait envoyé la description trois mois auparavant à l'Institut de France (1), et qui pendant quelque temps eut une si grande vogue, avait coûté à mon ami beaucoup de peines et d'argent (2). Bien qu'il

(1) Le 12 août de la même année.

(2) Telle était l'ardeur de Louyet pour l'étude de la chimie, que malgré le peu de ressources dont il disposait, il ne reculait devant aucune dépense, lorsqu'il prévoyait que ses recherches pouvaient le conduire à une découverte utile. Non-seulement il établit son laboratoire dans la plus belle pièce de sa demeure, mais il ne craignit pas de grever l'avenir de charges très-lourdes pour lui, afin de le pourvoir de tous les appareils et instruments de précision que ses nombreux travaux rendaient indispensables.

Digitized by Google

eût réellement découvert ce procédé et qu'il l'eût démontré à son cours avant l'existence de la note de M. Ruolz, il perdit ses droits à la priorité, pour avoir tardé de prendre date, parce que ses expériences n'avaient pas encore acquis la précision qu'il voulait leur donner, avant de les livrer au public.

Il se consola difficilement de cette perte; il avait espéré attacher son nom à un procédé qu'il croyait destiné à soulager une partie des maux qui n'atteint que trop souvent la classe ouvrière, en soustrayant les doreurs sur métaux à l'influence désastreuse des émanations mercurielles.

Cet écrit fut suivi de plusieurs autres, qui tous avaient leur côté pratique, ce qui forme le caractère spécial de ses œuvres.

C'est ainsi que, outre un certain nombre de notices de moindre importance, il publia successivement en 1842, un *Nouveau procédé pour dissoudre le caout-chouc, de manière à le rendre propre à être appliqué sur les étoffes;* en 1843, deux *Notes sur le zincage voltaïque du fer et autres métaux;* en 1844, *Des recherches sur la potasse à l'alcool et le carbonate de potasse;* en 1845, un *Mémoire sur un appareil à distiller l'eau de mer pour la rendre potable, inventé par M. Th. Scheidtweiler;* et en 1846, *Des analyses d'alliages employés dans les arts.*

Tant de travaux consciencieux, dont les titres seuls démontrent l'utilité, méritaient une récompense de la part de l'Académie. Elle la lui accorda en le nommant correspondant de la classe des sciences, dans sa séance du 15 décembre 1846 (1).

(1) Louyet appartenait à plusieurs autres sociétés savantes. Je citerai principalement la Société philomatique et la Société de pharmacie de Paris; la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, etc. Il était en outre, depuis 1843, membre du conseil de salubrité de Bruxelles.

Digitized by Google

Louyet fut très-reconnaissant de cette distinction, dont il se rendit encore plus digne par de nouvelles recherches non moins importantes que celles qui précèdent. C'est ainsi qu'au commencement de l'année 1847, il envoya à l'Institut de France un mémoire tendant à prouver que l'acide fluorhydrique parfaitement anhydre, ne peut être obtenu par le procédé généralement usité, et qu'il n'est pas liquide à la température ordinaire.

Un peu plus tard, il publiait dans les *Annales de chimie et de physique de Paris*, ses recherches sur l'équivalent du fluor, tendant à démontrer par un grand nombre d'expériences, que cet équivalent devait être représenté par 237,50, ou par un multiple de l'équivalent de l'hydrogène. Or, comme les équivalents du chlore, du brome et de l'iode n'offrent point cette particularité, il crut y trouver la confirmation de l'opinion qui l'avait porté depuis longtemps à rejeter l'hypothèse d'Ampère, hypothèse généralement admise dans la science, et qui consiste à considérer le fluor comme l'analogue des trois éléments que je viens de citer. *Toutes les recherches que j'ai entreprises sur ce sujet important*, ajoute-t-il, *m'inclinent à penser que le fluor forme à lui seul une classe à part. Néanmoins, s'il fallait le rapprocher de quelques corps simples, je n'hésiterais pas à le placer à côté de l'oxygène, du soufre, etc., c'est-à-dire de la série des corps simples dont les équivalents sont des multiples en nombres entiers de l'équivalent de l'hydrogène. Par mes prochaines expériences, j'espère arriver à confirmer entièrement cette manière de voir.*

L'espoir dont il se flattait, Louyet n'a malheureusement pu le réaliser; j'ignore si les expériences qu'il projetait eussent été de nature à faire abandonner l'hypothèse d'Ampère, mais je suis obligé d'avouer que, quelle que soit l'exactitude de celles sur

Digitized by Google

lesquelles il s'est appuyé, elles sont insuffisantes pour trancher définitivement la question.

Après ce travail, il n'a plus rien publié sur le fluor et ses composés, quoique, par l'inspection de ses notes, j'aie pu m'assurer que, malgré les atteintes profondes portées à sa santé par les recherches auxquelles il s'était livré, il les avait reprises au mois d'avril de l'année dernière. Elles eurent pour but, d'abord de reproduire le fluorure de carbone dont MM. Knox avaient annoncé l'existence, ensuite, d'obtenir l'éther fluorhydrique par d'autres procédés que ceux par lesquels on avait vainement cherché à le préparer. Ni l'une ni l'autre de ces deux tentatives ne lui réussirent. Néanmoins ses résultats, pour ce qui concerne la première, ne furent pas sans quelque importance, en ce qu'ils servirent à lui prouver, que le composé que MM. Knox avaient pris pour du fluorure de carbone, n'est autre que le chlorure de ce même corps, découvert depuis longtemps par Julin, et imprégné d'une certaine quantité d'acide fluorhydrique.

Cependant, bien d'autres questions relatives aux composés fluoriques restaient à résoudre, et Louyet comptait bien les aborder l'une après l'autre, si, comme il en avait l'espoir, il parvenait à rétablir sa santé de plus en plus compromise par l'action corrosive de ces composés.

En attendant ce moment, qui hélas! ne devait pas venir pour lui, d'autres travaux utiles occupaient son activité. Consulté plus d'une fois comme expert et appelé à se prononcer sur la valeur et la qualité de nombreux échantillons de farines, Louyet avait pu se convaincre, dans plusieurs cas, de l'insuffisance des méthodes généralement employées pour constater la fraude, que souvent des hommes avides ne craignent pas de commettre aux dépens de la santé et de la vie même de leurs semblables.

L'examen analytique des cendres provenant des graines des cé-

Digitized by Google

réales et des plantes légumineuses lui ayant démontré l'existence de principes souvent très-différents entre eux, suivant la nature du végétal, il conçut l'espoir d'arriver à constater la falsification, au moins dans un grand nombre de cas, par la seule inspection minutieuse des produits de l'incinération des farines soupçonnées. Dans ce but, il fit de nombreuses expériences, dont les résultats sont consignés dans deux mémoires insérés aux *Bulletins de l'Académie.*

Ces mémoires, qui peuvent être rangés au nombre des meilleurs écrits de Louyet, forment encore l'un de ses plus beaux titres à la reconnaissance nationale. Leur publication a été d'autant plus opportune qu'elle a été faite au moment où la cupidité était excitée par la cherté des matières alimentaires.

Il est probable que ce travail, joint à ceux qu'il avait publiés antérieurement sur les poisons métalliques, contribuèrent à le désigner au choix du parquet de Bruxelles, qui, en 1848, se l'attacha en qualité de chimiste expert. Il méritait cette distinction, par sa grande droiture et sa rare sagacité, jointes à une modestie réelle. Dans les actions humaines que la loi soumet à l'appréciation des tribunaux, on observe souvent des complications si singulières, que celui qui, par la nature même de ses fonctions, doit exercer une grande influence sur la décision des juges, ne réunit jamais à un trop haut degré la prudence au savoir, pour éviter de porter atteinte à la liberté, à l'honneur et à la vie des hommes, par la témérité de ses conclusions.

Si j'ajoute à tous ces titres, qui lui mériteront à jamais une place honorable parmi les chimistes belges, que pendant deux ans, Louyet a occupé la chaire de chimie et de physique à l'école vétérinaire de l'État, provisoirement vacante par l'absence du titulaire, et que par la *manière aussi simple que brillante* dont il faisait son cours, il avait su captiver l'attention et l'es-

Digitized by Google

time de ses élèves, on comprendra facilement le vide que sa perte a dû former.

Qui de nous ne se souvient qu'il y a deux ans, jour pour jour et à cette même place, Louyet, au nom de l'Académie, rendait à Berzelius les pieux devoirs qu'elle m'a chargé de lui rendre à lui-même. On eût dit, qu'en retraçant d'une voix émue les vicissitudes éprouvées par l'illustre chimiste suédois, avant d'atteindre à l'apogée de sa gloire, il avait voulu évoquer le souvenir des luttes de sa propre vie.

Bien que ses amis eussent déjà conçu à cette époque de graves inquiétudes sur sa santé, ils étaient bien loin de s'attendre à ce que cette belle intelligence s'éteindrait de si tôt.

Quoique maladif depuis un certain temps déjà, Louyet ne tint le lit que quelques semaines avant sa mort. L'absence de grandes souffrances et le désir de se livrer de nouveau à ses études favorites, furent cause sans doute qu'il se fit illusion sur son état jusqu'au dernier moment. Il expira le 3 mai 1850, à l'âge de 32 ans, entouré des soins empressés de sa famille et particulièrement de son épouse (1), dont le dévouement a été admirable (2).

(1) Louyet avait épousé, le 28 mai 1847, Mlle Élisa Levi, appartenant à une honorable famille anglaise établie à Bruxelles. Des deux enfants issus de ce mariage, l'un a été emporté récemment en quelques jours par une fièvre cérébrale.

(2) Ses funérailles se firent au milieu d'un nombreux cortége de collègues, de condisciples, d'élèves et d'amis. Plusieurs discours furent prononcés sur sa tombe. M. Quetelet s'était réservé la tâche de lui rendre un dernier hommage au nom de l'Académie ; M Ansart, chef de section à l'école vétérinaire de l'État, fut l'interprète des sentiments d'affection et d'estime de ses condisciples pour leur professeur, et enfin M. Moreau, l'un des meilleurs et des plus anciens

Digitized by Google

Il est à espérer que le Gouvernement ne laissera pas dans le besoin la veuve d'un savant estimable.

camarades du défunt, lui adressa quelques mots d'adieu, inspirés par cette bonne et franche amitié qui les avait unis dès leur enfance. Ces discours ont été reproduits par le *Moniteur* du 7 mai 1850.

Digitized by Google

LISTE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LOUYET.

En **1838**. *Mémoire sur le magnétisme animal dans ses rapports avec les sciences physiques* (Ce travail, divisé en trois parties, a été inséré dans le COURRIER BELGE.)

DANS LE RÉPERTOIRE BELGE DE PHARMACIE ET DES SCIENCES ACCESSOIRES :

En **1840**. 1° *Sur les moyens de revivifier l'écriture ordinaire qui a été enlevée du papier, à l'aide d'agents décolorants ;*

2° *Sur la production des taches simulant des taches arsenicales, dans certains verres chauffés au chalumeau.*

En **1841**. 1° *Nouvelle méthode pour reconnaître les sulfures arsenicaux ;*

2° *Mémoire sur l'absorption des poisons par les plantes.* (Mémoire couronné par l'Académie;)

3° *Sur le madi cultivé.*

En **1842**. 1° *Sur l'arsenic qui peut se trouver dans certaines espèces de pipes ;*

Digitized by Google

2° *Nouveau procédé pour dissoudre le caoutchouc, de manière à le rendre propre à être appliqué sur les étoffes.*

De **1841** à **1842**. *Cours élémentaire de chimie générale inorganique.* Bruxelles, Société encyclographique, 3 vol. in-8°.

En **1842**. *Lettre de M. Louyet à M. E. Montius.* (Cette lettre a été insérée à la page 145 de l'ouvrage de M. Montius, intitulé : *Faits curieux et intéressants produits par la puissance du magnétisme animal*, 3e édition.)

DANS LES BULLETINS DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE :

En **1840**. 1° *Sur l'empoisonnement par l'acide cyanhydrique.* Vol. VII, 1re partie, pag. 177;

2° *Sur quelques causes d'erreurs qui peuvent provenir de l'emploi de l'appareil de Marsh, pour reconnaître la présence d'un composé arsenical quelconque.* Ibid., pag. 406.

En **1841**. 1° *Sur les taches métalliques formées dans certains verres sous l'influence d'une flamme réductive.* Vol. VIII, 1re partie, pag. 304.

2° *Sur la combinaison du brôme avec l'azote.* Ibid., pag. 305;

3° *Sur l'isolement du fluor.* Ibid., pag. 306;

Digitized by Google

4° *Sur le développement d'un végétal au sein d'une dissolution d'acide arsénieux.* Ibid., 2me partie, pag. 285;

5° *Notice sur un nouveau procédé de dorage sur métaux par voie humide et courant électrique.* Ibid., pag. 448.

En **1844**. *Recherches sur la potasse à l'alcool et le carbonate de potasse.* Vol. XI, 2me partie, pag. 39.

En **1845**. *Note sur l'absorption des poisons métalliques par les plantes.* Vol. XII, 1re partie, pag. 24.

En **1847**. 1° *Recherches expérimentales sur le zincage voltaïque du fer.* Vol. XIV, 1re partie, pag. 206;

2° *Falsifications des céréales et recherches sur la proportion relative des éléments inorganiques de ces graines.* Ibid., 2me partie, p. 322;

3° *Deuxième notice sur la falsification des céréales.* (Suite à la notice précédente.) Ibid., pag. 383.

En **1848**. 1° *Sur le procédé Bickes pour obtenir des récoltes sans engrais, par la préparation préalable des semailles.* Vol. XV, 1re partie, pag. 357;

2° *De l'ébullition des liquides et de leur adhérence aux vases qui les contiennent, comme causes de certains phénomènes.* Vol. XV, 2me partie, pag. 27;

3° *Procédé d'extraction du nickel et du cobalt, suivi dans une fabrique à Birmingham.* Ibid, 2me partie, pag. 294;

4° *Du passage du gaz hydrogène à travers les corps solides.* Ibid., pag. 296.

Digitized by Google

En **1849**. 1° *Note sur la préparation de l'oxyde de cobalt et sur l'aluminate de cobalt pur.* Vol. XVI, 1re partie, pag. 428;

2° *Expériences comparatives sur la force et la constance du courant produit par différentes piles voltaïques, connues sous le nom de batteries à courant constant.* Ibid., pag. 613;

3° *Note sur la polarisation des électrodes du voltamètre.* Ibid., 2me partie, pag. 39.

DANS LE BULLETIN DU MUSÉE DE L'INDUSTRIE DE BRUXELLES :

En **1843**. *Notice sur le zincage voltaïque du fer et autres métaux.* Vol. IV, pag. 120.

En **1844**. 1° *Cause de la non-oxydation des rails sur les chemins de fer parcourus dans le même sens.* Vol. VI, pag. 38;

2° *Notice sur le zincage voltaïque du fer.* Ibid., pag. 203.

En **1845**. 1° *Notice sur l'état de l'oxydation du fer contenu dans le sol, par M. Richard Phillips, junior.* Traduite par Louyet. Vol. VII, pag. 205;

2° *Mémoire sur un appareil à distiller l'eau de mer pour la rendre potable, inventé par M. Th. Scheidtweiler, mécanicien à Bruxelles.* Vol. VIII, pag. 10.

En **1846**. 1° *Analyses d'alliages employés dans les arts.* Vol. IX, pag. 252;

Digitized by Google

2° *Analyse d'une poudre terreuse employée dans le nettoyage de l'argenterie.* Ibid., p. 255;

3° *Recherches analytiques sur une poudre de guerre.* Ibid., pag. 256;

4° *Analyse de l'eau d'un puits artésien, foré hors la porte de Flandre à Bruxelles, dans la propriété de M. Donner.* Vol. X, pag. 57;

5° *Nouvelle cuve à mercure.* Ibid., pag. 63.

6° *Falsification des céruses.* Ibid., pag. 64.

En **1847**. 1° *Sur les récentes explosions de coton-poudre en Angleterre.* Vol. XII, pag. 85;

2° *Sur la préparation de l'acide phosphorique anhydre.* Ibid., pag. 200;

3° *Sur certains phénomènes d'ignition voltaïque et de décomposition de l'eau en ses gaz constituants par la chaleur, par W.-R. Grove;* traduit de l'anglais par Louyet. Ibid., pag. 202;

4° *Mémoire supplémentaire sur certains phénomènes d'ignition voltaïque et de décomposition de l'eau en ses gaz constituants par la chaleur, par W.-R. Grove;* traduit par Louyet. Ibid., pag. 221.

En **1848**. 1° *Application à l'éclairage d'un des produits de la distillation de la résine commune.* Vol. XIII, pag. 84;

2° *Note sur les falsifications des céréales.* Vol. XIV, pag. 109.

Digitized by Google

DANS LES COMPTES RENDUS DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE PARIS :

En **1846**. *Nouvelles recherches sur l'isolement du fluor, la composition des fluorures et le poids atomique du fluor*. Premier mémoire. Extrait. Vol. XXIII, pag. 960.

En **1847**. *Recherches sur l'équivalent du fluor*. Vol. XXIV, pag. 434.

DANS LA REVUE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE DU DOCTEUR QUESNEVILLE :

En **1848**. *Corrélation des forces physiques, ou résumé d'un cours donné à l'institution de Londres en* 1843, *par M. Grove;* traduit librement, par Louyet.

DANS LES ANNALES DE CHIMIE ET DE PHYSIQUE DE PARIS :

En **1849**. *Recherches sur l'équivalent du fluor*. 3me série, vol. XXV.

DANS L'ANNUAIRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, POUR L'ANNÉE 1849 :

Notice sur la vie et les travaux de J.-J. Berzelius.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

HENRI-CHRÉTIEN SCHUMACHER,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

Né à Bramstedt, dans le Holstein, le 3 septembre 1780, mort à Altona, le 28 décembre 1850 (1).

Le célèbre astronome auquel cette notice est consacrée, était issu d'une famille distinguée, qui lui laissa, à défaut de fortune, un nom estimé et d'honorables antécédents. Ses ancêtres avaient quitté la Westphalie au seizième siècle, pour venir habiter le Holstein (2). Son père, André Schumacher, conseiller de confé-

(1) Je dois à l'obligeance de M. Petersen, l'aide et l'ami de M. Schumacher, la plupart des renseignements contenus dans cette notice, j'en ai ajouté quelques-uns que j'ai puisés dans mes souvenirs et dans la correspondance de l'illustre défunt, avec qui j'avais des relations suivies depuis plus de vingt ans.

(2) Parmi les membres de sa famille, on trouve l'infortuné comte de Griffenfeldt, grand chancelier de Norwege, qui, à la suite d'une élévation rapide, se vit dépouiller de ses biens et de ses honneurs, et fut condamné à la peine capitale. Christian V commua sa peine en celle de la détention dans une forteresse, d'où il ne sortit qu'après 23 ans. Le comte jouit peu de sa liberté, car il mourut l'année suivante (1699).

Digitized by Google

rence, avait fait partie de l'ambassade danoise à St-Pétersbourg; il fut ensuite attaché au cabinet du roi de Danemark Christian VII, et envoyé, en dernier lieu, à Bramstedt, en qualité d'administrateur du bailliage de Segeberg.

C'est dans cette localité que notre confrère vit le jour. Il reçut sa première éducation dans la maison paternelle; mais il avait à peine dix ans, qu'il fut frappé du malheur le plus grand que l'on puisse éprouver à cet âge : il perdit son père (1). Celui-ci, dès qu'il s'était senti dans l'impossibilité de continuer ses soins à ses deux fils, avait songé à leur avenir et les avait recommandés au prince royal, qui fut couronné, plus tard, sous le nom de Frédéric VI. Cette tendre sollicitude eut les plus heureux résultats; le prince justifia, sous tous les rapports, la confiance placée dans ses bons sentiments.

Le pasteur Dörfer de Preetz, homme instruit et auteur d'une bonne topographie du Schleswig-Holstein, prit soin de l'éducation des deux frères; et l'année suivante, il les amena avec lui à Altona, où venaient de l'appeler ses nouvelles fonctions. Madame Schumacher ne voulut pas se séparer de ses enfants; elle les suivit dans la nouvelle résidence de leur précepteur.

Dès lors se développait, chez le jeune Henri, le goût des sciences mathématiques et de l'astronomie; à la connaissance de la théorie il voulut joindre celle de la pratique; il essaya de construire en bois des pendules et d'autres instruments pour tâcher de se rendre compte des mouvements célestes. Nos premières inclinations dominent presque toujours le reste de notre

(1) Le 2 janvier 1790. — Sa mère, Sophie Hedewig Weddy, était la fille d'un pasteur de la province d'Oldenbourg : elle avait été mariée en premières noces, au conseiller Busching, frère du célèbre géographe; elle est morte à Altona, le 30 octobre 1822.

Digitized by Google

existence; nous en trouvons ici une preuve nouvelle. Ceux qui ont eu le bonheur de connaître notre confrère, savent qu'il avait une véritable passion pour les instruments et surtout pour les chronomètres (1).

Cependant la faiblesse de sa santé inspirait quelques craintes; son médecin dut le forcer à suspendre ses études et à aller habiter pendant quelque temps la campagne. Il y apprit que sa mère avait fait l'acquisition des ouvrages mathématiques de Wolff; et dès lors, il n'eut plus de repos que ces livres tant désirés ne fussent entre ses mains. Ses études mathématiques ne nuisirent cependant pas à celles des langues pour lesquelles il montra toujours l'aptitude la plus grande : Schumacher parlait et écrivait à peu près toutes les langues vivantes de l'Europe, et possédait à fond les langues anciennes, circonstance extrêmement

(1) En 1832, il m'avait proposé, pour notre Observatoire, l'achat d'un excellent cercle de Troughton, construit en 1792, ou plutôt c'était un cadeau qu'il voulait nous faire pour faciliter la détermination exacte de notre latitude. Les économies qu'imposait notre récente révolution, m'empêchèrent d'accepter ses propositions obligeantes; il me répondit : « Je suis fâché que les circonstances ne vous permettent pas de profiter de mes offres; mais puisque vous ne pouvez pas vous en servir, je regarde le cercle de Troughton avec une nouvelle tendresse, comme un père regarderait un fils retrouvé. C'est le plus parfait instrument de pareille dimension, qui me soit venu entre les mains. » Les instruments n'inspirent ces passions qu'aux hommes qui savent s'en servir. C'est aussi pour ces hommes que les plus grands mécaniciens réservent toutes leurs tendresses. Le plus habile ingénieur de l'Angleterre, le célèbre Troughton, avait pour Schumacher une amitié toute particulière. Comme il hésitait à nous envoyer les grands instruments que lui avait commandés le gouvernement déchu, Schumacher me proposa de lui écrire. « Pour

Digitized by Google

avantageuse pour le rôle honorable qu'il eut à remplir plus tard, en servant d'intermédiaire entre tous les astronomes du monde civilisé.

Il fit ses études en droit aux universités de Kiel et de Göttingue, mais en restant toujours fidèle aux sciences exactes. En 1806, il écrivit, à l'occasion de son doctorat, une dissertation *De servis publicis populi Romani*, qu'il dédia à son ami et ancien maître, le pasteur Dörfer. Il passa ensuite quelques années en Livonie, remplissant les fonctions de précepteur dans une famille distinguée.

A son retour, il fut assez heureux pour faire la connaissance du comte Reventlow, curateur de l'université de Kiel; et, par son influence, il put se livrer entièrement à l'étude des sciences mathématiques. A cet effet, il alla passer quelques années à

moi, disait-il, le vieux Troughton fait l'impossible; tout ce que je désire, est aussitôt expédié. Il s'obstine même à faire, lui-même, les dernières rectifications. Comme il parait que je suis son enfant gâté, il sera peut-être bon que je lui écrive pour vos instruments, et vous pouvez compter que je le ferai à la première occasion. »

M. Schumacher a toujours témoigné le plus vif intérêt au sort de notre Observatoire. Lorsque le bâtiment fut achevé, et les instruments en place, ce furent les moyens de les utiliser qui me manquèrent. « J'apprends avec étonnement, m'écrivit-il alors assez gaiement, qu'on ne vous a accordé encore aucun aide; c'est comme si l'on donnait à un directeur d'orchestre, d'excellents instruments sans lui donner de quoi payer les musiciens. Ces messieurs croient qu'un astronome regarde les étoiles tantôt par un, tantôt par un autre instrument et que c'est là ce qu'on appelle faire des observations. Ils n'ont aucune idée que chaque instrument exige son cours suivi d'observations et qu'un seul astronome ne peut y suffire. » 20 décembre 1837.

Digitized by Google

Göttingue, auprès de l'illustre Gauss, qui à la gloire d'être le premier géomètre de l'Allemagne, joint celle d'avoir formé à peu près tous les mathématiciens allemands qui marchent avec le plus de distinction sur ses traces. Il ne lui fut pas difficile d'attirer l'attention d'un homme aussi supérieur; et, ce qui vaut mieux encore, de mériter son amitié. Schumacher avait pour le géomètre de Göttingue une véritable vénération; il le consultait avec déférence sur tous les points épineux que lui présentait sa position délicate comme rédacteur du Journal astronomique.

En 1810, Schumacher fut nommé professeur d'astronomie à Copenhague; et, en 1813, il accepta, avec l'assentiment du roi de Danemark, les fonctions de directeur de l'Observatoire de Manheim, mais sous la condition de venir remplir le même emploi à Copenhague, en cas de retraite de Bugge, qui se trouvait alors à la tête de l'Observatoire de cette dernière ville. En acceptant ce déplacement, il avait surtout cédé aux invitations de son protecteur et ami le duc d'Augustenbourg.

Avant son départ pour Manheim, Schumacher s'était marié(1); le choix qu'il fit prouve en faveur de son discernement, et le bonheur dont il a joui dans son intérieur, témoigne en même temps de la bonté de son cœur et de l'attachement qu'il savait inspirer.

La mort de l'astronome Bugge, arrivée au mois de mars 1815, rappelait naturellement Schumacher à Copenhague. Notre confrère fit un voyage en Autriche, pour s'entendre à ce sujet avec son auguste protecteur, le roi Frédéric VI, qui assistait alors au congrès de Vienne, et aussi pour voir son frère, Ch. Schumacher, qui se trouvait à la suite du souverain.

(1) Avec Mlle Chrétienne Madelaine de Schoon, qui lui a survécu, et dont il a eu sept enfants; quatre fils et trois filles. Il a eu le malheur de perdre l'aîné et le plus jeune de ses fils.

Digitized by Google

Notre confrère fut nommé professeur ordinaire d'astronomie et directeur de l'Observatoire de Copenhague. Dès son arrivée, il commença à donner un cours d'astronomie en langue latine; et, l'année suivante, il fit ses préparatifs pour la mesure d'un degré de méridien dans le Schleswig-Holstein. Afin de surveiller avec plus d'activité la triangulation de ce pays, il obtint, en 1821, la permission de s'établir à Altona et d'y construire un observatoire. Il choisit l'emplacement de cet édifice, dans un site charmant, sur la pente de la rive droite de l'Elbe (1).

En 1819, il avait fait avec son ami Jean George Repsold, le plus habile mécanicien de l'Allemagne, un voyage en Angleterre et en France, pour visiter les Observatoires de ces pays et faire la connaissance des astronomes. C'est dans le même but qu'il visita, en 1826, à Munich, les ateliers de Reichenbach et d'Ertel, d'Utzschneider et de Fraunhofer; en 1834 et 1835, il se rendit à Berlin pour y voir le nouvel Observatoire d'Encke et assister aux observations de Bessel sur les oscillations du pendule; en 1840, il visita son ami Struve dans son magnifique Observatoire de Pulkova; et enfin, en 1843, il fit le voyage de Vienne pour prendre part à l'observation de la fameuse éclipse de soleil du 8 juillet, dont il a décrit, dans son journal, les apparences si extraordinaires.

Tous les ans, il faisait un voyage à Copenhague et une espèce de pèlerinage à Brême auprès du vénérable Olbers, pour qui il professait le plus profond respect. J'ai eu le bonheur de faire partie d'une de ces excursions, vers la fin de juillet 1829. Nous étions de compagnie avec le célèbre Repsold (2); le double

(1) Voyez la description de ce bel observatoire dans la *Correspondance mathématique et physique de Bruxelles*, t. VI, p. 128 et suiv.

(2) On voudra bien me permettre de citer le récit de cette visite,

Digitized by Google

passage de l'Elbe faillit nous devenir fatal. Au premier passage, notre frêle embarcation avec les voitures qu'elle portait, fut subitement accueillie par un coup de vent et fut sur le point de chavirer. Au retour, le feu éclatait dans Hambourg, Repsold qui était préposé au service des incendies, nous quitta brusquement et se rendit, sur une nacelle, le plus directement pos-

que j'ai donné dans les notes d'*Un voyage scientifique fait en Allemagne pendant l'été de* 1829, t. VI de la *Correspondance mathématique.*

« Je me présentai donc, sous les auspices de ces deux hommes distingués, chez le grand astronome, à qui l'on doit la découverte de *Pallas* et de *Vesta*, ainsi qu'une foule d'autres travaux qui ont enrichi le domaine de la science. J'aurais peine à exprimer le respect que j'éprouvai en approchant de ce beau vieillard, dont la physionomie, pleine de noblesse, respire en même temps la bonté et la plus touchante bienveillance. Mais mon émotion fut plus vive encore quand j'entrai dans le modeste observatoire, où avaient été faites tant de belles recherches; c'était une chambre élevée, de médiocre grandeur, qui servait en même temps d'observatoire et de bibliothèque. Les murs étaient garnis de livres, et le fond présentait une espèce de vitrine en saillie vers le jardin, d'où l'on découvrait une grande partie du ciel. Je témoignai le désir de voir l'instrument qui avait servi à la découverte des deux planètes qui ont illustré le commencement de ce siècle. Le célèbre vieillard remit entre mes mains un chercheur dont l'objectif était cassé. La pendule qui avait assisté à ces grandes découvertes était encore là, elle était aussi simple que l'autre instrument; elle n'était pas même pourvue de compensation. Quoique M. Olbers ait acquis depuis des instruments plus parfaits, et entre autres plusieurs lunettes de Munich, on voyait sans peine qu'il était demeuré attaché aux premiers, comme à de vieux amis qui ont partagé de grands travaux, et qu'on conserve avec amour. Les recherches de M. Olbers ne nécessitaient sans doute point des instruments d'une grande précision, cependant, on ne peut s'empêcher d'admirer l'adresse avec laquelle il a

Digitized by Google

sible vers le lieu du sinistre. On sait que, six mois après, il périt dans une circonstance pareille, victime de son dévouement (1).

Le célèbre horloger Kessels, frère de notre statuaire, n'était pas devenu moins nécessaire à Schumacher que son ami Repsold; tous les moyens furent employés pour le retenir à Altona et ils furent couronnés de succès. Kessels obtint du roi de Danemark une pension, la décoration de l'ordre de Danebrog et la construction de chronomètres pour la marine royale.

Schumacher jouissait d'une grande faveur auprès du roi; et l'on doit convenir qu'il en usa toujours noblement, soit pour obtenir des distinctions en faveur des savants, soit pour faire accorder des récompenses à des travaux utiles à la science.

su tirer parti de ceux qu'il avait en sa possession. On sait, du reste, que le propre du génie est de produire de grands résultats avec de faibles moyens.

» Il n'est peut-être pas d'astronome qui ait une connaissance plus approfondie du ciel que M. Olbers. En lui montrant seulement la partie du ciel qu'embrasse le champ de son chercheur, il n'aurait guère de peine à reconnaître les étoiles qui s'y trouvent.

» Il s'exprime avec autant de candeur que de modestie sur les objets de ses recherches. « Pour Pallas, disait-il, je l'ai vue » par hasard; mais j'ai cherché Vesta; aussi sa découverte m'a » causé une bien douce satisfaction. » Je ne sais si j'admirai dans M. Olbers ses talents plus que ses vertus; mais il me semble qu'il est impossible d'approcher de lui sans éprouver le plus profond respect, alors même qu'on ignorerait ses belles découvertes. J'ai eu le bonheur de me trouver au milieu de sa famille et de ses amis, et le même sentiment dominait chez tous et se montrait dans tous les regards. C'était un vrai patriarche, objet de l'amour et de la vénération de ceux qui l'entouraient. »

(1) Le 14 janvier 1830.

Digitized by Google

A la fin de 1839, il perdit son auguste protecteur; mais le roi Christian VIII, s'empressa de lui continuer les faveurs dont il jouissait, et même de lui en accorder de nouvelles (1). Rien ne fait plus d'honneur à un prince que de savoir reconnaître le vrai mérite et d'aller au-devant de lui. Cet art caractérise un esprit supérieur; et devient dans un État un élément d'ordre et d'émulation.

(1) Le 2 janvier 1840, il m'écrivait : « Vous avez vu dans les journaux la nouvelle de la mort de notre excellent roi, qui a tant fait pour l'astronomie. Comme je sais que vous prenez un vif intérêt à tout ce qui me regarde, je vous mande en même temps que le roi actuel, protecteur éclairé des sciences et des arts, comme le défunt, m'a honoré d'une lettre très-gracieuse qui finit par ces mots : *Seyn Sie versichert, dass ich Jhren verdienstvollen Arbeiten die grösste Aufmerksamkeit widmen, und eine Freude darin finden werde sie zu fördern, und zu schuetzen.* En déclarant qu'il veut avancer et protéger mes travaux, il me donne sans doute une assurance que je ne saurais trop apprécier. » Le 22 juin suivant, il m'annonçait une nouvelle faveur. « Le roi m'a fait *Conferenzrath*, ce qui, chez nous, est un titre plus haut que celui de *Etatsrath*. A vous dire le vrai, le titre m'importe peu, étant généralement connu sous celui de professeur, et ayant une prédilection marquée pour un titre sous lequel j'ai été assez heureux pour gagner votre amitié et celle de tant d'hommes illustres dans les sciences; mais ce qui m'importe, c'est que le roi par là m'a donné une preuve publique qu'il me regarde avec la même bienveillance que son prédécesseur. Je suis donc très-content d'être *Conferensrath*. » Schumacher eut le malheur de perdre, quelques années après (le 19 janvier 1848), cet autre protecteur, qui lui donna cependant, avant sa mort, encore un témoignage de bienveillance. « La dernière grâce dont le roi décédé m'a comblé, est ma nomination de grand-croix de l'ordre de Danebrog, distinction très-rare pour les savants et que j'ai eu l'honneur de partager avec M. Örsted. On m'a dit que nous étions les premiers

Digitized by Google

Les distinctions et les témoignages d'estime que recevait notre confrère, n'étaient point bornés par les limites de son pays ; il avait été décoré des ordres de Prusse, de Russie, de Suède, de France et de Belgique ; et il appartenait à toutes les principales sociétés savantes de l'Europe (1). Sans doute ces distinctions, les dernières même, ne prouvent pas toujours en faveur de ceux qui les obtiennent ; les exemples au besoin ne

savants grand-croix ; je ne veux pas en répondre. J'ai eu, pendant les huit années de son règne, entre 20 et 30 lettres écrites *de sa propre main* ; dans celle qui accompagne le cordon blanc, il dit qu'il aimait à montrer qu'il estime le mérite littéraire au moins à l'égal de tout autre mérite. » (Le 28 janvier 1848). Il est beau de penser ainsi et surtout d'agir en conséquence.

(1) Sa nomination dans notre Académie datait de 1829 ; il avait été nommé officier de l'ordre Léopold, au mois de juillet 1846.

Il lui vint au sujet de cette décoration les plus honorables scrupules. L'arrêté royal portait : « Pour la part qu'il a prise à la publication des documents scientifiques envoyés au département de la Guerre par le gouvernement de S. M. le roi de Danemark. » « Or, je n'ai pas pris part, m'écrivait-il, à la publication de documents scientifiques quelconques qui ont été envoyés à votre gouvernement. L'unique hypothèse que je puis former, c'est que le major Olsen a envoyé de ses cartes qui reposent effectivement sur mes triangles, mais dont le détail et la publication appartiennent à l'état-major danois.... J'écrirai pour savoir ce qui s'est passé ; et, si mes soupçons sont justes, soyez persuadé que je ferai tout de ma part pour que la méprise soit rectifiée. » Je pris des renseignements de mon côté, et je pus lui annoncer qu'on avait voulu, avant tout, honorer en lui le mérite du savant, et qu'il avait été décoré non pas à cause, mais à l'occasion de l'envoi fait par le major Olsen, qui, du reste, avait été décoré lui-même, par le même arrêté royal. Ces scrupules sont rares ; et c'eût été, à ma connaissance, la première réclamation de ce genre.

Digitized by Google

manqueraient pas à l'appui de cette assertion, bien qu'il existe encore des sociétés savantes qui se respectent assez pour ne pas prostituer les honneurs dont elles disposent.

Ce qui formait le plus beau titre de Schumacher, celui auquel l'homme de mérite doit toujours attacher le plus de prix, c'est l'assentiment général de tous les gens de bien, de tous les hommes les plus élevés dans la science : c'est celui auquel on doit aspirer en définitive, si l'on avait eu le malheur de le méconnaître. Ce bien précieux il le possédait au plus haut degré : je ne pense pas que Schumacher eût un seul ennemi dans le monde scientifique ; et certes, s'il en eût existé, ils se fussent bien gardés d'oser se produire. Schumacher, au contraire, était lié avec tous les astronomes de notre époque; par son caractère bon et conciliant, par son savoir étendu, par sa droiture, il était en possession de toute leur confiance, et l'on regardait comme un grand bien d'avoir mérité son estime. L'ami d'Olbers, de Gauss, de Bessel semblait en quelque sorte résumer en lui-même toute la considération que l'on portait à ces hommes distingués (1).

Il usa dignement de cette belle position pour se faire le centre de toutes les communications astronomiques, et pour se

(1) La mort de Bessel lui causa une peine infinie, et telle qu'il négligea toutes ses affaires, même son journal. « La dernière comète découverte par Brorsen, n'est autre que la comète de Biéla. Vous vous en serez aperçu d'abord, mais lorsque la lettre de M. Brorsen arriva, je venais de recevoir les tristes nouvelles de l'état dangereux de M. Bessel, qui ne me permettaient plus d'espérer. Toutes les comètes du monde m'étaient dans ce moment indifférentes, et je me bornai à communiquer la découverte aux astronomes sans y regarder de près. Nous vivions, M. Bessel et moi, depuis 37 ans, dans la plus intime liaison. » Altona, le 30 mars 1846.

Digitized by Google

constituer le lien entre les hommes qui cultivaient avec le plus d'activité sa science de prédilection. Ses *Astronomische Nachrichten* forment une des collections scientifiques les plus précieuses qui existent, un des recueils qui ont servi le plus utilement l'astronomie (1). L'annuaire, qu'il commença en 1836, et dont il suspendit la publication en 1843, est un petit recueil dont l'existence a malheureusement été trop courte, mais qui était également conçu sur un excellent plan.

La complaisance de Schumacher était extrême; il suffisait de lui témoigner un désir, pour qu'il appliquât toute son activité et celle de ses amis aux moyens d'y satisfaire. Ceux qui l'ont visité, savent qu'il exerçait l'hospitalité de la manière la plus grande et la plus affectueuse. Son commerce était très-agréable; avec une instruction fort étendue, il causait d'une manière attrayante sur les sujets les plus divers : sciences, lettres, arts, les objets même futiles en apparence, rien ne paraissait lui être étranger (2). Sa conversation était gaie, spirituelle, relevée même par un léger grain de causticité qui jamais ne blessait personne, mais qui tendait à mettre en relief le côté plaisant des choses. J'ai remarqué cette même tendance chez un grand nombre d'hommes distingués; et ces élans d'une gaieté douce et inoffensive m'ont toujours donné une idée fa-

(1) Nous avons appris avec plaisir que, grâce aux soins de MM. Hansen et Petersen, ce précieux recueil pourra continuer à paraître encore.

(2) Il avait une prédilection pour les arts du dessin; et lui-même, en effet, dessinait fort bien; pendant le séjour que je fis chez lui, en 1829, il me fit la proposition de dessiner mon portrait pour l'offrir à ma femme. On conçoit que j'acceptai avec reconnaissance une proposition qui tendait à nous procurer un aussi agréable souvenir de notre visite à Altona.

Digitized by Google

vorable de la bonté de leur cœur. Il serait impossible, en effet, de tirer une vengeance plus innocente de l'ennui que causent les ridicules, les sottises et souvent les méchancetés.

Notre confrère était de petite taille et d'une complexion très-délicate; il était souvent exposé à de cruelles migraines qui le rendaient incapable de tout travail suivi. Dans l'excursion que nous fîmes ensemble à Brême, il fallut nous arrêter toute une matinée à Harbourg, où nous avions passé la nuit, à cause d'un mal de tête qui faillit même lui faire reprendre le chemin d'Altona.

Tout, chez lui, se faisait avec l'ordre le plus parfait : il avait ses instants pour ses études, pour ses plaisirs : sa correspondance était tenue avec une régularité remarquable; ses lettres écrites avec une netteté qui aurait fait honneur à un professeur de calligraphie; la propreté la plus irréprochable régnait dans son observatoire, qui était véritablement un modèle dans son genre. La précision qu'il apportait dans ses observations et ses calculs, est connue de tous les astronomes (1) : est-il étonnant alors, si l'on considère surtout la circonspection qu'il mettait dans le choix des personnes appelées à le seconder, qu'il ait eu pour aides une série d'hommes distingués? Je citerai M. Gun-

(1) On se demande comment avec une correspondance aussi étendue, des occupations aussi nombreuses et aussi variées, et une aussi faible santé, il trouvait encore le temps de se livrer à des travaux particuliers. Au mois de juillet 1846, il me parlait de l'intention qu'il avait de donner une traduction de mes *Lettres sur la théorie des probabilités*. « J'aurais envie, écrivait-il, si je trouve le temps nécessaire, de les mettre moi-même à la portée de mes compatriotes. » Quoique l'honneur d'être traduit par un savant d'un aussi haut mérite, fût la plus belle récompense à laquelle un auteur put aspirer, c'eût été l'obtenir à un prix trop élevé, que d'exposer sa santé par un surcroit de travail.

Digitized by Google

lagler, actuellement professeur en Islande; M. Nissen, à Ton derw; M. Hansen, directeur de l'Observatoire de Gotha; M. Clausen, astronome à l'Observatoire de Dorpat; M. le professeur Peters, à Königsberg; M. le docteur Petersen, astronome à Altona (1).

Les événements déplorables qui, pendant ces derniers temps, ont porté le théâtre de la guerre dans son pays, avaient jeté la tristesse et l'inquiétude sur la fin de sa carrière (2). Il reçut dans cette circonstance un témoignage bien touchant de l'estime de toutes les principales sociétés savantes de l'Europe. Elles adressèrent des requêtes au gouvernement danois, pour le prier de soutenir de toute son influence l'Observatoire d'Altona et son savant directeur, dont la conservation intéressait à un si haut point la science. Cette démarche tout à fait inusitée, est certainement le témoignage le plus éclatant que l'on puisse rendre à un homme. Aussi produisit-elle son effet : le gouvernement danois proposa à M. Schumacher de lui payer son trai-

(1) On compte parmi ses élèves, MM. le professeur Ursin, à Copenhague; Olufsen, astronome dans la même ville; Selander, astronome à Stockholm; Swanberg, astronome à Upsal; Fuss, à Wilna; Agaardh à Lund; Sievers, à Copenhague; A. Neuman, en Hongrie; Th. Brorsen, astronome à Senftenberg; le docteur Gould, à Cambridge; et, dans les derniers temps, son fils Richard Schumacher, MM. A. Sontag, A. Quirling et le docteur Olde.

(2) Voici comment il exprimait ses appréhensions à ce sujet : « Vous connaissez l'état déplorable de mon pays, déchiré par les factions et par la guerre civile. Il est impossible de dire jusqu'à présent si les établissements scientifiques seront engloutis dans ce gouffre, ou si on leur permettra de subsister. En attendant, je continue mes paisibles travaux, quoique la tranquillité d'âme, si nécessaire pour bien travailler, me manque tout à fait. » 28 mars 1848.

Digitized by Google

tement *jusqu'à la paix;* et presqu'en même temps, le gouvernement provisoire du Schleswig-Holstein lui fit des propositions semblables (1). Ces deux offres, arrivant simultanément, pouvaient paraître séduisantes, sans doute, mais elles étaient fort embarrassantes en même temps : il était évident, en effet, que chacune des parties, en proposant de se charger exclusivement des frais de l'Observatoire, avait en vue de faire acte de possession et de réclamer plus tard l'établissement en sa faveur. Dès lors, que devenait le sort de l'Observatoire? Y aurait-il partage des instruments et déplacement du directeur? C'était évidemment anéantir cette utile institution, ce centre si nécessaire aux besoins de l'astronomie.

Notre illustre confrère n'a point pu connaître la solution de ce problème, si triste et en même temps si inquiétant pour lui : il mourut à Altona le 28 décembre 1850, à 11 heures et demie du matin, après plusieurs semaines de maladie. Peu d'hommes laisseront des regrets plus universels et mieux sentis; tout ce que la science compte d'écrivains éminents, s'est associé au deuil de sa famille.

A. QUETELET.

(1) « Ma lettre était à peine partie, lorsque des deux côtés, de Schleswig (de la part du gouvernement provisoire) et de Copenhague, on s'offrit de me payer mon traitement et d'entretenir l'Observatoire jusqu'à la paix. L'offre du gouvernement provisoire vient de lui, sans être sollicité ni directement ni indirectement par moi. » Altona, 10 février 1849.

Digitized by Google

Publications de M. H.-C. SCHUMACHER.

Sammlung von Hülfstafeln; 3 livraisons in-8°. Copenhague, 1822.

Astronomische Hülfstafeln; 10 broch. in-8°. Copenhague, 1820 à 1829.

Tables auxiliaires astronomiques pour l'année 1829. Copenhague, 1 vol. in-8°. (Traduction de la dernière livraison des *Astron. Hülfs.*)

Schreiben an den H. Dr W. Olbers enthaltend eine Nachricht über den Apparat, dessen er sich zur Messung der Basis bei Braack im Jahre 1820 *bedient hat.* 1 cah. in-4°, chez Hammerick. Altona, 1821.

Astronomische Abhandlungen; 3 liv. in-4°, 1823 à 1825, chez Hammerick, à Altona.

Journal of observations made for ascertaining the time of the place, in the observatory, which was erected at Helgoland for that purpose; 1 broch. in-4° 1825.

De latitudine speculae Havniensis. Viro Exc. Oveno Malling solennia quinquagenalia; 1 broch. in-4°, chez Hammerick. Altona, 1827.

Lettre à M. Bréguet sur une pendule astronomique; 1 broch. in-8°, chez Hammerick. Altona, 1829.

Digitized by Google

Astronomische Nachrichten, 1823 à 1850. 31 vol. in-4°. Chez Perthes, à Hambourg.

Jahrbuch, depuis 1836 jusqu'en 1844. 9 vol. in-12. Chez Cotta à Stuttgart.

On lui doit aussi la publication de l'ouvrage de Bessel : *Populäre Vorlesungen über Wissenschaftliche Gegenstände.* Hambourg, 1848.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

FRANÇOIS-XAVIER-JOSEPH DROZ,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

Né à Besançon, le 31 octobre 1773, mort à Paris, le 9 novembre 1850 (1).

Nos pertes sont bien fréquentes. La tombe est à peine fermée sur M. de Villeneuve-Bargemont qu'elle s'ouvre pour M. Droz; et la section de morale de notre Académie doit, en quelques mois, déplorer deux vacances.

François-Xavier-Joseph Droz était né à Besançon le 31 octobre 1773; il appartenait à une famille parlementaire, qui le destina de bonne heure à la carrière administrative. Il allait y entrer et se rendre à Paris quand la révolution éclata. M. Droz en adoptait les vrais principes avec un sage enthousiasme; et, en 1792, il partit pour la défendre dans le bataillon des volontaires du Doubs, où il occupait le rang de capitaine. Appelé

(1) Quatre discours ont été prononcés aux funérailles de M. Droz par MM. Guizot, Barthélemy St-Hilaire, Duvernoy et Mauvais; nous reproduisons ici le discours de M. Barthélemy St-Hilaire, président de l'Académie des sciences morales et politiques, en le faisant suivre de quelques notes.

Digitized by Google

ientôt dans l'état-major de l'armée du Rhin, en qualité d'adjoint aux adjudants généraux, il y servit trois ans, et il assista au siége de Mayence. Mais, quand les dangers de la patrie furent conjurés, M. Droz revint aux études paisibles qu'il aimait; et, tout jeune encore, il remplit à l'école centrale du Doubs la chaire d'éloquence, qu'il garda jusqu'en 1802. Plus tard, et sans cesser de cultiver les lettres, il accepta un emploi auprès de M. François de Nantes, directeur des droits réunis, qui lui accordait, comme à plusieurs autres écrivains distingués, son intelligente protection, et qui l'honorait d'une amitié plus précieuse encore.

C'est dans ces fonctions, cessées avec l'Empire, que M. Droz écrivit ou conçut ses principaux ouvrages. Ils sont assez divers. Je puis parler de ses titres littéraires même devant cette tombe; car vous entretenir de ses travaux, c'est encore vous entretenir de ses vertus. Moraliste, historien, économiste, romancier même, M. Droz n'a poursuivi, sous ces formes différentes, qu'une seule idée : propager parmi ses semblables les nobles sentiments dont son âme était éprise. *L'essai sur l'art d'être heureux* commença, vers 1806, sa réputation, et M. Droz s'y trouve déjà tout entier. Des idées saines et élevées, un langage simple et empreint d'une sorte d'onction religieuse, une sérénité sincère, une tolérance que rien ne décourage, une douceur qui ne se dément point, une composition tout à la fois savante et légère, firent le succès de ce livre, et, ce qui touchait bien plus le cœur de notre confrère, son utilité. L'auteur révélait à ses lecteurs charmés l'art délicat qu'il pratiquait lui-même, et les engageait par de faciles conseils à le pratiquer comme lui. C'était un doux écho des doctrines que le monde avait jadis entendues de la bouche de Socrate, de Platon, de Fénelon, de Franklin, et même du ministre de Wakefield, que M. Droz con-

Digitized by Google

fondait dans son admiration et dans son culte. Les mêmes qualités, de grâce sans affectation, et de justesse sans austérité, se retrouvent dans son ouvrage sur la *Philosophie morale*, où il emprunte avec discrétion aux différents systèmes ce qu'ils ont de plus praticable et de plus vrai; dans ses *Applications de la morale à la politique*, où il donne aux citoyens et aux gouvernements des leçons trop peu écoutées; et, enfin, dans son *Essai sur le beau*, où la délicatesse du style n'ôte rien à la solidité des théories, qu'elle dissimule sans les affaiblir. M. Droz a porté ces qualités élégantes jusque dans l'économie politique. Il n'a point voulu décider les questions difficiles qui divisent la science; mais il s'est prononcé sans hésitation, comme sans excès, pour le système de la liberté, qui lui semblait plus conforme aux véritables intérêts et au bonheur de la société.

Ce sont encore là les principes généreux qui le dirigent dans l'ouvrage qu'il a consacré à la révolution, et auquel il travailla durant trente années avec la consciencieuse sollicitude d'un juge qui doit prononcer une sentence : témoin de cette prodigieuse époque, il n'a point voulu la retracer tout entière; il en a évité les trop douloureux tableaux, ne croyant pas sans doute qu'il pût être utile de les reproduire. Il s'est borné à l'*Histoire du règne de Louis XVI, pendant les années où l'on pouvait prévenir et diriger la révolution française.* Le titre seul du livre en indique suffisamment la pensée. M. Droz n'accuse personne; mais il ne cache point les fautes; il les signale pour que des temps plus heureux les évitent. Impartialité, droiture, modération, sagesse, amour de la patrie et de l'humanité, toutes les grandes qualités de l'historien éclatent dans ce livre accompli, qui est avant tout l'œuvre d'un homme de bien, et qui a eu la rare fortune de mériter l'estime et de réunir les suffrages de tous les partis.

Digitized by Google

Mais des idées plus hautes encore occupaient notre confrère; et deux opuscules, *Les pensées sur le christianisme* et *Les aveux d'un philosophe chrétien*, sont venus, il y a quelques années à peine, nous révéler les intimes et saintes préoccupations de son âme : « Lorsqu'on revient à la religion, a-t-il dit lui-même, il ne faut ni se cacher, ni se donner en spectacle; » maxime bien sage qu'il a su appliquer à sa propre conversion avec toute la modestie et toute la fermeté qu'on pouvait attendre de lui. Il n'avait jamais cessé d'être religieux; et les principes que lui avait inculqués dès l'enfance la piété paternelle, reparurent avec force vers la fin de sa carrière. Il avait jadis tenu à la société d'Auteuil, sans jamais lui appartenir complétement; la philosophie, dont la rigueur effrayait peut-être son gracieux talent, ne lui parut plus suffisante sur les dernières années de sa vie; et la religion fut pour lui comme le sceau mis aux saints efforts d'une existence entière.

Voilà, Messieurs, ce qu'a été notre vénérable confrère dans ses ouvrages et dans ses croyances. Mais ce qu'il y eut encore de plus solide en lui, ce furent ses vertus. Grâce à elles, il avait trouvé le bonheur sur cette terre autant qu'il est donné à l'homme de l'y trouver. Il n'a jamais cultivé que les idées les plus nobles et les sentiments les plus purs. Il a inspiré pour son caractère le respect profond de tous ceux qui l'ont connu, la vénération et la tendresse d'une nombreuse famille. Par ses écrits, il a contribué à entretenir dans les âmes le culte du bien et du beau : il l'a pratiqué lui-même avec une constance qui ne s'est pas un instant lassée, avec une foi énergique et calme qui n'a point faibli, même devant les tristes spectacles dont notre temps l'a plus d'une fois affligé.

M. Droz a cru au perfectionnement des hommes, parce qu'il avait toujours su se perfectionner lui-même; et loin de théories

Digitized by Google

funestes et honteuses qu'il a laissées aux esprits vulgaires et qui désespèrent de la vertu, il a montré par ses propres exemples comment on la fonde et comment on la propage. Si ses ouvrages n'ouvrent point des voies nouvelles à l'esprit humain, ils seront comptés du moins parmi les guides les plus sûrs et à la fois les plus aimables. Ils seront du petit nombre de ceux qui font honneur à notre temps et qui le recommandent à la postérité. On peut dire avec pleine franchise, devant la tombe de M. Droz et en présence de Dieu qui maintenant le juge, que nul ne fut de nos jours plus sincèrement homme de bien.

Que cet éloge mérité nous console, Messieurs, de cette perte nouvelle. La vie de M. Droz a été pleine autant qu'elle a été honorable; et son souvenir vivra parmi nous comme un de ces féconds exemples qui nous présentent la trop rare union de la sagesse et du patriotisme, du talent et de la vertu. B. S^t-H.

Nos tamen haec quocumque modo tibi nostra vicissim
Dicemus..... Amavit nos quoque..... (Virgile.)

La notice que l'on vient de lire rend un hommage bien mérité aux talents et aux vertus de l'illustre confrère que la mort nous a enlevé. Si je me hasarde à y joindre quelques mots, c'est pour rappeler les liens d'affection qui rattachaient M. Droz à notre Belgique. Vers la fin de sa vie, en effet, il cherchait à se délasser de ses travaux littéraires par des voyages, et souvent ses excursions le ramenaient parmi nous : Bruxelles avait fini par balancer Genève dans ses affections, et cependant il comptait dans cette dernière ville d'anciens et de nombreux amis.

Lui-même il nous a expliqué les causes de cette sympathie, en même temps qu'il nous exprimait ses remercîments au sujet

Digitized by Google

de sa nomination d'associé de la classe des lettres. L'opinion de cet écrivain distingué sur notre pays, est d'un trop grand poids, pour que je ne me fasse pas un plaisir de la citer ici. « Vous connaissez mieux que personne la haute opinion que j'ai des destinées de votre pays. Lorsque je le visitai pour la première fois, il y a une dizaine d'années, je fus frappé d'y voir l'industrie agricole et l'industrie manufacturière lutter de prospérité avec un égal succès; je trouvai le goût des beaux-arts généralement répandu. J'admirai dans plusieurs villes des établissements utiles, que je crus fondés par l'autorité publique, et je les admirai plus encore en apprenant qu'on les doit au zèle éclairé de particuliers occupés du bien général. Je n'ai trouvé nulle part les bons esprits mieux convaincus de cette vérité que, dans notre siècle éminemment industrieux, il est indispensable de donner aux facultés humaines un grand développement intellectuel et moral : en effet, les hommes deviendraient bien pauvres, s'ils ne voulaient être que riches. Grâce à la facilité des communications, j'espère que désormais, Français et Belges causeront souvent ensemble sur de tels sujets (1). »

M. Droz était d'un caractère doux et aimant; il avait besoin de l'affection des autres hommes; et il eût été difficile de ne pas lui accorder la sienne, quand on avait le bonheur de le connaî-

(1) Lettre adressée au Secrétaire perpétuel le 20 janvier 1847. — L'attachement que M. Droz portait à la Belgique était certainement bien désintéressé; car il est peu d'auteurs français, dont nos libraires aient plus contrefait les ouvrages. Dans une de ses lettres, il signalait avec raison les préjudices que ces sortes de spéculations font aux lettres. « Vos libraires se sont bien hâtés de contrefaire mon dernier ouvrage, m'écrivait-il. Cela retardera sans doute beaucoup le moment où je pourrai faire une seconde édition. Voilà le très-grand inconvénient des contrefaçons; elles mettent obstacle à l'amélioration

Digitized by Google

tre. Il était le dernier survivant de cette pléiade de littérateurs distingués qui rappelaient, sous l'empire, l'union touchante des grands écrivains du siècle de Louis XIV. Les noms de Ducis, Andrieux, Picard, Droz, Campenon, Boufflers, Auger, sont aujourd'hui naturellement associés, comme le sont ceux de Boileau, Racine, Molière, Lafontaine; ils donnent une nouvelle preuve du charme que prête aux lettres une estime réciproque, fondée sur le talent et sur le caractère. Qui n'a lu avec attendrissement les charmantes compositions qu'ils s'adressaient mutuellement, surtout les vers si touchants d'Andrieux à Ducis.

Cher Ducis, quand tu viens visiter ma retraite,
Il me semble toujours voir entrer avec toi
L'incorruptible honneur, la franchise, la foi;
Sur tes beaux cheveux blancs qu'un vert laurier couronne,
Des talents, des vertus, le double éclat rayonne;
Je pense que le ciel daigne envoyer exprès
La sagesse vivante et sous de nobles traits,
Pour m'en faire éprouver l'influence prospère,
Et que tu viens bénir mes enfants et leur père!

Ces vers, on le sait, font partie de la charmante épître *Cécile et Térence*, qu'Andrieux avait composée pour célébrer le quatre-

des ouvrages; et c'est là ce qui devrait les rendre odieuses à quiconque voit dans les résultats de l'imprimerie autre chose que des produits matériels. » Il y a plus, la curiosité nous avait portés un jour à entrer chez un libraire, et à lui demander un exemplaire d'une contrefaçon d'un de ses livres pour le joindre à une collection curieuse qu'il formait de toutes les traductions et contrefaçons qui avaient été faites de ses ouvrages. En ouvrant le volume, M. Droz éprouva un sentiment de surprise et d'indignation; il reconnut que plusieurs passages avaient été complétement altérés.

Digitized by Google

vingtième anniversaire de Ducis. Les détails de cet anniversaire, qui donna lieu à une véritable fête de famille, ont été racontés avec une simplicité touchante dans le journal où l'illustre Ducis consignait de sa main ses souvenirs de chaque jour. Trente ans après, j'ai eu le plaisir de remettre cette page précieuse sous les yeux de M. Droz, et de lui causer une émotion bien douce (1).

Sans avoir atteint un âge très-avancé, M. Droz a survécu à la plupart des personnes qu'il avait le plus aimées. Au mois d'avril 1841, il fit une perte cruelle, qu'il supporta avec une sérénité d'âme et une résignation qu'on ne saurait trop admirer. Cependant, malgré son énergie, la mort de son épouse opéra une révolution sensible dans toute son existence morale. Si l'*Art d'être heureux*, si les *Pensées sur le christianisme*

(1) M. Ducis, le peintre, connaissait le profond respect que je portais à la mémoire de son oncle; il me fit l'amitié de détacher cette page du journal de l'illustre poëte et de me l'offrir en y joignant les manuscrits d'Othello et d'Abufar. J'ai cru qu'on ne lirait pas sans intérêt les paroles si simples par lesquelles le vénérable octogénaire a exprimé les sentiments dont l'avait pénétré l'affectueuse attention de ses amis.

« 1813, *août* 23. — Lundi; dîné dans le parc, chez Barskeville, dans le salon où j'avais dîné il y a plus d'un an, avec Andrieux et Mme Hauguet. J'avais à ma droite Droz, après Droz, Auger; après Auger était Andrieux, après Andrieux était Picard.

» Ces quatre bons amis sont venus ensemble me surprendre chez moi, lorsque j'étais à mon troisième, dans ma bibliothèque, écrivant à Droz. Ils m'ont déclaré que je dînerais avec eux ..... Entre la poire et le fromage, je parlai de mon épître à Campenon. On me pria d'en faire une lecture. Ayant oublié mes lunettes à la maison, Andrieux me prêta les siennes, qui ne me servaient pas bien. Je lisais assez mal. Droz me proposa de lire à ma place, ce que j'acceptai très-volontiers. Il lut à merveille, et il me donna du plaisir à entendre

Digitized by Google

n'étaient là pour nous révéler toute sa sensibilité et sa haute raison, il suffirait pour l'apprécier de jeter les yeux sur le passage suivant d'une de ses lettres, écrite dans le moment où il venait d'être soumis à la plus cruelle épreuve. « Tout ce que j'ai de philosophie m'eût sans doute abandonné, dans le cruel revers que je subis. Si j'ai conservé quelque courage, je le dois à ma femme; je lui dois d'avoir pu remplir un des plus importants devoirs du père de famille, celui de montrer à ses enfants comment on supporte le malheur. Le dernier entretien de ma femme avec moi et avec ses enfants, est sans cesse présent à ma pensée; il fait ma force et ma consolation : elle nous parla de la séparation momentanée qui allait avoir lieu; elle nous fit ses recommandations avec une parfaite pré-

mes vers dans sa bouche. Après cette lecture, Andrieux parla d'une pièce de vers intitulée le *Saule de Ducis, pour le jour où Jean-François Ducis a eu 80 ans révolus.* Cette pièce de 56 vers, composée, écrite de la main de Campenon, et envoyée à Andrieux des eaux de Plombières, fut parfaitement lue par Droz. Tout le monde en fut enchanté, et moi surtout à qui elle était adressée.

« Après cette lecture, Andrieux parla d'une pièce qu'il avait composée en réponse à l'épître que je lui ai adressée il y a quelque temps, et où il est fort question de feu son ami Collin d'Harleville. Andrieux nous lut cet ouvrage où il amène un récit charmant de Térence, ce grand poëte comique latin, lisant en tremblant son Andrienne à Lélius, poëte vieux déjà et depuis longtemps très-célèbre, qui le soutient, qui l'encourage, qui finit par être ravi de la comédie de Térence, et qui annonce dans lui l'honneur de la Thalie latine. La modestie de Térence et la noblesse d'âme de Lélius y sont admirablement peintes. Tout ce qui me concerne dans cet ouvrage m'a pénétré jusqu'au fond de l'âme. Andrieux y a déployé toute son amitié pour moi. Il allait me le remettre, lorsqu'ayant remarqué quelques retranchements nécessaires, il a cru devoir le garder encore

Digitized by Google

sence d'esprit; elle avait plus que du calme, c'était de la sérénité. Les sentiments que j'éprouvais, en l'écoutant, étaient surtout l'admiration et le respect. Maintenant pour ne point céder à la faiblesse, il me suffit de songer qu'elle me rendrait indigne de ma femme. L'exemple que j'ai reçu dirige habituellement ma pensée vers la reconnaissance que je dois encore à l'auteur des choses pour les faveurs qu'il a si longtemps répandues sur moi; il m'a donné 47 ans de l'union la plus heureuse; bien peu d'hommes ont un pareil lot dans la vie. Je remercie Dieu de n'avoir interrompu le cours des faveurs dont il me comblait qu'à une époque où la vieillesse m'assure que mon exil ne peut être fort long. Je remercie Dieu, puis-

quelque temps pour me le donner ensuite fixé et dans son dernier état. Ces deux pièces sont destinées à être imprimées dans l'édition de mes œuvres, qui doit paraitre au commencement de septembre, temps où Campenon reviendra des eaux de Plombières à Paris.

» Ce dîner, si charmant, si honorable pour moi, était une petite fête de l'amitié, concertée entre les amis de Paris et les amis de Plombières; car M. de Boufflers, mon ancien confrère à l'Académie française, et avec qui j'ai toujours été très-bien, était alors aux eaux de Plombières auprès de Campenon à qui il lut mon épitre, et qui me fit passer, de la part de M. de Boufflers, des assurances d'estime et d'amitié. Ils burent à notre santé à Plombières, et nous à la leur à Versailles.

» Ce dîner, où je vis tant d'amis et tant d'amitié autour de moi, est un des bonheurs les plus doux que j'aie éprouvés dans ma vie. C'est mon premier dîner de ma quatre-vingt-unième année dans laquelle je suis entré ce jour-là sous de si heureux auspices.

» Mes amis m'ont reconduit chez moi. Nous nous sommes tous embrassés, à ma porte, du meilleur cœur du monde, et ils ont été rejoindre leur voiture. »

Digitized by Google

qu'il a voulu rappeler ma femme, de lui avoir donné une fin si paisible et si douce. Je ne puis être ingrat, et le plus léger murmure serait de ma part un acte d'ingratitude..... Malgré l'exemple que j'ai reçu et les soins qui m'entourent, ne me croyez pas plus fort que je ne le suis réellement. Je ne suis point abattu; je ne souffre point; mais, par intervalle, j'éprouve de l'apathie; il m'est impossible de donner mon attention à tout ce qui sort d'un certain cercle d'idées, et, par conséquent, de me livrer à aucun travail : la lecture me fatigue et m'ennuie; peut-être un voyage me fera-t-il retrouver des facultés qui semblent me fuir. J'ai un désir extrême de voyager (1). »

Ce fut encore dans notre pays qu'il chercha quelque diversion à ses chagrins; il y vint au commencement du mois de juin suivant; et, pour donner un but utile à son excursion, il me proposa d'aller visiter avec lui la colonie des frères Moraves établie près d'Utrecht. « On parle aujourd'hui beaucoup de phalansthères, disait-il, et d'autres communautés de cette espèce, mais je ne

(1) Les traces de cet abattement se retrouvent dans une autre lettre que je reçus de lui vers la fin de la même année. « Vous me demandez si j'ai quelque travail en vue. Il me reste assez de liberté d'esprit pour suivre des idées, et j'en profite d'autant plus pour achever un travail historique, qu'il me tarde de l'avoir terminé; d'en être délivré. C'est le mot juste; je trouve en vieillissant, que l'histoire est encore plus triste qu'utile. Du reste, ne soyez pas en peine de moi : ma position est bonne sous des rapports essentiels. Quand Dieu voudra me tirer de ce monde, j'éprouverai un sentiment de joie d'aller retrouver ma femme, mon père, trois enfants que je n'ai fait qu'entrevoir et pleurer. Cependant je n'appelle par aucun vœu ce moment; puisqu'il affligera les enfants qui m'entourent et qui me témoignent tant d'affection et de sollicitude. Je me laisse aller aux vagues sur mon frêle navire. » Paris, 30 octobre 1841.

Digitized by Google

vois pas bien pourquoi ceux qui les vantent le plus, s'abstiennent de citer l'exemple de l'association des frères Moraves, qui existe cependant avec succès depuis un grand nombre d'années. »

M. Droz fut profondément édifié de l'air d'aisance et de bonheur de ces paisibles habitations, qui, au milieu des jardins qui les entourent, rappellent les poétiques souvenirs des missions du nouveau monde. Il visita les écoles, se fit rendre compte, dans tous leurs détails, des principes qui servent de base à la communauté; et quand vint le soir, il voulut assister aux prières qui terminèrent la journée. L'aspect de la modeste église entourée de vieux arbres, les derniers rayons du soleil qui coloraient les vitraux, les cantiques pieux chantés alternativement par les hommes et les femmes, le recueillement religieux qui se peignait sur les visages, tout ce qu'il voyait et entendait parut faire sur lui une impression profonde. Il lui fut facile de reconnaître qu'il s'agissait ici d'autre chose que de combinaisons sociales reposant sur des principes abstraits; et il s'expliqua mieux le silence de nos réformateurs modernes au sujet des frères Moraves.

Vers la fin de sa vie, M. Droz était revenu avec la plus grande ferveur vers les principes de la religion dont il s'accusait de s'être trop éloigné. Il publia les *Aveux d'un philosophe chrétien*, « comme les dernières observations d'un vieillard, qui se reporte vers les jours de sa jeunesse pour en expier les fautes. (1) » S'il se montrait sévère pour lui-même, il était plein de bienveillance pour les autres : il eût été impossible même de trouver plus d'égalité d'humeur et de bonté.

Jamais homme, jusqu'au bout de sa carrière, ne resta mieux d'accord avec lui-même et avec ses écrits : jusqu'à son dernier

(1) Dans l'avant-propos, p. 1.

Digitized by Google

instant il montra la même tranquillité d'âme, la même sérénité et il mourut véritablement en patriarche au milieu de trois générations d'enfants qui l'entouraient des soins les plus affectueux. Son passage dans un autre monde fut tel qu'il l'avait désiré, tel qu'avait été celui de l'épouse chérie qu'il aspirait depuis longtemps à aller rejoindre (1).

A. QUETELET.

(1) Voici quelques détails sur ses derniers instants; je les dois à l'amitié de M. Michelot son gendre. « Il était allé à l'Académie française, le mardi 8 novembre. Il avait pris froid en revenant, quoiqu'il fût en voiture. Son catarrhe chronique l'a repris avec une grande intensité, lui a ôté son appétit et l'a jeté dans un grand état de faiblesse. Cependant il s'est encore levé le mercredi, jeudi et vendredi; le samedi, il a quitté un instant son lit, mais il a été obligé de s'y remettre pour ne plus le quitter.

» Le médecin m'ayant dit qu'il avait les plus vives inquiétudes, j'avais écrit au confesseur ordinaire de M. Droz, et il était venu lui donner l'extrême onction à 4 heures; notre bon père l'a reçue sans parler, mais avec toute sa connaissance et toute sa piété. Ensuite il s'est affaibli graduellement, en même temps que son pouls et sa respiration; et c'est seulement par la cessation de tout bruit et de tout mouvement que nous nous sommes aperçus de sa fin. »

M. Droz n'a laissé qu'une fille mariée à M. Michelot, auteur de plusieurs ouvrages estimés et ingénieur distingué, comme l'est également son fils, M. Paul Michelot.

Digitized by Google

PAROLES PRONONCÉES

AUX

FUNÉRAILLES DE CH.-E.-J. THIRY,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

Né à Mons, le 8 janvier 1783, mort à Bruxelles, le 24 janvier 1851.

Si je prends la parole sur le bord de cette fosse, c'est moins à titre de Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, que comme l'un des plus anciens confrères du défunt dans ce corps scientifique, ainsi qu'à l'Athénée royal de Bruxelles : cette double confraternité date, en effet, depuis plus de 31 ans.

Charles Thiry était né à Mons; il avait suivi de bonne heure la carrière de l'enseignement; en 1805, un décret des consuls l'avait nommé professeur de mathématiques au Lycée de Bruxelles, où il avait été appelé dès l'organisation de cet établissement (1804), en qualité de maître d'études. Quand l'Académie royale fut réorganisée en 1816, il fut désigné par le Gouvernement pour faire partie des membres de la section des sciences.

La confiance qu'il avait inspirée par ses connaissances et sa droiture, lui valut, en 1815, le titre de commissaire, et, plus

Digitized by Google

tard, d'inspecteur général du cadastre. Ce sont ces fonctions qui le portèrent à publier, en 1835, le *Règlement pour la conservation du cadastre en Belgique*, le seul ouvrage que nous ayons de lui.

Par suite de la révolution de 1830 et de l'achèvement des travaux auxquels il avait été préposé, il fut appelé à d'autres fonctions et nommé président du conseil des monnaies.

Une probité sévère, un commerce sûr, une régularité consciencieuse à remplir les fonctions administratives si délicates qui lui ont été confiées successivement, doivent lui assurer l'estime des gens de bien. L'Académie ne peut que regretter de n'avoir pas à conserver dans ses recueils des traces de son passage.

En lui exprimant ici un dernier adieu, je me rends, j'en suis persuadé, l'organe de ses confrères à l'Académie, comme aussi de ceux qui furent ses collègues à l'Athénée royal de Bruxelles.

A. QUETELET.

Digitized by Google

— M. Lesbroussart avait bien voulu se charger d'écrire la notice de M. le baron de Reiffenberg; des motifs de santé l'ont empêché de tenir sa promesse. Cette notice paraîtra dans l'*Annuaire* de 1852.

— Depuis l'impression de la liste nécrologique, sont décédés encore : le 9 mars 1851, M. J.-Ch. Oersted, associé de la classe des sciences, et, le 16 du même mois, M. Félix Bogaerts, correspondant de la classe des beaux-arts.

Digitized by Google

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

Exposé général de l'administration de la Caisse centrale des artistes, pendant l'année 1850.

La *Caisse centrale des artistes belges* ne compte que deux années d'existence; cependant il est facile de juger, dès à présent, des services que cette utile institution est appelée à rendre. On peut même dire que ses succès ont dépassé toutes les espérances. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la liste des membres; on y trouvera les noms des artistes et des littérateurs les plus distingués dont s'honore le pays.

Cet assentiment général est d'autant plus remarquable qu'aux termes du règlement organique, les cotisations des membres forment véritablement une œuvre philanthropique en faveur d'hommes de mérite qui pourraient être atteints par le malheur, ou en faveur de leurs veuves et de leurs orphelins.

La participation à la Caisse centrale ne constitue donc pas un droit nécessaire à l'obtention de secours; l'institution a un but plus élevé: elle tend à soulager de véritables souffrances, et à le faire d'une manière efficace. Le comité a cru devoir mettre, surtout dans les commencements, la réserve la plus grande dans les admissions; en sorte que le titre de membre pût être considéré comme une distinction (1).

(1) C'est en ces termes que s'exprimait aussi le rapport présenté à la classe des beaux-arts, dans sa séance générale du mois de septembre dernier:

« Pour en devenir membre, il ne suffit pas de cultiver les arts, il

Digitized by Google

D'une autre part, on a cru devoir fixer, à partir du 1er janvier de cette année, un droit d'entrée, très-modique à la vérité (10 fr.), qui se trouve suffisamment motivé par l'état prospère de l'association et par les sommes déjà recueillies par les membres actuels.

Dès son origine, la Caisse centrale a rencontré la plus vive sympathie dans plusieurs sociétés influentes de ce pays, et particulièrement dans le *Cercle artistique de Bruxelles* et dans l'*Association des artistes d'Anvers*.

Le comité a senti en même temps la nécessité de donner à l'institution nouvelle un caractère d'utilité générale. A cet effet, il a voulu que les intérêts des membres fussent représentés dans les localités les plus importantes de la Belgique par des comités spéciaux; il suffira de citer les noms des hommes honorables qui les composent, pour prouver qu'ils offrent toutes les garanties désirables. Ces comités spéciaux sont formés ainsi qu'il suit :

Pour Anvers : de MM. F. de Brackeleer, président; de Keyzer, trésorier; Corr, secrétaire; Buschmann, J. Geefs, Leys, le baron Wappers, Félix Bogaerts et Dyckmans;

faut mériter cette faveur par un caractère honorable. L'association doit présenter, avant tout, des garanties de moralité.

» En assurant des pensions et des secours aux artistes infirmes, et, en cas de décès, des pensions à leurs veuves, des tuteurs à leurs orphelins, les fondateurs de la Caisse n'ont pas entendu faire un appel à l'imprévoyance; ils ont voulu parer à ces infortunes imprévues, immérités, qui frappent parfois l'artiste et l'homme de lettres au bout de leur carrière.

» Il s'est également abstenu de faire un appel à la générosité des amis des arts en faveur de l'association, avant de les avoir mis à même d'en apprécier par eux-mêmes l'utilité et l'importance. »

Digitized by Google

Pour Gand : de MM Roelandt, président; Ed. De Busscher, secrétaire; le baron de Saint-Genois, Mengal, d'Huyvetter;

Pour Liége : de MM. Baron, président ; Daussoigne, Polain, Grandgagnage, Capitaine, d'Otreppe de Bouvette, Fétis, Vieillevoie, et de MM les présidents du Cercle artistique, de la Société d'émulation, de la Société militaire et de la Société du Casino.

Quant aux ressources de l'association, le comité a continué à recevoir, outre les cotisations annuelles des membres, le subside de 1,000 fr. que le Roi, protecteur de l'Académie, a bien voulu lui faire parvenir. Sa Majesté a prouvé ainsi qu'elle avait entendu accepter dans toute son extension le patronage de la *Caisse centrale des artistes.*

Le Gouvernement, de son côté, a continué sa bienveillance à l'institution naissante ; nous lui devons un nouveau subside de 1,000 francs, et l'adoption d'une mesure qui était vivement désirée et qui contribuera, du moins il est permis de l'espérer, à accroître les recettes de l'association (1).

(1) Voici la circulaire de M. le Ministre de l'intérieur adressée aux gouverneurs des provinces :

« La *Caisse centrale des artistes belges*, qui a été créée, l'année dernière, sous le patronage de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, est une institution digne au plus haut degré d'être encouragée et soutenue par le Gouvernement : les avantages qu'elle offre aux artistes de tout genre n'auront pas échappé à votre attention, lorsque vous aurez lu, dans le *Moniteur*, l'arrêté royal du 10 janvier 1849, par lequel le règlement de cette Caisse a été approuvé.

» Le Gouvernement a alloué un subside de 1,000 francs au comité administratif de la Caisse pour l'aider à pourvoir aux frais de premier établissement ; mais ce subside ne suffit pas pour que l'on puisse cou-

Digitized by Google

La commission administrative de l'exposition des objets d'art qui était ouverte à Gand, dans le cours de l'année dernière, avait été invitée à prélever, au bénéfice de la Caisse centrale, un tantième sur les droits d'entrée; cette demande a été favorablement accueillie, et il y a été fait droit; mais nous ne connaissons pas encore d'une manière précise la part qui revient à l'association. Nous devons des remercîments à la commission de Gand, pour avoir accepté une honorable initiative que nous avions présentée l'année précédente, mais sans succès, à la commission administrative d'Anvers. Quoi de plus juste cependant que le prélèvement en faveur d'artistes malheureux, d'une part, dans les

vrir ces dépenses, sans toucher au produit des cotisations et des souscriptions personnelles des membres de l'association, et il est à désirer que d'autres ressources viennent s'y joindre.

» L'un des moyens les plus efficaces pour atteindre ce but, ce serait de réserver pour la *Caisse centrale des artistes* une part du produit des cartes d'entrée et de la vente du catalogue, lorsqu'il y a exposition nationale d'objets d'art. Je me réserve d'introduire une disposition dans ce sens dans le règlement de ces expositions. Mais cette mesure pourrait être appliquée à toutes les expositions particulières qui se font dans les différentes villes du royaume, à l'effet de mettre en relief le talent de nos artistes et de faciliter le placement de leurs œuvres.

» Comme ce serait en faveur des artistes eux-mêmes que le tantième serait prélevé, on pourrait même étendre ce prélèvement au placement des objets d'art qui s'opère, dans chaque exposition, par l'entremise de la commission directrice.

» Je recommande cette mesure, M. le Gouverneur, à votre attention particulière, il ne me semble pas douteux qu'elle n'obtienne l'assentiment des artistes, qui sont tous intéressés à ce qu'elle soit généralement adoptée. »

Digitized by Google

recettes que produisent les ouvrages de leurs camarades?

On se rappelle qu'à l'époque de la fête du 5 janvier dernier, la commission organisatrice avait, par une pensée honorable et généreuse, prélevé cinq pour cent sur les prix de tous les tableaux acquis pour sa tombola; cette commission a versé depuis dans la Caisse centrale, par les soins de M. Gauchez, son président, une somme de 4,760 francs. Espérons qu'un aussi bel exemple ne sera point stérile, et que désormais aux fêtes qui auront pour objet les arts et les lettres, s'associeront des actes de bienfaisance en faveur des artistes et des gens de lettres frappés par le malheur.

C'est le même sentiment qui avait porté le *Cercle artistique de Bruxelles*, à verser également dans la Caisse centrale ce qui lui était resté disponible de la fête donnée, il y a deux ans, au marché de la Madeleine.

Nous aurons soins désormais d'enregistrer tous les faits analogues; il est juste qu'ils trouvent aussi leur place dans l'histoire de l'art en Belgique; car l'art, dans ses plus belles manifestations, se montre toujours généreux et sympathique pour le malheur.

Pour augmenter les ressources de la Caisse, le comité a conçu le double projet de donner un concert, par les soins de M. Fétis, avec le concours de nos principaux artistes musiciens, et d'organiser une tombola au moyen des dons de nos peintres, sculpteurs, graveurs et gens de lettres. Ce dernier projet a reçu un commencement d'exécution, et il promet dès à présent les résultats les plus avantageux. Sans y avoir été officiellement invités, tous nos principaux artistes ont voulu prendre part à cette œuvre de bienfaisance et ont déposé spontanément leurs offrandes.

M. le Ministre de l'intérieur a saisi cette occasion pour

Digitized by Google

donner une preuve nouvelle de sa sympathie en faveur de la Caisse centrale; il lui a fait parvenir un riche présent de gravures, de lithographies et de livres.

L'ensemble de tous ces dons a été soumis à l'appréciation d'une commission spéciale composée de MM. C. Van den Berghe, Étienne Le Roy et Dero-Bekker, et il a été convenu qu'en aucun cas, la valeur des billets émis ne dépasserait la somme fixée par l'expertise.

La valeur des objets exposés dans les salles de l'Académie a été estimée à 21,000 francs. L'exposition a été ouverte au commencement du mois de septembre dernier, mais le malheur imprévu qui a plongé la Belgique dans le deuil, en même temps que l'ouverture de deux souscriptions nationales, ont porté le comité à suspendre temporairement l'exposition, qui continue cependant à s'enrichir de nouveaux présents.

Il me reste maintenant à vous donner un aperçu de l'état de la Caisse centrale, d'après les comptes qui viennent d'être présentés par M. Braemt, son trésorier, comptes qui ont reçu l'approbation du comité central.

Recettes de 1850.

Subside du Roi, pour 1850 . . . . . fr.	1,000	»
— du Gouvernement	1,000	»
Produit des cotisations	1,586	10
Somme versée par la commission de la fête du 5 janvier 1850	4,760	»
Intérêts échus au 1er novembre 1850, des rentes acquises	206	20
A REPORTER. . . . fr.	8,552	30

Digitized by Google

REPORT. . . . . fr.	8,552	30
Bonification sur l'achat des rentes et encaisse . .	185	83
Premiers produits de la tombola organisée en 1850.	1,500	»
Recettes de 1850	10,238	13
Recettes de 1849.	4,102	33
TOTAL. . . . . fr.	14,340	46

Dépenses de 1850.

Frais d'administration de toute nature.	377	15

Les dépenses, comme on le voit, ont été peu élevées; encore est-il juste de dire qu'une partie appartient à l'année 1849.

L'avoir effectif de l'association s'élevait donc à près de 14,000 francs.

A cette somme, il convient d'en ajouter une autre de 1,000 francs environ, due à la Caisse centrale pour intérêts échus, pour cotisations non payées, etc.; en sorte qu'au 5 février dernier, époque à laquelle les comptes ont été arrêtés, l'avoir de l'association s'élevait à la somme de fr. 15,100 15 cs.

Ces résultats, nous le répétons, sont aussi favorables qu'on pouvait le désirer, si l'on considère que la Caisse centrale ne compte encore que deux années d'existence.

Bruxelles, le 6 février 1851.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie,

QUETELET.

Digitized by Google

Règlement pour la Caisse centrale des artistes belges (1).

—

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1° être agréé par le comité ; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée; 3° payer exactement la cotisation fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement, cesse de faire partie de l'association.

Le comité, juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation, décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le

(1) Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1849.

Digitized by Google

comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus.

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant, pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Digitized by Google

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques, que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs. est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles et, pour la province, chez l'agent du comité.

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche paraphé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort, les sommes provenant desdites cotisations et rétributions monsuelles.

Digitized by Google

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de toutes ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la caisse lui est définitivement acquise.

Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10 Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du ministère des finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la caisse centrale des artistes belges.

Digitized by Google

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au ministère des finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'art. 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité, peuvent en appeler à la classe des beaux-arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Digitized by Google

Art. 16 La caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;

2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an; la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation*.

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de 18 ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante:

1° D'avocats à la cour de cassation;

2° D'avocats et d'avoués à la cour d'appel;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs

Digitized by Google

vacations sont entièrement gratuites L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine ;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins ;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

Digitized by Google

Liste des membres de l'association de la Caisse centrale des artistes (15 *janvier* 1851).

	Quotité par an.
SA MAJESTÉ LE ROI, protecteur de la caisse centrale . fr.	1,000
ARTS, Égide, professeur au Conservatoire royal de musique de Bruxelles, rue Verte, 100, faubourg de Schaerbeek . .	12
ALVIN (de l'Académie), directeur au Ministère de l'intérieur, à Bruxelles	12
BALAT, architecte, plaine Ste-Gudule, no 9, à Bruxelles . .	12
BARON (de l'Académie), professeur à l'Université de Liége.	12
BATTA (père), professeur de solfége au Conservatoire, rue du Méridien, 40, faubourg de Schaerbeek	12
BILLOIN, Ch., peintre, rue Duquesnoy, 36, à Bruxelles . .	12
BLAES, Jean-Baptiste, professeur de clarinette au Conservatoire, rue du Midi, 7, faubourg de Schaerbeek	12
BOCK, C. (de l'Académie), homme de lettres, à St-Josse-ten-Noode	12
BOSSELET, P., professeur d'harmonie au Conservatoire, à Bruxelles	12
BOVIE, Félix, peintre, Marché-aux-Charbons, à Bruxelles .	12
BRAEMT (de l'Académie), graveur, à Bruxelles	12
BROWN, Henri, graveur, rue de la Couronne, 245, à Borgerhout, lez-Anvers	24

Digitized by Google

BUSCHMANN, Ern. (de l'Académie), à Anvers. 12
CAPRONNIER, J.-B., peintre sur verre, rue du Brabant, 114, faubourg de Schaerbeek 12
CHALON, Regn., numismate, rue d'Anderlecht, 37, à Bruxelles. 12
CLAYS, Paul-Jean, peintre, rue Royale neuve, 53, à Bruxelles. 12
CLUYSENAER, Jean-Pierre, architecte, courte rue des Arts, 6, à St-Josse-ten-Noode 12
COOMANS, Jos., peintre, rue des Pierres, 89, faubourg de Schaerbeek 25
COOMANS, Aug. (fils), peintre, rue des Pierres, 89, faubourg de Schaerbeek 12
CORNELIS, J., professeur de chant au Conservatoire, rue de la Paille, 12, à Bruxelles 12
CORR, Erin (de l'Académie), graveur, à l'Académie d'Anvers. 12
L. COUSIN, chef de musique au régiment de ligne, à Namur. 12
DAUSSOIGNE-MÉHUL (de l'Académie), directeur du Conservatoire de Liége 12
DE BÉRIOT, C. (de l'Académie), professeur de violon au Conservatoire, à Bruxelles 12
DE BIEFVE, P. (de l'Académie), peintre, à Anvers 12
DE BRAEKELEER, Ferd. (de l'Académie), peintre, à Anvers. 12
DE CORNILLON, P., professeur de violon au Conservatoire, rue de Ruysbroek, 31, à Bruxelles 12
DE HEMPTINNE, A. (de l'Académie), rue des Fripiers, à Bruxelles 12
DE KEYSER, A. (de l'Académie), peintre, à Anvers. . . . 12
DELMOTTE, Henri, commissaire de district, à Nivelles. . . 12
DEMAN, Gust., architecte, rue Léopold, à Ixelles 12
DEMANET, Ch.-A.-J., peintre, rue Carreveld, 155 bis, à Ixelles. 12
DE MARNEFFE, Fr., peintre, rue des Palais, 25, à Schaerbeek. 12
DE SELYS-LONGCHAMPS, Edm. (de l'Académie), à Liége. . 12
DE STASSART (Le baron), (de l'Académie), ministre plénipotentiaire, ancien président du Sénat, rue Montoyé, faubourg Léopold. 12

Digitized by Google

De Witte, Ph.-Jacq., professeur à l'Académie de Courtrai, Grande-Place, à Courtrai 15
Dielman (père), P.-E., peintre, Vieille chaussée, 15, à Schaerbeek 12
Dillens (aîné), Henri, peintre, rue Ste-Anne, 1985, à Anvers. 12
Dillens, Adolp., peintre, rue de l'Escalier, 5, à Bruxelles . 12
D'Omalius, J. (de l'Académie), à Halloy. 12
D'Hont, Vital, peintre, Longue-rue-Neuve, 204, à Bruxelles. 12
Dumont, A. (de l'Académie), professeur à l'Université de Liége 12
Dumont, J., architecte, rue de l'Observatoire, 11, à Bruxelles. 12
Dyckmans, Mlle, professeur de piano au Conservatoire, rue du Parchemin, 5, à Bruxelles 12
Fétis, F. (de l'Académie), directeur du Conservatoire, à Brux. 12
Fétis, Éd. (de l'Académie), rue d'Or, 12, à Bruxelles . . 12
Fraikin, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée d'Haecht, à Schaerbeek 12
Friard, professeur de hautbois au conservatoire, rue de la Senne, 17, faubourg de Schaerbeek 12
Fourmois, peintre, chaussée d'Ixelles, 104 12
Gallait, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, à Schaerbeek 12
Gauchez, Léon, homme de lettres, Nouveau-Marché-aux-Grains, 32, à Bruxelles. 24
Geefs, Guillaume (de l'Académie), statuaire, faubourg de Schaerbeek 12
Geefs, Jos. (de l'Académie), professeur à l'Académie d'Anvers. 12
Geerts, Ch. (de l'Académie), professeur à l'Académie de Louvain 12
Godineau, Léop., professeur de piano au Conservatoire, rue de Ruysbroek, 39, à Bruxelles 12
Godineau, Léon, professeur de solfége au Conservatoire, Vieux-Marché-aux-Grains, 41, à Bruxelles. 12

Digitized by Google

GOOSSENS, Hom., professeur de chant au Conservatoire, à Bruxelles 12

GRANDGAGNAGE, F.-C.-Josse (de l'Académie), rue St-Gille, à Liége 12

GURNET, François, peintre, rue Nevraumont, 2, à St-Josse-ten-Noode 12

HANISCH, Henri, chef de musique au corps de sapeurs-pompiers, à Bruxelles 12

HART, L.-J., graveur en médailles, Passage St-Hubert, Galerie du Roi, 6, à Bruxelles 12

HENNE, Alex., secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts, 388A, chaussée d'Ixelles 12

HEYNDRICKX, Fél., peintre, premier professeur à l'Académie d'Alost 12

ISTAS, Aimé-Lam., chef de musique au 5me régiment de ligne, rue du Soleil, à Anvers 12

JACOB-JACOBS, peintre, rue du Navet, à Anvers. 12

JACQUET, statuaire, rue des Palais, 27, à Schaerbeek . . . 12

JAMBERS, Th.-Joachim, peintre, rue du Poinçon, 25, à Bruxelles 12

JEHOTTE, Louis (de l'Académie), statuaire, à Bruxelles . . 12

JONES, Ad., peintre, rue des Palais, 65, à Schaerbeek. . . 12

JOUVENEL, Ad. (de l'Académie), graveur, à St-Josse-ten-Noode 12

KINDT, Adèle, peintre, place de la Reine, 8, à Schaerbeek. . 12

LADOS, professeur de solfége au Conservatoire, à Bruxelles . 12

LAMBÉLÉ, G., professeur de clarinette au Conservatoire, Passage St-Hubert, Galerie du Roi, à Bruxelles 12

LATOUR, Éd., peintre du Roi, rue du Moulin, 33, faubourg de Schaerbeek 12

LECLERCQ, Julien, sculpteur et graveur, rue du Commerce, 22, à St-Josse-ten-Noode 12

LEMMENS, Jacq., professeur d'orgue au Conservatoire, rue de l'Évêque, 28, à Bruxelles 12

Digitized by Google

Le Roy, Ét.-Vict, peintre, rue Ducale, 13, à Bruxelles. 12
Le Roy, Jos., peintre, rue de Paris, 5, à Ixelles 12
Le Roy, Will., peintre, à Bruxelles 12
Lesbroussart (de l'Académie), professeur émérite à l'Université de Liége, rue Verte, à Bruxelles 12
Madou (de l'Académie), peintre, rue de la Limite, 4, à St-Josse-ten-Noode 12
Magnée, F., calligraphe du Roi, rue Royale, à Bruxelles . 12
Manche, Edmond, peintre, à Beloeil, près d'Ath 12
Meganck, Jos., peintre, chaussée d'Etterbeek, à Ixelles . . 12
Meunier, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, Place du petit Sablon, 15, à Bruxelles 12
Michelot, professeur de piano au Conservatoire, rue du Bois-Sauvage, 16, à Bruxelles. 12
Mols, Florimont, peintre, rue Vanschoonbeke, section 5, à St-Laurent, les-Anvers 12
Moysart, Louis, chef de musique au 2e de lanciers, rue Neuve, 1277, à Namur 12
Navez, F.-J. (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, rue Royale, à Bruxelles 12
Nolet de Brauwere van Steeland, J. (de l'Académie), rue du Brabant, à Ixelles 12
Partoes, H.-L.-F. (de l'Académie), architecte, à Bruxelles. 12
Partoes, Alexis, architecte, rue des Cendres, 20, à Bruxelles. 12
Planque, Fél., musicien, rue des Alexiens, 64, à Bruxelles. 12
Plattekl, Jean, peintre, rue du Curé, 20, à St-Josse-ten-Noode 12
Portaels, peintre d'histoire, à Bruxelles 12
Quetelet (de l'Académie), directeur de l'Observatoire, à Bruxelles 12
Quinaux, Jos., peintre, rue de la Procession, 14, à St-Josse-ten-Noode 12
Robert, Alexandre, peintre, rue du Commerce, 22, à St-Josse-ten-Noode 12

Digitized by Google

ROBERTI. Alb., peintre d'histoire, rue du Marais-Meyboom, 40, à Bruxelles 12
ROELANDT, L. (de l'Académie), professeur à l'Université de Gand. 12
ROFFIAEN, Fr., peintre, rue Goffaert, 48, à Ixelles . . . 12
RUMMEL, Jean-Antoine, fabricant de pianos, Boulevard Botanique, 14, à Bruxelles. 12
SACRÉ, L.-J., musicien compositeur, rue Royale, à Bruxelles 12
SAEMEN, Ant.-Franç., maître de chapelle à St-Jacques-sur-Caudenberg, rue de la Régence, 30, à Bruxelles . . . 12
SCHUBERT, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12
SCHUBERT, F.-J., professeur de solfége au Conservatoire, rue Léopold, 78, à Ixelles 12
SERRUYS, Louis, peintre, rue du Quai, 52, à Ostende . . . 12
SERVAIS, Adr.-Franç., professeur de violoncelle au Conservatoire de Bruxelles, à Hal. 12
SIMONIS, Eug. (de l'Académie), statuaire, à Koekelberg. . 12
SNEL, J. (de l'Académie), rue de la Forge, 13, à St-Josse-ten-Noode 12
SOUBRE, Étienne, compositeur, Boulevard de l'Observatoire, 24, à Bruxelles 12
STAS, J.-S. (de l'Académie), professeur de chimie à l'École militaire, à Bruxelles 12
STERNBERG, Louis, fabricant de pianos, rue de Ruysbroek, 40, à Bruxelles. 12
STROOBANT, François, peintre, rue des Douze-Apôtres, 5, à Bruxelles 12
SUYS (de l'Académie), architecte, rue Royale extérieure, faubourg de Schaerbeek 12
TARDIEU, Am.-Louis, homme de lettres, rue de l'Alliance, 27A, à St-Josse-ten-Noode. 12
TAYMANS, Louis-Jos., peintre, rue d'Idalie, 27, à Ixelles. . 12

Digitized by Google

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1852.

DIX-HUITIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLII.

Digitized by Google

Harvard College Library.
Gift of
American Academy of
Arts and Sciences
Nov. 24 1925

Digitized by Google

LSoc 451

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1852.

DIX-HUITIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLII.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1852.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la création du monde	5858
— de la période julienne	6565
— depuis le déluge universel	4200
— de la fondation de Rome, selon Varron	2605
— de l'ère de Nabonassar	2599
— de l'ère chrétienne	1852

L'année 2628 des Olympiades, ou la 4me année de la 657e Olympiade, commence en juillet 1852.

L'année 1268 des Turcs, commencée le 27 octobre 1851, finit le 14 octobre 1852, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1852 du calendrier julien commence le 13 janvier 1852.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	10
Épacte	IX
Cycle solaire	13
Indiction romaine	10
Lettre dominicale	D. C.

Digitized by Google

Fêtes mobiles.

Septuagésime	8 février.
Les Cendres	25 »
Pâques	11 avril.
Les Rogations	17, 18 et 19 mai.
Ascension	20 »
Pentecôte	30 »
La Trinité	6 juin.
La Fête-Dieu	10 »
Premier dimanche de l'Avent	28 novembre.

Quatre-temps.

Les 3, 5 et 6 mars. — Les 2, 4 et 5 juin. — Les 15, 17 et 18 septembre. — Les 15, 17 et 18 décembre.

Éclipses.

Il y aura cette année trois éclipses de Soleil : deux partielles le 21 janvier et le 17 juin, et une totale le 11 décembre; toutes trois seront invisibles à Bruxelles.

Il y aura également trois éclipses de Lune : la première, totale et visible à Bruxelles, commencera le 7 janvier à 5^h 38^m et finira à 7^h 17^m du matin; la deuxième, totale aussi, et la troisième, partielle, auront lieu le 1er juillet et le 26 décembre, mais ne seront pas visibles à Bruxelles.

Digitized by Google

Janvier.

1 J. Circoncision de N.-S.
2 V. S. Adélard, abbé.
3 S. Ste Geneviève, vierge.
4 D. Ste Pharaïlde, vierge.
5 L. S. Télesphore, pape.
6 M. Epiphanie ou les Rois.
7 M. Ste Mélanie, vierge.
8 J. Ste Gudule, vierge.
9 V. S. Marcellin, évêque.
10 S. S. Agathon, pape.
11 D. S. Hygin, pape.
12 L. S. Arcade, martyr.
13 M. Ste Véronique de Milan.
14 M. S. Hilaire, év. de Poit.
15 J. S. Paul, ermite.
16 V. S. Marcel, pape.
17 S. S. Antoine, abbé.
18 D. Chaire de S. P. à Rome.
19 L. S. Canut, roi de Danem.
20 M. SS. Fabien et Sébastien.
21 M. Ste Agnès, vierge et m.
22 J. SS. Vincent et Anastase.
23 V. Épousailles de la Vierge.
24 S. S. Thimothée, év. d'Ep.
25 D. Conversion de S. Paul.
26 L. S. Polycarpe, év. et m.
27 M. S. Jean-Chrysostome, év.
28 M. S. Julien, év. de Cuença.
29 J. S. François de Sales.
30 V. Ste Martine, v. et mart.
31 S. S. Pierre Nolasque.

Pleine Lune le 7.
Dernier Quartier le 14.
Nouvelle Lune le 21.
Premier Quartier le 29.

Février.

1 D. S. Ignace, év. et mart.
2 L. Purific. ou Chandeleur.
3 M. S. Blaise, év. et mart.
4 M. S. André, Ste Jeanne, r.
5 J. Ste Agathe, v. et mart.
6 V. S. Amand, Ste Dorothée.
7 S. S. Romuald, abbé.
8 D. *Septuag.* S. Jean de Matha.
9 L. Ste Apollonie, v. et mart.
10 M. Ste Scholastique, vierge.
11 M. S. Sévérin, abbé.
12 J. Ste Eulalie, v. et mart.
13 V. Ste Euphrosine, vierge.
14 S. S. Valentin, prêt. et m.
15 D. *Sexag.* SS. Faustin, Jovite.
16 L. Ste Julienne, vierge.
17 M. SS. Théodule et Julien, m.
18 M. S. Siméon, évêque et m.
19 J. S. Boniface de Lausanne
20 V. S. Éleuthère, évêque.
21 S. Le B. de Pépin de Landen.
22 D. *Quinquag.* Ch. S. P. à Ant.
23 L. S. Pierre Damien, évêq.
24 M. S. Mathias, S. Modeste.
25 M. *Les Cendres.* Ste Walburg.
26 J. Ste Aldetrude, abbesse.
27 V. S. Alexandre, évêque.
28 S. SS. Julien, Chron., Besas.
29 D. *Quadrag.* S. Justin, S. Osw

Pleine Lune le 5.
Dernier Quartier le 12.
Nouvelle Lune le 20.
Premier Quartier le 28.

Digitized by Google

Mars.

1 L. S. Aubin, év. d'Angers.
2 M. S. Simplice, pape.
3 M. *Quat.-temps.* Ste Cunégde.
4 J. S. Casimir, roi.
5 V. *Quat.-temps.* S. Théophile.
6 S. *Quat.-temps.* Ste Colette, v.
7 D. *Reminisc.* S. Thomas d'Aq.
8 L. S. Jean de Dieu.
9 M. Ste Françoise, veuve.
10 M. Les 40 SS. Mart. de Séb.
11 J. S. Vindicien, évêque.
12 V. S. Grégoire-le-Grand.
13 S. Ste Euphrasie, vierge.
14 D. *Oculi.* Ste Mathilde, reine.
15 L. S. Longin, soldat.
16 M. Ste Eusébie, vierge.
17 M. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 J. S. Gabriël, archange.
19 V. S. Joseph, patr. de la B.
20 S. S. Wulfran, év. de Sens.
21 D. *Lætare.* S. Benoit, abbé.
22 L. S. Basile, martyr.
23 M. S. Victorien, martyr.
24 M. S. Agapet, év. de Synn.
25 J. Annonciation. S. Humbert.
26 V. S. Ludger, év. de Munst.
27 S. S. Rupert, év. de Worms.
28 D. La Passion. S. Sixte III, p.
29 L. S. Eustase, abbé.
30 M. S. Véron, abbé.
31 M. S. Benjamin, martyr.

Pleine Lune le 6.
Dernier Quartier le 12.
Nouvelle Lune le 20.
Premier Quartier le 28.

Avril.

1 J. S. Hugues, évêque.
2 V. N.-D. des 7 doul. S. Franç.
3 S. S. Richard, évêque.
4 D. *Les Rameaux.* S. Isidore.
5 L. S. Vincent Ferrier.
6 M. S. Célestin, pape.
7 M. S. Albert, ermite.
8 *Jeudi-Saint.* S. Perpétue, év.
9 *Vendredi-Saint.* Ste Vaudru.
10 S. S. Macaire, évêque.
11 D. PAQUES. S. Léon-le-Gr.
12 L. S. Jules I, pape.
13 M. S. Herménigilde, mart.
14 M. SS. Tibur., Valér., Max.
15 J. SS. Anastasie et Basilisse.
16 V. S. Drogon, ermite.
17 S. S. Anicet, pape et m.
18 D. *Quasimodo.* S. Ursmar, ab.
19 L. S. Léon IX, pape.
20 M. Ste Agnès, vierge.
21 M. S. Anselme, archevêq.
22 J. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 V. S. Georges, martyr.
24 S. S. Fidèle de Sigmaring.
25 D. *Misericordia.* S. Marc, évte.
26 L. SS. Clet et Marcellin, p.
27 M. S. Antime, évêque et m.
28 M. S. Vital, martyr.
29 J. S. Pierre de Milan, m.
30 V. Ste Catherine de Sienne.

Pleine Lune le 4.
Dernier Quartier le 11.
Nouvelle Lune le 19.
Premier Quartier le 27.

Digitized by Google

Mai.

—

1 S. SS. Philippe et Jacq., ap.
2 D. *Jubilate*. S. Athanase, év.
3 L. Invention de la Ste Croix.
4 M. Ste Monique, veuve.
5 M. S. Pie V, pape.
6 J. S. Jean Porte Latine.
7 V. S. Stanilas, év. et mart.
8 S. Apparition de S. Michel.
9 D. *Cantate*. S. Grégoire de N.
10 L. S. Antonin, év. de Flor.
11 M. S. Franç. de Hiéronymo.
12 M. SS. Nérée et Achillée, m.
13 J. S. Servais, évêque.
14 V. S. Pacôme, abbé.
15 S. Ste Dymphne, v. et mart.
16 D. *Vocem*. S. Jean Népomuc.
17 L. *Rogations*. S. Pascal Bayl.
18 M. *Rogations*. S. Venance, m.
19 M. *Rogations*. S. Pierre Cél.
20 J. ASCENSION. S. Bernardin
21 V. Ste Itisberge, vierge.
22 S. Ste Julie, vierg. et mart.
23 D. *Exaudi*. S. Guibert.
24 L. N.-D. Sec. des Chrétiens.
25 M. S. Grégoire VII, pape.
26 M. S. Philippe de Neri.
27 J. S. Jean I, pape.
28 V. S. Germain, évêque.
29 S. S. Maximin, év. *Jeûne*.
30 D. PENTECOTE. S. Ferdin.
31 L. Ste Pétronille.

Pleine Lune le 5.
Dernier Quartier le 10.
Nouvelle Lune le 19.
Premier Quartier le 26.

Juin.

—

1 M. S. Pamphile, martyr.
2 M. *Quatre-temps*. S. Érasme.
3 J. Ste Clotilde, reine.
4 V. *Quat.-temps*. S. Optat, év.
5 S. *Quat.-temps*. S. Boniface.
6 D. La Trinité. S. Norbert, év.
7 L. S. Robert, évêque.
8 M. S. Médard, évêque.
9 M. SS. Prime et Félicien, m.
10 J. Fête-Dieu. Ste Marguerite.
11 V. S. Barnabé, apôtre.
12 S. S. Jean de Sahagun.
13 D. S. Antoine de Padoue.
14 L. S. Basile-le-Grand, arc.
15 M. SS. Guy et Modeste, m.
16 M. S. Jean François Régis.
17 J. Ste Alène, vierge et mart.
18 V. SS. Marc et Marcellin, m.
19 S. Ste Julienne de Falc., v.
20 D. S. Sylvère, pape et m.
21 L. S. Louis de Gonzague.
22 M. S. Paulin, év. de Nole.
23 M. B. Marie d'Oignies.
24 J. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 V. S. Guillaume, abbé.
26 S. SS. Jean et Paul, mart.
27 D. S. Ladislas, roi de Hong.
28 L. S. Léon II, pape. *Jeûne*.
29 M. SS. Pierre et Paul, ap.
30 M. Ste Adile, vierge.

Pleine Lune le 2.
Dernier Quartier le 9.
Nouvelle Lune le 17.
Premier Quartier le 24.

Digitized by Google

Juillet.

—

1 J. S. Rombaut, évêque.
2 V. Visitation de la Vierge.
3 S. S. Euloge, martyr.
4 D. S. Théodore, évêque.
5 L. S. Pierre de Lux., év.
6 M. Ste Godelive, martyre.
7 M. S. Willebaud, évêque.
8 J. Ste Elisabeth, r. de Port.
9 V. SS. Martyrs de Gorcum.
10 S. Les sept Frères Martyrs.
11 D. S. Pie I, pape.
12 L. S. Jean Gualbert, abbé.
13 M. S. Anaclet, pape et m.
14 M. S. Bonaventure, évêq.
15 J. S. Henri, emp. d'All.
16 V. N.-D. du M.-Car. Ste Ren.
17 S. S. Alexis, confesseur.
18 D. S. Sacr. de Mir. à Brux.
19 L. S. Vincent de Paule.
20 M. S. Jérôme Émilien.
21 M. Ste Praxède, vierge.
22 J. Ste Marie-Madeleine.
23 V. S. Apollinaire, évêque.
24 S. Ste Christine, v. et mart.
25 D. S. Jacques le majeur, ap.
26 L. Ste Anne, mère de la Vier.
27 M. S. Pantaléon, martyr.
28 M. S. Victor, martyr.
29 J. Ste Marthe, vierge.
30 V. SS. Abdon et Sennen, m.
31 S. S. Ignace de Loyola.

Pleine Lune le 1er.
Dernier Quartier le 9.
Nouvelle Lune le 17.
Premier Quartier le 24.
Pleine Lune le 31.

Août.

—

1 D. S. Pierre-ès-Liens.
2 L. S. Étienne, S. Alphonse.
3 M. Invention de S. Étienne.
4 M. S. Dominique, confess.
5 J. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 V. Transfiguration de N. S.
7 S. S. Donat, év. et mart.
8 D. S. Cyriac, martyr.
9 L. S. Romain, martyr.
10 M. S. Laurent, martyr.
11 M. S. Géry, év. de Cambrai.
12 J. Ste Claire, vierge.
13 V. S. Hippolyte, martyr.
14 S. S. Eusèbe, mart. *Jeûne.*
15 D. ASSOMPTION. S. Arn.
16 L. S. Roch, confesseur.
17 M. S. Libérat, abbé.
18 M. Ste Hélène, impératrice.
19 J. S. Joachim, S. Jules.
20 V. S. Bernard, abbé.
21 S. Ste Jeanne-Françoise.
22 D. S. Timothée, martyr.
23 L. S. Philippe Béniti.
24 M. S. Barthélemi, apôtre.
25 M. S. Louis, roi de France.
26 J. S. Zéphirin, pape et m.
27 V. S. Joseph Calasance.
28 S. S. Augustin, év. et doct.
29 D. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 L. Ste Rose de Lima, vierge.
31 M. S. Raymond Nonnat.

Dernier Quartier le 8.
Nouvelle Lune le 15.
Premier Quartier le 22.
Pleine Lune le 29.

Digitized by Google

Septembre.

—

1 M. S. Gilles, abbé.
2 J. S. Étienne, roi de Hong.
3 V. S. Remacle, év. de Maest.
4 S. Ste Rosalie, vierge.
5 D. S. Laurent Justinien.
6 L. S. Donatien, martyr.
7 M. Ste Reine, vierge.
8 M. Nativité de la Vierge.
9 J. S. Gorgone, martyr.
10 V. S. Nicolas de Tolentino.
11 S. SS. Prote et Hyacinthe.
12 D. S. Guy d'Anderlecht.
13 L. S. Amé, év. Sion en Val.
14 M. Exaltation de la Croix.
15 M. *Quat.-temps.* S. Nicomède.
16 J. SS. Corneille et Cyprien.
17 V. *Quat.-temps.* S. Lambert.
18 S. *Quat.-temps.* S. Joseph.
19 D. S. Janvier, martyr.
20 L. S. Eustache, martyr.
21 M. S. Matthieu, apôtre.
22 M. S. Maurice et ses comp.
23 J. Ste Thècle, vierge et m.
24 V. Notre-Dame de Merci.
25 S. S. Firmin, év. et mar.
26 D. SS. Cyprien et Justine.
27 L. SS. Cosme et Damien, m.
28 M. S. Wenceslas, martyr.
29 M. S. Michel, archange.
30 J. S. Jérôme, docteur.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 13.
Premier Quartier le 20.
Pleine Lune le 28.

Octobre.

—

1 V. S. Bavon, S. Rémi.
2 S. S. Léodegaire, évêque.
3 D. S. Gérard, abbé.
4 L. S. François d'Assise.
5 M. S. Placide, martyr.
6 M. S. Brunon, confesseur.
7 J. S. Marc, pape.
8 V. Ste Brigitte, veuve.
9 S. S. Denis et ses comp., m.
10 D. S. François de Borgia.
11 L. S. Gommaire, p. de Lier.
12 M. S. Wilfrid, év. d'Yorck.
13 M. S. Édouard, roi d'Angl.
14 J. S. Calixte, pape et mart.
15 V. Ste Thérèse, vierge.
16 S. S. Mummolin, évêque.
17 D. Ste Hedwige, veuve.
18 L. S. Luc, évangéliste.
19 M. S. Pierre d'Alcantara.
20 M. S. Jean de Kenti.
21 J. Ste Ursule et ses comp. m.
22 V. S. Mellon, évêque.
23 S. S. Jean de Capistran.
24 D. S. Raphaël, archange.
25 L. SS. Crépin et Crépinien.
26 M. S. Évariste, pape et m.
27 M. S. Frumence, apôtre.
28 J. SS. Simon et Jude, apôt.
29 V. Ste Ermelinde, vierge.
30 S. S. Foillan, mart. *Jeûne.*
31 D. S. Quentin, martyr.

Dernier Quartier le 6.
Nouvelle Lune le 15.
Premier quartier le 20.
Pleine Lune le 28.

Digitized by Google

Novembre.

—

1 L. TOUSSAINT.
2 M. *Les trépassés.*
3 M. S. Hubert, év. de Liége.
4 J. S. Charles Borromée.
5 V. S. Zacharie, Se Elisabeth
6 S. S. Winoc, abbé.
7 D. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 L. S. Godefroi, év. d'Am.
9 M. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 M. S. André Avellin.
11 J. S. Martin, év. de Tours.
12 V. S. Liévin, év. et mart.
13 S. S. Stanislas Kostka.
14 D. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 L. S. Léopold, confesseur.
16 M. S. Edmond, archevêq.
17 M. S. Grégoire Thaumatur.
18 J. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 V. Ste Élisabeth, duchesse.
20 S. S. Félix de Valois.
21 D. Présentation de la Vierge.
22 L. Ste Cécile, vierge et mar.
23 M. S. Clément I, pape et m.
24 M. S. Jean de la Croix.
25 J. Ste Catherine, v. et m.
26 V. S. Albert de Louv., év.
27 S. S. Acaire, év. de Noyon.
28 D. *Avent.* S. Rufe, martyr.
29 L. S. Saturnin, martyr.
30 M. S. André, apôtre.

Dernier Quartier le 3.
Nouvelle Lune le 11.
Premier Quartier le 18.
Pleine Lune le 26.

Décembre.

—

1 M. S. Éloi, év. de Noyon.
2 J. Ste Bibienne, v. et m.
3 V. S. François Xavier.
4 S. Ste Barbe, martyre.
5 D. S. Sabbas, abbé.
6 L. S. Nicolas, év. de Myre.
7 M. S. Ambroise, év. et doct.
8 M. Conception de la Vierge.
9 J. Ste Léocadie, v. et mart.
10 V. S. Melchiade, pape et m.
11 S. S. Damase, pape.
12 D. S. Valéry, abbé en Pic.
13 L. Ste Lucie, vierge et mart.
14 M. S. Spiridion, évêque.
15 M. *Quat.-temps.* Messe d'or.
16 J. S. Eusèbe, év. de Vere.
17 V. *Quat.-temps.* Ste Begge, v.
18 S. *Quat.-temps.* Exp. de la V.
19 D. S. Némésion, m.
20 L. S. Philogone, év.
21 M. S. Thomas, apôtre.
22 M. S. Hungère, év. d'Utr.
23 J. Ste Victoire, vierge et m.
24 V. S. Lucien. *Jeûne.*
25 S. NOËL.
26 D. S. Étienne, premier m.
27 L. S. Jean, apôt. et évang.
28 M. SS. Innocents.
29 M. S. Thomas de Cantorb.
30 J. S. Sabin, évêq. et mart.
31 V. S. Sylvestre, pape.

Dernier Quartier le 4.
Nouvelle Lune le 11.
Premier Quartier le 18.
Pleine Lune le 26.

Digitized by Google

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Réunions de la commission administrative et des commissions spéciales des finances, pour arrêter les comptes; les commissions spéciales font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des recettes et dépenses pendant l'année écoulée.

Élection du Directeur dans chaque classe.

Février. — Les mémoires destinés au concours de la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er du mois.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours pour les lettres; rédaction du programme pour le concours suivant; élections des membres, associés et correspondants.

Séance générale des trois classes pour régler les intérêts communs; élection des membres de la commission administrative de l'Académie.

Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses décernées.

Juin. — Les mémoires destinés au concours de la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1r du mois.

Août. — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Les mémoires destinés au concours de la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 20 du mois.

Jugement des mémoires envoyés au concours pour les beaux-arts; rédaction du programme pour le

Digitized by Google

concours suivant; élections des membres, associés et correspondants.

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses décernées.

Décembre. — Les mémoires en réponse à la question de l'enseignement moyen, proposée par la *Classe des Lettres*, pour le concours de 1853, doivent être remis avant le 1er du mois. Nomination des commissions spéciales pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours pour les sciences; rédaction du programme pour le concours suivant; élections des membres, associés et correspondants.

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses décernées.

Proclamation des résultats du *concours quinquennal des sciences naturelles.*

Le 31 du mois finit la première période quinquennale du *concours de littérature française.*

Digitized by Google

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut, avec le titre d'*Académie impériale et royale*, plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, le 13 avril 1773 (1).

(1) Voyez dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année, les différents documents relatifs à l'histoire de l'ancienne académie impériale et royale, qui y ont été insérés par M. Gachard, d'après les pièces retrouvées dans les archives de l'État.

Digitized by Google

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur l'utilité de la création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur de l'Académie, et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, sépara définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez dans les *Annuaires* de 1846 à 1850 les documents relatifs à la réorganisation de l'Académie.

Digitized by Google

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres en rapport avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants régnicoles au plus.

A l'avenir la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

Digitized by Google

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou naturalisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur, ne peut-être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi.

(1) Les articles 10 et 13 ont été adoptés par l'arrêté royal du 1er juin 1848, qui modifie la rédaction primitive.

Digitized by Google

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté des changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a de plus une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés au concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de mai, une séance générale pour régler entre elles les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par

Digitized by Google

une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

Digitized by Google

Règlement général (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles, qui se composent de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants, se font, pour chaque classe, une fois par an, la veille de la séance publique.

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

Digitized by Google

mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'examen des titres des candidats.

Toutefois, on peut nommer en dehors de ces listes.

Art. 7. Il s'écoulera une séance au moins entre la présentation et la nomination.

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Digitized by Google

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, à savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre ;
La classe des lettres, au mois de mai ;
La classe des beaux-arts, au mois de septembre ;

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance ; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués aux membres de la manière suivante :

Un jeton aux membres qui habitent Bruxelles ou les environs ;

Deux jetons aux membres qui habitent de deux à dix lieues de distance de Bruxelles ;

Trois jetons aux membres qui habitent de dix à quinze lieues de distance de Bruxelles ;

Quatre jetons aux membres qui habitent à plus de dix-huit lieues de distance de Bruxelles.

Digitized by Google

Publications.

Art. 17 Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont

Digitized by Google

lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Digitized by Google

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression, est inséré dans les mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille, seront ou ne seront pas insérés dans le bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les bulletins de l'Académie, ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont, en outre, la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition)	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

Couverture non imprimée, in-4°, papier de pâte, le cent	fr.	3 00
» » in-8°		1 50
» imprimée, in-4°		5 00
» » in-8°		3 00
Brochure in-4°, avec planches, moins de 5 feuilles, le cent.		4 00
» » » plus de 5 feuilles		5 00
» in-8°, » moins de 5 feuilles		3 50
» » » plus de 5 feuilles		4 00

Digitized by Google

Art. 29. L'Académie a son lithographe; mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres lithographes, dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression, sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir

Digitized by Google

pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours, doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise et être adressés au secrétaire de l'Académie, avant le 1er février.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels, sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Digitized by Google

Art. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Digitized by Google

Règlement intérieur de la classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'Académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

Digitized by Google

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé ; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard: 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe, soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

Digitized by Google

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion, ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions. Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Digitized by Google

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

(1) Adoptés par arrêté royal du 24 octobre 1849.

Digitized by Google

Règlement intérieur de la classe des lettres (1).

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction, étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

Digitized by Google

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont:

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Economie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes, sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat,

Digitized by Google

à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;

2° Pour la discussion des articles réglementaires ;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique, sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Tous les deux ans, et dans l'ordre déterminé par le sort, chacun des membres ou correspondants communiquera à la classe un travail inédit, dont la lecture ne dépassera pas la durée d'une heure.

Ces lectures seront réparties entre les séances de manière qu'il n'y en ait jamais plus de deux par jour.

Les lectures obligatoires n'excluent pas les autres lectures.

Digitized by Google

Le bureau avertira deux mois à l'avance chaque membre ou correspondant de l'époque où il est appelé à communiquer son travail.

La convocation fera mention, pour chaque séance, des lectures qui seront faites en vertu de la présente disposition, du sujet des travaux qui seront lus et du nom des auteurs.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

(1) Adoptés par arrêté royal du 23 mars 1849.

Digitized by Google

Règlement intérieur de la classe des beaux-arts (1).

---

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

Digitized by Google

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles;

Une sur l'architecture;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de repré-

Digitized by Google

senter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Digitized by Google

Règlement de la bibliothèque de l'Académie.

Art. 1er. La bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

Art. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie.*

Art. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

Art. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

Art. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois; ceux qui seraient demandés, par un autre membre, seront restitués dans le mois de la demande.

Digitized by Google

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. L'on ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Digitized by Google

Local provisoire destiné à l'Académie.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne Cour.

Art. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

Art. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

Art. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

Digitized by Google

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE. — ADJONCTION DE SAVANTS ET DE LITTÉRATEURS.

Rapport au Roi.

Sire,

Votre Majesté vient de réorganiser l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, et Elle a déterminé quelles seraient ses publications.

Ces publications comprennent les mémoires des membres, des associés, des correspondants; les mémoires couronnés et ceux des savants étrangers.

Ce cadre, Sire, est assez vaste, et, à en juger par le passé, l'Académie continuera à fournir dignement son contingent à notre édifice littéraire et scientifique.

Mais indépendamment de ces travaux, il en est d'autres, d'une haute importance, qui exigent le concours et les lumières d'un grand nombre de personnes. Tels seraient :

Une biographie nationale;

Une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

Enfin, la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de confier ces travaux à l'Académie, qui sera autorisée à s'adjoindre des savants et des littérateurs pris en dehors de son sein. Flattée de ce nouveau témoignage de la confiance du Gouvernement de Votre Majesté en ses lumières et en son zèle, elle y répondra dignement, et elle acquerra des nouveaux droits à la reconnaissance du pays, à l'estime du monde savant.

Le Ministre de l'intérieur,
Sylvain Van de Weyer.

Digitized by Google

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale ;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc. ;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

Art. 2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

Art. 3. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

Digitized by Google

PRIX QUINQUENNAUX D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Prix quinquennal d'histoire.

Rapport au Roi.

SIRE,

Les études historiques sont cultivées en Belgique avec une espèce de prédilection. Il est permis de croire que l'action du Gouvernement n'est pas restée étrangère à ce fait et qu'il y a, au contraire, puissamment contribué. Ainsi la recherche et la publication des chroniques belges inédites, les soins donnés à la mise en ordre des dépôts des archives nationales, la publication des inventaires des archives, la création de la bibliothèque royale, les encouragements accordés aux bibliothèques communales et aux sociétés littéraires ou savantes locales, toutes ces mesures ont incontestablement servi à répandre et à faciliter la connaissance des sources historiques.

Naguère Votre Majesté a donné une preuve de sa sollicitude pour les travaux historiques, en instituant un prix spécial de trois mille francs en faveur de l'auteur de la meilleure histoire du règne des archiducs Albert et Isabelle.

J'ai l'honneur, Sire, de proposer à Votre Majesté une nouvelle mesure qui, j'ose le croire, sera accueillie avec

Digitized by Google

faveur par le public savant : c'est l'institution d'un prix quinquennal en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui sera publié durant chaque période de cinq années.

L'expérience prouve, Sire, qu'on obtient souvent, en laissant à chacun sa liberté d'action, des résultats plus satisfaisants qu'en traçant d'avance le cadre d'un travail. Ici, aucun point historique n'est désigné de préférence à un autre. Tout savant traitera le sujet vers lequel il se sentira attiré : tel cherchera à éclaircir les points encore obscurs de la constitution primitive de notre nationalité ; tel racontera nos luttes et nos dissensions au moyen âge ; tel autre enfin rapportera les événements qui, pour être plus récents, ne sont cependant qu'imparfaitement connus. L'érudition, la critique, le style, trouveront à la fois l'occasion de se produire et d'être appréciés.

Déjà plus d'une fois, Sire, l'idée de cette mesure a été suggérée. La meilleure occasion de la réaliser me semble être la réorganisation de l'Académie. C'est donc avec confiance que je soumets à Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

Digitized by Google

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Voulant donner un nouveau témoignage de Notre haute sollicitude pour les travaux relatifs à l'histoire de la Belgique, et exciter, en même temps, le zèle et l'émulation des savants qui se livrent à ces travaux;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

ART. 2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

ART. 3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

Digitized by Google

Règlement pour le prix quinquennal d'histoire (1).

Art. 1er. La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850.

Art. 2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est belge de naissance ou naturalisé.

Art. 3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie, antérieurement au 1er janvier 1846, seront admis au concours après leur achèvement.

Art. 4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

Art 5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi, sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres (2).

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

Art. 6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

(1) Approuvé par arrêté royal du 26 décembre 1848.

(2) La rédaction primitive de cet article a été modifiée conformément au second § de l'art. 5 de l'arrêté royal du 29 novembre 1851. (Voyez page 58.)

Digitized by Google

Prix quinquennaux de littérature et de sciences.

Rapport au Roi.

Sire,

Lorsque, en 1845, Votre Majesté donna de nouveaux statuts à l'Académie de Belgique, Elle rattacha à cette réorganisation l'institution d'un prix de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui serait publié durant chaque période de cinq années.

La fondation de ce prix quinquennal a été accueillie avec faveur. Tout ce qui peut tendre à encourager et à propager l'étude sérieuse de l'histoire nationale mérite au plus haut degré la sollicitude du gouvernement. Quelle que soit cependant son importance, l'histoire nationale ne forme pas seule le domaine intellectuel d'un peuple. Les lettres et les sciences, dans leurs nombreuses subdivisions, y occupent une large place. Or, les travaux littéraires et scientifiques proprement dits sont dignes aussi des encouragements de l'État. Il lui appartient de contribuer, par tous les moyens dont il dispose, au progrès des diverses branches des connaissances humaines. Les lettres et les sciences ont pris d'ailleurs, en Belgique, un essor assez remarquable pour apler l'attention prévoyante du gouvernement.

Je crois le moment venu de proposer à Votre Majesté de fonder cinq autres prix quinquennaux en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés, en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

Digitized by Google

1° Sciences morales et politiques;
2° Littérature française;
3° Littérature flamande;
4° Sciences physiques et mathématiques;
5° Sciences naturelles.

L'adjonction de la première catégorie se justifie par la tendance sérieuse de la plupart des travaux publiés par des auteurs belges. Il est incontestable que, après l'histoire nationale, c'est vers les sciences morales et politiques que se porte, de préférence, l'activité de nos écrivains. Cette prédilection est favorisée par le caractère éminemment libéral des institutions du pays. Aussi Votre Majesté a-t-elle cru nécessaire de rattacher, en 1845, les sciences morales et politiques aux autres attributions de la classe des lettres de l'Académie. L'institution d'un prix spécial sera sans doute accueillie avec gratitude par les esprits d'élite qui se sentent attirés vers l'étude de la philosophie, de la morale, de l'économie politique, de l'histoire générale, de la législation ancienne et moderne.

La littérature française et la littérature flamande, dans leurs formes diverses, seront également encouragées par des prix spéciaux. Quelle que soit la forme adoptée par les écrivains, quel que soit aussi le caractère de leurs œuvres, la palme sera naturellement accordée à celui qui, au mérite du fond, aura su joindre les plus grandes qualités du style.

Le gouvernement ne doit pas moins favoriser les efforts si utiles de ceux qui se livrent avec persévérance et avec succès à l'étude des sciences proprement dites. Il est équitable aussi de placer sur la même ligne les sciences naturelles et les sciences mathématiques et physiques.

Digitized by Google

Les principes, qui ont servi de base au règlement pour le prix quinquennal d'histoire, sont conservés. Le gouvernement se réserve, en outre, l'approbation des dispositions réglementaires qui lui seront soumises pour la composition des jurys et pour le jugement des ouvrages.

Cependant, Sire, il m'a paru nécessaire de stipuler que si aucun des ouvrages publiés durant la période quinquennale n'est jugé digne d'obtenir le prix intégralement, il pourra être fait des propositions au gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix. Cette modification n'a pas seulement pour but d'empêcher que le jury ne couronne des ouvrages médiocres, à défaut d'œuvres remarquables; elle doit encore avoir pour effet d'encourager des travaux qui, sans être réellement hors ligne, approcheraient cependant d'un certain degré de perfection.

Les dispositions que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté, assureront aux allocations votées pour l'encouragement des lettres et des sciences, une destination impartiale et élevée, et en les sanctionnant, Votre Majesté donnera un nouveau témoignage de sa sollicitude pour les intérêts moraux de la nation.

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

Digitized by Google

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et a venir, salut.

Revu Notre arrêté du 1er décembre 1845, instituant un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans;

Revu Notre arrêté du 26 décembre 1848 qui approuve le règlement proposé par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, pour ledit concours;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux, de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés, en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;

2° Littérature française;

3° Littérature flamande;

4° Sciences physiques et mathématiques;

5° Sciences naturelles

Art. 2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres; et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

Digitized by Google

Art. 3. Chaque classe soumettra à la sanction du gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés, et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

Art. 4. Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

Art. 5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises par l'allocation du grand prix.

Art. 6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845, est rapporté.

Art. 7. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 6 juillet 1851.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

Digitized by Google

Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences.

Rapport au Roi.

Sire,

Par arrêté du 6 juillet 1851, Votre Majesté a institué cinq prix quinquennaux, de 5,000 francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes : sciences morales et politiques; littérature française; littérature flamande; sciences physiques et mathématiques; sciences naturelles.

Votre Majesté s'était réservé l'approbation des dispositions réglementaires qui lui seraient soumises pour la composition des jurys, le jugement des ouvrages et l'ordre dans lequel seront appelées les différentes branches énoncées ci-dessus.

Une commission mixte, qui représentait la classe des sciences et la classe des lettres de l'Académie, a été chargée d'élaborer le règlement pour les prix quinquennaux. Le travail de cette commission a été ensuite adopté par les deux classes.

Ce projet reproduit, autant que la différence des matières le permettait, les dispositions et les termes du règlement du 26 décembre 1848, pour le prix quinquennal d'histoire.

Toutefois, l'Académie a pensé qu'il serait convenable que la nomination des jurys se fît sur une liste double de pré-

Digitized by Google

sentation. Ce principe devra être appliqué aussi à la composition du jury chargé de décerner le prix quinquennal d'histoire.

L'Académie aurait désiré pouvoir stipuler que les jurys seront invariablement composés, pour une partie, de membres étrangers à la compagnie. Mais elle a été arrêtée par cette considération qu'une disposition tendant à limiter la part respective des candidats à élire, soit parmi les académiciens, soit parmi les personnes étrangères à la compagnie, aurait pour effet de rendre les choix plus difficiles, et peut-être même d'exclure du nombre des juges les personnes véritablement compétentes; ce cas pourrait surtout se présenter pour certaines branches des sciences. Il a donc paru plus sage de ne pas limiter les choix par une mesure restrictive.

Quant à l'ordre adopté pour les différentes catégories successivement appelées à concourir, il a été établi par ce motif que les *sciences naturelles* forment la partie qui comprend, en ce moment, le plus grand nombre de travaux importants et, en outre, parce qu'il convient de faire alterner autant que possible les deux classes de l'Académie pour les prix à décerner par leur intermédiaire.

D'après ces considérations, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majeste les dispositions réglementaires proposées par l'Académie.

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

Digitized by Google

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu Notre arrêté du 6 juillet 1851 qui institue cinq prix quinquennaux, etc.;

Vu les articles 2, 3 et 4, dont la teneur suit, etc.:

Vu le projet de règlement pour les prix quinquennaux, présenté par les classes des sciences et des lettres de l'Académie;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

RÈGLEMENT POUR LES PRIX QUINQUENNAUX.

Art. 1er. Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;

Littérature française;

Sciences physiques et mathématiques;

Littérature flamande;

Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852 pour la littérature française, et ainsi de suite

Art. 2. Tout ouvrage sur une des branches énoncées dans l'article précédent, est admis au concours s'il est publié en Belgique, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

Digitized by Google

Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en flamand ou en latin.

Art. 3. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

Art. 4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

Art. 5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres nommés par Nous sur une liste double de présentation, faite par la classe des sciences pour les sciences naturelles, ainsi que pour les sciences mathématiques et physiques; et par la classe des lettres pour la littérature française, pour la littérature flamande et pour les sciences morales et politiques.

A l'avenir, le jury pour le prix quinquennal d'histoire sera également nommé sur une liste double de présentation, faite par la classe des lettres.

Art. 6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

Art. 8. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 29 novembre 1851.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

Digitized by Google

PRIX PARTICULIER D'HISTOIRE LITTÉRAIRE,

Fondé par M. le baron de Stassart.

Dans la séance de la classe des lettres de l'Académie, du 3 novembre 1851, M. le baron de Stassart a donné lecture de la note suivante :

« Je viens exécuter un projet que, déjà, vous m'avez fait l'honneur d'accueillir; je viens mettre à votre disposition un capital de deux mille seize francs en rentes sur l'État belge, pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix perpétuel qui, tout les six ans, à la suite d'un concours ouvert deux années d'avance, soit décerné, par la classe des lettres, à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternativement parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les artistes Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera priée d'adjoindre deux de ses membres aux commissaires de la classe des lettres pour l'examen des pièces.

» Notre Académie, comme l'Institut de France, est, je n'en fais aucun doute, parfaitement habile à recevoir les donations et les legs qui lui seraient faits.

» Je suis heureux, Messieurs, de donner à l'illustre Compagnie qui m'a fait l'honneur de m'admettre dans son

Digitized by Google

sein, ce témoignage de l'intérêt que je lui porte et de mon dévouement sans bornes. »

La classe a accueilli avec reconnaissance cette noble initiative en faveur des lettres, et remercie vivement M. le baron de Stassart pour son offre généreuse; elle a chargé en même temps MM. les membres du bureau de s'entendre avec leur honorable confrère pour régulariser ce qui concerne cette donation.

Digitized by Google

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Organisation.

Arrêté royal (1).

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et a venir, salut.

Considérant que tous les travaux qui ont pour objet de répandre des lumières sur l'histoire de la Belgique, méritent Notre sollicitude ;

Qu'ils doivent contribuer à la fois au développement du patriotisme et aux progrès des lettres;

Que, déjà, mû par ce motif, Nous avons ordonné la publication des catalogues des Archives de l'État et celles des documents intéressants pour l'histoire générale du royaume, qui existent tant dans ces Archives que dans les autres dépôts de titres du pays ;

Considérant que la mise au jour des chroniques belges inédites doit concourir puissamment au même but;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Une Commission est instituée à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites.

Cette Commission est composée de MM. De Gerlache, De Ram, le baron de Reiffenberg, Dewez, Gachard, Warnkœnig et J.-F. Willems (2).

(1) Voyez, p. 63, les modifications apportées par l'arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Voyez, p. 86, les membres qui composent actuellement la Commission.

Digitized by Google

Art. 2. La Commission sera installée par Notre Ministre de l'intérieur (1).

Elle s'occupera, dans ses premières séances, de la rédaction d'un plan pour ses travaux, qu'elle soumettra à l'approbation de Notre dit Ministre.

Art. 3. Il sera mis à la disposition de la Commission, jusqu'à l'entier accomplissement de la tâche qui lui est confiée, une somme annuelle de cinq mille francs, destinée à couvrir les frais de toute nature qu'elle aura à supporter.

Cette somme sera prélevée sur le crédit alloué au budget du département de l'intérieur, pour l'encouragement des sciences et des lettres.

La Commission rendra compte de son emploi, chaque année, à Notre Ministre de l'intérieur (2).

Art. 4. Nous nous réservons d'accorder aux membres de la Commission telles distinctions et récompenses dont Nous les aurons jugés dignes.

Art. 5. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin officiel.

Donné à Bruxelles, le 22 juillet 1834.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Ch. Rogier.

(1) La séance d'installation eut lieu le 4 août 1834, à l'hôtel du Ministère de l'intérieur.

(2) Un arrêté royal en date du 8 décembre 1837, ordonne la formation d'une liste chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres imprimés concernant l'histoire de Belgique, et alloue un subside annuel de 4,000 francs pour subvenir aux frais nécessités par ce travail. Le règlement pour la confection de cette liste a été adopté par arrêté ministériel du 16 novembre 1838.

Digitized by Google

Arrêté royal qui fait rentrer la Commission royale d'histoire dans le sein de l'Académie.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu Notre arrêté de ce jour, portant réorganisation de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Revu Notre arrêté du 22 juillet 1834, instituant une Commission à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. La Commission prérappelée, dans sa formation actuelle et avec son budget spécial, est maintenue.

Elle rentre dans le sein de l'Académie, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications serviront de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

Digitized by Google

Bureau paléographique annexé à la Commission royale d'histoire.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et a venir, Salut.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est annexé à la Commission royale d'histoire et sous la haute direction de celle-ci, un bureau paléographique.

Art. 2. Ce bureau est chargé de satisfaire aux demandes qui lui seront faites tant par les administrations publiques que par les particuliers, et qui auront pour objet des transcriptions, des extraits, des analyses des textes, des traductions, des renseignements empruntés aux manuscrits et aux archives.

Art. 3. Le personnel se compose d'un chef de bureau et d'un certain nombre d'attachés (1).

Art. 4. Le chef du bureau, seul, est salarié; il est nommé par Nous et son traitement est fixé par l'arrêté de sa nomination.

Art. 4. Les attachés sont nommés par le Ministre de l'inté-

(1) Un arrêté du 30 janvier 1847 nomme M. Émile Gachet, chef du bureau paléographique. Par un autre arrêté du 8 septembre 1847, M. P. Gigot a été attaché au même bureau.

Digitized by Google

rieur ; ils doivent être au moins candidats en philosophie et lettres ; ils sont exercés dans l'interprétation des manuscrits, dans leur transcription, et généralement dans tout ce qui concerne la paléographie, surtout la paléographie nationale.

Art. 6. Les attachés n'ont point de traitement ; ils font gratuitement les copies et les recherches demandées par les départements ministériels pour le service de l'administration, mais celles qui sont exécutées pour des particuliers ou pour des institutions littéraires ou scientifiques, leur sont payées suivant un tarif à établir.

Art. 7. Le nombre des attachés ne pourra dépasser six, il sera pour commencer limité à deux et augmenté successivement suivant que les travaux du bureau en feront sentir la nécessité.

Art. 8. La Commission royale d'histoire proposera à Notre Ministre de l'intérieur les mesures réglementaires pour l'organisation du bureau (1).

Art. 9. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 30 janvier 1847.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Comte de Theux.

(1) Le règlement proposé par la Commission a été adopté par arrêté ministériel du 9 août 1847, et un arrêté royal du 14 février 1848, règle les frais de route et de séjour du chef et des attachés du bureau paléographique.

Digitized by Google

Règlement intérieur de la Commission royale d'histoire (1).

Art. 1er. La Commission, composée de sept membres, nommés par le Roi, choisit dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 2. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen, se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux d'après le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, conformément à l'art. 2 de l'arrêté royal du 22 juillet 1834, et s'aider mutuellement de leurs lumières et de leurs connaissances.

La Commission s'assemble extraordinairement, lorsque le président le juge convenable.

Art. 3. Le président met les matières en délibération, recueille les voix, et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le doyen d'âge.

Art. 4. Il est publié un Compte-rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée, et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication ne peut toutefois y être insérée, qu'après résolution prise par la Commission.

Le secrétaire est invité à continuer de placer, à la suite du compte-rendu, un bulletin bibliographique, où seront

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mars 1845.

Digitized by Google

mentionnées les publications relatives à l'histoire de la Belgique, faites dans le royaume et à l'étranger, mais sans y exprimer d'opinion sur le mérite de ces ouvrages.

Art. 5. La Commission étant instituée uniquement à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publications qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 6. Les règles de publication arrêtées dans les séances de la Commission du 4 et du 16 août 1834, et imprimées dans le recueil de ses Bulletins (Ier vol., pp. 4, 5 et 6), seront strictement observées. Chaque volume à publier ne dépassera pas 100 feuilles in-4°.

Art. 7. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, ne sera autorisée qu'après que le membre qui désirera en être chargé aura fait connaître, dans un rapport à la Commission, le plan qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal. L'impression commencera quand la copie d'un tiers de volume, au moins, pourra être livrée à l'imprimeur.

Art. 8. Les cartes et planches reconnues nécessaires, pour être jointes au texte des chroniques, ou de leurs appendices, ne seront confectionnées que lorsque la Commission en aura autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 9. Tous les mois, l'imprimeur adressera à chaque membre de la Commission, une bonne feuille de tout ce qu'il aura imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 10. Chaque membre reçoit un exemplaire sur grand papier et un exemplaire sur papier ordinaire, des volumes de la collection, ainsi que six exemplaires du Bulletin. Il

Digitized by Google

a droit, en outre, à vingt-cinq exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier (1).

Art. 11. La distribution et la mise en vente des volumes ne peuvent avoir lieu, en Belgique, que dix jours après leur présentation au Roi, leur remise aux membres de la Commission et leur envoi dans les pays étrangers.

Art. 12. Les employés attachés à la Commission, adressent au président, avant chaque assemblée trimestrielle, un rapport sur leurs travaux pendant le trimestre qui a précédé.

La Commission elle-même adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 13. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 14. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 15. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 16. Les comptes sont vérifiés par le trésorier et visés par le président et par le secrétaire.

Ils sont transmis ensuite au Ministre de l'intérieur, qui en soigne la liquidation.

Cependant une somme à déterminer par le Ministre de

(1) Deux lettres du Ministre de l'intérieur, datées du 12 août et du 21 octobre 1847, 5e division, n° 2878, statuent que *tous les membres* de l'Académie seront gratifiés également des publications de la Commission.

Digitized by Google

l'intérieur pourra être mise annuellement à la disposition de la Commission pour faire face aux dépenses urgentes.

Il sera rendu un compte régulier de l'emploi de cette somme.

Art. 17. A l'avenir les ouvrages dont il sera fait hommage à la Commission, seront déposés à la Bibliothèque de l'Académie, à l'exception de ceux dont le commencement a été envoyé à la Bibliothèque royale, qui continuera à en recevoir la suite. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs, seront insérés au Bulletin (1).

Art. 18. Pour les cas d'urgence et de moindre importance, ainsi que pour les travaux relatifs à la confection de la table chronologique des chartes imprimées, concernant l'histoire de la Belgique, les membres de la Commission domiciliés à Bruxelles, réunis à ceux qui s'y trouveraient temporairement, sont autorisés à prendre telles résolutions qu'ils jugeront convenir.

Il sera rendu compte à la Commission, dans son assemblée ordinaire suivante, de ce qui aura été fait en conséquence de la présente autorisation (2).

(1) Cet article a été adopté par l'arrêté royal du 8 juin 1847, qui modifie la rédaction primitive.

(2) Par lettre en date du 20 novembre 1846, M. le Ministre de l'intérieur a fait connaître que la correspondance officielle de la Commission royale d'histoire doit se faire par le Secrétaire perpétuel de l'Académie, conformément à l'art. 1er de l'arrêté royal du 1er décembre 1845. Le secrétaire de la Commission royale d'histoire reste chargé de la correspondance particulière entre les membres.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

Arrêté royal accordant la franchise de port.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu Notre arrêté en date du 8 novembre 1841, qui attribue la franchise de port à la correspondance officielle de l'Académie royale de médecine;

Considérant que, par des motifs analogues, il y a lieu d'accorder le même privilége à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles;

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Digitized by Google

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Notre Ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 22 décembre 1841.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des travaux publics,

L. DESMAISIÈRES.

NB. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi. De plus, les envois doivent être déposés au bureau de la poste; l'exemption n'a pas lieu pour les papiers qui seraient simplement jetés dans la boîte aux lettres.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(Janvier 1852.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. le baron De Gerlache, président pour 1852.
» Quetelet, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

Le directeur de la classe des Sciences, M. Kickx.
» » des Lettres, M. le baron De Gerlache.
» » des Beaux-Arts, M. F. Fétis.
Le Secrétaire perpétuel, M. Quetelet.
Le délégué de la classe des Sciences, M. De Hemptinne.
» » des Lettres, M. Leclercq.
» » des Beaux-Arts, M. Braemt.

M. De Hemptinne, trésorier de l'Académie.

Digitized by Google

CLASSE DES SCIENCES.

M. Kickx, directeur.
» Stas, vice-directeur.
» Quetelet, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des sciences mathématiques et physiques (15 membres).

M. Kesteloot, J. L.; à Gand.	Nommé le 3 juillet	1816.
» Quetelet, A. J. L.; à Bruxelles. . .	Élu le 1er février	1820.
» Pagani, G. M.; à Louvain.	— 28 mars	1825.
» Timmermans, H. A.; à Gand. . . .	— 12 octobre	1833.
» De Hemptinne, A.; à Bruxelles. . .	— 7 mai	1834.
» Crahay, J. G.; à Louvain.	— 8 mai	1835.
» Martens, M.; à Louvain.	— 15 décem.	1835.
» Plateau, J.; à Gand.	— 15 décem.	1836.
» Delvaux, C.; à Liége	— 14 décem.	1841.
» Stas, J. S.; à Bruxelles	— id.	
» De Koninck, L. G.; à Liége . . .	— 15 décem.	1842.
» De Vaux, Ad.; à Bruxelles	— 16 décem.	1846
» Nerenburger, G. A.; à Bruxelles . .	— 15 décem.	1849.
» Melsens, H.; à Bruxelles	— 15 décem.	1850.
» Schaar, M.; à Gand.	— 15 décem.	1851.

Section des sciences naturelles (15 membres).

M. D'Omalius d'Halloy, J. J.; à Halloy .	Nommé le 3 juillet	1816.
» Vandermaelen, P.; à Bruxelles. . .	Élu le 10 janvier	1829.
» Dumortier, B. C.; à Tournay . . .	— 2 mai	1829.

Digitized by Google

M. SAUVEUR, D.; à Bruxelles. . . . . Élu le 7 novem. 1829.
» LEJEUNE, A. L. S.; à Verviers . . . — 7 mai 1834.
» WESMAEL, C.; à Bruxelles. . . . . — 15 décem. 1835.
» DUMONT, A. H.; à Liége. . . . . — 15 décem. 1836.
» CANTRAINE, F.; à Gand. . . . . — id.
» KICKX, J.; à Gand . . . . . — 15 décem. 1837.
» MORREN, Ch.; à Liége . . . . . — 7 mai 1838.
» VAN BENEDEN, P. J.; à Louvain . . — 15 décem. 1842.
» Le baron DE SELYS-LONGCHAMPS, Edm.; à Liége. . . . . — 16 décem. 1846.
» Le vicomte DU BUS, B.; à Bruxelles. . — id.
» NYST, H.; à Louvain . . . . . — 17 décem. 1847.
» GLUGE, T.; à Bruxelles . . . . . — 15 décem. 1849.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. GALEOTTI, H.; à Bruxelles . . . . Élu le 7 mai 1841.
» DUPREZ, F.; à Gand. . . . . — 16 décem. 1846.
» MAUS, M. H. J.; à Bruxelles . . . . — id.
» MEYER, A.; à Liége . . . . . — id.
» BRASSEUR, J. B.; à Liége . . . . . — 17 décem. 1847.
» LIAGRE, J. B.; à Bruxelles. . . . . — 15 décem. 1850.
» DONNY, F.; à Gand. . . . . — id.
» MARESKA, J.; à Gand . . . . . — 15 décem. 1851.
» POELMAN, C.; à Gand . . . . . — id.

50 ASSOCIÉS.

Section des sciences mathématiques et physiques (25 associés).

M. VÈNE, A.; à Paris . . . . . Élu le 2 février 1824.
» GERGONNE, F. D.; à Montpellier. . . — 8 mai 1824.
» BABBAGE, Ch.; à Londres. . . . . — 7 octobre 1826.
» HERSCHEL, sir John F. W.; à Londres. — id.
» BARLOW, P.; à Woolwich. . . . . — 10 novem. 1827.

Digitized by Google

M. South, sir James; à Londres. . . .	Élu le	10 novem. 1827.
» Sabine, Édouard; à Londres. . . .	—	2 février 1828.
» Chasles; à Paris.	—	4 février 1829.
» Encke, J. F.; à Berlin.	—	7 novem. 1829.
» Van Rees, R.; à Utrecht	—	6 mars 1830.
» Arago, D. F. J.; à Paris	—	5 avril 1834.
» Brewster, sir David; à Édimbourg. . .	—	id.
» Crelle, A. L.; à Berlin.	—	id.
» Plana, J.; à Turin	—	id.
» Matteucci, Ch.; à Pise	—	8 novem. 1834.
» Gauss, Ch. Fr.; à Goettingue. . . .	—	14 décem. 1841.
» Bache, D.; à Philadelphie.	—	9 mai 1842.
» De la Rive, Aug.; à Genève.	—	id.
» Fuss, P. H.; à St-Pétersbourg . . .	—	id.
» Dumas, J. B.; à Paris	—	17 décem. 1843.
» Faraday, Michel; à Londres	—	17 décem. 1847.
» Lamarle; Ern.; à Gand	—	id.
» Wheatstone, Ch.; à Londres . . .	—	15 décem. 1849.
» Melloni; à Naples	—	15 décem. 1851.
» Liebig, Juste; à Giessen	—	id.

Section des sciences naturelles (25 associés).

M. Le baron de Geer, J. W. L.; à Utrecht.	Nommé le	3 juillet 1816.
» Vrolik, G.; à Amsterdam	—	id.
» Moreau de Jonnès, Alex.; à Paris. .	Élu le	21 mai 1825.
» Villermé, L. R.; à Paris.	—	31 mars 1827.
» Bertoloni, Ant.; à Bologne. . . .	—	6 octobre 1827.
» Granville, A. B.; à Londres. . . .	—	id.
» Barrat, John; à Grassinton-Moor. .	—	1er mars 1828.
» Taylor, John; à Londres	—	id.
» Blume, Ch. L.; à Leyde	—	2 mai 1829.
» Brown, Robert; à Londres.	—	7 novem. 1829.
» Le baron de Humboldt, A.; à Berlin .	—	3 avril 1830.

Digitized by Google

M. De Macedo; à Lisbonne	Élu le	15 décem. 1836.
» Decaisne, Jos.; à Paris.	—	id.
» Tiedemann, Fr.; à Heidelberg . . .	—	15 décem. 1837.
» Schwann, Ph.; à Liége.	—	14 décem. 1841.
» Spring, A.; à Liége	—	id.
» Bonaparte, Charles P., prince de Canino; à Rome	—	9 mai 1842.
» De Martius, Ch. Fr. Ph.; à Munich.	—	id.
» Lacordaire, Th.; à Liége.	—	15 décem. 1842.
» Sommé; à Anvers	—	9 mai 1843.
» De Buch, Léopold; à Berlin	—	17 décem. 1843.
» Owen, Richard; à Londres.	—	17 décem. 1847.
» De Beaumont, Élie; à Paris	—	id.
» Edwards, Henri Milne; à Paris . . .	—	15 décem. 1850.
» Muller, Jean; à Berlin.	—	15 décem. 1851.

Digitized by Google

CLASSE DES LETTRES.

M. le baron DE GERLACHE, directeur.
» le baron DE STASSART, vice-directeur.
» QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

La section des lettres et celle des sciences morales et politiques réunies.

M. Le chevalier MARCHAL, J.; à Bruxelles.	Élu le	4 février 1829.
» STEUR, Ch.; à Gand.	—	5 décem. 1829.
» Le baron DE GERLACHE, E. C.; à Brux.	—	12 octobre 1833.
» Le baron DE STASSART, G. J. A.; à Bruxelles.	—	id.
» GRANDGAGNAGE, F. C. J.; à Liége . .	—	7 mars 1835.
» Le chanoine DE SMET, J. J.; à Gand .	—	6 juin 1835.
» Le chanoine DE RAM, P. F. X.; à Louvain.	—	15 décem. 1837.
» ROULEZ, J. E. G.; à Gand.	—	id.
» LESBROUSSART, Ph.; à Bruxelles . .	—	7 mai 1838.
» MOKE, H. G.; à Gand	—	7 mai 1840.
» NOTHOMB, J. B.; à Bruxelles. . . .	—	id.
» VAN DE WEYER, Sylvain; à Londres .	—	id.
» GACHARD, L. P.; à Bruxelles. . . .	—	9 mai 1842.
» QUETELET, A. J. L.; à Bruxelles . .	Nommé le	1er déc. 1845.
» VAN PRAET, Jules; à Bruxelles . . .	Élu le	10 janvier 1846.
» BORGNET, A.; à Liége	—	id.
» Le baron DE St-GENOIS, Jules; à Gand.	—	id.
» DAVID, J. B.; à Louvain	—	id.
» VAN MEENEN, P.-F.; à Bruxelles. . .	—	id.
» DE VAUX, Paul; à Bruxelles	—	id.
» DE DECKER, P. J. F.; à Bruxelles. . .	—	id.

Digitized by Google

M. Schayes, A. G. B.; à Bruxelles. . .	Élu le 11 janvier	1847.
» Snellaert, F. A.; à Gand.	— id.	
» L'abbé Carton, C.; à Bruges	— id.	
» Haus, J. J.; à Gand.	— id.	
» Bormans, J. H.; à Liége.	— id.	
» Leclercq, M. N. J.; à Bruxelles . .	— 17 mai	1847.
» Polain, L.; à Liége.	— 7 mai	1849.
» Baguet, F. N. J. G.; à Louvain. . .	— 6 mai	1850.
» Dewitte, J.; à Anvers.	— 6 mai	1851.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. Bernard, Ph.; à Bruxelles.	Élu le 9 mai	1842.
» Gruyer, Louis; à Bruxelles	— 10 janvier	1846.
» Faider, Ch.; à Bruxelles	— id.	
» Ducpetiaux, Ed.; à Bruxelles . . .	— 11 janvier	1847.
» Arendt, G. A.; à Louvain.	— id.	
» Serrure, C. P.; à Gand	— id.	
» Mathieu, Adolphe; à Mons	— 6 mai	1850.
» Kervyn de Lettenhove, F.; à Bruges.	— id.	
» Chalon, R.; à Bruxelles	— 6 mai	1851.

50 ASSOCIÉS.

M. Le duc d'Ursel, C.; à Bruxelles . .	Nommé le 3 juillet	1816.
» Van Lennep, D. J.; à Amsterdam. .	— id.	
» De Molèon, J. G. V.; à Paris . . .	Élu le 14 octobre	1820.
» Lenormand, L. Séb.; à Paris. . . .	— id.	
» De la Fontaine; à Luxembourg . .	— 23 décem.	1822.
» Muller; à Trèves	— id.	
» Wittenbach; à Trèves.	— id.	
» Van Ewyck, D. J.; à Bois-le-Duc .	— 4 février	1826

Digitized by Google

M. De Jonge, J. C.; à La Haye. . . .	Élu le	1er avril 1826.
» Cousin, Victor; à Paris.	—	6 octobre 1827.
» Cooper, C. P.; à Londres.	—	5 avril 1834.
» Leglay, A.; à Lille.	—	id.
» Blondeau, J. B. A. H.; à Paris . . .	—	15 décem. 1836.
» Mone, J.; à Carlsruhe	—	7 mai 1840.
» Groen van Prinsterer; à La Haye .	—	15 décem. 1840.
» Lenormant, Charles; à Paris. . . .	—	14 décem. 1841.
» Le vicomte de Santarem; à Lisbonne .	—	15 décem. 1842.
» L'abbé Gazzera, C.; à Turin . . .	—	id.
» Grimm, Jacques; à Berlin.	—	id.
S. E. le cardinal Mai, A.; à Rome . . .	—	id.
M. Philips; à Munich	—	id.
» Raoul-Rochette, D.; à Paris . . .	—	17 décem. 1843.
» Dinaux, Arthur; à Valenciennes. . .	—	9 février 1846.
» Ellis, sir Henry; à Londres	—	id.
» Gioberti, Vincent; à Paris	—	id.
» Guizot, F. P. G.; à Paris.	—	id.
» Hallam, Henry; à Londres	—	id.
» Mignet, F. A. A.; à Paris.	—	id.
» Rafn; à Copenhague.	—	id.
» Ramon de la Sagra; à Madrid . . .	—	id.
» Ranke; à Berlin	—	id.
» Salva, Miguel; à Madrid	—	id.
» Warnkoenig; à Tubingue	—	id.
» Le baron de Hammer-Purgstal; à Vienne.	—	11 janvier 1847.
» Le baron Dupin, Charles; à Paris . .	—	id.
» Hermann, Ch. Fr.; à Goettingue. . .	—	id.
» Hurter; à Vienne	—	id.
» Leemans; à Leyde	—	id.
» Mittermaier; à Heidelberg	—	id.
» Pertz; à Berlin	—	id.
» Ritter, Ch.; à Berlin	—	id.

Digitized by Google

Mr MANZONI; à Milan	Élu le	17 mai 1847.
» PANOFKA; à Berlin	—	7 mai 1849.
» NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, à Bruxelles	—	id.
» DE BONNECHOSE, Em.; à Bruxelles . .	—	id.
» WHEWELL, W.; à Cambridge	—	id.
» NASSAU-SENIOR; à Londres	—	id.
» le duc DE CARAMAN; à Paris	—	id.
» DUREAU DE LA MALLE, A.J.C.A.; à Paris.	—	6 mai 1851.
» le comte DE LABORDE, Léon; à Paris. .	—	id.

Digitized by Google

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. F. Fétis, directeur.
» Roelandt, vice-directeur.
» Quetelet, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. De Keyzer, N.; à Anvers	Nommé le 1er déc.	1845.
» Gallait, Louis; à Bruxelles	—	id.
» Leys, H.; à Anvers	—	id.
» Madou, Jean; à Bruxelles.	—	id.
» Navez, F. J.; à Bruxelles.	—	id.
» Verboeckhoven, Eugène; à Bruxelles .	—	id.
» Le baron Wappers, G.; à Anvers . .	—	id.
» De Braekeleer, F.; à Anvers . . .	Élu le 8 janvier	1847.
» Van Eycken, J.; à Bruxelles. . . .	— 22 sept.	1848.

Section de Sculpture :

M. Geefs, Guillaume; à Bruxelles . . .	Nommé le 1er déc.	1845.
» Simonis, Eugène; à Bruxelles	—	id.
» Geefs, Joseph; à Anvers	Élu le 9 janvier	1846.
» Fraikin; à Bruxelles	— 8 janvier	1847.

Section de Gravure :

M. Braemt, J. P.; à Bruxelles	Nommé le 1er déc.	1845.
» Coba, Érin; à Anvers	Élu le 9 janvier	1846.

Digitized by Google

Section d'Architecture :

M. Roelandt, L.; à Gand. . . . . Nommé le 1er déc. 1845;
» Suys, T. F.; à Bruxelles . . . . . — id.
» Bourla, P.; à Anvers . . . . . Élu le 9 janvier 1846.
» Partoes, H. L. F.; à Bruxelles . . . — 8 janvier 1847

Section de Musique :

M. De Bériot, Ch.; à Bruxelles . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Fétis, F.; à Bruxelles . . . . . — id.
» Hanssens, Ch. L.; à Bruxelles . . . — id.
» Vieuxtemps, H.; à Bruxelles . . . — id.
» Snel, F.; à Bruxelles . . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Alvin, Louis; à Bruxelles. . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Quetelet, A. J. L.; à Bruxelles . . . — id.
» Van Hasselt, André; à Bruxelles . . — id.
» Buschmann, Ernest; à Anvers . . . Élu le 9 janvier 1846.
» Baron, A. A.; à Liége. . . . . — 8 janvier 1847.
» Fétis, Ed.; à Bruxelles . . . . . — id.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Pour la Peinture :

M. De Biefve, Édouard; à Bruxelles . . Élu le 9 janvier 1846.
» Dyckmans; à Anvers . . . . . — 8 janvier 1847.

Digitized by Google

Pour la Sculpture :

M. JEHOTTE, Louis; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.
» GEERTS; à Louvain . . . . . — 8 janvier 1847.

Pour la Gravure :

M. JOUVENEL, A.; à Bruxelles. . . . . Élu le 8 janvier 1847.
. . . . . .

Pour l'Architecture :

M. RENARD, B.; à Tournay . . . . . Élu le 8 janvier 1847.

Pour la Musique .

. . . . . .

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

. . . . . .

50 ASSOCIÉS.

Pour la Peinture :

M. VERNET, Horace; à Paris. . . . . Élu le 6 février 1846.
» SCHEFFER, Ary; à Paris . . . . . — id.
» CORNELIUS, P.; à Berlin. . . . . — id.
» DE LA ROCHE, Paul; à Paris . . . . . — id.
» LANDSEER; à Londres. . . . . — id.

Digitized by Google

M. Kaulbach, W.; à Munich . . . . . Élu le 6 février 1846.
» Ingres, J.; à Paris. . . . . — 8 janvier 1847.
» Calame, A.; à Genève . . . . . — id.
» Becker, J.; à Francfort . . . . . — id.
» Hagre; à Londres. . . . . — id.
. . . . . .

Pour la Sculpture :

M. Rauch; à Berlin . . . . . Élu le 6 février 1846.
» Pradier, James; à Paris. . . . . — id.
» Rude, F.; à Paris . . . . . — id.
» Ramey, Étienne-Jules; à Paris. . . . . — id.
» David, d'Angers; à Paris . . . . . — 8 janvier 1847.
» Tenerani, Pierre; à Rome . . . . . — id.
. . . . . .
. . . . . .

Pour la Gravure :

M. le baron Boucher-Desnoyers; à Paris . Élu le 6 février 1846.
» Forster, François; à Paris . . . . . — id.
» Barre, père; à Paris . . . . . — id.
» Henriquel Dupont; à Paris . . . . . — 8 janvier 1847.
» Calamatta, L.; à Bruxelles . . . . . — id.
» Toschi, Paul; à Parme . . . . . — id.
» Bovy, Ant.; à Paris . . . . . — id.
. . . . . .

Pour l'Architecture :

M. Fontaine, P. F. L.; à Paris . . . . Élu le 6 février 1846.
» Donaldson, Thom.; à Londres . . . — id.
» Von Kleinze, Léon; à Munich . . . — id.

Digitized by Google

M. Caristie, Aug.; à Paris . . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» Barry, Ch.; à Londres . . . . . — id.
» Stüler, A.; à Berlin . . . . . — id.
. . . . . .

Pour la Musique :

M. Rossini; à Bologne . . . . . Élu le 6 février 1846.
» Meyerbeer, Giacomo; à Berlin. . . . . — id.
» Auber, D. F. E.; à Paris . . . . . — id.
» Spontini, G. L. P.; à Paris . . . . . — id.
» Daussoigne-Méhul, J.; à Liége . . . . — id.
» Halèvy, Jacques-F.; à Paris . . . . . — 8 janvier 1847.
» Spohr; à Cassel. . . . . — id.
» Lachner; à Munich . . . . . — id.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Bock, C. P.; à Bruxelles . . . . . Élu le 6 février 1846.
» Passavant, J. D.; à Francfort. . . . . — id.
» Waagen, Gust.; à Berlin . . . . . — 8 janvier 1847.
» Coussemaker; à Hazebrouck . . . . . — id.
» Avellino; à Naples . . . . . — id.
» Gerhard, Ed.; à Berlin . . . . . — id.
» De Caumont, A.; à Caen . . . . . — 22 sept. 1846.
. . . . . .

Digitized by Google

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques inédites.

M. Le baron DE GERLACHE, président.
» GACHARD, secrétaire-trésorier.
» Le chanoine DE RAM.
» Le chanoine DE SMET.
» DUMORTIER.
» BORMANS.
» BORGNET.

Digitized by Google

COMMISSION DE L'ACADÉMIE

pour la rédaction d'une Biographie nationale.

Le Président de l'Académie.
Le Secrétaire perpétuel.

M. MORREN,	délégué	de la classe	des Sciences.
» KICKX,	id.	id.	id.
» Le baron DE STASSART,	id.	id.	des Lettres.
» Le baron DE GERLACHE,	id.	id.	id.
» FÉTIS,	id.	id.	des Beaux-Arts.
» VAN HASSELT,	id.	id.	id.

Digitized by Google

COMMISSIONS DES CLASSES.

Classe des lettres. — Commission pour la littérature flamande.

M. DAVID, président.
» SNELLAERT, secrétaire.
» BORMANS.
» L'abbé CARTON.
» DE DECKER.

Classe des Beaux-Arts. — Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.

M. QUETELET, président.
» VAN HASSELT, secrétaire.
» ALVIN.
» FÉTIS.
» BOCK.
» SCHAYES.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Classe des Sciences.

THIRY, Ch.-E.-J., membre, décédé le 25 janvier 1851.
OERSTED, J.-Ch., associé, décédé le 9 mars 1851.
OCKEN, associé, décédé le 11 août 1851.

Classe des Beaux-Arts.

BOGAERTS, Félix, correspondant, décédé le 16 mars 1851.
MENGAL, Martin-Joseph, correspondant, décédé le 4 juillet 1851.
JEHOTTE, Léonard, correspondant, décédé le 1er août 1851.
WYON, William, associé, décédé le 29 octobre 1851.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

FRÉDÉRIC-AUGUSTE-FERDINAND-THOMAS

B^on DE REIFFENBERG,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

Né à Mons, le 16 novembre 1796, mort à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles, le 18 avril 1850 (1).

Qu'on n'attende pas de moi une notice approfondie sur un homme dont les talents ont été si variés, qu'il faudrait plusieurs savants pour les apprécier d'une manière complète : je me bornerai à présenter quelques notes qui pourront, au besoin, fournir des éléments pour en composer une (2). Les relations que

(1) Fils de Frédéric-Joseph-Charles-Ferdinand, baron et comte de Reiffenberg, mort le 17 avril 1830, et de Marie-Antoinette Senault, décédée le 21 février 1840 (notice de M. Ad. Mathieu, publiée à Mons, en 1850, par la Société des bibliophiles belges).

(2) M. Lesbroussart avait bien voulu se charger d'abord de composer cette notice : personne n'avait certainement plus de titres pour l'écrire ni plus le moyen de la rendre intéressante. L'état de sa santé ne lui a malheureusement point permis de remplir sa promesse. Les autres membres de la classe des lettres, auxquels on s'est adressé, se sont également excusés par différents motifs : c'est pour que notre *Annuaire* ne gardât pas un silence absolu sur un écri-

Digitized by Google

j'ai eues, dans ma jeunesse, avec l'écrivain dont il va être question, et celles, moins intimes, que j'ai conservées avec lui jusqu'à la fin de sa vie, me permettront du moins d'être exact : c'est un mérite que n'ont pas toujours les biographies, même celles de nos contemporains.

Ce n'est donc pas un tableau que je veux dessiner, ce sont quelques croquis que je rassemble et que je livre, sans prétention, à des mains plus habiles. En lisant la plupart des biographies, j'ai souvent regretté de ne pas y trouver ce que j'aurais voulu connaître; savants, littérateurs, hommes de guerre, artistes, magistrats, ce sont toujours des portraits en pied, toujours des poses et des lignes convenues, toujours des figures plus ou moins arrangées. C'est la plume à la main et en simple déshabillé que je voudrais voir l'homme d'étude : quelques coups de crayon qui l'ont esquissé au milieu de ses livres, nous en apprennent sur ce sujet plus que les tableaux les mieux achevés (1).

Je n'entrerai dans aucun détail sur les premières années de notre confrère : cette période de sa vie nous serait à peu près

vain qui a rendu les plus grands services aux lettres et à l'Académie en particulier, que j'ai accepté la difficile mission d'écrire la notice que je présente ici. J'ose espérer qu'on me tiendra compte des motifs qui m'ont fait prendre la plume.

Grâce à l'obligeance de Mme la baronne de Reiffenberg, j'ai pu citer d'une manière précise les principales dates des nominations, d'après des documents officiels qu'elle a bien voulu mettre à ma disposition.

(1) Il arrive assez souvent aussi que des mains maladroites relèguent la figure principale sur un arrière-plan, ou, par un luxe d'ornements, font valoir le cadre aux dépens du tableau. C'est pour éviter de pareilles maladresses, que je m'en suis tenu à une simple esquisse.

Digitized by Google

inconnue sans la notice et les beaux vers que M. Ad. Mathieu, son parent et le compagnon de sa jeunesse, a consacrés à sa mémoire (1). Il n'en est pas de même de ses études au lycée de Bruxelles; Reiffenberg aimait à en causer, et il en a rappelé les souvenirs dans plusieurs de ses écrits. Les habitudes militaires de l'enseignement impérial avaient fait une vive impression sur l'esprit du jeune Frédéric (2); cependant, ce ne fut point la carrière des armes à laquelle il donna d'abord la préférence; il tourna ses vues du côté de l'enseignement, et fut admis à l'école normale, le 15 mai 1812 (3).

(1) Voici ce que nous lisons dans la notice de M. Ad. Mathieu : « De Reiffenberg fréquenta d'abord l'école primaire, dirigée à Mons, par l'abbé Olinger (parent de l'auteur du dictionnaire français-hollandais); il suivit deux cours au collége de Mons et termina ses humanités au lycée de Bruxelles, en 1813; de là, il se rendit en Allemagne, où était alors son père, embrassa presque immédiatement l'état militaire, fit partie du 4e bataillon d'infanterie, formé à Mons, en 1814, sous les ordres du colonel Murray .... »

(2) Voyez sa notice sur J.-B.-D. Vautier, son ancien condisciple au lycée de Bruxelles, et, plus tard, son collègue dans le même établissement.

(3) C'est du moins ce qui résulte de deux certificats, joints à ses états de service pour suppléer à l'absence de la pièce principale. L'un de ces certificats, en date du 13 juin 1817, est de M. Empis, censeur des études, et l'autre, en date du 17 juin 1836, est de M. Thiry, ancien professeur de mathématiques au lycée impérial. Le certificat de M. Empis désigne le jeune Frédéric comme ayant suivi avec le plus grand succès tous les cours d'enseignement, tant des lettres que des mathématiques, et comme ayant constamment remporté les prix dans ces deux parties. Il ne parait cependant pas que Reiffenberg ait effectivement suivi les cours de l'école normale de Paris.

Digitized by Google

Toutefois, ses premières inclinations reprirent bientôt le dessus, car, au mois de mars 1814, on le trouve sous-lieutenant au 1er régiment d'infanterie belge, avec une commission spéciale pour recevoir les enrôlements volontaires dans l'armée qu'on organisait alors. Au mois d'avril de l'année suivante, il reçut le brevet de lieutenant en premier. C'est dans ce grade qu'il assista à la bataille de Waterloo, mais en simple spectateur (1), car le corps dont il faisait partie, ne prit aucune part active à ce mémorable combat.

La chute de l'empire et le calme qui suivirent cette immense catastrophe, ramenèrent les esprits vers des habitudes plus paisibles; notre jeune officier recruteur suivit l'impulsion générale, et passa de l'étude de l'*école du bataillon* à des lectures plus substantielles et mieux appropriées à sa belle organisation intellectuelle. Il se trouvait alors à Anvers; une place de régent de

(1) M. Mathieu avance que Reiffenberg « assista plus tard au siége de Valenciennes, où il reçut une légère blessure. » Je doute un peu de cette circonstance. Reiffenberg, à une époque très-rapprochée de celle de la bataille de Waterloo, m'a souvent parlé des suites de ce grand événement, sans jamais faire mention de la blessure en question. D'une autre part, à la vérité, je lis dans les *Souvenirs d'un pèlerinage en l'honneur de Schiller*, page 22 : « J'entrai dans Aix (la Chapelle) au commencement de la nuit, vers la même heure où j'y avais été porté, la tête fendue d'un coup de sabre, vingt-cinq ans auparavant. Fier d'une blessure reçue en combattant, je rêvais alors bataille et gloire; beaucoup moins vain des cicatrices que le temps m'a laissées, je ne souhaite aujourd'hui que la paix et l'obscurité. » *Vingt-cinq ans auparavant*, et ces lignes ont été écrites en 1839 : c'était donc en 1814; je ne conteste certes pas ces faits, mais c'est à tort que notre touriste s'accuse d'avoir été *vain* de ses cicatrices; je ne lui en ai jamais entendu parler, pas même du voyage fait à Aix-la-Chapelle en 1814.

Digitized by Google

2e classe des langues anciennes devint vacante à l'athénée de cette ville; il la demanda et l'obtint (1). On ajouta presque en même temps à ces fonctions celles de professeur en second des sciences mathématiques (2).

Vers cette époque, un incident qui eut quelque retentissement, le rendit l'objet de l'attention publique. Wallez, qui ne le connaissait pas, avait dirigé contre lui quelques attaques dans son journal; il s'ensuivit des provocations assez vives. Wallez demandait quel était ce grand diable de ferrailleur qui semblait vouloir pourfendre son monde; il fut singulièrement désappointé, quand on lui montra un petit jeune homme, frêle et sémillant, de la hauteur de cinq pieds au plus, d'une politesse parfaite, et riant tout le premier de l'aventure et de l'étonnement de son adversaire. Quelle rancune eût pu tenir devant cette gaieté expansive, devant cette vivacité toute méridionale? Malgré sa petite taille, malgré ses cheveux d'une couleur un peu hasardée, Reiffenberg, à cet âge, avait un extérieur véritablement agréable. Ses yeux pleins de vivacité donnaient à sa physionomie beaucoup d'expression et de finesse : sa conversation vive et spirituelle rachetait d'ailleurs ce qui aurait pu lui manquer sous le rapport du physique.

Le jeune professeur s'était fait connaître déjà par différents écrits, et surtout par sa coopération au *Mercure Belge*, journal hebdomadaire qu'il avait fondé, en 1817, avec ses amis, MM. Ph. Lesbroussart et Raoul. Dès le premier article inséré dans ce recueil, il traça à peu près le programme des travaux litté-

(1) Sa nomination est datée du 3 mars 1818; 1,300 florins étaient attachés à cette place. Sa démission honorable du service militaire porte la date du 25 janvier 1818.

(2) 6 octobre 1818; on lui faisait espérer un supplément de traitement.

Digitized by Google

raires qui firent l'occupation de toute sa vie : son *Coup d'œil sur les progrès des lettres en Belgique* présente une esquisse rapide des grands ouvrages historiques et philologiques publiés dans ce pays; l'on pouvait comprendre, dès lors, que la main qui avait crayonné si largement le tableau, était de force à y répandre plus de lumière et d'intérêt (1).

Anvers n'était point un théâtre suffisant pour sa prodigieuse activité; ses amis d'ailleurs le pressaient de venir s'établir à Bruxelles. Quelques réformes étaient devenues nécessaires dans l'athénée de cette dernière ville; on profita naturellement de cette occasion pour y appeler le jeune littérateur, objet de si grandes espérances.

Son arrivée à Bruxelles fut une véritable ovation (2). Cette ville, devenue la seconde capitale du royaume, commençait à offrir dès lors l'aspect le plus florissant; les lettres, les arts et les sciences y avaient pris un nouvel essor; l'ancienne Académie de Marie-Thérèse venait d'être réorganisée; un grand nombre de réfugiés français, parmi lesquels on remarquait David, Arnault, Bory de St-Vincent, Berlier, Merlin, etc., répandaient dans la société tout le charme de leur esprit et la variété de leurs connaissances. Reiffenberg fut particulièrement distingué par eux, et s'associa à quelques-uns de leurs travaux. Cette époque est sans contredit la plus brillante de la carrière de notre confrère. Jeune, plein d'espoir et d'avenir, avec une vivacité d'esprit remarquable et des connaissances solides, soutenu par l'opinion publique, caressé par les hommes les plus

(1) Ses articles sont généralement signés de la lettre F. (Frédéric.)

(2) Sa nomination de régent de 3e à l'athénée de Bruxelles, porte la date du 5 février 1819.

Digitized by Google

distingués, qui le proclamaient l'héritier privilégié de l'esprit de Voltaire, tout concourait à son bonheur, d'autant plus qu'il savait apprécier ces avantages, sans en être trop ébloui.

Pour des jeunes gens doués de talents naturels et qui ont réussi à fixer sur eux l'attention publique, ce passage de la vie est peut-être un des plus dangereux à franchir. L'opinion des gens du monde est toujours favorable à ceux qui s'élèvent, chez les uns par un sentiment de bienveillance et par des espérances quelquefois exagérées; chez d'autres, par un sentiment moins honorable et par le désir d'humilier ceux qui sont en possession de la faveur générale; la médiocrité oppose perfidement les uns aux autres pour chercher à les abaisser en même temps, et les ruiner ensemble s'il est possible. Malheur surtout à celui qui, s'aveuglant sur ses premiers succès, s'enivre follement de l'encens qu'on lui prodigue; il expiera plus tard avec douleur ce premier engouement qui, par cela seul qu'il est capricieux, a nécessairement une courte durée.

Lorsque sur cette mer on vogue à pleines voiles,
Qu'on croit avoir pour soi les vents et les étoiles,
Il est bien mal aisé de régler ses désirs;
Le plus sage s'endort sur la foi des zéphyrs.

Ce fut à cette époque que je fis la connaissance du baron de Reiffenberg; je venais, comme lui, d'être appelé à l'athénée de Bruxelles, en qualité de professeur, et je lui étais présenté par notre ami commun, M. Raoul (1). Je n'oublierai jamais cette première visite; quelle gaieté bruyante! quelle volubilité de langue! quels élans de tendresse! et comme si la parole ne suffisait pas à sa vivacité naturelle, il était dans un mouvement

(1) Septembre 1819.

Digitized by Google

continuel, allant, venant, montant et descendant l'échelle de sa bibliothèque avec la rapidité de l'écureuil. Au bout d'une demi-heure, j'étais véritablement étourdi au point de ne plus trouver une seule idée. Il fut décidé cependant que je prendrais un appartement voisin du sien, qui nous permettrait de nous voir à toute heure.

La maison que nous habitions mérite une mention spéciale; sans être grande, elle renfermait une petite colonie très-disparate : De Reiffenberg et moi, nous occupions ensemble le premier étage; notre vieille hôtesse, qui avait le commandement général, s'était réservé le rez-de-chaussée et avait renvoyé son mari au second, avec un prêtre, notre commensal, qui avait servi dans les dragons pendant la révolution brabançonne et qui aimait à nous entretenir de ses prouesses : tel était notre intérieur. Nos déjeuners que nous prenions en commun dans l'appartement de la dame, étaient des plus amusants; grâce à la gaieté folle de mon collègue, ils étaient presque toujours marqués par quelque espièglerie que ses élèves lui auraient certainement enviée (1).

Du reste, Reiffenberg était d'un commerce si facile que, pendant deux à trois années que nous avons vécu ensemble, je

(1) En société et dans des circonstances solennelles même, il n'était pas toujours maître de lui; il donnait carrière à la gaieté la plus bruyante ou se permettait de véritables tours d'écolier. Ainsi, dans un conseil de professeurs, à la suite d'une discussion assez longue, ses plaisanteries avaient provoqué une hilarité générale; son ancien camarade d'études, le sévère Vautier, seul, ne riait pas; il lui adressait au contraire les plus vifs reproches. Pendant sa mercuriale, Reiffenberg se leva doucement, passa derrière sa chaise, enleva l'abat-jour du quinquet et en coiffa subitement son rigide censeur. Vautier, sans se déconcerter, continua sa harangue, pendant que son collègue, derrière lui, trépignait, se frottait les mains

Digitized by Google

ne me rappelle pas l'avoir jamais vu de mauvaise humeur. Quelquefois à ses élans de gaieté succédaient, il est vrai, des accès de tristesse, des moments de sombre mélancolie, qu'il cachait avec soin, parce qu'ils tenaient à des causes dont il n'aimait point à s'entretenir, même avec ses amis (1). Ces penchants existaient déjà depuis son enfance, dont les souvenirs ne se sont guère présentés sous sa plume, contrairement à ce qui ar-

et pouffait de rire. On conçoit l'effet que dut produire, sur le docte aréopage, cette petite scène improvisée.

Peut-être, Reiffenberg faisait-il allusion à cette incartade, quand, dans la notice nécrologique qu'il a placée en tête des œuvres de son ami Vautier, il écrivait (pages 17 et 18) : « son zèle l'emportait quelquefois au delà des bornes; impitoyable en tout ce qui tenait à la stricte observation des règles, il ne ménageait pas toujours ses termes à ses collègues, qui recevaient avec déférence ses leçons, quelquefois ses reproches. L'un d'eux avait le privilége de conjurer la tempête; pendant que Vautier pérorait avec véhémence, il lui faisait avec intention une niche puérile, et le terrible discoureur, s'apaisant tout à coup, riait.... il était désarmé. »

Un matin, pendant les premiers temps de mon séjour à Bruxelles, Dandelin était venu me faire visite. Nous causions ensemble, quand tout à coup ma porte s'ouvre; c'était Reiffenberg en déshabillé, un pot d'eau chaude à la main, faisant une entrée bouffonne dans le genre de celle de Figaro. Cette scène n'était point préparée; elle n'en fut que plus comique. Dandelin la prit au sérieux et crut que Reiffenberg était mon barbier; celui-ci en éprouva d'abord quelque confusion; mais les rires éclatèrent aussitôt. Tous deux, depuis, parlaient souvent de ce petit incident qui commença leur connaissance.

(1) Je le laisserai parler lui-même : « Il y a en moi des choses qui se heurtent; mais j'ai été si souvent heurté moi-même, que cela est tout naturel.... Persécuté, trahi dans mes affections les plus chères,

Digitized by Google

rive chez les autres hommes (1). J'étais parfois étonné, au sortir d'une réunion où il avait égayé tout le monde par ses saillies, de le trouver les yeux pleins de larmes. Heureusement ces sentiments, chez lui, n'étaient pas de longue durée; il était, sous ce rapport, d'une légèreté incroyable: on peut en dire autant de ses amours; quand on le croyait le plus épris, il était ordinairement le plus près de changer.

Son insouciance sur ses propres intérêts était si grande, que notre hôtesse, sans même le consulter, devait soigner et remplacer son linge; c'était elle qui faisait toutes ses emplettes; elle avait même fini par ouvrir ses lettres et en prendre connaissance. Cette fois, notre confrère lui fit doucement des représentations sur le secret qu'exige la correspondance d'un jeune homme de vingt-cinq ans. La bonne dame, du reste, lui était

on voudrait que je fusse toujours égal, toujours riant. En vérité, cela n'est pas possible; et comme je ne veux point faire d'élégies pour excuse, on me trouve ridicule. » (Extrait d'une lettre écrite pendant son premier séjour à Louvain.)

(1) Voici cependant quelques vers à ce sujet; on les trouve dans l'épître à Vautier, son ancien camarade d'études :

Quoi! *tu n'as plus d'amis?* ne-tu donc oublié
Que jadis l'infortune à ton sort m'a lié?
Avec moi tu souffris, et sous le même ombrage,
Étroitement serrés, nous bravâmes l'orage.
. . . . . .
D'autres soins m'attendaient au sortir de l'école :
Un devoir imposant, dans un âge frivole,
Des objets les plus chers me confiait le sort.
Le besoin à l'esprit donne un nouveau ressort,
Dit-on : le mien, hélas! trompé dans son doux rêve,
Semblait un arbrisseau qui, d'abord plein de séve,
Tout à coup sent tarir ce précieux trésor,
Baisse ses bras mourants qu'il veut roidir encore,
Et doit, frêle, épuisé, frappé dans sa racine,
D'un chêne séculaire étayer la ruine.

Digitized by Google

attachée comme elle aurait pu l'être à un fils; elle était fière de la réputation qu'il s'était acquise, comme si la plus grande part lui en revenait; elle se permettait même de lui donner des conseils sur ses écrits et sur sa conduite. Elle prétendait qu'elle savait choisir ses locataires; et se vantait d'avoir logé successivement le peintre David, le Ministre des finances Apélius, et d'autres personnages distingués qui, plus d'une fois, s'étaient bien trouvés de ses avis.

On voudra bien me pardonner ces petits détails, qui surprendront peut-être ceux qui n'ont pas connu Reiffenberg pendant sa jeunesse, et qui ne tiennent pas compte des changements que des circonstances particulières peuvent produire dans les habitudes et la conduite d'un homme.

Jamais je n'ai vu de facilité plus grande pour le travail : prose, vers, philologie, histoire, théâtre, articles de journaux, tout cela marchait à peu près de front; il était toujours prêt, la nuit et le jour. Si on venait lui demander, à la hâte, un article de remplissage pour le *Mercure belge* ou pour un des nombreux journaux auxquels il coopérait, il abandonnait aussitôt son travail commencé, et le messager ne sortait pas sans emporter l'article désiré.

Il s'occupait alors, en même temps, de trois pièces de théâtre : d'un drame historique, le *Comte d'Egmont*, d'une comédie, *Les politiques de salon*, et d'un grand opéra, le *Siége de Corinthe* : j'oubliais la *Toison d'or*, opéra comique, dont M. de Messemaeckers fit la musique et qui eut les honneurs de la représentation (1).

(1) M. Raoul m'écrivait à cette époque : « où en est-il avec sa jolie comédie? où en est son mémoire sur Juste Lipse? où en est son histoire des poëtes latins de la Belgique? où en est son Pline? où en est sa tragédie? où en est-il, où en sommes-nous, où en est le

Digitized by Google

Pendant qu'il sacrifiait ainsi aux divinités de la scène, et qu'il assiégeait toutes les avenues du théâtre de la Monnaie, il trouvait encore le temps de se livrer à des travaux moins brillants, mais plus solides; il traitait des questions mises au concours par l'Académie royale de Bruxelles. En 1820, il fut couronné pour son travail *Sur l'état de la population, des fabriques et manufactures, et du commerce dans les provinces des Pays-Bas, pendant les XVe et XVIe siècles* (1).

Ce premier succès l'encouragea. En lui accordant sa médaille

Mercure avec Weissenbruch? » Reiffenberg publiait alors, chez Wahlen, pour l'usage de ses élèves, ses *Excerpta e C. Plinii secundi historia naturali*. Il semblait en même temps avoir l'intention de prendre part au concours sur les poëtes latins de la Belgique, dont le prix fut décerné en 1820 à M. Perlecamp. Reiffenberg a inséré, dans les premiers volumes du *Mercure belge*, un grand nombre d'articles sur ce sujet.

(1) Voici quelques vers qu'il écrivit tout d'une traite et sans rature, sous les yeux de l'ami qui vint lui annoncer sa victoire :

L'Académie en grand conseil
Vient de m'assigner trois cents livres;
Colletet, pour un prix pareil,
Jadis eût vendu tous ses livres.
Si je suis un peu moins crotté
Et si j'ai meilleure cuisine,
D'un Colletet j'ai bien la mine;
Je suis pourtant très-peu flatté
De cette facile victoire;
Faire doctement du grimoire,
C'est peu de chose en vérité;
Mais ton amitié vive, aimable,
Embellit ce prix à mes yeux;
Annoncé par ta bouche, il devient précieux;
Et je me crois considérable.
Il faut me pardonner, je suis bien excusable
Si c'est ton amitié qui me rend orgueilleux.

Digitized by Google

d'or, l'Académie, sans aucun doute, donna la première impulsion à son talent et le plaça sur son véritable terrain, sur celui où il a laissé les traces les plus durables de son passage.

L'année 1821 lui vit remporter une seconde palme académique, pour un travail sur les ouvrages et la vie de Juste-Lipse; le mémoire était écrit en latin. Dès lors, les universités joignirent leurs applaudissements à ceux du public et commencèrent à s'occuper du jeune philologue.

L'année suivante, Reiffenberg se représenta dans la lice; mais, cette fois, il fut moins heureux et ne reçut qu'une médaille d'argent. Il s'agissait d'un travail sur *Érasme*, sujet qui, trente années plus tard, devait encore être mis au concours, et par la même Académie.

Tant de travaux devaient nuire à sa santé, d'autant plus qu'avec ses moyens de plaire, il ne se refusait pas les agréments de la société. Souvent, au sortir d'une réunion ou d'un bal, il se remettait au travail, comme s'il eût commencé sa soirée. Ces excès, pour une santé si frêle, faillirent avoir une déplorable issue; et par suite d'un incident moitié plaisant, moitié grave, il dut pour quelque temps renoncer à ses travaux de nuit (1).

(1) Je dus en faire autant. Voici ce qui advint. Ma chambre touchait à la sienne. Une nuit, je fus réveillé en sursaut; j'avais cru entendre frapper contre le mur qui nous séparait. Après avoir écouté quelque temps, j'allais me rendormir, quand de nouveaux coups et quelques cris entrecoupés excitèrent derechef mon attention. Je m'élançai aussitôt à bas de mon lit, et je courus à sa chambre. Reiffenberg était presque évanoui; il tomba sans mouvement entre mes bras, son état était vraiment déplorable. Peu à peu il revint à lui, et m'assura que des malfaiteurs avaient pénétré chez nous. J'étais persuadé du contraire et que la vision dont il parlait était l'effet d'un cauchemar ou d'un excès de travail. Pendant que je

Digitized by Google

Quoique le goût des ouvrages sérieux commençât à se manifester chez lui, cependant la poésie se trouvait évidemment en première ligne dans ses prédilections. Cette marche n'a rien qui doive surprendre; c'est celle que suivent en général les facultés de l'homme; les exemples sont trop nombreux dans les sciences et les lettres, pour qu'il soit nécessaire de les citer. La poésie est en quelque sorte la langue naturelle de la jeunesse; elle ouvre un vaste champ où l'imagination se développe, et où l'art d'écrire acquiert plus de grâce et de souplesse.

m'efforçais de le calmer, on accourait des différentes parties de la maison, et l'on apportait de la lumière; la scène alors prit un autre caractère; son côté grotesque fit oublier notre première émotion. Nous étions tous en chemise; notre hôtesse se hâta de regagner son appartement; nous reprîmes le chemin du nôtre. Cependant, je n'étais pas au bout de mes peines; je commençais à me rendormir, quand la chute d'un objet me réveilla subitement; en même temps, à la clarté de la lune, je crus voir se remuer quelque chose. Je ne doutais plus, cette fois, que Reiffenberg n'eût raison; des malfaiteurs avaient pénétré chez nous; probablement ils s'étaient introduits dans ma chambre, pendant que j'étais dans la sienne. Je réunis mes forces pour lutter au besoin, et je me dirigeai, les bras tendus, vers l'endroit où je croyais remarquer du mouvement.... Tout à coup un chat s'élança du haut de la cheminée et se sauva avec effroi; j'étais plus effrayé que lui. J'en touchai quelques mots le lendemain; mais Reiffenberg persista dans son dire. Cette scène burlesque eut, aussi pour moi, les conséquences les plus fâcheuses. Toutes les nuits, je me réveillais en sursaut, à la même heure; j'étais oppressé, je croyais entendre forcer ma porte; il m'était impossible de me rendormir. Cet état dura plus d'un mois; il fallut consulter des médecins, qui me prescrivirent le repos le plus absolu. A mesure que je repris mes forces et ma santé, mes fantômes s'évanouirent.

Digitized by Google

La Société de littérature de Bruxelles était alors dans son état le plus florissant, non qu'elle eût à sa disposition de grandes ressources, ses membres se réunissaient modestement, tous les dimanches, dans une salle haute d'un des cafés de Bruxelles, mais elle se recrutait d'une ardente jeunesse, pleine d'avenir et jalouse de se produire. Son *Annuaire poétique* publiait périodiquement les compositions les meilleures de l'année. Cette société avait pris naissance en 1803; elle comptait depuis longtemps parmi ses membres, MM. Jouy (1), Ph. Lesbroussart, le baron de Stassart, Rouveroy, Plasschart, de Hulster, Hubin, Van Bemmel, Comhaire, etc. Elle venait de s'adjoindre un assez bon nombre de réputations nouvelles, pour alimenter son recueil. Dès que notre confrère en fit partie, il fut un des plus exacts à payer la dette qu'il avait contractée : sa première communication fut un fragment de la tragédie du *comte d'Egmont*. Presque en même temps que lui, était entré dans la société un jeune écrivain de mérite, mais d'un esprit mordant, qui paya sa bien-venue d'une autre manière; il composa contre les membres une satire, dans laquelle il consacrait quelques vers à chacun d'eux. Cette attention, peu délicate, fut médiocrement goûtée de la plupart des membres, qui parlèrent même de son expulsion. A vrai dire, cette satire était une plaisanterie plutôt qu'une méchanceté; elle ne portait atteinte au caractère de personne. L'auteur ne s'y était pas ménagé plus que les autres; du reste, il n'avait point fait mystère de sa malice. A peine la pièce fut-elle composée, Froment, car c'était le coupable, vint nous la lire, à Reiffenberg et à moi; il était dans l'état de la plus complète jubilation. Reiffenberg partageait sa gaieté et bondissait de joie; il s'empara des vers et en inséra la plus

(1) L'auteur de *L'Hermite* habitait alors Bruxelles.

Digitized by Google

grande partie dans le tome X du *Mercure belge*, en y mettant quelques notes pour atténuer le mal (1). Puis, dans l'annuaire de 1822, il y répondit, sous le titre : *Fragment d'une épître à M. X.* Il y prend à partie les écrivains français. Quelques vers ne sont pas sans mérite, et prouvent que, lui aussi, eût pu se faire un nom dans cet art, proclamé dangereux par l'écrivain moderne qui s'y est distingué le plus. Peut-être, dans ce combat simulé, Reiffenberg avait-il serré son adversaire de trop près; celui-ci revint à la charge, mais d'une manière moins courtoise : aux deux vers qu'il avait consacrés à Reiffenberg, il en ajouta quelques autres par forme de variante et en recommandant soigneusement le secret aux nombreux confidents de sa nouvelle malice (2). Notre confrère en fut informé; de là une mésintelligence et le commencement

(1) Cette précaution faillit nous brouiller; elle causa le seul instant de mésintelligence qui exista entre nous, pendant les deux à trois années que nous vécûmes ensemble. Reiffenberg ne m'avait pas parlé de ses notes; quand je vis, sur l'épreuve de la satire, celle qui me concernait, je la trouvai si excessivement élogieuse, que je la pris pour une véritable insulte. J'entrai brusquement chez lui, dans l'état de la plus vive exaspération. En voyant mon trouble et ma pâleur, Reiffenberg resta muet d'étonnement. Je lui dis que je m'étais prêté volontiers à la satire; mais que le persiflage, je ne le souffrirais pas.., et, sans attendre sa réponse, je sortis subitement. J'avais à peine fermé la porte, que je rentrai en moi-même; un peu de réflexion me fit craindre d'avoir eu tort. Je courus, chez Froment, pour lui parler de ma vivacité. Celui-ci recevait en même temps, de Reiffenberg, un billet qui commençait par ces mots : « Votre satire, qui m'a fait rire d'abord, pourrait finir par me coûter des larmes. » Il ne m'en fallut pas davantage pour reconnaitre ma méprise et me sentir confondu.

(2) On lisait, dans la satire, ces deux vers qui faisaient allusion à

Digitized by Google

d'une guerre de plume qui lui causa par la suite beaucoup d'ennuis et de chagrins.

Au mois de décembre 1821, Reiffenberg avait été nommé conservateur et bibliothécaire-adjoint à la bibliothèque de Bruxelles et à celle de Bourgogne; il devait cette faveur à l'amitié de M. Van

la traduction des *Églogues* de Virgile, dont Reiffenberg s'occupait alors :

Ordonne à Reiffenberg de quitter la houlette :
J'aime mieux son siffiet encor que sa musette.

Froment substitua à ces vers les suivants :

Reiffenberg cultivant un laurier éphémère
Qui, comme lui, s'élève à quatre pieds de terre,
Dans vingt sentiers perdus trottant à petits pas,
Aux neuf sœurs à la fois tendant ses petits bras,
Flaire tous les succès, et d'impasse en impasse
Quête, sans le trouver, le chemin du Parnasse.

Ces vers n'étaient peut-être pas plus offensants que les premiers; mais Froment les avait fait circuler, sans les communiquer à la partie intéressée; c'était au moins un mauvais procédé. *Inde irae.*

M. Raoul, qui avait aussi à se plaindre de Froment, m'écrivait au sujet de la satire de Reiffenberg : « J'ai lu avec beaucoup de plaisir la réponse de M. Y. à M. X., ou de notre ami De Reiffenberg à M. Froment. Ce M. Froment est un sot avec son esprit, et si je lui pardonne ses impertinences, c'est à cause des excellents vers qu'il a inspirés à celui qui n'a pas dédaigné de lui répondre. Plusieurs sont parfaits, mais je n'oublierai jamais les portraits de MM. Mollevaut, St-Victor, Fontanes, Auger... Fontanes

Qui, gonflé des honneurs par ses travaux acquis,
Fut poëte autrefois et n'est plus que marquis...
Auger, ce grand auteur de petites notices,
Martelle pesamment ses écrits longs et lourds,
Et derrière un grand homme il se cache toujours....
Mollevaut de Pibrac nous refait les quatrains
Et Saint-Victor sourit à ses chefs-d'œuvre nains.

Digitized by Google

Hulthem, bibliothécaire en titre, qui l'appuyait de tous ses moyens (1). Ce qui charmait surtout son Mécène, c'était sa prodigieuse activité : aussi Van Hulthem, en le présentant aux nombreux visiteurs de la bibliothèque, ne tarissait-il point sur ses éloges. Il croyait donner le dernier coup de pinceau à son portrait en le proclamant le Scudéry de la Belgique (2); c'était sa formule sacramentelle qu'il répétait, chaque fois, avec une ponctualité désespérante. Reiffenberg en était médiocrement satisfait; cependant il s'efforçait d'en rire, parce qu'il connaissait d'ailleurs les bonnes intentions de son patron (3).

Et dans une autre lettre : « On m'annonce une nouvelle satire de ce bon Froment. Reiffenberg n'y est pas plus ménagé que les autres; c'est lui qui me l'écrit. » On a pu voir, dans ma notice sur Raoul, les justes motifs de mécontentement que celui-ci avait contre Froment; ce qui ne l'empêchait cependant pas, lui aussi, de l'obliger toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion. Ainsi, dans une autre circonstance, il m'écrivait : « J'ai vengé vous, nos amis et moi, des insultes de Froment, en l'accueillant bien et en usant de tout mon crédit pour lui procurer un emploi dont il avait besoin. A sa place, je me croirais un peu insulté, à mon tour. »

(1) Reiffenberg lui a consacré quelques pages dans les notes du tome 2 de son ouvrage *le Dimanche*, pages 236 et suiv.

(2) Sans doute par allusion à ces vers de Boileau :

> Bienheureux Scudéry dont la fertile plume
> Peut, tous les mois, sans peine enfanter un volume.

(3) Voici ce qu'il a écrit lui-même au sujet des singulières présentations de Van Hulthem : « Ce fut alors que ce digne bibliomane se donna le plaisir malin de tenir sous clef les belles dames auxquelles il montrait les miniatures des manuscrits des ducs de Bourgogne, en avertissant celles qui faisaient mine de vouloir échapper à ses explications, qu'elles étaient emprisonnées.

Digitized by Google

Il rencontrait moins de bienveillance chez le vieux commandeur de Nieuport : la cause en était due peut-être à un article, assez inoffensif, inséré dans le *Mercure belge* (1). Reiffenberg, en rendant compte de l'ouvrage du commandeur, intitulé : *Un peu de tout ou amusements d'un sexagénaire*, s'était permis quelques remarques sur ses sorties contre le libéralisme et les libéraux. Quelque modérées que fussent ces critiques, énoncées d'ailleurs au milieu des protestations du plus grand respect, le vieux géomètre s'en était tenu offensé, et il

« Ce fut alors qu'il se complut dans des présentations si singulières et qu'il désignait, par exemple, M. De Potter à M. le comte de Hoogendorp, comme *quelqu'un qui avait mérité d'être brûlé en Italie*, et ce signalement donnait beaucoup à penser à l'honorable membre des états généraux; ce fut alors... Mais l'histoire anecdotique de la bibliothèque de Bruxelles à cette époque, ne saurait tenir dans le cadre étroit de notre revue. » (Le *Bibliophile belge*, tome II, p. 355.)

En présentant une personne, Van Hulthem faisait, avec une certaine emphase, l'énumération de tous ses titres; et à peu près comme, en foire, on montre un objet curieux. Ce tic était bien connu; quelques personnes avaient réussi à l'imiter en perfection; M. d'Houdetot s'en donnait parfois le plaisir avec son secrétaire. Un jour qu'il était au travail, son cabinet s'ouvre, une voix déclamatoire et saccadée prononce en même temps ces mots : « Voilà M. le comte d'Houdetot, préfet du département de l'Escaut, ancien auditeur au conseil d'État.... » Le préfet crut reconnaître la voix de son secrétaire et, sans se retourner, il continua aussitôt sur le même ton : « Voilà M. Van Hulthem, ancien tribun du peuple, grand maître des cérémonies du département de l'Escaut... » Il ne croyait pas si bien dire; en levant les yeux, il reconnut Van Hulthem qui, demeura tout aussi ébahi que lui.

(2) Tome III, pages 172 et suivantes et, même volume, la note au bas de la page 256.

Digitized by Google

saisissait volontiers les occasions de faire éclater son humeur (1).

Reiffenberg, comme nous l'avons vu, s'était mis en rapport avec la plupart des conventionnels réfugiés à Bruxelles; il avait pris part à la rédaction du *Nain Jaune :* on savait du reste qu'il insérait dans les journaux libéraux des articles piquants sur la politique; on apprit donc avec quelque étonnement sa nomination à l'université de Louvain, en qualité de professeur extraordinaire de philosophie (1). On crut y voir une sorte de défection à la cause libérale. Cette opinion fâcheuse s'accrédita,

(1) Le commandeur en voulait surtout aux ouvrages d'érudition de Reiffenberg, qu'il nommait son *fatras*, et il accusait M. Van Hulthem de la direction qu'il avait donnée aux travaux de son protégé. « Depuis qu'il s'est emparé de lui, disait-il en grondant, il l'a barbouillé de jus de bouquins de la tête aux pieds. » Il affectait toujours de dire le *petit* Reiffenberg. Comme curateur de l'université de Louvain, il n'était pas sans influence sur la position du jeune professeur, dont les bons procédés finirent cependant par le désarmer. Reiffenberg s'adressa directement au commandeur et demanda une entrevue, dans laquelle je devais lui servir d'intermédiaire. La paix fut conclue. Reiffenberg en fut enchanté; il vit M. De Nieuport, et m'écrivit, dans son premier transport : « La rondeur, la franchise paternelle du commandeur m'ont charmé. C'est en effet un des hommes les plus vénérables que je connaisse, et pour être respecté et aimé, il n'a pas même besoin de la supériorité de son mérite. Peu de vieillards savent comme lui s'adresser à la jeunesse, et si j'eus quelque prévention, elle est partie, à ma grande joie, car j'*aime à aimer*, et c'est me voler quelque chose, que de me donner de la mauvaise humeur contre quelqu'un. Grondez-moi chaque fois que je ferai des sottises, et si jamais vous en faites, ce qu'à Dieu ne plaise, je vous le rendrai. »

(1) Le 23 mai 1822. Le traitement était de 1,600 fl., mais les émoluments étaient considérables; le tout pouvait s'élever de 16 à

Digitized by Google

surtout par la méchanceté d'un homme perdu de réputation, auquel le Gouvernement n'avait pas refusé ses bienfaits, et que Reiffenberg avait eu la faiblesse de recevoir chez lui. Cet homme affectait de répéter que c'était à son intervention que le nouveau professeur devait sa place, qui ne lui avait été accordée que sous certaines conditions.

Dans le fait, Reiffenberg avait cessé de se mêler de politique, non par suite d'engagements contractés, mais parce qu'il comprenait la nécessité de se livrer entièrement aux nouvelles études qu'exigeaient ses fonctions de professeur. La philosophie eut désormais la plus grande part dans ses travaux; cependant, il n'avait point abandonné ses recherches philologiques dont il continuait à entretenir l'Académie royale de Bruxelles. Par une juste réciprocité, ce corps savant, y compris le commandeur de Nieuport, l'admit à l'unanimité au nombre de ses membres, le 8 juillet 1823 (1); c'était une distinction qui lui était due après trois médailles successivement obtenues dans les concours précédents.

De Reiffenberg sut s'en rendre digne : dès la séance suivante, il nous apporta son mémoire sur le bombardement de Bruxelles,

20,000 francs. Par un autre arrêté du 1er janvier 1827, il reçut le droit de séance au sénat académique.

(1) Ce ne fut que le 9 novembre suivant que cette nomination fut agréée par le Roi. Voyez le *Journal des séances*, pages 14, 15 et 16, dans le tome III des *Mémoires*. Dans sa lettre de remercîment, on remarque cette phrase : « L'Académie, en m'admettant dans son sein, ne m'a point payé du passé, mais semble avoir conçu quelque espoir de mon avenir, et je sais à quoi m'oblige une bienveillance si flatteuse. » La lettre est signée : baron de Reiffenberg, de la Société asiatique de France et des Sociétés d'émulation de Liége, des beaux arts de Gand, etc.

Digitized by Google

en l'an 1695 (1). Ce travail servit de prélude à un nombre considérable de mémoires qui ont enrichi nos recueils.

Toutefois, dès son entrée à l'Académie, il éprouva des contrariétés qui faillirent l'éloigner pour longtemps de ce corps. Reiffenberg n'a jamais su prendre le parti courageux de sacrifier un manuscrit : ses moindres opuscules, ses plus petites compositions poétiques, il cherchait à les placer, fût-ce même dans les préfaces ou les notes de ses ouvrages les plus sérieux. Son mémoire sur *Érasme* avait été décoré d'une médaille d'argent, par forme de consolation pour son échec; mais l'impression n'en avait point été ordonnée. Dès que Reiffenberg se vit académicien, il se prévalut de son titre pour en demander l'insertion dans les Mémoires. On lui opposa des fins de non recevoir; le jeune académicien insista : la lutte dura pendant plus d'une année. A la fin, il redemanda son travail (2), et le remplaça par d'autres qui, cette fois, furent mieux accueillis.

Ces écrits ont été imprimés; ils se rapportent surtout

(1) Ce mémoire n'a point été imprimé par l'Académie, mais on le trouve dans le 1er volume des *Archives philologiques*, pages 87 et suiv.

(2) On lit dans une lettre du 30 août 1825, adressée à mon prédécesseur : « Je vous demande pardon de vous rappeler que vous avez, dans vos archives, un mémoire que j'ai rédigé sur *Érasme*. L'Académie en avait d'abord arrêté l'impression; mais ensuite on l'a trouvé trop prolixe. Ce n'est pas là son plus grand tort. Quoique ce fatras soit assez insipide, je voudrais le ravoir; ne fût-ce que pour le dérober à la curiosité. Si je savais la *taille* qu'un mémoire doit avoir, j'en présenterais quelques-uns à l'Académie; jusque-là je garderai le silence, mais je ne puis me taire sur l'extrême vénération que vous m'inspirez. » J'ignore complétement ce que ce travail est devenu; il eût été curieux de le comparer à ceux que peut produire le nouveau concours ouvert par l'Académie.

Digitized by Google

l'histoire des deux premiers siècles de l'université de Louvain, à la statistique ancienne de la Belgique (1), aux relations qui ont existé jadis entre la Belgique et quelques pays étrangers, et à différents points de notre histoire politique et intellectuelle. Les documents relatifs à l'histoire de l'ancienne université de Louvain forment, seuls, l'objet de cinq mémoires assez étendus. On voit qu'en prenant possession de sa chaire de philosophie, il s'était mis en peine de ce qui avait été fait par ses prédécesseurs et des succès obtenus par leur enseignement. Il voulut savoir aussi ce qui se passait autour de lui.

Tout Louvain était alors en émoi; il s'agissait d'une affaire importante, de la méthode Jacotot. La ville se partageait en deux camps qui se livraient les combats les plus acharnés. Reiffenberg se jeta imprudemment au milieu de la mêlée; et il se mit à rompre quelques lances contre les partisans *du tout est dans tout*. Il avait compté sur son esprit; et certes cet auxiliaire ne lui eût point fait défaut; mais il était question de bien

(1) Voici le jugement que l'auteur porte lui-même sur ses travaux statistiques, à propos d'une annonce qu'on en avait faite. « Quoique nous ayons fait très-peu nous-mêmes, on a bien voulu cependant nous citer, mais il n'est pas absolument exact de nous attribuer uniquement une *Bibliographie de la statistique ancienne de la Belgique*. Les deux essais que nous avons risqués dans les tomes VII et IX des *Nouveaux mémoires de l'Académie*, ne sont pas, s'il est permis de le dire, une simple bibliographie; ils renferment en outre un plan nouveau de la science, divisée en trois parties, selon que l'on considère *le pays, l'homme, l'État;* des recherches étendues sur la population et une statistique architecturale. Dans un essai de logique, nous avions énoncé quelques idées sur les quantités que la statistique peut exprimer par des chiffres, et ailleurs nous avons rassemblé, plus d'une fois, des matériaux pour une statistique intellectuelle. » (Le *Bibliophile belge*, tome 1er, page 102.)

Digitized by Google

autre chose. Les passions ne se laissent pas vaincre par l'esprit, et plus rarement encore elles transigent avec lui.

La plupart de ceux qui n'étaient pas de force à jouter, et c'était le grand nombre, tâchèrent de le combattre sur un autre terrain et de le faire contribuer à sa propre ruine, s'il était possible. On se mit à remuer le passé et à chercher les armes qu'on pourrait y trouver contre lui. Les querelles littéraires ont toujours leur mauvais côté ; les plus justes pèchent encore par le ridicule. Le public exige que l'on défende son honneur, mais il s'amuse aux dépens de ceux qui défendent leur esprit. C'est ce que n'ignorent pas les roquets de la littérature, toujours prêts à aboyer au premier venu et à faire scandale de leur plume. Il faut parfois une vertu peu commune pour résister à d'injustes provocations et pour se condamner au silence, quand quelques mots pourraient confondre un adversaire ou le couvrir de ridicule et de honte. Il faut, comme le soldat, savoir rester l'arme au bras, exposé à la mitraille et conserver honorablement son poste. Reiffenberg n'avait point ce courage réfléchi : harcelé de tous côtés, il se laissa abattre, et prit enfin le sage parti de se retirer sous sa tente (1).

Il y trouva les consolations que présente toujours l'étude ;

(1) La principale cause de ses chagrins tenait à une extrême légèreté ; il disait, il écrivait tout ce qui lui venait à l'esprit ; ses plaisanteries, d'ailleurs, n'étaient pas toujours mesurées ; et quelquefois, en passant par plusieurs intermédiaires, elles prenaient le caractère d'offenses. La méchanceté trouve toujours son compte à faciliter de pareilles méprises. Au moment même où il achevait une lettre chargée d'éloges, préoccupé de la personne à laquelle il venait d'écrire, il se permettait parfois une plaisanterie sur son compte : cette plaisanterie dite en présence de la personne intéressée eût été sans conséquence ; répétée et charitablement commentée, elle pre-

Digitized by Google

mais ses premiers accès de mélancolie se réveillèrent bientôt avec plus d'aigreur. D'une autre part, les illusions de la jeunesse lui échappaient; il ne trouvait plus, au milieu de ses doctes confrères, à satisfaire à ce besoin d'excitations poétiques qui, à une autre époque, lui avaient procuré de si doux instants. L'iso-

nait la tournure d'une perfidie, surtout par le rapprochement des dates. Ses amis lui faisaient des représentations à ce sujet; il reconnaissait ses torts, puis il recommençait. Le billet suivant résume tout ce que je pourrais dire à ce sujet. « Je vous remercie de votre réponse et surtout de votre franchise; mais il ne me suffit pas que vous ne me gardiez pas rancune; il faut que je ne me la garde pas à moi-même. Je fais assez de sottises sans qu'on ait besoin de m'en attribuer, et ceux qui vous ont parlé de ce que vous savez, ne sont à coup sûr ni vos amis ni les miens; du reste, je suis heureux de pouvoir affirmer qu'ils ont dit la *chose qui n'est pas*. Tout s'est borné à des exclamations de surprise, à quelques quolibets usés, mais qui ne contenaient rien d'offensant pour personne. Vous m'en croirez facilement....., il faut que je prenne mon parti, puisque je suis destiné à être mis en scène. Il n'y a pas jusqu'à ce bon M. D.... qui ne m'ait fait parler. Une de mes lettres contenait une comparaison innocente entre ce que vous avez fait et ce que j'ai négligé de faire. Cette phrase était tombée de ma plume et devait être oubliée. Voilà tout à coup qu'elle a pris des ailes et qu'on la tourne contre moi comme une chose abominable. Il y a aussi des personnes qui me rapportent des sottises que je ne crois pas, mais qui, au premier moment, m'affligent: l'un prétend avoir ouï-dire que je suis une âme noire, l'autre que ma moralité est fort relâchée, etc., pitoyables bavards! Mais laissons-les s'agiter: je respecte tout ce qui est respectable; j'aime ce qui doit être aimé: à ce double titre, vous pouvez compter sur moi. » On voit qu'il était placé au milieu de tous les inconvénients des petites villes et qu'il les ressentait de la manière la plus pénible.

Digitized by Google

lement commençait à lui peser; il eut le bon esprit de se choisir une compagne et le rare bonheur de la trouver telle qu'il pouvait la désirer (1).

Il commença au mois de novembre 1825, les *Archives philologiques*, recueil dans lequel il a su allier une littérature agréable à des recherches scientifiques d'un grand intérêt. L'extrait suivant d'une de ses lettres à mon prédécesseur, fait connaître les motifs qui le portèrent à entreprendre cette publication : « Ne trouvez-vous pas qu'il est bon que la Belgique ait un journal littéraire qui ne s'occupe pas de pasquinades, qui ne dise d'injures à personne et où les gens instruits puissent, au besoin, déposer leurs observations? Ce journal, j'essaie de le publier. La rédaction laisse sans doute beaucoup à désirer, mais un écrit périodique admet les améliorations : les encouragements des savants sont les plus sûrs gages de son amendement... je tâche à paraître régulièrement : c'est un point essentiel. Vous lirez encore peut-être, si vous en avez la patience, que j'insiste de tout mon pouvoir sur la publication des monuments histori-

(1) Marie-Adèle-Félicité Frantzen, fille de l'adjudant général au service de France, et de Nathalie Vander Mersch, fille du général de ce nom. De Reiffenberg se maria le 29 août 1827; et il eut de cette union plusieurs enfants, dont deux lui ont survécu : Frédéric-Guillaume-Eméric-Cuno-Marsilius, né à Louvain le 28 août 1830, et Herman-Frédéric-Lothaire, né dans la même ville le 14 mai 1832. Il perdit ses premiers enfants, sans avoir eu le bonheur de les connaître. Le 21 septembre 1828, je reçus de lui ce peu de mots : « Ma pauvre femme, après 50 heures de souffrances atroces, m'a donné une fille belle comme les anges et qui est allé au même instant les rejoindre. » Le 26 mars suivant, une fausse couche de sa femme trompa de nouveau ses espérances. « J'aime les enfants avec passion, » écrivait-il, « et n'en puis obtenir. »

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ques inédits; je voudrais que l'Académie s'occupât un peu de ce sujet. »

La révolution de 1830 lui porta un coup fatal, qui n'eut cependant son effet que quelques années après; mais il en sentit d'abord toute la portée. Les trois universités de l'État furent entamées en même temps; celle de Louvain perdit à la fois deux de ses facultés. Reiffenberg se vit dépouillé à peu près de tous ses émoluments et en fut réduit à son traitement de professeur extraordinaire. On manifestait aussi l'intention de modifier l'Académie. Ce corps lui-même sentait le besoin de réparer les pertes que la séparation des deux pays lui avait fait éprouver; notre confrère ne put prendre part aux délibérations, mais il transmit à ce sujet des remarques judicieuses. Il avait parfaitement compris les devoirs de l'académicien, qui consistent à mettre les intérêts de la science avant ses affections particulières. En agir autrement, c'est trahir son mandat, c'est tromper son pays (1).

La suppression de l'université avait été décrétée, mais le sort

(1) « Vingt et une places d'académiciens ordinaires sont vacantes, écrivait-il; ce vide effrayant, l'Académie cherche à le combler, mais peut-elle le faire tout d'une fois? La difficulté de trouver à l'instant vingt et un hommes de mérite, qui répondent aux conditions exigées par les statuts, et l'espèce de surprise où ces nominations multipliées jetteraient le public, semblent être des motifs pour procéder avec lenteur à réparer les pertes que la compagnie a essuyées.

» Mais cette opération n'en doit pas moins être commencée. Sur qui tomberont les premiers choix de l'Académie?

» A cet égard, les règlements qu'il faut toujours suivre avec une scrupuleuse exactitude, vont encore nous servir de guide :

» L'Académie (art. 14) appellera dans son sein des hommes qui cultivent les sciences ou les lettres....

Digitized by Google

des professeurs n'était pas encore fixé. Reiffenberg eût désiré être nommé inspecteur de l'instruction, il en fut autrement : un arrêté du 6 décembre 1835 l'envoya, comme professeur ordinaire, à l'université de Liége.

C'est dans cette ville qu'éclata une affaire malheureuse, sur laquelle j'aurais voulu garder le silence, mais que la publicité qu'elle a reçue, me fait un devoir de mentionner. De Reiffenberg avait inséré, sous son nom, dans ses *Nouvelles archives* et dans les *Mémoires de l'Académie*, différents travaux historiques, qu'il avait extraits des manuscrits laissés par Simon Pierre Ernst, curé d'Afsden. A cette accusation malheureusement fondée s'en joignirent plusieurs autres de même nature. Dès lors, il devint le but général de toutes les attaques : aux réclamations légitimes de ceux qui se sentaient lésés ou qui avaient été inconsidérément attaqués par lui, succédaient des diatribes amères, des attaques violentes de tous ceux qu'offusquent les supériorités intellectuelles et qui se plaisent à écraser sans danger un ennemi renversé. Les accusations de plagiat se mêlaient à des satires sanglantes sur ses faiblesses à l'endroit des décorations et des distinctions académiques; on lui contesta ses titres de noblesse; on provoqua sa destitution; on alla même jusqu'à scruter

» Il sera de nécessité (art. 7), qu'ils aient *publié* un ouvrage ou présenté un mémoire à l'Académie.

» La relation des idées indique assez que ces ouvrages ou mémoires doivent rouler sur les matières dont s'occupe l'Académie, en vertu de l'acte de son institution.

» La Compagnie ne prendra donc point en considération ce *qu'on peut faire*, mais ce qu'on *a déjà fait*, etc. »

Ces observations sont parfaitement justes; et toutes les fois qu'un corps savant s'en départira, il fera, en se déconsidérant, un pas vers sa ruine.

Digitized by Google

les secrets les plus intimes de la famille, pour y trouver de nouvelles armes contre lui (1). Sa position devint véritablement insoutenable.

En vain quelques voix s'élevaient généreusement en sa faveur et demandaient que l'on eût au moins égard aux services incontestables qu'il avait rendus aux lettres; en vain elles faisaient remarquer que c'était marcher contre nos propres intérêts que de chercher à flétrir aux yeux de l'Europe un des noms belges qui lui étaient le plus connus. Le débordement était alors trop violent pour que l'on pût lui opposer brusquement une digue; il y aurait eu même imprudence à le tenter. Quelques collègues, auxquels Reiffenberg s'était adressé dans sa détresse, lui conseillaient de se renfermer dans la retraite, d'y préparer quelque ouvrage important, tel qu'il était capable de le faire, et de se présenter ensuite au public avec ce gage expiatoire.

D'ailleurs, ceux qui lui reprochaient sa faute avec le plus d'amertume, pouvaient-ils tous regarder leur passé sans avoir à rougir eux-mêmes? Leur conscience était-elle parfaitement pure; n'avait-elle rien à leur reprocher? Je le demande à vous surtout, ennemis constants de tout ce qui s'élève, à vous qui dénigrez sans cesse ce que le pays a de plus honorable. Des manuscrits! vous n'en avez pas pris, d'accord; mais vous en avez composé peut-être qui ont porté le trouble dans les familles, qui ont semé le

(1) Il avait jusque-là été désigné annuellement par la Chambre des Représentants, pour faire partie du jury chargé des examens pour les grades universitaires : il ne fut pas réélu dans ce poste honorable. Mais M. le baron de Stassart, son confrère à l'Académie, qui était alors président du Sénat, usa de toute son influence auprès de ses amis, pour le faire nommer par ce corps et pour reporter sur De Reiffenberg les voix qui lui étaient dévolues. Il eut la satisfaction d'y réussir.

Digitized by Google

mensonge et la calomnie; qui ont désolé des amis ou des hommes inoffensifs, pour qui la conservation de leur repos était infiniment préférable à celle d'un ouvrage; peut-être encore, n'osant agir par vous-mêmes, avez-vous armé la plume de spadassins littéraires; et que pèse un manuscrit mis en balance avec l'honneur? Que de personnes ensuite qui, sans s'apercevoir du tort qu'elles font, s'associent à ces méfaits moraux pour lesquels la société n'a d'autre tribunal que la conscience des honnêtes gens.

On conçoit qu'après le coup rigoureux qui l'avait atteint, Reiffenberg dut désirer de quitter Liége : l'occasion s'en présenta tout naturellement. Le Gouvernement venait d'acquérir la riche bibliothèque Van Hulthem; il se proposait d'y joindre la bibliothèque de Bourgogne, dont Reiffenberg avait été l'ancien conservateur, et de lui donner successivement des accroissements importants. Il était tout simple qu'on pensât à notre confrère pour organiser et diriger ce riche dépôt. Son activité et ses vastes connaissances le désignaient pour cet emploi. Il y fut nommé le 25 juillet 1837, et revint ainsi à Bruxelles après une absence de quinze années; mais combien les circonstances étaient changées!

Cette position nouvelle, quelque importante qu'elle fût, ne satisfaisait pas entièrement ses désirs; il croyait avoir à se plaindre sous le rapport financier (1); il regrettait de ne pas être logé dans le dépôt confié à sa surveillance; il réclamait surtout contre l'espèce de tutelle dans laquelle il se croyait placé par la création de la commission administrative de la bibliothèque. Les membres de cette commission étaient, pour la plupart, ses confrères à l'Académie, et désiraient sincèrement

(1) Son traitement était de 7,000 francs. A Liége, il en avait 6,000, plus ses émoluments.

Digitized by Google

le seconder; mais le désir de l'obliger ne se conciliait pas toujours avec les devoirs de leur position. De Reiffenberg, qui avait si bien tracé les fonctions d'un conservateur de bibliothèque dans sa notice sur Van Praet, ne se piquait ni de cette exactitude, ni de ces petits soins, qu'il avait tant loués dans son confrère. Le Gouvernement dut l'inviter plus d'une fois à exercer une surveillance plus sévère.

Il faut convenir, du reste, que ses absences fréquentes de la Bibliothèque, pendant les premières années, étaient loin de se faire au préjudice de la science : la rédaction du *Bibliophile belge*, qu'il avait créé, celle de son *Annuaire de la bibliothèque*, les soins qu'il consacrait à la Commission royale d'histoire, dont il était un des principaux appuis, et une infinité d'autres travaux de détail qui lui faisaient rechercher la solitude et fuir les ennuis d'une administration peu conforme à ses goûts, avaient leur côté véritablement utile. Il eût mieux valu, sans doute, qu'on eût séparé la partie administrative de la partie scientifique de ses fonctions; mais une séparation pareille, quelque désirable qu'elle eût été dans son propre intérêt, n'eût pas manqué de blesser sa susceptibilité.

Reiffenberg aimait les livres; il les connaissait, et plus d'une fois on a dû à ses recherches intelligentes des découvertes précieuses et inattendues : il furetait partout; et dès qu'il soupçonnait la présence de la lettre moulée, il allait la chercher et l'étudier jusque dans les feuilles de garde ou la reliure des livres, jusque dans de vieux meubles. Il avait une sorte d'instinct pour ce genre de chasse, qui a bien aussi parfois ses mécomptes.

On se rappelle l'ingénieuse mystification qui eut lieu en 1840, et qui fit tant d'illustres victimes : la vente des livres du comte de Fortsas restera dans l'histoire de la *Bibliophilie* comme un des épisodes les plus curieux qu'on puisse y trouver. Cette mys-

Digitized by Google

tification était si adroitement ourdie, qu'on aurait mauvaise grâce de faire des reproches à notre confrère de s'y être laissé prendre; d'aussi habiles que lui en ont fait autant. La veille du jour où la vente devait avoir lieu, l'auteur de cette plaisanterie rencontra Reiffenberg, a qui il portait une véritable affection; et craignant que les choses n'allassent trop loin, il lui donna le conseil charitable de ne point se transporter à Binche : « Il est inutile de feindre davantage, disait-il; la bibliothèque du comte de Fortsas n'a jamais existé que dans mon imagination; je suis l'auteur du catalogue. » Reiffenberg crut voir dans cet aveu une ruse de guerre, et ne fut que plus empressé de se mettre en route. On sait le reste (1).

C'était un véritable chagrin pour notre confrère, de ne pas trouver autour de lui toute la considération qui semblait lui être

(1) Reiffenberg connaissait trop bien les livres pour que cette historiette pût lui porter atteinte. Lui-même était le premier à en rire; voici ce qu'il écrivait sérieusement à ce sujet, quand il se trouvait encore sous l'influence de la mystification : « M. le comte de Fortsas vient de mourir à Binche, province de Hainaut; et, le 10 août prochain, on y vendra sa bibliothèque. Or, cette bibliothèque est une chose sans seconde dans les annales de la *Bibliophilie*. Elle ne se compose que de 52 volumes, mais tous sont des *exemplaires uniques*, M. de Fortsas *détruisant* les livres aussitôt qu'il reconnaissait qu'ils existaient ailleurs qu'entre ses mains. Ces livres sont tous des joyaux de bibliothèque publique, et on ne peut les trouver que là : le 10 août passé, ils nous échappent à jamais. » — On peut voir, dans l'*Annuaire de la Bibliothèque royale pour* 1841, page 269, de quelle manière De Reiffenberg parla, plus tard, de cette *mystification bibliographique* : « Chacun de ces étonnants numéros, dit-il, allait à l'adresse de quelqu'un, il lui allait droit au cœur :..... *Un promptuarium antiquitatum Trevirensium.... auctore Willelmo comite ab Reiffenberg*, n° 158, causait de cruelles insomnies à quelqu'un de vos amis, etc. »

Digitized by Google

due. Placé dans une position scientifique fort honorable, auteur d'un grand nombre d'ouvrages estimés, associé aux corps savants les plus illustres (1), décoré d'un grand nombre d'ordres, porteur d'un nom distingué, rien de ce qui excite en général l'attention ou la convoitise des hommes ne paraissait lui manquer. Il avait trop de tact pour se plaindre ouvertement, mais son chagrin se manifestait malgré lui, surtout dans les compositions poétiques qu'il a publiées pendant ses dernières années.

Au milieu de ses souffrances, il s'élevait aussi avec aigreur contre les bouleversements politiques, qui ont tant de fois changé la face des choses et qui semblaient toujours devoir lui causer quelque perte nouvelle ou lui apporter quelque motif de chagrin. Puis, comme s'il avait craint de devenir importun, il entremêlait à ses plaintes quelque plaisanterie ou quelques-uns de ces mots pittoresques qui lui étaient si familiers (2).

Jamais, dans nos séances académiques, nous ne l'avons vu sortir des limites des plus parfaites convenances. Par ses talents et son esprit lucide, il répandait d'abondantes lumières dans nos discussions. Toujours prêt à se rendre utile, il ne reculait de-

(1) Si, parmi les sociétés étrangères auxquelles Reiffenberg appartenait, il en était un assez bon nombre dont les diplômes ne prouvaient rien en faveur de son mérite; il n'en était pas ainsi de l'Institut de France, de la Société royale de Göttingue, des Académies de Berlin, Munich, Turin, Stockholm, etc. La Société des sciences, lettres et arts de sa ville natale, l'avait nommé à vie l'un de ses vice-présidents honoraires.

(2) Si on lui demandait des nouvelles de sa santé, il en faisait le tableau le plus sombre et le terminait assez souvent par ce vieux refrain :

C'est ainsi qu'on descend gaîment
Le fleuve de la vie.

Digitized by Google

vant aucun service réclamé de son obligeance. Il n'est pas d'académicien qui se soit montré plus dévoué à la compagnie, et c'est à juste titre que le corps qui a vu se développer toute sa carrière littéraire, ne s'est souvenu que de ses services et a invité le Gouvernement à faire figurer son buste parmi ceux des membres qui ornent les salles académiques.

Plusieurs de ses biographes se sont occupés de ses ancêtres et ont longuement déroulé sa généalogie; je ne les suivrai pas sur ce terrain de peur de m'égarer, alors surtout que je puis faire valoir des titres plus réels et qui lui appartiennent exclusivement (1) : je me bornerai toutefois à donner ici des indications sommaires sur ses principaux ouvrages.

Littérature.

Les premiers et les derniers instants de la carrière littéraire du baron de Reiffenberg, ont été consacrés à la poésie; c'est, avec raison, qu'il disait, presque au moment de mourir :

Les vers conviennent à tout âge ;
Je leur dois un peu de courage
Quand pour moi s'assombrit le jour;
N'ont-ils pas droit à mon hommage?
Ils furent mon premier langage,
Ils furent mon premier amour (2).

Quelques fragments de la tragédie *Le comte d'Egmont*,

(1) « Par diplôme, en date du 25 décembre 1842, De Reiffenberg a obtenu reconnaissance de son titre de baron, transmissible à ses descendants des deux sexes. » Ad. Mathieu, *Notice* sur F.-A.-F.-Th. baron de Reiffenberg, page 34.

(2) *Fables nouvelles*, prologue, 1 vol. in-18, chez Muquardt, 1849.

Digitized by Google

marquèrent ses débuts; ils parurent presque en même temps dans le *Mercure belge* et dans l'*Annuaire* de la Société de littérature de Bruxelles (1). Il est impossible de porter un jugement sur cette œuvre qui n'a jamais été publiée (2); toutefois, ce qui en a paru montre que l'auteur s'était formé à la bonne école; son vers a de l'élévation et de l'élégance; des reminiscences dans les formes poétiques, un peu de raideur décèlent l'écrivain encore novice sur la scène tragique. Le sujet de la pièce était nouveau à cette époque : en le choisissant, l'auteur annonçait du tact; il avait compris que le moyen le plus sûr d'intéresser, était de toucher l'élément national, par son côté le plus sensible.

Remarquons en passant que le comte d'Egmont, ce glorieux martyr de nos libertés qui, depuis bientôt 40 ans, a été célébré à satiété sur tous les tons, n'a point encore de statue, quoiqu'il ait été souvent question de lui en ériger une.

Les *Politiques de salon* furent écrits en même temps que *le comte d'Egmont;* c'est ce qui faisait dire en plaisantant à M. Raoul : « Je vois avec une extrême satisfaction que votre voisin va paraître incessamment aux yeux du public, un pied chaussé du brodequin et l'autre du cothurne : j'espère bien, le jour où il se montrera chaussé de la sorte, aller voir comment il s'y prendra pour saluer le parterre. » Reiffenberg ne passa point par cette épreuve; la pièce fut néanmoins imprimée en 1821,

(1) *Mercure belge*, t. I, p. 487, 1817; *Recueil annuel de poésies de la Société de littérature de Bruxelles*, 1818, p. 14. Voyez aussi les *Leçons de littérature*, par Noël et De La place, supplément, édition de Gand, chez De Busscher et fils, 1822.

(2) Dans les notes du tome II de l'ouvrage *Le dimanche*, p. 257, Reiffenberg fait connaître qu'il avait remis sa tragédie à Talma, et il rend compte du jugement qu'en portait ce grand artiste.

Digitized by Google

deux ans après avoir été composée (1). Elle mérite certainement les honneurs de la lecture, bien qu'elle ne satisfasse pas entièrement aux conditions qu'exige un succès dramatique.

Une comtesse, dont l'époux a été tué pendant les guerres de l'Empire, conserve encore quelques prétentions à plaire. Elle a procès avec un duc et pair; elle a aussi une fille en âge d'être mariée et dont deux amants se disputent la main, le baron du Rondeau, personnage ridicule, véritable caméléon politique, et Valère, jeune magistrat, dont l'ancienne noblesse n'exclut pas un libéralisme modéré : on comprend que ce dernier est l'amant préféré par la jeune fille. La comtesse hésite entre Valère et le baron du Rondeau, par pur esprit de contradiction et pour ne pas céder à son oncle, vieux marquis, imbu de tous les préjugés féodaux et successivement du parti de l'un et de l'autre amant. La pièce finit, comme tant d'autres, par la perte du procès et la ruine supposée de la comtesse : les deux rivaux découvrent alors leurs véritables sentiments, et Valère reste possesseur de la main de celle qu'il aime.

Le sujet, on le voit, n'a rien de neuf, rien de saillant; son mérite réside plutôt dans le style, qui est facile, élégant, qui a de la chaleur, parfois de l'élévation, et qui généralement rend d'une manière pittoresque le côté ridicule des choses.

L'auteur introduit dans son second acte un chef de cabale qui vient réclamer auprès de la comtesse le prix du succès obtenu par son avocat :

LA COMTESSE.

Eh ! qui donc êtes-vous?

(1) *Les politiques de salon*, comédie en trois actes et en vers, reçue et non représentée ; avec un prologue en vers. Bruxelles, chez Hayez, 1821, broch. in-8°.

Digitized by Google

LE CHEF DE LA CABALE.

Par état,
A tant l'heure, je vends l'opinion publique.
. . . . . Institut, sermon, drame nouveau,
Chambre des députés, élections, barreau,
Tout est de mon ressort : j'ai nom de *La Cabale.*
Seul je fais le succès, la gloire est ma vassale.
Je dis un mot, Racine est vaincu par Pradon;
En illustre, d'un mot, je transforme Fréron.
Hier votre avocat, pour une somme honnête,
Me demande un succès; j'accepte, je m'apprête:
Mes agents dans Paris volent de tous côtés;
Au palais on accourt à pas précipités;
Votre cause devient celle de la patrie;
Chacun autour de vous se démène, s'écrie;
Devant les juges même en dépit de la loi,
Nous vous applaudissons : ce triomphe est à moi,
J'en réclame le prix.

Reiffenberg a dédié son ouvrage à son ami, M. Ph. Lesbroussart : « Soyez mon public, dit-il, puisque des considérations étrangères à la littérature ont empêché le nouvel essai dramatique de subir l'épreuve difficile du théâtre. » Le dernier fait sur lequel nous ne nous expliquerons pas, est éminemment à regretter, surtout à cause du prologue, sous forme de dialogue, qui précède la pièce. Le sentiment patriotique s'y exprime sous le langage de la bonne et franche comédie. On y rencontre des tirades faites d'un seul jet, pleines d'entrain, de vigueur et d'élégance.

En 1819, il avait publié une autre comédie, intitulée le *Malheur imaginaire* (1); je me bornerai à mentionner cette bluette; elle offre une série d'invraisemblances, qui ne sont mal-

(1) Comédie en 1 acte et en prose, Bruxelles, chez Weissenbruch, 1 broch. in-8°.

Digitized by Google

heureusement rachetées par aucune situation neuve, par aucun caractère un peu saillant.

Je citerai surtout des vers consacrés à la Belgique, qui résument d'une manière brillante et précise l'éloge de ce pays, dont les destinées alors étaient liées à celles de la Hollande. Ces vers, peut-être oubliés aujourd'hui, méritent d'être rappelés :

Respectez enfin votre belle patrie.
Baisez avec transport cette terre chérie;
De ses champs fécondés contemplez les sillons,
Vaste et riant cercueil de tant de bataillons.
L'ennemi, se flattant d'une conquête aisée,
Cent fois tourna vers nous sa valeur abusée.
Ils venaient nous courber sous des fers abhorrés;
Ils ont touché le sol, il les a dévorés.
Voyez ces monuments confidents de l'histoire,
Chaque pierre éloquente atteste notre gloire.
Ici, de la chimie allumant les fourneaux,
La peinture ravit aux riches minéraux
Ces brillantes couleurs dont la force native
Emprunte aux sucs du lin une teinte plus vive.
Du cercle qui le trompe épiant le contour
Là, moderne Archimède, un savant, à son tour,
Veut finir du passé les futiles querelles,
Et tire de l'erreur des vérités nouvelles.
Un autre préférant le scalpel au compas,
Cherche dans l'homme éteint les secrets du trépas;
A la grâce, plus loin, le savoir qui s'allie,
Enseigne la sagesse et chante la folie.
Des anges détrônés Vondel peint les fureurs;
Il remplit notre esprit de tragiques terreurs;
Et du monde ignoré dévoilant le mystère,
La poésie unit le ciel avec la terre.

Digitized by Google

Sans doute, l'auteur, en revoyant cette pièce, y eût corrigé, plus tard, quelques vers faibles ou exagérés, mais l'ensemble résume d'une manière heureuse les principaux caractères distinctifs du royaume d'alors, ainsi que les services rendus aux arts, aux lettres et aux sciences par les frères Van Eyck, Grégoire de St-Vincent, André Vésale, Érasme, Vondel.

La *Toison d'Or*, opéra comique dont le succès fut assez médiocre, peut-être parce qu'on attendait mieux de l'auteur, n'a point eu les honneurs de l'impression. Le *Siége de Corinthe*, au contraire, fut imprimé, mais ne subit pas l'épreuve de la scène (1). Le sujet de cet opéra est emprunté à un poëme de lord Byron. Osman a vu le jour à Venise; le désir de la vengeance l'a conduit dans l'armée musulmane, dont il est devenu le chef, après son abjuration. Le premier acte le montre devant les murs de Corinthe; Osman rappelle à son confident la cause de ses chagrins :

J'étais amoureux de la gloire,
Et le laurier de la victoire
Décora le front du soldat.
J'aperçus Francesca... j'oubliai tout pour elle...
Je crus que mes exploits me dispensaient d'aïeux,
Mais un père à nos tendres vœux,
Minotti, se montra rebelle.

Bientôt Minotti, lui-même, qui se trouve assiégé dans Corinthe avec sa fille, vient faire des propositions de paix; il ignore encore à quel ennemi il a affaire. Quand il l'apprend, tout est rompu.

Au second acte, Minotti est dans les fers; sa fille pénètre jusqu'à lui : pendant cette entrevue, survient Osman qui rend

(1) Dans le recueil les *Harpes*, 1823.

Digitized by Google

Minotti à la liberté. Francesca qui, à la faveur de la nuit, a pu se soustraire à ses regards, lui apparaît ensuite comme un fantôme :

Arrête : je viens te sauver.
Foule aux pieds, à l'instant, ce turban sacrilége,
Retourne dans ces murs que ta fureur assiége
Et rien à toi ne pourra m'enlever.

Pendant qu'Osman hésite, la vision disparaît : furieux alors, le renégat crie aux armes et ordonne l'assaut.

Au lever de la toile, les Musulmans sont vainqueurs; ce qui reste des chrétiens s'est renfermé dans un temple et se défend encore. Francesca vient intercéder en leur faveur : au moment où Osman se rend à ses prières, on entend un bruit terrible : c'est l'explosion du temple que Minotti a fait sauter. Francesca elle-même succombe par le poison, et Osman se poignarde sur son corps.

On le voit, ce n'était point par l'invention que se distinguaient les compositions dramatiques du baron de Reiffenberg : on n'y trouve point de combinaisons nouvelles, ni de scènes préparées de manière à produire des effets inattendus. Il n'avait point étudié les secrets ressorts qui captivent l'attention du spectateur; les intrigues de ses pièces manquent d'art. Sous un autre point de vue, le talent d'observation n'avait pas encore eu le temps de se développer; l'extrême vivacité de l'auteur ne lui avait pas permis d'acquérir l'expérience nécessaire pour donner à ses personnages un caractère soutenu et pour les dessiner d'une manière franche.

Servetur ad imum
Qualis ab incepto processerit...

Digitized by Google

Il ne travaillait pas encore sur son propre fonds; il suivait les chemins battus et marchait sur les traces des autres. Une trop grande facilité d'écrire est peut-être le principal obstacle à des succès durables. J'ignore s'il a senti lui-même ce qui lui manquait pour réussir au théâtre, ou s'il s'est trouvé découragé à la suite de ses premiers essais; mais il abandonna cette carrière dès le début.

En même temps qu'il s'essayait dans la tragédie, la comédie et l'opéra, Reiffenberg sacrifiait à la muse pastorale : il avait entrepris de traduire les églogues de Virgile et publié successivement celles intitulées : *Tityre*, *Alexis*, *Gallus*, *Silène*, *Pollion* (1). Son travail n'était certes pas sans mérite; mais Virgile a été traduit si souvent, et par des hommes d'un talent si distingué, que la lutte était difficile. Je ne sache pas que De Reiffenberg ait achevé son entreprise; peut-être jugea-t-il prudent de s'en tenir à ces essais, cédant à l'avis peu charitable de Froment :

Ordonne à Reiffenberg de quitter la houlette;
J'aime mieux son sifflet encor que sa musette.

De Reiffenberg publia, en 1823, un recueil de poésies, dont quelques-unes avaient paru déjà dans le *Mercure belge* et dans les *Annuaires poétiques*. Il donna à ce recueil le titre de *Harpes* (2) : ce qui faisait dire au même Froment : « il faudra

(1) *Mercure belge*, t. V et suivants, 1818.

(2) « Quelques personnes ont trouvé le titre de *Harpes* extraordinaire, bizarre, dit Reiffenberg dans l'avertissement de sa 3e édition; j'aurais pu leur répondre d'abord que le nom ne fait rien à l'affaire, et m'autoriser ensuite d'illustres exemples. » Puis, comme si cette justification n'était pas suffisante, il ajoute, dans une note à la fin du volume : « Moore nous apprend que Byron songeait à publier la

Digitized by Google

maintenant que vous publiiez vos flûtes, et moi, mes violons. »

Les *Harpes* furent réimprimées avec de nouvelles poésies de l'auteur, à Paris, en 1825 (1); puis elles reparurent encore sous le titre : *Ruines et souvenirs* (2); elles contiennent en général des légendes et des ballades. On trouve aussi, dans les deux premières éditions, le *Siége de Corinthe*, opéra dont il a été parlé précédemment.

En supprimant cette pièce dans sa troisième édition, l'auteur a pu dire: « La plupart des pièces que renferme ce volume se rattachent à des traditions nationales. Recueillir nos souvenirs historiques, rassembler nos titres à l'estime du présent et de la postérité, tel a été le but constant de mes veilles : » (*Préface.*) Nous ajouterons qu'il a souvent rempli avec talent la tâche qu'il s'était imposée. Sa versification est facile ; et, selon les circonstances, elle ne manque ni de grâce ni d'élévation. *Le Chant de victoire de la prêtresse Velléda*, *Les Imprécations* du serf du XIIe siècle au pied de la croix, *Le Barde captif* sont des hymnes où le poëte a fait preuve de chaleur et de force. Plusieurs petites compositions ont une physionomie gracieuse et

Harpe irlandaise, et l'on a imprimé un recueil de poésies prétendûment illyriennes, sous le titre de *la Guzla*, instrument favori des Morlaques. S'il fallait une autorité plus ancienne, je dirais que la *Marilia* du poëte espagnol, Thomas Antonio Gonzaga, est divisée par *Lyres*... » Ces justifications savantes ne feront jamais, je pense, qu'un lecteur français ne trouve étrange le nom de harpes appliqué à des poésies. Je préfère son premier motif : le nom ne fait rien à l'affaire.

(1) *Poésies diverses, suivies d'épîtres et de discours en vers;* Paris, chez Dondey Dupré, 2 vol. in-18, 1825.

(2) *Ruines et souvenirs*, 3e édition des *Harpes;* Bruxelles, Demat, 1 vol. in-8°, 1832.

Digitized by Google

spirituelle; je citerai en particulier *Le Sire de Warfusée*, *La Bannière*, *La Peur*, *Les Cruches de la dame Jacqueline*, *Le Ris de la folle*, etc. Dans quelques passages, on se rappelle, malgré soi, ce vers de Voltaire, si souvent oublié des poëtes :

Les vers aisément faits sont rarement aisés.

Dans les lettres comme dans les arts, rien ne doit être négligé ou fait avec précipitation.

En voulant dire trop de choses en même temps, l'auteur devient parfois embarrassé; je citerai pour exemple les vers mêmes qui commencent le recueil :

Que le soc dans nos champs vienne heurter la bière
D'un héros dépouillé de sa pompe guerrière,
D'un prince à qui les vers rougeurs,
Des peuples opprimés inutiles vengeurs,
Sans respecter le rang suprême,
Ont une fois encore ôté le diadème,
La mort se montre à nous dans toute sa laideur.

Il faut que le vers soit limpide; si l'on offre à l'esprit plusieurs images à la fois, on lui ôte le moyen de les saisir nettement.

Parmi les discours et les épîtres, je placerai, en première ligne, la pièce intitulée : *Le champ Frédéric* (1) : on y trouve de l'élévation et du sentiment. On remarquera des vers heureux dans le passage suivant, bien que ce tableau mythologique contraste un peu avec le ton du reste de la pièce :

Le travail! c'est le dieu qui gouverne le monde,
C'est lui qui, dirigeant les coursiers du soleil,
S'élance, le matin, de l'Orient vermeil;

(1) Colonie consacrée aux indigents.

Digitized by Google

Dans son palais humide il éveille Nérée,
L'arrache sans pitié de sa couche azurée;
Le force, chaque jour, à soulever les mers,
Les enchaine bientôt dans leurs gouffres amers,
Irrite leur courroux, le contient et l'apaise;
Aux antres de Lemnos, sous les yeux de Vulcain,
Pour l'armure de Mars il façonne l'airain,
Plonge le fer brûlant dans l'onde frémissante,
Marque des lourds marteaux la cadence pesante,
Et dans les flancs noircis des soufflets haletants,
Pour attiser la flamme, emprisonne les vents,
Il convoque des dieux l'auguste aréopage,
Du Styx et du Cocyte aborde le rivage,
Sur son trône d'acier fixe le noir Pluton,
Ou ranime l'ardeur des serpents d'Alecton.
Au milieu des enfers, dans l'abime des ondes,
Sur notre terre, aux cieux qu'un océan de mondes
Blanchit durant la nuit de ses flots argentés,
D'un semblable besoin sans cesse tourmentés,
Les êtres animés, l'impassible matière,
Les fluides subtils et l'active lumière,
Tout se meut : le travail, par un puissant concours,
Ravive l'univers qui rajeunit toujours.

Le *Partage*, emprunté en partie à la pièce de Schiller *Die Theilung der Erde*, mérite également d'être cité pour la richesse des peintures et pour le bonheur avec lequel sont rendus certains détails qui semblent ne point appartenir au domaine de la poésie. Cette flexibilité de langage distinguait particulièrement notre confrère; on en trouve des exemples nombreux dans ses écrits. Dans son épitre *A quelques membres présumés d'une société secrète*, il avait à rappeler les moyens employés pour se reconnaître entre eux, voici comment il s'y prend :

Digitized by Google

Dispersés, mais toujours réunis par un signe,
Aperçus, mais cachés, muets, mais entendus,
Même en vous découvrant, vous restez défendus.
Avec art indiscrets et prudemment frivoles,
Le toucher et la vue ont pour vous des paroles;
D'un parent, d'un ami si vous touchez la main,
Votre doigt curieux l'interroge soudain,
La main, en frémissant, répond : « c'est un complice, »
Ou repousse, immobile, un funeste artifice (1).

Dans l'épître à son ami Vautier, il a essayé une tâche plus difficile, celle de mettre en vers un système philosophique; s'il n'y a pas complétement réussi, on y trouve de beaux passages, et des penseés rendues avec énergie et concision. Les anciens nous ont souvent donné des exemples pareils, surtout Lucrèce dont le mérite aujourd'hui réside presque tout entier dans la diction. En remontant jusqu'à Hésiode, on voit se plier au rhythme de la poésie les plus simples détails de la vie domestique. Il est vrai qu'à une époque où les livres n'étaient pas connus et où l'on avait à peine quelques manuscrits, cette forme sacramentelle était à peu près indispensable pour transmettre des maximes et des préceptes dans leur pureté originelle.

Voyons comment notre confrère a présenté l'exposition sommaire de la doctrine de Kant, qui résume peut-être toutes les difficultés du genre descriptif; je suis loin de prétendre toutefois qu'il les ait vaincues.

Kant enfin apparut : l'homme fut détrompé;
L'absolu remonta sur son trône usurpé,
De notre entendement la force subjective
Aux objets imprima sa forme impérative;

(1) *Poésies diverses;* Paris, t. II, p. 69.

Digitized by Google

Sans attendre les faits, elle osa décider;
La nature sentie à ses lois dut céder,
Et l'espace et le temps, ces types nécessaires,
De la perception législateurs primaires,
Dans l'être connaissant restèrent désormais.

Surtout ne croyez pas, ne répétez jamais
Que l'idée avec l'homme aussitôt a dû naître;
L'enfant n'a point connu, mais est prêt à connaître;
Ses facultés dormaient : il veille, il a senti;
L'objet frappe les sens; par les sens averti,
Dans l'âme le cerveau fait éclore une idée;
Et l'idée, à son tour, en sa route guidée,
Agit sur le cerveau, de qui l'ébranlement
A l'organe attentif passe fidèlement (1).

Raoul ne partageait pas les idées philosophiques vers lesquelles son jeune ami semblait pencher alors; quand il en était question, il répétait d'un ton goguenard :

L'absolu remonta sur son trône usurpé;

Puis ajoutait : il me payera son absolu. Le vieux poëte satirique s'en tint cependant à ces menaces.

Reiffenberg me semble plus heureux, quand il emprunte les formes élégantes du poëte de Tibur, et que, dans une épître dialoguée, il nous fait assister aux luttes incessantes que se livrent l'*âme et le corps*. Ce sujet est véritablement poétique, et l'auteur a compris le parti qu'on en peut tirer.

Ses épîtres sont dédiées à des personnes plus ou moins célèbres, à MM. de Barante, Arnault, Viennet, Cousin, Nodier, etc. Quelques autres sont adressées à des amis. Il est tout naturel

(1) *A mon ami V....*, t. II, p. 63.

Digitized by Google

qu'on y trouve les noms de Raoul et de Vautier; nous avons déjà rencontré celui de M. Ph. Lesbroussart, placé en tête de la comédie *Les politiques de salon;* on le retrouve encore en tête du 6e livre de fables, publié en 1848 (1). Le poëte touche rarement la corde élégiaque; il semble se défier de lui toutes les fois que l'esprit doit faire place au sentiment; cependant, il a trouvé plus d'une fois des accents sympathiques, surtout dans

(1) Prologue de la fable intitulée : *Le Goût*, p. 111.

Les vieilles amitiés sont toujours les meilleures;
Comme un vin bien mûri réchauffe le vieillard,
Elles viennent encore nous charmer sur le tard,
Et dorer nos dernières heures.

Les amis de Reiffenberg n'étaient pas ingrats; ils lui adressaient également de leurs vers : ce qui faisait dire aux rieurs qu'ils composaient ensemble la confrérie de l'*Adoration mutuelle*. L'auteur de cette notice a fait partie de cette confrérie; il en fait le très-humble aveu et il demandera même la permission de citer ses preuves, tirées d'une réponse à une épitre que Reiffenberg lui avait adressée en 1822, quelque temps après son arrivée à Bruxelles :

Je te vis, et bientôt je sentis dans mon âme
De la tendre amitié naître la douce flamme.
Ton cœur comprit le mien; tu comblas tous mes vœux;
Sous son paisible abri nous rassemblant tous deux,
Le même toit couvrit notre amitié fidèle;
Protégea de nos cœurs l'union mutuelle
Et nous vit, entraînés par les mêmes plaisirs,
Ensemble par l'étude égayer nos loisirs.
J'étais, il est trop vrai, loin d'une tendre mère;
Mais j'étais près de toi, près d'un ami, d'un frère.
Ton savoir, ta douceur, ton facile entretien,
Ton esprit plus brillant, ton âge égal au mien,
De tes soins attentifs l'aimable prévenance,
D'un avenir commun la commune espérance,
Tout enfin me charmait, etc.

Annuaire poétique de 1822.

Digitized by Google

les retours qu'il fait sur lui-même : j'en ai déjà cité un exemple, en voici un second, emprunté à l'épître intitulée : *A de jeunes infortunés.*

J'ai souffert plus que toi : je n'eus de mes aïeux
Que l'éclat de leur nom, très-frivole à mes yeux :
Seul, jeté dans le monde au sortir de l'enfance,
J'errais avec effroi dans mon indépendance,
Opprimé par la main qui devait me bénir;
Le Dieu des orphelins daigna me soutenir,
C'est ce Dieu qui m'apprit à souffrir sans murmure,
Qui dans mon sein meurtri réchauffa la nature,
Des charmes de l'étude embellit mon loisir,
Fit briller mes regards de l'éclair du plaisir;
Et de mon cœur désert peuplant la solitude,
Y sema de l'amour la douce inquiétude.

Dans ses *Adieux à l'Athénée de Bruxelles*, on trouve également des vers bien sentis, surtout ceux que le poëte a consacrés à la mémoire de M. Lesbroussart père, son ancien professeur, pour qui il avait conservé la plus tendre vénération.

Je n'ai point parlé des *Quatrains* que renferme le tome Ier des poésies diverses; ils ne me semblent point à la hauteur de ce qu'on pouvait attendre d'un écrivain aussi spirituel.

A partir de 1825, la muse poétique visitait plus rarement notre confrère; elle semblait avoir compris la nécessité de céder la place à des sœurs plus austères; de temps en temps, elle l'inspirait encore dans ses instants de tristesse ou de bonheur : elle lui a dicté surtout quelques vers touchants sur la perte d'un de ses enfants (1).

Vers la fin de sa vie, la maladie et le besoin de se distraire

(1) *L'Enfant mort-né.* Voyez *Ruines et souvenirs*, p. 98.

Digitized by Google

ramenèrent Reiffenberg à ses premiers penchants. « Je n'avais jamais fait de fables, dit-il. Pendant mes vacances (1847), à la campagne, privé de livres, presque de plumes et de papier, le tout par ordonnance du médecin, je revins avec délices, tel qu'un écolier qui trompe ses maîtres, aux jeux ravissants de ma jeunesse, qu'un instinct mystérieux attirait vers la poésie et que le caprice de la destinée poussa dans une direction contraire. » Malheureusement il ne goûta pas ce plaisir avec modération; il composa une première fable (1), puis une seconde, une troisième, « si bien que le nombre put former un petit volume. Ce fut l'affaire de quinze jours au plus. » C'est lui-même qui nous l'apprend; quinze jours seulement pour composer quatre-vingts fables! et peu de temps après parut un nouveau volume (2).

Il ne faut pas juger avec trop de rigueur ces dernières fleurs d'automne qui ont procuré quelques heureux instants à celui qui les a fait naître. Si quelque chose peut étonner, c'est qu'au milieu de tant de précipitation et de souffrances, l'auteur ait pu trouver, chemin faisant, des inspirations nouvelles et des vers dignes de son meilleur temps. Quelquefois la douleur l'em-

(1) « Celui de nos écrivains qui a le mieux réussi dans l'apologue, dit-il, venait de faire paraitre la septième édition de son recueil. Je pris la liberté de brocher une fable à son intention : » *Préface des Apologues*, 1 vol. in-18, chez Muquardt, 1848. — A côté du nom de M. le baron de Stassart, qu'il loue avec raison, Reiffenberg cite les noms des principaux fabulistes modernes; nous pouvons y joindre celui de M. Van den Zande, déjà connu précédemment par un recueil de contes charmants, mais imprimés pour les amis de l'auteur seulement.

(2) *Fables nouvelles*, 1 vol. in-18, 60 pages, chez Muquardt, janvier 1849.

Digitized by Google

porte, et lui arrache des plaintes amères, non contre son mal physique, mais contre ce qui avait pu le blesser moralement pendant ces temps désastreux. Son humeur éclate, surtout contre les niveleurs modernes, les charlatans politiques et la fureur des titres et des décorations (1). Il était, dans ces noirs accès, moins fabuliste que satirique; au reste on conçoit qu'il n'en voulait qu'aux abus; il était lui-même un des hommes les plus décorés et les plus titrés de Belgique; il eût fait preuve de peu de tact en s'élevant contre des distinctions dont les princes et les sociétés savantes n'avaient pas été avares pour lui : ce sont politesses qu'il serait de mauvais gout de refuser, quand elles viennent spontanément et comme témoignages d'estime, mais qui flétrissent au lieu d'honorer quand elles sont le résultat de sollicitations ou d'intrigues.

Les ouvrages littéraires que le baron de Reiffenberg a écrits en prose, ne sont pas moins nombreux que ses ouvrages poétiques. Il fit paraître d'abord, dans le *Mercure belge*, un grand nombre d'articles sur différents sujets, et entre autres,

(1) « La manie des titres, des décorations et des généalogies a fait, depuis la révolution démocratique de 1830, des progrès incalculables, et l'on peut affirmer qu'en Belgique elle est arrivée à l'état d'épidémie mentale, de *choléra* intellectuel. Les plus raisonnables même en sont atteints. Ce qu'il y a de grotesque au milieu de ce débordement de prétentions aristocratiques et de vanités bourgeoises, c'est qu'il n'existe, au dire de chacun, qu'une décoration légitime, celle qu'il porte; qu'un titre respectable, celui qu'il a mendié; qu'une généalogie intéressante et véridique, celle qu'il s'est fabriquée lui-même ou qu'il a payée, à beaux deniers comptants, aux industriels par qui ce travers est avantageusement exploité : » *Apologues*, p. 176. J'ai transcrit cette note en entier, parce qu'elle renferme en effet un tableau assez exact, quoique chargé, de ce

Digitized by Google

l'*Ermite du parc ;* la *Galerie littéraire ou les poëtes latins de la Belgique ;* les *Philosophes belges*, dialogues; les *Annotations de M. André*, revue littéraire de l'année 1818; le *Grenadier*, nouvelle extraite des Mémoires de ma vie (1); *De la chevalerie ; Épisode du carnaval ; Extrait des mémoires d'un fils adoptif de Candide, etc.* Ces différents écrits peuvent être considérés comme les résultats de ses lectures ou comme les délassements de travaux plus sérieux.

A la suite de la révolution belge, il chercha dans la littérature de nouvelles distractions et des diversions à ses inquiétudes sur l'avenir. Il écrivit les deux volumes de nouvelles intitulés *Le Dimanche*, récits de Marsilius Brunck; puis un troisième volume *Le Lundi*, nouveaux récits de Marsilius Brunck. Sous ces titres très-élastiques, il s'était ménagé la faculté de mettre le public dans la confidence de tout ce qu'il sentait et de ce qu'il voulait bien lui communiquer. Il est peu d'auteurs qui ne se laissent aller au plaisir de se mettre en scène dans leurs tableaux, fut-ce même dans un coin obscur;

qu'on observe autour de soi. Reiffenberg avait déjà traité le même sujet dans les notes de son ouvrage le *Lundi*, pages 312 et suiv., et il termine en disant : « Celui qui écrit cette note est en possession des documents les plus curieux sur la noblesse ancienne, moderne, ou usurpée de la Belgique. On le sollicite, en ce moment, de faire usage de ses matériaux, et il pourrait bien se laisser aller à traiter un sujet dont l'intérêt est loin d'être perdu, malgré les progrès des idées démocratiques. » Heureusement pour sa tranquillité, il s'en tint à cet avis.

Reiffenberg avait été nommé chevalier de l'ordre de Léopold, en 1830.

(1) Cette nouvelle se rapporte à l'époque de 1815. *Mercure*, t. VI, p. 362.

Digitized by Google

à peu près comme ces personnages qu'on voit dans les peintures anciennes et qui, sans prendre part à l'action principale, se tiennent en prières, tout préoccupés de leur salut. On peut croire que notre confrère s'est caché, du moins en partie, sous le voile de Marsilius Brunck (1). La notice nécrologique de ce Marsilius nous intéresse assez sous ce rapport, pour que j'en donne au moins un extrait, qui présentera d'ailleurs une idée de la manière de conter de l'auteur.

« Marsilius Brunck naquit dans une partie de l'Allemagne qui, en vertu du principe des frontières naturelles, fut réunie à la France, jusqu'en 1814. Son père Frédéric, comte de Frensdorf et de Schlusselberg, jouissait d'une fortune proportionnée à la noblesse de sa maison, des plus illustres du pays; au dire des généalogistes, ce gentilhomme, persuadé que le sort y regarderait à deux fois avant de ruiner un homme comme lui, ne se refusait aucune des extravagances qui mènent les plus riches à la pauvreté. Un jour, grande fut sa surprise; il toucha à ce dénoûment dont la possibilité lui paraissait chimérique. Au lieu de l'attribuer à sa conduite inconsidérée, il aima mieux en accuser la révolution et la France; et, pour punir son siècle qui ne se connaissait plus en aristocratie, il

(1) Et comme s'il eût craint que le voile ne fût pas assez transparent, il dit dans ses notes : « Voici un passage des annales de Bamberg, composées par Martin Hoffman et publiées par J.-P. Ludewig, passage qui semble concerner la famille de Marsilius de Frensdorf dit Brunck. Il se trouve dans la chronique sous l'année 1188 : « *Cœterum R.... giorum, Frensdorfiorum, Waschenfeldensium comitum, eadem fuit cum Schlüsselbergiorum familia nisi quod ab iis locis, ubi regiam habuerunt, appellari maluerunt.* » L'auteur est plus explicite encore dans ses *Souvenirs d'un pèlerinage en l honneur de Schiller*, pages 388 et suiv.

Digitized by Google

s'avisa un beau matin de mourir, laissant à son fils ses parchemins parfaitement en règle et des affaires prodigieusement embrouillées.

» Marsilius, porté à la démocratie par nature, ne conserva des uns qu'une prédilection purement poétique pour la chevalerie du moyen âge, et ne tira des autres qu'une faible somme qui servit aux premiers frais de son éducation. Il tenait à la féodalité par son imagination, à l'égalité par son caractère et ses mœurs.

» Le comte de Frensdorff aurait bondi d'indignation s'il avait vu son fils dans un lycée, martelant, au son du tambour, une amplification sur les victoires de Napoléon, un thème sur le bonheur dont l'homme du destin dotait ses peuples. Après avoir feuilleté pendant trois ou quatre ans les dictionnaires grands et petits, gros et menus de M. Noël, récité par cœur la traduction de l'Énéide, de Jacques Delille, résolu force équations, selon M. Lacroix, et appris la charge en douze temps, on déclara à Marsilius qu'il savait tout ce qu'on pouvait raisonnablement enseigner à un jeune citoyen du grand Empire, à un enfant de ce grand peuple qui représentait tous les peuples et qui faisait rouler de conquête en conquête le char de la civilisation moderne.

» Or, il semblait à Marsilius qu'il savait peu de chose et qu'avec ce bel enseignement il était menacé de mourir de faim. Heureusement, la conscription était là pour le mettre hors de peine. Il abdiqua son titre, choisit un nom plébéien, devint soldat, puis caporal, puis sergent, puis sous-lieutenant, puis lieutenant, reçut deux balles dans la cuisse, cinq ou six coups de sabre sur la tête, et assista à une douzaine de batailles, dont la moindre est encore un prodige à côté de ces ridicules exploits qu'on a laborieusement apprêtés aux héros désœuvrés de nos dernières années.

Digitized by Google

« Passionné pour la liberté, il s'abandonnait souvent à de tristes réflexions sur le dévouement servile de milliers d'hommes armés pour celui dont ils attendent des grades et des honneurs, et qui les fait mouvoir, à son gré, comme des machines. Le perfectionnement du régime social lui paraissait impossible, tant que le pouvoir militaire resterait l'apanage exclusif du pouvoir gouvernemental. Aussi, dès que le bruit du canon et les cris de victoire cessèrent d'ennoblir la servitude et l'abnégation personnelle du guerrier, il renonça à de légitimes espérances d'avancement et alla, muni d'un brevet de régent, s'ensevelir dans un collége de petite ville, où il recommença toutes ses études, se livrant à des travaux immenses.

» Marsilius avait reçu de la nature un penchant tout particulier pour la poésie : il fit donc des vers, il en fit sur tous les sujets : il en fit même de satiriques, car il avait débuté par être un peu ce qu'on appelle dédaigneusement aujourd'hui *voltairien*. Malheureusement, le bruit en vint aux oreilles d'un sous-chef de bureau. Un professeur faire des vers, et, qui pis est, des vers politiques, des vers érotiques! quel scandale! Une grande lettre sous bande, *troisième division, deuxième bureau*, nº 2561, avertit le coupable de sa faute énorme.

» Il se jeta alors dans l'érudition, et interrogea les sources les plus cachées de l'histoire et de la littérature : quel dommage, disaient les bonnes âmes, quel dommage qu'il encroûte ainsi son génie! passe encore s'il se livrait à la métaphysique.

» Marsilius qui méditait constamment lorsqu'il était seul, et n'avait garde d'être grave avec ses amis, au rebours de ces sages, austères en public, toujours frivoles chez eux, Marsilius ne demanda pas mieux; et, au lieu de réflexions à part soi, se mit à penser avec Platon, Locke, Leibnitz, Condillac, Hume, Kant, Hegel, Cousin, Jouffroy, Lamennais.

Digitized by Google

» Afin de déterminer ses idées, il essaya de les confier au papier.

» Il écrivit donc sur les matières les plus ardues; mais il ne trouva pas d'imprimeur qui voulût se charger de ses œuvres, ni de journalistes qui consentissent à les annoncer. »

Quoiqu'il en répudie le titre, on voit que Reiffenberg est resté plus ou moins disciple de l'auteur de *Candide*. Ses contes, en général, sont écrits avec esprit et facilité. On les lit avec d'autant plus d'intérêt que, dans quelques-uns, il a cherché à offrir des peintures des mœurs et des usages de nos aïeux; personne mieux que lui, sans doute, n'était en position de le faire. Sous ce rapport, on remarquera les contes *Gavre au chapel; Une légende de la Hesbaye; Olivier le Diable; Jonathan le Juif, Séjour de Louis XI aux Pays-Bas, Le Franc-Maçon; Madame des Houlières à Bruxelles; Bruxelles, en* 1720; *Ahasverus;* etc. Peut-être, dans ce dernier conte, nous montre-t-il madame de Loquesolles dans un déshabillé par trop complet; plus d'un lecteur éprouvera l'embarras et la surprise du jeune page Saintré. Dans ses notes, le conteur cherche à s'en excuser; mais la justification serait plus difficile en ce qui concerne *Pierre Delsaulx et l'abbé Raclot*; aussi ne l'a-t-il pas même essayée. On a peine à concevoir ce jeune médecin, si vertueux, si chaste, « dont la rougeur couvre le front à chaque expression malsonnante, » et se livrant tout à coup aux excès les plus révoltants sur le corps d'une jeune fille mourante qu'on a confiée à ses soins. Mêmes excès, même frénésie chez l'abbé Raclot. Reiffenberg, sans s'en apercevoir, cédait à l'influence de cette mauvaise littérature contre laquelle il s'est lui-même souvent élevé et qui, dans ces derniers temps, a été une déplorable source de démoralisation. Le désir exagéré de créer du nouveau a fait explorer tous les recoins du vaste champ de la littérature; et, pour en

Digitized by Google

trouver, on a été chercher des effets depuis longtemps dédaignés par le talent qui se respecte.

Le *Petit-Neveu de M. Oldbuck* est une agréable facétie, où sont spirituellement esquissés quelques-uns des principaux travers du bibliomane. Je n'en dirai pas autant du conte *Bonus, bona, bonum*, qui semble écrit avec humeur et sous l'influence de noirs chagrins.

On trouve, à la suite des contes du *Dimanche*, une lettre à M. Fétis sur quelques particularités de l'histoire musicale de la Belgique. Cette lettre, qui avait déjà été publiée précédemment, renferme des documents curieux que l'auteur livre comme matériaux à l'habile écrivain auquel l'art musical doit tant de précieux ouvrages.

Il ne faut pas chercher, du reste, dans ces opuscules, plus que l'auteur lui-même n'a voulu y mettre; il n'a eu d'autre prétention que de se délasser et d'associer pendant quelques instants le lecteur à ses plaisirs.

Encore une feuille nouvelle
Que le vent emporte en son cours!
Le *Lundi!* c'est bien peu pour l'amitié fidèle,
Je veux lui donner tous mes jours (1).

Les souvenirs d'un pèlerinage en l'honneur de Schiller parurent en 1839 et furent suivis, un an après, des *Nouveaux souvenirs d'Allemagne, pèlerinage à Munich*. Rien de plus

(1) Ce sont les vers qu'il a placés, selon son habitude, en tête d'un exemplaire destiné à un ami. Il employait ordinairement, pour composer et écrire ces *envois*, le temps qu'il faut à un autre pour écrire les mots *de la part de l'auteur*.

Digitized by Google

commode que le cadre d'un voyage qui permet de rendre compte, sans s'astreindre à aucun ordre, de tout ce que l'on pense ou que l'on a pensé, de tout ce que l'on voit ou que l'on est censé avoir vu, de tout ce que l'on a dit ou que l'on voudrait avoir dit; on n'a point de dépense d'imagination à faire pour le plan de l'ouvrage, et c'est une économie considérable. Mais le public est plus exigeant sous d'autres rapports; il veut impérieusement qu'on l'amuse, qu'on l'instruise sans fatigue, et qu'on lui fasse habilement une part dans les plaisirs du voyage. Or, notre confrère réunissait à un haut degré toutes les qualités nécessaires pour satisfaire à ces conditions importantes. Aussi ses *Souvenirs* peuvent-ils être placés parmi ses meilleures productions littéraires (1).

Si l'on imprimait encore les lettres des savants, on pourrait trouver dans celles du baron de Reiffenberg un recueil de renseignements utiles sur les hommes et les choses, entremêlés d'anecdotes piquantes et de causeries aussi instructives qu'agréables. Il avait le talent de donner du charme aux moindres objets; assez souvent ses billets même portaient l'empreinte de la grâce et de la finesse de son esprit. Sous ce rapport, ils sont incontestablement dignes de figurer dans les collections des amateurs d'autographes, bien que l'écriture n'en soit pas toujours lisible, comme ses lectures nous l'ont souvent prouvé, dans nos séances académiques.

Histoire.

Quel que soit le talent dont il a fait preuve en littérature, il

(1) Dans une note, à la page 204 de ses *Souvenirs d'un pèlerinage*, Reiffenberg parle d'une nouvelle intitulée *Eveline*, qu'il composa pour faire le pendant d'*Ourika*, et qui passa, dit-il, avec succès sous le nom de Mme de Broglie.

Digitized by Google

me semble que Reiffenberg s'est acquis des titres plus sûrs et plus durables dans le domaine de l'histoire. La littérature française, en effet, a été cultivée avec tant de succès, qu'il n'y a point de branche, quelque modeste qu'elle soit, qui ne présente des rivaux redoutables; si l'on s'en tient aux limites de la Belgique, le mérite du littérateur ne peut assurer qu'un succès relatif, nécessairement très-circonscrit.

Dans l'histoire, au contraire, on peut, sans briller en première ligne, se rendre utile, indispensable même et acquérir des titres à la reconnaissance de ses successeurs. La lumière que l'on répand sur des sujets controversés, les sources nouvelles que l'on met au jour, des faits importants qu'on expose avec plus d'ordre et de clarté, sont des services d'autant plus appréciés, que les lecteurs sont moins en état de vérifier par eux-mêmes, et qu'ils se trouvent, en quelque sorte, dans la dépendance des écrivains qu'ils ont à consulter.

Presque au sortir des bancs de l'école, Reiffenberg aborde résolûment les recherches les plus ardues sur l'histoire de notre commerce au moyen âge, de l'origine de nos villes, de notre littérature, de nos arts. Bientôt il ose davantage et nous présente le *Résumé de l'histoire des Pays-Bas;* mais cette esquisse ne lui fait que mieux sentir les études qui lui restent à entreprendre pour compléter le tableau. « J'avais conçu, disait-il en 1839, une histoire des Belges, où j'aurais essayé de faire voir que, malgré le provincialisme qui les a détachées les unes des autres, malgré les différences de langage, de mœurs et d'intérêts, il y a, dans les populations qui habitent la Belgique, des traits généraux de caractère qui constituent une nationalité, et que le temps et les révolutions n'ont pas eu le pouvoir d'altérer. Je tenterai peut-être prochainement d'exécuter ce projet. Ce sera l'expiation d'un précis esquissé sur le patron des résumés de

Digitized by Google

mon cher Félix Bodin, précis conçu dans l'esprit faux, dénigrant et épigrammatique de ces abrégés et aussi mauvais, j'ai le droit de le déclarer, pour le fond que pour la forme » (1).

En même temps qu'il écrivait, pour les gens du monde, ce *résumé* qu'il condamne d'une manière si impitoyable, notre confrère entreprenait, avec M. Lecocq, de retracer, sous un format moins modeste, les *Fastes belgiques* ou galérie lithographiée des principaux actes d'héroïsme civil et militaire et des faits mémorables qui appartiennent à la nation belge. Les premières livraisons de cet ouvrage, resté inachevé, parurent en 1823. Une autre publication de même nature, le *Recueil héraldique et historique des familles nobles de Belgique*, n'eut également qu'un spécimen et une livraison.

Reiffenberg rendit surtout service à l'étude de notre histoire nationale, en montrant la nécessité d'en vérifier les sources. Il développa la plus grande activité pour atteindre son but, et c'est là son plus beau titre littéraire : travaux assidus de cabinet, recherches dans les bibliothèques et les archives, éditions nouvelles de chroniques et de mémoires, publications de manuscrits inédits (2), appels à tous les hommes s'occupant sérieusement d'histoire, exhortations à l'Académie, démarches auprès

(1) *Souvenirs d'un pèlerinage*, page 203 ; et on lit en note : « j'avais fait pour lui un *Résumé de l'histoire de Belgique* dans le sens de la philosophie puérile de la plupart des résumés de ce genre. »

(2) Voyez ci-après, dans le catalogue de ses publications, les titres des différents écrits imprimés dans les *Mémoires* de l'Académie, les éditions nouvelles et les contre-façons des ouvrages sur l'histoire de la Belgique qu'il a publiées, toujours en les accompagnant de notes et de remarques précieuses. L'introduction à la chronique rimée de *Philippe Mouskes* est un traité curieux, qu'on lit avec un intérêt que ne présentent pas ordinairement les travaux d'érudition.

Digitized by Google

du Gouvernement; il fit mouvoir tous les leviers capables de lui donner la force dont il avait besoin. Tant de constance fut couronnée de succès : il eut à la fin la satisfaction de voir adopter ses vues. Je lui laisserai rendre compte des tentatives infructueuses de ses prédécesseurs, de ses propres efforts et des résultats qu'il obtint (1).

« Juste Lipse, un jour, laissant respirer les Grecs et les Romains, enfanta le projet de réunir les chroniques belges inédites. Les troubles civils et les guerres qui en furent la conséquence, l'empêchèrent de l'exécuter. Son disciple Erycius Puteanus ne fit en ce genre qu'un essai peu remarquable. Sous Marie-Thérèse, le comte de Cobentzl reprit ce dessein. On essayait de le réaliser lorsque les Français entrèrent en Belgique. Après trente-trois ans, le gouvernement des Pays-Bas, auprès duquel mes sollicitations constantes trouvèrent un accueil favorable, et qui a bien mérité des lettres en Belgique, nomma un comité, chargé d'exhumer nos annales (2). Déjà deux volumes étaient

(1) Voyez, pour plus de détails, dans le tome VI des *Archives historiques des Pays-Bas*, p, 323 et suiv., un article intitulé : *Sur les tentatives faites au sein de l'Académie pour la publication des monuments de l'histoire belgique*. Cet article renferme des détails très-curieux.

(2) Un arrêté royal du 23 décembre 1826 nomme membres de cette Commission, MM. de Reiffenberg, Willems, Vandeweyer, Raoul et Bernhardi. Les seules publications qui aient paru, en 1839, sont l'*Histoire de l'ordre de la Toison d'Or* et *P. à Thymo historia Brabantiæ diplomatica*, faites par le baron de Reiffenberg.

La Commission fut réorganisée par arrêté royal du 22 juillet 1834; les nouveaux membres furent MM. le baron de Gerlache, De Ram, le baron de Reiffenberg, Dewez, Gachard, Warnkönig et Willems.

Digitized by Google

terminés quand une grande catastrophe politique vint encore interrompre ce pacifique travail. Enfin, un arrêté royal du 22 avril 1834, a reconstitué la Commission d'histoire qui, tout l'annonce, terminera sa tache patriotique, sous la protection du Roi et avec l'aide du ministère (1). »

Notre confrère ne mentionne pas, dans ce passage, la part de travail que l'Académie royale s'était réservée, en dehors de la Commission royale d'histoire, et que lui-même devait exécuter en grande partie (2). Cette entreprise, qui fut commencée et qui malheureusement n'eut point de suite, mériterait d'être continuée. On pourra juger de son utilité par l'*avertissement* placé en tête du seul volume qui ait paru (3).

L'idée d'explorer la riche bibliothèque de Bourgogne, et de

(1) *Souvenirs d'un pèlerinage en l'honneur de Schiller*, p. 343.

(2) Par une disposition qui date de l'année 1832, la mise en lumière des documents intéressants pour l'histoire générale de la Belgique, que renferment non pas seulement les archives de l'État, mais tous les dépôts de titres du pays, a été également ordonnée. Cette publication, confiée aux soins de M. Gachard, archiviste général du royaume, se poursuit avec activité.

(3) *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne, relatifs aux Pays-Bas*, t. Ier, 1 vol. in-4°, Bruxelles, Hayez, 1829. Voici une partie de l'*Avertissement*.

« Le Gouvernement a ordonné récemment la publication des principaux monuments inédits de l'histoire des Pays-Bas, fondée spécialement pour veiller sur nos antiquités nationales, les recueillir et les expliquer. L'Académie a applaudi, avec autant de joie que de reconnaissance, à une mesure aussi utile, et s'est efforcée de répondre, par ses travaux, aux intentions des hommes éclairés à qui la sagesse du monarque a confié ces études. Un plan que lui a soumis, cette année, M. le baron de Reiffenberg, lui a paru digne d'une attention particulière. Ce savant proposait de faire connaître au

Digitized by Google

faire connaître en peu de temps, par des analyses et des extraits, les ouvrages manuscrits qui peuvent jeter le plus de lumières sur notre histoire, était sans doute une entreprise des plus utiles. Il reste aujourd'hui peu d'anciens manuscrits qui méritent d'un bout à l'autre les honneurs de l'impression; s'il est à désirer qu'on mette au jour ces matériaux précieux, on doit craindre, d'une autre part, de gêner la marche des travailleurs par des amas de décombres qu'on ne recueillerait que par égard pour leur vétusté. Si un ouvrage ne renferme pas de faits nouveaux de quelque importance, s'il n'aide à corriger des erreurs historiques, s'il ne se distingue, ni par la forme du style ni par

monde lettré les richesses que recèlent nos bibliothèques, au moyen de notices et d'extraits des manuscrits qui s'y trouvent. » Voici le plan qui fut adopté : « L'Académie publiera en son nom et pour faire suite à ses *Mémoires*, un recueil de notices et d'extraits des manuscrits de la bibliothèque dite de Bourgogne, relatifs aux Pays-Bas.

» Les notices contiendront une description exacte de chaque manuscrit, en indiquant s'il a déjà été publié en entier ou par fragments, ou si l'on en a fait un usage quelconque : dans ce cas, on se bornera à examiner le parti que l'on en a tiré. Si, au contraire, le manuscrit est entièrement inconnu, on en donnera une analyse détaillée, en y joignant des extraits de tout ce qu'il renferme de neuf, de singulier ou d'intéressant : dans la supposition où il serait orné de miniatures curieuses, soit comme portraits, soit comme peintures de mœurs, on en prendrait copie, ainsi que de l'écriture des personnages célèbres, et de la lettre des manuscrits remarquables par leur ancienneté.

» Les notices ne seront point rangées dans un ordre systématique et s'imprimeront au fur et à mesure qu'elles seront composées, et qu'elles auront été lues à l'Académie.

» La Bibliothèque de Bourgogne, une fois épuisée, l'Académie,

Digitized by Google

une peinture exacte des coutumes et des mœurs, pour quels motifs troublerait-on son repos séculaire sur les rayons poudreux qu'il occupe? C'est donc avec raison qu'on met la circonspection la plus grande dans le choix des manuscrits dont la publication intégrale doit avoir lieu.

Ce travail a été confié à la Commission royale d'histoire et il a fini par absorber complétement l'autre publication, commencée par l'Académie. Les *analyses et extraits*, en effet, devaient plus particulièrement se faire par les soins du baron de Reiffenberg qui, une fois nommé secrétaire de la Commission d'histoire, lui donna plus exclusivement ses soins (1).

sans contracter d'engagements avec le public, se réserve d'entamer nos autres dépôts littéraires.

» Elle charge M. de Reiffenberg du travail général, et engage M. Van Hulthem à en exécuter une partie, et surtout à décrire lui-même les manuscrits précieux dont il est propriétaire.

» Enfin, elle invite tous les membres à concourir à cette entreprise, et arrête que ceux d'entre eux qui y coopéreront, seront nommés en tête de chaque article ou de chaque volume. »

(1) Cette notice était terminée, lorsque je me suis aperçu en relisant la correspondance du baron de Reiffenberg, que je lui faisais tort en le supposant trop exclusivement attaché aux intérêts de la Commission royale d'histoire. Voici ce qu'il m'écrivait, sous la date du 20 juillet 1834 : « Mon cher ami, comme je tiens beaucoup à l'honneur de l'Académie, je n'ai pas vu sans déplaisir un projet de M. ***, galant homme d'ailleurs et qui propose de former une société pour publier des extraits des manuscrits de la bibliothèque de Bourgogne. Or, l'Académie, à l'instar de celle des inscriptions, a commencé ce travail. M. ***, suivant l'usage, ne s'en doute pas ou fait semblant de l'ignorer. Je le demande maintenant, est-il de la dignité de l'Académie de renoncer à un projet qu'elle avait commencé à mettre à exécution et de l'abandonner à cette multitude

Digitized by Google

Il serait difficile de se faire une juste idée de l'activité qu'il déploya dans l'accomplissement de ses fonctions : outre la publication des deux volumes de *Phil. Mouskes* et des cinq volumes de *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et du Luxembourg*, on lui doit la rédaction des seize volumes des *Bulletins*, depuis 1837 jusqu'en 1850. Son zèle l'emportait parfois au delà des limites de ses devoirs, et lui faisait considérer les *Bulletins* de la Commission comme un journal dont il était le seul rédacteur responsable : mais une pareille sollicitude a des côtés si louables qu'elle doit, en général, être considérée plutôt comme une cause de reconnaissance que de blâme.

Vers la fin de sa vie, il a publié une *Histoire du comté de Hainaut*, pour faire partie d'une collection historique, destinée aux gens de monde. Je n'insisterai donc pas sur ce recueil, qui avait un but spécial et qui ne devait servir la science qu'en augmentant le nombre de ses prosélytes (1).

Si j'avais à m'appesantir sur le nombre d'ouvrages dont

de faiseurs qui pullulent dans notre *belle patrie*, comme on dit?

« Je m'en rapporte à vous sur ce point, comme sur tous les autres. Voyez s'il y a possibilité de donner suite à notre publication; il faudrait pour cela peu de fonds. En effet, en se contentant de publier, par an, un volume, en livraison de 150 pages, cela reviendrait à un mémoire ordinaire d'académicien. Si la Compagnie consent à poursuivre l'impression à ses frais, je suis prêt à travailler. Encore une fois, je vous recommande cette affaire. »

Je me permets, encore aujourd'hui, d'insister sur l'importance de cette belle entreprise, que je mets, pour le moins, sur le même rang que celles dont l'Académie s'occupe avec tant de sollicitude, et qui aurait certainement des résultats plus immédiatement utiles.

(1) *Bibliothèque universelle*, par Jamar, 2 vol. in-12, 1849 à 1850.

Digitized by Google

Reiffenberg s'est fait éditeur, qu'il a enrichis de notes et de préfaces, ou dont il a facilité la contrefaçon, je me trouverais entraîné bien au delà des limites d'une simple notice. Cependant, je ne puis passer sous silence le service qu'il a rendu en publiant, pour la première fois, les mémoires de Jacques Duclercq. Voici comment M. Buchon s'est exprimé au sujet de cet ouvrage: « M. le baron de Reiffenberg publia le premier, à Bruxelles, une édition complète des mémoires de Jacques Duclercq, en quatre volumes. Ne connaissant pas alors de manuscrit de Duclercq qui me servît à collationner cette édition, je me contentai de la reproduire exactement dans ma collection des chroniques. » (1)

On doit aussi à Reiffenberg, en dehors des ouvrages qu'il a édités pour la Commission royale d'histoire, la *Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Philippe II;* les *Lettres sur la vie intérieure de Charles-Quint;* la *Chronique métrique de Chastelain et de Molinet;* une *Existence de grand seigneur au XVIe siècle;* les *Lettres du prince d'Orange, surnommé le Taciturne, aux états généraux;* etc. Il était sans cesse à l'affût pour déterrer les manuscrits anciens, qui avaient pu échapper à l'attention de ses prédécesseurs (2).

(1) *Choix de chroniques*, etc.; — Jacques Duclercq. Paris, 1 vol. in-8°. 1838. Introd., p. 10.

(2) En 1826, il écrivait à M. Dewez : « J'ai enfin déterré *Hugues de Toul.* Les ouvrages de cet auteur sont perdus : de Guise s'en est servi, et c'est sans doute là que Vinchant aura lu les mots que vous citez : « *sic Almericos, Hugones tullenses, ignota nomina, aut thesauros dependitos, passim et sequitur et exscribit*, dit M. de Nelis, p. 56 de son *Prodromus.* On voit Hugues de Toul cité dans la traduction abrégée de De Guise, publiée à Paris au commencement du XVIe siècle, et qui se trouve à la Bibliothèque de Bruxelles. » (*Correspondance académique.*)

Digitized by Google

Parmi les réimpressions, les contrefaçons ou les traductions qu'il a fait paraître en les augmentant de préfaces ou de notes, je citerai principalement l'*Histoire des troubles des Pays-Bas*, par Vandervynckt; l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante; et le *Manuel de l'histoire politique de l'Europe*, par de Heeren.

Reiffenberg avait un talent particulier pour la composition des notices biographiques; nous en devons plusieurs à sa plume facile. Quelques-unes ont été insérées dans notre *Annuaire;* d'autres ont paru dans le *Bulletin bibliographique de Belgique* et dans différents recueils. Elles se font, en général, remarquer par l'élégance du style et par des aperçus vifs et piquants, qui en rendent la lecture aussi agréable qu'instructive. Parfois aussi, la phrase prend un tour mordant, et le défunt n'échappe pas toujours à l'examen sans avoir reçu quelques égratignures. On n'a pas oublié la notice du bon marquis de Fortia d'Urban, laquelle, lue en séance publique, a fait craindre à plus d'un savant académicien d'avoir son confrère pour panégyriste.

Ceci me rappelle involontairement une dame qui se trouvait en visite chez une de ses amies; elle écoutait un vieux monsieur qui amusait le cercle par les propos les plus spirituels et par des récits piquants sur le compte des visiteurs, à mesure qu'ils se retiraient; elle souriait, mais témoignait, en même temps, la plus vive inquiétude. Questionnée enfin par son amie : « mon Dieu, dit-elle tout bas, il se fait tard, je devrais partir, mais je ne voudrais cependant pas m'en aller avant ce monsieur. »

Philologie, archéologie, arts, journaux.

J'ai déjà fait connaître les motifs qui portèrent notre confrère à publier ses *Archives philologiques*, du moins en me

Digitized by Google

plaçant à son point de vue. Il invoquait les besoins de la science : mais, ce qui me semble plus exact, c'est qu'un pareil recueil était devenu indispensable à son immense activité et au désir qu'il éprouvait de mettre le public dans la confidence de toutes ses trouvailles littéraires et scientifiques; Reiffenberg avait un besoin irrésistible de communiquer les résultats de ses méditations ou même des réflexions rapides que lui suggérait ce qu'il lisait ou ce qu'il voyait autour de lui. Un seul journal en titre ne lui suffisait même pas toujours : c'était un agréable causeur à qui plusieurs auditoires étaient nécessaires en même temps. Ainsi, pendant qu'il rédigeait le *Mercure belge*, il coopérait encore à plusieurs autres recueils, tant de ce pays que de l'étranger, et il en fut de même pendant la publication des *Archives philologiques*. Plus tard, le *Bulletin du bibliophile belge* marcha de front avec les *Bulletins de l'Académie et de la Commission royale d'histoire* ainsi que l'*Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique*. Cette facilité de tout dire et d'écrire sous l'influence de toutes les impressions, de tous les sentiments qu'on éprouve, a bien aussi ses mauvais côtés. On se repent souvent d'un jugement précipité qu'on a émis la veille, ou bien l'on se crée des inimitiés pour avoir parlé d'après des informations mal prises ou dictées par la passion : *nescit vox missa reverti*. Cette fièvre de publicité a presque toujours été fatale à ceux qui en étaient malades.

Toutefois, les *Archives philologiques*, en paraissant à des époques plus ou moins éloignées, ne présentaient pas les inconvénients que je viens de signaler. En général leur allure est grave et mesurée, bien que l'érudition s'y présente sous des formes aussi agréables que variées. Des poésies, de simples traditions populaires, des anecdotes même y trouvent place. On voit qu'en butinant à droite et à gauche sur les rayons des

Digitized by Google

bibliothèques, il pense toujours à ses travaux de prédilection, sans oublier toutefois ceux de ses amis dont il place de temps en temps les noms en tête de ses notices.

Il avait eu l'intention de donner un lexique wallon-hennuyer, qui aurait été d'un grand intérêt pour l'étude de notre histoire littéraire, mais ensuite il perdit de vue ce projet (1).

L'*Annuaire* de la bibliothèque royale, dont la publication a commencé en 1840 et dont il a paru onze volumes (2), est un recueil qui mérite de figurer sur les rayons de tous les amis des livres. L'auteur y a réuni un grand nombre de documents intéressants sur la bibliographie, surtout dans ses rapports avec notre histoire nationale. Quelquefois il reproduit, il est vrai, des notices qu'on trouve déjà dans les bulletins de l'Académie ou dans d'autres recueils périodiques; il semble, sous ce rapport, se méfier un peu trop de la mémoire de ses lecteurs.

Le cadre que Reiffenberg s'est tracé est assez simple, et il l'a fidèlement conservé d'année en année. Dans son *Coup d'œil sur la bibliothèque*, il donne d'abord un aperçu historique des principaux faits qui se sont succédé dans le dépôt confié à ses soins; il énumère les acquisitions nouvelles, les relations établies avec d'autres dépôts de même nature, et il prend soin d'indiquer les noms des principaux visiteurs étrangers : cette petite chronique est généralement courtoise et toujours spirituelle.

(1) Voici ce qu'il écrivait, à ce sujet, à mon prédécesseur, sous la date du 3 décembre 1830 : « Veuillez excuser mon absence auprès de l'Académie : le mauvais temps et ma santé en sont cause. J'aurais voulu vous porter le mémoire que j'ai annoncé, ainsi que les fragments d'un *lexique wallon-hennuyer*, pour lequel je désire le concours de vos lumières; mais ce sera pour une autre fois..... »

(2) Ce recueil a été continué par M. Alvin, successeur de M. de Reiffenberg; le 12e volume a paru pour 1851.

Digitized by Google

Sous le titre *Notices et extraits des manuscrits* de la bibliothèque royale, il semble avoir voulu continuer, mais sur une échelle plus restreinte, la publication qu'il avait commencée pour faire suite aux *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*. Les deux divisions suivantes, comprenant des *Notices* sur des bibliophiles et des bibliographes belges, ainsi que des *Mémoires* pour l'histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique, forment, avec les *Mélanges bibliologiques* qui en sont le complément, un recueil aussi varié qu'instructif de renseignements et d'anecdotes piquantes.

Il eût été difficile à notre confrère de publier un recueil sans y donner place à la poésie : aussi, dès la seconde année, lui voit-on abandonner à sa muse favorite un coin de son *Annuaire*. Sous le titre *Envois et civilités littéraires*, il y réunit de petites pièces de vers, dont plusieurs sont adressées à des amis (1).

Le *Bulletin du bibliophile belge* est un recueil qui ne s'analyse pas; il ne se compose, lui-même, que d'un ensemble d'analyses. Je me bornerai à signaler les services qu'il a rendus et les succès qu'il a obtenus en Belgique et à l'étranger. Peu de travaux se prêtaient mieux au genre d'esprit de notre confrère, qui

(1) Rarement, je l'ai déjà dit, il faisait hommage d'un livre sans y joindre quelques vers. Les suivants, qui commencent la série de ceux qu'il donne dans ses *Annuaires*, ont été inscrits sur la couverture d'un exemplaire des *Souvenirs d'un pèlerinage en l'honneur de Schiller*, qu'il me fit parvenir en 1839 :

A vous dont l'amitié, charme de ma jeunesse,
Embellit mon présent, orne mon avenir,
A vous, legs précieux promis à ma vieillesse,
A vous mon premier souvenir.

Digitized by Google

savait concilier à un haut degré l'érudition et le privilége de plaire en instruisant (1).

Dans un pays où les arts sont en faveur et cultivés avec tant de succès, il eût été difficile à un écrivain d'un talent aussi universel de ne pas s'en occuper : dans une lettre à M. Fétis, nous lui avons déjà vu recueillir des documents pour l'histoire de la musique; nous le voyons encore, dans les *Archives philologiques* et dans les *Bulletins de l'Académie* et de la *Commission royale d'histoire*, présenter des matériaux pour l'histoire de la peinture et de la sculpture, et des recherches sur la famille de P.-P. Rubens (2). En 1848, il publia, d'après un manuscrit de Ph. Baert, bibliothécaire du marquis de Chasteler, des *Mémoires sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas*. Ailleurs, il s'est occupé de la gravure et de ceux qui s'y sont distingués le plus; on lui doit aussi un mémoire intéressant relatif à la peinture sur verre (3), et un autre sur la plus ancienne gravure connue avec une date (4).

Je n'essaierai pas de rappeler ici tout ce qu'il a écrit sur l'histoire intellectuelle de notre pays, et encore moins la part qu'il a prise à la publication d'une quantité de journaux, de revues, de biographies, d'encyclopédies, etc. (5). On ne conçoit pas, en effet, comment la vie d'un seul homme a pu suffire à mener de front tant de travaux divers et sans cesse re-

(1) Je ne parle pas du *Catalogue des accroissements de la bibliothèque royale*, qui n'est véritablement pas une œuvre littéraire.

(2) Tomes VI et X des *Mémoires de l'Académie*.

(3) Tome VII des *Mémoires de l'Académie*.

(4) Tome XIX, *ibid.*

(5) On en trouvera plus loin la liste, très-incomplète sans doute, mais qui suffira cependant pour donner une idée de son active ubiquité.

Digitized by Google

naissants : c'était le cas de dire : *Uno avulso, non deficit alter.*

Philosophie.

Ce ne fut point un goût prononcé et encore moins un instinct irrésistible, qui entraîna Reiffenberg vers les études philosophiques : il y fut naturellement conduit par sa nomination à l'université de Louvain; le travail et une extrême facilité de conception firent le reste. A peine installé dans sa nouvelle chaire, il s'entoura d'ouvrages philosophiques; il se forma au langage qui désormais devait devenir le sien, et aborda résolûment son cours par une dissertation latine sur les phases de la philosophie dans l'université de Louvain. Une élocution facile, le talent d'intéresser un auditoire, des connaissances d'ailleurs étendues suppléèrent d'abord à ce qui pouvait manquer en profondeur à son enseignement dans la direction nouvelle qu'il lui imprimait.

Il fallut quelque temps au jeune professeur pour bien apprécier sa position et pour se croire en droit de parler avec une certaine autorité. L'étude de la philosophie avait été jusque-là fort négligée en Belgique; ce n'était ni l'ancienne université de Louvain, ni le régime impérial qui eussent pu en développer le goût. Le kantisme, qui commençait à être enseigné dans les universités nouvelles, avait des allures trop sévères et des formes trop abstraites pour avoir pu former des prosélytes nombreux. L'enseignement d'ailleurs se faisait par l'intermédiaire du latin; et certes ce n'était pas le moyen de l'entourer de plus de charmes ou de lumières.

L'éclectisme, au contraire, généralement répandu, surtout par les brillantes leçons que M. V. Cousin donnait alors à la Sorbonne, avait eu un grand retentissement en Belgique. Plusieurs

Digitized by Google

ouvrages élégamment écrits en développaient les principes. D'une autre part, l'esprit positif de nos compatriotes assez semblable à celui des Anglais et une certaine communauté de vues au sujet des sciences d'application, portaient l'attention vers l'école écossaise.

C'est dans ces circonstances que l'élément philosophique commença à se révéler en Belgique : MM. Sylvain Vandeweyer et Reiffenberg eurent l'honneur de prendre l'initiative et de lui servir d'organes. Le musée des sciences et des lettres venait d'être créé à Bruxelles (1827): M. Vandeweyer, à qui avait été confié l'enseignement philosophique, inaugura son cours par un discours brillant sur l'histoire de la philosophie.

L'année suivante, Reiffenberg inaugura également le sien, à l'université de Louvain, par un discours sur *La direction actuellement nécessaire aux études philosophiques*. Ces deux écrits ont été analysés et favorablement appréciés par un juge compétent, dans le *Journal des savants* (1). M. V. Cousin était l'auteur de l'article auquel je fais allusion; il y traite d'une manière plus sévère l'ouvrage sur l'*Éclectisme* (2), que Reiffenberg avait publié, à la même époque, pour servir de texte à ses leçons : « L'ouvrage que nous annonçons, dit-il, nous paraît recommandable par l'esprit général qui l'a dicté et la variété des connaissances et des lectures qu'il atteste; mais l'estime

(1) Année 1830. Cet article a été reproduit par M. Victor Cousin, dans ses *Mélanges philosophiques;* Paris, 1838, t. II. On le trouve aussi dans un opuscule in-18, publié à Bruxelles, en 1840, par M. Baron, avec les deux discours de MM. Vandeweyer et Reiffenberg. Cet opuscule élégamment imprimé, chez Ad. Wahlen, n'a été tiré pour le public qu'à 150 exemplaires numérotés.

(2) *L'Éclectisme ou premiers principes de philosophie générale*, 1 vol. in-8°; Bruxelles, Tarlier, 1827.

Digitized by Google

même que nous en faisons, nous permettait à la fois et nous faisait un devoir de ne pas dissimuler les défauts qui le déparent. Les idées et l'érudition n'y sont point assez digérées, et il ne porte point l'empreinte d'une méditation préalable suffisante et d'un assez grand travail dans l'exécution. »

M. V. Cousin fait un autre reproche à notre confrère, reproche malheureusement applicable à la plupart de ses ouvrages sérieux. Les tons les plus divers y sont en effet mêlés ensemble, mais non pas fondus : des anecdotes ou des détails bibliographiques, des plaisanteries même, s'y rencontrent brusquement à côté de réflexions de l'ordre le plus relevé. Ces inégalités ou plutôt ces fautes de goût, deviennent surtout sensibles dans un ouvrage destiné à l'enseignement.

Le volume intitulé : *Principes de logique*, qui parut en 1833, est dédié à l'*Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*. L'auteur, dès le début, annonce la plus complète absence de prétentions : « Voici, dit-il, le plus humble de tous les livres. Ce n'est guère qu'un recueil de notes prises par un écolier aux leçons de son professeur et revues par lui. Tel est le secret de sa rédaction. En vérité, c'est bien peu de chose. » Au reste, si le professeur n'annonce aucune prétention à donner du nouveau quant au fond de son ouvrage, peut-être a-t-il réussi à tempérer la forme par trop roide des anciens traités de logique; ce n'est qu'avec certaines restrictions qu'il se décide à reproduire les horribles vers techniques de la vieille école :

Barbara celarent darii ferio Baralipton, etc.

Le syllogisme *cornu* passe à l'aide d'une anecdote sur l'empereur Conrad III. Ce n'est pas la seule anecdote piquante que renferme l'ouvrage qui, sous ce rapport, justifie peut-être un

Digitized by Google

peu trop la critique que M. Victor Cousin faisait de l'éclectisme.

Comme je l'ai fait remarquer déjà, les travaux philosophiques du baron de Reiffenberg étaient plutôt entrepris en acquit de ses devoirs que par un penchant véritable pour la science : aussi, dès qu'il quitta la chaire de philosophie, abandonna-t-il à peu près complétement ce genre d'étude.

Les dernières années de la vie du baron de Reiffenberg ont été partagées entre les travaux bibliographiques auxquels il se livrait, autant par goût que par la nature de ses nouvelles fonctions, et les études historiques dont il a toujours apprécié la haute importance et dont il était un des représentants les plus actifs dans la Commission royale d'histoire. Au milieu de ces occupations sévères, la poésie, qui avait fait le charme de sa jeunesse, venait encore de temps en temps lui présenter son prisme séducteur, et le bercer de ses douces illusions; elle lui est restée fidèle jusque sur le bord de la tombe; et dans l'une des dernières séances académiques auxquelles il assistait, il nous a lu encore quelques-unes de ses fables.

Ses facultés intellectuelles n'ont pas baissé un instant; et quoique l'on pût apprécier, sur ses traits, les progrès effrayants de la maladie, son esprit conservait toujours sa même activité, sa même énergie. Dans la séance même où vous avez appris sa mort prématurée, je vous ai donné lecture de son dernier rapport sur un mémoire destiné au concours. Ses paroles avaient quelque chose de triste et de prophétique qui ne s'est réalisé que trop tôt : « Peut-être, écrivait-il, suis-je disposé à l'indulgence par la souffrance; peut-être aussi aurais-je dû m'abstenir de juger. Quand on est malade, comme je le suis, on est en quelque sorte ce que les Romains appelaient *capite minutus*... » Peu d'instants avant de mourir, il écrivait encore

Digitized by Google

des pièces relatives au service de la bibliothèque royale (1). Sa fin a été douce et pieuse; la mort est venue recueillir son dernier soupir entre les bras d'une épouse chérie, dont il avait su apprécier toutes les vertus.

Ses funérailles ont eu lieu à Laeken, le 20 avril 1850. L'Académie, la Commission d'histoire, la Bibliothèque royale y étaient représentées par tous leurs membres présents à Bruxelles. Différents discours ont été prononcés sur sa tombe (2); je mentionnerai particulièrement la pièce de vers lue par M. Ad. Mathieu, son parent et son ancien ami (3).

(1) Sa mort a été causée par une sorte de phthisie laryngée : il avait essayé tous les genres de remèdes, tous les modes curatifs, sans succès.

(2) M. Gachard a porté la parole au nom de l'Académie et de la Commission royale d'histoire.

(3) Le portrait qui figure en tête de cette notice a été fait pendant la jeunesse du baron de Reiffenberg; il doit donc paraître peu ressemblant pour ceux qui n'ont connu notre confrère que vers la fin de sa vie. Ses portraits sont du reste peu nombreux : celui qui a paru, en 1828, dans une iconographie des professeurs du royaume, publiée par Lemonnier, donne une représentation très-infidèle de sa physionomie.

Il est à regretter que le buste en marbre, fait par ordre du Gouvernement, sur la demande de l'Académie, laisse également à désirer sous le rapport de la ressemblance. Je n'en ferai certes pas un reproche à l'habile sculpteur (M. G. Geefs) qui l'a exécuté de mémoire; il est toujours difficile en pareil cas de faire un bon portrait, surtout d'après une personne dont la physionomie était très-mobile. La médaille frappée par M. Wiener, pour la Société des bibliophiles belges, séant à Mons, a nécessairement les mêmes défauts, ayant été gravée d'après les portraits qui viennent d'être indiqués.

Un arrêté royal, en date du 27 juillet 1850, a accordé à la veuve

Digitized by Google

de M. le baron de Reiffenberg, une tres modique pension, imputable sur la caisse des fonctionnaires du département de l'intérieur. Cette somme eût été à peu près double, si M. de Reiffenberg n'eût point quitté l'enseignement pour passer à la Bibliothèque royale, ce qu'on regardait alors comme une promotion. Pourquoi, dira-t-on, cette inégalité de conditions et cet énorme préjudice aux dépens des veuves de certains fonctionnaires d'un même pays? C'est un des premiers résultats du morcellement des caisses des veuves et orphelins. Puissions-nous, plus tard, n'avoir pas à en signaler de plus désastreux! L'État, en pareille circonstance, ne devrait-il pas au moins un dédommagement, surtout quand il s'agit de la veuve d'un homme qui a rendu des services si éminents à son pays?

Digitized by Google

PRINCIPAUX OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LE BARON DE REIFFENBERG.

POÉSIES.

Les Politiques de salon, comédie en 3 actes et en vers. 1 vol. in-8°; Bruxelles, Hayez, 1821.

L'Ame et le corps. Brochure in-8°; Bruxelles, Hayez, 1823. Réimprimé dans les *Poésies diverses.*

Le Champ Frédéric, poëme. Broch. in-8°; Bruxelles, Hayez, 1823. Réimp. dans les *Poésies diverses.*

Les Harpes. 1 vol. petit in-18; Bruxelles, Hayez, 1823.

Poésies diverses, suivies d'épîtres et de discours en vers. 2 vol. in-18; Paris, chez Dondey-Dupré, 1825 (le 1er volume renferme *les Harpes*).

Épître d'un Parisien à la statue d'Érasme. Broch. in-8°; Paris, 1825.

Épître du général des Jésuites à un jeune père. Broch. in-8°; Bruxelles, Tarlier, 1827.

Plusieurs autres épîtres à MM. Raoul, Quetelet, Nodier, Arnault, Talma, Froment, Mlle Le Normand, imprimées d'abord séparément, ont été réunies ensuite dans les *Poésies diverses.*

Ruines et souvenirs. 3e édition des *Harpes;* Bruxelles, Demat, 1832.

Apologues. 1 vol. in-18; Bruxelles, chez Muquardt, 1848.

Fables nouvelles. 1 vol. in-18; Bruxelles, chez Muquardt, 1849.

Digitized by Google

Une Pièce de vers lue à la Société des bibliophiles de Mons. Broch.; Bruxelles, le 3 avril 1842. — *Au dîner des bibliophiles de Mons.* Broch. in-4°; Mons, 1842.

LITTÉRATURE ET ARTS.

Le Malheur imaginaire, comédie en un acte et en prose. Broch. in-8°; Bruxelles, chez Weissembruch, 1819.

Lettre à M. Fétis sur l'histoire de la musique. Broch. in-8°, 1833.

Le Dimanche, récits de Marsilius Brunck. 2 vol. in-18; Bruxelles, L. Hauman, 1834.

Le Lundi, nouveaux récits de Marsilius Brunck. 1 vol. in-18; Bruxelles, L. Hauman, 1835.

Souvenirs d'un pèlerinage en l'honneur de Schiller. 1 vol. in-8°; Bruxelles, Muquardt, 1839.

Nouveaux souvenirs d'Allemagne, pèlerinage à Munich. 2 vol. in-18; Muquardt.

De l'Honneur national, à propos des 24 articles. Brochure in-8°.

Les Loges de Raphaël. In-4°; Bruxelles, chez Lacrosse, 1844 (1).

HISTOIRE.

Résumé de l'histoire des Pays-Bas. 2 vol. in-18; Bruxelles, Tarlier.

Fastes Belgiques, ou *Galerie lithographiée des principaux actes d'héroïsme civil et militaire et des faits mémorables qui appartiennent à la nation belge.* In-folio; Bruxelles,

(1) Voyez les réclamations de M. de Busscher au sujet de cette publication.

Digitized by Google

Hayez, 1823. (Avec M. Lecocq; il n'a paru que 2 livraisons.)

Recueil héraldique et historique. In-folio; Bruxelles, Ropoll, 1835-36. (Il n'a paru qu'un spécimen et une livraison.)

De quelques solennités anciennement usitées en Belgique: tournois, carrousels, jubilés. Broch. in-12; J. B. Demat, 1838.

Discours sur l'histoire de Belgique. Broch. in-8°; Lacrosse, 1838. (Préface d'un ouvrage de M. Guizot.)

Histoire du comté de Hainaut. 2 vol. in-12; Bruxelles, Jamar, 1849 à 1850.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

Mémoires couronnés.

Tome II. — *Quel a été l'état de la population, des fabriques et manufactures, et du commerce, dans les provinces des Pays-Bas, pendant les XVe et XVIe siècles?* 1820.

Tome III. — *De Justi Lipsii vita et scriptis commentarius*, 1821.

Mémoires des membres.

Tome V. — *Mémoire sur le séjour que Louis, dauphin de Viennois, depuis roi sous le nom de Louis XI, fit aux Pays-Bas;* 1828.

Mémoire sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain; 1828.

Notice sur Olivier le Diable, ou le Dain, barbier de Louis XI; 1828.

Notice sur un exemplaire des lettres d'indulgence du pape Nicolas V, pro regno Cypri; 1828.

Digitized by Google

Tome VI. — *Notice sur les archives de la ville de Louvain;* 1829.

Remarques sur deux actes de Henri II et Henri III, ducs de Brabant; 1830.

Note sur des lettres d'indulgence du pape Jules II; 1830.

Éloge de l'abbé Mann; 1830.

Recherches sur la famille de Pierre-Paul Rubens; 1830.

Mémoire sur les sires de Kuyk; 1829 (1).

Tome VII. — *Deuxième Mémoire sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain;* 1831, avril.

Troisième Mémoire, sur le même sujet; 1831, juillet.

Quatrième Mémoire, sur le même sujet; 1831, décembre.

De la peinture sur verre aux Pays-Bas; 1831.

Essai sur la statistique ancienne de la Belgique jusque vers le XVIIe siècle; 1831.

Tome VIII.—*Essai sur la statistique ancienne de la Belgique,* 2e partie; 1832.

Particularités inédites sur Charles-Quint et sa cour.

Supplément à l'Art de vérifier les dates.

(1) C'est ce mémoire et celui qui a paru dans le tome VIII, sous le titre : *Supplément à l'Art de vérifier les dates,* qui ont soulevé de si vives réclamations, comme ayant été empruntés aux manuscrits du curé Ernst, sans que l'emprunt ait été mentionné. Un savant bibliographe, M. Quérard, dans le tome IV de ses *Supercheries littéraires*, a tout récemment rappelé avec détails, avec trop de détails peut-être, cette déplorable affaire; nous les avons lus avec chagrin. M. Quérard s'est montré généralement trop bienveillant pour ne pas savoir, comme nous, que si la tombe n'établit pas de prescription, elle commande au moins des égards.

Digitized by Google

Tome X. — *Cinquième Mémoire sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain;* 1834.
Nouvelles recherches sur P.-P. Rubens; 1835.

Tome XI. — *De quelques anciennes prétentions à la succession du duché de Brabant;* 1838.

Tome XIV. — *Coup d'œil sur les relations qui ont existé jadis entre la Belgique et la Savoie;* 1840.
Coup d'œil sur les relations qui ont existé jadis entre la Belgique et le Portugal.
Notice sur frère Corneille de St-Laurent.
Notice sur Regnier de Bruxelles.
Itinéraire de l'archiduc Albert, de 1599 *à* 1600; 1841

Tome XIX. — *La plus ancienne gravure connue avec une date;* 1845.
Le feld-maréchal prince Charles-Joseph de Ligne; 1845.

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

Il serait difficile d'énumérer tous les articles que M. de Reiffenberg a insérés dans ce recueil; il ne se passait guère de séance dans laquelle il ne fît quelque communication.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DITE DE BOURGOGNE.

Sur un manuscrit du XVe siècle, contenant les danses en usage à la cour de Bourgogne.
Sur un manuscrit ayant appartenu à Marguerite d'Autriche.
Sur un manuscrit du XVIe siècle, contenant une censure générale des œuvres d'Érasme.

Digitized by Google

Sur des lettres d'Erycius Puteanus, et d'autres gens de lettres.

Sur un manuscrit intitulé : CRONICKES DE FLANDRES ABBREGHIÉS.

Mémoires de messire J. Hopperus.

Extrait d'un manuscrit du XVIe siècle, contenant les antiquités de Flandres, par Ph. Wielant.

Extrait d'anciens registres de la trésorerie de Poligny.

Les droits de la duchesse Marie, par Jean Du Fay.

Poëme contenant la vie de Marguerite d'Autriche, par Cornelius Grapheus.

ANNUAIRES DE L'ACADÉMIE.

Notices biographiques du comte de Cobentzl, du marquis de Chasteler, du président de Neny, du baron de Feltz, 1835; *de H. Delmotte,* 1837; *de Bekker,* 1838; *de Raynouard,* 1839; *de Van Praet,* 1840; *de Daunou,* 1841; *de Raoux,* 1842; *de Des Roches,* 1843; *du marquis de Fortia d'Urban,* 1844.

Commission royale d'histoire.

Histoire de l'ordre de la Toison d'or. 1 vol. in-4° avec atlas. Bruxelles, imprimerie normale.

P. à Thymo. *Historia Brabantiae diplomatica*, t. I, in-8°; Bruxelles, Muquardt.

Chronique rimée de Ph. Mouskes. 2 vol. in-4°, 1836 et 1845, Bruxelles.

Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg : — Chartes de Namur et de Hainaut, — Le chevalier au Cygne et Godefroid de

Digitized by Google

Bouillon, — Suite de Godefroid de Bouillon, — Gilles de Chin, — Diverses chroniques monastiques, — Autres chroniques monastiques. 5 vol. in-4°.

Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire ou *Recueil de ses Bulletins*, t. I (1837) à t. XIII (1850).

PUBLICATIONS, CONTREFAÇONS, ETC.

Histoire des troubles des Pays-Bas, par Vandervynckt, avec discours préliminaires et notes. 3 vol. in-8°, 1822; Bruxelles.

Mémoires de Jacques Duclercq. 4 vol. in-8°, 1823; Bruxelles.

Manuel de l'histoire politique de l'Europe de Heeren. 3 vol. in-18; Bruxelles, Hauman, 1834.

Histoire des ducs de Bourgogne de M. de Barante. 10 vol. in-8°; Bruxelles, Lacrosse, 1835-1836.

Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Philippe II. 1 vol. gr. in-8°; Bruxelles.

Lettres sur la vie intérieure de l'empereur Charles-Quint 1 vol. gr. in-8°.

Une existence de grand seigneur au XVIe siècle. Mémoires autographes du duc Charles de Croy. Gr. in-8°.

La chronique métrique de Chastelain et de Molinet. Bruxelles, Lacrosse, 1836. (Se trouve dans l'édition de de Barante.)

Œuvres choisies de J.-B. De Vautier, avec une notice. 1 vol. in-18; Bruxelles, Parent, 1847.

Leçons de littérature et de morale, avec une introduction, par le baron de Reiffenberg. Gr. in-8°; Bruxelles, Meline, 1836.

Lettres du prince d'Orange Guillaume, surnommé le Taciturne, aux états généraux. Broch. in-8°; Paris, Firmin Didot, 1833.

Digitized by Google

Excerpta e C. Plinii secundi historia naturali, notulis illustrata. 1 vol. in-12; Bruxelles, Wahlen, 1820.

Mémoires sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas, d'après Ph. Baert. 1 vol. in-8°; Bruxelles, Hayez, 1848.

PHILOLOGIE, BIBLIOGRAPHIE.

Archives philologiques. 2 vol. in-8°; Bruxelles, Tarlier, 1825 à 1826.

Archives pour l'histoire civile et littéraire des Pays-Bas. 2 vol. in-8°; Louvain, Michel. (Tomes III et IV des précédentes archives.)

Nouvelles archives historiques des Pays-Bas. 2 vol. in-8°; Bruxelles, Demat, 1829 à 1832. (Tomes V et VI des Archives.)

Annuaire de la Bibliothèque royale de Belgique. 11 vol. in-18; Bruxelles, Muquardt, 1840 à 1850.

Catalogue des accroissements de la Bibliothèque royale. 11 liv. in-8°.

Essai de réponse aux questions officielles sur l'enseignement supérieur. 1 vol. in-8°; Bruxelles, Tarlier, 1828. (Avec M. Warnkoenig.)

Qu'est-ce que le collége philosophique? — Entrerai-je au collége philosophique? — Réponse du portier du collége philosophique. 3 broch. publiées sous le voile de l'anonyme.

Bulletin du bibliophile belge. 6 volumes et le n° 1 du tome VII, journal in-8°; 1845 à 1851.

PHILOSOPHIE.

Oratio inauguralis qua philosophiae fata in Acad. Lov. exposuit. In-4°; Lovani, Van Linthout, 1822.

Digitized by Google

Eclectisme, ou premiers principes de philosophie générale, 1re partie : *Psychologie*. 1 vol. in-8°; Bruxelles, Tarlier, 1827.

De la direction actuellement nécessaire aux études philosophiques. Broch. in-8°; Louvain, F. Michel, 1828.

Principes de logique. 1 vol. in-8°; Bruxelles, L. Hauman, 1833.

JOURNAUX.

Mercure belge, recueil mensuel, Bruxelles. — *Le Courrier des Pays-Bas*. — *Le vrai Libéral*, publié à Bruxelles, par MM. Arnault et Cauchois Lemaire; journal quotidien. — *Le Nain jaune réfugié*. — *Le Mercure du XIXe siècle*. — *Literary gazette*, de Londres. — *La Biographie universelle*, de Michaud. — *Revue universelle*. — *Revue encyclopédique de France*. — *La France littéraire*, de M. Ch. Malo. — *La France provinciale*. — *Les supercheries littéraires*, par Querard. — *Messager des sciences et des arts de Belgique*. — *Les annales belgiques*. — *Le recueil encyclopédique belge*. — *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*. — *L'Artiste*. — *Le Journal de l'histoire de France*. — *Les soirées littéraires de Paris*. — Les publications de la Société des bibliophiles belges, séant à Mons. — *Le Trésor national*, Bruxelles. — *L'Almanach libéral*. — *L'Annuaire poétique*. — *L'Almanach des étudiants de Louvain*. — *Le Journal de l'institut historique de France*. — *L'Émancipation*, Bruxelles. — *Le Bulletin de la Société de l'histoire de France*. — *La Correspondance mathématique et physique*, Bruxelles. — *La Renaissance, chronique des arts et de la littérature*,

Digitized by Google

Bruxelles. — *Les Archives historiques du nord de la France*, Valenciennes. — *Les Belges illustres.* — *Les Belges peints par eux-mêmes.* — *Les scènes de la vie des peintres.* — *L'Album biographique des Belges célèbres.* — *L'Ermite en Belgique*, Bruxelles.

Digitized by Google

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

Exposé général de l'administration de la Caisse centrale des artistes, pendant l'année 1851 (1).

En commençant ce troisième rapport, nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer que l'avenir de l'institution dont les intérêts nous sont confiés, paraît désormais à l'abri des fluctuations qui pouvaient le menacer.

La Caisse centrale des artistes a rencontré, dès son origine, les plus vives sympathies auprès du Gouvernement et de tous les amis des arts et des lettres. Ces témoignages de bienveillance n'ont fait que prendre, chaque jour, plus de développement.

Le Roi, protecteur de l'Académie, qui a bien voulu nous prêter le premier appui dont nous avions besoin, a continué, cette année encore, à verser dans la Caisse un subside de 1,000 francs, montant de la souscription annuelle de Sa Majesté.

M. le Ministre de l'intérieur nous a exprimé le regret de ne pouvoir allouer immédiatement, à défaut de fonds, le subside qu'il nous avait fait parvenir les années précédentes; mais il nous a fait connaître que ce subside pourra être prélevé sur le budget de l'exercice 1852, en promettant qu'il veillerait à ce qu'il soit accordé dès le commencement de cette année.

(1) Composition du comité :

M. F. Fétis, directeur de la classe des beaux-arts, président; Quetelet, secrétaire perpétuel; Braemt, trésorier; Alvin, Baron, Gallait, Fraikin, Partoes.

Digitized by Google

Nous n'avons pas encore reçu les sommes qui ont été prélevées, lors de la dernière exposition triennale des beaux-arts de 1851, en faveur de la Caisse centrale des artistes. M. le Ministre de l'intérieur nous avait informés qu'il serait réservé pour cette destination, une part de 5 p. °/₀ sur le produit des cartes d'entrée et de la vente du catalogue de l'exposition, et une part de 3 p. °/₀ sur les placements de tableaux qui auraient été faits par l'intermédiaire de la commission directrice. Le produit des sommes prélevées n'a pu figurer, en conséquence, parmi les recettes de l'année précédente.

La commission directrice de Gand, pour l'exposition des objets d'art de 1850, nous a fait parvenir, par l'intermédiaire de M. d'Huyvetter, une somme de fr. 239 50 c^s, prélevée sur la vente des tableaux pendant cette exposition. Nous avons moins à considérer, ici, la valeur de la somme, que le sentiment même qui l'a fait recueillir.

La Société royale d'Anvers pour l'encouragement des beaux-arts a bien voulu nous promettre également son concours, et nous a fait connaître que 3 p. °/₀ seront prélevés sur toutes les acquisitions qu'elle fera pendant l'exposition triennale prochaine de 1852 en faveur de la loterie. « Nous le répétons, dit la lettre de M. le Secrétaire, nous sommes doublement heureux d'avoir pu venir en aide à l'œuvre si belle que l'Académie a prise sous sa protection spéciale et d'avoir pu le faire par l'adoption d'une mesure équitable qui ne lèse pas nos souscripteurs. »

Les adhésions de la part de corps aussi respectables nous sont d'autant plus précieuses, que nous sentions le besoin de trouver de l'appui dans les autres provinces qui pouvaient être trompées par d'injustes préventions.

Nous devons, sous ce rapport, particulièrement de la reconnaissance aux comités spéciaux établis à Anvers, à Gand et à

Digitized by Google

Liége. Ces comités, composés des hommes les plus honorables, présenteront les garanties indispensables que les intérêts de toutes les localités seront également respectés (1).

Le concert annoncé dans le dernier rapport a eu effectivement lieu par les soins obligeants de M. Fétis, notre confrère, et avec le concours du Conservatoire royal de musique, le 16 avril dernier, dans le beau local du Cirque, qui avait été mis à notre disposition. Le produit de cette soirée s'est élevé à la somme de fr. 1,413 25 c^s^, sur lesquels il a fallu payer fr. 747 57 c^s^, tant pour frais divers que pour les droits des pauvres, dont la ville de Bruxelles n'a pas cru devoir nous exempter, bien que la recette fût destinée à des artistes malheureux.

La commission administrative a fait opérer aussi le tirage de la tombola; cependant le nombre des billets vendus était loin de représenter la valeur des objets mis en loterie. Cette valeur, d'après une expertise consciencieusement faite, montait, comme on a pu le voir dans notre précédent rapport, à une somme de 21,000 francs. Plusieurs tableaux d'un grand prix sont rentrés encore après l'expertise, néanmoins la commission a cru devoir fixer la valeur des objets faisant partie de la tombola à la somme de 20,000 francs seulement; et comme le nombre des billets

(1) Composition des comités spéciaux :

A Gand : MM. Roelandt, président; Ed. De Busscher, secrétaire; le baron J. de Saint-Génois, d'Huyvetter.

A Liége : MM. Baron, président; Daussoigne, Polain, Grandgagnage, Capitaine, d'Otreppe de Bouvette, Fétis, trésorier; Vieillevoie et MM. les présidents du *Cercle artistique*, de la *Société d'émulation*, de la *Société militaire* et de la *Société du Casino*.

A Anvers : MM. de Braekeleer, président; De Keyzer, trésorier; Corr, secrétaire; Jos. Geefs, M. Leys, le bon Wappers, Dyckmans.

Digitized by Google

vendus était loin de représenter cette somme, il a été naturellement convenu que les billets non placés resteraient au profit de la Caisse centrale. Les tableaux avaient été exposés d'abord dans les salles académiques; puis dans les salons du palais ducal, à l'époque de la fête du 24 septembre. Le produit tant des billets de tombola placés, que des cartes d'entrée et des catalogues vendus, a été comme suit :

2285 billets à 2 francs.	fr.	4,570 00
Cartes d'entrée et catalogues.		117 50
TOTAL. . .	fr.	4,687 50

dont il faut déduire, pour frais divers, une somme de fr. 578 17 c^t^. Le tirage, dont on trouvera le procès-verbal ci-après, a eu lieu publiquement, dans la grande salle des Académies, le 7 décembre dernier. Les objets échus en partage à la Caisse centrale ont été provisoirement déposés dans les salles académiques, en attendant qu'on puisse en tirer parti d'une manière convenable, en y joignant ceux qui avaient été promis et qui n'étaient point encore rentrés au moment du tirage de la tombola (1).

Le nombre des membres de la Caisse centrale est demeuré à peu près le même depuis deux ans (2). La commission a jugé prudent de ne pas chercher à l'étendre trop rapidement, aux dépens de la sûreté de l'institution. Quelques personnes, en

(1) Ce sont les objets promis par M. le baron Wappers, Aug. Payen et Jos. Jacobs.

(2) Le nombre des membres était :

Au 31 décembre 1850.	123.
Au 6 février 1851.	135.
Au 31 décembre 1851.	143.

Digitized by Google

effet, semblaient croire qu'il suffisait de faire partie de l'association pour acquérir immédiatement des titres à une pension ou tout au moins à un subside; elles n'avaient point pris garde que les secours ne doivent être accordés que, dans des cas exceptionnels, à des artistes infirmes ou à leurs familles tombées dans le malheur.

D'une autre part, comme le règlement ne fixe point de durée à la participation de la Caisse centrale pour avoir des titres à être secouru, des personnes ont refusé de s'inscrire croyant arriver toujours en temps utile quand des maladies graves viendraient les atteindre. Il est évident qu'une pareille interprétation constituerait un grave abus qui entraînerait nécessairement la perte de l'institution la mieux organisée d'ailleurs. Aussi la commission a-t-elle dû porter son attention sur toutes les difficultés qu'elle pourrait rencontrer un jour, et saisir les occasions de faire comprendre au public le véritable but que l'on s'est proposé d'atteindre.

Cette année a eu lieu la première demande de secours faite en faveur d'une veuve.

La requête de la réclamante nous est parvenue presque en même temps que nous recevions l'adhésion de son mari, qui jusque-là s'était tenu en dehors de l'association, bien qu'il eût été invité à en faire partie, et qui même n'avait jamais payé de cotisation. Malgré ces fâcheux antécédents, la classe des beaux-arts, sur la proposition de la commission administrative, a cru ne pas devoir laisser sans résultat le premier appel qui lui était fait; elle a accordé une somme de 300 francs, mais elle a résolu en même temps de saisir cette occasion pour donner quelques explications sur le véritable but de l'institution et pour prévenir désormais les interprétations erronées de son règlement.

Pour faire mieux comprendre que l'admission ne constituait

Digitized by Google

aucun droit acquis sur l'avoir de l'association, il a été décidé que désormais il ne serait pas payé de droit d'entrée proportionnel à cet avoir, comme on avait eu d'abord l'intention de le faire

La commission, à partir du 15 juillet dernier, s'est adjoint un commis chargé des écritures, qui reçoit un traitement annuel de 300 francs. Elle a porté du reste la plus stricte économie dans tout ce qui tient à l'administration des intérêts qui lui sont confiés. A part les dépenses nécessitées par le concert du 16 avril et par la tombola, la Caisse centrale n'a eu a débourser, pendant le cours de l'année, que la somme de fr. 137 50 c^s pour le traitement du commis.

M. Braemt, trésorier de la Caisse centrale, nous a remis un état des recettes et dépenses, au 31 décembre dernier, d'où sont extraites les données suivantes :

Recettes de 1851.

Subside du Roi . . . . . fr.	1,000	»	
Produit des cotisations entrées sur l'année courante	631	»	
Intérêts des fonds de l'association.	690	»	
Boni sur le concert du 16 avril	665	68	
Seconde partie du produit de la tombola . . .	2,117	80	
Exposition des beaux-arts à Gand	239	50	(1)
Recettes de 1851.	5,343	98	
Recettes de 1850.	10,238	13	
Recettes de 1849.	4,102	33	
TOTAL DES RECETTES. . . . fr.	19,684	44	

(1) Depuis on a encore reçu 38 francs provenant de l'exposition des beaux-arts à Gand.

Digitized by Google

A cette somme il faudra joindre celles qui proviennent des tantièmes prélevés à l'exposition nationale de 1851, sur les entrées, la vente des catalogues et des tableaux acquis pour la tombola (1), ainsi que des cotisations arriérées qui s'élèvent à fr. 1,152 50 c^s, savoir :

Pour l'année 1849	fr.	36 »	
Pour l'année 1850		102 »	
Pour l'année 1851		1,014 50	
TOTAL. . .	fr.	1,152 50	(2)

L'avoir de l'association consistait au 31 décembre 1851, comme suit :

1° En rentes placées à 5 p. %	fr.	19,500 »	
2° Encaisse		184 44	
TOTAL ÉGAL AUX RECETTES. . . .	fr.	19,684 44	(3)

Bruxelles, le 18 février 1852.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie royale,

QUETELET.

(1) Voyez plus loin la lettre de M. le Ministre de l'intérieur.

(2) Sur cette somme 914 francs sont déjà rentrés ; il ne reste plus dû que fr. 238 50 c^s.

(3) A la somme de	fr.	19,684 44
on peut ajouter l'encaisse actuel, le subside de M^e veuve *** déduit		796 44
ENSEMBLE à la date de ce jour, 17 février 1852.	fr.	20,480 88

Digitized by Google

Procès-verbal du tirage de la tombola.

—

Aujourd'hui, sept décembre mil huit cent cinquante et un, à onze heures du matin, dans la grande salle des Académies, au Palais du musée à Bruxelles, il a été procédé publiquement au tirage de la tombola, d'après le mode arrêté dans la séance du 26 novembre dernier.

Les opérations du tirage ont été dirigées et accomplies par les membres de la commission, assistés de quelques personnes étrangères à l'Académie et dont les noms sont ci-après :

M. Quetelet, président, faisait connaître les lots et inscrivait sur un tableau noir les numéros, au fur et à mesure de leur sortie. MM. Braemt, Fraikin et Snel surveillaient les mouvements des roues et le tirage des boules, dont ils extrayaient les numéros pour les montrer au public.

MM. Alvin, Delemer, Navez, Partoes, Stiénon et Vanden Bossche remplissaient les fonctions de scrutateurs.

Les opérations ont eu lieu dans le plus grand ordre et avec une grande régularité, et les résultats ci-après ont été constatés, après avoir été vérifiés publiquement par les scrutateurs.

Le 1er numéro sortant gagne le lot porté au n° 1er du catalogue et ainsi de suite.

Les numéros sortant deux fois ne sont comptés que la première fois; la seconde est annulée. Dans tout le cours du tirage cette circonstance ne s'est présentée qu'une seule fois, pour le n° 5156, sorti d'abord le 76e et qui est encore sorti le 182e Pour ce dernier lot, il a été remplacé par le n° 4353, sorti immédiatement après.

Voici dans quel ordre les numéros se sont présentés :

Digitized by Google

Numéros du catalogue de la tombola.	Numéro correspondant tiré à la loterie.	Numéros du catalogue de la tombola.	Numéro correspondant tiré à la loterie.	Numéros du catalogue de la tombola.	Numéro correspondant tiré à la loterie.	Numéros du catalogue de la tombola.	Numéro correspondant tiré à la loterie.
1	8708	27	4567	53	2355	79	7876
2	3457	28	6039	54	7906	80	6472
3	5017	29	74	55	2640	81	9998
4	4806	30	6499	56	5675	82	4251
5	1395	31	1339	57	7861	83	4819
6	907	32	8169	58	5857	84	7505
7	4026	33	4315	59	8839	85	8716
8	553	34	9499	60	7998	86	6683
9	6777	35	8529	61	9330	87	6571
10	8058	36	1139	62	5128	88	9735
11	7745	37	5824	63	9271	89	696
12	7430	38	8886	64	383	90	3418
13	3529	39	2810	65	2727	91	5638
14	6765	40	1284	66	7839	92	5571
15	8683	41	2225	67	2443	93	7663
16	6310	42	2965	68	2475	94	8858
17	6584	43	9729	69	3802	95	6013
18	3539	44	1159	70	6116	96	1113
19	8817	45	6031	71	8457	97	8627
20	3145	46	7562	72	9586	98	569
21	5385	47	1875	73	1673	99	2062
22	2687	48	3959	74	5065	100	7700
23	5403	49	8820	75	3514	101	5326
24	3130	50	4030	76	5156	102	9656
25	3043	51	2636	77	9421	103	4653
26	5359	52	2674	78	8243	104	9149

Digitized by Google

Numéros du catalogue de la tombola.	Numéro correspondant tiré à la loterie.	Numéros du catalogue de la tombola.	Numéro correspondant tiré à la loterie.	Numéros du catalogue de la tombola.	Numéro correspondant tiré à la loterie.	Numéros du catalogue de la tombola.	Numéro correspondant tiré à la loterie
105	6872	131	9471	157	2781	183	5071
106	379	132	4290	158	9867	184	4794
107	1898	133	9562	159	3235	185	2111
108	5670	134	2462	160	2788	186	1516
109	7976	135	7991	161	8260	187	4108
110	8821	136	4915	162	1568	188	6936
111	3810	137	2009	163	8346	189	8763
112	1268	138	854	164	3661	190	4542
113	6605	139	48	165	7401	191	5283
114	2564	140	9523	166	4866	192	5799
115	2961	141	1130	167	435	193	9780
116	5376	142	3857	168	7658	194	7795
117	5204	143	1612	169	1153	195	2952
118	5307	144	206	170	1621	196	7808
119	9691	145	1789	171	161	197	8231
120	7587	146	7946	172	6843	198	1027
121	4389	147	2142	173	6637	199	2622
122	2645	148	6359	174	1485	200	456
123	1592	149	7820	175	3950	201	2554
124	29	150	7458	176	445	202	505
125	9885	151	2512	177	7198	203	7597
126	6213	152	6382	178	8923	204	5914
127	5930	153	8594	179	7721	205	5139
128	1473	154	1916	180	7683	206	5948
129	1040	155	9051	181	1235	207	8284
130	8105	156	1697	182	1353	208	3561

Digitized by Google

Numéros du catalogue de la tombola.	Numéro correspondant tiré à la loterie.	Numéros du catalogue de la tombola.	Numéro correspondant tiré à la loterie.	Numéros du catalogue de la tombola.	Numéro correspondant tiré à la loterie.	Numéros du catalogue de la tombola.	Numéro correspondant tiré à la loterie.
209	331	229	9406	249	1158	268	9416
210	5714	230	8074	250	7126	269	775
211	5474	231	8344	251	8989	270	4246
212	4909	232	7619	252	9201	271	7794
213	1465	233	1222	253	6560	272	9714
214	8863	234	8703	254	4490	273	3785
215	5278	235	6547	255	7990	274	3587
216	3352	236	870	256	9816	275	3452
217	5461	237	469	257	786	276	4888
218	9052	238	1181	258	2812	277	4244
219	448	239	3135	259	9561	278	1733
220	2044	240	5226	260	9249	279	9282
221	1700	241	979	261	6704	280	5812
222	5919	242	3592	262	4841	281	3712
223	9583	243	749	263	5320	282	769
224	4475	244	6884	264	2585	283	5373
225	8297	245	8011	265	7633	284	1909
226	3192	246	7234	266	1918	285	6789
227	3401	247	4143	267	9304	286	9456
228	6859	248	7593				

En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal, les jours, mois et an comme ci-dessus.

Le membre ff. de secrétaire, ALVIN.

Le président de la commission, QUETELET.

PARTOES, BRAEMT, FRAIKIN.

Digitized by Google

Lettre de M. le Ministre de l'intérieur, au sujet de l'Exposition générale de 1851.

—

« J'ai l'honneur de vous informer que la retenue de 3 p. °/₀ opérée au profit de la Caisse centrale des artistes belges, sur le prix de vente des tableaux placés par l'intermédiaire de la commission directrice de l'exposition générale de 1851, a produit une somme de fr. 1,362 60 c^e à savoir :

1° Sur la somme de 35,000 francs, formant le total des acquisitions faites pour la souscription. . . fr.	1,050	»
2° Sur la somme de 10,420 francs, montant du prix des tableaux placés par les soins de la commission . .	312	60
TOTAL. . . . fr.	1,362	60

» Cette somme est tenue à la disposition de la direction de la Caisse centrale.

» Quant à la part de 5 p. °/₀ qui aurait été promise sur le produit des cartes d'entrée et de la vente du catalogue, la commission fait observer que cette mesure, qu'elle a elle-même proposée au Gouvernement, devait être subordonnée à la nécessité de couvrir, avant tout, les dépenses de l'exposition même.

» Or, la commission m'informe qu'elle se trouve en présence d'un déficit minime, il est vrai, mais qui la met dans l'impossibilité de contribuer, comme elle l'eût voulu, à la prospérité de la Caisse centrale des artistes

» Je regrette que cette circonstance empêche la réalisation des dispositions que le Gouvernement avait cru pouvoir prendre en faveur de la Caisse; mais j'aviserai à y suppléer, autant que possible, en proposant au Roi d'allouer à cette institution un nouveau subside sur les fonds de mon département. »

Digitized by Google

Règlement pour la Caisse centrale des artistes belges (1).

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1° être agréé par le comité ; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée ; 3° payer exactement la cotisation fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement, cesse de faire partie de l'association.

Le comité, juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation, décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le

(1) Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1849.

Digitized by Google

comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus.

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant, pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Digitized by Google

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques, que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles et, pour la province, chez l'agent du comité.

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche paraphé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort, les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

Digitized by Google

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de toutes ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la caisse lui est définitivement acquise.

Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10. Le directeur de l'administration du trésor publi ouvre un compte courant à la caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du ministère des finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la caisse centrale des artistes belges.

Digitized by Google

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au ministère des finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'art. 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité, peuvent en appeler à la classe des beaux-arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Digitized by Google

Art. 16. La caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;
2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation.*

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de 18 ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

(1) Dans sa séance du 6 mars, la classe des beaux-arts a résolu d'intercaler, ici, la phrase suivante, *et ne sont accordées dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la caisse.* Cette modification a été soumise à l'approbation du Roi.

Digitized by Google

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la cour de cassation ;

2° D'avocats et d'avoués à la cour d'appel ;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites. L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine ;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins ;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

Digitized by Google

Liste des membres de l'association de la Caisse centrale des artistes (15 *janvier* 1851).

	Quotité par an.
SA MAJESTÉ LE ROI, protecteur de la caisse centrale . fr.	1,000
AERTS, Égide, professeur au Conservatoire royal de musique de Bruxelles, rue Verte, 100, faubourg de Schaerbeek . .	12
ALVIN (de l'Académie), conservateur de la bibliothèque royale, à Bruxelles	12
ANDRIES, Jean, professeur au Conservatoire, à Gand . . .	12
BALAT, architecte, plaine Ste-Gudule, n° 9, à Bruxelles . .	12
BARON (de l'Académie), professeur à l'Université de Liége.	12
BATTA (père), professeur de solfége au Conservatoire, rue du Méridien, 40, faubourg de Schaerbeek	12
BILLOIN, Ch., peintre, Porte de Namur, à Ixelles	12
BLAES, Jean-Baptiste, professeur de clarinette au Conservatoire, rue Joseph II, à St-Josse-ten-Noode.	12
BOCK, C. (de l'Académie), homme de lettres, à Ixelles. . .	12
BOSSELET, P., professeur d'harmonie au Conservatoire, à Bruxelles	12
BOVIE, Félix, peintre, rue du Commerce, 22, à St-Josse-ten-Noode	12
BRAEMT (de l'Académie), graveur, rue St-Alphonse, 60, à	12
St-Josse-ten-Noode	12

Digitized by Google

Brown, Henri, graveur, rue de la Couronne, 245, à Borgerhout, lez-Anvers 24
Buschmann, Ern. (de l'Académie), à Anvers. 12
Canneel, Th.-Jos., peintre, à Gand 12
Capronnier, J.-B., peintre sur verre, rue du Brabant, 114, faubourg de Schaerbeek 12
Chalon, Regn., numismate, rue d'Anderlecht, 37, à Bruxelles. 12
Clays, Paul-Jean, peintre, rue Royale neuve, 53, à Bruxelles. 12
Cluysenaer, Jean-Pierre, architecte, rue des Bouchers, à Bruxelles 12
Coomans, Jos., peintre, rue des Pierres, 89, faubourg de Schaerbeek 25
Cornelis, J., professeur de chant au Conservatoire, rue de la Paille, 12, à Bruxelles 12
Corr, Erin (de l'Académie), graveur, à l'Académie d'Anvers. 12
Cousin, Alexandre-Louis, chef de musique du 2e de ligne, à Namur. 12
Daussoigne-Méhul (de l'Académie), directeur du Conservatoire de Liége 12
De Bériot, C. (de l'Académie), professeur de violon au Conservatoire, à Bruxelles 12
De Bievve, P. (de l'Académie), peintre, à Bruxelles . . . 12
De Braekeleer, Ferd. (de l'Académie), peintre, à Anvers. 12
De Busscher, Edm., homme de lettres, à Gand 12
De Cornillon, P., professeur de violon au Conservatoire, rue de Ruysbroek, 31, à Bruxelles 12
De Hemptinne, A. (de l'Académie), rue des Fripiers, à Bruxelles 12
De Keyzer, A. (de l'Académie), peintre, à Anvers. . . . 12
Delmotte, Henri, commissaire de district, à Nivelles. . . 12
Deman, Gust., architecte, rue Léopold, à Ixelles 12
Demanet, Ch.-A.-J., peintre, rue Carreveld, 155 bis, à Ixelles. 12
De Marneffe, Fr., peintre, rue des Palais, 25, à Schaerbeek. 12
De St-Génois (bon) J., de l'Académie, à Gand 12

Digitized by Google

De Selys-Longchamps, Edm. (de l'Académie), à Liége. . 12
De Stassart (Le baron), (de l'Académie), ministre plénipotentiaire, ancien président du Sénat, rue Montoyer, faubourg Léopold. 12
Devigne, Félix, peintre, à Gand 12
Devigne, Édouard, à Gand 12
Devigne, P., statuaire, a Gand, professeur à l'Académie. . 12
De Witte, Ph.-Jacq., professeur à l'Académie de Courtrai, Grande-Place, à Courtrai 15
Dielman (père), P.-E., peintre, Vieille chaussée, 15, à Schaerbeek 12
Dillens (aîné), Henri, peintre, rue Ste-Anne, 1985, à Anvers. 12
Dillens, Adolp., peintre, rue de l'Escalier, 5, à Bruxelles . 12
D'Omalius, J. (de l'Académie), à Halloy. 12
Dumont, A. (de l'Académie), professeur à l'Université de Liége 12
Dumont, J., architecte, rue Joseph II, à St-Josse-ten-Noode. 12
Dyckmans, Mlle, professeur de piano au Conservatoire, rue du Parchemin, 5, à Bruxelles 12
Fétis, F. (de l'Académie), directeur du Conservatoire, à à Bruxelles 12
Fétis, Éd. (de l'Académie), à Bruxelles 12
Fraikin, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée d'Haecht, à Schaerbeek 12
Friard, professeur de hautbois au conservatoire, rue de la Senne, 17, faubourg de Schaerbeek 12
Fourmois, peintre, chaussée d'Ixelles, 104 12
Gallait, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, à Schaerbeek 12
Gaucet, Léon, homme de lettres, à la Boverie à Liége . . 12
Geefs, Guillaume (de l'Académie), statuaire, faubourg de Schaerbeek 12
Geefs, Jos. (de l'Académie), professeur à l'Académie d'Anvers. 12

Digitized by Google

GLERTS, Ch. (de l'Académie), professeur à l'Académie de Louvain 12

GODINEAU, Léop., professeur de piano au Conservatoire, rue de Ruysbroek, 39, à Bruxelles 12

GODINEAU, Léon, professeur de solfége au Conservatoire, Vieux-Marché-aux-Grains, 41, à Bruxelles. 12

GOOSSENS, Hom., professeur de chant au Conservatoire, à Bruxelles 12

GRANDGAGNAGE, F.-C.-Josse (de l'Académie), rue St-Gille, à Liége 12

GURNET, François, peintre, rue Nevraumont, 2, à St-Josse-ten-Noode 12

HANISCH, Henri, chef de musique au corps de sapeurs-pompiers, à Bruxelles. 12

HART, L.-J., graveur en médailles, Passage St-Hubert, Galerie du Roi, 6, à Bruxelles 12

HENNE, Alex., secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts, 388A, chaussée d'Ixelles 12

HEYNDRICKX, Fél., peintre, premier professeur à l'Académie d'Alost 12

ISTAS, Aimé-Lam., chef de musique au 5me régiment de ligne, rue du Soleil, à Anvers 12

JACOB-JACOBS, peintre, rue du Navet, à Anvers. 12

JACQUET, statuaire, rue des Palais, 27, à Schaerbeek . . . 12

JONES, Ad., peintre, rue des Palais, 65, à Schaerbeek. . . 12

JOUVENEL, Ad. (de l'Académie), graveur, à Bruxelles. . 12

KINDT, Adèle, peintre, place de la Reine, 8, à Schaerbeek 12

LADOS, professeur de solfége au Conservatoire, à Bruxelles . 12

LAMBÉLÉ, G., professeur de clarinette au Conservatoire, Passage St-Hubert, Galerie du Roi, à Bruxelles 12

LAMMENS, Charles-Jean, peintre, à Gand. 12

LATOUR, Éd., peintre du Roi, rue du Moulin, 33, faubourg de Schaerbeek 12

Digitized by Google

LECLERCQ, Julien, sculpteur et graveur, rue du Commerce, 22, à St-Josse-ten-Noode 12
LEMMENS, Jacq., professeur d'orgue au Conservatoire, rue de l'Évêque, 28, à Bruxelles 12
LE ROY, Ét.-Vict, peintre, rue Ducale, 13, à Bruxelles. 12
LE ROY, Jos., peintre, rue de Paris, 5, à Ixelles 12
LE ROY, Will., peintre, à Bruxelles 12
LESBROUSSART (de l'Académie), professeur émérite à l'Université de Liége, rue Verte, à Bruxelles 12
LEYS, Henri, membre de l'Académie, peintre, à Anvers . . 12
MADOU (de l'Académie), peintre, rue de la Limite, 4, à St-Josse-ten-Noode 12
MAGNÉE, F., calligraphe du Roi, rue Royale, à Bruxelles . 12
MANCHE, Edmond, peintre, à Belœil, près d'Ath 12
MEGANCK, Jos., peintre, chaussée d'Etterbeek, à Ixelles. . 12
MELSENS, M., chimiste, membre de l'Académie, professeur à l'école vétérinaire, à Cureghem 12
MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, Place du petit Sablon, 15, à Bruxelles 12
MICHELOT, professeur de piano au Conservatoire, rue du Bois-Sauvage, 16, à Bruxelles. 12
MOLS, Florimont, peintre, rue Vanschoonbeke, section 5, à St-Laurent, lez-Anvers 12
MOYSART, Louis, chef de musique au 2e de lanciers, rue Neuve, 1277, à Namur 12
NAVEZ, F.-J. (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, rue Royale, à Bruxelles 12
NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. (de l'Académie), rue du Brabant, à Ixelles 12
PARTOES, H.-L.-F. (de l'Académie), architecte, chaussée d'Haeght, à St-Josse-ten-Noode 12
PARTOES, Alexis, architecte, rue des Cendres, 20, à Bruxelles. 12
PLATTEEL, Jean, peintre, rue du Curé, 20, à St-Josse-ten-Noode 12

Digitized by Google

PORTAELS, peintre d'histoire, rue Royale, à Bruxelles . . . 12
QUETELET (de l'Académie), directeur de l'Observatoire, à Bruxelles 12
QUINAUX, Jos., peintre, rue de la Procession, 14, à St-Josse-ten-Noode 12
ROBERT, Alexandre, peintre, rue du Commerce, 22, à St-Josse-ten-Noode 12
ROBERTI, Alb., peintre d'histoire, rue du Marais-Meyboom, 40, à Bruxelles 12
ROELANDT, L. (de l'Académie), professeur à l'Université de Gand. 12
ROFFIAEN, Fr., peintre, rue Goffart, 48, à Ixelles. . . . 12
RUMMEL, Jean-Antoine, fabricant de pianos, boulevard Botanique, 14, à Bruxelles. 12
SACRÉ, L.-J., musicien compositeur, rue de la Madeleine, à Bruxelles 12
SAEMEN, Ant.-Franç., maître de chapelle à St-Jacques-sur-Caudenberg, rue de la Régence, 30, à Bruxelles . . . 12
SCHUBERT, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12
SCHUBERT, F.-J., professeur de solfége au Conservatoire, rue Léopold, 78, à Ixelles 12
SERRUYS, Louis, peintre, rue du Quai, 52, à Ostende . . . 12
SERVAIS, Adr.-Franç., professeur de violoncelle au Conservatoire de Bruxelles, à Hal. 12
SIMONIS, Eug. (de l'Académie), statuaire, à Koekelberg. . 12
SNEL, J. (de l'Académie), rue de la Forge, 13, à St-Josse-ten-Noode 12
SOUBRE, Étienne, compositeur, boulevard de l'Observatoire, 24, à Bruxelles 12
STAS, J.-S. (de l'Académie), professeur de chimie à l'École militaire, à Bruxelles 12
STERNBERG, Louis, fabricant de pianos, rue de Ruysbroek, 40, à Bruxelles. 12

Digitized by Google

STROOBANT, François, peintre, rue des Douze-Apôtres, 5, à Bruxelles 12

SUYS (de l'Académie), architecte, rue Royale extérieure, faubourg de Schaerbeek 12

TARDIEU, Am.-Louis, homme de lettres, rue de l'Alliance, 27A, à St-Josse-ten-Noode 12

TAYMANS, Louis-Jos., peintre, rue d'Idalie, 27, à Ixelles. . 12

THIBERGHIEN, Louis, peintre, rue de l'Arbre-Béni, 92, à Ixelles 12

THOMAS, Alexandre, peintre, rue Royale extérieure, 64, à St-Josse-ten-Noode 12

VAN BOMBERGHEN, Guillaume, peintre, rue des Flamands, 359, à Anvers 24

VANDERBELEN, chef de division au Ministère de l'intérieur, section des beaux-arts et des lettres 12

VANDERPLAETSEN, Jean-Égide 12

VANDERVIN, J.-E. 12

VANDERVOORT, Michel, littérateur, rue Verte, 38, faubourg de Cologne, à St-Josse-ten-Noode 12

VAN EYCKEN, J. (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Bruxelles. 12

VAN HASSELT, A. (de l'Académie), inspecteur de l'instruction primaire, rue St-Paul, à Schaerbeek 12

VANHOESEN, P. J., professeur au Conservatoire de musique, rue Neuve, 15, à St-Josse-ten-Noode 12

VAN LAMPEREN, professeur de solfége au Conservatoire, rue Camusel, 12, à Bruxelles 12

VAN MOER, Jean-Baptiste, peintre, rue d'Or, 42, à Bruxelles. 12

VAN VOLXEM, J.-B., professeur de solfége au Conservatoire, rue de Ruysbroek, 80 bis, à Bruxelles 12

VANSEVENDONCK, J., peintre, rue de Laeken, 35, à Bruxelles. 12

VENNEMAN, Ch., peintre, rue du Jardin, 406, à Anvers. . 15

VERBOECKHOVEN, Eug. (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, à Schaerbeek 12

Digitized by Google

VERBOECKHOVEN (fils), Eug., peintre, chaussée de Haecht, à Schaerbeek 12

VERWÉE, Louis-P., peintre, rue Royale extérieure, 26, à St-Josse-ten-Noode : 12

WERY, professeur de violon au Conservatoire, rue Carreveld, 177, à Ixelles 12

ZANI DI FERRANTI, professeur de langue italienne au Conservatoire, à Bruxelles 12

TOTAL des souscriptions. . . . fr. 2,771

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE.

—

Ephémérides pour l'année 1852. — Année d'après les ères anciennes et modernes. — Comput ecclésiastique 5
Fêtes mobiles. — Quatre-temps. — Éclipses . . . 6
Calendrier 7
Calendrier de l'Académie 13
Organisation de l'Académie. — Aperçu historique. . 15
Statuts organiques 17
Règlement général 21
Règlement intérieur de la Classe des sciences . . . 30
Articles additionnels 33
Règlement intérieur de la Classe des lettres . . . 34
Articles additionnels 37
Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts . . 38
Règlement de la bibliothèque de l'Académie . . . 41
Arrêté royal concernant le local de l'Académie . . 43
Travaux spéciaux de l'Académie. — *Adjonction de savants et de littérateurs*. — Rapport au Roi et arrêté royal 44
Prix quinquennal d'histoire. — Rapport au Roi et arrêté royal 46
Règlement pour le prix quinquennal d'histoire . . 49

Digitized by Google

Prix quinquennaux de littérature et de sciences. — Rapport au Roi et arrêté royal 50
Règlement pour le prix quinquennaux de littérature et de sciences. — Rapport au Roi et arrêté royal. 55
Prix particulier d'histoire littéraire 59
Commission royale d'histoire. — Arrêté royal organique 61
Arrêté royal qui fait rentrer la Commission royale d'histoire dans le sein de l'Académie 63
Bureau paléographique annexé à la Commission royale d'histoire 64
Règlement intérieur de la Commission royale d'histoire. 66
Correspondance de l'Académie. — Arrêté royal accordant la franchise de port 70
Liste des membres, des correspondants et des associés de l'Académie.—Bureau et commiss. administrative. 72
Classe des sciences 73
Classe des lettres 77
Classe des beaux-arts 81
Commission royale d'histoire 86
Commission de l'Académie pour la rédaction d'une biographie nationale. 87
Commission de la Classe des lettres pour les monuments de la littérature flamande 88
Commission de la Classe des beaux-arts pour la rédaction d'une histoire de l'art en Belgique . . . . *ib.*
Nécrologie. 89
Notice biographique. — Notice sur le baron de Reiffenberg, par M. Quetelet 91
Caisse centrale des artistes belges. — Exposé général de l'administrat^on de la caisse pendant l'année 1851. 179

Digitized by Google

Procès-verbal du tirage de la tombola de 1851. . . 186
Lettre de M. le Ministre de l'intérieur, au sujet de l'Exposition générale de 1851 190
Règlement pour la Caisse centrale des artistes belges. 191
Listes des membres de l'association de la caisse centrale 198

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Ouvrages publiés par l'Académie Royale, depuis sa réorganisation, en 1816, *jusqu'à ce jour.*

Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. I à XXVI; in-4°. Prix : 8 francs, à partir du tom. X.

Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers, tom. I à XXIV; in-4°. Prix : 8 francs, à partir du tom. XII.

Bulletins de l'Académie, tom. I à XVIII; in-8°. Prix par année : 2 volumes, 8 francs.

Annuaire de l'Académie, années 1835 à 1852, in-18. Prix : fr. 1 50 c°.

Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers. Collection in-8°. — Tome I. — Des moyens de soustraire l'exploitation des mines de houille aux chances d'explosion, 1840. 1 vol. in-8°. Prix : 4 francs.

Tome II. — Mémoire sur la fertilisation des landes de la Campine et des dunes; par M. Eenens. 1 vol. in-8°, 1849. 2 francs.

Tome III, 1re partie. — Exposé général de l'agriculture luxembourgeoise, ou dissertation raisonnée sur les meilleurs moyens de fertiliser les landes des Ardennes, etc.; par Henri Le Docte. 1 vol. in-8°, 1849. fr. 1 60 c°.

Tome III, 2e partie. — Mémoire sur la chimie et la physiologie végétales et sur l'agriculture; par le même. 1 vol. in-8°, 1849. 2 francs.

Tome IV. — Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres, par Ed. Ducpetiaux; 1 vol. in-8°, 1850.

Recueil de documents historiques relatifs à la Belgique, publiés par la Commission royale d'histoire. 14 vol. in-4°.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou Recueil de ses Bulletins. 15 vol. in-8°. Nouvelle série, 1 vol.

Digitized by Google

Mr" Prolich, a
Amsterdam
LSoc 451.8

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTERS ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1853.

DIX-NEUVIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

1853.

DIX-NEUVIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

MDCCCLIII.

Digitized by Google

Harvard College Library.
Gift of
American Academy of
Arts and Sciences
Nov 2 2

Digitized by Google

ÉPHÉMÉRIDES POUR L'ANNÉE 1853.

Année d'après les ères anciennes et modernes.

Année de la création du monde	5859
— de la période julienne	6565
— depuis le déluge universel	4200
— de la fondation de Rome, selon Varron	2606
— de l'ère de Nabonassar	2600
— de l'ère chrétienne	1853

L'année 2629 des Olympiades, ou la 1re année de la 658e Olympiade, commence en juillet 1853.

L'année 1269 des Turcs, commencée le 15 octobre 1852, finit le 3 octobre 1853, selon l'usage de Constantinople.

L'année 1853 du calendrier julien commence le 13 janvier 1853.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	11
Épacte	XX
Cycle solaire	14
Indiction romaine	11
Lettre dominicale	B.

Digitized by Google

Fêtes mobiles.

Septuagésime	23 janvier.
Les Cendres	9 février.
Pâques	27 mars.
Les Rogations	2, 3 et 4 mai.
Ascension	5 mai.
Pentecôte	15 mai.
La Trinité	22 mai.
La Fête-Dieu	26 mai.
Premier dimanche de l'Avent	27 novembre.

Quatre-temps.

Les 16, 18 et 19 février. — Les 18, 20 et 21 mai. — Les 21, 23 et 24 septembre. — Les 14, 16 et 17 décembre.

Éclipses.

Il y aura cette année deux éclipses de Soleil, l'une annulaire l'autre totale, et une éclipse partielle de Lune; elles seront toutes trois invisibles à Bruxelles. Les deux premières auront lieu respectivement le 6 juin et 30 novembre et la dernière le 21 juin.

Digitized by Google

Janvier.

1 S. Circoncision de N.-S.
2 D. S. Adélard, abbé.
3 L. Ste Geneviève, vierge.
4 M. Ste Pharaïlde, vierge.
5 M. S. Télesphore, pape.
6 J. Epiphanie ou les Rois.
7 V. Ste Mélanie, vierge.
8 S. Ste Gudule, vierge.
9 D. S. Marcellin, évêque.
10 L. S. Agathon, pape.
11 M. S. Hygin, pape.
12 M. S. Arcade, martyr.
13 J. Ste Véronique de Milan.
14 V. S. Hilaire, év. de Poit.
15 S. S. Paul, ermite.
16 D. S. Marcel, pape.
17 L. S. Antoine, abbé.
18 M. Chaire de S. P. à Rome.
19 M. S. Canut, roi de Danem.
20 J. SS. Fabien et Sébastien.
21 V. Ste Agnès, vierge et m.
22 S. SS. Vincent et Anastase.
23 D. *Septuag.* Épousail. de la V.
24 L. S. Thimothée, év. d'Eph.
25 M. Conversion de S. Paul.
26 M. S. Polycarpe, év. et m.
27 J. S. Jean-Chrysostome, év.
28 V. S. Julien, év. de Cuença.
29 S. S. François de Sales.
30 D. *Sexag.* Ste Martine, v.
31 L. S. Pierre Nolasque.

Dernier Quartier le 2.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 17.
Pleine Lune le 25.

Février.

1 M. S. Ignace, év. et mart.
2 M. Purific. ou Chandeleur.
3 J. S. Blaise, év. et mart.
4 V. S. André, Ste Jeanne, r.
5 S. Ste Agathe, v. et mart.
6 D. *Quinquag.* S. Amand.
7 L. S. Romuald, abbé.
8 M. S. Jean de Matha.
9 M. *Les Cendres.* Ste Apollonie.
10 J. Ste Scholastique, vierge.
11 V. S. Sévérin, abbé.
12 S. Ste Eulalie, v. et mart.
13 D. *Quadrag.* Ste Euphrosine.
14 L. S. Valentin, prêt. et m.
15 M. SS. Faustin et Jovite, m.
16 M. *Quat.-temps.* Ste Julienne.
17 J. SS. Théodule et Julien, m.
18 V. *Quat.-temps.* S. Siméon.
19 S. *Quat.-temps.* S. Boniface.
20 D. *Reminiscere.* S. Éleuthère.
21 L. Le B. de Pépin de Landen.
22 M. Ch. de S. P. à Antioche.
23 M. S. Pierre Damien, évêq.
24 J. S. Mathias, S. Modeste.
25 V. Ste Walburge, vierge.
26 S. Ste Aldetrude, abbesse.
27 D. *Oculi.* S. Alexandre, év.
28 L. SS. Julien, Chron., Besas.

Dernier Quartier le 1.
Nouvelle Lune le 8.
Premier Quartier le 16.
Pleine Lune le 23.

Digitized by Google

Mars.

1 M. S. Aubin, év. d'Angers.
2 M. S. Simplice, pape.
3 J. Ste Cunégonde, impérat.
4 V. S. Casimir, roi.
5 S. S. Théophile.
6 D. *Lætare.* Ste Colette, v.
7 L. S. Thomas d'Aquin.
8 M. S. Jean de Dieu.
9 M. Ste Françoise, veuve.
10 J. Les 40 SS. Mart. de Séb.
11 V. S. Vindicien, évêque.
12 S. S. Grégoire-le-Grand, p.
13 D. La Passion. Ste Euphrasie.
14 L. Ste Mathilde, reine.
15 M. S. Longin, soldat.
16 M. Ste Eusébie, vierge.
17 J. Ste Gertrude, ab. de Niv.
18 V. N. D. des 7 doul. S. Gabriël.
19 S. S. Joseph, patr. de la B.
20 D. *Les Rameaux.* S. Wulfran.
21 L. S. Benoît, abbé.
22 M. S. Basile, martyr.
23 M. S. Victorien, martyr.
24 *Jeudi-Saint.* S. Agapet, év.
25 *Vendr.-Saint.* S. Humbert.
26 S. S. Ludger, év. de Munst.
27 D. PAQUES. S. Rupert, év.
28 L. S. Sixte III, pape.
29 M. S. Eustase, abbé.
30 M. S. Véron, abbé.
31 J. S. Benjamin, martyr.

Dernier Quartier le 2.
Nouvelle Lune le 9.
Premier Quartier le 17.
Pleine Lune le 25.
Dernier Quartier le 31.

Avril.

1 V. S. Hugues, évêque.
2 S. S. François de Paule.
3 D. *Quasimodo.* S. Richard.
4 L. S. Isidore de Séville.
5 M. Annonciation. S. Vincent.
6 M. S. Célestin, pape.
7 J. S. Albert, ermite.
8 V. S. Perpétue, évêque.
9 S. Ste Vaudru, abbesse.
10 D. *Misericordia.* S. Macaire.
11 L. S. Léon le-Grand, pape.
12 M. S. Jules I, pape.
13 M. S. Herménigilde, mart.
14 J. SS. Tibur., Valér., Max.
15 V. SS. Anastasie et Basilisse.
16 S. S. Drogon, ermite.
17 D. *Jubilate.* S. Anicet, pape.
18 L. S. Ursmar, év. et ab.
19 M. S. Léon IX, pape.
20 M. Ste Agnès, vierge.
21 J. S. Anselme, archevêq.
22 V. SS. Soter et Cajus, p. et m.
23 S. S. Georges, martyr.
24 D. *Cantate.* S. Fidèle de Sig.
25 L. S. Marc, évangeliste.
26 M. SS. Clet et Marcellin, p.
27 M. S. Antime, évêque et m.
28 J. S. Vital, martyr.
29 V. S. Pierre de Milan, m.
30 S. Ste Catherine de Sienne.

Nouvelle Lune le 8.
Premier Quartier le 16.
Pleine Lune le 23.
Dernier Quartier le 30

Digitized by Google

Mai.

1 D. *Vocem.* SS. Phil. et Jacq.
2 L. *Rogations.* S. Athanase.
3 M. *Rogations.* Inv^n de la S^te C.
4 M. *Rogations.* Ste Monique.
5 J. ASCENSION. S. Pie V, p.
6 V. S. Jean Porte Latine.
7 S. S. Stanilas, év. et mart.
8 D. *Exaudi.* App^n de S. Michel.
9 L. S. Grégoire de Naziance.
10 M. S. Antonin, archevêque.
11 M. S. Franç. de Hiéronymo.
12 J. SS. Nérée et Achillée, m.
13 V. S. Servais, évêque.
14 S. S. Pacôme, abbé. *Jeûne.*
15 D. PENTECOTE. Ste Dymp.
16 L. S. Jean Népomucène, m.
17 M. S. Pascal Baylon.
18 M. *Quatre-temps.* S. Venance.
19 J. S. Pierre Célestin, pape.
20 V. *Quat.-temps.* S. Bernardin.
21 S. *Quat.-temps.* Ste Ittisberge.
22 D. TRINITÉ. Ste Julie, v. et m.
23 L. S. Guibert.
24 M. N.-D. Sec. des Chrétiens.
25 M. S. Grégoire VII, pape.
26 J. FÊTE-DIEU. S. Phil. de Neri.
27 V. S. Jean I, pape.
28 S. S. Germain, év. de Paris.
29 D. S. Maximin, év. de Trèv.
30 L. S. Ferdinand III, roi.
31 M. Ste Pétronille.

Nouvelle Lune le 8.
Premier Quartier le 16
Pleine Lune le 22.
Dernier Quartier le 29.

Juin.

1 M. S. Pamphile, martyr.
2 J. SS. Marcellin et Érasme.
3 V. Ste Clotilde, reine.
4 S. S. Optat, év. de Milève.
5 D. S. Boniface, év. et mart.
6 L. S. Norbert, évêque.
7 M. S. Robert, abbé.
8 M. S. Médard, évêque.
9 J. SS. Prime et Félicien, m.
10 V. Ste Marguerite, reine.
11 S. S. Barnabé, apôtre.
12 D. S. Jean de Sahagun.
13 L. S. Antoine de Padoue.
14 M. S. Basile-le-Grand, arc.
15 M. SS. Guy et Modeste, m.
16 J. S. Jean François Régis.
17 V. Ste Alène, vierge et mart.
18 S. SS. Marc et Marcellin, m.
19 D. Ste Julienne de Falc., v.
20 L. S. Sylvère, pape et m.
21 M. S. Louis de Gonzague.
22 M. S. Paulin, év. de Nole.
23 J. B. Marie d'Oignies.
24 V. Nativité de S. Jean-Bapt.
25 S. S. Guillaume, abbé.
26 D. SS. Jean et Paul, mart.
27 L. S. Ladislas, roi de Hong.
28 M. S. Léon II, pape.
29 M. SS. PIERRE ET PAUL, ap.
30 J. Ste Adile, vierge.

Nouvelle Lune le 6
Premier Quartier le 14.
Pleine Lune le 21.
Dernier Quartier le 28.

Digitized by Google

Juillet.

—

1 V. S. Rombaut, évêque.
2 S. Visitation de la V. *Jeûne.*
3 D. S. Euloge, martyr.
4 L. S. Théodore, évêque.
5 M. S. Pierre de Lux., év.
6 M. Ste Godelive, martyre.
7 J. S. Willebaud, évêque.
8 V. Ste Elisabeth, reine.
9 S. SS. Martyrs de Gorcum.
10 D. Les sept Frères Martyrs.
11 L. S. Pie I, pape.
12 M. S. Jean Gualbert, abbé.
13 M. S. Anaclet, pape et m.
14 J. S. Bonaventure, évêq.
15 V. S. Henri, emp. d'Allem.
16 S. N.-D. du Mont-Carmel.
17 D. S. Sacr. de Mir. à Brux.
18 L. S. Camille de Lellys.
19 M. S. Vincent de Paule.
20 M. S. Jérôme Émilien.
21 J. Ste Praxède, vierge.
22 V. Ste Marie-Madeleine.
23 S. S. Apollinaire, évêque.
24 D. Ste Christine, v. et mart.
25 L. S. Jacques le majeur, ap.
26 M. Ste Anne, mère de la Vier.
27 M. S. Pantaléon, martyr.
28 J. S. Victor, martyr.
29 V. Ste Marthe, vierge.
30 S. SS. Abdon et Sennen, m.
31 D. S. Ignace de Loyola.

Nouvelle Lune le 6.
Premier Quartier le 13.
Pleine Lune le 20.
Dernier Quartier le 27.

Août.

—

1 L. S. Pierre-ès-Liens.
2 M. S. Étienne, S. Alphonse.
3 M. Invention de S. Étienne.
4 J. S. Dominique, confess.
5 V. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 S. Transfiguration de N. S.
7 D. S. Donat, év. et mart.
8 L. S. Cyriac, martyr.
9 M. S. Romain, martyr.
10 M. S. Laurent, martyr.
11 J. S. Géry, év de Cambrai
12 V. Ste Claire, vierge.
13 S. S. Hippolyte, m. *Jeûne.*
14 D. S. Eusèbe, mart.
15 L. ASSOMPTION. S. Arnld.
16 M. S. Roch, confesseur.
17 M. S. Libérat, abbé.
18 J. Ste Hélène, impératrice.
19 V. S. Joachim, S. Jules.
20 S. S. Bernard, abbé.
21 D. Ste Jeanne-Françoise.
22 L. S. Timothée, martyr.
23 M. S. Philippe Béniti.
24 M. S. Barthélemi, apôtre.
25 J. S. Louis, roi de France.
26 V. S. Zéphirin, pape et m.
27 S. S. Joseph Calasance.
28 D. S. Augustin, év. et doct.
29 L. Décoll. de S. Jean-Bapt.
30 M. Ste Rose de Lima, vierge.
31 M. S. Raymond Nonnat.

Nouvelle Lune le 5.
Premier Quartier le 12.
Pleine Lune le 18.
Dernier Quartier le 26.

Digitized by Google

Septembre.

1 J. S. Gilles, abbé.
2 V. S. Étienne, roi de Hong.
3 S. S. Remacle, év. de Maest.
4 D. Ste Rosalie, vierge.
5 L. S. Laurent Justinien.
6 M. S. Donatien, martyr.
7 M. Ste Reine, vierge.
8 J. Nativité de la Vierge.
9 V. S. Gorgone, martyr.
10 S. S. Nicolas de Tolentino.
11 D. SS. Prote et Hyacinthe.
12 L. S. Guy d'Anderlecht.
13 M. S. Amé, év. Sion en Val.
14 M. Exaltation de la Croix.
15 J. S. Nicomède, martyr.
16 V. SS. Corneille et Cyprien.
17 S. S. Lambert, év. de Maest.
18 D. S. Joseph de Cupertino.
19 L. S. Janvier, martyr.
20 M. S. Eustache, martyr.
21 M. *Quat.-temps.* S. Matthieu.
22 J. S. Maurice et ses comp.
23 V. *Quat.-temps.* Ste Thècle.
24 S. *Quat.-temps.* N.-D. de Merci.
25 D. S. Firmin, év. et mar.
26 L. SS. Cyprien et Justine.
27 M. SS. Cosme et Damien, m.
28 M. S. Wenceslas, martyr.
29 J. S. Michel, archange.
30 V. S. Jérôme, docteur.

Nouvelle Lune le 3.
Premier Quartier le 10.
Pleine Lune le 17.
Dernier Quartier le 25.

Octobre.

1 S. S. Bavon, S. Rémi.
2 D. S. Léodegaire, évêque.
3 L. S. Gérard, abbé.
4 M. S. François d'Assise.
5 M. S. Placide, martyr.
6 J. S. Brunon, confesseur.
7 V. S. Marc, pape.
8 S. Ste Brigitte, veuve.
9 D. S. Denis et ses comp., m.
10 L. S. François de Borgia.
11 M. S. Gommaire, p. de Lier.
12 M. S. Wilfrid, év. d'Yorck.
13 J. S. Édouard, roi d'Angl.
14 V. S. Calixte, pape et mart.
15 S. Ste Thérèse, vierge.
16 D. S. Mummolin, évêque.
17 L. Ste Hedwige, veuve.
18 M. S. Luc, évangéliste.
19 M. S. Pierre d'Alcantara.
20 J. S. Jean de Kenti.
21 V. Ste Ursule et ses comp. m.
22 S. S. Mellon, évêque.
23 D. S. Jean de Capistran.
24 L. S. Raphaël, archange.
25 M. SS. Crépin et Crépinien.
26 M. S. Évariste, pape et m.
27 J. S. Frumence, apôtre.
28 V. SS. Simon et Jude, apôt.
29 S. Ste Ermelinde, vierge.
30 D. S. Foillan, mart.
31 L. S. Quentin, mart. *Jeûne.*

Nouvelle Lune le 2.
Premier quartier le 9.
Pleine Lune le 17.
Dernier Quartier le 25.

Digitized by Google

Novembre.

1 M. TOUSSAINT.
2 M. *Les trépassés.*
3 J. S. Hubert, év. de Liége.
4 V. S. Charles Borromée.
5 S. S. Zacharie, Sc Elisabeth.
6 D. S. Winoc, abbé.
7 L. S. Willebrord, év. d'Ut.
8 M. S. Godefroi, év. d'Am.
9 M. Déd. de l'égl. du Sauv. à R.
10 J. S. André Avellin.
11 V. S. Martin, év. de Tours.
12 S. S. Liévin, év. et mart.
13 D. S. Stanislas Kostka.
14 L. S. Albéric, év. d'Utrecht.
15 M. S. Léopold, confesseur.
16 M. S. Edmond, archevêq.
17 J. S. Grégoire Thaumatur.
18 V. Déd. de SS. Pier. et Paul.
19 S. Ste Élisabeth, duchesse.
20 D. S. Félix de Valois.
21 L. Présentation de la Vierge.
22 M. Ste Cécile, vierge et mar.
23 M. S. Clément I, pape et m.
24 J. S. Jean de la Croix.
25 V. Ste Catherine, v. et m.
26 S S. Albert de Louv., év.
27 D. *Avent.* S. Acaire, év.
28 L. S. Rufe, martyr.
29 M. S. Saturnin, martyr.
30 M. S. André, apôtre.

Nouvelle Lune le 1.
Premier Quartier le 8
Pleine Lune le 15.
Dernier Quartier le 23.
Nouvelle Lune le 30.

Décembre.

1 J. S. Éloi, év. de Noyon.
2 V. Ste Bibienne, v. et m.
3 S. S. François Xavier.
4 D. Ste Barbe, martyre.
5 L. S. Sabbas, abbé.
6 M. S. Nicolas, év. de Myre.
7 M. S. Ambroise, év. et doct.
8 J. Conception de la Vierge.
9 V. Ste Léocadie, v. et mart.
10 S. S. Melchiade, pape et m.
11 D. S. Damase, pape.
12 L. S. Valéry, abbé en Pic.
13 M. Ste Lucie, vierge et mart.
14 M. *Quat.-temps.* S. Spiridion.
15 J. S. Adon, arch. de Vien.
16 V. *Quat.-temps.* S. Eusèbe.
17 S. *Quat.-temps.* Ste Begge.
18 D. Expectation de la Vierge.
19 L. S. Némésion, martyr.
20 M. S. Philogone, évêque.
21 M. S. Thomas, apôtre.
22 J. S. Hungère, év. d'Utr.
23 V. Ste Victoire, vierge et m.
24 S. S. Lucien. *Jeûne.*
25 D. NOËL.
26 L. S. Étienne, premier m.
27 M. S. Jean, apôt. et évang.
28 M. SS. Innocents.
29 J. S. Thomas de Cantorb.
30 V. S. Sabin, évêq. et mart.
31 S. S. Sylvestre, pape.

Premier Quartier le 7.
Pleine Lune le 15.
Dernier Quartier le 23
Nouvelle Lune le 30.

Digitized by Google

Calendrier de l'Académie

Janvier. — Réunions de la commission administrative et des commissions spéciales des finances, pour arrêter les comptes; les commissions spéciales font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des recettes et dépenses pendant l'année écoulée.

Élection du Directeur dans les trois classes.

Élections des membres, associés et correspondants de la *Classe des Beaux-Arts.*

Février. — Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Lettres* doivent être remis avant le 1er du mois.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours ouverts par la *Classe des Lettres;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élections des membres, associés et correspondants de la *Classe des Lettres.*

Séance générale des trois classes pour régler les intérêts communs; élection des membres de la commission administrative de l'Académie.

Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses décernées.

Proclamation des résultats du *concours quinquennal de littérature française.*

Juin. — Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts* doivent être remis avant le 1er du mois.

Août. — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.

Digitized by Google

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Les mémoires destinés au concours ouvert par la *Classe des Sciences* doivent être remis avant le 20 du mois.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouvert par la *Classe des Beaux-Arts;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts;* distribution des récompenses décernées.

Décembre. — Nomination des commissions spéciales des finances pour la vérification des comptes de chaque classe.

Jugement des mémoires envoyés au concours ouverts par la *Classe des Sciences;* rédaction du programme pour le concours suivant.

Élections des membres, associés et correspondants de la *Classe des Sciences.*

Séance publique de la *Classe des Sciences;* distribution des récompenses décernées.

Les mémoires en réponse à la question du concours extraordinaire proposé par la *Classe des Sciences*, relative aux moyens de sauvetage dans les mines, doivent être remis avant le 31 du mois.

La première période quinquennale du *concours des sciences physiques et mathématiques* finit le 31 du mois.

Digitized by Google

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Aperçu historique.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire*, sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut avec le titre d'*Académie impériale et royale*, plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, le 13 avril 1773 (1).

(1) Voyez dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année, les différents documents relatifs à l'histoire de l'ancienne académie impériale et royale, qui y ont été insérés par M. Gachard, d'après les pièces retrouvées dans les archives de l'État.

Digitized by Google

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires sur les sciences et les lettres, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur l'utilité de la création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur de l'Académie, et le Gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, sépara définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts (2).

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

(2) Voyez dans les *Annuaires* de 1846 à 1850 les documents relatifs à la réorganisation de l'Académie.

Digitized by Google

Statuts organiques (1).

Art. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

Art. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

Art. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres en rapport avec les beaux-arts.

Art. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants régnicoles au plus.

A l'avenir la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe (2).

Art. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

(1) Adoptés par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Ce paragraphe a été ajouté par arrêté royal du 20 août 1847.

Digitized by Google

Art. 6. Pour devenir membre, il faut être Belge ou naturalisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur ne peut être choisi deux années de suite parmi les membres étrangers à la ville de Bruxelles (1).

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Le secrétaire perpétuel est choisi parmi les membres domiciliés à Bruxelles. Sa nomination est soumise au Roi.

(1) Les articles 10 et 13 ont été adoptés par l'arrêté royal du 1er juin 1848, qui modifie la rédaction primitive.

Digitized by Google

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

Art. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

Art. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

Art. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté des changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnée ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

Art. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a de plus une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés au concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

Art. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de mai, une séance générale pour régler entre elles les intérêts communs.

Art. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par

Digitized by Google

une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

Art. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

Art. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

Art. 23. Les dispositions qui précèdent formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

Digitized by Google

Règlement général (1).

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir : la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles, qui se composent de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande ; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants, se font, pour les classes des sciences et des lettres, une fois par an, la veille de la séance publique ; et, pour la classe des beaux-arts, à la séance du mois de janvier (2).

(1) Adopté par arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Cet article a été adopté par l'arrêté royal du 10 août 1852, qui modifie la rédaction primitive.

Digitized by Google

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'examen des titres des candidats.

Toutefois, on peut nommer en dehors de ces listes.

Art. 7. Il s'écoulera une séance au moins entre la présentation et la nomination.

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Digitized by Google

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, à savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre ;
La classe des lettres, au mois de mai ;
La classe des beaux-arts, au mois de septembre ;

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance ; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués aux membres de la manière suivante :

Un jeton aux membres qui habitent Bruxelles ou les environs ;

Deux jetons aux membres qui habitent de deux à dix lieues de distance de Bruxelles ;

Trois jetons aux membres qui habitent de dix à quinze lieues de distance de Bruxelles ;

Quatre jetons aux membres qui habitent à plus de dix-huit lieues de distance de Bruxelles.

Digitized by Google

Publications.

Art. 17 Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont

Digitized by Google

lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les corrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Digitized by Google

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression, est inséré dans les mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille, seront ou ne seront pas insérés dans le bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les bulletins de l'Académie, ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont, en outre, la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition)	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

Couverture non imprimée, in-4°, papier de pâte, le cent	fr.	3 00
» » in-8°		1 50
» imprimée, in-4°		5 00
» » in-8°		3 00
Brochure in-4°, avec planches, moins de 5 feuilles, le cent.		4 00
» » » plus de 5 feuilles		5 00
» in-8°, » moins de 5 feuilles		3 50
» » » plus de 5 feuilles		4 00

Digitized by Google

Art. 29. L'Académie a son lithographe; mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres lithographes, dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression, sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Art. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

Art. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

Art. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir

Digitized by Google

pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

Art. 37. Les mémoires qu'on destine au concours, doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise et être adressés au secrétaire de l'Académie, avant le 1er février.

Art. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels, sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction; et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Digitized by Google

Art. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Digitized by Google

Règlement intérieur de la classe des sciences (1).

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'Académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont

(1) Adopté par arrêté royal du 23 janvier 1847.

Digitized by Google

la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance suivante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard: 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe, soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

Digitized by Google

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion, ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions. Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Digitized by Google

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

(1) Adoptés par arrêté royal du 24 octobre 1849.

Digitized by Google

Règlement intérieur de la classe des lettres (1),

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants, des littérateurs et des personnages de distinction, étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en prévieudra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 26 janvier 1847.

Digitized by Google

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers. Il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont:

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques;

5° Législation, droit public et jurisprudence;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat,

Digitized by Google

à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;

2° Pour la discussion des articles réglementaires ;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapport sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Tous les deux ans, et dans l'ordre déterminé par le sort, chacun des membres ou correspondants communiquera à la classe un travail inédit, dont la lecture ne dépassera pas la durée d'une heure.

Ces lectures seront réparties entre les séances de manière qu'il n'y en ait jamais plus de deux par jour.

Les lectures obligatoires n'excluent pas les autres lectures.

Digitized by Google

Le bureau avertira deux mois à l'avance chaque membre ou correspondant de l'époque où il est appelé à communiquer son travail.

La convocation fera mention, pour chaque séance, des lectures qui seront faites en vertu de la présente disposition, du sujet des travaux qui seront lus et du nom des auteurs.

Articles additionnels (1).

Art. 1er. L'élection du directeur et celle de membre de la commission administrative ont lieu à la majorité absolue des suffrages.

Si, après deux tours de scrutin, personne n'a obtenu la majorité, il est procédé à un ballottage entre les membres qui ont réuni le plus de voix.

En cas de parité de suffrages, après ce dernier scrutin, le plus ancien membre est élu.

Art. 2. Dans les scrutins qui seront ouverts pour l'élection des membres de la commission des finances ou de toute autre commission que la classe jugera à propos de nommer, le membre le plus ancien, en cas d'égalité de voix, sera toujours préféré.

(1) Adoptés par arrêté royal du 23 mars 1849.

Digitized by Google

Règlement intérieur de la classe des beaux-arts (1).

---

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

(1) Adopté par arrêté royal du 27 octobre 1846.

Digitized by Google

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers.

Il a égard : 1° à la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement général) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce ;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles ;

Une sur l'architecture ;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de repré-

Digitized by Google

senter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Digitized by Google

Règlement de la bibliothèque de l'Académie (1).

Art. 1er. La bibliothèque est placée sous la surveillance et la direction de la commission administrative de l'Académie.

La conservation du dépôt est confiée au secrétaire perpétuel.

Art. 2. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont estampillés sur le titre, inscrits au catalogue et déposés à la bibliothèque.

L'annonce du dépôt se fait par la voie du *Bulletin de l'Académie*.

Art. 3. Les ouvrages nouvellement reçus sont déposés à l'époque des séances mensuelles des trois classes, pour pouvoir être examinés par les membres, et ne sont prêtés qu'après que cette inspection aura pu avoir lieu.

Art. 4. Tous les ouvrages de la bibliothèque sont, autant que possible, reliés.

Ils portent, sur la couverture, une marque distinctive indiquant qu'ils appartiennent à l'Académie royale de Belgique.

Art. 5. Le conservateur et les employés sont exclusivement chargés de rechercher les objets que les membres désirent consulter.

Art. 6. Les livres et autres objets sont prêtés contre reçu : on ne peut les garder pendant plus de trois mois;

(1) Adopté en séance générale des trois classes, le 7 mai 1850.

Digitized by Google

ceux qui seraient demandés, par un autre membre, seront restitués dans le mois de la demande.

Art. 7. Nul ne peut être détenteur de plus de dix volumes ou brochures à la fois.

Art. 8. La commission administrative peut, en tout temps, faire rentrer les objets empruntés à la bibliothèque.

Art. 9. Il est tenu un registre sur lequel sont indiqués la date de la sortie, celle de la rentrée, le nom de l'emprunteur et l'état dans lequel rentrent les objets prêtés.

Art. 10. Quiconque perd ou détériore un objet appartenant à la bibliothèque est tenu de le remplacer à ses frais.

Art. 11. L'on ne peut être admis à emprunter des objets appartenant à la bibliothèque qu'en se conformant aux dispositions du présent règlement.

Digitized by Google

Local provisoire destiné à l'Académie.

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et a venir, salut.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'Ancienne Cour.

Art. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteurs de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

Art. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

Art. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

Digitized by Google

Travaux spéciaux de l'Académie. — Adjonction de savants et de littérateurs.

Rapport au Roi.

SIRE,

Votre Majesté vient de réorganiser l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, et Elle a déterminé quelles seraient ses publications.

Ces publications comprennent les mémoires des membres, des associés, des correspondants; les mémoires couronnés et ceux des savants étrangers.

Ce cadre, Sire, est assez vaste, et, à en juger par le passé, l'Académie continuera à fournir dignement son contingent à notre édifice littéraire et scientifique.

Mais indépendamment de ces travaux, il en est d'autres, d'une haute importance, qui exigent le concours et les lumières d'un grand nombre de personnes. Tels seraient :

Une biographie nationale;

Une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

Enfin, la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de confier ces travaux à l'Académie, qui sera autorisée à s'adjoindre des savants et des littérateurs pris en dehors de son sein. Flattée de ce nouveau témoignage de la confiance du Gouvernement de Votre Majesté en ses lumières et en son zèle, elle y répondra dignement, et elle acquerra des nouveaux droits à la reconnaissance du pays, à l'estime du monde savant.

Le Ministre de l'intérieur,
SYLVAIN VAN DE WEYER.

Digitized by Google

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale ;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc. ;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

Art. 2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

Art. 3. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

Digitized by Google

PRIX QUINQUENNAUX D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE ET DE SCIENCES.

Prix quinquennal d'histoire.

Rapport au Roi.

SIRE,

Les études historiques sont cultivées en Belgique avec une espèce de prédilection. Il est permis de croire que l'action du Gouvernement n'est pas restée étrangère à ce fait et qu'il y a, au contraire, puissamment contribué. Ainsi la recherche et la publication des chroniques belges inédites, les soins donnés à la mise en ordre des dépôts des archives nationales, la publication des inventaires des archives, la création de la bibliothèque royale, les encouragements accordés aux bibliothèques communales et aux sociétés littéraires ou savantes locales, toutes ces mesures ont incontestablement servi à répandre et à faciliter la connaissance des sources historiques.

Naguère Votre Majesté a donné une preuve de sa sollicitude pour les travaux historiques, en instituant un prix spécial de trois mille francs en faveur de l'auteur de la meilleure histoire du règne des archiducs Albert et Isabelle.

J'ai l'honneur, Sire, de proposer à Votre Majesté une nouvelle mesure qui, j'ose le croire, sera accueillie avec

Digitized by Google

faveur par le public savant : c'est l'institution d'un prix quinquennal en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui sera publié durant chaque période de cinq années.

L'expérience prouve, Sire, qu'on obtient souvent, en laissant à chacun sa liberté d'action, des résultats plus satisfaisants qu'en traçant d'avance le cadre d'un travail. Ici, aucun point historique n'est désigné de préférence à un autre. Tout savant traitera le sujet vers lequel il se sentira attiré : tel cherchera à éclaircir les points encore obscurs de la constitution primitive de notre nationalité ; tel racontera nos luttes et nos dissensions au moyen âge ; tel autre enfin rapportera les événements qui, pour être plus récents, ne sont cependant qu'imparfaitement connus. L'érudition, la critique, le style, trouveront à la fois l'occasion de se produire et d'être appréciés.

Déjà plus d'une fois, Sire, l'idée de cette mesure a été suggérée. La meilleure occasion de la réaliser me semble être la réorganisation de l'Académie. C'est donc avec confiance que je soumets à Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

Digitized by Google

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Voulant donner un nouveau témoignage de Notre haute sollicitude pour les travaux relatifs à l'histoire de la Belgique, et exciter, en même temps, le zèle et l'émulation des savants qui se livrent à ces travaux ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

Art. 2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

Art. 3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

Art. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

Digitized by Google

Règlement pour le prix quinquennal d'histoire (1).

Art. 1er. La première période de cinq années prend cours du 1er janvier 1846, pour finir au 31 décembre 1850.

Art. 2. Tout ouvrage sur l'histoire nationale écrit en français, en flamand ou en latin, et publié en Belgique, sera admis au concours, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est belge de naissance ou naturalisé.

Art. 3. Les ouvrages dont il n'aurait été publié qu'une partie, antérieurement au 1er janvier 1846, seront admis au concours après leur achèvement.

Art. 4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donnera pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

Art. 5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres, nommé par le Roi, sur une liste double de présentation faite par la classe des lettres (2).

Cette nomination aura lieu au moins un mois avant l'expiration de chaque période quinquennale.

Art. 6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe des lettres qui suivra la période quinquennale.

(1) Approuvé par arrêté royal du 26 décembre 1848.

(2) La rédaction primitive de cet article a été modifiée conformément au second § de l'art. 5 de l'arrêté royal du 29 novembre 1851. (Voyez page 58.)

Digitized by Google

Prix quinquennaux de littérature et de sciences.

Rapport au Roi.

Sire,

Lorsque, en 1845, Votre Majesté donna de nouveaux statuts à l'Académie de Belgique, Elle rattacha à cette réorganisation l'institution d'un prix de cinq mille francs en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui serait publié durant chaque période de cinq années.

La fondation de ce prix quinquennal a été accueillie avec faveur. Tout ce qui peut tendre à encourager et à propager l'étude sérieuse de l'histoire nationale mérite au plus haut degré la sollicitude du gouvernement. Quelle que soit cependant son importance, l'histoire nationale ne forme pas seule le domaine intellectuel d'un peuple. Les lettres et les sciences, dans leurs nombreuses subdivisions, y occupent une large place. Or, les travaux littéraires et scientifiques proprement dits sont dignes aussi des encouragements de l'État. Il lui appartient de contribuer, par tous les moyens dont il dispose, au progrès des diverses branches des connaissances humaines. Les lettres et les sciences ont pris d'ailleurs, en Belgique, un essor assez remarquable pour apler l'attention prévoyante du gouvernement.

Je crois le moment venu de proposer à Votre Majesté de fonder cinq autres prix quinquennaux en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés, en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

Digitized by Google

1° Sciences morales et politiques;
2° Littérature française;
3° Littérature flamande;
4° Sciences physiques et mathématiques;
5° Sciences naturelles.

L'adjonction de la première catégorie se justifie par la tendance sérieuse de la plupart des travaux publiés par des auteurs belges. Il est incontestable que, après l'histoire nationale, c'est vers les sciences morales et politiques que se porte, de préférence, l'activité de nos écrivains. Cette prédilection est favorisée par le caractère éminemment libéral des institutions du pays. Aussi Votre Majesté a-t-elle cru nécessaire de rattacher, en 1845, les sciences morales et politiques aux autres attributions de la classe des lettres de l'Académie. L'institution d'un prix spécial sera sans doute accueillie avec gratitude par les esprits d'élite qui se sentent attirés vers l'étude de la philosophie, de la morale, de l'économie politique, de l'histoire générale, de la législation ancienne et moderne.

La littérature française et la littérature flamande, dans leurs formes diverses, seront également encouragées par des prix spéciaux. Quelle que soit la forme adoptée par les écrivains, quel que soit aussi le caractère de leurs œuvres, la palme sera naturellement accordée à celui qui, au mérite du fond, aura su joindre les plus grandes qualités du style.

Le gouvernement ne doit pas moins favoriser les efforts si utiles de ceux qui se livrent avec persévérance et avec succès à l'étude des sciences proprement dites. Il est équitable aussi de placer sur la même ligne les sciences naturelles et les sciences mathématiques et physiques.

Digitized by Google

Les principes, qui ont servi de base au règlement pour le prix quinquennal d'histoire, sont conservés. Le gouvernement se réserve, en outre, l'approbation des dispositions réglementaires qui lui seront soumises pour la composition des jurys et pour le jugement des ouvrages.

Cependant, Sire, il m'a paru nécessaire de stipuler que si aucun des ouvrages publiés durant la période quinquennale n'est jugé digne d'obtenir le prix intégralement, il pourra être fait des propositions au gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises pour l'allocation du grand prix. Cette modification n'a pas seulement pour but d'empêcher que le jury ne couronne des ouvrages médiocres, à défaut d'œuvres remarquables; elle doit encore avoir pour effet d'encourager des travaux qui, sans être réellement hors ligne, approcheraient cependant d'un certain degré de perfection.

Les dispositions que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté, assureront aux allocations votées pour l'encouragement des lettres et des sciences, une destination impartiale et élevée, et en les sanctionnant, Votre Majesté donnera un nouveau témoignage de sa sollicitude pour les intérêts moraux de la nation.

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

Digitized by Google

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu Notre arrêté du 1er décembre 1845, instituant un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans;

Revu Notre arrêté du 26 décembre 1848 qui approuve le règlement proposé par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, pour ledit concours;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1er. Indépendamment du prix fondé par l'arrêté précité, il est institué cinq prix quinquennaux, de cinq mille francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés, en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes :

1° Sciences morales et politiques;
2° Littérature française;
3° Littérature flamande;
4° Sciences physiques et mathématiques;
5° Sciences naturelles.

Art. 2. Le jugement des ouvrages est attribué à des jurys de sept membres, nommés par Nous, sur la proposition, à savoir : pour les trois premières catégories, par la classe des lettres; et pour les deux autres catégories, par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

Digitized by Google

Art. 3. Chaque classe soumettra à la sanction du gouvernement un projet de règlement qui déterminera, conformément aux principes posés dans le règlement pour le prix quinquennal d'histoire, les conditions auxquelles les prix seront décernés, et le mode qui sera observé pour la composition du jury et pour le jugement des ouvrages.

Art. 4. Les deux classes proposeront de commun accord l'ordre dans lequel seront appelées les différentes catégories désignées ci-dessus, de telle sorte que la première période quinquennale finisse le 31 décembre 1851.

Art. 5. Si aucun ouvrage n'est jugé digne d'obtenir le prix intégral, il pourra être fait des propositions au gouvernement pour la répartition de la somme entre les ouvrages qui se seront le plus rapprochés des conditions requises par l'allocation du grand prix.

Art. 6. L'article 2 de Notre arrêté précité du 1er décembre 1845, est rapporté.

Art. 7. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 6 juillet 1851.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

Digitized by Google

Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences.

Rapport au Roi.

SIRE,

Par arrêté du 6 juillet 1851, Votre Majesté a institué cinq prix quinquennaux, de 5,000 francs chacun, en faveur des meilleurs ouvrages qui auront été publiés en Belgique, par des auteurs belges, et qui se rattacheront à l'une des catégories suivantes : sciences morales et politiques ; littérature française ; littérature flamande ; sciences physiques et mathématiques ; sciences naturelles.

Votre Majesté s'était réservé l'approbation des dispositions réglementaires qui lui seraient soumises pour la composition des jurys, le jugement des ouvrages et l'ordre dans lequel seront appelées les différentes branches énoncées ci-dessus.

Une commission mixte, qui représentait la classe des sciences et la classe des lettres de l'Académie, a été chargée d'élaborer le règlement pour les prix quinquennaux. Le travail de cette commission a été ensuite adopté par les deux classes.

Ce projet reproduit, autant que la différence des matières le permettait, les dispositions et les termes du règlement du 26 décembre 1848, pour le prix quinquennal d'histoire.

Toutefois, l'Académie a pensé qu'il serait convenable que la nomination des jurys se fît sur une liste double de pré-

Digitized by Google

sentation. Ce principe devra être appliqué aussi à la composition du jury chargé de décerner le prix quinquennal d'histoire.

L'Académie aurait désiré pouvoir stipuler que les jurys seront invariablement composés, pour une partie, de membres étrangers à la compagnie. Mais elle a été arrêtée par cette considération qu'une disposition tendant à limiter la part respective des candidats à élire, soit parmi les académiciens, soit parmi les personnes étrangères à la compagnie, aurait pour effet de rendre les choix plus difficiles, et peut-être même d'exclure du nombre des juges les personnes véritablement compétentes; ce cas pourrait surtout se présenter pour certaines branches des sciences. Il a donc paru plus sage de ne pas limiter les choix par une mesure restrictive.

Quant à l'ordre adopté pour les différentes catégories successivement appelées à concourir, il a été établi par ce motif que les *sciences naturelles* forment la partie qui comprend, en ce moment, le plus grand nombre de travaux importants et, en outre, parce qu'il convient de faire alterner autant que possible les deux classes de l'Académie pour les prix à décerner par leur intermédiaire.

D'après ces considérations, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majeste les dispositions réglementaires proposées par l'Académie.

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

Digitized by Google

Arrêté royal.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu Notre arrêté du 6 juillet 1851 qui institue cinq prix quinquennaux, etc.;

Vu les articles 2, 3 et 4, dont la teneur suit, etc.;

Vu le projet de règlement pour les prix quinquennaux, présenté par les classes des sciences et des lettres de l'Académie;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

RÈGLEMENT POUR LES PRIX QUINQUENNAUX.

Art. 1er. Les concours pour les prix quinquennaux se succèdent d'année en année, dans l'ordre suivant :

Sciences naturelles;
Littérature française;
Sciences physiques et mathématiques;
Littérature flamande;
Sciences morales et politiques.

La première période de cinq années finira le 31 décembre 1851, pour les sciences naturelles; le 31 décembre 1852 pour la littérature française, et ainsi de suite.

Art. 2. Tout ouvrage sur une des branches énoncées dans l'article précédent, est admis au concours s'il est publié en Belgique, s'il est entièrement achevé et si l'auteur est Belge de naissance ou naturalisé.

Digitized by Google

Les ouvrages sur les sciences pourront être écrits en français, en flamand ou en latin.

Art. 3. Quelle que soit l'époque de la publication des premières parties d'un ouvrage, il est admis au concours de la période dans laquelle a paru la dernière partie.

Art. 4. L'édition nouvelle d'un ouvrage ne donne pas lieu à l'admission de celui-ci, à moins qu'il n'ait subi des changements ou des augmentations considérables.

Art. 5. Le jugement est attribué à un jury de sept membres nommés par Nous sur une liste double de présentation, faite par la classe des sciences pour les sciences naturelles, ainsi que pour les sciences mathématiques et physiques; et par la classe des lettres pour la littérature française, pour la littérature flamande et pour les sciences morales et politiques.

A l'avenir, le jury pour le prix quinquennal d'histoire sera également nommé sur une liste double de présentation, faite par la classe des lettres.

Art. 6. Les ouvrages des membres du jury ne peuvent faire l'objet de son examen.

Art. 7. Le jugement du jury sera proclamé dans la séance publique de la classe sur la proposition de laquelle le jury aura été nommé.

Art. 8. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 20 novembre 1851.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

Digitized by Google

PRIX PARTICULIER D'HISTOIRE LITTÉRAIRE,

Fondé par M. le baron DE STASSART.

Dans la séance de la classe des lettres de l'Académie, du 3 novembre 1851, M. le baron de Stassart a mis à la disposition de l'Académie un capital de deux mille seize francs en rentes sur l'État belge, pour fonder, au moyen des intérêts accumulés, un prix perpétuel qui, tout les six ans, à la suite d'un concours ouvert deux années d'avance, sera décerné, par la classe des lettres, à l'auteur d'une notice sur un Belge célèbre, pris alternativement parmi les historiens ou les littérateurs, les savants et les artistes. Lorsqu'il s'agira d'un savant, la classe des sciences, et lorsqu'il s'agira d'un artiste, la classe des beaux-arts sera priée d'adjoindre deux de ses membres aux commissaires de la classe des lettres pour l'examen des pièces.

La classe a accueilli avec reconnaissance cette noble initiative en faveur des lettres.

Digitized by Google

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

Organisation.

Arrêté royal (1).

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Considérant que tous les travaux qui ont pour objet de répandre des lumières sur l'histoire de la Belgique, méritent Notre sollicitude ;

Qu'ils doivent contribuer à la fois au développement du patriotisme et aux progrès des lettres;

Que, déjà, mû par ce motif, Nous avons ordonné la publication des catalogues des Archives de l'État et celles des documents intéressants pour l'histoire générale du royaume, qui existent tant dans ces Archives que dans les autres dépôts de titres du pays ;

Considérant que la mise au jour des chroniques belges inédites doit concourir puissamment au même but;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Une Commission est instituée à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites.

Cette Commission est composée de MM. De Gerlache, De Ram, le baron de Reiffenberg, Dewez, Gachard, Warnkœnig et J.-F. Willems (2).

(1) Voyez, p. 62, les modifications apportées par l'arrêté royal du 1er décembre 1845.

(2) Voyez, p. 87, les membres qui composent actuellement la Commission.

Digitized by Google

Art. 2. La Commission sera installée par Notre Ministre de l'intérieur (1).

Elle s'occupera, dans ses premières séances, de la rédaction d'un plan pour ses travaux, qu'elle soumettra à l'approbation de Notre dit Ministre.

Art. 3. Il sera mis à la disposition de la Commission, jusqu'à l'entier accomplissement de la tâche qui lui est confiée, une somme annuelle de cinq mille francs, destinée à couvrir les frais de toute nature qu'elle aura à supporter.

Cette somme sera prélevée sur le crédit alloué au budget du département de l'intérieur, pour l'encouragement des sciences et des lettres.

La Commission rendra compte de son emploi, chaque année, à Notre Ministre de l'intérieur (2).

Art. 4. Nous nous réservons d'accorder aux membres de la Commission telles distinctions et récompenses dont Nous les aurons jugés dignes.

Art. 5. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au Bulletin officiel.

Donné à Bruxelles, le 22 juillet 1834.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

(1) La séance d'installation eut lieu le 4 août 1834, à l'hôtel du Ministère de l'intérieur.

(2) Un arrêté royal en date du 8 décembre 1837, ordonne la formation d'une liste chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres imprimés concernant l'histoire de Belgique, et alloue un subside annuel de 4,000 francs pour subvenir aux frais nécessités par ce travail. Le règlement pour la confection de cette liste a été adopté par arrêté ministériel du 16 novembre 1838.

Digitized by Google

Arrêté royal qui fait rentrer la Commission royale d'histoire dans le sein de l'Académie.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu Notre arrêté de ce jour, portant réorganisation de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Revu Notre arrêté du 22 juillet 1834, instituant une Commission à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. La Commission prérappelée, dans sa formation actuelle et avec son budget spécial, est maintenue.

Elle rentre dans le sein de l'Académie, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications serviront de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

Digitized by Google

Bureau paléographique annexé à la Commission royale d'histoire.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et a venir, Salut.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est annexé à la Commission royale d'histoire et sous la haute direction de celle-ci, un bureau paléographique.

Art. 2. Ce bureau est chargé de satisfaire aux demandes qui lui seront faites tant par les administrations publiques que par les particuliers, et qui auront pour objet des transcriptions, des extraits, des analyses des textes, des traductions, des renseignements empruntés aux manuscrits et aux archives.

Art. 3. Le personnel se compose d'un chef de bureau et d'un certain nombre d'attachés (1).

Art. 4. Le chef du bureau, seul, est salarié; il est nommé par Nous et son traitement est fixé par l'arrêté de sa nomination.

Art. 5. Les attachés sont nommés par le Ministre de l'inté-

(1) Un arrêté du 30 janvier 1847 nomme M. Émile Gachet, chef du bureau paléographique. Par un autre arrêté du 8 septembre 1847, M. P. Gigot a été attaché au même bureau.

Digitized by Google

rieur ; ils doivent être au moins candidats en philosophie et lettres ; ils sont exercés dans l'interprétation des manuscrits, dans leur transcription, et généralement dans tout ce qui concerne la paléographie, surtout la paléographie nationale.

Art. 6. Les attachés n'ont point de traitement ; ils font gratuitement les copies et les recherches demandées par les départements ministériels pour le service de l'administration, mais celles qui sont exécutées pour des particuliers ou pour des institutions littéraires ou scientifiques, leur sont payées suivant un tarif à établir.

Art. 7. Le nombre des attachés ne pourra dépasser six, il sera pour commencer limité à deux et augmenté successivement suivant que les travaux du bureau en feront sentir la nécessité.

Art. 8. La Commission royale d'histoire proposera à Notre Ministre de l'intérieur les mesures réglementaires pour l'organisation du bureau (1).

Art. 9. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 30 janvier 1847.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Comte de Theux.

(1) Le règlement proposé par la Commission a été adopté par arrêté ministériel du 9 août 1847, et un arrêté royal du 14 février 1848, règle les frais de route et de séjour du chef et des attachés du bureau paléographique.

Digitized by Google

Règlement intérieur de la Commission royale d'histoire (1).

Art. 1er. La Commission, composée de sept membres, nommés par le Roi, choisit dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 2. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen, se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux d'après le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, conformément à l'art. 2 de l'arrêté royal du 22 juillet 1834, et s'aider mutuellement de leurs lumières et de leurs connaissances.

La Commission s'assemble extraordinairement, lorsque le président le juge convenable.

Art. 3. Le président met les matières en délibération, recueille les voix, et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le doyen d'âge.

Art. 4. Il est publié un Compte rendu ou Bulletin des séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée, et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication ne peut toutefois y être insérée, qu'après résolution prise par la Commission.

Le secrétaire est invité à continuer de placer, à la suite du compte rendu, un bulletin bibliographique, où seront

(1) Adopté par arrêté ministériel du 29 mars 1845.

Digitized by Google

mentionnées les publications relatives à l'histoire de la Belgique, faites dans le royaume et à l'étranger, mais sans y exprimer d'opinion sur le mérite de ces ouvrages.

Art. 5. La Commission étant instituée uniquement à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publications qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 6. Les règles de publication arrêtées dans les séances de la Commission du 4 et du 16 août 1834, et imprimées dans le recueil de ses Bulletins (Ier vol., pp. 4, 5 et 6), seront strictement observées. Chaque volume à publier ne dépassera pas 100 feuilles in-4°.

Art. 7. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, ne sera autorisée qu'après que le membre qui désirera en être chargé aura fait connaître, dans un rapport à la Commission, le plan qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal. L'impression commencera quand la copie d'un tiers de volume, au moins, pourra être livrée à l'imprimeur.

Art. 8. Les cartes et planches reconnues nécessaires, pour être jointes au texte des chroniques, ou de leurs appendices, ne seront confectionnées que lorsque la Commission en aura autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 9. Tous les mois, l'imprimeur adressera à chaque membre de la Commission, une bonne feuille de tout ce qu'il aura imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 10. Chaque membre reçoit un exemplaire sur grand papier et un exemplaire sur papier ordinaire, des volumes de la collection, ainsi que six exemplaires du Bulletin. Il

Digitized by Google

a droit, en outre, à vingt-cinq exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier (1).

Art. 11. La distribution et la mise en vente des volumes ne peuvent avoir lieu, en Belgique, que dix jours après leur présentation au Roi, leur remise aux membres de la Commission et leur envoi dans les pays étrangers.

Art. 12. Les employés attachés à la Commission, adressent au président, avant chaque assemblée trimestrielle, un rapport sur leurs travaux pendant le trimestre qui a précédé.

La Commission elle-même adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 13. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

Art. 14. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 15. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la Commission. Il en tient inventaire.

Art. 16. Les comptes sont vérifiés par le trésorier et visés par le président et par le secrétaire.

Ils sont transmis ensuite au Ministre de l'intérieur, qui en soigne la liquidation.

Cependant une somme à déterminer par le Ministre de

(1) Deux lettres du Ministre de l'intérieur, datées du 12 août et du 21 octobre 1847, 5e division, n° 2878, statuent que *tous les membres* de l'Académie seront gratifiés également des publications de la Commission.

Digitized by Google

l'intérieur pourra être mise annuellement à la disposition de la Commission pour faire face aux dépenses urgentes.

Il sera rendu un compte régulier de l'emploi de cette somme.

Art. 17. A l'avenir les ouvrages dont il sera fait hommage à la Commission, seront déposés à la Bibliothèque de l'Académie, à l'exception de ceux dont le commencement a été envoyé à la Bibliothèque royale, qui continuera à en recevoir la suite. Les titres de ces ouvrages et les noms des donateurs, seront insérés au Bulletin (1).

Art. 18. Pour les cas d'urgence et de moindre importance, ainsi que pour les travaux relatifs à la confection de la table chronologique des chartes imprimées, concernant l'histoire de la Belgique, les membres de la Commission domiciliés à Bruxelles, réunis à ceux qui s'y trouveraient temporairement, sont autorisés à prendre telles résolutions qu'ils jugeront convenir.

Il sera rendu compte à la Commission, dans son assemblée ordinaire suivante, de ce qui aura été fait en conséquence de la présente autorisation (2).

(1) Cet article a été adopté par l'arrêté royal du 8 juin 1847, qui modifie la rédaction primitive.

(2) Par lettre en date du 20 novembre 1846, M. le Ministre de l'intérieur a fait connaître que la correspondance officielle de la Commission royale d'histoire doit se faire par le Secrétaire perpétuel de l'Académie, conformément à l'art. 1er de l'arrêté royal du 1er décembre 1845. Le secrétaire de la Commission royale d'histoire reste chargé de la correspondance particulière entre les membres.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

Arrêté royal accordant la franchise de port.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu Notre arrêté en date du 8 novembre 1841, qui attribue la franchise de port à la correspondance officielle de l'Académie royale de médecine;

Considérant que, par des motifs analogues, il y a lieu d'accorder le même privilége à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles;

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Digitized by Google

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Notre Ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 22 décembre 1841.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des travaux publics,

L. DESMAISIÈRES.

NB. Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contre-signées par le membre, correspondant ou associé, qui fait l'envoi. De plus, les envois doivent être déposés au bureau de la poste; l'exemption n'a pas lieu pour les papiers qui seraient simplement jetés dans la boîte aux lettres.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

(Janvier 1853.)

LE ROI, PROTECTEUR.

M. le baron DE STASSART, président pour 1853.
» QUETELET, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE POUR 1853.

Le directeur de la classe des Sciences, M. STAS.
» » des Lettres, M. le baron DE STASSART.
» » des Beaux-Arts, M. ROELANDT.
Le Secrétaire perpétuel, M. QUETELET.
Le délégué de la classe des Sciences, M. DE HEMPTINNE.
» » des Lettres, M. LECLERCQ.
» » des Beaux-Arts, M. BRAEMT.

M. DE HEMPTINNE, trésorier de l'Académie.

Digitized by Google

CLASSE DES SCIENCES.

M. Stas, directeur.
» Edm. de Selys-Longchamps, vice-directeur.
» Quetelet, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section des sciences mathématiques et physiques (15 membres).

» Quetelet, A. J. L.; à Bruxelles. . .	Élu le 1er février	1820.
» Pagani, G. M.; à Louvain.	— 28 mars	1825.
» Timmermans, H. A.; à Gand. . . .	— 12 octobre	1833.
» De Hemptinne, A.; à Bruxelles. . .	— 7 mai	1834.
» Crahay, J. G.; à Louvain.	— 8 mai	1835.
» Martens, M.; à Louvain.	— 15 décem.	1835.
» Plateau, J.; à Gand.	— 15 décem.	1836.
» Delvaux, C.; à Liége	— 14 décem.	1841.
» Stas, J. S.; à Bruxelles	— id.	
» De Koninck, L. G.; à Liége . . .	— 15 décem.	1842.
» De Vaux, Ad.; à Bruxelles	— 16 décem.	1846
» Nerenburger, G. A.; à Bruxelles . .	— 15 décem.	1849.
» Melsens, H.; à Bruxelles	— 15 décem.	1850.
» Schaar, M.; à Gand.	— 15 décem.	1851.

. . . . . .

Section des sciences naturelles (15 membres).

M. D'Omalius d'Halloy, J. J.; à Halloy .	Nommé le 3 juillet	1816.
» Vandermaelen, P.; à Bruxelles. . .	Élu le 10 janvier	1829.
» Dumortier, B. C.; à Tournay . . .	— 2 mai	1829.

Digitized by Google

M. Sauveur, D.; à Bruxelles. . . . . Élu le 7 novem. 1829.
» Lejeune, A. L. S.; à Verviers . . . — 7 mai 1834.
» Wesmael, C.; à Bruxelles. . . . . — 15 décem. 1835.
» Dumont, A. H.; à Liége. . . . . — 15 décem. 1836.
» Cantraine, F.; à Gand. . . . . — id.
» Kickx, J.; à Gand . . . . . — 15 décem. 1837.
» Morren, Ch.; à Liége . . . . . — 7 mai 1838.
» Van Beneden, P. J.; à Louvain . . — 15 décem. 1842.
» Le baron de Selys-Longchamps, Edm.; à Liége. . . . . — 16 décem. 1846.
» Le vicomte Du Bus, B.; à Bruxelles. . — id.
» Nyst, H.; à Anvers. . . . . — 17 décem. 1847.
» Gluge, T.; à Bruxelles . . . . . — 15 décem. 1849.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. Galeotti, H.; à Bruxelles . . . . Élu le 7 mai 1841.
» Duprez, F.; à Gand. . . . . — 16 décem. 1846.
» Maus, M. H. J.; à Bruxelles . . . . — id.
» Meyer, A.; à Liége . . . . . — id.
» Brasseur, J. B.; à Liége . . . . . — 17 décem. 1847.
» Liagre, J. B.; à Bruxelles. . . . . — 15 décem. 1850.
» Donny, F.; à Gand. . . . . — id.
» Mareska, J.; à Gand . . . . . — 15 décem. 1851.
» Poelman, C.; à Gand . . . . . — id.

50 ASSOCIÉS.

Section des sciences mathématiques et physiques (25 associés).

M. Vène, A.; à Paris . . . . . Élu le 2 février 1824.
» Gergonne, F. D.; à Montpellier. . . — 8 mai 1824.
» Babbage, Ch.; à Londres. . . . . — 7 octobre 1826.
» Herschel, sir John F. W.; à Londres. — id.
» Barlow, P.; à Woolwich. . . . . — 10 novem. 1827.

Digitized by Google

M. South, sir James; à Londres. . . . . Élu le 10 novem. 1827.
» Sabine, Édouard; à Londres. . . . . — 2 février 1828.
» Chasles; à Paris. . . . . — 4 février 1829.
» Encke, J. F.; à Berlin. . . . . — 7 novem. 1829.
» Van Rees, R.; à Utrecht . . . . . — 6 mars 1830.
» Arago, D. F. J.; à Paris . . . . . — 5 avril 1834.
» Brewster, sir David; à Édimbourg. . — id.
» Crelle, A. L.; à Berlin. . . . . — id.
» Plana, J.; à Turin . . . . . — id.
» Matteucci, Ch.; à Pise . . . . . — 8 novem. 1834.
» Gauss, Ch. Fr.; à Goettingue. . . . — 14 décem. 1841.
» Bache, Alex. D.; à Washington . . . — 9 mai 1842.
» De la Rive, Aug.; à Genève. . . . — id.
» Fuss, P. H.; à St-Pétersbourg . . . — id.
» Dumas, J. B.; à Paris . . . . . — 17 décem. 1843.
» Faraday, Michel; à Londres . . . . — 17 décem. 1847.
» Lamarle, Ern.; à Gand . . . . . — id.
» Wheatstone, Ch.; à Londres . . . — 15 décem. 1849.
» Melloni, Macédoine; à Naples . . . — 15 décem. 1851.
» Liebig, Juste; à Giessen . . . . . — id.

Section des sciences naturelles (25 associés).

M. Le baron de Geer, J. W. L.; à Utrecht. Nommé le 3 juillet 1816.
» Vrolik, G.; à Amsterdam . . . . . — id.
» Moreau de Jonnès, Alex.; à Paris. . Élu le 21 mai 1825.
» Villermé, L. R.; à Paris. . . . . — 31 mars 1827.
» Bertoloni, Ant.; à Bologne. . . . — 6 octobre 1827.
» Granville, A. B.; à Londres. . . . — id.
» Barrat, John; à Grassinton-Moor. . — 1er mars 1828.
» Taylor, John; à Londres . . . . . — id.
» Blume, Ch. L.; à Leyde . . . . . — 2 mai 1829.
» Brown, Robert; à Londres. . . . . — 7 novem. 1829.
» Le baron de Humboldt, A.; à Berlin . — 3 avril 1830.

Digitized by Google

M. De Macedo; à Lisbonne	Élu le	15 décem. 1836.
» Decaisne, Jos.; à Paris.	—	id.
» Tiedemann, Fr.; à Heidelberg . . .	—	15 décem. 1837.
» Schwann, Ph.; à Liége.	—	14 décem. 1841.
» Spring, A.; à Liége	—	id.
» Bonaparte, Charles P., prince de Canino; à Rome	—	9 mai 1842.
» De Martius, Ch. Fr. Ph.; à Munich.	—	id.
» Lacordaire, Th.; à Liége.	—	15 décem. 1842.
» Sommé; à Anvers	—	9 mai 1843.
» De Buch, Léopold; à Berlin	—	17 décem. 1843.
» Owen, Richard; à Londres.	—	17 décem. 1847.
» De Beaumont, Élie; à Paris	—	id.
» Edwards, Henri Milne; à Paris . . .	—	15 décem. 1850.
» Muller, Jean; à Berlin.	—	15 décem. 1851.

Digitized by Google

CLASSE DES LETTRES.

M. le baron DE STASSART, directeur.
» le chanoine DE RAM, vice-directeur.
» QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

La section des lettres et celle des sciences morales et politiques réunies.

M. Le chevalier MARCHAL, J.; à Bruxelles.	Élu le	4 février	1829.
» STEUR, Ch.; à Gand.	—	5 décem.	1829.
» Le baron DE GERLACHE, E. C.; à Brux.	—	12 octobre	1833.
» Le baron DE STASSART, G. J. A.; à Bruxelles.	—	id.	
» GRANDGAGNAGE, F. C. J.; à Liége . .	—	7 mars	1835.
» Le chanoine DE SMET, J. J.; à Gand .	—	6 juin	1835.
» Le chanoine DE RAM, P. F. X.; à Louvain.	—	15 décem.	1837.
» ROULEZ, J. E. G.; à Gand.	—	id.	
» LESBROUSSART, Ph.; à Bruxelles . .	—	7 mai	1838
» MOKE, H. G.; à Gand	—	7 mai	1840.
» NOTHOMB, J. B.; à Bruxelles. . . .	—	id.	
» VAN DE WEYER, Sylvain; à Londres .	—	id.	
» GACHARD, L. P.; à Bruxelles. . . .	—	9 mai	1842.
» QUETELET, A. J. L.; à Bruxelles . .	Nommé le	1er déc.	1845.
» VAN PRAET, Jules; à Bruxelles . . .	Élu le	10 janvier	1846.
» BORGNET, A.; à Liége	—	id.	
» Le baron DE St-GENOIS, Jules; à Gand.	—	id.	
» DAVID, J. B.; à Louvain	—	id.	
» VAN MEENEN, P.-F.; à Bruxelles. . .	—	id.	
» DE VAUX, Paul; à Bruxelles	—	id.	
» DE DECKER, P. J. F.; à Bruxelles. . .	—	id.	

Digitized by Google

M. Schayes, A. G. B.; à Bruxelles . . .	Élu le	11 janvier	1847.
» Snellaert, F. A.; à Gand.	—	id.	
» L'abbé Carton, C.; à Bruges	—	id.	
» Haus, J. J.; à Gand.	—	id.	
» Bormans, J. H.; à Liége.	—	id.	
» Leclercq, M. N. J.; à Bruxelles . .	—	17 mai	1847.
» Polain, L.; à Liége.	—	7 mai	1849.
» Baguet, F. N. J. G.; à Louvain. . .	—	6 mai	1850.
» Dewitte, J.; à Anvers.	—	6 mai	1851.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. Bernard, Ph.; à Bruxelles.	Élu le	9 mai	1842.
» Gruyer, Louis; à Bruxelles	—	10 janvier	1846.
» Faider, Ch.; à Bruxelles	—	id.	
» Ducpetiaux, Ed.; à Bruxelles . . .	—	11 janvier	1847.
» Arendt, G. A.; à Louvain.	—	id.	
» Serrure, C. P.; à Gand	—	id.	
» Mathieu, Adolphe; à Mons	—	6 mai	1850.
» Kervyn de Lettenhove, F.; à Bruges.	—	id.	
» Chalon, R.; à Bruxelles	—	6 mai	1851.

50 ASSOCIÉS.

M. Le duc d'Ursel, C.; à Bruxelles . .	Nommé le	3 juillet	1816.
» Van Lennep, D. J.; à Amsterdam. .	—	id.	
» De Moléon, J. G. V.; à Paris . . .	Élu le	14 octobre	1820.
» Lenormand, L. Séb.; à Paris. . . .	—	id.	
» De la Fontaine; à Luxembourg . .	—	23 décem.	1822.
» Muller; à Trèves	—	id.	
» Wittenbach; à Trèves.	—	id.	
» Van Ewyck, D. J.; à Bois-le-Duc .	—	4 février	1826.

Digitized by Google

M De Jonge, J. C.; à La Haye. . . .	Élu le	1er avril 1826.
» Cousin, Victor; à Paris.	—	6 octobre 1827.
» Cooper, C. P.; à Londres.	—	5 avril 1834.
» Leglay, A.; à Lille.	—	id.
» Blondeau, J. B. A. H.; à Paris . . .	—	15 décem. 1836.
» Mone, J.; à Carlsruhe	—	7 mai 1840.
» Groen van Prinsterer; à La Haye .	—	15 décem. 1840.
» Lenormant, Charles; à Paris. . . .	—	14 décem. 1841.
» Le vicomte de Santarem; à Lisbonne .	—	15 décem. 1842.
» L'abbé Gazzera, C.; à Turin . . .	—	id.
» Grimm, Jacques; à Berlin.	—	id.
S. E. le cardinal Mai, A.; à Rome . . .	—	id.
M. Philips; à Munich	—	id.
» Raoul-Rochette, D.; à Paris . . .	—	17 décem. 1843.
» Dinaux, Arthur; à Valenciennes. . .	—	9 février 1846.
» Ellis, sir Henry; à Londres	—	id.
» Guizot, F. P. G.; à Paris.	—	id.
» Hallam, Henry; à Londres	—	id.
» Mignet, F. A. A.; à Paris.	—	id.
» Rafn; à Copenhague.	—	id.
» Ramon de la Sagra; à Madrid . . .	—	id.
» Ranke; à Berlin	—	id.
» Salva, Miguel; à Madrid	—	id.
» Warnkoenig; à Tubingue	—	id.
» Le baron de Hammer-Purgstal; à Vienne.	—	11 janvier 1847.
» Le baron Dupin, Charles; à Paris . .	—	id.
» Hermann, Ch. Fr.; à Goettingue. . .	—	id.
» Hurter; à Vienne	—	id.
» Leemans; à Leyde	—	id.
» Mittermaier; à Heidelberg	—	id.
» Pertz; à Berlin	—	id.
» Ritter, Ch.; à Berlin	—	id.
» Manzoni; à Milan	—	17 mai 1847.

Digitized by Google

M. Panofka ; à Berlin	Élu le 7	mai 1849.
» Nolet de Brauwere van Steeland, à Bruxelles	—	id.
» De Bonnechose, Em. ; à Bruxelles . .	—	id.
» Wrewell, W. ; à Cambridge	—	id.
» Nassau-Senior ; à Londres	—	id.
» le duc de Caraman ; à Paris	—	id.
» Dureau de la Malle, A.J.C.A. ; à Paris.	—	6 mai 1851.
» le comte de Laborde, Léon ; à Paris. .	—	id.

. . . . . .

Digitized by Google

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

M. ROELANDT, directeur.
» NAVEZ, vice-directeur.
» QUETELET, secrétaire perpétuel.

---

30 MEMBRES.

Section de Peinture :

M. DE KEYZER, N.; à Anvers	Nommé le 1er déc. 1845.	
» GALLAIT, Louis; à Bruxelles	—	id.
» LEYS, H.; à Anvers	—	id.
» MADOU, Jean; à Bruxelles.	—	id.
» NAVEZ, F. J.; à Bruxelles.	—	id.
» VERBOECKHOVEN, Eugène; à Bruxelles .	—	id.
» Le baron WAPPERS, G.; à Anvers . .	—	id.
» DE BRAEKELEER, F.; à Anvers . . .	Élu le 8 janvier 1847.	
» VAN EYCKEN, J.; à Bruxelles. . . .	— 22 sept. 1848.	

Section de Sculpture :

M. GEEFS, Guillaume; à Bruxelles . . .	Nommé le 1er déc. 1845.	
» SIMONIS, Eugène; à Bruxelles	—	id.
» GEEFS, Joseph; à Anvers	Élu le 9 janvier 1846.	
» FRAIKIN; à Bruxelles	— 8 janvier 1847.	

Section de Gravure :

M. BRAEMT, J. P.; à Bruxelles	Nommé le 1er déc. 1845.	
» CORR, Érin; à Anvers	Élu le 9 janvier 1846.	

Digitized by Google

Section d'Architecture :

M. Roelandt, L.; à Gand. . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Suys, T. F.; à Bruxelles . . . . . — id.
» Partoes, H. L. F.; à Bruxelles . . . — 8 janvier 1847.
» Renard, B.; à Tournay . . . . . — 22 sept. 1852.

Section de Musique :

M. De Bériot, Ch.; à Bruxelles . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Fétis, F.; à Bruxelles . . . . . — id.
» Hanssens, Ch. L.; à Bruxelles . . . — id.
» Vieuxtemps, H.; à Bruxelles . . . — id.
» Snel, F.; à Bruxelles . . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Section des Sciences et des Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Alvin, Louis; à Bruxelles. . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Quetelet, A. J. L; à Bruxelles . . . — id.
» Van Hasselt, André; à Bruxelles . . — id.
» Buschmann, Ernest; à Anvers . . . Élu le 9 janvier 1846.
» Baron, A. A.; à Liége. . . . . — 8 janvier 1847.
» Fétis, Ed.; à Bruxelles . . . . . — id.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Pour la Peinture :

M De Biefve, Édouard; à Bruxelles . . Élu le 9 janvier 1846.
» Dyckmans; à Anvers . . . . . — 8 janvier 1847.

Digitized by Google

Pour la Sculpture :

M. Jehotte, Louis; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.
» Geerts; à Louvain . . . . . — 8 janvier 1847.

Pour la Gravure :

M. Jouvenel, A.; à Bruxelles. . . . . Élu le 8 janvier 1847.
» Verswyvel, Michel; à Anvers . . . — 22 sept. 1852.

Pour l'Architecture :

M. Balat, Alph.; à Bruxelles. . . . . Élu le 13 janvier 1853.

Pour la Musique .

M. Bosselet, C. F.; à Bruxelles. . . . Élu le 22 sept. 1852.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. De Busscher, Edm.; à Gand. . . . Élu le 22 sept. 1852.

50 associés.

Pour la Peinture :

M. Varnet, Horace; à Paris. . . . . Élu le 6 février 1846.
» Scheffer, Ary; à Paris . . . . . — id.
» Cornelius, P.; à Berlin. . . . . — id.
» De la Roche, Paul; à Paris . . . . — id.
» Landseer; à Londres. . . . . — id.

Digitized by Google

M. KAULBACH, W.; à Munich . . . . . Élu le 6 février 1846.
» INGRES, J.; à Paris. . . . . — 8 janvier 1847.
» CALAME, A.; à Genève . . . . . — id.
» BECKER, J.; à Francfort . . . . . — id.
» HAGHE; à Londres. . . . . — id.
» SCHNETZ, J. V.; à Paris . . . . . — 22 sept. 1852.

Pour la Sculpture :

M. RAUCH; à Berlin . . . . . Élu le 6 février 1846.
» RUDE, F.; à Paris . . . . . — id.
» DAVID, P. J., d'Angers; à Paris . . . — 8 janvier 1847.
» TENERANI, Pierre; à Rome . . . . . — id.
» DUMONT, A. A.; à Paris . . . . . — 22 sept. 1852.
» le comte DE NIEUWERKERKE; à Paris. . — id.
» ROYER; à Amsterdam. . . . . — id.
» FINELLI; à Rome . . . . . — 13 janvier 1853.

Pour la Gravure :

M. le bon BOUCHER-DESNOYERS, A. G. L.; à Paris. Élu le 6 février 1846.
» FORSTER, François; à Paris . . . . . — id.
» BARRE, père; à Paris . . . . . — id.
» HENRIQUEL DUPONT, L. P.; à Paris . . — 8 janvier 1847.
» CALAMATTA, L.; à Bruxelles . . . . — id.
» TOSCHI, Paul; à Parme . . . . . — id.
» BOVY, Ant.; à Paris . . . . . — id.
» PISTRUCCI, Benedetto; à Londres . . . — 22 sept. 1852.

Pour l'Architecture :

M. FONTAINE, P. F. L.; à Paris . . . . Élu le 6 février 1846.
» DONALDSON, Thom.; à Londres . . . — id.
» VON KLEINZE, Léon; à Munich . . . — id.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMMISSION DE L'ACADÉMIE

la rédaction d'une Biographie nationale.

—

l'Académie.
pétuel.

	délégué de	la classe des Sciences.	
ERLACHE,	id.	id.	id.
EASSART,	id.	id.	des Lettres.
	id.	id.	id.
	id.	id.	des Beaux-Arts.
	id.	id.	id.

COMMISSIONS DES CLASSES.

—

...ES. — *Commission des Finances.*

...ON.

...ste B. Du Bus.

...SEDEN.

...EL.

...ES. — *Commission pour la littérature flamande.*

... président.

...ART, secrétaire.

...N.

... CARTON.

...KER.

Digitized by Google

M. Caristie, Aug.; à Paris	Élu le 8 janvier 1847.
» Barry, Ch.; à Londres	— id.
» Stüler, A.; à Berlin	— id.
» Cockerell, C. R.; à Londres	— 22 sept. 1852.

Pour la Musique :

M. Rossini; à Bologne	Élu le 6 février 1846.
» Meyerbeer, Giacomo; à Berlin. . . .	— id.
» Auber, D. F. E.; à Paris	— id.
» Daussoigne-Méhul, J.; à Liége . . .	— id.
» Halèvy, Jacques-F.; à Paris	— 8 janvier 1847.
» Spohr; à Cassel.	— id.
» Lachner; à Munich	— id.
» Mercadente; à Naples	— 22 sept. 1852.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Bock, C. P.; à Bruxelles	Élu le 6 février 1846.
» Passavant, J. D.; à Francfort. . . .	— id.
» Waagen, Gust.; à Berlin	— 8 janvier 1847.
» De Coussemaker; à Dunkerque	— id.
» Avellino; à Naples	— id.
» Gerhard, Ed.; à Berlin	— id.
» De Caumont, A.; à Caen	— 22 sept. 1848.
» Duchesne, aîné; à Paris	— 22 sept. 1852.

Digitized by Google

COMMISSION DE L'ACADÉMIE

pour la rédaction d'une Biographie nationale.

Le Président de l'Académie.
Le Secrétaire perpétuel.

M. Kickx,	délégué de la classe des Sciences.		
» Morren,	id.	id.	id.
» Le baron de Gerlache,	id.	id.	des Lettres.
» Le baron de Stassart,	id.	id.	id.
» F. Fétis,	id.	id.	des Beaux-Arts.
» Van Hasselt,	id.	id.	id.

COMMISSIONS DES CLASSES.

Classe des Sciences. — *Commission des Finances.*

M. De Vaux.
» Le vicomte B. Du Bus.
» Stas.
» Van Beneden.
» Wesmael.

Classe des Lettres. — *Commission pour la littérature flamande.*

M. David, président.
» Snellaert, secrétaire.
» Bormans.
» L'abbé Carton.
» De Decker.

Digitized by Google

Classe des lettres. — *Commission des Finances.*

M. De Decker.
» Gachard.
» Leclercq.
» Marchal.
» Van Meenen.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique.*

M. Quetelet, président.
» Van Hasselt, secrétaire.
» Alvin.
» Bock.
» F. Fétis.
» Schayes.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission pour les inscriptions des monuments.*

M. Alvin.
» Baron.
» De Ram.
» Ed. Fétis.
» Quetelet.
» Schayes.
» Van Hasselt.

Classe des Beaux-Arts. — *Commission des Finances.*

M. Ed. Fétis.
» Fraikin.
» G. Geefs.
» F. Snel.
» Van Hasselt.

Digitized by Google

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

pour la publication des Chroniques inédites.

M. Le baron DE GERLACHE, président.
» GACHARD, secrétaire-trésorier.
» Le chanoine DE RAM.
» Le chanoine DE SMET.
» DUMORTIER.
» BORMANS.
» BORGNET.

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES, ASSOCIÉS ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE HABITANT BRUXELLES OU SES FAUBOURGS.

—

M. Alvin, rue de la Charité, 47, à St-Josse-ten-Noode.
» Balat, plaine Ste-Gudule, 9.
» Bernard, chaussée de Vleurgat, 97, à Ixelles.
» Bock, rue du Trône, 23, à Ixelles.
» Bosselet, rue St-Philippe, 66, à St-Josse-ten-Noode.
» Brasseur, rue St-Alphonse, 60, à St-Josse-ten-Noode.
» Calamatta, Grand-Sablon, 11.
» Chalon, rue de la Senne, 24.
» De Bievre, rue de Ruysbroeck, 88.
» De Gerlache (baron), chaussée d'Ixelles, 27, à Ixelles.
» De Hemptinne, rue des Fripiers, 44.
» De Stassart (baron), rue Montoyer, 15, à Ixelles.
» De Vaux (Ad.), rue du Trône, 70, à Ixelles.
» Devaux (P.), boulevard de Waterloo, 38.
» Du Bus (vicomte B.), rue du Meridien, 10, à St-Josse-ten-Noode.
» Ducpetiaux, rue des Arts, 22, à St-Josse-ten-Noode.
» D'Ursel (duc C.), Marché-au-Bois, 28.
» Faider, au Ministère de la Justice, rue de la Régence, 3.
» Fétis (Ed.), chaussée de Wavre, 22, à Ixelles.
» Fétis (F.), rue des Sablons, 25.
» Fraikin, chaussée de Schaerbeek, 178, à Schaerbeek.
» Gachard, rue de la Paille, 14.
» Galeotti, rue de la Limite, 92, à St-Josse-ten-Noode.
» Gallait, rue des Palais, 80, à Schaerbeek.
» Geeve (G.), rue des Palais, 18, à Schaerbeek.
» Gluge, rue Royale, 189.
» Gruyer, rue de Ruysbroeck, 98.
» Hanssens, chemin de ronde, 7, à Molenbeek-St-Jean.

Digitized by Google

M. Jerotte, rue des Arts, 51, à St-Josse-ten-Noode.
» Jouvenel, rue de la Senne, 18.
» Leclercq, rue Royale, 208.
» Lesbroussart, chaussée d'Ixelles, 111, à Ixelles.
» Liagre, rue Marcelis, 61, à Ixelles.
» Madou, rue de la Limite, 4, à St-Josse-ten-Noode.
» Marchal, rue Rogier, 8, à Schaerbeek.
» Mathieu, rue Jourdan, 54bis, au Quartier-Louise.
» Melsens, rue Léopold, 13.
» Navez, rue Royale, 35.
» Nerenburger, rue Royale extérieure, 180.
» Nolet de Brauwere Van Steeland, rue du Prince Royal, 42, à Ixelles.
» Partoes, rue de Laeken, 56.
» Quetelet, à l'Observatoire.
» Sauveur, rue du Bois-Sauvage, 2.
» Schayes, place des Wallons, 13.
» Simonis, chaussée de Jette, à Koekelberg.
» Snel, rue de Louvain, 110.
» Stas, rue Joncker, 41, au Quartier-Louise.
» Suys, rue de l'Équateur, 1
» Vandermaelen, à l'Établissement géographique, à Molenbeek-St-Jean.
» Van Eycken, place de la Chancellerie, 5.
» Van Hasselt, rue St-Paul, 34, à St-Josse-ten-Noode.
» Van Meenen, boulevard de Waterloo, 33.
» Van Praet, au Palais du Roi.
» Verboeckhoven (Eug.), chaussée de Schaerbeek, 180, à Schaerbeek.
» Wesmael, rue de la Rivière, 26, à St-Josse-ten-Noode.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Classe des Sciences.

KESTELOOT, J.-L., membre, décédé le 5 juillet 1852.

Classe des Beaux-Arts.

SPONTINI, G.-L.-P., associé, décédé le 24 janvier 1851.
PRADIER, James, associé, décédé le 5 juin 1852.
RAMEY, Jules-Etienne, associé, décédé le 29 octobre 1852.

Classe des Lettres.

GIOBERTI, Vincent, associé, décédé le 25 octobre 1852.

Digitized by Google

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

NOTICE SUR CORNEILLE-FRANÇOIS DE NÉLIS,

ÉVÊQUE D'ANVERS ET MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES
ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES,

Né à Malines, le 5 juin 1736, mort dans un couvent de Camaldules, entre Florence et Parme, le 21 août 1796.

« Si les premiers talents littéraires peuvent remplir glorieusement les premières places de leur patrie, à Dieu ne plaise que je leur conseille jamais d'envier ces places. Dans une carrière étrangère à leurs mœurs, les gens de lettres n'ont que les maux de l'ambition sans en avoir les plaisirs. Plus délicats que les autres hommes, combien ne sont-ils pas blessés à chaque heure de la journée! que d'horribles choses pour eux à dévorer! avec quels personnages ne sont-ils pas obligés de vivre et même de sourire! en butte à la jalousie que font toujours naître les vrais talents, ils sont nécessairement exposés aux calomnies et aux dénonciations de toutes les espèces; ils trouvent des écueils jusque dans la franchise, la simplicité ou l'élévation de leur caractère; leurs vertus leur font plus de mal que des vices, et

Digitized by Google

leur génie même les précipite dans des piéges qu'éviterait la médiocrité (1) »

Ces conseils si sages, qu'adresse Châteaubriand aux littérateurs, et que sans doute il puisait dans sa propre expérience, je me les suis rappelés à propos du savant prélat dont je vais sommairement retracer la vie, Corneille-François de Nélis, évêque d'Anvers, chez qui deux passions paraissent avoir été constamment aux prises, l'amour de l'étude ou la philosophie et l'ambition, de manière à l'empêcher d'obtenir, comme homme d'État et comme écrivain, la réputation qu'il se serait acquise s'il avait dirigé toutes les ressources de son intelligence vers un seul but. C'est surtout dans un manuscrit intitulé : *Règlement de vie* (2), dont la première page porte la date du 5 juin 1785, et la dernière, celle du 4 septembre 1790, qu'on remarque une âme en proie à des combats sans cesse provoqués par une conscience délicate, par une piété sincère. Afin de mettre nos lecteurs à même d'en juger, nous citerons quelques lignes écrites à cette date du 4 septembre de l'année des grandes agitations politiques, 1790 : « Que le jour d'hier et le jour d'aujourd'hui ont été malheureux pour moi, ô mon Dieu ! je ne suis donc que cela pour vous après tous vos bienfaits? et cela s'appelle vous aimer, seule beauté digne de tous nos regards. Hélas ! je ne sais où me cacher devant les vôtres ! que ne puis-je trouver une grotte pour pleurer sans cesse sur moi et sur le monde, comme les saints dont on fait la fête aujourd'hui ! Au moins, et voilà la résolution de ce jour : bénis-là, ô mon Dieu !

(1) *Mélanges littéraires*. Réponse à un article (de M. de Baure) inséré dans la *Gazette de France* du 27 avril 1806.

(2) Je possède, dans ma bibliothèque, une copie de ce précieux manuscrit.

Digitized by Google

Au moins j'emploierai le reste de ma vie, sans en retrancher un seul jour, à faire pénitence devant vous; et à n'avoir de désir de conversation que dans le ciel, dans cet ordre de choses éternelles et intellectuelles pour lesquelles je suis fait et acheté par mon Dieu. » Puis viennent les privations à s'imposer, parmi lesquelles figure le jeu que le prélat s'accuse de trop aimer.

Corneille-François de Nélis naquit à Malines, le 5 juin 1736, d'un avocat au grand conseil. Sa famille ne fut pas anoblie par Marie-Thérèse, comme je le disais dans sa notice pour la *Biographie universelle,* induit en erreur par des renseignements inexacts; mais un de ses frères, Jean-Charles de Nélis obtint, le 27 août 1786, des lettres patentes de *confirmation de noblesse et d'anoblissement de nouveau, pour autant que de besoin, et de chevalier héréditaire, avec décoration d'armoiries.* C'est sans doute cette prétention à l'origine nobiliaire qui fit adopter, par Nélis, la particule aristocratique devant son nom, lorsqu'il se vit lancé dans le grand monde. Il ne la prenait pas, en 1765, comme l'indiquent suffisamment les ouvrages publiés à cette époque. Quoi qu'il en soit, ses humanités achevées dans le collége des Oratoriens de Malines, il suivit si brillamment les cours de philosophie à l'Université de Louvain que, le 21 octobre 1753, on le proclama premier (*primus*), ce qui lui valut, suivant l'usage établi, les honneurs du triomphe dans sa ville natale; il n'avait encore que dix-sept ans; il s'agissait de se décider entre l'état ecclésiastique et le barreau. L'état ecclésiastique, qui devait le conduire plus rapidement à tous les honneurs, obtint la préférence. Malgré son jeune âge et quoiqu'il n'eût pas encore complété ses études théologiques, l'Université lui confia la présidence d'un de ses colléges, en 1757 et la direction de sa bibliothèque, en 1758.

Digitized by Google

Il fut presque en même temps pourvu d'une prébende de l'église collégiale de Saint-Pierre à Louvain. Il s'occupa des devoirs de sa nouvelle position avec un zèle sans égal. Le ministre comte de Cobenzl et le chef-président comte de Neny, qui goûtaient beaucoup sa conversation, vive, piquante, enjouée, et ses manières pleines de distinction, se plurent à seconder ses projets. Sur ses instances, un décret du 3 janvier 1759 prescrivit le dépôt, à la bibliothèque de l'Université de Louvain, d'un exemplaire de chaque livre qui s'imprimerait en Belgique. Il mit sur un pied convenable aussi la typographie académique, et, désireux de faire jouir le public de richesses littéraires auxquelles un petit nombre de privilégiés pouvaient avoir accès, il se fit autoriser à publier divers ouvrages inédits ou devenus fort rares. Il commença par donner ses soins aux lettres de Joachim Hopperus en réponse à celles de Viglius (1); il fit paraître également des opuscules d'Orpius, de Castellanus et de Puteanus, avec des notes fort louées par Van Hulthem, qui possédait cette collection restée incomplète (elle se compose de 192 pages in-8°). Quelques-unes de ses productions littéraires : *Fragments sur les principes du vrai bonheur, Alexis, fragment d'institution d'un prince*, etc., datent de la même époque. Le crédit de Nélis à la cour de Bruxelles et la supériorité de son mérite lui firent, selon l'usage de tous les temps, beaucoup d'envieux. Les tracasseries ne lui furent pas épargnées; les lettres anonymes l'assaillirent de toutes parts, et l'un de ses

(1) *Joachimi Hopperi Epistolae ad Viglium ab Ayta Zuichemum sanctioris consilii praesidem. Edente nunc primum ex epistolis autographis, Corn. P. Nelis. Lovanii, typ. acad.*, 1765, in-4°. Deux libraires d'Utrecht (B. Wild et J. Atheer), qui s'étaient procuré tous les exemplaires non vendus, les livrèrent au public avec un nouveau titre portant la date de 1802.

Digitized by Google

honorables confrères lui décocha, bien entendu sans se nommer, une satire intitulée : *Les deux Chrysippes, ou le stoïcien démasqué, roman comique pour servir d'introduction à l'Essai de paraphrase de la nouvelle apocalypse du nouvel apôtre de l'amour de Dieu, connu sur le nom de :* FRAGMENT SUR LES PRINCIPES DU VRAI BONHEUR, DISCOURS A LYSIMAQUE; Leyden (Louvain, 1763), in-8°. Nélis, pour s'en consoler, vécut avec les philosophes de l'antiquité. Platon, Aristote, Plutarque et Cicéron devinrent les objets de ses études spéciales. Il ne négligeait cependant pas ses protecteurs. Le comte de Cobenzl résolut de lui procurer une position plus indépendante, et, dès l'année 1765, un canonicat de Tournai, qui ne valait pas moins de 6,000 florins de Brabant, lui fut conféré. Son évêque ne tarda point à le nommer grand-vicaire, ce qui le fit admettre aux états du Tournaisis qu'il présida pendant plusieurs années. Cela ne l'empêchait pas de résider presque toujours à Bruxelles. Bien accueilli par le prince Charles de Lorraine, consulté par le Gouvernement sur tout ce qui concernait les sciences, les lettres et les arts, il était lui-même courtisé par tous ceux qui recherchaient les faveurs de la cour.

L'empereur François Ier mourut cette même année 1765, le 18 août. Nélis, le 9 novembre, prononça, dans l'église de Ste-Gudule à Bruxelles, l'éloge funèbre de ce Prince, regrettable à plus d'un titre. Tous les auditeurs, parmi lesquels, sans doute, se trouvaient des personnes du sexe féminin, ne furent pas admis à comprendre l'interprète de la douleur publique, car, ce qui doit paraître assez étrange, il fit usage de la langue latine (1). Plusieurs passages de cette œuvre, pour ainsi dire

(1) Cet éloge, imprimé d'abord à Louvain (*e typographia academica*), le fut ensuite à Bruxelles, chez J. Vander Bergen, avec une traduction française, in-8° de 55 pages.

Digitized by Google

improvisée, respirent une chaleureuse éloquence; toutefois quelques expressions impropres et trop de lieux communs la déparent. L'oraison funèbre de Marie-Thérèse, quinze ans plus tard, le 23 décembre 1780 (1), obtint un plus brillant succès, et, quoique la mémoire de la grande impératrice eût inspiré bon nombre d'orateurs, aucun, pas même l'abbé de Boismont, membre de l'Académie française, ne l'emporta sur Nélis, à qui l'empereur Joseph envoya, comme souvenir, une bague en brillants de l'écrin de sa mère.

Le savant bibliothécaire de Besançon, M. Charles Weiss, dans sa notice préliminaire des *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, dit, à propos des excursions scientifiques et du séjour de dom Berthot à Louvain : « Nélis était l'un des hommes » les plus instruits et les plus spirituels qu'il y eût à cette épo- » que dans les Pays-Bas. » Aussi le comte de Cobenzl le chargea-t-il, en 1769, de former le noyau de l'Académie de Bruxelles (2). Il a fourni trois mémoires aux recueils de cette compagnie (3); ils témoignent de la variété de ses connaissances. La suppression de l'ordre des Jésuites rendit nécessaire une commission directrice des études; Nélis en fut l'âme, et c'est d'après ses vues que s'organisèrent les écoles thérésiennes.

Lorsque l'archiduc Maximilien (depuis électeur de Cologne) visita les provinces belges, en 1774, Marie-Thérèse désigna

(1) Prononcée également dans l'église de Ste-Gudule.

(2) Elle fut érigée en Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres par lettres patentes de Marie-Thérèse, en date du 16 décembre 1772.

(3) *Mémoire sur les vigognes et sur l'amélioration des laines* (24 juin 1773); *Réflexions sur un ancien monument du Tournaisis, appelé vulgairement* LA PIERRE BRUNEHAUT (5 novembre 1773), et *Vues sur différents points de l'histoire belgique* (18 janvier et 21 mai 1776).

Digitized by Google

l'abbé de Nélis pour l'accompagner et lui faire apprécier les monuments, ainsi que les institutions du pays. Cette circonstance contribua sans doute à fixer sur lui le choix du souverain, pour l'évêché d'Anvers, le 10 novembre 1784; mais vraisemblablement les dispositions qu'il faisait paraître en faveur des réformes projetées par l'empereur Joseph II n'y contribuèrent pas moins; il avait même préparé le plan d'un séminaire général. Le 5 juin de l'année suivante, jour anniversaire de sa naissance, après une retraite de près d'un mois au prieuré de Sainte-Marie d'Oignies, il fut sacré, par le cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines, qui, plein de confiance dans la supériorité des lumières de son suffragant, le choisit, à partir de cette époque, pour son conseil, pour son guide. Lorsque, plus tard, après l'expulsion des Autrichiens, le pape Pie VI invita, par un bref, les deux prélats à prêter l'oreille aux propositions conciliantes de l'empereur, ce fut Nélis qui rédigea leur réponse, conçue dans des termes ambigus, sans s'écarter néanmoins des bienséances. Placé sur un siége épiscopal, ses idées subirent une transformation complète; il se montra bientôt l'un des plus ardents antagonistes des systèmes du souverain. En 1787, il fit paraître, dans un recueil périodique, dont l'ex-jésuite Feller était l'éditeur (1), un piquant pamphlet, sous le titre de : *Quiesce*,

(1) *Recueil des représentations, protestations et réclamations de tous les ordres de citoyens dans les Pays-Bas catholiques, au sujet des infractions faites à la Constitution, les priviléges* (sic), *coutumes et usages de la nation, et des provinces respectives.* De l'imprimerie des nations (Liége, novembre 1787-1790, 18 vol. in-8°, y compris les *Lettres d'un chanoine pénitencier de la métropole de *** à un chanoine théologal de la cathédrale de ** sur les affaires de la religion, contenant des observations relatives à un grand nombre d'articles des réclamations belgiques, et servant d'*Appendice et de complément *à cette intéressante collection*).

Digitized by Google

conseils d'un philosophe à Marc-Aurèle, et des exemplaires de cet opuscule, tirés à part, furent répandus avec profusion; puis, dans une lettre du 18 octobre, adressée au comte de Murray, gouverneur général par intérim, et rendue publique, il expliqua longuement les motifs de son opposition et de son refus d'envoyer les élèves du séminaire d'Anvers au séminaire général. Flatté peut-être du rôle de chef d'un parti puissant, Nélis ne garda plus de mesure, et favorisa, de tous ses moyens, l'enrôlement pour l'armée de l'insurrection, que Vandermersch organisait sur le territoire hollandais, à Breda. La petite ville de Turnhout acquit, le 27 octobre 1789, une sorte de célébrité par la défaite des Autrichiens, sous les ordres du général Schroeder, défaite qui suffit pour assurer, sur tous les points, le succès de la révolution. Les tentatives du ministre comte de Trautmansdorf, pour conjurer l'orage, ne produisirent aucun effet. Bruxelles, dont les bourgeois avaient pris les armes, fut évacué, par les troupes impériales, le 12 décembre. Toutes les provinces belges (le Luxembourg excepté) envoyèrent des députés dans la capitale, afin d'y former les états généraux. L'évêque d'Anvers y siégea, comme de raison, et, le 11 janvier 1790, il fit adopter, par l'assemblée, l'acte fédératif qu'il avait préparé pour l'union entre les provinces et l'établissement du congrès souverain en qui devait résider le pouvoir exécutif.

Nélis fut élu d'abord, par acclamation, président des états généraux. Il avait à sa droite Vander Noot; à sa gauche, le chanoine grand-pénitencier d'Anvers, Van Eupen. Ses deux acolytes, l'un d'une capacité médiocre, mais doué de cette bruyante faconde que la multitude est toujours disposée à prendre pour de l'éloquence, et l'autre, souple, insinuant, d'une astuce peu commune, l'eurent bientôt éclipsé. C'est en vain qu'il s'efforça de reconquérir la popularité par son zèle à provoquer des dons

Digitized by Google

patriotiques. Quelques mois s'écoulent..... Le Congrès, informé de la marche des troupes de l'Empire vers Luxembourg, crut devoir faire un vigoureux effort pour obtenir, avant leur arrivée, une victoire éclatante. Il s'agissait d'armer la nation en masse; mais, afin d'agir plus efficacement sur l'esprit du peuple, il fallait faire sonner bien haut les intérêts de la religion. L'évêque d'Anvers et l'archevêque de Malines (toujours prêt à le suivre) se prêtèrent à prêcher la croisade dans des lettres pastorales aux curés de leurs diocèses.

Nélis eut beau faire, son étoile pâlissait chaque jour davantage. Ses conseils n'étaient même plus écoutés; il en fit la triste expérience lorsqu'il fut question d'arrêter les progrès des partisans de la démocratie, et, dans cette circonstance, il eut la douleur de se voir indignement calomnié par le parti vonckiste (1), qui l'accusait d'avoir provoqué les pillages par lesquels s'était signalé le triomphe de la faction de Vander Noot et de Van Eupen.

Révolté des injustices dont il était sans cesse le témoin et qu'il se trouvait dans l'impuissance de prévenir, mécontent sans doute aussi de n'avoir plus à remplir qu'un rôle secondaire, il résolut de reprendre ses anciennes études et de chercher des distractions dans la littérature. Il s'occupa d'une nouvelle édition de son *Belgicarum rerum prodromus, sive de historia Belgica ejusque scriptoribus præcipuis commentatio* (2). La

(1) Du nom de l'avocat Vonck, considéré comme son principal chef.

(2) Anvers, 1790, in-4°. L'imprimeur Grangé fit paraître, en même temps, avec le texte en regard, une traduction de ce livre, par Lesbroussart, portant pour titre : *Combien l'histoire des provinces belgiques est intéressante; dissertation qui sert de prospectus et de préface générale à la collection nouvelle des historiens des Pays-Bas.* M. le baron de Reiffenberg l'a reproduite, ainsi que le texte latin, dans l'introduction à la chronique rimée de Philippe Mouskes.

Digitized by Google

première édition (de 1780) était sortie, comme celle-ci, des presses d'Anvers. Il y avait déposé le résultat de ses laborieuses et savantes recherches. C'était un tribut qu'il se faisait un devoir de payer au comité historique. Il y siégeait avec le marquis du Chasteler, Des Roches, Gérard et Ghesquière. Ce *prodromus*, cet avant-propos, devait avoir pour cortége trente à trente-cinq volumes in-4°, d'après le plan de Nélis; mais on manqua des fonds nécessaires, et les révolutions rendirent impossibles les travaux de cette nature.

L'attitude que prit Léopold, à la mort de son frère Joseph, et le manifeste qu'il publia pour ramener, sous la domination autrichienne, les Pays-Bas insurgés, réveillèrent les rêves d'ambition d'un prélat qui peut-être n'était pas éloigné de se croire le génie de Mazarin ou de Richelieu. Il renoua la correspondance qui, quelques mois auparavant, s'était établie entre le comte Philippe de Cobenzl (1) et lui. Convaincu d'ailleurs de l'inutilité d'une plus longue résistance, après l'échec essuyé, sur tous les points, par les patriotes, le 22 septembre, il ne négligea rien pour disposer les esprits à la soumission; et les fausses mesures adoptées par le congrès le secondèrent merveilleusement. Les Autrichiens rentrèrent dans Bruxelles le 2 décembre 1790. Une députation solennelle fut envoyée, le 9 juin 1791, par les états de Brabant, à Bonn, où s'étaient retirés le duc de Saxe-Teschen et Marie-Christine. Cette députa-

(1) Cet homme d'État, qui ne manquait pas d'habileté, fut choisi par l'empereur Joseph, vers la fin de l'année 1789, pour se rendre aux Pays-Bas et faire en sorte d'arrêter les progrès de la révolution; mais il était trop tard lorsqu'il partit de Vienne... Il ne put aller au delà de Luxembourg; et c'est de cette ville qu'il essaya de se mettre en rapport avec quelques personnages influents, au nombre desquels figurait l'évêque d'Anvers.

Digitized by Google

tion, à la tête de laquelle se trouvait Nélis, ramena les gouverneurs généraux en Belgique, et, le 30 du même mois, se fit l'inauguration de Léopold. Nélis reprit son ancienne habitude de fréquenter la cour; il y recevait, de la part de l'archiduchesse, un accueil assez froid (1); mais le ministre comte de Metternich lui témoignait une confiance encourageante, et, plusieurs fois même, il le consulta sur la marche des affaires. Ce qui se passait en France était bien propre à jeter l'épouvante dans l'esprit des hommes éclairés. Nélis ne put s'empêcher d'envisager avec effroi l'opposition stupide des états, et surtout des corps de métiers, aux actes du gouvernement, bien que ces actes ne fussent pas tous irréprochables. Il publia (et les autres évêques s'empressèrent de suivre son exemple) un mandement sur la nécessité de l'obéissance et de la concorde. Ce mandement provoqua le courroux de Feller, qui, sans doute, se faisait illusion sur le danger des circonstances.

(1) Cette princesse, bonne, mais altière, impérieuse, ne pouvait mettre en oubli le peu d'égards qu'avaient eus, pour elle, les états de Brabant. Sa rentrée dans Bruxelles se fit par une pluie des plus violentes; la voiture cheminait fort lentement. Les doyens des métiers l'escortaient tête nue et le flambeau à la main, suivant l'usage antique et solennel. Ces pauvres vieillards, pendant un assez long trajet, eurent tout le temps de se morfondre. Le lendemain, on lut, dans un journal, les vers suivants, qui furent attribués à un M. Griez, de Mons :

Lorsque nos princes, ce matin,
A nos vœux se rendirent;
Tête nue, une torche en main,
Les doyens les suivirent.
S'il survint un orage affreux,
Au milieu de la fête,
C'est que le ciel, à ces plats gueux,
Voulut laver la tête.

Digitized by Google

Au mois de novembre 1792, les Français envahirent la Belgique, sous Dumouriez; mais ils en furent expulsés après quatre mois d'occupation, et Nélis s'était tenu fort tranquille dans son diocèse.

Cependant, la France prenait, chaque jour, un aspect plus hideux; le sang, qui ruisselait de tant d'échafauds, avait excité l'indignation de toute l'Europe. Nélis ne put dissimuler les sentiments qui l'oppressaient; il s'empressa d'accueillir les prêtres français, contraints d'abandonner leur patrie, et sa générosité surpassant ses ressources, il se vit obligé de recourir à des emprunts pour y satisfaire.

Les succès de la campagne de 1793, quoique peu considérables, persuadèrent qu'il serait facile de s'emparer d'un pays en proie aux horreurs de l'anarchie, et, lorsque l'empereur François II vint en personne se faire inaugurer dans la capitale du Brabant, le 23 avril 1794, l'évêque d'Anvers lui fit entendre ces paroles : « La religion, la justice et la paix précéderont partout » Votre Majesté, pour la conduire, comme par la main, de » vertu en vertu, de victoire en victoire. » On voit qu'il n'était pas bon prophète, car, deux mois plus tard, la Belgique était conquise. Nélis crut prudent de s'éloigner. Il gagna d'abord la Hollande, ensuite l'Allemagne, dont il visita les plus célèbres universités; puis il se dirigea vers l'Italie, en passant par la Suisse. Il était, depuis nombre d'années, en commerce de lettres avec Lavater (1). Il alla voir, à Zurich, cet homme illustre, qui le retint chez lui trois jours. Ces trois jours s'écoulèrent dans

(1) Je possède une des lettres de Lavater, qui, quoique ministre protestant, s'était fait un plaisir d'y joindre, pour la collection de poésies latines que formait l'évêque d'Anvers, un hymne à la Vierge, écrit de sa main, et les ratures, qu'on y remarque portent à croire qu'il pourrait bien en être l'auteur.

Digitized by Google

les délices de l'intimité : les conversations, les douces causeries, auxquelles ils se livraient, roulèrent particulièrement sur leurs travaux, et l'on n'eut garde d'oublier l'ouvrage que Nélis affectionnait plus que toutes ses autres productions : *l'Aveugle de la montagne*, dont son hôte avait publié, en 1791, à Zurich même, une traduction allemande (1), avec une préface très-flatteuse pour l'écrivain original. Cet *Aveugle de la montagne*, dont plusieurs critiques, entre autres Feller et l'abbé de Fontenay, parlèrent avec éloge, est une œuvre philosophique qui nous paraît loin d'être sans valeur : à travers une métaphysique tant soit peu nébuleuse, on y trouve, revêtus d'un style en général assez grave, mais parfois emphatique et peu correct, des sentiments élevés, de nobles pensées et des idées pratiques sur les devoirs de l'homme ici-bas. On compte d'assez nombreuses éditions de ce petit volume, imprimé, pour la première fois, à Anvers (sous la rubrique d'Amsterdam et Paris), en 1789-1793. La plus complète est celle de Parme : Bodoni, 1795, petit in-8°; elle devait se composer de trente entretiens philosophiques, mais elle n'en contient que neuf (2).

(1) Les cinq premiers entretiens seulement.

(2) Les cinq premiers sur la matière créée; un sur Dieu, cette grande vérité physique (le 7e), un sur le plaisir (le 18e), un sur la sagesse des anciens (le 23e), un sur les langues et leur étymologie (le 27e). Les autres, c'est-à-dire le 6e toujours sur la nature créée, le 8e sur Dieu et les intelligences, le 9e sur Dieu et les mondes, le 10e sur la Providence, le 11e et le 12e sur la prière ou la conversation avec Dieu; le 13e sur la perfectibilité de l'homme; les 14e, 15e et 16e sous le titre de *Philharmonica*, ou de l'idée et de l'amour de l'ordre; le 17e sur les joies et le repos de l'âme; le 19e sur l'homme instruit par le sentiment; le 20e sur Orphée, ou le véritable usage de la poésie et du chant; le 21e sur la mort; le 24e, sous ce titre : *le Portrait et ses copies*, destiné à des réflexions sur l'his

Digitized by Google

On conçoit aisément quel attrait devait avoir l'Italie pour un ami des arts tel que Nélis... Après avoir fait, à Bologne, un séjour plus long qu'il ne l'aurait voulu, car une maladie opiniâtre l'y retint quinze mois, il se rendit à Rome, à Florence, à Naples. Partout il reçut l'accueil le plus flatteur. Les relations de société cependant ne prenaient qu'une faible partie de ses journées; il employait le reste à jouir des chefs-d'œuvre qu'il avait sous les yeux, sans négliger toutefois les lettres. Il songeait à donner une nouvelle édition de ses ouvrages, moins connus en Italie qu'il ne l'aurait désiré; et, c'est, pour atteindre ce but qu'il fit un séjour à Parme, dans l'espoir de s'entendre avec l'habile et savant typographe Bodoni. La pénurie de ses finances et les événements politiques, si peu favorables au commerce de la librairie, opposèrent un obstacle invincible à ce projet. Bodoni se prêta néanmoins à réimprimer, indépendamment de l'*Aveugle de la Montagne*, le *Prodromus*, grand in-8°, 1795.

Tourmenté du désir de revoir sa patrie, Nélis fit des démarches pour y rentrer, mais, en attendant la réalisation de ses

toire; le 25e sur les grands hommes de l'antiquité profane, ou Numa, Pythagore, Zoroastre, Socrate et Confucius; le 26e sur les inventions et les arts, n'ont jamais paru Il est douteux même qu'ils aient été composés. Quant aux trois derniers, ils n'ont point de titre; l'auteur, à la fin de sa table des chapitres, dit qu'il tâchera de leur en donner un, celui qui leur conviendra le mieux, mais seulement après avoir achevé la besogne. Deux dialogues ou entretiens, intitulés : *Dieu connu et goûté*, terminent l'édition de l'illustre imprimeur parmesan, qui a publié séparément (1798, 30 pages in-4°), avec la magnificence qui caractérise ses presses, *le Chant du cygne, ou la vie à venir et l'immortalité de l'âme*, qui devait être le 23e entretien, et *l'Adoration, ou la prière et le désir, l'homme à Dieu*, 8 pages in-4°.

Digitized by Google

vœux, comme le climat de la Toscane paraissait devoir être favorable à sa santé que le chagrin minait insensiblement, il prit la résolution de chercher un asile dans un couvent de camaldules, entre Florence et Parme. Il y mourut, le 21 août 1798. Il sentit approcher sa dernière heure avec le courage et la résignation du philosophe chrétien.

A cette épitaphe d'une simplicité si belle :

Hic jacet
Cornelius Franciscus de Nélis
Episcopus Antuerpiensis
Peccator et peregrinus,

composée par lui, les bons religieux qui l'entouraient trouvèrent convenable d'en substituer une plus pompeuse, mais certes bien moins touchante (1). Ses derniers jours avaient été consacrés à la composition d'un ouvrage divisé en quatre livres (2) et qui, conformément à l'intention de l'auteur, resta dans la bibliothèque de ses hôtes.

Les héritiers de Nélis firent vendre ses livres en 1808. Plusieurs manuscrits furent achetés par un des plus ardents biblio-

(1) Elle est rapportée textuellement dans la notice que M. Goethals a rédigée sur Nélis, dans le tome 3e *Des lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres, des mœurs et de la politique en Belgique.* Bruxelles, 1838, 4 vol. in-8°.

(2) Le premier a pour objet : *De avocandis et disjungendis hominibus, sive de re rusticâ et agrorum secessu nec non de oppidorum atque urbium incommodis.* Le second : *De antiquissimis societatis humanae dissidiis ad Platonis allegorias de bello Atlantum.* Le troisième : *De Celtis italiae incolis et de nominibus urbium ac populorum per orientem et septentrionem ad usque mare Tyrrhenum.* Le quatrième renferme des mélanges.

Digitized by Google

philes du siècle, Van Hulthem; ils font maintenant partie de la Bibliothèque royale de Bruxelles; mais on n'y trouve pas le plus important de tous ses ouvrages inédits : *Europae fata, mores, disciplina, ab ineunte saeculo XV, ad usque finem saeculi XVIII.* Encouragé par les savants de l'Italie, Nélis aurait voulu le faire imprimer à Parme. Il est peu probable maintenant qu'il voie jamais le jour.

Il serait difficile de se faire une idée de tout ce qu'avait lu Nélis : sa famille possède trois gros volumes in-folio contenant des extraits écrits de sa main. Ses lectures favorites étaient les poëtes tragiques. Il ne négligeait pas non plus les moralistes et les orateurs chrétiens. Il aimait passionnément aussi la poésie latine, et parfois il s'amusait à composer des vers dans la langue de Virgile. Sa correspondance était fort étendue; il avait des relations avec les savants les plus distingués de l'époque : l'abbé Barthélemi, l'abbé de Saint-Léger, l'abbé Rive, Dom Berthot, Dom Grappin, le président De Brosses parmi les Français; le cardinal Antonelli, le cardinal Mattei, l'abbé de Guasco, le comte Savioli parmi les Italiens, le chevalier d'Azara, ambassadeur d'Espagne, à Rome; Jamerai-Duval, Dezach, Heyne, en Allemagne; Lavater, en Suisse; Ruhnkenius, Van Wyn et Tewater, en Hollande; le prince Gallitzin, membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg, ambassadeur de Russie, à La Haye. Rien n'était comparable à l'amabilité de Nélis quand il voulait s'en donner la peine, et, d'une nature bienveillante, de mœurs douces, il mettait une sorte de coquetterie à se rendre agréable aux personnes qui l'approchaient. Du reste, il savait, dans toutes les circonstances, maintenir sa dignité; il se plaisait à converser avec les ouvriers, mais on ne le voyait point descendre jusqu'à eux; il préférait les élever jusqu'à lui. Son cœur s'ouvrait au récit de leur misère, et sa bourse était toujours au ser-

Digitized by Google

vice des malheureux. Il était connaisseur en tableaux, en gravures, en statues... Que lui manquait-il pour être un généreux protecteur des arts?... Une fortune moins bornée. S'il a jamais désiré les richesses, ce n'était point pour les accumuler dans ses coffres, mais pour les répandre avec discernement.

Un frère de l'évêque d'Anvers, Dominique-Joseph-Hyacinthe de Nélis ou plutôt Nélis, car il dédaigna toujours la particule, né, le 3 janvier 1738, à Malines, et mort, à Louvain, le 5 février 1828, était également un homme de mérite. Il avait professé, pendant de longues années, le droit à l'Université de Louvain. Il s'y faisait écouter avec un vif intérêt : sa diction était facile, claire, et, chose assez rare alors comme aujourd'hui, d'une précision remarquable. Sa thèse de philosophie (*Typis academicis*, 1759, 15 pages in-4°) est le seul écrit qu'il ait fait imprimer. Il a laissé, manuscrites, de savantes notes sur le Digeste.

Baron de Stassart.

Digitized by Google

NOTICE SUR JACQUES-LOUIS KESTELOOT,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE,

Né à Nieuport, le 9 octobre 1778, mort à Gand, le 5 juillet 1852.

J.-L. Kesteloot naquit à Nieuport, le 9 octobre 1778, d'une famille appartenant à la bourgeoisie. Son père était patron de navire, sa mère tenait une boutique de drap et était en même temps révérende mère temporelle des récollets, c'est-à-dire qu'elle soignait les intérêts matériels de ces religieux. Cette circonstance donna au jeune Kesteloot un accès facile au cloître, dont les habitants comblèrent bientôt à l'envi l'enfant de caresses et mirent à sa disposition les in-folio à gravures de leur bibliothèque. Il n'en fallait pas davantage pour éveiller chez lui le goût passionné de la lecture, source première de cette grande érudition qui caractérisait notre savant confrère.

Mais un sentiment plus précoce s'éveilla encore chez le jeune Kesteloot : ce fut le sentiment musical. A peine âgé de huit ans, il était déjà en état de chanter sa partie de contralto au jubé de l'église paroissiale. Ce fut sous la direction de l'abbé Vanden Bussche, chantre de l'église principale de Nieuport, que notre jeune élève fit de si rapides progrès dans la musique vocale.

Digitized by Google

J. L. KESTELOOT.

Digitized by Google

Digitized by Google

Ce fut sous la même direction que Kesteloot apprit les premiers éléments des langues savantes. L'invasion française éloigna de Nieuport le chantre Vanden Bussche, qui se retira à Gand, où bientôt il obtint la même fonction à l'église de Saint-Michel. Kesteloot l'y suivit, et continua, avec quelques autres jeunes gens, ses humanités dans la maison de son maître. Vanden Bussche était un prêtre aussi judicieux que savant, et ces qualités n'étaient surpassées que par la bonté de son caractère et par sa modestie. A Nieuport, il dirigeait la société de rhétorique, pour laquelle il composa des tragédies et des opéras-comiques : ce n'était, d'ailleurs, pas le seul exemple que présentait cette époque d'un ecclésiastique se trouvant à la tête d'une institution libérale. L'amour de la langue maternelle était resté intact dans le cœur du prêtre comme sauvegarde de la nationalité, et le respect pour l'autorité était alors si vif, que le clergé ne croyait pas se compromettre en prenant part aux réjouissances intellectuelles du peuple.

Après un séjour d'un an dans la maison de l'abbé Vanden Bussche, Kesteloot alla, en 1794, continuer ses humanités chez les Augustins, à Gand. De retour dans sa ville natale, il fut employé pendant quelque temps au greffe de Nieuport; puis, le goût des sciences naturelles s'étant développé en lui, ses parents le placèrent chez un pharmacien. Le jeune homme rencontra dans ce nouveau maître les qualités dominantes de l'abbé qui l'avait dirigé pendant son enfance : patriotisme, humanité, goût prononcé pour l'étude. Kesteloot resta trois ans dans cette nouvelle position, faisant des études régulières de pharmacie et de botanique. Mais l'âge de la conscription militaire avançait, et moitié par goût pour l'étude, moitié par répugnance de servir ceux qui avaient injustement anéanti l'indépendance de sa patrie, Kesteloot songea sérieusement à se soustraire aux chances

Digitized by Google

du sort. Le douze brumaire de l'an VII (2 novembre 1798) de la République française, il quitta sa ville natale pour aller étudier la médecine à Leyden, où il trouva bientôt un protecteur dans un riche catholique qui lui procura une place à l'hôpital militaire de cette ville. Cet emploi dans une ville protégée par la France, lui donna la faculté de continuer ses études sans nouvelles entraves.

L'Université de Leyden comptait plusieurs jeunes Flamands parmi ses membres académiques, depuis que l'Université de Louvain avait été fermée par ordre du Gouvernement français. Cette Université, que Bilderdyk chantait avec orgueil :

Gy Leydsch Athem, dat op uw eedlen schoot
Europens roem gewiegd hebt en geheesterd,
Dat koningen de melk der wysheid boodt.

Cette célèbre Université, dis-je, jadis la perle du monde savant, reflétait encore dignement les beaux jours du XVIe et du XVIIe siècle; et quoique l'école de Vienne eût attiré vers elle les plus célèbres disciples de Boerhaave, la ville de Leyden conservait le génie du grand maître. Kesteloot acquit à cette école de pratique ce bon sens médical qui laisse loin derrière lui le succès douteux de l'éclat. Il soutint sa thèse inaugurale, *de Dysenteria*, le 31 octobre 1800, et alla s'établir immédiatement après dans un village de la Hollande méridionale, au centre d'une contrée ravagée par le typhus. Son courage et sa prudence furent couronnés d'un plein succès, et ce succès fut recompensé à son tour par l'amour et la reconnaissance. Le chef d'une famille catholique, riche et opulente, arraché par le jeune médecin des bras de la mort, ne crut pouvoir mieux lui montrer sa gratitude qu'en l'admettant au nombre des siens. Rassuré sur son avenir,

Digitized by Google

Kesteloot alla résider à Rotterdam, où il gagna bientôt la confiance générale, en même temps qu'il se voua au service de ses pauvres coréligionnaires. C'est à cette époque qu'il parvint avec quelques amis à vaincre les préjugés encore existants contre la découverte de Jenner, et une société pour la propagation de la vaccine fut érigée dans le lieu de sa résidence. Il y a deux ans, à l'occasion de la fête semi-séculaire de l'installation de ladite société, Kesteloot, le dernier survivant alors des membres fondateurs, fut cité honorablement par les membres actuels de cette association. Il fit plus encore pour populariser la découverte de l'illustre Anglais : il traduisit et publia à La Haye, l'opuscule du docteur Marc, intitulé : *La Vaccine soumise aux simples lumières de la raison*, ouvrage qui obtenait un grand succès en France et dont il répandit avec profusion la traduction; quelques années plus tard, après l'érection du royaume des Pays-Bas, il la vulgarisa avec le même zèle dans la Belgique flamande.

Pendant le cours de ses études médicales à Leyden, Kesteloot avait repris avec ardeur l'étude de sa langue maternelle. Ses maîtres, à Nieuport, avaient fortifié en lui le sentiment national et partant, l'amour de l'idiome de son pays; mais la culture de l'élément essentiel était, dans ces jours de faiblesse et d'atonie, très-négligée : un néologisme bizarre, des mots détournés de leur sens, un style se perdant dans les efforts impuissants, voilà, à de rares exceptions près, où en était réduite, à la fin du siècle dernier, la littérature en Flandre. Kesteloot se sentait un goût très-vif pour les lettres, et, encore adolescent, il avait traduit pour le théâtre de sa ville natale *Les deux Savoyards*. Ce fut pendant son séjour à Leyden qu'une chaire de littérature néerlandaise fut érigée dans les universités de la république batave. Le courage du jeune Flamand lui fit trouver assez de temps

Digitized by Google

pour suivre le cours du professeur Siegenbeek, et il aurait volontiers échangé sa carrière médicale contre celle des lettres, si son patriotisme avait pu faire taire d'autres intérêts. Cette vocation littéraire se fit jour lorsque la Société hollandaise des sciences et beaux-arts proposa pour sujet de concours l'*Éloge de Boerhaave*. Le médecin littérateur vit couronner son travail, véritable petit chef-d'œuvre qui sera toujours cité parmi les beaux morceaux de prose, et qui joint au mérite du style celui d'une appréciation claire et juste de l'Hippocrate moderne, ainsi qu'une érudition digne d'un sujet aussi vaste, aussi profond. Quelques années plus tard, l'ouvrage du médecin de La Haye fut traduit en allemand par ordre du roi Louis de Bavière, le créateur du Walhalla, de ce magnifique Panthéon élevé aux grands hommes des pays germaniques.

L'éloge de Boerhaave consacra la réputation littéraire de Kesteloot, qui jusqu'alors n'était basée sur aucune œuvre de style. Il s'était seulement fait connaître par quelques travaux moins importants et, notamment, à l'étranger par les notes concernant le *Compte rendu de l'Institut de France présenté à Napoléon, sur les progrès des sciences, lettres et arts depuis* 1789 *jusqu'en* 1808. Kesteloot entreprit ce travail après un voyage qu'il venait de faire à Paris, en vue de s'instruire de l'état des sciences et des arts. Pour qu'un tel voyage répondît au but que son auteur se proposait, il fallait avoir un accès facile chez les savants et les écrivains de la capitale de l'empire français. Kesteloot possédait une physionomie agréable, et ce qui devait étonner les Parisiens, c'était de rencontrer chez un habitant du pays des marais, ainsi qu'ils nomment en plaisantant nos contrées, un homme qui avait de l'esprit et la répartie vive et nette. Joint à un accent étranger qui avait son côté piquant, tout cela fit de son séjour de trois mois à Paris une des

Digitized by Google

époques les plus agréables et les plus instructives de sa vie; il vécut dans l'intimité de Recamier, de Legouvé, de l'abbé Delille, grâce à ses qualités personnelles et aux lettres de recommandation du botaniste Brisson-Mirbel, alors attaché à la cour du roi Louis Bonaparte.

Kesteloot se proposait de publier une relation de son voyage sous le titre d'*Essai d'un voyage littéraire à Paris*. Sur l'avis de quelques amis, il renonça à son projet et se contenta de rédiger les notes susmentionnées. Il ne parut que la première partie de cet intéressant ouvrage, destiné surtout à détailler ce qui avait à peine été touché dans le *Compte rendu* de l'Institut; cet écrit avait surtout le mérite de combler les lacunes nombreuses que les savants français avaient laissées par suite de leurs connaissances bornées des langues germaniques.

Les anciennes Provinces-Unies venaient de recevoir de Napoléon un gouvernement de forme monarchique. Louis Bonaparte était fait pour les Bataves : opposé aux vues ambitieuses de son frère, il n'imita de l'homme du siècle que ce qui convenait à ce peuple industriel et vraiment savant. Il s'entoura d'hommes de lettres et se fit enseigner la langue du pays par l'illustre Bilderdyk. Le grand poëte était lié d'amitié avec Kesteloot, qui le recommanda au roi déjà prévenu en sa faveur par la lecture des notes susmentionnées. Kesteloot fut l'un des trois savants chargés par le roi de lui présenter le plan d'une institution scientifique et littéraire à l'instar de l'Institut de France. Satisfait du rapport, le roi nomma d'abord les trois commissaires membres de la nouvelle institution. Kesteloot déclina cet honneur, prétextant qu'il était trop jeune et trop peu connu, comme littérateur ou savant, pour prétendre à siéger à côté des hommes éminents que le roi allait nommer. Louis ne s'attendait pas à cette réponse de la part du jeune médecin, et

Digitized by Google

il ne fut plus question de Kesteloot pour une place à l'Institut.

Notre savant ne s'était encore fait connaître, il est vrai, par aucun écrit d'un mérite transcendant. L'éloge de Boerhaave n'était pas encore publié; la traduction d'une dissertation anglaise sur la fièvre jaune du docteur Miller, quelques observations ayant rapport à la vaccine, ainsi que ses notes sur les discours prononcés à l'Institut de France, ne furent à ses yeux des titres suffisants ni pour braver la jalousie, ni pour satisfaire sa propre conscience. A cette époque, il prenait part à la rédaction française du *Bulletin littéraire et bibliographique*, servant d'appendice au *Schouwburg van in- en uitlandsche letter- en huishoudkunde*. Ce travail improductif lui procura les plus agréables relations par les rapports qui s'établirent entre lui et quelques littérateurs éminents de la Hollande, avec Van Hall, Van Hemert, Falck, Kinker et quelques autres. Ces hommes, les plus indépendants et les plus profonds penseurs de leur pays, se rencontraient par un commun besoin d'étude et d'épanchement de cœur, pendant qu'ils sentaient le sol natal s'affaisser sous les pieds du conquérant français.

Napoléon venait d'incorporer les Pays-Bas septentrionaux à son empire. Le décret qui semblait devoir briser les derniers ressorts de ce pays ne fit qu'accroître l'énergie cachée de ses habitants. Trop faible pour résister, trop prudent pour tenter un coup de tête, le Hollandais porta sa pensée si réfléchie sur le passé, et poëtes et prosateurs célébrèrent à l'envi les grands hommes d'autrefois. Kesteloot prit définitivement rang parmi les prosateurs, en répondant à l'appel de la société qui donna pour sujet de concours l'éloge de Boerhaave. Ce fut au milieu de cette existence méditative que les événements de Moscou et de Leipzig réveillèrent le peuple hollandais, et lui montrèrent son pays libre et ses frontières reculées. L'ami de Keste-

Digitized by Google

loot, Falck, qui joua un si honorable rôle dans le mouvement de l'indépendance, aida puissamment à faire adopter en Hollande l'idée de réunir, en un seul faisceau, ces Pays-Bas jadis si libres et si puissants. Lorsqu'il fut question de l'érection des universités dans les provinces méridionales, Falck n'oublia point son ami.

Après une absence de près de vingt ans, Kesteloot retourna en Flandre en qualité de professeur de médecine à l'Université de Gand. Cette mission eût été plus féconde en résultats, peut-être, si Kesteloot, cédant à ses premières impulsions, se fût préparé à remplir une chaire de littérature. En réalité, c'était bien le professeur de médecine qui était le moins en position de soutenir les idées auxquelles il fallait faire prendre racine en Flandre. Kesteloot s'acquitta néanmoins de sa double tâche de professeur et de Belge avec tout le courage qu'un patriotisme éclairé peut donner. Son ami Falck, alors Ministre de l'instruction publique, avait posé la première pierre du temple élevé à l'intelligence dans la capitale de Flandre, le sort voulut que Kesteloot fût désigné pour inaugurer ce monument si digne de sa destination. Son discours, court et simple, indique clairement la tendance que l'auteur désirait qu'on donnât à l'esprit public; on pourrait le résumer par l'aphorisme suivant: « Voulez-vous une civilisation morale, répandez au loin une instruction scientifique au moyen de la langue du peuple. » Examinons en peu de mots jusqu'à quel point Kesteloot fut fidèle à ses préceptes.

Ce qui est le plus éclatant ne se recommande pas toujours le mieux à la postérité. Le dévouement souffre ordinairement de l'envie qui lui fait ombre, et l'intention de l'homme de bien se sent souvent paralysée par le préjugé. Kesteloot avait observé de près quelle influence bienfaisante peut avoir sur le senti-

Digitized by Google

ment moral d'un peuple un enseignement primaire bien organisé. Il avait vu ce qu'un tel enseignement donne de force, de solidité, et à quel point il grandit une nation circonscrite dans des limites étroites en compensation de ce qui lui manque en étendue territoriale. Kesteloot songeait à répandre l'influence de la société *Tot nut van 't algemeen* sur le sol flamand, et il parvint à instituer un département (terme consacré de toute affiliation) à Nieuport. Cet essai fut imité à Bruges, à Ostende, à Ypres, à Dixmude, à Termonde, à Gand et dans plusieurs villes du Brabant et du Limbourg. L'association avait surtout pour objet de propager dans les classes inférieures les bonnes mœurs et d'y implanter des connaissances utiles, afin que par là l'esprit pût se cultiver, le cœur se former et procurer un bonheur plus généralement senti. Elle tâcha d'atteindre son but en dirigeant son attention vers tout ce qui se rapportait à l'instruction, d'abord par la publication d'ouvrages écrits dans un style simple et facile, ensuite par des récompenses pour les actes de générosité ou d'humanité et pour d'autres vertus spécialement dignes de l'attention publique. Les caisses d'épargne occupèrent aussi sérieusement la sollicitude de la société. Cette institution, à la fois patriotique et philanthropique, fut accusée de tendre vers l'indifférentisme en matière de religion. Kesteloot démontra vainement que c'était l'esprit de tolérance qui y présidait. En Flandre, on connaissait très peu l'histoire de la Hollande des vingt-cinq dernières années, et Kesteloot, tout bon catholique qu'il était, parut suspect par son séjour prolongé dans un pays qu'on croyait exclusivement schismatique et hérétique. La ruine du département de la société *Tot nut van 't algemeen*, établi a Nieuport fut bientôt consommée.

Cet échec ne découragea pas celui qui ne croyait à l'avenir

Digitized by Google

de la Belgique que pour autant que le pays flamand se retrempât dans son propre idiome. Il s'associa à ceux de ses compatriotes qui voulaient relever les chambres de rhétorique, jadis les sanctuaires du progrès. Lors de la première visite du roi Guillaume à la ville de Gand, Kesteloot présenta les *Fontenistes* de cette ville au monarque, qui, lui aussi, augurait bien de la Flandre, si à son énergie non amortie le peuple joignait son antique amour pour sa langue. Avant de quitter l'hôtel du Gouvernement, la société reçut une lettre du roi par laquelle il lui fut accordé le titre de *Société royale.*

Le zèle patriotique de Kesteloot ne s'arrêtait pas exclusivement à la langue flamande. Si la ville de Bruges vit s'ériger dans son sein une Académie royale de dessin et de peinture, elle lui fut en partie redevable de ce bienfait. Il fut encore de ceux qui recommandèrent au Gouvernement le rétablissement de l'Académie de Bruxelles détruite par le régime français et il prit place l'un des premiers parmi les nouveaux membres.

En 1825, Kesteloot aida à fonder, à Gand, une société de littérature néerlandaise, patronée par le gouverneur de la province. A notre savant échut le fauteuil de vice-président. La parole éloquente du professeur retentit en mainte occasion dans l'enceinte de cette académie flamande. En 1826, il prononça l'éloge de Van Swieten, l'élève chéri de Boerhaave, heureux complément de l'éloge de l'illustre maître. Ce morceau oratoire est le seul, parmi ses discours prononcés à la société de Gand, que le modeste et sévère auteur ait consenti à publier.

Lorsque l'orage politique de 1830 changea de nouveau les destinées de nos provinces, la prédominance de la langue flamande, mal assurée encore sur son propre territoire, eut le sort du Gouvernement qui lui avait donné son appui : elle disparut. Ceux qui ne s'étaient servis de l'idiome de leurs pères

Digitized by Google

que comme d'un marchepied, craignant d'être entraînés dans la chute, abandonnèrent la cause que jusqu'alors ils avaient proclamée être celle de la civilisation. Kesteloot fut de ceux qui reconnurent que les révolutions sortent de l'ordre légal si, passionnant le peuple au nom de la liberté, elles ôtent à ce même peuple le premier des apanages de la liberté, le droit de s'instruire, de se gouverner dans sa propre langue. Il resta fidèle à ses antécédents; mais la défaite de sa cause lui sembla si complète que son pays ne lui apparut plus que sous la forme d'un mourant, différant en cela profondément de son ami Willems. Tous deux se résignant aux faits accomplis, tous deux loyaux Belges et fonctionnaires intègres, ne voyant d'avenir pour les provinces flamandes que dans le maintien des droits de la langue, ils différaient pourtant entre eux sur la possibilité de récupérer la position que le flamand, comme idiome de la majeure partie de la nation, a droit de revendiquer. Tandis que Willems se berçait de l'espoir de voir disparaître insensiblement les griefs que, depuis 1840, les Flamands ne cessent de faire retentir aux oreilles de leurs mandataires contre l'oubli où on laisse la culture officielle de leur idiome, Kesteloot était convaincu qu'il est dans l'ordre actuel des choses de nous refuser ce que nous demandons comme une justice. Les deux opinions comptent des partisans parmi la génération actuelle. C'est à la sagesse de nos hommes d'État qu'il appartient de décider la question.

Depuis la révolution, Kesteloot se voua exclusivement à la médecine. La matière médicale était la branche qui lui était assignée, branche essentielle pour former le médecin praticien et qui, par un malheureux contre-sens, est l'objet d'un cours donné aux élèves encore incapables de tirer tout le fruit possible des observations pratiques. Kesteloot possédait les qualités

Digitized by Google

requises pour cette branche, et donnait des leçons dignes de l'école d'où il sortait; mais il était peu accoutumé à se servir d'un autre idiome que de sa langue maternelle ou du latin, et certains esprits ironiques firent passer pour du pédantisme ce qui n'était qu'une hésitation dans l'élocution, hésitation qui n'était rien au mérite de la leçon.

La révolution avait disloqué l'enseignement en Belgique; il devenait urgent de l'organiser sur de nouvelles bases, rendues nécessaires par suite du système de liberté proclamé par la Constitution. Kesteloot avait droit d'espérer qu'il serait conservé dans l'enseignement : il paraît même constaté que, la veille de la signature du Roi, son nom se trouvait encore sur la liste des professeurs. Il ne fut pas maintenu cependant, et aucune marque de distinction ne vint le consoler d'une disgrâce imméritée.

Il aurait manqué d'ailleurs au trait distinctif de ce caractère flamand, si injustement apprécié par la plupart des autres nations, et qui a alternativement causé la grandeur et les malheurs de notre pays. Je veux parler de cette franchise individuelle, de cette indépendance d'esprit dont les entraves sont, aux yeux du Flamand, une insupportable tyrannie. Dans l'état social où nous vivons, ce trait distinctif domine ordinairement le caractère au détriment de l'individu, et Kesteloot en fit l'expérience bien amère. Il ne lui manquait ni les formes extérieures, ni l'intelligence; mais sa fierté inflexible alla jusqu'à blesser les grands. Nous avons déjà signalé son refus au roi Louis Bonaparte de faire partie de l'Institut de Hollande. Sa réponse fut polie. Celle qu'il fit, vers 1828, au sein de la société flamande de Gand, au gouverneur de la Flandre orientale, était moins ménagée, et Kesteloot faillit être rangé au nombre des hommes hostiles au Gouvernement par suite d'une sus-

Digitized by Google

ceptibilité qu'ailleurs on sait masquer avec tant d'habileté (1).

Kesteloot fut noblement vengé de la disgrâce qu'il venait d'essuyer en sa qualité de professeur. Grand nombre de ses anciens élèves, de concert avec plusieurs littérateurs, lui offrirent, le 13 avril 1846, un splendide banquet, auquel la voix du poëte et celle de l'orateur s'unirent à l'écho venu d'au delà des frontières. Un artiste de mérite, M. De Hondt, de Bruges, voulut que son burin perpétuât le souvenir de cette fête si honorable pour celui qui en était le héros (2). A la demande de Kesteloot, l'exécution de ce projet fut retardé jusqu'au moment qu'il crût opportun de rassembler à son tour ses amis pour leur exprimer les sentiments de son cœur. Il choisit à cet effet l'anniversaire de sa cinquantième année d'exercice de la médecine, le 30 octobre 1850.

Cette fête fut, dans la vie de Kesteloot, comme une belle journée d'automne, où les derniers rayons d'une vie jadis forte semblent étaler tout leur éclat pour préluder à un solennel

(1) Ce haut fonctionnaire était président d'honneur de la société. Un jour il lui prit fantaisie de vouloir faire la besogne de président effectif, et, d'un ton solennel et tant soit peu impérieux, il manda à Kesteloot qu'à la séance prochaine, c'était son tour de prononcer un discours ou de faire une lecture. Le savant, piqué au vif de se voir traité comme un élève de collége, répondit que, bien que les lectures se fissent à tour de rôle, ce n'était pas cependant par ordre supérieur, et qu'en sa qualité de littérateur, il ne se soumettrait pas à une invitation qui ressemblait plutôt à une injonction officielle.

(2) La médaille, de moyen module, représente, d'un côté, le portrait de Kesteloot accompagné du caducée et des mots : Jac. Lud. Kesteloot, *Neoportanus. med. D.* Le revers porte la légende suivante : *Qui medicinae professor in Acad. Gand. rude donatus doctoratus sui festum post X lustra inter suos XXXI oct. MDCCCL concelebravit. — Diligere et investigare.*

Digitized by Google

adieu. Les suites d'une maladie grave minaient les forces du vieillard; Kesteloot sentit la mort s'approcher; il l'attendit avec le calme d'un sage et d'un philosophe. Il parlait à ses amis de sa fin prochaine sans peur comme sans ostentation, calculant presque mathématiquement les moments qui lui restaient encore (1). L'âme quittait insensiblement ce corps conservant aux organes leurs facultés. Au dernier moment un léger délire survint, et le 5 juillet 1852, Kesteloot expira doucement au milieu de sa nombreuse famille.

Suivant son dernier désir, aucun discours ne fut prononcé sur sa tombe. Que lui importait l'éloge de l'orateur ou du poëte? Ses actions avaient passé dans le silence, pourquoi sa tombe aurait-elle éveillé des bruits que, durant sa vie, il avait tâché d'éloigner?

Kesteloot ne laissa pas de fils; mais il en fut largement dédommagé par le fruit qu'il recueillit de l'éducation soignée et toute spéciale qu'il donna à ses quatre filles, dignes compagnes d'hommes qui comptent aujourd'hui parmi les plus recommandables dans les sciences et les beaux-arts. Le résultat de cette éducation, toute nationale au point de vue flamand, se fera, sans doute, encore sentir parmi ses descendants, alors que bien des générations nous auront succédé.

(1) La veille de sa mort, me trouvant au chevet de son lit, je m'informais de l'état du malade. « Encore quelques heures et je suis au terme, » répondit-il d'une voix cassée. Puis tout d'un coup reprenant ses forces et fixant les yeux sur le plus jeune de ses petits-fils que sa mère tenait dans les bras, il reprit aussitôt : « C'est le plus jeune de quatorze; je ne verrai pas le quinzième, quoiqu'il n'ait plus que peu de jours de marche à faire; » et oubliant de nouveau la mort, il embrassa l'enfant avec une tendresse émouvante.

Digitized by Google

OUVRAGES PUBLIÉS PAR J.-L. KESTELOOT.

---

1. *Dissertatio medica inauguralis de dyzenteria, quam .....eruditorum examini submittit Jacobus Ludovicus Kesteloot, Neoporto-Flandrus. Ad Diem XXXI octobris MDCCC.* Lugduni Batavorum, MDCCC; in-4°, 17.

2. *Verhandeling over de geele-koorts, door Dr Miller; uit het engelsch vertaald, met aanmerkingen;* 1806, in-8°.

3. *De koepok- inënting, getoetst aan het gezond verstand. In dorps-gesprekken (naar het Fransch).* Amsterdam en in den Haag (1812); in-12°, 94.

   Il y a des exemplaires qui portent sur le titre La Haye, d'autres Gand. Ils appartiennent tous à une seule et même édition.

4. *Conspectus materiae medicae* (Gandavi, 1817); in-8°, 95.

   Publié à l'usage des élèves de Kesteloot. Cet ouvrage manque de titre.

5. Jos. De Quarin *Animadversationes Practicae in diversos morbos. Editio Viennensi auctior atque emendatior. Curavit, memoriam* Quarini, *praefationem notasque adjecit J.-L. Kesteloot, med. chirurg. artisque obstetritiae doctor, etc.* Gandavi, 1818-1820; 2 vol. in-8°, XIX, 286-286.

   Kesteloot fut promu au grade de docteur en chirurgie et en accouchements, à Gand, le 28 avril 1819.

Digitized by Google

6. *Elementa Pathogeniae, in usum auditorum congesta.* Gandavi (1825); in-8°, VII, 152.

C'est la première partie d'une pathologie générale, que Kesteloot n'a pas continuée. Quelques paragraphes de l'étiologie seulement ont été publiés plus tard. Kesteloot en fait mention dans la note qu'il a publiée de ses ouvrages, sous le titre de :

7. *Fragmenta Ætiologica.* 1826; in-8°, § 478-541.

8. *Description du Gibbar* (Vinvisch, BALAENA PHYSALUS, *Linn.*); par feu Denis Monfort, publiée par J.-L. Kesteloot. Bruges, 1841; in-8°.

9. *Toxicographie de quelques poissons et crustacés de la mer du Nord,* 1841, in-8°. (Extrait du *Bulletin de l'Académie,* t. II, p. 502.)

10. *Discours sur les progrès des sciences, lettres et arts, depuis MDCCLXXXIX jusqu'à ce jour, ou compte rendu par l'institut de France à S. M. l'Empereur et Roi. Avec des notes sur les savans cités dans les rapports et la notice raisonnée de leurs travaux, dans lesquelles on a fait mention des ouvrages publiés en Hollande dans le même intervalle et sur les mêmes. matières.* En Hollande, chez Immerzeel et Comp.; 1809, in-8°, XIV, 420.

Les notes publiées dans ce volume ont rapport aux discours de MM. Delambre et Cuvier, secrétaires de la classe des sciences physiques et mathématiques.

11. *Lofrede op Hermanus Boerhaave.*

Publié dans le quatrième volume des publications de la société dite *Hollandsche Maatschappij van fraaije kunsten en wetenschappen.* Leyden, 1819; in-8°. Il en parut une seconde édi-

Digitized by Google

tion, avec le portrait de Boerhaave et un morceau de poésie de Bilderdyk, adressé au lauréat. Leyden (Gand), 1825; in-8°, 2, VIII, 75.

12. *Hulde aan Gerardus van Swieten.*

Publié par la Société de littérature néerlandaise à Gand, dans son recueil intitulé : *Verhandelingen en Prijsversen uitgegeven door de Gendsche Maatschappij van nederlandsche taal en letterkunde*. Gend, MDCCCXXVI; in 8°. Tiré à part accompagné de notes, in-8°, 51.

13. *Redevoering uitgesproken bij de inwijding van het akademisch paleis, door J.-L. Kesteloot, hoogleeraar..... By het nederleggen van het rektoraat, op den derden van wijnmaand* 1826. Gend, MDCCCXXVI; in-8°, 23.

14. *Levensberigt van professor Petrus Stephanus Kok, geboren te Rotterdam, overleden te Brussel.* Gent, 1840; in-8°.

Traduit du français de son gendre Kickx, et extrait du *Kunst- en Letterblad*.

15. *Notice sur une peinture ancienne découverte à Nieuport, et décrite par J.-L. Kesteloot* (avec planche coloriée); in-4°, 11.

Extrait du tome XVII des *Mémoires de l'Académie*.

16. *Notice biographique sur P.-E. Wauters, docteur en médecine, etc.* Bruxelles, 1841; in-12, 14.

Extrait de l'*Annuaire de l'Académie*.

17. *Hulde aan de nagedachtenis van M. Anton Reinhart Falck, vrij gevolgd naar het fransch van den heer A. Quetelet. — Met portret.* Gent, 1844; in-8°, VIII, 106.

L'œuvre de M. Quetelet finit à la page 43; le reste appartient à Kesteloot.

Digitized by Google

18. *Oldenbarneveld's heerlijkheid*: Rodenbijs, *onuitgegeven opschriften van Vondel, enz.* Gent, 1852; in-8°, 14.

Publié d'abord, mais plus incomplétement, dans le recueil périodique *Drenthina*, qui se publie à Meppel, dans la province de Drenthe.

19. *Briefwisseling van Bilderdyk;* in-8°, 6.

Extrait du *Kunst- en Letterblad*. Gand, 1840. C'est une lettre de Bilderdyk sur les qualités requises d'une épopée moderne, accompagnée d'une introduction et de remarques par Kesteloot.

Outre les ouvrages susmentionnés, Kesteloot publia quelques articles dans le *Schouwburg van in- en uitlandsche letter- en huishoudkunde*, et dans le *Bulletin littéraire* annexé à ce recueil périodique, qui commença en 1805.

On trouve également de lui des notices dans la *Biographie universelle*, dite la grande *Biographie de Michaud*. Telles sont les notices sur Deiman, Ingenhouz, etc.

Son discours prononcé à la fête que lui donnèrent ses anciens élèves réunis à quelques littérateurs flamands, se trouve dans le recueil intitulé : *Feestviering ter eere van professor* J.-L. Kesteloot, *gehouden te Gent, den* 13 *april* 1846, *en beschreven door* P.-J. Kesteloot-De Man, *secretaris van 't rhetorica te Nieupoort*. Nieuport (Gand), 1846; in-8°.

Kesteloot composait rarement des vers : il se sentait encore moins de goût de les publier. Je ne connais de lui qu'une pièce latine : *Immortali Jennero*, qui date de 1807, une vingtaine de vers français récités par un acteur du théâtre français d'Amsterdam, devant l'empereur Alexandre, le 4 juillet 1814, et quelques poésies de circonstance en flamand.

Digitized by Google

PRODUCTIONS INÉDITES DE KESTELOOT.

---

1. *Over den krachtigen invloed, welken de Nederlanders gedurende de achttiende eeuw op den vorderenden gang der natuurlyke wetenschappen hebben uitgeoefend.*

2. *Over den bloeijenden staat der Toonkunst, voornamelijk op het einde der achttiende eeuw.*

3. *Over de waardigheid der vaderlandsche geschiedenis.*

Digitized by Google

NOTICE SUR VINCENT GIOBERTI,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE,

Né à Turin, le 5 avril 1801, mort à Paris, le 25 octobre 1852 (1).

Si la douleur publique, si les témoignages de l'affliction des gens vertueux pouvaient apporter quelque consolation à qui pleure la perte d'un ami bien cher, les amis de Gioberti auraient lieu d'être consolés au delà de toute expression. Le deuil d'une nation ne se manifesta jamais par une douleur plus frappante, plus solennelle, plus unanime que l'est aujourd'hui celle du Piémont et de l'Italie tout entière sur cette tombe ouverte avant le temps. Mais la douleur qui pénètre et transporte l'âme de celui qui, pendant sa vie, fut son ami intime et dévoué, est une douleur à laquelle rien ne saurait apporter de consolation. Le souffle de la mort a éteint subitement cette éclatante lumière intellectuelle. Ce noble cœur a cessé de battre pour toujours. Il n'est plus! Et celui qui le chérissait comme un père, un maître, un ami, ne peut espérer aucun soulagement à la douleur de

(1) Cette notice est traduite de l'italien, d'après M. Giuseppe Massari, l'un des amis les plus constants et les plus dévoués de Gioberti.

Digitized by Google

l'avoir perdu. La résignation aux volontés de Dieu est un devoir; mais à côté de la voix impérieuse de ce devoir sacré s'élève la voix non moins impérieuse et irrésistible de l'affection. Dieu nous l'avait donné, Dieu nous l'a repris : et nous inclinons humblement le front devant sa volonté toute-puissante et redoutable; mais notre résignation n'est point sans une angoisse infinie, sans une ineffable amertume.

Je n'entends point remplir en ce moment, envers cette chère et sainte mémoire, l'office du biographe et de l'historien. Le courage me manquerait, et à la pensée de ce cercueil où repose dans la paix éternelle du sépulcre la dépouille inanimée et muette, je ne puis faire autre chose que pleurer. Aujourd'hui je ne saurais apporter d'autre tribut à cette âme bénie que celui de ma douleur. Et d'ailleurs, à qui faudrait-il raconter les nobles actions et la vie de Gioberti? Au Piémont, peut-être, riche de tant d'hommes d'élite qui partagèrent ses pensées, ses désirs, ses espérances, et qui le vénéraient comme maître et comme ami? A l'Italie, dont il représentait, depuis tant d'années, la sombre et vénérable image, superbe de tant de gloire, belle de tant de malheurs. Le Piémont et l'Italie savent ce qu'était Gioberti, et il n'est pas besoin qu'aucune voix s'élève pour dire qu'elle fut l'immense, l'irréparable perte qu'ils ont faite.

Il avait 50 ans, accomplis depuis peu de mois; et, en ces derniers temps principalement, il semblait florissant de vigueur et de santé. Il avait momentanément mis de côté les études politiques et s'occupait activement à composer sa *Protologia*, le livre de la science première, d'où devaient jaillir des torrents de lumière, et briller dans sa divine pureté cette céleste union entre la foi et la raison, sur laquelle, lui, continuateur de saint Augustin, de saint Anselme, de Vico, il eut toujours pour but de jeter quelque clarté nouvelle : union qui

Digitized by Google

lui souriait toujours, non-seulement comme vérité métaphysique, comme sublime spéculation de l'intelligence, mais aussi comme vérité pratique et féconde de bienfaits cachés à l'humanité. Mais la mort inexorable trancha l'essor de sa pensée; la mort seule le pouvait! Et peut-être aujourd'hui tant de trésors de science sont-ils ensevelis avec lui pour jamais.

Gioberti était philosophe et penseur comme Platon, comme saint Augustin, comme Vico: il était écrivain comme peu l'ont été et le seront en Italie, parce que sa langue était très-pure, dégagée d'imitation étrangère, parfaitement classique, mais, en même temps vive et colorée, tout à la fois antique et nouvelle, vivante enfin de la propre vie, des pensées, et de l'imagination de celui qui s'en servait. Il était citoyen dévoué et incomparable; mais Gioberti était plus que philosophe, plus qu'écrivain, plus que citoyen : c'était un homme riche de cette vertu qui rapproche le plus la créature de son Créateur, de cette vertu qui est la science du cœur, la charité. Et là est le tribut que ses amis doivent rendre, au-dessus de tout autre, à sa mémoire vénérée. La postérité et l'histoire jugeront le philosophe, l'écrivain, l'homme politique, le citoyen, et le placeront à côté d'Alighieri et de Machiavel; le monde saura que c'était un homme d'une intelligence exceptionnelle, sinon unique : c'est à ses amis qu'il appartient de dire et de répéter qu'il possédait le cœur le plus rare. Il était tout affection, tout bonté, tout douceur: ingénu comme un enfant; doux et agréable comme une jeune fille; simple et innocent comme une colombe. Il fut quelquefois accessible à la colère, à l'indignation; mais ces colères et ces indignations avaient leur siége dans la tête, et ne descendirent jamais jusqu'au cœur; jamais, jamais son cœur n'éprouva de sentiments de rancune ou d'envie contre qui que ce fût : il ne commit, ni ne connut le péché de la haine.

Digitized by Google

Gioberti était pauvre; mais jamais il n'occupa personne de sa pauvreté, et ne dirigea sa sollicitude vers d'autre but que celui de soulager, autant qu'il était en son pouvoir, les misères d'autrui. Combien de fois ne partagea-t-il pas sa modique nourriture avec les malheureux. De combien d'infortunés ne fut-il pas le consolateur ardent et efficace! et quand il arriva au faite de la puissance et des honneurs sur cette terre, quel fut le malheureux qui recourut en vain à sa pitié? La délicatesse de ses sentiments égalait la vivacité, l'audace merveilleuse, dirai-je, de son imagination; son cœur devinait les douleurs les plus cachées des autres avec la même promptitude que son esprit les plus mystérieuses vérités.

Gioberti naquit à Turin le 5 avril 1801; le 9 janvier 1825, il fut lauréat en théologie; le 9 mars 1825, il reçut les ordres sacrés, et le 11 août de la même année il fut agrégé au collége théologique. On raconte que ce jour l'un de ses juges disait: Nous avons *aujourd'hui agrégé à notre collége un jeune homme qui en savait plus que nous tous.* En 1828, il fit un voyage en Lombardie et dans l'Italie centrale, et noua dès lors, avec Giacomo Léopardi, les liens de cette tendre amitié dont il parla plus tard en ses écrits avec des regrets si profonds et si éloquents. Devenu chapelain du roi Charles-Albert, puis emprisonné et exilé (1833), il vint demeurer à Paris jusqu'en 1834, et de là se rendit à Bruxelles, pour s'appliquer, dans un institut privé, à l'enseignement des sciences philosophiques et morales. En cette ville, il reçut un accueil plein de bienveillance de M. Ad. Quetelet, qui lui facilita les moyens de se procurer des livres et d'étudier, et lui témoigna une affection dont il se plaisait à entretenir souvent ses amis avec des expressions de sincère gratitude. En 1838, il publia *la Théorie du surnaturel;* en 1841, l'*Introduction à la philosophie*, et une lettre en

Digitized by Google

français contre les doctrines religieuses et politiques de l'abbé de Lammennais; en 1841, le discours sur le beau, et les lettres concernant les erreurs philosophiques de Rosmini; en 1843, *la Primauté morale et civile de l'Italie*, et *le Traité du Bon*; en 1845, les *Prolégomènes à la Primauté*; en 1847, *le Jésuitisme moderne*, et, en 1848, l'*Apologie du Jésuitisme moderne*. Pendant l'été de 1845, il fit un voyage dans la Prusse rhénane, et s'y lia d'amitié avec le professeur Clément de Bonn, et avec M. Sudhof, qui traduisit en langue allemande le discours sur le beau, et qui, dans la préface de cet ouvrage, nomma Gioberti le plus haut représentant de l'ontologisme de notre époque (*der tüchtigste Vertreter des Ontologismüs in unserer Zeit*). Il passa l'année 1846 à Paris (1), et vers la fin de cette année, il se rendit à Lausanne pour surveiller l'impression du *Jésuitisme moderne*, d'où il revint de nouveau, à Paris, dans le milieu de 1847.

Le 25 avril 1848, Gioberti partait de Paris et retournait à Turin : le roi le nommait sénateur du royaume; un collége électoral de Turin et un autre de Gênes le choisissaient comme

(1) C'est au commencement de 1846 (le 9 février), que l'Académie royale de Belgique, voulant donner à Gioberti un haut témoignage d'estime, inscrivit son nom parmi ceux de ses associés. L'éminent écrivain accepta ce titre avec autant de modestie que de reconnaissance envers un pays où il avait laissé de sincères amis et de nombreux admirateurs de son talent. « L'honneur que l'Académie royale de Belgique vient de me conférer, écrivait il dans sa réponse au secrétaire perpétuel, en m'agrégeant aux associés étrangers de la classe des lettres et des sciences morales et politiques, et que vous m'annoncez d'une manière si affectueuse, est tellement supérieur à mes faibles mérites, que je me trouve embarrassé de lui exprimer dignement ma reconnaissance. En recherchant les causes qui ont pu motiver cette faveur insigne, je n'en trouve aucune, excepté cette bienveillance généreuse qui caractérise votre nation,

Digitized by Google

député au Parlement national. Le soir du 7 mai suivant, il partait de Turin et arrivait, pendant la journée du 8, à Milan; il se rendait ensuite au quartier général et poursuivait son voyage vers Parme, Gênes, Livourne, jusqu'à Rome, et de là, par la Romagne et Florence, il revenait de nouveau à Turin. Princes et peuples l'accueillaient comme un triomphateur; le souverain pontife lui accordait des audiences particulières; le grand-duc de Toscane envoyait près de lui, à Livourne, son ministre Ridolphi, pour lui présenter les insignes d'un ordre de chevalerie. Au même moment, la Chambre des Députés le nommait, par acclamation, son président. Il fit partie du ministère formé par le général Collegno, en juillet 1848, et qui cessa le 16 août. Le 16 décembre de la même année, il fut élu président du conseil et Ministre des affaires étrangères de S. M. le roi Charles-Albert. La Chambre dissoute, il fut élu simultanément par 10 colléges électoraux, les 3e, 4e, 5 et 7e de Turin, celui de Cirie, celui de Pignerol, celui d'Asti, celui de Cuorgné, celui de Pontestura et celui de Savone. Le 21 février 1849, il n'était plus ministre et

et qui, m'ayant accordé, pendant dix années de mon exil, une hospitalité cordiale, a voulu couronner son œuvre, et encourager par une marque si flatteuse mes essais littéraires.... »

Et, en effet, après son départ de Belgique, Gioberti se rappelait souvent avec attendrissement les années qu'il y avait passées dans l'étude et le recueillement, et qui avaient vu naître ses plus beaux titres à l'estime du monde savant. *Quante volte fra il fragore dei popolari applausi, fra gli attestati d'entusiasmo che d'ogni parte gli si facevano, egli rammentava con ingenuo rincrescimento la sua umile et disadorna cella di Brusselle, e rimpiangeva la modesta vita dell' esiglio !* C'est ainsi que s'exprime l'homme que Gioberti plaçait le plus avant dans sa confidence et son amitié (M. Massari, dans le discours qu'il prononça à Castellamonte, à l'occasion des funérailles solennelles que firent célébrer les autorités de Turin, le 13 décembre 1852).

Digitized by Google

commençait la publication du *Saggiatore*. Dans les derniers jours de mars 1849, il fut appelé par S. M. le roi Victor-Emmanuel dans son conseil, et envoyé à Paris, chargé d'une mission extraordinaire; il se démit bientôt de cette double charge, fit don à Venise de ses appointements comme président du conseil, et refusa toute espèce d'honneurs et de pensions. Réélu député par le 3e collége de Turin, le 15 juillet 1849, il n'accepta point ce mandat. En 1850, il fit réimprimer la théorie du surnaturel, l'orna d'une nouvelle préface, et fit recueillir ses ouvrages politiques par un ami. En 1851, il publia les deux volumes du *Rinnovamente*, et ensuite, dans les premiers mois de l'année courante, quelques opuscules de polémique dont, par amour pour la conciliation, il fit jeter l'un d'eux aux flammes.

J'ai recueilli ces dates, parce que chacune d'elles rappelle une époque et servira dans l'avenir à l'histoire.

Gioberti était grand de sa personne; blond et de figure agréable; il avait le front très-vaste; les yeux vifs et continuellement en mouvement; la lèvre très-fine et toujours empreinte de cette douce ironie qui flagelle le vice sans injurier le vicieux. Il était toujours gai, agréable, cordial; la sérénité de son visage réfléchissait l'inaltérable sérénité de son âme. La mort même n'eut point le pouvoir de la détruire, et alors qu'il eut rendu son âme immortelle, l'on vit sa physionomie et ses traits conserver l'ineffable simplicité, la tranquille et suave douceur qui l'embellissaient pendant sa vie. Son visage offrait l'image de la vertu et de l'innocence, doucement austère comme la vertu, candidement ingénu comme l'innocence.

Il étudiait pour le moins douze heures par jour; et apprit, sans maître, l'allemand, l'anglais, le calcul supérieur, les sciences naturelles. Tant de travail intellectuel donna une violente secousse à son système nerveux, qui, par là, était devenu très-

Digitized by Google

sensible, et toutes les fois qu'il se trouvait malade, il tombait facilement en délire. Il ne pouvait même supporter sur la tête le poids du chapeau. Il pressentait sa fin prématurée, et depuis quelque temps en raisonnait et en écrivait comme d'une chose certaine. Ses amis espéraient et croyaient que ces discours étaient une conséquence des illusions détruites et de l'amertume de son âme; mais il ne frappait que trop juste. « Il manifestait (écrit un Français, homme excellent, avec des paroles simples que je traduis fidèlement), il manifestait, dans ces derniers temps, un grand détachement des choses de ce monde; ses paroles étaient empreintes d'une profonde mélancolie : il était, pour ainsi dire, atteint de cette nostalgie du ciel, dont on ne guérit que par la mort. Dieu a eu pitié de son exil en l'appelant à lui. »

Lorsque le curé de l'église de St-Louis-d'Antin reçut l'annonce lugubre de cette mort, le bon prêtre, tout ému, racontait comment, tous les matins, Gioberti, à 6 heures, allait entendre la sainte messe. Sur son lit se trouvaient ouverts deux livres, l'*Imitation de Jésus-Christ* et *les Fiancés*, au chapitre dans lequel il est question de la peste de Milan et de l'héroïque charité de St-Borromée. Il mourut dans la nuit du 25 au 26 octobre 1852.

Et à cette heure je termine comme j'ai commencé : la douleur de survivre à Gioberti est une douleur qui ne peut avoir de consolation.

Salut, mémoire vénérée de mon cher et glorieux ami! Adieu, esprit bienheureux, âme forte et douce! Adieu. Dans mes prières, dans mes affections, dans mes larmes vit le besoin ardent, acerbe, incessant, inextinguible de toi. Tu fus sur la terre mon père et mon maître : tu seras mon protecteur dans le ciel!

Digitized by Google

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS ÉTABLIES EN BELGIQUE

POUR LA CULTURE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS (1).

A. — *Institutions publiques*,

SOUS LE PATRONAGE DU GOUVERNEMENT.

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts (2), instituée à Bruxelles, le 16 décembre 1772, rétablie le 7 mai 1816 et réorganisée le 1er décembre 1845.

(A l'Académie se rattache la *Commission royale d'histoire*, créée le 22 juillet 1834.)

Académie royale de médecine créée, à Bruxelles, le 19 septembre 1841 (3).

B. — *Institutions particulières* (4).

PROVINCE DE BRABANT.

Bruxelles.

* Société des sciences médicales et naturelles (créée en 1822).

— Vésalienne (1843).

(1) Ces détails sont extraits en grande partie de la *Statistique générale de la Belgique*, travail considérable que doit publier sous peu la Commission centrale de statistique du royaume.

(2) On a souvent confondu la classe des beaux-arts de l'Académie, soit avec l'*Académie royale de dessin et de peinture de Bruxelles*, instituée pour l'enseignement des arts du dessin, soit avec une institution particulière, désignée sous le nom d'*Institut des beaux-arts*, qui a pour but l'exposition et la vente de tableaux.

(3) Après ces deux grandes institutions, on devrait citer peut-être les commissions permanentes, instituées par le Gouvernement et qui sont chargées de faire des publications spéciales, telles que : la *Commission centrale de statistique du royaume*, le *Conseil supérieur d'hygiène*, la *Commission pour la publication des anciennes lois du pays*, la *Commission des annales des travaux publics* et le *Conseil supérieur d'agriculture*.

(4) Les sociétés indiquées par un astérisque * sont celles qui publient des Mémoires ou des écrits périodiques et qui sont en relation avec l'Académie royale.

Digitized by Google

* Conseil central de salubrité publique (1836).
* Société numismatique (1845).
— des anciens étudiants de l'Université libre.
Cercle artistique et littéraire (1847).
Société pour l'encouragement de la langue et de la littérature flamandes, *Tael en letterkundig genootschap.*
— royale *de Wyngaerd* (1657).
— Thalie (1843).
— des joyeux (1847).
— royale d'horticulture de Belgique (1826).
Societé royale de Flore (1822).

Schaerbeek, lez-Bruxelles.

Société Molière (1849).

Louvain.

* Société littéraire de l'Université catholique (1839).
* — de littérature flamande de l'Université catholique (1837).
— de rhétorique *het Kersshouwken* (XVe siècle).
— royale de rhétorique *la Rose* (1401).
— littéraire et dramatique *de Eikel* (1847).
— Adelphique dramatique (1847).
— d'allégresse (1832).
— Thalie (1847).

Wavre.

Société théâtrale *les Amis du progrès* (1849)

Diest.

Société dramatique (1838).

PROVINCE D'ANVERS.

Anvers.

* Société de médecine (1834).
Comité médical de l'arrondissement d'Anvers (1848).

Digitized by Google

*Société de pharmacie (1835).
— royale d'horticulture et d'agriculture (1848).
— — de zoologie (1843).
*Académie d'archéologie (1843).
*Société royale pour l'encouragement des beaux-arts.
— — de l'exposition permanente.
— — *de Rhetorica : Jong en Leerzuchtig* (1813).
— *de Hoop* (1824.)
* — *de Olyftak* (1836).
— *de Scheldegalm* (1845).
— *voor Tael en Kunst* (1848).
— *de Eike Kroon* (1849).
— *de Dageraed* (1850).
Cercle des arts des sciences et des lettres (1852) (1).

Willebroeck.

*Société de médecine pratique de la province d'Anvers (1835).

Malines.

*Société des sciences médicales et naturelles (1840).
— dramatique *l'Espérance* (1845).
— - *les Musophiles* (1851).

Boom.

*Société médicale.

Heyst-op-den-Berg.

Société médicale.

Lierre.

Société littéraire.

Turnhout.

Société de littérature flamande *de Dageraed* (1842).

(1) Il conviendrait de joindre à cette liste l'*Académie royale d'Anvers*, près de laquelle un arrêté royal vient de créer une section artistique composée d'un nombre déterminé de membres.

Digitized by Google

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

Bruges.

*Société d'émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre occidentale (1839).
Cercle artistique et littéraire (1850).
*Société médico-chirurgicale (1815).
— d'horticulture et de botanique (1651).
— dramatique *Kunstliefde* (1822).
— — *Yver en Broedermin* (1822).
— de rhétorique (XVIe siècle).

Courtrai.

Société royale de rhétorique (XVe siècle).
— dramatique flamande (1847).

Roulers.

*Société médicale d'émulation (1846).
— de rhétorique (1516).
— *de Leerzucht* (1850).
— *de Vriendschap* (1844).

Thielt.

Société de rhétorique *Gebloeid in't Wilde* (1518).

Furnes.

Société royale de rhétorique (1530).

Dixmude.

Société de rhétorique *Heilig-Kruys scherpdeur.*
— — *Nu, Morgen niet.*

Nieuport.

Société de rhétorique (1492).

Digitized by Google

Watou.

Société de rhétorique *Nuttig en Aengenaem* (1836).

Iseghem.

Société *Tael en Kunst* (1848).

Aerseele.

Société *het Gebruik leert* (1850).

Knocke.

Société *Groeyende, Bloeyende in de Duynen* (1850).

Waereghem.

Société de rhétorique *Kunst en Eendragt* (1840).

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

Gand.

* Société de littérature flamande *De tael is gansch het Volk* (1836).
* — de médecine (1835).
— des artisans décorés (1850).
* — royale des beaux-arts et de littérature (1808).
— littéraire gantoise (1835).
— *Broedermin en Taelyver* (1840).
— royale de rhétorique *la Fontaine* (1448).
* — — d'agriculture et de botanique (1808).

St-Nicolas.

Société de rhétorique *de Goudbloem* (1536).
— *de Vereenigde Vlaemsche Vrienden* (1846).

Lokeren.

Société royale de rhétorique *Vreugd en Deugd* (1780)
— littéraire flamande *Hoop in Toekomst* (1849).

Digitized by Google

Alost.

Société de médecine (1847).

Eecloo.

Société *Eikels worden Boomen* (1822).

Renaix.

Société *Voor en Eendragt* (1837).

Deynze.

Société littéraire flamande *voor Moedertael en Vaderland* (1845).

Grammont.

Société littéraire et dramatique flamande *voor Eer en Kunst.*

Ninove.

Société royale de rhétorique (XIe siècle).

Termonde.

Société de médecine pratique (1848).
Cercle des Arts (1848).

PROVINCE DE HAINAUT

Mons.

*Société des sciences des arts et des lettres du Hainaut (1833).
* — des bibliophiles belges (1835).

Tournay.

*Société historique et littéraire (1846) (1).

(1) Il existe, en outre, à Quaregnon (1850), à Fleurus (1838), à Gilly (1850), à Jumet (1847), des sociétés qui ont pour but la représentation de pièces dramatiques.

Digitized by Google

PROVINCE DE LIÉGE.

Liége.

*Société libre d'émulation (1779).
* — royale des sciences (1822).
*Cercle médico-chimique et pharmaceutique de la province de Liége (1842).
*Société de médecine (1845).
*Conseil de salubrité publique.
*Institut archéologique liégeois (1850).
Cercle artistique et littéraire (1849).
Société agricole et forestière.

PROVINCE DE LIMBOURG.

St-Trond.

Société de littérature flamande *Taelminnend Genootschap.*

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

Arlon.

Société pour la conservation des monuments historiques et des objets d'art dans la province de Luxembourg (1847).
» d'agriculture du Luxembourg.

PROVINCE DE NAMUR.

Namur.

*Société archéologique (1845).

Dinant.

Union médicale (1848).

Digitized by Google

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

Exposé général de l'administration de la Caisse centrale des Artistes, pendant l'année 1852.

Quatre années sont révolues depuis la fondation de la Caisse centrale des Artistes belges, et chaque année a donné une consistance plus grande à cette utile institution.

Pendant le cours de 1852, il n'est point survenu de changement essentiel dans la constitution de la Caisse centrale; cependant, il a été jugé nécessaire d'apporter une modification dans un des articles du règlement. Un rapport précédent avait déjà signalé l'inconvénient de ne pas fixer de durée à la participation de la Caisse centrale pour avoir des titres à être secouru. La classe des beaux-arts de l'Académie, à qui cette question a été soumise, en a fait l'objet d'un mûr examen; elle a compris que la faculté de s'inscrire, dans la vue d'assurer une pension à sa famille, quelquefois même au dernier terme d'une maladie mortelle, devait entraîner nécessairement la ruine de l'association; et, sur sa demande, un arrêté royal du 19 avril a approuvé la rédaction suivante du premier paragraphe de l'art. 16 du règlement, savoir:

« Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles » sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposi- » tion du comité; elles ne peuvent excéder 1,200 francs, *et ne* » *sont accordées, dans aucun cas, qu'après* 10 *années de* » *participation à la Caisse;* la veuve qui se remarie cesse d'y » avoir droit. »

Digitized by Google

Par suite de cette modification au règlement primitif, il n'a pu être donné suite à une demande adressée au comité en faveur de la famille d'un jeune poëte, enlevé prématurément aux lettres. M. Gaucet avait été nommé membre de l'association au mois de mars dernier, en même temps que M. Lion, qui est mort le jour même de sa nomination.

Toutefois, la classe des beaux-arts de l'Académie, sur la proposition du comité d'administration, a résolu de disposer, en faveur de la veuve et des enfants de M. Gaucet, de la moitié du produit d'un concert que M. Fétis a promis d'organiser au profit de la Caisse centrale; et, pour rendre ce concert plus productif, il a été décidé qu'on pourrait disposer de quelques tableaux qui feront l'objet d'une tombola.

Parmi les dépenses de cette année figure une somme de 300 francs payée à la veuve d'un artiste. Le rapport de l'année dernière a déjà fait connaître dans quelles conditions fâcheuses la requête de cette dame avait été adressée à la classe des beaux-arts. L'adhésion du défunt aux statuts de l'association était parvenue presqu'en même temps que la nouvelle de sa mort.

D'après les dispositions de l'art. 5, la classe des beaux-arts, après la fin de cette année, aura à nommer, pour la seconde période quinquennale, les six membres qui, avec le bureau, composent le comité central d'administration (1).

(1) Les six membres, élus dans la séance du 8 février 1849, sont : MM. Fétis père, Gallait, Braemt, Baron, Navez et Alvin ; MM. Fraikin et Partoes ont été nommés membres du comité pendant les fonctions temporaires de MM. Fétis, directeur, et Baron, vice-directeur de la classe, qui, avec le secrétaire perpétuel, formaient le bureau et étaient de droit membres du comité.

Digitized by Google

Les comités spéciaux, formés dans les trois principaux centres des arts, sont composés comme suit :

A Anvers : MM. de Braekeleer, président; De Keyser, trésorier; Corr, secrétaire; Jos. Geefs, M. Leys, le b^on^ Wappers, Dyckmans.

A Gand : MM. Roelandt, président; Ed. De Busscher, secrétaire; le baron J. de Saint-Genois, d'Huyvetter.

A Liége : MM. Baron, président; Daussoigne, Polain, Grandgagnage, Capitaine, d'Otreppe de Bouvette, Fétis, trésorier; Vieillevoie et MM. les présidents du *Cercle artistique*, de la *Société d'émulation*, de la *Société militaire* et de la *Société du Casino*.

S. M. le Roi a continué à manifester sa bienveillance à la Caisse centrale, et lui a fait parvenir, par l'intermédiaire de M. Conway, intendant de la liste civile, une somme de 1,000 francs; une somme pareille a été versée par le Gouvernement, en vertu d'un arrêté de M. le Ministre de l'intérieur (Rogier).

A ces subsides, il faut joindre celui qui provient des 3 p. °/₀ prélevés, en 1851, sur la vente des tableaux, pendant l'exposition triennale de Bruxelles, lequel s'est élevé à la somme de fr. 1,362 60 c^t^. Les dépenses occasionnées par cette exposition n'ont pas permis de prélever, en outre, 5 p. °/₀ sur le produit des cartes d'entrée et de la vente du catalogue de l'exposition, comme M. le Ministre de l'intérieur l'avait fait espérer.

L'exposition des beaux-arts de Gand avait produit, en 1851, une somme de fr. 239 50 c^t^; depuis cette époque, il nous a été remis encore 38 francs, qui figurent au compte de cette année et qui proviennent d'une exposition particulière faite par la Société royale des beaux-arts et de littérature.

La Société royale d'Anvers pour l'encouragement des beaux-arts, avait bien voulu nous promettre de prélever également

Digitized by Google

une somme de 3 p. °/₀ sur toutes les acquisitions qu'elle ferait pendant son exposition triennale de 1852. Cette promesse a été remplie, et si la somme (1,068 francs) qui en est résultée ne figure pas au compte de 1852, c'est par des motifs entièrement indépendants de la Société royale qui, dans cette circonstance, a témoigné les sentiments les plus sympathiques à notre utile association.

La *Société des gens de lettres belges*, en terminant une trop courte existence, a voulu témoigner qu'elle aussi appréciait les services que la Caisse centrale est appelée à rendre aux artistes et aux gens de lettres, que des infortunes frapperaient dans leur personne ou dans leurs veuves et orphelins. Elle a versé entre les mains du trésorier une somme de 128 fr. 25 c^s, montant de son encaisse à l'époque de sa dissolution.

Les intérêts des fonds placés par le comité ont produit une somme de 1,245 francs. Ces intérêts se trouveront diminués désormais par l'effet de la loi du 1er décembre 1852 : les 20,000 francs inscrits, au nom de l'association, sur le grand-livre de l'État, ne donneront plus qu'un intérêt annuel de 900 francs au lieu de 1,000.

Quant aux cotisations annuelles, elles se sont élevées à la somme de 2,209 francs. Malheureusement, les rentrées, il faut bien en convenir, se font, chez quelques membres, d'une manière assez difficile. L'art. 2 du règlement porte que tout membre qui manque à l'engagement de payer exactement sa cotisation cesse de faire partie de l'association. Le comité, qui était en droit d'appliquer cet article à quelques retardataires habituels, se verra forcé, malgré lui, d'employer des mesures de rigueur dans l'intérêt même de l'association. Toutefois, il ne perdra jamais de vue la disposition qui lui permet de juger des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa co-

Digitized by Google

tisation; il se rappellera que la Caisse centrale est, avant tout, une institution de bienfaisance.

Si nous résumons maintenant toutes les recettes, nous trouvons qu'elles se classent ainsi qu'il suit :

1° Cotisations des membres	fr.	2,209	»
2° Sudsides du Roi et du Gouvernement.		2,000	»
3° Expositions de Bruxelles et de Gand		1,400	60
4° Intérêts des fonds placés		1,245	»
5° Société des gens de lettres		128	25
		6,982	85
Encaisse de 1851.		148	44
	Fr.	7,131	29

Ces fonds et ceux que possédait déjà la Caisse centrale, ont été employés ainsi qu'il suit :

1° Subside à Mme veuve M.....	fr.	300	»
2° Appointements de l'écrivain		300	»
3° Impressions de quittances et reliures		17	»
4° Frais de recettes		30	»
5° Acquisitions de 6,100 francs de rente avec remboursement des intérêts et commission . .	fr.	6,191	85
		6,838	85
Encaisse de 1852.		292	44
	Fr.	7,131	29

Or, à la fin de 1851, l'association possédait une somme de 19,648 fr. 44 c^s (1), ou plutôt de 19,500 francs, en reportant

(1) C'est par erreur que le rapport de l'année précédente porte 19,684 fr. 44 c^s; un déplacement de chiffre a causé la méprise, peu importante du reste.

Digitized by Google

à l'exercice suivant l'encaisse de la fin de 1851, s'élevant à la somme de 148 fr. 44 c^s; il faut ajouter, aujourd'hui, à cet avoir 6,100 francs placés en rente et l'encaisse de 292 fr. 44 c^s, ce qui donne un total de 25,892 fr. 44 c^s.

Il en résulte que, pendant les quatre premières années de l'existence de la Caisse centrale, les recettes ont été les suivantes :

Recettes de 1849	fr.	4,102 33
— de 1850		10,238 13
— de 1851	(1)	5,159 54
— de 1852		6,392 44
	Fr.	25,892 44

Il reste à recevoir encore une somme de 1,803 francs, savoir :

Pour arriérés des cotisations	fr.	735 »
De l'exposition d'Anvers.		1,068 »
TOTAL.	fr.	1,803 »

Ce qui donne un total de 27,695 fr. 44 c^s. Il convient, cependant, de faire observer que, sur les cotisations arriérées, quelques-unes devront être considérées comme non réalisables; M. le trésorier les évalue à la somme de 150 francs.

Quant au nombre des membres de l'association, le comité n'a point cherché à l'étendre, surtout dans un moment où il convenait de modifier le règlement pour éviter les abus auxquels il pouvait donner lieu. Il importe plus que jamais de

(1) Le rapport précédent portait 5,343 fr. 98 c^s; nous avons dû en retrancher, ici, l'encaisse 184 fr. 44 c^s, qui a été porté sur l'exercice suivant, en rectifiant les chiffres (148 fr. 44 c^s).

Digitized by Google

baser l'association sur des principes sévères, et de bien apprécier la moralité de ceux qui sont appelés à en faire partie. Le nombre des participants s'élève maintenant à 144, qui payent annuellement, pour leur cotisation, une somme de 1,744 francs. Leur nombre a été successivement

A la fin de 1850.	123
— de 1851.	143
— de 1852.	144

Pour apprécier les avantages de la Caisse centrale des artistes, il suffit des considérations suivantes : 144 personnes composent l'association; elles possèdent, dès à présent, un avoir qui peut être estimé à plus de 27,500 francs, soit à peu près 200 francs par membre. Si l'on examine maintenant la liste des participants, on se convaincra que le plus grand nombre, certainement, n'aura pas à recourir aux bienfaits de la Caisse, et l'on peut dire, en restant bien au-dessous de la vérité, qu'en admettant que le cinquième y ait recours, *la part pour chacun s'élève, dès à présent, à* 1,000 *francs.*

Or, pour pouvoir se créer des droits à ce fonds de 1,000 francs, quels ont été les sacrifices? Les plus anciennes cotisations ne remontent pas à plus de quatre ans; et, à quelques très-rares exceptions près, elles ne sont pas de plus de 12 francs par an. *C'est donc au moyen de* 48 *francs au plus que les avantages mentionnés précédemment auront été acquis.*

Digitized by Google

Règlement pour la Caisse centrale des artistes belges (1).

Art. 1er. Il est formé, sous la dénomination de *Caisse centrale des artistes belges*, une association dont le but est d'assurer des pensions et des secours aux artistes infirmes et à leurs familles.

L'association a son siége à Bruxelles, au secrétariat de l'Académie royale de Belgique.

Art. 2. Pour être membre de l'association, il faut : 1° être agréé par le comité ; 2° signer une adhésion aux présents statuts, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée ; 3° payer exactement la cotisation fixée à un franc par mois.

Tout membre de l'association qui manque à cet engagement, cesse de faire partie de l'association.

Le comité, juge des causes qui empêchent un membre de payer exactement sa cotisation, décide si le membre doit être relevé de sa déchéance.

Art. 3. La caisse est instituée pour les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens, architectes et littérateurs, qui seront invités à s'associer conformément à l'art. 4 ci-après.

Les membres de l'Académie sont admis de droit dans l'association.

L'association admet dans son sein, comme membres honoraires, les amateurs qui consentent à contribuer à l'alimentation de la caisse.

Art. 4. Pour la première formation de l'association, le

(1) Approuvé par arrêté royal du 10 janvier 1849.

Digitized by Google

comité adressera aux artistes qui se sont fait honorablement connaître par leurs travaux, une invitation personnelle de s'associer, accompagnée d'un exemplaire des présents statuts.

Chaque année, des invitations seront adressées de la même manière aux artistes qui auraient été involontairement oubliés dans les invitations des années précédentes, ou qui se seront fait connaître récemment par la production d'un ouvrage important.

Art. 5. Les intérêts de la caisse centrale des artistes belges sont gérés par un comité composé du bureau de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, auquel seront adjoints six membres de la classe, nommés par elle.

La durée du mandat de ces six membres est de cinq ans; les membres sortants peuvent être réélus.

Si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité vient à être nommé du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant, pour la durée de son mandat de membre du bureau.

Le comité peut délibérer au nombre de cinq membres.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des délibérations; les procès-verbaux font mention des membres qui ont assisté à la séance.

Le comité se réunit au moins une fois par mois, au plus tard la veille du jour de la séance de la classe des beaux-arts.

Le comité nomme, parmi les associés, un agent dans chaque localité importante sous le rapport des arts.

Digitized by Google

Art. 6. Le directeur de la classe des beaux-arts préside le comité; il est remplacé, en cas d'absence, par le vice-directeur.

La classe nomme un trésorier parmi les six membres du comité dont le choix lui est confié.

Le comité fait un règlement d'ordre intérieur, lequel est soumis à l'approbation de la classe des beaux-arts.

Art. 7. Les sources de revenu de la caisse centrale des artistes belges sont :

1° La cotisation personnelle obligatoire des membres de l'association;

2° La rétribution volontaire des amateurs, membres honoraires;

3° Les dons et legs des particuliers;

4° Les subventions qui seront réclamées du gouvernement et autres autorités;

5° Le produit des expositions, des concerts ou des fêtes publiques, que le comité pourra organiser dans l'intérêt de la caisse et, en général, de toutes les recettes qui seront réalisées en dedans et en dehors de l'association.

Art. 8. La cotisation personnelle des membres de l'association, ainsi que la rétribution volontaire des amateurs, est acquittée tous les mois entre les mains du trésorier de l'association pour Bruxelles et, pour la province, chez l'agent du comité.

Les quittances à délivrer sont coupées dans un registre à souche paraphé par le président et le secrétaire perpétuel.

Le 15 de chaque mois, le trésorier et les agents de comité dans les provinces versent chez l'agent du caissier général de l'État de leur ressort, les sommes provenant desdites cotisations et rétributions mensuelles.

Digitized by Google

Les agents provinciaux transmettent immédiatement au trésorier le récépissé du versement.

Art. 9. Les subsides accordés à l'association, soit par l'État, soit par la province, soit par la commune, sont liquidés au profit du secrétaire perpétuel de l'Académie, lequel acquitte les mandats. Le trésorier encaisse les sommes et opère le versement dans la forme prescrite à l'article qui précède. Il en est de même des sommes de toute autre recette quelconque, opérée au profit de l'association.

Toutefois, pour éviter des pertes d'intérêts, le comité peut autoriser le placement immédiat de toutes ou partie de ces sommes.

Le trésorier de l'association ne peut conserver en caisse une somme excédant 500 francs en espèces.

Toute somme versée à la caisse lui est définitivement acquise.

Il n'y a lieu, en aucun cas, à restitution.

Art. 10 Le directeur de l'administration du trésor public ouvre un compte courant à la caisse centrale des artistes belges.

Tous les trois mois, il communique un extrait de ce compte au Ministre de l'intérieur, qui le transmet au secrétaire perpétuel.

Art. 11. L'avoir de l'association est placé en rentes sur l'État, ou en obligations du trésor. Le comité statue sur les placements qui sont opérés par l'intermédiaire du ministère des finances.

Toute inscription nominative de rente porte l'annotation suivante :

La présente inscription ne pourra être transférée qu'à la demande de la caisse centrale des artistes belges.

Digitized by Google

Les intérêts des capitaux inscrits au nom de l'association lui sont portés en compte par l'administration du trésor.

Les titres des rentes demeurent déposés au ministère des finances.

Art. 12. Dans la séance qui suit la communication de l'extrait de compte dont il est parlé à l'art. 10, le comité statue sur le placement des fonds disponibles.

Art. 13. Le compte et le bilan de la caisse sont dressés chaque année; ils sont soumis à l'examen du comité, qui les arrête définitivement. Ce compte, accompagné d'un exposé général de l'administration de la caisse pendant l'année écoulée, est inséré dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* et dans le *Moniteur*.

Chaque membre de l'association reçoit un exemplaire de cet exposé général, par les soins du comité.

Art. 14. Le comité n'emploie en dépenses que les intérêts de l'année précédente ou les arrérages produits par les fonds appartenant à l'association, sans jamais toucher au capital. Jusqu'au jour où les intérêts annuels des capitaux de l'association auront atteint la somme de six cent cinquante francs, le comité est autorisé à disposer, chaque mois, d'une somme de cinquante francs.

Art. 15. Le comité prononce dans toutes les questions de collation de pension ou de secours; il détermine le taux et la durée de ces derniers, selon les circonstances, dont l'appréciation lui est abandonnée.

Les membres de l'association qui se croiraient lésés par une décision du comité, peuvent en appeler à la classe des beaux-arts, laquelle, après avoir entendu les observations du comité, réforme ou maintient la décision.

Digitized by Google

Art. 16. La caisse prend à sa charge :

1° Des pensions;
2° Des secours temporaires.

Les pensions sont exclusivement destinées aux veuves; elles sont conférées par la classe des beaux-arts, sur la proposition du comité; elles ne peuvent excéder douze cents francs par an et ne sont accordées, dans aucun cas, qu'après dix années de participation à la caisse (1); la veuve qui se remarie cesse d'y avoir droit.

Les secours accordés aux orphelins prennent la dénomination de *bourses d'éducation.*

Les bourses d'éducation ne peuvent excéder quatre cents francs par an; elles ne peuvent être conservées au delà de l'âge de 18 ans accomplis.

Art. 17. Le comité nomme, parmi les membres de l'association, un patron à tout orphelin titulaire d'une bourse d'éducation.

Le patron veille à ce que l'orphelin boursier acquière un état en rapport avec la position que son père occupait.

Le patron est le seul intermédiaire entre le boursier et le comité; il signale à ce dernier tous les faits importants qui intéressent l'orphelin placé sous son patronage.

Art. 18. L'association est pourvue d'un conseil judiciaire et d'un conseil médical dont les membres sont nommés par le comité.

(1) La disposition additionnelle introduite dans cet article, et qui rend obligatoire la participation à la Caisse pendant la durée de dix ans, a été approuvée par arrêté royal du 19 avril 1852.

Digitized by Google

Le conseil judiciaire est composé de la manière suivante :

1° D'avocats à la cour de cassation ;

2° D'avocats et d'avoués à la cour d'appel ;

3° D'un notaire.

Les membres de ce conseil sont consultés individuellement par le comité sur les questions relatives aux intérêts des veuves et orphelins secourus par l'association. Leurs vacations sont entièrement gratuites L'association ne prend à sa charge que les frais de justice.

Art. 19. Le conseil médical est composé de la manière suivante :

1° De docteurs en médecine ;

2° De docteurs en chirurgie en nombre proportionnel aux besoins ;

3° De pharmaciens dans chaque localité où le comité en jugera l'institution nécessaire.

Les médecins de ce conseil prêtent gratuitement leurs soins, sur la réquisition du comité ou de son agent, aux artistes malheureux faisant partie de l'association.

Le pharmacien fournit, sur l'ordonnance du médecin du conseil, les médicaments à des prix réduits, d'après un tarif arrêté de commun accord avec le comité.

Digitized by Google

Liste des membres de l'association de la Caisse centrale des artistes (15 *janvier* 1851).

	Quotité par an.
SA MAJESTÉ LE ROI, protecteur de la caisse centrale . fr.	1,000
AERTS, Égide, professeur au Conservatoire royal de musique de Bruxelles, rue Verte, 100, faubourg de Schaerbeek . .	12
ALVIN (de l'Académie), conservateur de la bibliothèque royale, rue de la Charité, 47, à St-Josse-ten-Noode	12
ANDRIES, Jean, professeur au Conservatoire, à Gand . . .	12
BACHA, professeur au Conservatoire, à Liége.	12
BALAT (de l'Académie), architecte, plaine Ste-Gudule, n° 9, à Bruxelles	12
BARON (de l'Académie), professeur à l'Université de Liége.	12
BATTA (père), professeur de solfége au Conservatoire, rue du Méridien, 40, faubourg de Schaerbeek	12
BILLOIN, Ch., peintre, Porte de Namur, à Ixelles	12
BLAES, Jean-Baptiste, professeur de clarinette au Conservatoire, rue Joseph II, à St-Josse-ten-Noode.	12
BOCK, C. (de l'Académie), homme de lettres, rue du Trône, 23, à Ixelles.	12
BOSSELET, P. (de l'Académie), professeur d'harmonie au Conservatoire, rue St-Philippe, 66, à St-Josse-ten-Noode . .	12
BOVIE, Félix, peintre, rue du Commerce, 22, à St-Josse-ten-Noode	12
BRAEMT (de l'Académie), graveur, rue St-Alphonse, 60, à St-Josse-ten-Noode	12

Digitized by Google

Brown, Henri, graveur, rue de la Couronne, 245, à Borgerhout, lez-Anvers 24
Calamatta, Louis, directeur de l'École de gravure, Grand Sablon, 11, à Bruxelles 12
Cannel, Th.-Jos., peintre, à Gand 12
Capronnier, J.-B., peintre sur verre, rue du Brabant, 114, à St-Josse-ten-Noode. 12
Chalon, Ren., numismate, rue de la Senne, 24, à Bruxelles. . 12
Clays, Paul-Jean, peintre, à l'Observatoire, à Bruxelles . . 12
Cluysenaar, Jean-Pierre, architecte, rue des Bouchers, à Bruxelles 12
Coomans, Jos., peintre, rue St-Philippe, 89, faubourg de Schaerbeek 25
Cornelis, J., professeur de chant au Conservatoire, boulevard de Waterloo, 34, à Bruxelles 12
Corr, Erin (de l'Académie), graveur, à l'Académie d'Anvers 12
Cousin, Alexandre-Louis, chef de musique du 2e de ligne, à Namur. 12
Daloze, professeur au Conservatoire de Liége 12
Daussoigne-Méhul (de l'Académie), directeur du Conservatoire de Liége 12
De Bériot, C. (de l'Académie) 12
De Biefve, P. (de l'Académie), peintre, rue de Ruysbroeck, 88, à Bruxelles. 12
De Braekeleer, Ferd. (de l'Académie), peintre, à Anvers. 12
De Busscher, Edm., (de l'Académie), homme de lettres, à Gand. 12
De Cornillon, P., professeur de violon au Conservatoire, rue de Ruysbroek, 31, à Bruxelles 12
De Cortis, professeur au Conservatoire de Liége 12
De Hemptinne, A. (de l'Académie), rue des Fripiers, 44, à Bruxelles 12
De Keyzer, A. (de l'Académie), peintre, à Anvers. . . . 12
Delmotte, Henri, commissaire de district, à Nivelles. . . 12

Digitized by Google

DEMAN, Gust., architecte, rue Léopold, à Ixelles 12
DEMANET, Ch.-A.-J., peintre, rue Keyenveld, 75, à Ixelles. 12
DE MARNEFFE, Fr., peintre, rue de la Machine hydraulique, 9, à St-Josse-ten-Noode. 12
DE St-GÉNOIS (bon) J., de l'Académie, à Gand 12
DE SELYS-LONGCHAMPS, Edm. (de l'Académie), à Liége. . 12
DE STASSART (le baron), (de l'Académie), ministre plénipotentiaire, ancien président du Sénat, rue Montoyer, 15, à Ixelles. 12
DEVIGNE, Félix, peintre, à Gand 12
DEVIGNE, Édouard, à Gand 12
DEVIGNE, P., statuaire, professeur à l'Académie de Gand. . 12
DIELMAN (père), P.-E., peintre, chaussée de Haecht, 15, à Schaerbeek 12
DILLENS (aîné), Henri, peintre, rue Ste-Anne, 1985, à Anvers. 12
DILLENS, Adolp., peintre, rue Keyenveld, 81, à Ixelles . . 12
D'OMALIUS, J. (de l'Académie), à Halloy. 12
DUMONT, A. (de l'Académie), professeur à l'Université de Liége 12
DUMONT, J., architecte, rue Joseph II, à St-Josse-ten-Noode. 12
DYCKMANS, Mlle, professeur de piano au Conservatoire, rue du Parchemin, 5, à Bruxelles 12
DYCKMANS, peintre, à Anvers. 12
FÉTIS, F. (de l'Académie), directeur du Conservatoire, rue des Sablons, 25, à Bruxelles. 12
FÉTIS, Éd. (de l'Académie), chaussée de Wavre, 22, à Ixelles. 12
FOURMOIS, peintre, chaussée d'Ixelles, 104 12
FRAIKIN, C.-A. (de l'Académie), statuaire, chaussée de Haecht, à Schaerbeek 12
FRIARD, professeur de hautbois au conservatoire, rue de la Senne, 17, faubourg de Schaerbeek 12
GALLAIT, Louis (de l'Académie), peintre, rue des Palais, à Schaerbeek 12
GEEFS, Guillaume (de l'Académie), statuaire, rue des Palais, à St-Josse-ten-Noode. 12

Digitized by Google

GEEFS, Jos. (de l'Académie), professeur à l'Académie d'Anvers 12

GEERTS, Ch. (de l'Académie), professeur à l'Académie de Louvain 12

GODINAU, Léop., professeur de piano au Conservatoire, rue de Ruysbroek, 39, à Bruxelles 12

GODINAU, Léon, professeur de solfége au Conservatoire, Vieux-Marché-aux-Grains, 41, à Bruxelles. 12

GOOSSENS, Hom., professeur de chant au Conservatoire, à Bruxelles 12

GRANDGAGNAGE, F.-C.-Josse (de l'Académie), rue St-Gilles, à Liége 12

GURNET, François, peintre, rue Nevraumont, 2, à St-Josse-ten-Noode 12

HANISCH, Henri, chef de musique au corps de sapeurs-pompiers, à Bruxelles. 12

HART, L.-J., graveur en médailles, Passage St-Hubert, Galerie du Roi, 6, à Bruxelles 12

HENNE, Alex., secrétaire de l'Académie des Beaux-Arts, 388A, chaussée d'Ixelles 12

HEYNDRICKX, Fél., peintre, premier professeur à l'Académie d'Alost 12

ISTAS, Aimé-Lam., chef de musique au 5me régiment de ligne, rue du Soleil, à Anvers 12

JACOB-JACOBS, peintre, rue du Navet, à Anvers. 12

JACQUET, statuaire, rue des Palais, 27, à Schaerbeek . . . 12

JONES, Ad., peintre, rue des Palais, 65, à Schaerbeek. . . 12

JOUVENEL, Ad. (de l'Académie), graveur, rue de la Senne, 18, à Bruxelles 12

KINDT, Adèle, peintre, place de la Reine, 8, à Schaerbeek 12

LADOS, professeur de solfége au Conservatoire, à Bruxelles . 12

LAMBELÉ, G., professeur de clarinette au Conservatoire, Passage St-Hubert, Galerie du Roi, à Bruxelles 12

Digitized by Google

LAMMENS, Charles-Jean, peintre, à Gand. 12
LATOUR, Éd., peintre du Roi, rue du Moulin, 33, faubourg de Schaerbeek 12
LAUTERS, peintre, à Ixelles, rue de l'Arbre-Béni 12
LECLERCQ, Julien, sculpteur et graveur, rue du Commerce, 22, à St-Josse-ten-Noode 12
LEMMENS, Jacq., professeur d'orgue au Conservatoire, rue de l'Évêque, 28, à Bruxelles 12
LE ROY, Ét.-Vict, peintre, rue Ducale, 13, à Bruxelles. 12
LE ROY, Jos., peintre, rue de Paris, 5, à Ixelles 12
LE ROY, Will., peintre, à Bruxelles 12
LESBROUSSART (de l'Académie), professeur émérite à l'Université de Liége, chaussée d'Ixelles, 111, à Ixelles 12
LEYS, Henri, membre de l'Académie, peintre, à Anvers. . 12
MADOU (de l'Académie), peintre, rue de la Limite, 4, à St-Josse-ten-Noode 12
MAGNÉE, F., calligraphe du Roi, rue Royale, à Bruxelles . 12
MANCHE, Edmond, peintre, à Beloeil, près d'Ath 12
MEGANCK, Jos., peintre, chaussée d'Etterbeek, à Ixelles. . 12
MELSENS, M., chimiste, membre de l'Académie, professeur à l'école vétérinaire, rue Léopold, 13, à Bruxelles. . . . 12
MEUNIER, Ch.-Jean-Baptiste, graveur, Place du petit Sablon, 15, à Bruxelles 12
MOLS, Florimont, peintre, rue Vanschoonbeke, section 5, à St-Laurent, les-Anvers 12
MOYSARD, Louis, chef de musique au 2e de lanciers, rue Neuve, 1277, à Namur 12
NAVEZ, F.-J. (de l'Académie), peintre, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, rue oyale, 35, à Bruxelles. . . 12
NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, J. (de l'Académie), rue du Duc de Brabant, 42, à Ixelles 12
PARTOES, H.-L.-F. (de l'Académie), architecte, rue de Laeken, 56, à Bruxelles 12
PARTOES, Alexis, architecte, rue des Cendres, 20, à Bruxelles. 12
PLATTEEL, Jean, peintre, rue de l'Abricot, 30, à Bruxelles . 12

Digitized by Google

PORTAELS, Jean, peintre d'histoire, rue Royale, 35, à Bruxelles 12
QUETELET (de l'Académie), directeur de l'Observatoire, à Bruxelles 12
QUINAUX, Jos., peintre, rue de la Procession, 14, à St-Josse-ten-Noode 12
ROBERT, Alexandre, peintre, rue du Commerce, 22, à St-Josse-ten-Noode 12
ROBERTI. Alb., peintre d'histoire, rue du Marais-Meyboom, 40, à Bruxelles 12
ROELANDT, L. (de l'Académie), professeur à l'Université de Gand. 12
ROFFIAEN, Fr., peintre, rue Goffart, 48, à Ixelles. . . . 12
RUMMEL, Jean-Antoine, fabricant de pianos, boulevard Botanique, 14, à Bruxelles. 12
SACRÉ, L.-J., musicien compositeur, rue de Berlaimont, à Bruxelles 12
SAEMEN, Ant.-Franç., maître de chapelle à St-Jacques-sur-Caudenberg, rue de la Régence, 30, à Bruxelles . . . 12
SCHUBERT, Jos., dessinateur, rue de la Madeleine, 51, à Bruxelles 12
SCHUBERT, F.-J., professeur de solfége au Conservatoire, rue Léopold, 78, à Ixelles 12
SEBRUYS, Louis, peintre, rue du Quai, 52, à Ostende . . . 12
SERVAIS, Adr.-Franç., professeur de violoncelle au Conservatoire de Bruxelles, à Hal. 12
SIMONIS, Eug. (de l'Académie), statuaire, à Koekelberg, chaussée de Jette 12
SNEL, J. (de l'Académie), rue de Louvain, 110, à Bruxelles 12
SOUBRE, Étienne, compositeur, boulevard de l'Observatoire, 24, à Bruxelles 12
STAS, J.-S. (de l'Académie), professeur de chimie à l'École militaire, à Bruxelles 12
STROOBANT, François, peintre, rue des Douze-Apôtres, 5, à Bruxelles 12

Digitized by Google

SUYS (de l'Académie), architecte, rue de l'Équateur, 1, faubourg de Schaerbeek 12

TARDIEU, Am.-Louis, homme de lettres, rue de l'Alliance, 27A, à St-Josse-ten-Noode 12

TAYMANS, Louis-Jos., peintre, rue d'Idalie, 27, à Ixelles. . 12

THIBERGHIEN, Louis, peintre, rue de l'Arbre-Bénit, 92, à Ixelles 12

THOMAS, Alexandre, peintre, rue Royale extérieure, 64, à St-Josse-ten-Noode 12

VAN BOMBERGHEN, Guillaume, peintre, rue des Flamands, 359, à Anvers 24

VANDERBELEN, chef de division au Ministère de l'intérieur, section des beaux-arts et des lettres 12

VANDERPLAETSEN, Jean-Égide, peintre, à Gand, rue de Bruges 12

VANDERVIN, J.-E., professeur à l'Athénée de Gand, rue aux Barres, 9. 12

VANDERVOORT, Michel, littérateur, rue Verte, 38, faubourg de Cologne, à St-Josse-ten-Noode 12

VAN EYCKEN, J. (de l'Académie), peintre, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, place de la Chancellerie, 5, à Bruxelles 12

VAN GOBBELSCHROY, B., peintre, rue Ste-Barbe, à Louvain. 12

VAN HASSELT, A. (de l'Académie), inspecteur de l'instruction primaire, rue St-Paul, à Schaerbeek 12

VANHORSEN, P. J., professeur au Conservatoire de musique, rue Neuve, 15, à St-Josse-ten-Noode 12

VAN LAMPEREN, Michel, professeur de solfége au Conservatoire, rue Camusel, 12, à Bruxelles 12

VAN MOER, Jean-Baptiste, peintre, rue d'Or, 42, à Bruxelles. 12

VANSEVERDONCK, J., peintre, rue de Laeken, 35, à Bruxelles. 12

VAN VOLXEM, J.-B., professeur de solfége au Conservatoire, rue de Ruysbroek, 80 bis, à Bruxelles 12

VENNEMAN, Ch., peintre, rue du Jardin, 406, à Anvers. . 15

Digitized by Google

VERBOECKHOVEN, Eug. (de l'Académie), peintre, chaussée de Haecht, 120, à Schaerbeek 12

VERBOECKHOVEN (fils), Eug., peintre, chaussée de Haecht, 180, à Schaerbeek 12

VERWÉE, Louis-P., peintre, rue Royale extérieure, 26, à St-Josse-ten-Noode 12

WERY, professeur de violon au Conservatoire, rue Keyenveld, 177, à Ixelles 12

ZAN[illegible] [illegible]ERRANTI, professeur de langue italienne au Con[illegible], à Bruxelles 12

TOTAL des souscriptions. . . . fr. 2,771

Digitized by Google

ADDITIONS A LA NÉCROLOGIE (Page 90).

Pendant l'impression de la dernière feuille de l'*Annuaire*, l'Académie a eu à déplorer deux nouvelles pertes : M. Ernest Buschmann, membre de la *Classe des Beaux-Arts*, est mort à Gand, le 19 février, à la suite d'une longue et pénible maladie, et M. D.-J. Van Lennep, associé de la *Classe des Lettres*, est décédé à Amsterdam, le 10 février, à un âge très-avancé.

ERRATA.

M. Adolphe Mathieu est porté, dans la liste des correspondants, p. 77, comme domicilié à Mons, tandis qu'il habite actuellement Bruxelles.

A la fin de la notice sur *Jacques-Louis* Kesteloot, page 121, on a omis d'indiquer le nom de l'auteur, M. F.-A. Snellaert.

Digitized by Google

TABLE.

Ephémérides pour l'année 1853. — Année d'après les ères anciennes et modernes. — Comput ecclésiastique 5
Fêtes mobiles. — Quatre-temps. — Éclipses . . . 6
Calendrier 7
Calendrier de l'Académie 13
Organisation de l'Académie. — Aperçu historique. . 15
Statuts organiques 17
Règlement général 21
Règlement intérieur de la Classe des sciences . . . 30
Articles additionnels 33
Règlement intérieur de la Classe des lettres . . . 34
Articles additionnels 37
Règlement intérieur de la Classe des beaux-arts . . 38
Règlement de la bibliothèque de l'Académie . . . 41
Arrêté royal concernant le local de l'Académie . . 43
Travaux spéciaux de l'Académie. Adjonction de savants et de littérateurs. — Rapport au Roi et arrêté royal. 44
Prix quinquennal d'histoire. — Rapport au Roi et arrêté royal 46
Règlement pour le prix quinquennal d'histoire . . 49
Prix quinquennaux de littérature et de sciences. — Rapport au Roi et arrêté royal 50
Règlement pour les prix quinquennaux de littérature et de sciences. — Rapport au Roi et arrêté royal. 55
Prix particulier d'histoire littéraire 59
Commission roy. d'histoire. — Arrêté royal organique. 60
Arrêté royal qui fait rentrer la Commission royale d'histoire dans le sein de l'Académie 62
Bureau paléographique annexé à la Commission royale d'histoire 63

Digitized by Google

Règlement intérieur de la Commission royale d'histoire. 65
Correspondance de l'Académie. — Arrêté royal accordant la franchise de port 69
Liste des membres, des correspondants et des associés de l'Académie.—Bureau et commiss. administrative. 71
Classe des sciences. 72
Classe des lettres 76
Classe des beaux-arts 80
Commission de l'Académie pour la rédaction de la biographie nationale. . . . . .
Commissions des classes . . . . . *ib.*
Commission royale d'histoire 87
Liste des membres, associés et correspondants de l'Académie habitant Bruxelles ou ses faubourgs . 88
Nécrologie. 90
Notices biographiques. — Notice sur Corneille-François de Nélis, par M. le baron de Stassart. . . . 91
Notice sur Jacques-Louis Kesteloot, par M. F.-A. Snellaert 108
Notice sur Vincent Gioberti, traduite de l'italien, d'après M. Guiseppe Massari 127
Académies et sociétés établies en Belgique pour la culture des sciences, des lettres et des beaux-arts . . 135
Caisse centrale des artistes belges. — Exposé général de l'administration de la caisse pendant l'année 1852. 142
Règlement pour la Caisse centrale des artistes belges. 149
Liste des membres de l'association de la Caisse centrale. 156
Additions à la Nécrologie. 164
Errata . . . . . *ib.*

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Ouvrages publiés par l'Académie Royale, depuis sa réorganisation, en 1816, jusqu'à ce jour.

Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. I à XXVI; in-4°. Prix : 8 francs, à partir du tom. X.

Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers, tom. I à XXIV; in-4°. Prix : 8 francs, à partir du tom. XII.

Bulletins de l'Académie, tom. I à XIX; in-8°. Prix par année : 8 francs.

Annuaire de l'Académie, années 1835 à 1853, in-18. Prix : fr. 1 50 cs.

Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers. Collection in-8°. — Tome I. — Des moyens de soustraire l'exploitation des mines de houille aux chances d'explosion, 1840. 1 vol. in-8°. Prix : 4 francs.

Tome II. — Mémoire sur la fertilisation des landes de la Campine et des dunes; par M. Eenens. 1 vol. in-8°, 1849. 2 francs.

Tome III, 1re partie. — Exposé général de l'agriculture luxembourgeoise, ou dissertation raisonnée sur les meilleurs moyens de fertiliser les landes des Ardennes, etc.; par Henri Le Docte. 1 vol. in-8°, 1849. fr. 1 60 cs.

Tome III, 2e partie. — Mémoire sur la chimie et la physiologie végétales et sur l'agriculture; par le même. 1 vol. in-8°, 1849. 2 francs.

Tome IV. — Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres, par Ed. Ducpetiaux; 1 vol. in-8°, 1850.

Tome V, 1re partie. — Mémoire sur l'organisation de l'assistance, par V. Wery. 1 vol. in-8°, 1852.

Recueil de documents historiques relatifs à la Belgique, publiés par la Commission royale d'histoire. 14 vol. in-4°.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou Recueil de ses Bulletins. 15 vol. in-8°. Nouvelle série, 1 vol.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google